ARMORIAL GÉNÉRAL, OU REGISTRES DE LA NOBLESSE DE FRANCE PAR...

Fess
262

262

ARMORIAL
GÉNÉRAL

OU

REGISTRES DE LA NOBLESSE
DE FRANCE

PAR

LOUIS-PIERRE **D'HOZIER** ET **D'HOZIER** DE SÉRIGNY
JUGES D'ARMES DE FRANCE

REPRODUCTION TEXTUELLE DE L'ÉDITION ORIGINALE
DE 1738-68

REGISTRE PREMIER

1re LIVRAISON

PARIS
FIRMIN DIDOT FRÈRES, FILS ET Cie
IMPRIMEURS DE L'INSTITUT, LIBRAIRES
RUE JACOB, 56
M DCCC LXV

ARMORIAL
GENERAL
DE LA
FRANCE

REGISTRE PREMIER

PREMIERE PARTIE.

Paris, Typographie Firmin Didot, *frères & fils. Fac simile de l'édition originale*

A PARIS,

De l'Imprimerie de Jacques Collombat, Premier Imprimeur ordinaire
du Roy, du Cabinet, Maiſon & Bâtimens de Sa Majeſté,
Académie des Arts & Manufactures Royales

M. DCC. XXXVIII

Google

AU ROI

SIRE

LA Noblesse de Votre Royaume avoit toujours désiré de voir paroître l'Ouvrage dont j'ai l'honneur de présenter les prémices a VOTRE MAJESTÉ.

Cet illustre Corps, jaloux de transmettre à la posterite le souvenir des dignités, des honneurs, des récompenses qu'il tenoit de la justice et de la munificence de ses Souverains, supplia le Roi Louis XIII. Votre Trisayeul, d'établir (selon l'ancien usage) des Registres publics qui devoient contenir exactement les noms et les surnoms des Nobles, leurs Armoiries et leurs actions memorables Louis XIII. persuade qu'un tel monument etoit un moyen sûr d'arrêter le cours des usurpations commencées vers la fin du Regne de Henri III créa en titre d'Office, à la suite de sa Personne, un Conseiller Juge d'Armes de France, auquel il attribua et le droit de dresser ces Registres, et une jurisdiction entiere sur le fait des Armoiries, des Couronnes et des ornemens qui les accompagnent, sauf l'appel au Tribunal des Maréchaux de France

Les mêmes Registres furent encore ordonnes par diférens Arrests et Réglemens du feu Roi Louis XIV. et toutes les recherches contre les usurpateurs, faites tant par les ordres de ce Prince, que par ceux des Rois ses prédécesseurs n'ont eû d'autre motif que de former des Catalogues fidéles, qui decidassent pour toujours l'état des Nobles, et fissent

Google

en même tems connoître ceux qui, a ce titre, étoient en droit de porter des Armoiries timbrées : Mais l'exécution de cet Ouvrage, capable, peut-être, de prévenir dans la suite de fâcheuses recherches, étoit réservée, SIRE, a la douceur de votre Regne, a un Ministère qui ne laisse rien a désirer pour la gloire de VOTRE MAJESTE, pour l'agrandissement de son Empire, pour l'économie de ses Finances, et pour la félicité de ses Peuples. Il n'appartenoit qu'a VOTRE MAJESTÉ, de fixer ses vœux sur un objet aussi digne de l'attention du Souverain, objet d'autant plus intéressant pour la Noblesse, qu'elle reconnoîtra dans l'histoire abrégée de ses ancêtres, non seulement leur fidélité pour leurs Princes, et leur amour pour la Patrie, mais encore cette éxacte observance de l'ancienne régle, qui ne permettoit pos de s'arroger des marques d'honneur, des titres et des dignités dont les Rois seuls sont les dispensateurs.

En travaillant a cet Ouvrage, j'ai tâché, SIRE, de me conformer aux ordres que j'ai reçus de VOTRE MAJESTÉ, heureux si je les ai suivis dans toute leur étendue ! j'ose du moins l'assurer qu'Elle n'y verra rien qui n'ait pour garant soit les Titres mêmes qui ont été représentés, soit les *décisions émanées du Trône, ou prononcées par les Commissaires auxquels VOTRE MAJESTÉ, et les Rois vos prédécesseurs, en avoient confié le pouvoir.*

Je suis avec le plus profond respect,

SIRE,

DE VOTRE MAJESTE,

Le très humble et très obéissant
ſerviteur et très fidèle sujet,
D'HOZIER.

Digitized by Google

PREFACE.

IL n'appartenoit autreſois qu'à la Nobleſſe, ou à ceux qui jouiſſoient de ſes Privileges, (*a*) de porter des Armoiries timbrées d'un Caſque; & pour decorer ſes Armes des Couronnes de Duc, de Marquis, de Comte & de Vicomte, ou du Cercle de Baron, il falloit obtenir du Prince des Lettres qui en attribuaſſent la permiſſion, ou avoir des Terres érigées en Duché, Marquiſat, Comté, Vicomté, Baronie, &c. (*b*) Les titres de *Haut & Puiſſant*, & de *Puiſſant Seigneur*, ſe donnoient proportionnément à la qualité & à la quantité des Fiefs que les Gentilshommes poſſédoient. Le grade de Chevalier, grade perſonel, & qu'on ne tranſmet point à ſes deſcendans, étoit réſervé à ceux qui, pour récompenſe de leurs grandes actions, en avoient été revêtus par les Souverains, ou par des Chevaliers commis de leur part à cet effet. Parmi les femmes même, celles des Chevaliers étoient les ſeules

---

(*a*) Le Roi Charles V accorda en 1371 aux Bourgeois de Paris, le droit de porter des Armoiries timbrées.

(*b*) On inſéroit même quelquefois dans les Lettres d'érection, la permiſſion particuliere de porter ſur ſes Armoiries & Blaſonner les Enſeignes & les marques qui appartiennent à la dignité de la Terre érigée. Cet uſage s'obſervoit encore dans le ſiécle paſſé. Les Lettres d'érection de la Comté de Maillé en Duché-Pairie ſous le nom de Luynes de l'an 1619, & celles de l'érection du Marquiſat de Cervat (de l'an 1650) en font foi.

que l'on qualifiât du nom de *Dames*, les femmes des Ecuyers ou autres Nobles, étoient ſimplement nommées Demoiſelles. (*c*) Et afin qu'aucun particulier n'uſurpât à ſon gré un rang, ou un titre qui ne lui étoit pas dû, les Rois d'Armes, dont les places etoient dès lors très-conſidérables, ou, ſous leur autorité, les Hérauts & les Pourſuivans d'Armes, dans les Provinces qui leur donnoient le nom, étoient chargés de tenir ce qu'on appelloit des Provinciaux, c'eſt-a-dire, des Regiſtres de toutes les Familles nobles, & de leurs Armoiries blazonées.

Pour prevenir même les abus qui pouvoient naître dans l'uſage des Blazons, des Couronnes, des Caſques, des Timbres & des Suports, ces Officiers publics faiſoient de tems en tems dans les Provinces, des viſites qui les mettoient en état de renouveller & d'augmenter leurs Regiſtres. Charles VIII. pourvût encore plus ſûrement au bon ordre, en creant un Maréchal d'Armes, (*d*) à qui il donna le pouvoir de faire peindre les Armoiries de tous les Princes, Ducs, Comtes, Barons, Châtelains, Seigneurs & autres Nobles du Royaume, & de mettre leurs noms en forme de Catalogue, *chacun ſelon ſon degré & prééminence*.

Ces Catalogues qui, tout imparfaits qu'ils étoient, ne laiſſoient pas d'avoir leur utilite, furent aſſes conſtamment en uſage juſqu'aux tems d'Henri III. Les troubles arrivés ſous le Regne de ce Prince, ſont l'époque des premiers déſordres. La Guerre Civile ayant introduit la

---

(*c*) Gui, Comte de Laval, vivant l'an 1540. n'a dans pluſieurs actes qui reſtent de lui d'autres qualités que celles de *Noble homme*, & d'*Ecuyer*. Claude de Foix, ſa femme, n'eſt auſſi nommée par tout que *Mademoiſelle de Laval*, parce que ſon mari n'étoit pas alors Chevalier. On a encore l'exemple de Guillaume Baron de Montmorenci, *Ecuyer*, & d'Anne Pot, ſa femme, qu'on n'appelloit pas autrement que *Mademoiſelle de Montmorenci*. Ils vivoient l'un & l'autre en 1484.

(*d*) Les Lettres de création ſont du 17. Juin 1487. on en trouvera l'Extrait à la fin du ſecond Volume du premier Reg. [illegible] page 689.

bonne

licence, chacun ſe crut en droit de tout entreprendre; les Etats ſe confondirent, la Nobleſſe n'eut plus rien qui la diſtinguât du Peuple. Il auroit fallu remedier au mal dans ſa naiſſance. Henri III périt au milieu des troubles; Henri IV. qui lui ſuccéda, avoit à conquerir ſon Royaume, avant que de le reformer. Il venoit de donner pluſieurs Edits, Déclarations & Arreſts, pour régler tous les Ordres de l'Etat; & ſes Peuples touchoient au moment peut-être le plus glorieux qui fut jamais pour la Monarchie, lorſqu'ils eurent le malheur de perdre ce grand Roi. Le deſordre ne fit donc que croître à la faveur d'une tolerance funeſte, mais preſqu'inevitable dans des tems auſſi fâcheux.

En 1614. on penſa plus ſérieuſement à en arrêter les progres. Le Corps de la Nobleſſe, aſſemblé à Paris pour la tenuë des Etats Généraux, (*e*) repréſenta entr'autres choſes au Roi Louis XIII. » que les Armoiries étant une » diſtinction attachée aux Familles nobles, & dont le » legitime uſage ne peut venir que de la naiſſance ou de » la permiſſion du Souverain, les uſurpations qu'en faiſoient chaque jour les Roturiers, devoient être réprimées, « Et il ſupplia Sa Majeſté » de créer en titre » d'Office un Juge d'Armes, qui dreſsât un Regiſtre univerſel de tous les Nobles & de leurs Armoiries, « afin que chacun y étant inſcrit ſuivant ſes qualites & ſes titres, perſonne ne pût à l'avenir prendre d'autres Armes ni d'autres qualifications que celles qui auroient été regiſtrées dans le Catalogue general.

Sur ces repréſentations, Louis XIII créa à ſa ſuite un

(*e*) Extraits du Cahier des Remontrances faites au Roi par la Nobleſſe du Royaume aſſemblée pour les Etats Généraux, tenus à Paris en l'année 1614. Ces Extraits ſe verront à la fin de la ſeconde Partie du premier Regiſtre de l'Armorial general, page 671.

Conſeiller-Juge général d'Armes, qu'il voulut être de qualité noble. (*f*) Il lui donna la commiſſion de travailler au Regiſtre que demandoit la Nobleſſe, & lui attribua toutes les fonctions & toutes les prérogatives qu'avoient eu autrefois les Rois, les Hérauts, & les Pourſuivans d'Armes. Il les expliqua même, ces fonctions, en le chargeant de maintenir l'ordre dans les diſtinctions de la Nobleſſe (*g*), d'empêcher l'uſurpation des Armoiries, des titres & des marques d'honneur (*h*), & en lui accordant non-ſeulement le pouvoir de connoître à l'excluſion de tous autres Juges & Officiers, des diferends qui pourroient s'élever à ce ſujet entre les particuliers, mais encore toute juriſdiction ſur les recherches, les pourſuites & les Catalogues qui ſe feroient, tant des Nobles du Royaume que de leurs Armoiries, » ſauf l'appel de ſes » jugemens au Tribunal des Maréchaux de France. «

CET établiſſement, dont pluſieurs Princes de l'Europe ſe ſont fait gloire de ſuivre le plan (*i*), ne pouvoit que

---

(*f*) Les premieres Proviſions de cet Office furent accordées à François de Chevriers-de S. Mauris Ecuyer, Seigneur de Salegn (Gentil-homme qualifié du Mâconnois, couſin germain des Marquis de Chevriers & de Varennes-Nagu, Chevaliers des Ordres du Roi). Il le poſſéda juſqu'à ſa mort arrivée en 1641. Louis XIII. donna ſa place à Pierre d'Hozier, Seigneur de la Garde, Chevalier de l'Ordre du Roi, Maître d'Hôtel ordinaire de Sa Majeſté, puis Conſeiller en Conſeil d'Etat & Privé. Après lui ſes enfans Louis Roger d'Hozier auſſi Chevalier de l'Ordre du Roi, Gentilhomme ordinaire de ſa Chambre, & Charles d'Hozier, furent pourvus de la Charge en 1666. & l'exercerent conjointement. Charles d'Hozier reſta ſeul en poſſeſſion de l'Office juſqu'en l'année 1710. qu'il en partagea les fonctions avec ſon neveu, Louis-Pierre d'Hozier, Chevalier de l'Ordre du Roi, Conſeiller en ſes Conſeils, & Maître des Comptes, qui exerce actuellement. La ſurvivance en a été accordée par Sa Majeſté à Antoine Marie d'Hozier-de Serigny ſon ſecond fils.

(*g*) On diſtingue dans le Royaume trois ſortes de Nobleſſe: la premiere eſt celle de Chevalerie ancienne, dont l'origine eſt ſi reculée, qu'elle n'eſt point connue; la ſeconde eſt celle qui eſt déja ancienne, mais dont on connoît le principe; la troiſieme eſt la nouvelle Nobleſſe qui n'a point encore fait ſouche à la troiſieme génération. Tous les Nobles en général ont également le droit de porter des Armoiries timbrées: mais ils ne jouiſſent pas tous des mêmes honneurs. Il eſt des marques de diſtinction que le Roi accorde en conſidération des ſervices ou d'un mérite ſupérieur, & qu'on ne peut s'arroger de ſoi-même.

(*h*) L'enregiſtrement des Lettres d'érection qui devoit être fait par le Juge d'Armes a été pluſieurs fois ordonné par les Lettres mêmes. Dans les Lettres d'érection de la Terre de Rupelmonde en Comté, données au mois de Février 1670. il eſt dit que les Lettres ſeront préſentées à l'Officier d'Armes, pour être par lui enregiſtrées, à peine de nullité de la grace.

(*i*) En Angleterre il y a un Collége Héraldique, dont le principal Officier a ſous d'Inferproduire un grand bien; c'eſt auſſi ce que la Nobleſſe s'en etoit promis. Cependant toutes les prerogatives accordées au Juge d'Armes, ne ſurent alors que des titres d'honneur. Les premiers que le Roi pourvut de la Charge, firent peu de choſe pour la réformation des abus, peut-être effrayes par la grandeur du travail que demandoit un établiſſement de cette nature, ou intimidés par ceux qu'ils étoient en droit de depouiller de leurs injuſtes uſurpations.

Feu M. Colbert forma le deſſein d'achever l'ouvrage, ſuivant les vœux de la Nobleſſe, le projet etoit digne de ce Miniſtre. Louis XIV. donna ſur ſon rapport pluſieurs Declarations & Arrêts (*k*), pour faire des recherches, dans la vûë de former le Catalogue des Nobles. Il envoya des Commiſſaires dans les Provinces, les recherches furent commencées, mais les beſoins preſſans de l'Etat ayant obligé le miniſtére de mettre en traité le produit des recherches, on ne retira pas de ce projet tous les avantages qu'on en avoit eſpérés.

Louis XIV. prit encore diverſes autres meſures pendant le cours de ſon Regne Il ſupprima la Charge de Juge d'Armes (*l*), & crea une Grande-Maîtriſe generale

---

re dans un Catalogue public tous les Nobles, leurs Armoiries, leurs titres & leurs connoître.

Depuis quelques années le Roi de Sardaigne a fait un Réglement pour empêcher les uſurpations & les abus concernant la Nobleſſe, les Armoiries & les qualifications qui commençoient à s'introduire dans ſes Etats. (Ce Réglement eſt du 26 Mars 1720 & il fut renouvellé en 1723.)

Dans le décret général du feu Czar, Pierre I du nom, daté du 24. Janvier 1722, & formant un Réglement pour l'ordre de ſes Etats, l'article 16 contient la création en titre d'Office de la cinquième Claſſe, d'un principal Officier d'Armes, auquel ce Prince attribue la connoiſſance de ce qui regarde la Nobleſſe de ſon Empire, & le pouvoir d'empêcher l'uſurpation des qualités & des Armoiries, en référant au Sénat les contraventions qui pourroient ſurvenir à ce ſujet.

(*k*) L'Extrait de ces Déclarations & Arrêts eſt à la fin de la ſeconde Partie page 677.

(*l*) Au mois de Novembre 1696.

Le Roi déclara par un Arrêt de ſon Conſeil du 28 Décembre de la même année, que nonobſtant la ſuppreſſion de la Charge du Juge d'Armes, Charles d'Hozier qui en étoit alors pourvu, continueroit en la même qualité de régler les Armoiries de ceux qui obtiendroient des Lettres de Nobleſſe, & que ces Lettres lui ſeroient adreſſées, comme avant la ſuppreſſion de ſon Office.

& ſouveraine des Armoiries (*m*). Il donna en même tems des ordres pour travailler à un Armorial général (*n*), dans lequel on devoit remplir le deſſein qui avoit été autrefois propoſé à Louis XIII. Mais les Offices qui devoient former la grande Maîtriſe des Armoiries, n'ayant pas été levés, le Roi révoqua l'Edit de création (*o*), & rétablit quelques tems après le Juge d'Armes dans toutes les fonctions de ſa charge (*p*). Et comme quelques particuliers avoient negligé de faire mettre leurs Armoiries dans les Regiſtres publics, s'imaginant, ſans doute, que la ſuppreſſion de l'Office du Juge d'Armes les avoit diſpenſés de ce devoir, Sa Majeſté ordonna par un Arreſt de ſon Conſeil (*q*), » que perſonne ne pourroit porter » des Armoiries timbrées, ſi elles n'étoient auparavant » réglées & enregiſtrées par cet Officier, Qu'il ne feroit » expedié aucunes Lettres, ſoit de Nobleſſe, ſoit de mutation de nom ou d'Armes, &c. ſans cette clauſe; Que » l'on ne verifieroit ces Lettres dans aucune Cour ſupérieure, à moins que les particuliers auſquels elles auroient été accordées, n'euſſent obtenu l'acte de reglement & d'enregiſtrement du Juge d'Armes de France, » pour être attaché ſous le contreſcel de la Chancellerie, » & que le Juge d'Armes réformeroit, lorſqu'il en feroit » requis, les Armoiries mal priſes ou mal expliquées dans » l'Armorial général. »

Un tel Arrêt auroit dû, à ce qu'il ſemble, proſcrire pour toujours les uſurpations des Armoiries; cependant on ne ſçauroit croire juſques à quel point les abus ſe ſont

---

(*m*) Edit de création d'une Grande-Maîtriſe des Armoiries, & d'un Garde de l'Armorial général de France, du mois de Novembre 1696.

(*n*) La garde de l'Armorial général fut donnée au même Charles d'Hozier par une Commiſſion particulière du 12 Février 1697.

(*o*) Edit du mois d'Avril 1700.

(*p*) Autre Edit du mois d'Avril 1701, regiſtré en la Chambre des Comptes, & en la Cour des Aydes de Paris.

(*q*) Arrêt du Conſeil du 9 Mars 1706.

Digitized by Google

multipliés de nos jours. Les Roturiers s'arrogent des Armes ſans aucun droit. Pour peu de conformité qu'ils trouvent entre leurs noms & ceux de quelque Famille noble, ils prennent le même ſymbole de Nobleſſe Souvent ils chargent leurs Ecuſſons des Couronnes, des ornemens & des autres marques d'honneur réſervées aux perſonnes du premier rang. Il y a plus : l'uſurpation des qualités ſuit celle des Armoiries; la Nobleſſe elle-même ſe ſouſtrait aſſes communement aux anciennes regles. Quelque conſtant qu'il ſoit que tout Noble n'eſt qu'Ecuyer, juſqu'a ce qu'il ait plû au Roi de l'honorer d'une qualité ſuréminente, on paroit aujourd'hui dedaigner ce titre, pour recourir à des qualifications auſſi vaines qu'illegitimes. C'eſt être moderé que de ſe contenter du titre de Chevalier, quoique l'on doive ſavoir que perſonne n'eſt Chevalier par ſa naiſſance, & qu'on ne peut tenir cet honneur que de la grace particuliére du Souverain.

Il eſt donc néceſſaire de réprimer des excès ſi opoſes au bon ordre, la gloire du Prince y eſt intéreſſee, & l'honneur de la Nobleſſe le demande. Mais comment venir a bout d'une ſi grande entrepriſe? Le miniſtere attentif juſqu'aux moindres parties du Gouvernement, & jaloux de faire revivre les ſages Ordonnances de nos Rois, a jugé que, pour réüſſir, il ne falloit point chercher d'autre moyen que celui qui a été employé en diferens tems. C'eſt de raſſembler dans un monument public tout ce qui concerne la Nobleſſe, de diſtinguer les vrais Nobles des uſurpateurs, de marquer, autant qu'il eſt poſſible, les commencemens de chaque Famille, de ſuivre ſes progres & ſes accroiſſemens, en un mot, d'en conſtater l'état paſſé, préſent & a venir, de facon que, quelque accident qui arrive, aucun Noble ne ſoit plus expoſe a perdre un Titre qu'il a ou hérité de ſes péres, ou mérité par ſa vertu; & que le Prince puiſſe connoitre ceux de ſes Sujets ſur l'attachement & ſur les ſervices deſquels il a droit de compter plus particuliérement. Tel étoit le but des divers etabliſſemens faits en faveur de la Nobleſſe; tel eſt auſſi le deſſein du Catalogue dont le Juge d'Armes a eu l'honneur de préſenter au Roi le premier Regiſtre, qu'il donne aujourd'hui au Public ſous le titre, d'ARMORIAL GENERAL DE LA FRANCE.

Le Juge d'Armes oſe ſe flater que l'on recevra favorablement un Ouvrage qui peut être regardé comme le premier fruit de l'établiſſement de ſa Charge. Selon ſon premier plan, il ne devoit donner qu'un état précis des Familles actuellement vivantes, & de leurs Armoiries; mais comme une grande partie des Nobles, en fourniſſant leurs Titres, ont deſire que l'on s'etendit plus au long ſur l'ancienneté de leur Famille, ſur leurs alliances, & ſur les diferentes branches qui les compoſent, afin de s'en ſervir dans le beſoin; on s'eſt prêté volontiers à ce qui a paru pouvoir contribuer au bien public. On eſt entré dans le detail non ſeulement des noms, des Armoiries, des domiciles, des dignités, des Charges, & même, quand on l'a pu, des Terres dont la poſſeſſion s'eſt perpétuée dans les mêmes Familles, mais encore de tous les changemens arrivés, ſoit par des alliances, ſoit par des ſubſtitutions qui ayent aſſujéti à joindre à ſon nom & a ſes Armes ceux des ſubſtituans. On a auſſi réüni les traits les plus honorables & les plus curieux qui ſe ſont trouvés dans les Titres, ainſi cet Ouvrage eſt proprement l'hiſtoire abregée de la Nobleſſe, & le commencement de ſes Faſtes. Les anciennes Familles qui ont ſubſiſté juſqu'à préſent avec éclat, y trouveront une voye ſûre de faire paſſer à la poſterite les monumens de leur grandeur; Et les nouveaux Anoblis auront la ſatisfaction de voir le Public inſtruit des motifs glorieux qui leur ont merite l'honneur dont ils jouiſſent

S'IL ſe rencontre des perſonnes qui croyent qu'on n'ait pas fait remonter leur origine auſſi haut qu'elle pourroit aller, ſoit que les Titres n'ayent point été produits, ſoit que dans les ocaſions où ils ont eu à faire leurs preuves, ils ſe ſoient contentes de remplir les conditions preſcrites par les Ordonnances & par les Réglemens, bien qu'ils fuſſent en état d'aller beaucoup au delà de ce terme, on leur répond que l'exacte vérité étant la régle conſtante qu'on doit ſuivre, on s'eſt fait une loi de ne rien avancer que ſur la vûë des Titres originaux, (r) & on l'a religieuſement obſervée; mais s'il arrive par la ſuite à ces perſonnes de recouvrer, ou de fournir des pieces plus anciennes que ce qu'on a ſur leur article, on promet, en ce cas, d'en faire mention dans le cours de l'Ouvrage. C'eſt-là que l'on renvoye auſſi les différens événemens dont on aura connoiſſance, & qui auroient ete omis, faute d'en être inſtruit.

L'ARMORIAL général ſera diviſé en pluſieurs Regiſtres, & chaque Regiſtre en deux Parties, qui contiendront tout l'Alphabet. C'eſt la forme qu'on a cruë la plus propre, pour éviter les répétitions continuelles On y ſera entrer un certain nombre d'Armoiries, plus ou moins grand, ſelon la longueur des articles. On ne peut encore fixer le nombre de ces Regiſtres, cela dépend des Titres que la Nobleſſe fournira. Chaque Famille aura ſon article, à la tête duquel on en verra l'Ecuſſon gravé; & au bas de l'article, on trouvera une explication des Armoiries, renduë dans des termes ſimples, & débarraſſée d'un jargon barbare, qui auroit demandé une ſeconde explication

---

(r) On a ſuivi l'ortographe des Titres: c'eſt pour cela que pluſieurs noms ſoit de Familles ſoit de Terres, ſe trouveront ſouvent écrits différemment. On a auſſi conſervé dans le ſtile quelques vieux mots parce qu'ils caractériſent les anciens uſages de la Nobleſſe

QUELQUES perſonnes auroient peut-être ſouhaité qu'on fît pour chaque Province un Regiſtre particulier, tel qu'étoient ceux des Rois, des Hérauts & des Pourſuivans d'Armes; mais comme il y a un grand nombre de Familles de même nom, qui ſont diſperſées en différens pais & qui ſe tranſplantent tous les jours d'une Province dans une autre, ſelon les événemens qui les y déterminent, l'ordre général a paru le plus convenable. On a auſſi par la même raiſon abandonné le deſſein qu'on avoit conçû d'abord, d'employer chaque perſonne en particulier avec ſes Armoiries, on s'eſt déterminé depuis à ranger ſous un même Ecuſſon, toutes les branches ſournies d'une même Famille, & on n'a répété les Ecuſſons, qu'autant qu'il s'y eſt trouvé des différences eſſentielles, occaſionnées par des Alliances ou par des Subſtitutions.

ON a mis à la fin de la ſeconde Partie du premier Regiſtre, des Extraits de tout ce que les Edits, Déclarations, Reglemens & Arrêts qui ſont tombés ſous la main, ont de plus eſſentiel, en ce qui regarde la Nobleſſe, les Armoiries & même les habillemens, Loix qui n'ont point été abrogées, & qui ſubſiſtent toujours, mais que l'on n'obſerve point, ſans doute parce qu'elles ſont ignorées.

A ce Recuëil ſuccedent deux Tables, l'une des Matieres, l'autre des ſurnoms de Famille & des noms de Terres, joints aux ſurnoms, pour faire connoître ceux d'une même Famille qui ſe font annoncer dans le monde, ſous des dénominations différentes

Chaque Exemplaire ſera viſé & ſigné par le Juge d'Armes de France.

PRIVILEGE

Digitized by Google

PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A nos amez & féaux Conſeillers les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand Conſeil, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Juſticiers qu'il appartiendra, SALUT. Notre cher & bien-amé LOUIS-PIERRE D'HOZIER, Juge général d'Armes de France, Chevalier de notre Ordre de S. Michel, Conſeiller Maître ordinaire en notre Chambre des Comptes de Paris, Généalogiſte de nos Maiſon, Chambre & Ecuries, & de celles de la Reine notre très-chere Epouſe, Nous ayant repréſenté qu'une des principales fonctions de ſon Office de Juge d'Armes de France étant de veiller à la conſervation des Armoiries des anciennes Familles du Royaume, & de celles de tous les Particuliers, qui par différens Priviléges peuvent jouir de cette marque de diſtinction, conformément aux Reglemens qui leur auroient été expédiez & délivrez par ledit Juge d'Armes de France, il ſeroit dans le deſſein de faire graver & imprimer, & rendre public un Armorial général de la France ; mais que cette entrepriſe ſi utile à la Nobleſſe, ne peut être par lui exécutée ſans nos Lettres ſur ce néceſſaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter ledit Sieur d'Hozier, Nous lui avons permis & permettons de dreſſer & faire graver ou imprimer l'ARMORIAL GENERAL DE LA FRANCE, en tels volumes, forme, marge, caractére, conjointement ou ſéparément, & autant de fois que bon lui ſemblera, & de le vendre, faire vendre ou débiter par tout notre Royaume, pendant le tems de vingt années conſécutives, à compter de ce jour & date deſdites Preſentes. Faiſons défenſes à toutes perſonnes, de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, d'en introduire d'impreſſion ou gravûre étrangére, dans aucun lieu de notre obéïſſance. Comme auſſi à tous Graveurs, Imprimeurs, Marchands en Taille douce, Libraires & autres, de graver, faire graver, imprimer, faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire ledit Armorial général en tout ou en partie, ni d'en faire aucuns Extraits, ſous quelque prétexte que ce ſoit d'augmentation, correction, changement de Titres, même en feuilles ſéparées ou autrement, ſans la permiſſion expreſſe & par écrit dudit Expoſant, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiſcation des Exemplaires contrefaits, de dix mil livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, & l'autre tiers audit Expoſant, & de tous dépens, dommages & intérêts ; à la charge que leſdites Préſentes ſeront enregiſtrées tout au long ſur le Regiſtre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, dans trois mois de la date d'icelles ; Que la Gravûre & l'impreſſion dudit Armorial général ſeront faites dans notre Royaume & non ailleurs, en bon papier, conformément aux Réglemens de la Librairie ; & qu'avant que de l'expoſer en vente, ledit Armorial gravé ou imprimé ſera remis ès mains de notre très-cher & féal Chevalier Garde des Sceaux de France le Sieur Chauvelin, & qu'il en ſera remis deux Exemplaires dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notredit très-cher & féal Chevalier Garde des Sceaux de France le Sieur Chauvelin, le tout à peine de nullité des Préſentes, deſquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir l'Expoſant ou ſes ayans cauſe pleinement & paiſiblement, ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la Copie des Préſentes, qui ſera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dudit Armorial général, ſoit tenue pour dûement ſignifiée, & qu'aux Copies collationnées par l'un de nos amez &

féaux Conſeillers & Sécretaires, foy ſoit ajoûtée comme à l'Original. Commandons au premier notre Huiſſier ou Sergent, de faire pour l'exécution d'icelles tous actes requis & néceſſaires ſans demander autre permiſſion nonobſtant clameur de Haro Charte Normande & Lettres à ce contraires. Car tel eſt notre plaiſir. Donné à Paris le vingtiéme du mois d'Avril l'an de grace mil ſept cent trente ſix, & de notre Regne le vingt-uniéme. Par le Roi en ſon Conſeil. *Signé*, SAINSON.

Regiſtré ſur le Regiſtre IX de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris N° 275 fol. 251 conformément au Réglement de 1723. A Paris le vingt un Avril 1736. Signé G. MARTIN, *Syndic.*

Google

LOUIS XV.

ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE,

Naquit à Verſailles le 15 de Février de l'an 1710 à ſept heures du matin, & fut nommé Duc d'Anjou. Sa naiſſance fut célébrée par un *Te Deum* chanté en actions de graces dans l'Egliſe de Paris, où aſſiſterent les Cours Supérieures, avec le Corps de Ville, & tout le Peuple en cette occaſion donna des témoignages de ſa joie par des illuminations & des réjoüiſſances publiques, qui durérent pluſieurs jours. Ce Prince prit le titre de Dauphin de Viennois, après la mort du Dauphin, ſon frére, arrivée le 8 Mars 1712. & il ſuccéda au Roi Louis XIV ſon biſayeul, le premier de Septembre 1715. étant alors âgé de cinq ans, ſix mois & dix ſept jours, le 12 du même mois, SA MAJESTÉ vint au Parlement tenir ſon Lit de Juſtice, où par l'Arreſt que prononça le Chancelier de France, la Régence du Royaume fut déférée au Duc d'Orléans, Petit-fils de France.

Le Roi fut Sacré à Reims le 25 Octobre 1722. & le 27. il y reçut le Collier de l'Ordre du S. Eſprit, & fit le ſerment de Grand Maître ſouverain de cet Ordre, qu'il conféra enſuite au Duc de Chartres, & au Comte de Charolois. SA MAJESTÉ étant devenuë majeure le 16 de Février 1723. Elle tint le 22 ſon Lit de Juſtice au Parlement, pour la Declaration de ſa Majorité. Elle épouſa à Fontainebleau le 5 de Septembre

1725 MARIE LECZINSKA, fille unique héritiére de Nicolas Leczinski, Roi de Pologne, ſurnommé Staniſlas I. Duc de Lorraine & de Bar, Chevalier des Ordres de S. Michel & du S. Eſprit, ci-devant Palatin de Poſnanie, Général de la Grande Pologne, &c., & de Caterine Opalinska, Comteſſe de Bnin-Opalinski, Couronnés tous deux à Varſovie le 4. Octobre 1705.

De ce mariage ſont iſſus,

Louis de France, Dauphin de Viennois, né & ondoyé à Verſailles le 4. Septembre 1729. & auquel les cérémonies du Batême furent ſupléées par le Cardinal de Rohan, Grand Aumônier de France, le 27. Avril 1737. ayant pour Parain & pour Maraine le Duc d'Orléans, & la Ducheſſe Douairiére de Bourbon.

N..... de France, Duc d'Anjou, né & ondoyé le 30. Aouſt 1730. mort le 7. Avril 1733. & inhumé dans l'Egliſe de l'Abbaye Royale de S. Denis.

Louise-Elisabeth de France, née & ondoyée le 14. Aouſt 1727. & à laquelle les cérémonies du Batême furent pareillement ſupléées ledit jour 27. Avril 1737. en preſence du Duc de Chartres & de la Princeſſe de Conti, ſeconde Douairiére, ſes Parain & Maraine.

Anne-Henriette de France, née & ondoyée le même jour 14. Aouſt 1727. & qui reçut auſſi le ſuplément des cérémonies du Batême, le 27. Avril 1737. ayant pour Parain & pour Maraine, le Duc de Bourbon, & Mademoiſelle (Louiſe-Anne de Bourbon-Condé).

Louise-Marie de France, née & ondoyée le 28. Juillet 1728. Les cérémonies du Batême lui furent ſupléées le 18. Février 1733. en préſence du Duc & de la Ducheſſe de Tallard, ſes Parain & Maraine, elle mourut le lendemain 19. & ſon Corps fut porté le même jour dans l'Egliſe de l'Abbaye de S. Denis.

Marie-Adelaide de France, née & ondoyée le 23. Mars 1732. elle reçut le ſuplément des cérémonies du Batême ledit jour 27. Avril 1737. ayant pour Parain & pour Maraine, le Comte de Charolois, & Mademoiſelle de Clermont.

N..... de France, née & ondoyée le 11. Mai 1733.
N..... de France, née & ondoyée le 27. Juillet 1734.
N..... de France, née & ondoyée le 16. Mai 1736.
Et N..... de France, née & ondoyée le 15. Juillet 1737.

L'Hiſtoire Généalogique de la Maiſon Royale, que chacun regarde, à juſte titre, comme la plus ancienne, la plus illuſtre & la plus puiſſante de toutes les Maiſons qui ont ſubſiſté juſqu'à préſent, a été tant de fois traitée dans ſon entier, & elle eſt ſi univerſellement connue, qu'on a cru devoir ſe renfermer ici dans une énumération ſimplifiée des aſcendans directs de Sa Majesté Regnante, depuis Robert le Fort,

Digitized by Google

ſon 25^e. ayeul, Duc & Marquis de France, biſayeul du Roi Hugues Capet, Chef de la troiſiéme Race Royale.

I. DEGRÉ. ROBERT, I. du nom, dit *le Fort*, Duc & Marquis de France, Comte d'Anjou, auquel le Roi Charles le Chauve donna l'an 861. le Gouvernement des Pays d'entre la Seine & la Loire, pour les défendre contre les incurſions des Ennemis, fut tué par les Normands à Briſſarte en Anjou, l'an 866. Pluſieurs Hiſtoriens lui donnent pour femme, ADELAÏDE, veuve de Conrad, Comte D'ALLEMAGNE, & tous unanimement conviennent qu'il eut pour enfans, Eudes & Robert, qui ſuivent.

2. EUDES, Comte de Paris, élu Roi de la France & de l'Aquitaine, par la plus conſidérable partie des Seigneurs François, fut Sacré à Sens, l'an 888. par Wautier, qui en étoit alors Archevêque, & il mourut à la Fére le 3. Janvier 898. dans la dixiéme année de ſon Régne, laiſſant un fils, qui fut auſſi proclamé Roi, mais qui mourut peu de jours après.

II. DEGRÉ. ROBERT, II. du nom, Duc, puis Roi de la France, fut Sacré le 29 Juin 922. dans l'Egliſe de S. Remi de Reims, & fut tué à la bataille de Soiſſons le 15. Juin 923. De ſa femme, nommée BEATRIX DE VERMANDOIS, il eut entr'autres enfans, Hugues qui ſuit.

III. DEGRÉ. HUGUES le Grand, ſurnommé *le Blanc*, Duc de la France, de Bourgogne & d'Aquitaine, Comte de Paris & d'Orléans, laiſſa pluſieurs enfans D'HADWIGE, *ou* AVOYE DE SAXE, ſa troiſiéme femme, fille de Henri, I. du nom, ROI D'ALLEMAGNE, dit *l'Oiſeleur*, & entr'autres,

4 HUGUES, dit Capet, qui ſuit

4 OTHON,

4 EUDES,

Et 4 HENRI, ſucceſſivement Ducs de Bourgogne, tous trois morts ſans enfans légitimes,

4 BEATRIX, qui épouſa l'an 954. Ferri, *ou* Frédéric, I. du nom, Duc de la haute LORRAINE, *dite* MOSELLANE,

Et 4 EMME, femme de Richard, I. du nom, Duc de NORMANDIE.

IV. DEGRÉ. HUGUES, ſurnommé *Capet*, Comte de Paris & d'Orléans, & Duc de France par la mort de ſon Pére. Après celle de Louis V. dernier Roi de la ſeconde Race, il fut proclamé Roi par les Seigneurs François, aſſemblés à Noyon au mois de Mai 987. puis Sacré à Reims le 3. Juillet ſuivant. Ce fut lui qui, en réüniſſant le Duché de France à la Couronne, rétablit le Siége ordinaire de nos Rois dans la

Ville de Paris, où Clovis l'avoit fixé, Il mourut le 24. Octobre 996. & fut inhumé dans l'Egliſe de l'Abbaye de S. Denis. D'Adelais, ſa femme, il eut entr'autres enfans, Robert qui ſuit.

V. DEGRE'. ROBERT, dit *le Dévot*, Roi de France, ſuccéda à la Couronne en 996. il ſe rendit Maître du Duché de Bourgogne & de la Ville de Sens, environ l'an 1001. & en inveſtit Henri ſon ſecond fils. Il s'aſſocia à la Couronne Hugues, ſon fils aîné, & le fit Sacrer & Couronner à Compiégne le 19. Juin 1017. Il mourut à Melun, âgé de 60. ans & quelques mois, le 20. Juillet 1031. & fut enterré à S. Denis. De ſa ſeconde femme, nommée Constance, fille de Guillaume, Comte d'Arles, & de Blanche, *dite* Adèle d'Anjou, il eut pour enfans,

6. Hugues le Grand, mort ſans alliance, le 17. Septembre 1026. & enterré dans l'Egliſe de l'Abbaye de S. Corneille à Compiégne.

6. Henri, I. du nom, Roi de France, qui ſuit.

6. Robert, I. du nom, Duc de Bourgogne, qui a donné l'origine à la premiere branche des Ducs de Bourgogne, dont le dernier mourut ſans enfans, le 21 Novembre 1361 (de laquelle branche ſont ſortis les Rois de Portugal; Et ce Robert, I. du nom étoit le 2n ayeul de Jean V. du nom, Roi de Portugal, préſentement regnant)

6 Adeit, *ou* Aux de France, femme de Renaud, I du nom, Comte de Nevers,

Et 6 Adele de France, qui épouſa en 1026 Richard, III du nom, Duc de Normandie, & en 1028 Baudouin, V du nom, Comte de Flandres

VI DEGRE HENRI, I du nom, Roi de France, fut Sacré & Couronné à Reims, du vivant de ſon Pére, au mois de Mai 1027 & lui ſuccéda en 1031 Il épouſa l'an 1044 Anne, *ou* Agnes de Russie, fille de Jaroſlaw, *dit* Ladiſlas, Roi de Russie; & après avoir fait Couronner ſon fils aîné, il mourut à Vitri-en-Brie, le 4. Aouſt 1060. Les enfans qu'il eut de ladite Anne de Ruſſie, furent entr'autres,

7. Philipes, I du nom, Roi de France, qui ſuit

Et 7 Hugues, dit *le Grand*, qui a formé la branche des Comtes de Vermandois, finie dans la perſonne de Raoul, II du nom, mort ſans poſtérité après l'an 1163.

VII DEGRE PHILIPES, I. du nom, Roi de France, naquit en 1053 fut Sacré à Reims, en préſence du Roi, ſon pére, le 23 Mai 1059 & fut mis ſous la tutelle de Baudouin, V. Comte de FLANDRES, l'an 1060. (la Reine, ſa mére, ayant été excluë de la Régence, par la diſpoſition que fit le feu Roi avant ſa mort) Il épouſa en 1071 BERTHE, fille de Florent, I. du nom, Comte de HOLLANDE & de FRIZE, & de Gertrude de SAXE Il mourut au Château de Melun, le 29 Juillet 1108 & fut enterré dans l'Egliſe de l'Abbaye de S. Benoît ſur Loire, qu'il avoit choiſie pour le lieu de ſa Sépulture Ce fut ſous ſon Régne que commença la premiére des Guerres contre les Infidéles, auxquelles on donna le nom de *Croiſades*. De ſon mariage avec ladite Berthe de Hollande & de Frize, il eut pour enfans,

8 Louis VI. qui ſuit

Et 8 CONSTANCE de France, femme en premiéres noces de Hugues, Comte de TROYES, duquel elle fut ſeparée pour cauſe de Parenté, & en ſecondes noces, de Boemond, I. du nom, Prince d'ANTIOCHE.

VIII DEGRE LOUIS VI. du nom, dit *le Gros*, Roi de France, fut Sacré dans la Ville d'Orléans, par Daimbert, Archevêque de Sens, le 2. Aouſt 1108 & fut marié en 1115 avec ADELAIS, ALIX, *ou* ADELE, fille de Humbert, II du nom, Comte de MAURIENNE & de SAVOYE, & de Guille de BOURGOGNE-COMTE, Il mourut à Paris le premier Aouſt 1137 & fut inhumé dans l'Egliſe de l'Abbaye de S. Denis Adelaïs, ſa veuve, ſe remaria avec Mathieu, I. du nom, Seigneur de MONTMORENCI, Connétable de France, & fut enterrée l'an 1154 dans l'Abbaye de Montmartre qu'elle avoit fondée

Les enfans de Louis le Gros & d'Adelaïs, furent entr'autres,

9 PHILIPES, ſacré Roi de France le 14 Avril 1129 mort le 13 Octobre 1131 & enterré à S. Denis

9 Louis VII. dit le Jeune, Roi de France, ci-après

9 HENRI, Evéque de Beauvais, puis Archevéque de Reims où il fut inhumé au mois de Novembre 1175

9 ROBERT Comte de Dreux, qui a formé la branche des Comtes de Dreux, & celle des Ducs de BRETAGNE, dont l'Héritiere, Anne Ducheſſe de Bretagne, fut mariée en premiéres noces avec le Roi CHARLES VIII & en ſecondes noces avec le Roi LOUIS XII ſon ſucceſſeur

9 PHILIPES de France, Grand Archidiacre de Paris, Doyen de S. Martin de Tours, & Tréſorier de l'Egliſe de Compiegne, lequel en cette qualité, refuſa de faire homage à l'Evéque de Meaux, pour une dépendance de ce Bénéfice, avoit été

élu Evêque de Paris, mais par ſon extrême modeſtie, il renonça à cette dignité en faveur de Pierre Lombard, connu ſous le nom de *Maître des Sentences*. Il mourut le 5 Septembre 1161. & fut inhumé dans l'Egliſe de Paris.

9. Pierre de France, Chef de la Maiſon Royale de Courtenai,

Et 9. Constance, qui épouſa en premiéres noces Euſtache, Comte de Mortaing, lequel fut couronné Roi d'Angleterre du vivant du Roi ſon Pére, Etienne de Blois, & en ſecondes noces, Raimond V. du nom, Comte de Toulouse.

IX DEGRÉ. LOUIS VII. du nom, ſurnommé *le Jeune* & *le Pieux*, Roi de France, naquit l'an 1120. fut Sacré & Couronné à Reims le 25. Octobre 1131. par le Pape Innocent II. Il forma, à la ſollicitation du Pape Eugene III. une ſeconde Croiſade, pour ſecourir la Chrétienté en Aſie, & un très grand nombre de Princes & de Seigneurs François ſe joignirent à lui pour cette expédition l'an 1147. mais il n'en tira pas tout le fruit que l'on pouvoit attendre, il mourut à Paris le 18. Septembre 1180. & fut enterré dans l'Egliſe de l'Abbaye de Barbeau ſur Seine, dont il étoit le Fondateur. Il avoit épouſé, 1°. au mois d'Août 1137. Alienore, fille aînée & Héritiére de Guillaume X. du nom, Duc de Guienne & Comte de Poitou, mais en ayant été ſéparée pour cauſe de parenté, au Concile tenu à Beaugenci ſur Loire, le Mardi avant Pâques fleuries 1152. elle ſe remaria le 18. Mai ſuivant avec Henri Comte d'Anjou, puis Roi d'Angleterre, & Duc de Normandie, auquel elle aporta entr'autres choſes le Duché de Guienne. 2°. l'an 1154. Constance de Castille, fille d'Alphonſe VIII. Roi de Castille. 3°. l'an 1160. Alix, cinquiéme fille de Thibaud, dit *le Grand*, Comte de Champagne, de Blois & de Chartres. Du premier lit, il eut deux filles, ſçavoir;

10. Marie de France, femme de Henri, I. du nom, Comte de Champagne & de Brie,

Et 10. Alix de France, mariée avec Thibaud, ſurnommé *le Bon*, Comte de Blois & de Chartres, Sénéchal de France.

Du ſecond lit naquit

10. Marguerite de France, qui épouſa 1°. l'an 1170. Henri le Jeune, dit *au Court Mantel*, fils aîné de Henri II. Roi d'Angleterre. 2°. l'an 1185. Bela, *ou* Belet, III. du nom, Roi de Hongrie,

Et du troiſiéme lit, Loüis VII. eut pour enfans,

10. Philipes II. qui ſuit.

10. Agnès, femme de Guillaume II. Comte de Ponthieu,

Et 10

Digitized by Google

Et 10 AGNES de France, mariée 1° le 2 Mars 1180 avec Aléxis Comnéne, dit *le Jeune*, fils de l'Empereur Manuel, 2°. avec Andronic Comnéne, 3° avec Théodore Branas, Seigneur d'ANDRINOPLE, &c

X DEGRÉ PHILIPES II Roi de France, ſurnommé *Auguſte*, naquit le 22 Aouſt 1165 ſut Sacré à Reims le premier jour de Novembre 1179 & monta ſur le Trône après la mort du Roi ſon pére, l'an 1180 Il avoit été marié le Lundi d'après le Dimanche de *Quaſimodo* de la même année 1180 avec ISABEAU DE HAINAUT, fille de Baudouin, Comte de Hainaut, & de Marguerite D'ALSACE, Cette Reine mourut le 15 Mars 1190 & fut inhumée dans l'Egliſe de Paris, & le Roi Philipes II épouſa en ſecondes noces INGEBURGE, morte ſans enfans, l'an 1236 fille de Waldemar, ROI DE DANNEMARK, & en troiſiémes noces, l'an 1196 AGNES DE MERANIE, fille de Berthold IV du nom, Duc de Méranie, & il mourut à Mante le 14 Juillet 1223 laiſſant pour fils du premier lit, Louis ci après

XI DEGRÉ LOUIS VIII du nom, ſurnommé *le Lion*, Roi de France, naquit à Paris le 3 Septembre 1187 fut créé Chevalier par le Roi, ſon pére, l'an 1209 & Couronné Roi d'Angleterre au mois de Mai 1216 Il ſuccéda à Philipes Auguſte l'an 1223 fut Sacré & Couronné à Reims le 6 d'Aouſt de la même année, & mourut au Château de Montpenſier en Auvergne le 8 Novembre 1226 au retour de la Guerre qu'il avoit faite aux Albigeois Il avoit épouſé le 23 Mai 1200 BLANCHE DE CASTILLE, ſeconde fille d'Alphonſe IX du nom, Roi de Caſtille, & d'Aliénore d'ANGLETERRE De la Reine Blanche, qui mourut à Paris le premier jour de Décembre 1252 après avoir été deux fois Régente du Royaume, il eut pluſieurs enfans, ſavoir,

12 PHILIPES de France, mort âgé de 9 ans, l'an 1218

12 S. LOUIS IX du nom, ci-après

12. ROBERT de France, dit *le Bon*, qui a fait la branche des Comtes d'Artois & d'Eu, finie en la perſonne de Charles, Comte d'Eu, mort ſans enfans l'an 1472

12. PHILIPES & JEAN de France, morts jeunes.

12 ALPHONSE de France, Comte de Poitou, mort ſans enfans l'an 1271

12 CHARLES de France, Comte d'Anjou, Roi de Naples, qui a fait la branche des Rois de Naples, de Sicile, de Jéruſalem & de Hongrie, & celles des Princes de Tarente, des Ducs de Duras en Albanie, & des Comtes de Cravines, Rois de Naples, de Sicile, &c

12 ETIENNE & PHILIPES de France, morts jeunes.

12 N [illegible] de France, morte en bas âge

Et 12 Elisabeth de France, laquelle mourut en odeur de sainteté le 23 Février 1269 dans le Monaſtére de Longchamp, qu'elle avoit fait bâtir, & qu'elle avoit fondé

XII. DEGRE S. LOUIS IX du nom, Roi de France, naquit à Poiſſi le 25 Avril 1215 & y fut batiſé Il ſuccéda à la Couronne par la mort du Roi ſon pére, l'an 1226 & fut Sacré à Reims le 29 Novembre de la même année Il fit publier deux Croiſades pour la Terre-Sainte, l'une en 1248 l'autre l'an 1267 & mourut au Camp devant Tunis, le 25 Aouſt 1270 Son extrême humilité, ſon zéle & ſon reſpect pour l'Egliſe, ſa charité pour les pauvres, ſon amour tendre pour ſes Peuples, & l'auſtérité de ſa vie, lui ont mérité d'être mis au nombre des Saints par le Pape Boniface VIII le onziéme d'Aouſt 1297

Il avoit épouſé à Sens l'an 1234 Marguerite de Provence, laquelle mourut à Paris le 20 Décembre 1295 fille aînée de Raimond Berenger, Comte de Provence, & de Béatrix de Savoie; & de ce mariage il eut onze enfans, ſavoir,

13 Louis de France, mort âgé de 16 ans

13 Philipes III du nom, dit *le Hardi* Roi de France, duquel ſont iſſus dix-ſept Rois, qui ont regné juſqu'au 2 Aouſt 1589 jour de la mort du Roi Henri III le dernier de toute la poſtérité de Philipes le Hardi

13 Jean de France, mort jeune

13 Jean de France, dit *Triſtan*, né à Damiette en Egypte, & mort devant Tunis le 3 Aouſt 1270 ſans laiſſer d'enfans d'Yoland de Bourgogne, Comteſſe de Nevers

13 Pierre de France, Comte d'Alençon, mort à Salerne en Italie le 6 Avril 1283 ſans poſtérité de Jeanne de Chatillon, ſa femme, Comteſſe de Blois & de Chartres

13 Robert de France, Comte de Clermont, qui a fait la branche Royale de Bourbon, ci-après

13 Blanche de France, morte en bas âge l'an 1243

13 Isabelle de France, femme de Thibaud II du nom, Roi de Navarre

13 Blanche de France, née à Japha dans la Paleſtine, & mariée l'an 1269 avec Ferdinand, dit *de la Cerda*, fils aîné d'Alphonſe, Roi de Castille

13 Marguerite de France, femme de Jean I du nom, Duc de Brabant

Et 13 Agnes de France, mariée l'an 1279 avec Robert II du nom, Duc de Bourgogne

Google

XIII DEGRÉ ROBERT de France, Comte de Clermont en Beauvoiſis, Chambrier de France (ſixiéme fils du Roi Saint Louis, & de Marguerite de Provence) naquit l'an 1256. fut fait Chevalier l'an 1279. & marié environ l'an 1272. avec Beatrix de Bourgogne, Dame de Bourbon, de Charolois & de S. Juſt, fille unique de Jean de Bourgogne, Seigneur de Charolois, & d'Agnès héritiére de Bourbon, fille d'Archambaud IX. du nom, Sire de Bourbon. Il mourut le 7. Février 1317. & fut enterré en l'Egliſe des Jacobins à Paris, dans la Chapelle de S. Thomas d'Aquin, ayant eû pour enfans de ladite Béatrix de Bourgogne (laquelle mourut au Chateau de Murat en Bourbonnois, le premier Octobre 1310.)

14. Louis, I. du nom, duc de Bourbon, qui ſuit.

14. Jean, Seigneur de Charolois & de S. Juſt, mort l'an 1316. laiſſant de Jeanne d'Argies, ſa femme, Dame d'Argies, deux filles, l'une nommée Beatrix, qui fut mariée au mois de Mai 1327. avec Jean, I. du nom, Comte d'Armagnac, & l'autre apellée Jeanne, qui épouſa Jean, I. du nom, Comte d'Auvergne.

14. Pierre, Grand Archidiacre de l'Egliſe de Paris.

14. Blanche, dont le mariage fut accordé à Paris le 25. Juin 1303. avec Robert VII. du nom, Comte d'Auvergne.

14. Marie, Religieuſe à Montargis, puis Prieure du Monaſtére de Poiſſi, où elle fut enterrée l'an 1372.

Et 14. Marguerite, mariée l'an 1307. avec Jean de Flandres, Comte de Namur, laquelle mourut à Paris l'an 1309. & fut enterrée dans l'Egliſe des Jacobins.

XIV DEGRÉ LOUIS I. du nom, ſurnommé *le Grand*, Duc de Bourbon, Comte de Clermont, de la Marche & de Caſtres, Pair & Chambrier de France, obtint du Roi Charles le Bel l'érection de la Baronie de Bourbon, en titre & dignité de Duché-Pairie, par Lettres datées à Paris du 27. Décembre 1327. Il mourut au mois de Janvier 1341. ayant eu pour enfans de Marie de Hainaut, qu'il avoit épouſée au mois de Septembre de l'an 1310. fille puiſnée de Jean II. du nom, comte de Hainaut, & de Philipe de Luxembourg.

15. Pierre I. du nom, Duc de Bourbon, dont la poſtérité maſculine finit l'an 1527. en la perſonne de Charles Duc de Bourbon, Comte de Montpenſier, Connétable de France.

15. Jaques de Bourbon, mort jeune.

15. Jaques de Bourbon, Comte de la Marche, qui ſuit.

15. Jeanne de Bourbon, dont le mariage fut accordé à Avignon le 14. Février 1318. avec Guigues VII. du nom, Comte de Forests.

15 MARGUERITE de Bourbon, qui épouſa 1° le 6 Juillet 1320 Jean II du nom, Sire de SULLI, 2° Hutin, Seigneur de VERMEILLES, Chevalier, Chambellan du Roi.

15 MARIE de Bourbon, mariée 1° avec Gui, Prince de GALILÉE, fils de Hugues IV du nom, Roi de CHIPRE 2° le 9 Septembre 1347 avec Robert de SICILE, Prince d'Achaïe & de Tarente, Empereur titulaire de Conſtantinople.

15 BEATRIX de Bourbon, qui épouſa en premiéres noces, au mois de Décembre 1334 Jean de LUXEMBOURG, Roi de Bohême, & en ſecondes, Eudes, Sire de GRANCEI.

Et 15 PHILIPE de Bourbon, morte jeune.

XV. DEGRÉ JAQUES de Bourbon I du nom, Comte de la Marche & de Fonthieu, Seigneur de Montagu en Combrailles, Connétable de France, mourut à Lion le 6 Avril 1361 des bleſſures qu'il avoit reçûes au combat de Brignais donné contre les Tard-Venus, & fut enterré dans l'Egliſe des Dominicains de ladite Ville. Il avoit épouſé l'an 1335 Jeanne de CHATILLON-S. PAUL, fille aînée & héritiere de Hugues de Châtillon-S. Paul, Seigneur de Leuſe, de Condé, de Carenci, &c. & de Jeanne, Dame d'ARGIES. De ce mariage il eut pour enfans,

16 PIERRE de Bourbon, Comte de la Marche, armé Chevalier par le Comte de la Marche ſon pére. Il mourut auſſi à Lion, des bleſſures qu'il avoit reçûes au combat de Brignais, & fut enterré dans l'Egliſe des Dominicains de la même Ville.

16 JEAN de Bourbon, Comte de la Marche, qui ſuit.

16 JAQUES de Bourbon, Grand Bouteiller de France, lequel de MARGUERITE, Dame de PRÉAUX, ſa femme, eut trois fils morts ſans poſtérité maſculine.

Et 16 ELIZABETH de Bourbon, mariée 1° avec Louis, Vicomte de BEAUMONT, 2° avec Bouchard VII Comte de VENDÔME.

XVI. DEGRÉ JEAN de Bourbon I du nom, Comte de la Marche, Seigneur de Leuſe & de Carenci, Lieutenant général pour le Roi en Limoſin, épouſa le 28 Septembre 1374 CATERINE de VENDÔME, fille de Jean, Comte de Vendôme & de Caſtres, & de Jeanne de PONTHIEU, & devenue héritiere des Comtés de Vendôme, de Caſtres, &c. par la mort de Bouchard VII ſon frére, Comte de Vendôme. Il mourut le 11 Juin 1393 & fut enterré dans la Chapelle de S. Jean, en l'Egliſe Collégiale de S. Georges de Vendôme, où fut enterrée auſſi Caterine de Vendôme, ſa veuve, morte le premier Avril 1411. Ils eurent pour enfans, 17 Jaques de Bourbon II du nom, Comte de la Marche & de Caſtres, Grand Chambellan de France, lequel prit le titre de Roi de Naples & de Sicile, à cauſe de Jeanne, ſa femme, héritiére de Ladiſlas, ſon frére, Roi de Naples & de Sicile. Il mourut ſans poſtérité maſculine

17 Louis, Comte de Vendôme, ci-après

17. Jean de Bourbon, Seigneur de Carenci en Artois, dont la poſtérité maſculine finit dans les perſonnes de Bertrand & de Jean de Bourbon, ſes arriére-petits-fils, morts ſans poſtérité, & qui laiſſérent pour héritiére Isabeau de Bourbon, leur ſœur, femme de François d'Escars, Seigneur de la Vauguion, quatriémes ayeuls de Nicolas de Quelen, Comte de la Vauguion

17 Anne de Bourbon, Dame de Gaili, femme en premiéres noces de Jean de Berri, Comte de Montpenſier, & en ſecondes noces de Louis de Baviere, dit *le Barbu*, Seigneur d'Ingolſtad

17. Marie de Bourbon, femme de Jean, Seigneur des Croix, Chevalier

Et 17 Charlote de Bourbon, qui épouſa le 2 Aouſt 1409 Jean II du nom, Roi de Chipre

XVII DEGRÉ LOUIS de Bourbon Comte de Vendôme & de Chartres, Seigneur de Montdoubleau, Grand Chambellan & Grand Maître de France, Gouverneur de Picardie, de Champagne & de Brie, mourut le 21 Décembre 1446 & fut enterré auprès de ſon pére; il avoit épouſé en premiéres noces le 21 Décembre 1414 Blanche de Rouci, morte ſans enfans le 22 Aouſt 1421 fille de Hugues II du nom, Comte de Rouci, & en ſecondes noces le 24 Aouſt 1424 Jeanne de Laval, fille aînée de Jean de Montfort, *dit* Gui XIII du nom, Sire de Laval, & d'Anne, Dame de Laval & de Vitré. Cette ſeconde femme mourut le 18 Décembre 1468 ayant eu de ſon mariage

18 Jean de Bourbon, ci-après

Et 18 Caterine de Bourbon, morte ſans avoir été mariée

XVIII DEGRÉ JEAN de Bourbon II du nom, Comte de Vendôme, Seigneur d'Epernon, de Montdoubleau, de Lavardin, &c. épouſa à Angers le 9 Novembre 1454 Isabelle de Beauvau, Dame de Champigni & de la Roche-ſur-Yon, morte l'an 1474 fille unique & héritiére de Louis de Beauvau, Seigneur de Champigni, Sénéchal d'Anjou, & de Marguerite de Chamblei. Il mourut dans ſon Château de Lavardin le 6 Janvier 1477 & fut enterré dans l'Egliſe de S. Georges de Vendôme, auprès de ſon Pére, de ſon Ayeul, & de ladite Iſabelle de Beauvau, ſa femme, dont il eut pour enfans,

19. FRANÇOIS de Bourbon, qui ſuit

19 LOUIS de Bourbon, Prince de la Roche-ſur-Yon, qui a fait la Branche des Ducs de Montpenſier, finie en la perſonne de HENRI, Duc de Montpenſier, ſon arriére-petit-fils, Souverain de Dombes, dont la fille unique MARIE de Bourbon, fut mariée dans l'Egliſe de Nantes le 6. Aouſt 1626. avec Monſieur GASTON-JEAN BATISTE de FRANCE, Duc d'Orléans, frére du Roi LOUIS XIII.

19 JEANNE de Bourbon, l'aînée, Dame de la Roche-ſur-Yon, dont le mariage fut accordé le 3. Février 1477. avec LOUIS de JOYEUSE, Seigneur de Bothéon, Comte de Grandpré, Chambellan du Roi, &c.

19 CATERINE de Bourbon, qui épouſa le 20. Aouſt 1484. Gilbert de CHABANES, Seigneur de Curton, Sénéchal & Gouverneur de Limoſin, & Chambellan du Roi.

19 JEANNE de Bourbon, la jeune, mariée 1°. au mois de Juin 1487. avec Jean II. du nom, Duc de Bourbon, 2°. le 2. Janvier 1495. avec JEAN DE LA TOUR, Comte d'Auvergne, 3°. le 27. Mars 1503. avec FRANÇOIS DE LA PAUSE, Baron de la Garde.

19. CHARLOTE de Bourbon, dont le mariage fut accordé le 23. Février 1489. avec Engilbert de CLEVES, Comte de Nevers, après la mort duquel elle ſe retira dans l'Abbaye de Fontévraud, où elle fit profeſſion le 18. Mai 1515. & mourut le 14. Décembre 1520.

19 RENÉE de Bourbon, morte Abbeſſe de Fontévraud, le 8. Novembre 1534.

Et 19 ISABELLE de Bourbon, Abbeſſe de la Trinité, à Caën où elle mourut le 12. Juillet 1531.

XIX DEGRÉ FRANÇOIS de Bourbon, Comte de Vendôme, Seigneur d'Epernon, &c. mourut à Verceil le 3. Octobre 1495. âgé de 25 ans. Son corps fut porté à Vendôme pour y être enterré dans l'Egliſe de S. Georges auprès de ſes Ayeux. Il avoit épouſé le 8. Septembre 1487. MARIE de LUXEMBOURG, veuve de Jaques de SAVOYE, Comte de Romont, & fille aînée & héritiére de Pierre de Luxembourg II. du nom, Comte de S. Paul, de Marle & de Soiſſons, Seigneur d'Enghien, de Dunkerque, de Gravelines, de Ham, &c. Châtelain de Lille, & de Marguerite de SAVOYE. Elle mourut au Château de la Fére, le premier Avril 1546. & fut enterrée auprès de ſon mari, ayant eu pour enfans, 20. Charles de Bourbon, Comte de Vendôme, qui ſuit.

20 Jaques de Bourbon, mort jeune.

20 François de Bourbon, Comte de S Paul, Duc d'Eſtouteville, Gouverneur de l'Iſle de France & du Dauphiné, lequel fut créé Chevalier après la bataille de Marignan par le Chevalier Bayard, & eut le Commandement des troupes du Roi en Italie, Il mourut le premier Septembre 1545 ne laiſſant de ſa femme Adrienne, Ducheſſe d'Eſtouteville, qu'un fils mort ſans poſtérité, & une fille nommée Marie de Bourbon, Ducheſſe d'Eſtouteville, mariée trois fois; 1° avec Jean de Bourbon, Comte de Soiſſons; 2° avec François de Cleves, Duc de Nevers; 3° avec Léonor d'Orleans, Duc de Longueville

20 Louis de Bourbon, Cardinal, Evêque de Laon, & Abbé de S Remi, mort à Paris le 11 Mars 1556

20 Antoinette de Bourbon, dont le mariage fut accordé le 9 Juin 1513 avec Claude de Lorraine, Duc de Guiſe

Et 20 Louiſe de Bourbon, morte Abbeſſe de Fontévraud le 21 Septembre 1575.

XX DEGRÉ CHARLES de Bourbon, Comte de Soiſſons, de Marle & de Converſan, Vicomte de Meaux, Seigneur d'Epernon, de Montdoubleau, de Condé, de Ham, de Dunkerque & de Gravelines, &c naquit à Vendôme le 2 Juin 1489 fut fait Chevalier par le Roi Louis XII à la bataille d'Agnadel, fut créé Duc de Vendôme Pair de France, par le Roi François I au mois de Février 1514, puis Gouverneur de Paris & de l'Iſle de France Il mourut à Amiens le 25 Mars 1536 & fut enterré à Vendôme avec ſes ancêtres Il avoit épouſé le 18 Mai 1513 Françoise d'Alençon, veuve de François d'Orleans, Duc de Longueville, & fille aînée de René, Duc d'Alençon, & de Marguerite de Lorraine-Vaudemont, Elle mourut à la Fléche en Anjou le 14 Septembre 1550 ayant eu pour enfans,

21 Louis de Bourbon, Comte de Marle, mort jeune

21 Antoine de Bourbon, ci-après

21 François de Bourbon, Comte d'Enghien, Gouverneur de Hainaut, de Piémont & de Languedoc, né le 23 Septembre 1519 & mort par accident le 23 Février 1545.

21 Louis de Bourbon, mort jeune

21 Charles de Bourbon, Cardinal, Archevêque de Rouen, Légat d'Avignon, Evêque & Comte de Beauvais, Pair de France, Abbé de S Denis de S Germain des Prez, &c Lieutenant général pour le Roi au Gouvernement de Paris & de

l'Iſle de France. Il naquit le 22. Décembre 1523 & mourut Doyen des Cardinaux le 9. Mai 1590.

21. JEAN de Bourbon, Comte de Soiſſons & d'Enghien, né le 6. Juillet 1528 & mort le 10 Aouſt 1557 ſans poſtérité de MARIE de BOURBON, ſa femme, Ducheſſe d'Eſtouteville

21 LOUIS de Bourbon, Prince de Condé, dont la poſtérité ſera rapportée ci-après, à la téte du Regiſtre cotté DUC DE BOURBON

21 MARIE de Bourbon, née le 29 Octobre 1515. Elle fut accordée l'an 1535 avec Jaques STUART, Roi d'Ecoſſe, mais elle mourut le 28 Septembre 1538 ſans avoir été mariée

21 MARGUERITE de Bourbon, née le 26 Octobre 1516 & mariée le 19 Janvier 1538 avec FRANÇOIS de CLEVES, Duc de NIVERNOIS, Elle mourut le 20 Octobre 1589

21 MAGDELAINE de Bourbon, Abbeſſe de Ste Croix à Poitiers

21 CATERINE de Bourbon, Abbeſſe de Notre-Dame de Soiſſons

21 RENÉE de Bourbon, Abbeſſe de Chelles

21. ELEONORE de Bourbon, Abbeſſe de Fontévraud

XXI DEGRE ANTOINE de Bourbon, Duc de Vendôme & de Beaumont, puis l'an 1555 Roi de Navarre, Prince de Béarn, Duc d'Albret, & Comte de Foix par la mort du Roi de Navarre ſon beau-pére, auquel il ſuccéda auſſi dans le Gouvernement de Guienne. Il fut déclaré Lieutenant général du Royaume après la mort du Roi FRANÇOIS II. l'an 1560 & mourut à Andeli le 17 Novembre 1562. Il avoit épouſé le 20 Octobre 1548. JEANNE d'ALBRET, fille unique héritiére de Henri d'Albret, Roi de Navarre, & de Marguerite de VALOIS, & de ce mariage il eut pour enfans,

22 HENRI de Bourbon, Duc de Beaumont, mort jeune

22 HENRI IV. du nom, Roi de France & de Navarre, ci-après

22 LOUIS-CHARLES de Bourbon, Comte de Marle, mort par accident

Et 22 CATERINE de Bourbon, Ducheſſe d'Albret, morte le 13 Février 1604 ſans enfans de Henri de LORRAINE, Duc de Bar qu'elle avoit épouſé le 30 Janvier 1599

XXII DEGRE HENRI IV du nom, ſurnommé *le Grand*, Roi de France & de Navarre, naquit à Pau en Béarn, le 13 Décembre 1553. Il prit d'abord le titre de Prince de Navarre, fut fait en cette

qualité

qualité Gouverneur & Amiral de Guienne l'an 1562. ſuccéda à la Couronne de Navarre l'an 1572. & à celle de France après la mort du Roi Henri III. Il fut Sacré à Chartres le 27. Février 1594. fit ſon entrée à Paris le 22. Mars de la même année, il y fut tué d'un coup de couteau le 14. Mai 1610. après avoir regné 20. ans, neuf mois & douze jours, & ſon Corps fut porté à S. Denis, où il eſt inhumé.

Il avoit épouſé en premiéres noces le 18. Aouſt 1572. Marguerite de France, Ducheſſe de Valois, fille puînée du Roi Henri II. & de Caterine de Medicis, mais ce mariage ayant été déclaré nul par l'autorité de l'Egliſe, il épouſa en ſecondes noces le 27. Décembre 1600. Marie de Medicis, fille aînée de François de Médicis, Grand Duc de Toſcane, & de Jeanne d'Autriche, Elle mourut à Cologne le 3. Juillet 1642. ayant eu pour enfans,

23. Louis XIII. du nom, Roi de France, ci-après.

23. N. Duc d'Orléans, mort jeune.

23. Gaston-Jean-Batiste de France, Duc d'Orléans, né le 25. Avril 1608. & déclaré Lieutenant général de l'Etat après la mort du Roi ſon pére, l'an 1643. Il ſe retira à Blois, où il mourut le 2. Février 1660. & ſon Corps fut porté à S. Denis, Il avoit été marié deux fois, la premiére le 6. Aouſt 1626. avec Marie de Bourbon, Ducheſſe de Montpenſier, fille de Henri de Bourbon, Duc de Montpenſier, Pair de France, & de Henriette-Caterine, Ducheſſe de Joyeuse, & la ſeconde fois le 31. Janvier 1632. avec Marguerite de Lorraine, fille puînée de François de Lorraine, Comte de Vaudémont, & de Caterine de Salm.

Il eut du premier lit,

24. Anne-Marie-Louise d'Orléans, Souveraine de Dombes, Ducheſſe de Montpenſier, &c. née le 29. Mai 1627. & morte le 5. Avril 1693.

Et du ſecond,

24. N. d'Orléans, Duc de Valois, mort jeune.

24. Marguerite-Louise, *dite* Mademoiſelle d'Orléans, née à Paris le 28. Juillet 1645. mariée le 19. Avril 1661. avec Côme de Medicis III. du nom, Grand Duc de Toſcane. Elle mourut à Paris le 17. Septembre 1721. & fut enterrée dans le Cloître des Chanoineſſes de S. Auguſtin, à Picpus.

24. Elisabeth d'Orléans, *dite* Mademoiſelle d'Alençon, née à Paris le 26. Décembre 1646. laquelle épouſa le 15.

Mai 1667 Louis-Joſeph de Lorraine, Duc de Guiſe, Pair de France. Elle mourut à Verſailles le 17 Mars 1696 & ſon Corps fut porté aux Carmelites de la rue S. Jacques, à Paris.

24 Françoiſe-Madeleine d'Orléans, dite Mademoiſelle de Valois, née à S. Germain en Laie le 13 Octobre 1648 & mariée le 4 Mars 1663 avec Charles-Emanuel II du nom, Duc de Savoie. Elle mourut à Turin le 14 Janvier de l'année ſuivante.

Et 24 Marie-Anne d'Orléans, dite Mademoiſelle de Chartres, morte jeune.

23 Eliſabeth de France, née le 22 Novembre 1602 & mariée à Bordeaux le 18 Octobre 1615 avec Philippes IV du nom, Roi d'Eſpagne. Elle mourut à Madrid le 6 Octobre 1644.

23 Chriſtienne de France, née le 10 Février 1606 laquelle épouſa le 10 Février 1619 Victor-Amé Duc de Savoie, & mourut à Turin le 27 Décembre 1663.

Et 23 Henriette-Marie de France, née le 25 Novembre 1609 & mariée à Paris le 11 Mai 1625 avec Charles I du nom, Roi d'Angleterre. Elle mourut à Colombes, près de Paris, le 10 Septembre 1669.

XXIII. DEGRÉ. LOUIS XIII du nom, ſurnommé *le Juſte*, Roi de France & de Navarre, naquit à Fontainebleau le 27 Septembre 1601 reçut le ſuplément des cérémonies du Batême le 14 Septembre 1606 ſucceda à la Couronne le 14 Mai 1610 fut ſacré & Couronné à Reims le 17 Octobre ſuivant, fut marié à Bordeaux le 24 Novembre 1615 avec Anne d'Autriche, fille de Philippes III du nom, Roi d'Eſpagne, & de Marguerite d'Autriche, & mourut à S. Germain en Laie le 14 Mai 1643 après avoir régné 33 ans. Son Corps fut porté à S. Denis où il fut enterré le 22 Juin ſuivant, la Reine, ſa veuve, mourut au Louvre le 20 Janvier 1666 & fut inhumée à S. Denis le 12 Février de la même année, ayant eu pour enfans,

24 Louis XIV. du nom, Roi de France, ci-après.

Et 24 Philippes de France, Duc d'Orléans, dont il ſera fait mention par la ſuite, au commencement du Regiſtre cotté DUC D'ORLEANS.

XXIV DEGRE LOUIS XIV du nom, ſurnommé *le Grand*, Roi de France & de Navarre, naquit & fut ondoyé à Fontainebleau le 5 Septembre 1638 & reçut le ſuplément des céremonies du Batême le 21 Avril 1643 Il ſuccéda à la Couronne le 14 Mai ſuivant, tint ſon Lit de Juſtice le 18 du même mois au Parlement de Paris, où il déclara Régente du Royaume la Reine ſa Mére. Il fut Sacré à Reims le 7 Juin 1654 & ſon Régne, l'un des plus glorieux, des plus mémorables & le plus long de tous ceux des Rois ſes Prédeceſſeurs, fut terminé par ſa mort arrivée à Verſailles le premier de Septembre 1715 Son Corps fut porté à S Denis le 9 du même mois, & y fut inhumé le 23 Octobre ſuivant Il avoit épouſé à S Jean de Luz le 9 Juin 1660 MARIE-THERESE D'AUTRICHE, fille unique de Philipes IV du nom, Roi d'Eſpagne, & d'Eliſabeth de FRANCE Elle mourut à Verſailles le 30 Juillet 1683 & fut portée à S Denis le 10 Aouſt ſuivant

Ils eurent pour enfans,

25 Louis de France, Dauphin de Viennois, qui ſuit

25 PHILIPES de France, Duc d'Anjou, mort âgé de 3 ans

25 LOUIS-FRANÇOIS de France, mort au berceau

25 ANNE-ELISABETH, MARIE-ANNE *Et* MARIE-THERESE de France, mortes jeunes

XXV DEGRE' LOUIS de France, Dauphin de Viennois, naquit & fut ondoyé à Fontainebleau le premier Novembre 1661 reçut le ſuplément des cérémonies du Batême le 24 Mars 1668 fut marié à Châlons ſur Marne le 7 Mars 1680 avec MARIE-ANNE-CHRISTINE-VICTOIRE DE BAVIERE (morte à Verſailles le 20 Avril 1690) fille aînée de Ferdinand-Marie, Duc de Baviére, Electeur, & d'Adélaïde-Henriette de Savoie. Il mourut au Château de Meudon le 14 Avril 1711 & ſon Corps fut porté deux jours après à S Denis pour y être inhumé De ſon mariage ſont iſſus

26 Louis de France, Duc de Bourgogne, puis Dauphin de Viennois, qui ſuit

26 PHILIPES de France, Duc d'Anjou, né & ondoyé à Verſailles le 19 Décembre 1683 Il reçut le ſuplément des cérémonies du Batême le 18 Janvier 1687, fut apellé à la ſucceſſion d'Eſpagne par le Teſtament du Roi Charles deuxiéme, ſon grand Oncle maternel, fut proclamé Roi à Madrid le 24 Novembre 1700 & prit le nom de PHILIPES V Il épouſa en premiéres noces le 2 Novembre 1701 MARIE-LOUISE-GA-

briele de Savoie, morte à Madrid le 14 Février 1714 fille de Victor-Amédée II du nom, Duc de Savoie, puis Roi de Sicile, & enſuite de Sardaigne, & d'Anne-Marie d'Orleans, & en ſecondes noces le 24 Décembre 1714 Elisabeth Farnese, fille d'Edouard Farnéſe II du nom, Duc de Parme, & de Dorothée-Sophie de Baviere-Palatin

Du premier lit il a eu pour enfans,

27 Louis I du nom, Prince des Aſturies, & proclamé Roi d'Eſpagne le 16 Janvier 1724 par la renonciation volontaire du Roi ſon pére. Il naquit & fut ondoyé à Madrid le 25 Aouſt 1707 reçut le ſuplément des cérémonies du Batême le 8 Décembre ſuivant, & mourut le 31 Aouſt de ladite année 1724 ſans enfans de Louise-Elisabeth d'Orleans, qu'il avoit épouſée le 20 Janvier 1722 fille de Philipes, petit Fils de France, Duc d'Orleans, & de Françoiſe-Marie de Bourbon, légitimée de France

27 Philipes,

Et 27 Philipes-Pierre-Gabriel, Infants d'Eſpagne, morts jeunes

27 Ferdinand, Prince des Aſturies, né le 23 Septembre 1713 & reconnu à Madrid héritier préſomptif de la Couronne d'Eſpagne, le 25 Novembre 1724 Il fut marié le 20 Janvier 1729 avec Marie Madelene-Josephe-Therese-Barbe, Infante de Portugal, fille de Jean V du nom, Roi de Portugal & de Marie-Anne Joseph-Antoinette-Reine, Archiducheſſe d'Autriche

Du ſecond lit ſont iſſus

27 Charles, Infant d'Eſpagne, né & ondoyé à Madrid le 20 Janvier 1716 lequel reçut le ſuplément des cérémonies du Batême le 25 Aouſt ſuivant, fut déclaré Roi de Naples le 15 Mai 1734 & proclamé Roi de Sicile le 2 Septembre ſuivant

27 François, Infant d'Eſpagne, mort jeune

27 Philipes, Infant d'Eſpagne, Grand Prieur de Caſtille, né à Madrid le 15 Mars 1720

27 Louis-Antoine-Jaques, Infant d'Eſpagne, Cardinal & Archevêque de Toléde

Digitized by Google

27 Marie-Anne-Victoire, Infante d'Eſpagne, née le 30 Mars 1718 & dont le mariage fut conclu à Madrid le 27 Décembre 1727 avec Joſeph-Pierre-Louis-Jean de Portugal, Prince du Bréſil.

27 Marie-Therese-Antoinette-Raphael, Infante d'Eſpagne, née le 11 Juin 1726.

Et 27 Marie-Antoinette-Ferdinande, Infante d'Eſpagne, née le 17 Novembre 1729.

Et 26 Charles de France, Duc de Berri, d'Alençon & d'Angoulême, &c. né & ondoyé à Verſailles le 31 Aouſt 1686. Il reçut le ſuplément des cérémonies du Batême le 18 Janvier 1687. mourut à Marli le 4 Mai 1714 & fut inhumé à S. Denis le 16 Juillet ſuivant. Il avoit épouſé le 6 Juillet 1710 *Mademoiſelle* Marie-Louise-Elisabeth d'Orleans, fille aînée de Philipes, petit-Fils de France, Duc d'Orléans, & de Françoiſe-Marie de Bourbon, légitimée de France. Cette Princeſſe mourut au Château de la Muette le 21 Juillet 1719. & fut inhumée à S. Denis, Elle avoit eu un fils & deux filles, ſavoir,

27 Charles de Berri, Duc d'Alençon, né le 26 Mars 1713. & mort le 16 Avril ſuivant.

27 N..... de Berri, morte en naiſſant, le 21 Juillet 1711.

Et 27 Marie-Louise-Elisabeth de Berri, née le 16 Juin 1714. & morte le jour ſuivant.

XXVI DEGRÉ. LOUIS de France, Duc de Bourgogne, puis Dauphin de Viennois après la mort du Dauphin ſon pére, naquit & fut ondoyé à Verſailles le 6 Aouſt 1682. reçut le ſuplément des cérémonies du Batême le 18 Janvier 1687. fut marié à Verſailles le 7 Décembre 1697. avec Marie-Adelaide de Savoye, fille aînée de Victor-Amédée II du nom, Duc de Savoie, puis Roi de Sicile, & enſuite de Sardaigne, & d'Anne Marie d'Orleans, & il mourut à Marli le 18 Février 1712. ſix jours après la Dauphine ſa femme, leurs Corps furent portés à S. Denis le 23 du même mois de Février, & les enfans qui ſortirent de leur mariage, ſont,

27 N..... de France, Duc de Bretagne, né le 25 Juin 1704. mort le 13 Avril 1705 & porté à S. Denis le 15 dudit mois.

27 Louis de France, Duc de Bretagne, puis Dauphin de Viennois, après la mort du Dauphin son pére. Il naquit & fut ondoyé à Versailles le 8 Janvier 1707: reçut le suplément des cérémonies du Batême le 8 Mars 1712 mourut le même jour, & fut porté à S. Denis le lendemain.

Et 27 LOUIS XV. du nom, Roi de France & de Navarre, dont il est fait mention au commencement de cet Article.

Or

Argent

Azur

Gueules

Sable

* Sinople

Pourpre

Hermine

Contre Hermines

Vair

Contre Vair

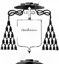
Cardinaux

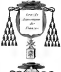
Grands Aumoniers de France

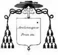
Archevesque Primat

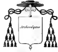
Archevesque

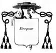
Evesque

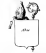
Abes

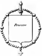
Prestre

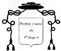
Protonotaires du St Siege

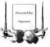
Conetable
Aspramde

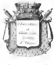
Chancelier
et
Garde
[illegible]
de Fr

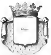
Duc

Marechaux
de
France

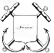
Amiraux

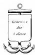
Generaux
des
Galeres

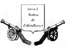
Grand
Maitre
de
L'Artillerie

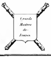
Grande
Maitre
de
France

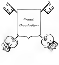
Grand
Chambellan

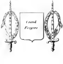
Grand
Ecuyer

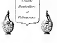
Grands
Bouteillers
et
Echansons

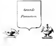
Grands
Panetiers

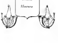
Grand
Veneur

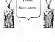
Grand
Fauconnier

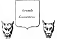
Grands
Louvetiers

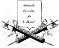
Grands
Prevôts
de
L'Hôtel

Digitized by Google

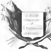
Colonel
Général
de
l'Infanterie
Française

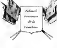
Colonel
Général
de la
Cavalerie

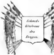
Colonels
Généraux
des
Dragons

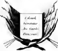
Colonel
Général
des Gardes
Françaises

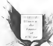
Colonel
Général
des
Suisses
et
Grisons

Premier
Président

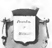
Président
à
Mortier

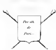
Prevôt
de
Paris

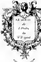
Chevalier
de
l'Ordre
du
S.t Esprit

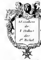
Chevalier
de
l'Ordre
de
S.t Michel

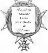
Chevalier
Grande
Croix
de l'Ordre
de
S.t Louis

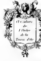
Chevalier
de
l'Ordre
de la
Toison d'Or

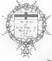
Chevalier
de
Notre Dame de
Mont Carmel
et de
S.t Lazare

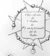
Chevalier
de
l'Ordre
de
S.t Jean de Jerusalem
dit de
Malte

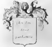
Chevalier
par lettres

Marquis

Comtes

Barons

Vidames

Vicomtes

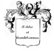
Nobles
et
Gentilshommes

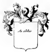
Anoblis

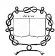
Veuves

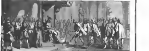

Les Députés généraux de la Noblesse assemblée à Paris l'an 1614, demandent au Roi Louis XIII la Création de l'Office de Juge d'Armes de France.

ARMORIAL GENERAL DE LA FRANCE

A B

Jean Baptiste D'ABANCOURT, Ecuyer, Seigneur de Puiſeux & de Courcelles, a eû pour ſœurs Marie Françoiſe et Anne d'Abancourt, reçûës toutes deux le 20 Mai 685 au nombre des Filles Demoiſelles élevées dans la Maiſon Royale de S. Louis fondée à S. Cir dans le Parc de Verſailles. Les Titres qui furent produits alors pour leurs réceptions, juſtifient qu'elles eurent pour pére et mére,

François d'Abancourt, Ecuyer, Seigneur de Puiſeux, de Courcelles & du Bos David, demeurant dans la Paroiſſe de S. Martin-du Tertre, Dioceſe de Beauvais, Généralité de Paris, & Marie de Gouaux, qu'il épouſa à Amiens le 31 Janvier 1674, fille d'Etienne de Gouaux, Capitaine dans le Régiment de Champagne, Maréchal de Bataille ès Armées du Roi, & de Charlote-Madeléne de Piennes; Que ledit François d'Abancourt, lequel avoit été d'abord reçû Chevalier de l'Ordre de S. Jean de Jéruſalem, dit de Malthe, au Grand Prieuré de France, où ſes preuves avoient été admiſes le 14. Octobre 1662. fut maintenu dans ſa Nobleſſe, par Arreſt du Conſeil d'Etat rendu contradictoirement le 23. Juin 1667. & qu'il étoit iſſu d'Adrien d'Abancourt, ſon VII ayeul, qualifié *Monſeigneur, & Chevalier*, dans un Acte du 20 Novembre 1455 contenant le rachat fait par Guillaume d'Abancourt, ſon fils, Ecuyer, de la Terre & Seigneurie de Courcelles les Campeaux, qui avoit été venduë par ſe dit Adrien d'Abancourt, VIII. ayeul de celui qui donne lieu à cet article.

D'Argent, à un Aigle de Gueules, becqué & membré d'Or, les Aîles étenduës.

CHARLES L'ABBÉ, Ecuyer, Seigneur & Patron des Autieux, demeurant dans la Paroiſſe de S. Marc dudit lieu des Autieux, Diocéſe de Lizieux, Bailliage d'Efſai, Généralité d'Alençon & Province de Normandie épouſa le 12 Septembre 1685 Marie Françoiſe du Four, fille de Guillaume du Four, Ecuyer, Seigneur du Gaſt, & de Caterine de la Fallu. De ce mariage il a eû ſix fils & ſix filles ſçavoir, 1 Charles, 2 François-Philipes, 3 Guillaume Henri, 4 Gaſpard Richard, 5 François Gaſpard, & 6 Pierre-Paul l'Abbé, Ecuyers, 7 Marie Charlote, 8 Caterine Théréſe, 9 Louiſe Françoiſe, 10 Madeléne-Charlote, 11 Caterine Renée, & 12 Françoiſe Charlote l'Abbé. Ladite Madeléne Charlote, née le 27 Septembre 1697 & reçûe dans la Maiſon Royale de S. Louis à S. Cir, le 20 Mars 1705 ſur les Titres qui furent produits alors pour ſa réception, & qui juſtifient que ledit Charles l'Abbé, maintenu dans la poſſeſſion de ſa nobleſſe depuis l'an 1525 avec Pompone, Richard Jean, François & Gaſpard l'Abbé, ſes fréres, & Anne le Cesne, leur mére, par Ordonnance de M. de Marle, Commiſſaire départi dans ladite Généralité d'Alençon, du premier Aouſt 1668 étoit fils de

Gaſpard l'Abbé, Ecuyer, Seigneur & Patron des Autieux, Seigneur des Mottes & de Geſpré au Bailliage d'Evreux, dont le mariage fut accordé le 20 d'Aouſt 1640 avec ladite Anne le Ceſne, fille de Sébaſtien le Ceſne, Ecuyer, Seigneur de Menilles, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, & de Gabrielle de Romain; Que ledit Gaſpard l'Abbé, & Philipes l'Abbé, ſon frére, Ecuyer, Seigneur du Bois Hardrei, étoient enfans de

Philipes l'Abbé, Ecuyer, Sieur de la Barre, & de Barbe de Noces, qu'il épouſa le 8 Février 1604, fille de Roland de Noces, Ecuyer, Sieur de Boucei, & de Marie de Noces, Dame de Torqueſne. Ledit Philipes, fils de Noble homme

Richard l'Abbé, Seigneur de S. Léonard & des Autieux, & de Marguerite Goeurot, mariée le 18 Novembre 1536, fille de Jean Goeurot, Seigneur Châtelain de S. Denis-du Sable, Vicomte du Perche, Conſeiller Médecin ordinaire du Roi, & de Marie de Beauvarlet. Et que ledit Richard l'Abbé eut pour pére & mére Noble perſonne

Guillaume l'Abbé, Seigneur de la Roſiére, qualifié du titre de Noble l'an 1525. & Nicole Droulin, ſa femme, laquelle étoit morte l'an 1522.

D'Argent, à un Chevron d'Azur, accompagné en chef de deux Molettes d'Eperon de Sable, & en pointe d'une Roſe de Gueules.

* * *

JOACHIM D'ABILLON, III. du nom, Ecuyer, Seigneur de Savignac & du Sudre, demeurant dans la Paroiſſe de S. Pierre de Plaſſac en Blaye, Dioceſe & Generalité de Bordeaux, a eû pour ſœur, Marie-Angélique d'Abillon, née le 31. Mars 1696, & reçuë à S. Cir le 10. Février 1707. ſur les Titres qui furent produits alors, et qui juſtifient qu'elle eut pour pére & mére,

Joachim d'Abillon, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de Savignac & du Sudre, & Marie-Suzanne-Angélique de Belhade, fille d'Alexis de Belhade, Ecuyer, Seigneur de la Motte-Catenar, & de Marie Goussey; Que ledit Joachim d'Abillon, lequel fut maintenu dans ſa Nobleſſe par Ordonnance de M. Bazin de Bezons, Commiſſaire départi dans ladite Generalité de Bordeaux, du 7. Septembre 1698. avoit été inſtitué héritier le 7. Décembre 1669. par le Teſtament que firent conjointement alors ſes pére et mére nommés

Jean d'Abillon, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de Savignac, du Sudre & de Béchemore, Conſeiller Maître d'Hôtel ordinaire du Roi, et Marguerite Teuchan, qu'il avoit épouſée en troiſiémes noces, le 3. Mai 1652. veuve de Jean Tarteau, Subſtitut du Procureur Général du Roi en ſa Cour des Aides à Bordeaux. Que ledit Jean d'Abillon avoit eû pour ſœur, Suzanne d'Abillon, femme de Noble homme Joachim de St. Hermine, Ecuyer, Sieur de la Funelliére, et Madeléne d'Abillon, femme de Joſué d'Abillon, Ecuyer, Sieur de Beaufief, & qu'ils étoient enfans de

Simon d'Abillon, Ecuyer, Sieur du Sudre & de Savignac, & de Suzanne Brachet, mariée le 20. Octobre 1600. fille d'Ignace Brachet, Sieur de la Milletiére (*célébre Miniſtre Proteſtant*) & d'Antoinette Faye d'Espeisses. Que ledit Simon d'Abillon, déchargé comme Noble du droit de Franc-fief, par Jugement des Commiſſaires du Roi en Guienne, du 21 Avril 1605. eut pour fréres aînés Fleuriel d'Abillon, Ecuyer, Sieur de Beaufief, Commandant la Garniſon de S. Jean d'Angeli, et Jean d'Abillon, Ecuyer, Sieur de la Ligne, Lieutenant général au Siége Royal de ladite Ville de S. Jean d'Angeli, l'an 1589. nommé Echevin & Conſeiller de la même Ville le 14. Mars 1603. & que tous trois étoient enfans de

Jean d'Abillon, I. du nom, Ecuyer, Sieur de Beaufief, Echevin l'an 1581. puis Maire & Capitaine de ladite Ville l'an 1582. & de Marie du Bois, qu'il épouſa le 13. Juin 1547. ſœur de Pierre du Bois, Sieur du Sudre & de Savignac, Ledit Jean, fils de

Joachim d'Abillon, I. du nom, élu Maire de S. Jean d'Angeli, le 27. Mars 1547.

De Gueules, à cinq Billettes d'Argent, couchées & poſées l'une au-deſſus de l'autre, en Pal.

* * *

CHARLES-ALEXIS D'ABONDE, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de Vulaine, Lieutenant d'Infanterie en 1718. & demeurant dans la Paroiſſe de S. Antoine de Vulaine, Dioceſe de Sens, Généralité de Paris, naquit le 22. Aouſt 1702. & eut pour ſœurs, Marie-Alexis, & Louiſe-Marguerite d'Abonde, reçûës toutes deux à S. Cyr, l'une le 20. Décembre 1709. & l'autre le 3. Février 1718, ſur les Titres qui furent produits alors, & qui juſtifient qu'elles eurent pour pére et mére,

Charles-Alexis d'Abonde, I. du nom, Seigneur de Vulaine, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, Lieutenant Colonel du Régiment de Chartres, & Marie MOREAU, qu'il épouſa en troiſiémes noces le 12. Aouſt 1699. fille de François Moreau, Avocat au Parlement, Conſeiller du Roi, Elu à Nemours, & de Marie LE FEVRE. Que ledit Charles-Alexis d'Abonde, maintenu dans la qualité de Noble et d'Ecuyer, par Ordonnance de M. Phelypeaux, Commiſſaire départi dans cette Généralité, du 13. Décembre 1701. fut tué en Flandres le 27. Novembre 1709. Commandant l'arriere-garde d'un détachement, après 45. années de ſervice, Il étoit fils de Noble Seigneur

François d'Abonde, Ecuyer, Seigneur de Vulaine, Capitaine d'Infanterie dans le Régiment de Longueval, et de Marie DE CATELAN, mariée le 15. Février 1641. fille de Georges de Catelan, Seigneur de Miroin, de Mouyas, & en partie de Bagneux, Chevalier des Ordres de Notre Dame de Mont Carmel, & de S. Lazare de Jéruſalem, Maréchal des Logis d'une Compagnie de 200. hommes d'Armes d'Ordonnance ſous le titre de la Reine, & de Françoiſe LE PELLETIER. Que ledit François d'Abonde, & Louis d'Abonde, ſon frére, Ecuyer, Lieutenant dans ſa Compagnie, étoient enfans de

Jules-Jean d'Abonde, Ecuyer, Sieur de Vulaine, élevé Page du Roi dans ſa Petite Ecurie, & de Françoiſe PILDEFER, qu'il épouſa le 5. Aouſt 1596. fille de Noble Seigneur Charles Pidefer, Seigneur de Boudemaut, & de Marguerite du MOUTIER. Que ledit Jules-Jean d'Abonde, né à Mantouë, fut naturaliſé par Lettres du mois d'Aouſt 1597. confirmées par le Roi Louis XIII. au mois d'Aouſt 1620. regiſtrées en la Chambre des Comptes de Paris, le 18. Janvier ſuivant, & qu'il eut pour pére et mére, Noble Seigneur

Frédéric Abondi, qualifié Gouverneur de la Citadelle de Pomas dans le Montferrat, & de Marguerite SIVELLI, dont le mariage fut accordé le 19. Avril 1558. Ledit Frédéric, fils de

Jean Abondi, Noble Citoyen de ladite Ville de Mantouë, lequel, ſuivant un Certificat du 7. Juin 1596. donné par le Garde des Archives de ladite Ville, avoit épouſé en 1511. Noble Paule ALDEGATI, fille de Louis Aldégati.

D'Azur, à trois Etoiles d'Or, posées deux & une. Parti d'un Echiqueté d'Or & d'Azur. & un Chef d'Argent, chargé d'un Aigle de Sable, les Ailes étenduës

❧

PIERRE ABOT, III. du nom, Ecuyer, Seigneur de Champs, demeurant dans la Paroiſſe dudit lieu de Champs, Pays du Perche, Dioceſe de Séez, Election de Mortagne, & Généralité d'Alençon, épouſa le 7. Mars 1711. Marie-Madeléne BARRIL, fille de René Barril, Ecuyer, Seigneur & Patron de Feings, de Mauregard, &c. Conſeiller Sécretaire du Roi, Lieutenant Criminel au Bailliage de Mortagne, & de Madeléne MOREAU. De ce mariage il a eû pour fils, Pierre-René Abot de Champs, né le 29. Mai 1718. & reçû Page du Roi dans ſa petite Ecurie, le 16. d'Avril 1734. ſur les Titres qui ont été produits alors, & qui juſtifient que ledit Pierre Abot, eut pour pére & mére,

Jaques Abot, Ecuyer, Sieur du Rérai, de Champs & de Hautpoix, et Marguerite PELARD, mariée le 19. Novembre 1683. fille de Pierre Pelard, Sieur de la Ronce, & de Marguerite GUILLET; Que ledit Jaques Abot, maintenu dans ſa Nobleſſe depuis l'an 1399. par Ordonnance de M. de Marle, Commiſſaire departi dans ladite Généralité d'Alençon, du 4. Juillet 1666. fit hommage au Roi en ſa Chambre des Comptes à Rouen, le 2. Mars 1697. à cauſe des Fief, Terre et Seigneurie de Hautpoix, qu'il tenoit dans la mouvance de la Châtellenie de Mortagne, & qu'il étoit fils de

Pierre Abot, II. du nom, Ecuyer, Sieur du Rérai & de Champs, Lieutenant dans le Régiment de Picardie, & de Marie du CHESNAI, qu'il épouſa le 7. Mars 1638. fille de Charles du Chesnai, Ecuyer, Sieur du Marais, & de Marie de GUEROULT; Que ledit Pierre Abot, étoit frére puîné de Jean Abot, Ecuyer, Seigneur de Champs & de Lagnerolles (qui a fait une poſtérité,) & qu'ils étoient pour pére & mére,

Antoine Abot, Ecuyer, Seigneur de Champs, créé Chevalier de l'Ordre du Roi, le 31. Mai 1636. Gentilhomme ſervant de Sa Majeſté, & Maréchal des Logis de la Compagnie de Gendarmes du Comte de Treſmes, & Renée DU PASTI, mariée le 13. Janvier 1618. fille de Jaques du Pasti, Sieur de la Haie, Lieutenant particulier à Mortagne, & d'Eſprée ABOT. Ledit Antoine, fils de

Giles Abot, Ecuyer, Sieur du Rérai, de la Chaiſe & de Champs, Enſeigne des cent Gentilshommes de la Maiſon du Roi, & Gentilhomme ſervant de Sa Majeſté, en laquelle qualité d'Enſeigne il ſervit à la cérémonie des Chevaliers de l'Ordre du S. Eſprit, faite en la Ville de Rouen le 6. Janvier 1597. & de Françoiſe de SANSAVOIR, mariée le 28. Juin 1580. fille de Noble Seigneur Meſſire Jean de Sansavoir, Chevalier, Seigneur de Gourrigues, Conſeiller Maître d'Hôtel ordinaire du Roi, & de Bertranne LE GEANS. Que ledit Giles Abot, eut pour frére aîné Guillaume Abot, Ecuyer, Seigneur du Rérai en Bombonnois, Conſeiller au Parlement de Paris, & pour frére puîné Guion Abot, Chevalier, Seigneur de la Chaiſe, Gentilhomme de la Maiſon du Roi, tous trois enfans de Noble homme

Guillaume Abot, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de la Chaiſe, Conſeiller ordinaire en la Cour des Grands Jours du Comté du Perche, pourvû le 18. Juin 1526. Préſident en l'Echiquier, & Chancelier d'Alençon, puis Conſeiller au Parlement de Paris, & d'Agnès CROQUET, mariée le 15. Mars 1522. fille de Sire Mathurin Croquet, Marchand Bourgeois de Paris, & de Noble femme Agnès GOULAS. Que ledit Guillaume Abot, fit un accord avec Nobles hommes Jean Abot, ſon frére abot, Curé & Chanoine de Notre-Dame de Mortagne, François Abot, Sieur de la Mauvaisinière, & Pierre Abot, ses frères puînés, sur les différends qu'ils avoient pour le partage des biens de leur père et mère nommés, Noble homme

Denis Abot, Seigneur de la Chaise, de Loisselière, du Jarossai, & de la grande Bretonnière, & d'Antoinette de la Coraye, (dont le Contrat de mariage est datté du 6. Septembre 1483. dans l'Ordonnance de M. de Marle, ci-dessus énoncée); Que ledit Denis Abot donna son aveu & son dénombrement le 26. Juin 1532. à Marie de Luxembourg, Duchesse Douairière de Vendômois, & Dame de Nogent le Rotrou, à cause de ladite Terre & Seigneurie de la Chaise, mouvante de la Châtellenie de Nogent, & qu'il étoit fils de Noble homme

Pierre Abot, I. du nom, Ecuyer, Sieur de Gournai, l'an 1463. & de Jeanne Gabelle, fille & héritière de Jaques Gabelle, Sieur de la Chaise. Ledit Pierre, fils de

Guillaume Abot, I. du nom, Ecuyer, vivant le 16. Juin 1400. & ledit Guillaume, fils & héritier de

Jean Abot, Ecuyer, Seigneur du Mesnil, & de Jeanne, sa femme, vivans le 30 Juillet 1359.

Il y a d'autres branches de cette Famille qui seront rapportées dans les Registres suivans, lorsqu'elles auront fourni les preuves de leur existence.

D'Azur, à une Coquille d'Argent. Ecartelé d'Argent, à une branche de Fougère de Sinople, en Pal.

* * *

GABRIEL D'ACHÉ, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de Marbeuf, ci-devant Capitaine dans le Régiment des Vaisseaux, & Louis d'Aché, son frère, demeurans dans la Paroisse de S. Denis de la Ville d'Evreux, sont enfans de

Pierre François Placide d'Aché, Ecuyer, Seigneur de Marbeuf près d'Evreux, reçû Page du Roi dans sa Grande Ecurie, le premier Avril 1686. & d'Anne du Rolet, mariée le 20. Mai 1694. fille de François du Rolet, Seigneur de Normanville, Gouverneur de Louviers, & Lieutenant de Roi des Ville et Château de Caen. Ledit Pierre François Placide d'Aché eut entr'autres sœurs Marie Anne d'Aché, reçue à S. Cir le 10. Decembre 1686. sur les Titres qui furent produits alors pour sa réception, & qui justifient qu'elle étoit fille de

Gabriel d'Aché, I. du nom, Ecuyer, Seigneur de S. Aubin & de Marbeuf, & de Catherine de Baudry, qu'il épousa le 6. Septembre 1667. fille de Hamon de Baudry, Ecuyer, Seigneur de Piencourt, & de Charlotte de la Motte. Ledit Gabriel, fils de Noble homme

Jaques d'Aché, Ecuyer, Seigneur de Marbeuf, & de Marguerite de la Luzerne, mariée le 4 Juin 1616. fille de Pierre de la Luzerne, Ecuyer, Seigneur de Brévant, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, Gouverneur du Mont S. Michel. Que ledit Jaques d'Aché eut pour frères, Nobles hommes François d'Aché, Seigneur du Hommet, & Robert d'Aché, Seigneur de Fontenai, auſquels par Acte du 19. Mars 1617. Madeléne de Mailloc, leur mére, donna leur partage dans les biens qui leur étoient échûs par la mort de leur pére, nommé Noble homme

Giles d'Aché, Seigneur de Fontenai & d'Areville, Lieutenant de la Compagnie de Gendarmes du Seigneur de Fervaques, l'an 1594. & dont le mariage fut accordé le 17. Juillet 1583. avec ladite Madeléne de Mailloc, fille & héritiére de Noble & puiſſant Seigneur Jaques de Mailloc, Seigneur du Mont-de-la Vigne, & de Françoiſe de Créqui, ſa veuve, qui étoit remariée alors avec haut & puiſſant Seigneur Meſſire Georges de Mathan, Baron de S. Ouen, Chevalier de l'Ordre du Roi; Que ledit Giles d'Aché eut pour pére & mére, Noble homme

Jean d'Aché, III. du nom, Seigneur de Serquigni & de Marbeuf, Ecuyer ordinaire de l'Ecurie du Roi, par Lettres du 27. Mai 1567. Capitaine du Château de Tancarville, l'an 1590. & Renée le Conte, mariée le 19. Février 1546. fille de Noble & puiſſant Seigneur Charles le Conte, Seigneur & Baron de Nonant, & de Caterine d'Aufreville. Ledit Jean, fils de Noble homme

Charles d'Aché, Chevalier, Seigneur de Serquigni & de Marbeuf, Panetier du Roi François I. & de Marguerite de Vassi, qu'il épouſa le 22. Avril 1524. fille de Noble homme Philipes de Vaſſi, Vicomte héréditel de Fontenai le Marmion, Seigneur de la Quaize, &c. & de Jeanne de Refuges; Que ledit Charles d'Aché obtint des Lettres de relief d'adreſſe le 10. Février 1535. par leſquelles le Roi renvoya au Parlement de Rouen le Jugement du Procès qu'il avoit comme héritier de Louise de Dreux, ſa mére, contre le Seigneur de Beu & la Vicomteſſe d'Alli, à cauſe du partage qu'il leur demandoit dans la ſucceſſion de Caterine de Dreux, ſa tante, Dame d'Eſneval, femme de Louis de Brezé, Comte de Maulevrier, Chevalier de l'Ordre du Roi, & Grand Sénéchal de Normandie; & qu'il eut pour pére et mére, Noble homme

Jean d'Aché, II. du nom, Seigneur de Serquigni & de Marbeuf, dont le mariage fut accordé le 24. Septembre 1489. avec ladite Louiſe de Dreux, fille de Noble Seigneur Gauvain de Dreux, Chevalier, Seigneur de Mazi, de Louie, &c. & de Marguerite de Foucenaux; Que ledit Jean d'Aché fit hommage au Roi, en ſa chambre des Comptes de Paris, le 25. Mai 1487. tant à cauſe des Fiefs, Terres & Seigneuries de Marbeuf, de Fontechin & de la Barre, mouvantes du Comté de Beaumont le Roger, que pour la Seigneurie de Villequier, mouvante de Vicomté de Caudebec, & pour celle de Bliquetuit, mouvante de Vicomté de Pontaudemer; Qu'il obtint des Lettres Royaux le 22. Juin 1496. pour rentrer par droit de lignage dans la poſſeſſion de la Châtellenie de Beaumeſnil, que Jean de Tierceville, ſon grand-oncle, Chevalier, avoit donnée l'an 1458. à Jean de Lorraine, pour l'unir à perpétuité à ſon Comté d'Harcourt, contre laquelle convention ſon neveu le Duc de Lorraine l'avoit tranſportée à Jean Batard de Vendomois, ſon oncle, pour le prix de 2000. Ecus d'or. Ledit Jean d'Aché, fils de Noble Seigneur

Simon d'Aché, Ecuyer, Seigneur de Serquigni & de Beuzeval, & de Caterine de Courtenai, avec laquelle il étoit marié l'an 1466. & qui étoit fille de Jean de Courtenai, Chevalier, Seigneur de Bleneau, de Champignelles, &c. & de Caterine de l'Hôpital; Que ledit Simon eut pour pére & mére

Jean d'Aché, I. du nom, Ecuyer, Seigneur de Beuzeval, & Marie de Tille

Ecuyer Seigneur et mere.

NEUIL, Dame de Merbeuf & ledit Jean fils d'

Eudes d'Aché Chevalier Seigneur de Beuzeval & de Jeanne MAUVOISIN laquelle étant veuve de lui au mois de Juillet 1423 fournit au Roi son aveu de la Terre & Seigneurie de Serquigni qui lui étoit échuë par la mort de Guillaume Mauvoisin, & de Noble Dame *Madame* Isabeau d'HARCOURT, ses pére & mére

Chevronné d'Or, & de Gueules de six piéces

FRANÇOIS D'ADONVILLE Ecuyer Seigneur de Préville en Partis demeurant dans la paroisse de S. Lubin de Préville Diocése de Chartres & Généralité d'Orléans, épousa le 26 Juillet 1717 Claude DE VIDAL fille d'André de Vidal Ecuyer Seigneur de Rouvillers, & de Claude DE VIDAT De ce mariage il a eû entr'autres enfans Marguerite Charlote d'Adonville née le 9 Octobre 1719 Les Titres qu'il a produits justifient qu'il est fils de

Pierre d'Adonville Ecuyer Seigneur de Nangeville Cadet aux Gardes l'an 1665 Lieutenant dans le Régiment de Jonzac l'an 1667 & Commissaire ordinaire d'Artillerie l'an 1674 & de Jaqueline DE FRETARD, sa seconde femme avec laquelle il fut marié le 3 Juillet 1694 fille de Louis de Frétard Ecuyer Seigneur de Rocheux & de Jaqueline DE CROIX Que ledit Pierre d'Adonville, maintenu dans sa qualité d'Ecuyer par Ordonnance de M. Jubert-de Bouville Commissaire départi dans la Généralité d'Orléans du 26 Août 1709 avoit épousé en premiéres noces le 30 Octobre 1670 Marie DE NEUCARRE, fille de Pierre de Neucarre Ecuyer Sieur de la Pierre, & de Marie MARC duquel premier mariage il eut plusieurs enfans, & entr'autres Etienne d'Adonville Ecuyer Seigneur en partie de Nangeville l'an 1717 & Madelène d'Adonville, reçûe à S. Cyr le 25 Mai 1694 sur les Titres qui furent produits alors & qui remontent sa filiation jusqu'à Gilles d'Adonville, Ecuyer, son cinquiéme ayeul, vivant avant l'an 1471

D'Azur, à six Annelets d'Or, posés trois, deux & un

HENRI-FRANÇOIS D'AGUESSEAU, Seigneur de Freſnes en Brie, Dioceſe & Election de Meaux, Généralité de Paris; reçû Avocat Général au Parlement de Paris, le 12. Janvier 1691. & Procureur Général au même Parlement, le 19. Novembre 1700. fut honoré par le Roi de la dignité de Chancelier de France, le 2. Février 1717. dont il prêta ferment le jour ſuivant entre les mains de SA MAJESTÉ, & fut pourvû de la Charge de Grand Tréſorier Commandeur des Ordres du Roi, dont il prêta auſſi le ferment de fidélité entre les mains de SA MAJESTÉ, le 31. Juillet 1736.

Comme il eſt fait mention de ſa Famille dans pluſieurs Auteurs, & entr'autres, dans l'Hiſtoire de Saintonge, publiée par Armand Maichin, l'an 1671. page 134. on ſe diſpenſera de donner ici le détail de ſa Généalogie.

D'Azur, à deux Faſces d'Or, accompagnées de ſix Coquilles d'Argent, poſées trois en Chef, deux entre les deux Faſces, & une à la pointe de l'Ecu.

◆

JOSEPH D'ALDART, (anciennement, ELDER) Seigneur de Mignères, de la Bernardière, &c. (qualifié Chevalier Baronet d'Angleterre.) Aide-Major du Régiment des Gardes Françoiſes, & Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis; demeurant dans la Paroiſſe de S. Martin dudit lieu de Mignères en Gatinois, Dioceſe de Sens, Election de Montargis & Généralité d'Orléans, épouſa le premier Février 1712. Anne Françoiſe Picot fille d'Achiles Alexandre Picot, Ecuyer, Seigneur de Combreux, Capitaine Gruyer & Lieutenant des Chaſſes de la Forêt d'Orléans, & de Françoiſe HODDART, du quel mariage eſt iſſû Louis François Joſeph d'Aldart-de Mignères, né le 7. Avril 1725. & reçû Page de la Reine le premier Octobre 1736.

Ledit Joſeph d'Aldart a pour frère Alexandre Jaques d'Aldart-de Melleville, Seigneur de la Salle, de Mareau & de Montpoulin (qualifié auſſi Chevalier Baronet d'Angleterre.) demeurant dans la Paroiſſe de S. Georges dudit lieu de Mareau, Dioceſe & Généralité d'Orléans, lequel de ſon mariage accordé le 24. Novembre 1718. avec Marie Françoiſe d'AUTRI fille de François Gaſton d'Autri, Ecuyer, Seigneur de la Miroye, & d'Eliſabeth de MEROU, a eû entr'autres enfans, Eliſabeth Marie Anne d'Aldart-de Melleville, née le premier Juillet 1723. & reçûe à S. Cir le 16. Septembre 1734. ſur les Titres qui ont été produits, & qui juſtifient ſa filiation depuis Jean Elder, ſon triſayeul, Gentilhomme Ecoſſois, Archer de la Manche dans la Compagnie de la Garde Ecoſſoiſe du Roi Henri IV. l'an 1591. & lequel fut marié le 22. Septembre 1599. avec Jeanne de VOYER, fille de Jean de Voyer, Ecuyer, Seigneur de Bénion, & d'Edmée de CHARBELLERAI.

D'Argent, à une Faſce cablée de Gueules, & de ſinople, accompagnée en chef de deux Etoiles de Gueules, & en pointe d'un Croiſſant de même, & ſur le tout, un Ecuſſon d'argent, chargé d'une main gauche, appaumée & poſée en Pal.*

◆

* Erratum Ajoutez De gueules

JACQUES D'ALETS Ecuyer Seigneur du Corbet demeurant dans la Paroiſſe de Membroles en Dunois Diocèſe de Blois fils de Pierre d'Alets, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi & Maréchal de Camp & de Marie Edmée Mesnier, l'une des Dames d'Honneur de la feuë Reine Mère, a juſtifié la poſſeſſion de ſa Nobleſſe depuis Jean d'Alets, Ecuyer, ſon ſixiéme ayeul, lequel fit hommage de la Seigneurie du Corbet au Seigneur d'Eſchelles le 13. d'Aouſt 1453.

De Gueules à une Faſce d'Argent accompagnée de trois Merlettes de même poſées deux en chef, & l'autre à la pointe de l'Ecu.

* * *

NICOLAS ALEXANDRE, Ecuyer Seigneur de la Motte, de Hanache, de Pomereu & de Fontenelles élevé Page de Madame la Ducheſſe d'Orléans puis Lieutenant dans le Regiment de Montrevel Cavalerie & enſuite Capitaine de Dragons dans le Regiment de Châtillon demeurant dans la Paroiſſe de Hanache au Diocèſe de Beauvais Generalité de Paris, a eu pluſieurs enfans de Damoiſelle Marie Pierrote Leroux, & entr'autres Henriette-Suzanne Alexandre de Hanache, reçuë à S. Cyr le 18 Décembre 1711.

Sa Nobleſſe a été juſtifiée par Titres, depuis Louis-Alexandre, Ecuyer, Seigneur de Hanache, ſon ſixiéme ayeul, vivant l'an 1501.

D'Argent, à un Aigle de Gueules, à deux têtes, becqué & onglé d'Or.

* * *

FRANÇOIS-HENRI D'ALICHAMP, Ecuyer Seigneur d'Epagne demeurant audit lieu d'Epagne Paroiſſe de Blaincourt, Diocèſe & Election de Troyes, Province de Champagne, a juſtifié ſa Nobleſſe par Titres, depuis Jean d'Alichamp, ſon cinquiéme ayeul, Ecuyer Seigneur de Brielle de Flamicourt & de S. Aubin, vivant l'an 1501 & dont les Armoiries ſont gravées ſur ſa Tombe, que l'on voit encore dans l'Egliſe de Brielle au Diocèſe de Reims.

D'Azur à un Chevron d'Or accompagné de trois Roſes de même, poſées deux en chef, & l'autre à la pointe de l'Ecu.

* * *

JEAN-GUILLAUME D'ALMERAS, Seigneur de Marevaux, de Goute & de Boſſuge, Conſeiller du Roi en la Cour des Comptes, Aides & Finances de Montpellier, pourvû par Lettres du 29. Décembre 1718. épouſa le trente-uniéme d'Aouſt, de la même année, Caterine Chicoineau, fille de Noble François Chicoineau, Conſeiller en ladite Cour des Comptes, Aides & Finances de Montpellier, & de Caterine Fournier. Son pére, Antoine d'Alméras, Seigneur de Mirevaux, fils d'Antoine-Hercules d'Alméras, Conſeiller du Roi, & ſon Viguier en la Ville de Bagnols, & de Françoiſe d'Almeras, ſa femme, & petit-fils de Noble Guillaume d'Alméras, auſſi Viguier de Bagnols, fut inſtitué héritier univerſel de Guillaume d'Alméras, ſon oncle, Seigneur de Mirevaux, Lieutenant Général des Armées Navales, par ſon Teſtament du 11. Janvier 1676.

D'Azur, à un Lion d'Or, langué & onglé de Gueules, & un chef d'Or, chargé de trois Palmes de ſinople, rangées en bande.

◆

CLAUDE D'ALOGNI, Ecuyer, Seigneur du Puis-S. Alier demeurant dans la Paroiſſe de S. Pardoux la Riviére, au Diocèſe de Périgueux, épouſa le 24. Octobre 1701. Renée Françoiſe d'Arzac, dont il eut Thomas d'Alogni de la Grois du Puis-S. Alier, reçû Page du Roi dans ſa Grande Ecurie, le 21. Mars 1723. Sa filiation a été directement prouvée juſqu'à Jaques d'Alogni, ſon ſeptiéme ayeul, Chevalier, Seigneur de la Grois, vivant avant l'an 1529.

De Gueules, à cinq fleurs de Lis d'Argent, poſées en Sautoir.

◆

EDMOND ALORGE, Ecuyer, Sieur de Havars, demeurant dans la Paroiſſe de S. Sulpice de Foreſt, au Diocèſe de Rouen, épouſa le 21. Mars 1688. Elisabeth de Guiſancourt, fille de François de Guiſancourt, Ecuyer, Sieur de Varenne, & de Marie le Roi. & Madeléne Alorge de Senneville, leur fille, reçûe à S. Cir au mois de Décembre 1702. juſtifia la poſſeſſion de ſa Nobleſſe, depuis Robert Alorge, ſon ſixiéme ayeul, Ecuyer, Seigneur de Senneville & du Caſtelier ſur Longueville l'an 1486.

De Gueules à trois Gerbes de bled d'Or, liées de même poſées deux & une, & acompagnées de ſept Molettes d'Eperon auſſi d'Or, poſées trois en chef, une au milieu de l'Ecu, & trois en pointe, deux & une.

◆

FRANÇOIS-HECTOR D'ALOUÉ, Ecuyer, Seigneur des Ajats, demeurant au Château de Fougeroux, Paroiſſe de la Chapelle-Thémier, Dioceſe de Luçon, Election de Fontenai, & Généralité de Poitiers, fut reçû Page du Roi dans ſa Petite Ecurie, au mois de Décembre 1708. & fut marié le 25 Juillet 17[illegible] avec Renée-Suzanne GRELLIER, fille de François Grellier, Ecuyer, Seigneur des Aſpoix, et de Suzanne RICHIER. Sa filiation a été prouvée par Titres, depuis André d'Aloué, ſon ſeptième ayeul, Seigneur des Ajats, vivant avant l'an 1478. & dont le fils Clément d'Aloué, Ecuyer, Seigneur des Ajats, fut marié le 11. Octobre 1498. avec Marie de S. GELAIS, fille de Guiot de S. Gelais, Ecuyer, Seigneur d'Aufigni, & d'Antoinette de Perre.

D'Argent, à deux Chevrons de Gueules, poſés l'un au-deſſus de l'autre, & accompagnés en chef de deux Macles de ſable.

❧

LOUIS-BALTAZAR AMAT, Ecuyer, Seigneur du Poet & de Montauquier, demeurant dans ſon Château du Poet en Dauphiné, Election de Montelimart, épouſa le 5. Février 1707 Louiſe Eliſabeth THIREMENT, fille de Louis Thirement, Receveur des Conſignations à Paris, & de Marie Eliſabeth TAILLANDIER.

Il avoit un frère nommé Etienne Amat de Montauquier, alors Capitaine de Dragons dans le Régiment du Roi.

Et tous deux ont juſtifié par Titres, qu'ils étoient enfans de Claude-Noel Amat, Seigneur du Poet, de Chateaumenard, de Montauquier, de Roban, & de Cheudun, & de Caterine le Maine; & que ledit Claude Noel Amat fut reçû Conſeiller-Sécretaire du Roi, Maiſon, Couronne de France & de ſes Finances, le 5. Mars 1655. par la Reſignation, & à condition de ſurvivance de Jaques Amat, ſon père, qui avoit été reçû dans ledit Office le 15. Septembre 1650. Ledit Jaques Amat, Ecuyer, Sieur du Poet, obtint des Lettres de Conſeiller d'Etat ordinaire, le 6. Octobre 1647. & des Lettres de veteran de Maître d'Hotel ordinaire du Roi, le 14. Octobre 1646.

De Gueules, à un Dextrochère d'Argent, armé de toutes pièces, tenant une épée de même, la pointe en haut, la garde & la poignée d'Or, & mouvant d'un nuage auſſi d'Argent, poſé au flanc droit de l'Ecu.

❧

PIERRE-ANTOINE D'AMBLARD, Seigneur de Las-Martres, premier Capitaine du Régiment de Dragons de Bretoul, l'an 1701 demeurant dans la Paroiſſe de Las-Martres, Sénéchauſſée d'Armagnac, & Dioceſe de Lectoure, a laiſſé pluſieurs enfans de ſon mariage avec Jeanne-Marguerite BAVELIER; & entr'autres Jean d'Amblard, & Urſule d'Amblard-de Las-Martres, reçûë à S. Cir au mois de Novembre 1701. Ses preuves ont remonté ſucceſſivement par Titres, juſqu'à Pierre d'Amblard, ſon ſeptiéme ayeul, Seigneur de Moleras en Agenois, dont le fils Robert d'Amblard, Ecuyer, acquit ladite Terre de Las-Martres, le [illegible] Septembre 1481. par l'échange qu'il fit alors de ſa Terre de Campagnac, au Dioceſe de Cahors, avec Noble & puiſſant homme & Baron Jean de Bonneville, Seigneur de Bonneville & de Las-Martres.

D'Azur, à une Martre d'Argent, rampante ſur une Palme de ſinople en Pal, le tout mouvant d'une Terraſſe de même, & un Chef de ſable, chargé de trois Etoiles d'Or.

◆

PHILIPPE FRANÇOIS D'AMBLI, Ecuyer, Seigneur d'Efevelles & de Chauvires, demeurant dans la Paroiſſe de Notre-Dame de Chauvires-le Châtel, Dioceſe de Langres, Bailliage de Veſoul & Comté de Bourgogne, marié le 23 Fevrier 1693 avec Marie Beatrix du CHATELET, fille de Daniel du Chatelet, Ecuyer, Seigneur de Lénoncourt en Lorraine, & d'Eliſabeth de la Fons de Verton, ſa femme, a eû entr'autres enfans Louis d'Ambli d'Efevelles, reçû l'an 1714. au nombre des Gentilshommes élevés dans le Collège Mazarin dit des Quatre Nations à Paris, & ſa Nobleſſe fut prouvée alors devant le Juge d'Armes de France, par Titres & ſucceſſivement juſqu'à Jean d'Ambli, ſon ſeptiéme ayeul, Seigneur d'Ambli ſur Bar, l'an 1427. auquel cette Terre d'Ambli étoit échuë comme héritier de Jean d'Ambli, ſon oncle, Seigneur d'Ambli & de Malmi.

D'Argent, à trois Lions de Sable, langués de Gueules, poſés deux & un.

◆

GUILLAUME-HYEROSME D'ANCEL, Ecuyer, Seigneur & Patron de Quineville, & de Videcoville, demeurant dans la Paroiſſe de Quineville, Election de Valognes, Dioceſe de Coutances, & Généralité de Caen, fils de François d'Ancel, Ecuyer, Seigneur de Quineville, & de Françoiſe D'ANVIRAI, ſa femme, a juſtifié ſa Nobleſſe par Titres, depuis Giles d'Ancel, Ecuyer, Seigneur de Quineville & d'Audouville, vivant au mois d'Avril de l'an 1574.

D'Or, à une Faſce d'Azur, accompagnée en chef d'un Lion de Gueules naiſſant, & en pointe de trois Tréfles de ſinople poſés deux et un.

◆

LOUIS-RENÉ D'ANDIGNÉ, Ecuyer, Seigneur de Maineuf & de l'Iſlebriant, demeurant dans ſa Maiſon de l'Iſlebriant, Paroiſſe du Lion d'Angers, fut marié le 13. de Juillet de l'an 1710. avec Marie-Anne d'Andigné, fille de René d'Andigné, Ecuyer, Seigneur de la Blanchaie, & de Marie-Renée Scotté. Il a eû entr'autres enfans, Charles-Gabriel Auguſte d'Andigné, né le 21. Septembre 1715. & reçû Page du Roi dans ſa Grande Ecurie, le 18. Février 1734. ſur les preuves de ſa Nobleſſe, qu'il a juſtifiée par Titres juſqu'à Jean d'Andigné, ſon ſeptiéme ayeul, Ecuyer, Sieur du Bois de la Cour, vivant avant l'an 1460.

D'Argent, à trois Aigles de Gueules, becquées & onglées d'Azur, les vols abaiſſés, & poſées deux & un.

◆

PHILIPES ANDRAS, Ecuyer, Seigneur du Monteil, ci-devant Lieutenant dans le Régiment de Poitou, demeurant au lieu de Froville, Paroiſſe de S. Aubin de Châteauneuf, Election de Joigni, Dioceſe de Sens, et Généralité de Paris, épouſa le 26. Novembre 1713. Antoinette LE LIEVRE, fille de Charles le Lievre, Ecuyer, Seigneur de Foſſet, & d'Edmée LE MARQUEHAT. Leur fille nommée Marie-Antoinette Andras du Monteil, fut reçûë à S. Cyr le 10. Novembre 1730. Ses preuves ont été faites ſur Titres originaux, & ſa Nobleſſe remonte juſqu'à Jean Andras, ſon ſixiéme ayeul, Ecuyer, Seigneur de Changi, vivant l'an 1492.

D'Argent, à un Chevron de Gueules, accompagné de trois Tourteaux de même, poſés deux en chef, & l'autre à la pointe de l'Ecu.

◆

LOUIS-THEODORE ANDRAULT, Comte de Langeron, en Nivernois, Dioceſe de Nevers, Généralité de Moulins, Lieutenant de Roi de la baſſe Bretagne *, fils de Joſeph Andrault, Comte de Langeron, auſſi Lieutenant du Roi de la baſſe Bretagne, Commandeur de l'Ordre de S. Louis, & mort Lieutenant général des Armées Navales le 28. Mars 1711. & de Jeanne-Madeléne du Gouray ſa femme, fille de Jean François du Gouray, Seigneur de la Coſte, auſſi Lieutenant de Roi en baſſe Bretagne. Le pére dudit Joſeph Andrault, nommé Philippes Andrault, Seigneur de Langeron, de l'Iſle de Mars, & Baron de Cougni, Meſtre de Camp d'un Régiment d'Infanterie, Gouverneur de Nevers, & Bailli de Nivernois & de Donzois, Maréchal de Camp, & Gentilhomme de la Chambre de Monſieur Gaſton, Duc d'Orléans, dont il avoit été élevé Page, obtint des Lettres d'érection de ladite Terre & Seigneurie de Langeron, en Terre & Dignité de Comté, datées du mois d'Aouſt 1656. regiſtrées au Parlement de Paris, & fut maintenu dans la poſſeſſion de ſa Nobleſſe par Jugement de M. Tubeuf, Maître des Requêtes, & commiſſaire départi dans la Généralité de Moulins & de Bourges, du 8. Mars 1669. Les Titres qu'il produiſit alors, remontent juſqu'à Laurent Andrault, Ecuyer, Seigneur de Langeron, vivant l'an 1471.

---

* [illegible]

D'Azur, à trois Etoiles d'Argent, poſées deux & une, qui eſt d'Andrault; Ecartelé d'Argent, à trois Faſces de Gueules, vivrées, & une bande d'Azur, ſemée de fleurs de Lis d'Or, & brochante ſur le tout, qui eſt de Gencien.

◆

JEAN-BATISTE D'ANDRIEU, Ecuyer, Seigneur de la Houſſaie & de la Poterie, demeurant dans la Paroiſſe de S. Pierre d'Habondant, Bailliage de Dreux, Dioceſe de Chartres, & Généralité de Paris, épouſa le 14. Octobre 1708. Marie-Anne DE TROUSSEAUVILLE, fille d'Antoine de Trouſſeauville, Ecuyer, Seigneur de Chériſi, & de Marie-Charlote LE ROI. De ce mariage naquit entr'autres enfans, Marguerite d'Andrieu de la Houſſaie, reçûe à S. Cir le 22. Juillet 1722. Sa Nobleſſe a été juſtifiée par Titres, depuis Guillaume Andrieu, Ecuyer, Seigneur de Guitrancour, ſon ſeptiéme ayeul, vivant l'an 1529.

D'Argent, à une Faſce de ſable, chargée de trois Molettes d'Eperon d'Or, & acompagnée en pointe de trois Foudres de ſable, à huit pointes de Flêche chacun, & un Chef de Gueules.

◆

JAQUES PAUL ANFRIE, Ecuyer, Seigneur de Chanbeu en Normandie, Dioceſe de Bayeux, Election de Vire, & Généralité de Caen, & Seigneur de S. Martin de Talvende, Dioceſe de Coutances, ſuſdite Election de Vire, fut reçû Page du Roi dans ſa Grande Ecurie l'an 1676. ſucceſſivement Lieutenant, puis Capitaine de Dragons, & pourvû l'an 1691. d'une Charge de Sous-Lieutenant des Gendarmes de Bourgogne; il reçût une bleſſure à la bataille de la Marſaille en Piémont, dont il demeura eſtropié. On ignore s'il a eû des enfans de Marie Madeléne Angélique PELARD, qu'il avoit épouſée le 10. Septembre 1700. fille d'Etienne Pelard, Commiſſaire Provincial des Guerres, & de Cécile BOURSAUCEAU.

Jaques Anfrie, ſon pére, Seigneur de Chanbeu, Conſeiller au Parlement de Rouen, reçû l'an 1626. étoit fils de Jaques-Paul Anfrie, mort Doyen de la Chambre des Comptes de Rouen, l'an 1655. & petit fils de Guillaume Anfrie, Seigneur de Chanbeu, Conſeiller au même Parlement, l'an 1592.

D'Azur, à trois triangles d'Or, poſés deux & un, & un Chef de Gueules, chargé de trois têtes de Licornes d'Or, poſées de profil, & acoſtées de deux Croiſettes d'Or.

◆

GABRIEL D'ANGENNES, né à la Martinique, l'an 1686, reçû Page du Roi dans ſa Petite Ecurie, au mois de Juin 1701, & Colonel réformé d'un Régiment d'Infanterie de ſon nom, épouſa le 19. Mars 1719, Françoiſe de Mailli, fille d'André de Mailli, Seigneur du Breuil, & de Françoiſe des Chiens. Son pére, Charles-François d'Angennes, Marquis de Maintenon, & Gouverneur de l'Iſle de Marie-Galande dans l'Amérique, vendit cette Terre à Françoiſe d'Aubigné, Dame d'Atours de Madame la Dauphine. Quoique la preuve de celui qui a été élevé Page du Roi, ne remonte par Titres que juſqu'à Jaques d'Angennes, ſon quatriéme ayeul, qualifié haut & puiſſant Chevalier, Seigneur de Rambouillet, des Eſſarts, de Montlouet & de Dampierre, Capitaine des Gardes du Corps des Rois François I. Henri II. François II. & Charles IX. Lieutenant Général de leurs Armées, & Gouverneur de Metz, la Nobleſſe de cette Maiſon eſt ſuffiſamment connuë & détaillée au fol. 421. du ſecond Volume de l'Hiſtoire des Grands Officiers de la Couronne, où elle eſt rapportée depuis Renaud d'Angennes, Ecuyer, l'an 1304.

De Sable, à un Sautoir d'Argent.

◆

JAQUES D'ANGLARS, Ecuyer, Seigneur de Crézancy en Berri, Sousbrigadier des Chevaux-Légers de la Garde ordinaire du Roi, demeurant dans la Paroiſſe de S. Auguſtin de Vougués, Diocéſe de Bourges, épouſa le 12. Mars 1700 Françoiſe Sergent, fille de Louis Sergent, Ecuyer, Sieur de l'Epinière, & de Marguerite Bullant. De ce mariage ſont iſſus, Jaques d'Anglard, Henri d'Anglard, Joſeph d'Anglard, & Anne d'Anglard-de Crézancy, reçûë à S. Cir le 6. Décembre 1725. Cette Demoiſelle a prouvé par Titres ſa Nobleſſe ſucceſſive depuis Pierre d'Anglard, ſon cinquiéme ayeul, Ecuyer, Seigneur d'Anglard, l'an 1520.

D'Argent, à un Lion de Gueules.

◆

ROBERT D'ANGLEBERMER, Ecuyer, Seigneur de Lagni, de Paſſi & de Juvincourt, demeurant dans la Paroiſſe de S. Remi de Juvincourt, Diocéſe de Laon, Généralité de Soiſſons, d'Anne de Clermont-d'Amboise, ſa femme, reçûë auparavant Dame Chanoineſſe d'Epinal, & fille de Louis de Clermont-d'Amboiſe, Marquis de Reſnel, Bailli & Gouverneur de Chaumont en Baſſigni, & de Diane de Pontailler, il a laiſſé entre autres enfans, Céline Febronie d'Anglebermer, reçûë à S. Cir ſur les preuves de ſa Nobleſſe, remontée juſqu'à Pierre d'Anglebermer, ſon cinquiéme quatrième ayeul, qualifié Chevalier, Seigneur de Lépi, avant l'an 1500.

Dans la Chapelle de S. Jean du Bois d'Irſon, en Tiérache, eſt une Epitaphe conçûe en ces termes :

Ci gît Noble Demoiſelle Mabille de Cohenbert, femme jadis de Meſſire Jean d'Anglebermer, Chevalier, Seigneur Châtelain d'Irſon, &c. laquelle trépaſſa l'an de grace 1302. au mois d'Aouſt. Priés Dieu pour ſon Ame, qui des pechés pardon lui faſſe. Amen.

D'Azur, fretté d'Or, de ſix pièces.

◆

ANTOINE D'ANGLOS, Ecuyer, Seigneur d'Hérenval & de Lépi, demeurant dans la Paroiſſe de Saint Vaſt de Térias, Diocèſe & Election de Beauvais, Généralité de Paris, fut élevé Page du Roi dans ſa Grande Ecurie, & obtint enſuite l'an 1678. une Commiſſion de Capitaine de Cavalerie. Il épouſa le 26. Avril 1683. Marie-Salomé DESSITAT, fille de Jaques Deſſitat, Lieutenant Criminel à l'ancien Chatelet de Paris, & de Marie SANTEUIL.

Jaques & Denis d'Anglos, leurs enfans, furent reçûs auſſi tous deux Pages du Roi dans ſa Grande Ecurie au mois d'Avril 1702. Et les preuves qu'ils produiſirent par Titres, remontent juſqu'à Thomas d'Anglos, leur cinquième ayeul, Ecuyer, Seigneur de Provinhen & de Frelin, vivant avant l'an 1511. Une enquête faite l'an 1540. devant les Elus de Peronne, juſtifie que ledit Thomas d'Anglos, lors âgé de 90. ans, avoit commandé 300. hommes de pied ſous la Charge de ſon *Monſeigneur* le Vidame, pendant les Guerres de Picardie, & qu'il eut pour pere Pierre d'Anglos, Ecuyer, Seigneur de Provinhen, natif d'Anglos, près de Lille en Flandres.

D'Azur, à un Ecuſſon d'Argent, poſé au milieu de l'Ecu, & accompagné de trois quintefeuilles d'Or, poſées deux en Chef, & une en pointe.

◆

ARNAUD-JEAN D'ANGOS, Ecuyer, Seigneur de Boucarez, de Luc, de Suzo, de Villeneuve, de Bourg & d'Eſpuel, demeurant dans la Paroiſſe de Sinzos en Bigorre, Diocèſe de Tarbes & Généralité de Guienne, a laiſſé de ſon mariage avec Marie Marguerite de BARBEAU, fille de Jean François de Beudéan, Baron de Pailhanne, en Comminge, & de Claire du Mas, Jean François d'Angos, Ecuyer, Seigneur de Boucarez, reçû Page du Roi dans ſa Grande Ecurie le 8. Janvier 1683. Les preuves qu'il fournit alors par Titres, remontent ſa Nobleſſe juſqu'à Noble Chriſtophe d'Angos, ſon triſayeul, Seigneur de Boucarez, marié le 5. Mars 1541. avec Bertrande de CAZAUX, ſœur de Pierre Armand de Cazaux, Seigneur de Laran en Magnoac, Diocèſe d'Auch. Une Enquête faite le 18. Novembre 1569. par les Nobles du Pays de Bigorre, énonce que Noble Arnaud d'Angos, Ecuyer, Seigneur de Villeneuve, audit Pays de Bigorre, &

que l'on dit être père dudit Chriſtophe, avoit ſervi le Roi pendant 45 ans dans ſes Compagnies d'Ordonnances. Que de quatre fils qu'il avoit eûs, deux étoient morts au ſervice, & les deux autres continuoient à ſervir SA MAJESTÉ dans ſes Armées. Que depuis 20 ans alors lui Arnaud d'Angos levoit l'Office de Lieutenant de Robe-courte en la Sénéchauſſée de Bigorre au Siége de Tarbes, & qu'en haine de ce qu'il s'opoſa au paſſage des Troupes que menoit en Béarn le Comte de Montgomeri, ledit Comte lui brûla ſa Maiſon de Villeneuve avec tous les Papiers, Titres & Documens qu'il y avoit, & brûla auſſi ſa Maiſon & place d'Angos.

D'Or, à trois Corneilles de ſable, becquées & membrées de Gueules, & un fer de lance d'Argent, poſé au milieu de l'Ecu, la pointe en haut.

◆

AMBROISE-EUVERTE **ANGRAN**, Conſeiller du Roi, Correcteur en ſa Chambre des Comptes de Paris, reçû le 23 Janvier 1716 eſt fils d'Euverte Angran, Seigneur de Banchemont, auſſi Conſeiller du Roi, Correcteur en ladite Chambre, lequel par Jugement de M. Jubert-de Bouville, Conſeiller d'Etat & Commiſſaire départi dans la Généralité d'Orléans, fut maintenu dans la poſſeſſion de ſa Nobleſſe, le 12 Mai 1701 comme petit fils d'Euverte Angran, Seigneur de Fontpertuis & de Lailly, Conſeiller, Notaire & Sécretaire du Roi, Maiſon, Couronne de France & de ſes Finances, pourvû le 24 & reçû le 28 Juillet de l'an 1634.

D'Azur à trois chevrons d'Or, poſés l'un au-deſſus de l'autre, & acompagnés de trois Etoiles de même, deux en chef, & l'autre à la pointe de l'Ecu.

◆

GUILLAUME **ANJORRAN**, Seigneur de Vilette, demeurant dans la Paroiſſe du Fourchaud, à Bourges, épouſa le 22 Janvier 1701 Jeanne HEURTAULT, fille de Giles Heurtault, Ecuyer, Sieur du Soleil, & de Catherine FOUCAULT. De ce Mariage, ils ont eû entr'autres enfans, Lucie, & Hiacinte Brigide Anjorran, toutes deux reçûës à S. Cir ſur les preuves de leur Nobleſſe, remontée par Titres, juſqu'à Louis Anjorran, leur ſixiéme ayeul, Seigneur de Cloſe en France, Conſeiller du Roi en ſa Cour de Parlement de Paris, puis Préſident aux Requêtes du Palais, vivant avant l'an 1556.

D'Azur à trois Lis de Jardin d'Argent, fleuris d'Or, tigés & feuillés de ſinople, poſés deux & un.

◆

JEAN-FRANÇOIS D'ANNEVILLE, Ecuyer, Seigneur des Fief, Terre et Seigneurie de Chiffrevaſt, mouvants du Roi pour un plein Fief de Hautber, à cauſe de ſa Ville et Vicomté de Valogne, & dont il fit hamage à SA MAJESTÉ en ſa Chambre des Comptes à Rouen, le 21 Janvier 1711, demeurant dans la Paroiſſe de Tamerville, Dioceſe de Coutances, Province de Normandie, & Généralité de Caen, fut reçû Page du Roi dans ſa Grande Ecurie, au mois d'Avril 1702. Il fut marié le 7 Février 1709, avec Jaqueline-Henriette LE HERICY, fille de Robert le Hérici, Ecuyer, Seigneur de Lif, & d'Eliſabeth RICHER-DE COLOMBIERES.

Guillaume-René d'Anneville-de Chiffrevaſt, leur fils, fut reçû auſſi Page du Roi dans ſa Grande Ecurie, le 17 Janvier 1729, ſur les preuves de ſa Nobleſſe, qu'il juſtifia par Titres, depuis Guillaume d'Anneville, ſon cinquiéme ayeul, Seigneur de Chiffrevaſt & de Tamerville, lequel fit ſon hamage au Roi en ſa Chambre des Comptes à Paris, le 6 de Mars de l'an 1547, à cauſe de ſa Terre & Seigneurie de Chiffrevaſt, mouvante pour un Fief de Haubert de ladite Vicomté de Valogne. Ce Guillaume d'Anneville avoit épouſé, avant l'an 1536 Louiſe DE LONGAUNAI, ſœur d'Hervé de Longaunai, Seigneur d'Amigni et de Dampierre, Chevalier de l'Ordre du Roi, Gouverneur & Lieutenant Général pour SA MAJESTÉ en Normandie, & Gentilhomme ordinaire de ſa Chambre.

D'Hermines à une Faſce de Gueules.

◆

FRANÇOIS CESAR D'ANSTRUDE, Ecuyer, Seigneur de Tourpes, de Berri, de Villers-les-Faux, & de Méreuil en partie, demeurant dans la Paroiſſe de Berri, en Bourgogne, Dioceſe d'Autun, Bailliage de Semur en Auxois, et Généralité de Dijon, eſt fils d'André-François d'Anſtrude, Ecuyer, Seigneur de Berri, Capitaine de Grenadiers dans le Régiment d'Aligni, depuis 1687 juſqu'en 1697, & de Jeanne DE BEZANNE, ſa femme. Il épouſa le 7 de Septembre de l'an 1730 Hélène-Théréſe QUARRÉ-D'ALIGNI, fille de François Quarré-d'Aligni, premier Avocat Général au Parlement de Bourgogne, & d'Hélène BOUSCAUT.

Il a prouvé par Titres ſon ancienne Nobleſſe, depuis David Anſtrudes, Ecuyer, Archer de la Garde Ecoſſoiſe du Roi François I l'an 1537, ſous la charge du Maréchal d'Aubigni (*Robert Stuart*).

La poſtérité de ce David Anſtrudes, a ſucceſſivement ſervi dans la même Compagnie; ſavoir, David Anſtrude, ſon fils, en qualité d'Archer, puis de Capitaine Exemt, l'an 1597 & Charles Anſtrude, ſon petit-fils, en qualité de l'un des vingt-cinq Gentilshommes de ladite Garde Ecoſſoiſe, ainſi que Claude Anſtrude, fils dudit Charles, et ayeul de celui qui a donné lieu à cet article.

Coupé, emmanché de Sable, ſur Argent, de trois piéces.

◆

CHARLES D'ANTHENAISE, Ecuyer, Seigneur de Rouillé, demeurant dans la Paroisse de S. Aubin-d'Appenai, Diocèse de Séez, Election de Mortagne, & Généralité d'Alençon, épousa le 10 Novembre 1708 Anne Thérèse de Courdemanche, fille d'Henri de Courdemanche, Ecuyer, Sieur des Bois, & de Caterine du Chalet. Ils ont eû entre autres enfans, Henri Geoffroi d'Anthenaise, reçû Page de la Reine le 7 Juillet 1733 sur les preuves de sa Noblesse remontées par Titres Originaux, jusqu'à Jaques d'Anthenaise, son cinquième ayeul, Seigneur du Fresne et de Villeray, lequel fut marié le 25 Mars 1506 avec Françoise de Froulay, fille de Guillaume de Froulay, Ecuyer, Seigneur de Beauchesne, et de Caterine de Chauvigny.

Bandé d'Argent & de Gueules, de huit piéces.

◆

HENRI ANTHÈS, Entrepreneur d'une Manufacture d'Armes blanches dans la Province d'Alsace, en vertu de Lettres Patentes du 15 Juillet 1730, qui lui accordent ce Privilège exclusif pendant 30 années, fut anobli par le Roi, avec sa postérité, née & à naître en légitime mariage, par Lettres en forme de Charte, données à Versailles au mois de Décembre 1731, adressées au Conseil Supérieur d'Alsace à Colmar, où elles ont dû être registrées. Ces lettres portent aussi que Jean Philippes Anthès, fils dudit Henri, pourra après la mort de son père, & même conjointement avec lui pendant sa vie, exploiter ladite Manufacture d'Armes blanches, afin d'assurer le succès d'un établissement aussi considérable pour l'utilité & le bien du Service de Sa Majesté.

Les Armes qui lui ont été reglées par le Juge d'Armes de France, sont :

Un Ecu de Gueules, à trois Epées d'Argent, liées de sinople, les Gardes & les poignées d'Or, posées deux en Sautoir, les pointes en bas, & celle du milieu en Pal, la pointe en haut.

◆

HENRI D'ANTIN, Seigneur de S. Pé, & de Hon en Bigorre, Garde du Corps du Roi, puis Lieutenant pour Sa Majesté au Gouvernement des Villes & Châteaux de Dax & de S. Sever, l'an 1680, par la démission volontaire de Charles d'Antin, son père, épousa le premier Juillet de l'an 1681 Marguerite Peyron, fille de Raimond Peyron, Sieur de S. Martin & de Bédorède, et de Marguerite Peyrot. De ce mariage naquit entr'autres enfans, Marie Marguerite d'Antin-de S. Pé, reçûe à S. Cir le 25

Juin 1698. Sa Nobleſſe a été juſtifiée par Titres, depuis Dominique d'Antin, ſon triſayeul, marié le premier Juin 1582, avec Marguerite de Cardillac, fille naturelle de haut & puiſſant Seigneur Meſſire Carbonran de Cardillac, Seigneur de Sarlabous, Chevalier de l'Ordre du Roi, Gentilhomme ordinaire de ſa Chambre, & Gouverneur du Havre. Ledit Dominique d'Antin eut pareillement pour père, François d'Antin, Lieutenant au Gouvernement de Dax, & de S. Sever, lequel étoit fils de Jean d'Antin, Seigneur & Baron d'Antin, Sénéchal de Bigorre & de Dax, vivant l'an 1500.

De Gueules, à trois Lions d'Argent, à demi-corps, poſés deux & un; Ecartelé d'Argent, à trois tourteaux de Gueules, poſés deux & un, & ſur le tout d'Or, à une Clef de ſable, couronnée de même, & poſée en Pal.

* * *

JEAN ANTOINE, Huiſſier de la Chambre du Roi, fut anobli avec ſa poſtérité, mâle & femelle, née & à naître en légitime mariage, en conſidération des ſervices qu'il rendoit depuis 28 ans dans ladite Charge, & de ceux que ſes père et ayeul avoient rendus auſſi pendant pluſieurs années dans la même Charge. Les Lettres de cet anobliſſement ſont dattées à Verſailles du mois d'Avril 1728 & adreſſées au Parlement, à la Chambre des Comptes & à la Cour des Aides à Paris, pour y être regiſtrées.

Ses Armoiries réglées par le Juge d'Armes de France, ſont

D'Or, à un Chevron d'Azur, accompagné en chef de deux Etoiles de même & en pointe d'une tige de trois Roſes de Gueules, les feuilles & la tige de ſinople, mouvantes d'un Croiſſant d'Azur.

* * *

JACQUES D'ANTONNELLE, Ecuyer, Sieur de S. Léger, demeurant dans la Paroiſſe de S. Julien, à Arles, fut marié le 8 de Novembre de l'an 1664 avec Marie de Bouſchet, ſœur de Louis de Bouſchet, Conſeiller au Parlement d'Aix, & fille de Noble Louis de Bouſchet, & d'Anne de [illegible]. Ils ont eu deux de leurs enfans, ſavoir, Etienne, & Joſeph d'Antonnelle, élevez Pages du Roi dans ſa Grande Ecurie en 1697 et 1700 & ils ont prouvé par Titres, leur filiation, depuis [illegible] d'Antonnelle, leur triſayeul, anobli avec Antoine d'Antonnelle, ſon frère, par Lettres Patentes en forme de Charte du mois de Mai 1578 en conſidération des recommandables ſervices qu'ils avoient rendus aux Rois Prédéceſſeurs de Sa Majeſté, & à Elle même pendant les troubles, tant en la conſervation de la Ville d'Arles dans ſon obéiſſance, qu'en pluſieurs autres occaſions où ils avoient été employés, & où ils avoient témoigné une ſingulière dévotion à ſon Service. Ces Lettres ont été regiſtrées en la Chambre des comptes de Provence.

D'Azur, à cinq Etoiles d'Or, poſées en Sautoir.

* * *

CLAUDE-PHILIPPE-JOSEPH-MELCHIOR **AGRELI**, baptisé le 17. Juin 1671. dans l'Eglise Paroissiale de Sainte Marie de l'Hôpital de la Miséricorde, à Pérouse, Ville d'Italie, dans l'Etat Ecclésiastique, fut reçû Page du Roi dans sa Grande Ecurie, le [illegible] Octobre [illegible] Il étoit fils d'Illustrissime Seigneur le Comte Octaviano Agréli, de ladite Ville de Pérouse, Comte du Pui-[illegible], Terre qu'il acquit le 27. Aoust 1681. du Seigneur Marquis Alexandre Coppoli. Ledit Octaviano Agréli fut pourvû, le 23. Juillet [illegible] de l'Office de Capitaine de la Garde du Cardinal Impériali, Gouverneur de Rome. Il avoit épousé, le 22. Septembre 1670. Marguerite-Nicole GLI-ODDI, fille d'Illustrissime Seigneur le Comte François Gli Oddi, & d'Arthemise [illegible]. Les Titres produits pour la preuve dudit Sieur Agréli, Page du Roi, remontent sa filiation jusqu'à Chérubino Agréli, son trisayeul, dont la veuve, nommée Suzanne MARICONI, fit son Testament le 7. Avril 1573.

D'Azur, à une bande d'Argent, chargée de trois fleurs de Lis d'Azur, & accompagnée de deux Etoiles d'Or à six rais, posées une en chef, & l'autre à la pointe de l'Ecu.

◆

JAQUES-ANTOINE JOSEPH MARIE **D'APCHON**, Seigneur de Bouffet & Baron de Montrond, demeurant audit lieu de Montrond, en Forests, Election de Montbrison, Diocése & Généralité de Lion, épousa le 9. Mai 1710. Claudine CHAPUIS, fille de Philipes Chapuis, Baron de Corgenon, Chevalier d'honneur au Présidial de Bourg, & premier Sindic de la Noblesse de Bresse, & d'Elisabeth DE SAVIGNY.

Leur fils, Antoine Marie d'Apchon de Montrond, né le 9. Avril 1714. & reçû Page du Roi dans sa Grande Ecurie le 7. Mai 1729. a justifié par Titres, la possession de sa Noblesse, depuis Noble & puissant homme Messire Artaud DE S. GERMAIN son huitiéme ayeul, Chevalier, Seigneur de Montrond & de Rochenullée, marié le 19. Juillet 1406. avec Louise D'APCHON, fille de Noble & puissant homme Messire Louis, Seigneur d'Apchon, Chevalier, & de Marguerite D'ESTAING. Et c'est environ depuis l'an 1541. que cette Famille a quitté le nom de S. Germain, pour prendre celui d'Apchon, par des substitutions, qui sont justifiées.

D'Or, semé de Fleurs de lis d'Azur.

◆

NICOLAS **APRIX DE MORIENNE**, Lieutenant de Dragons dans le Régiment de Saumeri, & Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, demeurant au lieu de Puzi, dans le Comté de Bourgogne, Diocése de Bezançon, fut marié dans l'Eglise dudit lieu de Puzi, avec Claudinette BARBENET, le 11. de Juillet 1723.

Leur fille, Jeanne-Françoise Aprix de Morienne, née le 24. Décembre 1723. fut reçûë à S. Cir le 17. Mars 1733.

Elle avoit un oncle, nommé François Aprix de Morienne, Chevalier de Malthe, au Grand Prieuré de France, reçû au mois de Septembre 1680. Et les preuves de la Nobleſſe de cette Demoiſelle, ſont juſtifiées par Titres, depuis Jean Aprix, ſon cinquiéme ayeul, Ecuyer, Seigneur de Vincent, vivant l'an 1524.

D'Azur, à un Château d'Argent.

◆

FRANÇOIS-LOUIS **ARBALESTE**, Vicomte de Melun, & Seigneur de la Borde en Gatinois, Election de Melun, Diocéſe de Sens, & Généralité de Paris, Aide de Camp des Armées du Roi, par Brevet du 15. Mars 1692. épouſa 1°. le 24. Mars 1680. Madelene Bazin, fille de Claude Bazin, Seigneur de Champigni, Conſeiller du Roi, Auditeur en ſa Chambre des Comptes de Paris, & de Louiſe Lamb. 2°. Le 10. Février 1706. Marie-Anne Mousle, fille de Jean-Simon Mousle, Conſeiller du Roi, Notaire au Châtelet de Paris, & de Barbe-Eliſabeth le Gai. Il mourut l'onze Août 1732. laiſſant du premier Lit un fils, nommé Gui Arbaleſte de la Borde, reçû Page du Roi dans ſa Grande Ecurie, le 3. Mai 1701. et mort Enſeigne aux Gardes, l'an 1708. Et du ſecond Lit, deux filles, ſavoir, Anne Françoiſe Eliſabeth Arbaleſte de Melun, née le premier Novembre 1707. & Marie Anne Arbaleſte de Melun, née le 10. Février 1710. L'une d'elles fut mariée l'an 1731. avec Louis de Moiſt, Seigneur de Rubempré, Capitaine Lieutenant des Gendarmes Ecoſſois.

Gui Arbaleſte de la Borde, avoit juſtifié ſa Nobleſſe par Titres, depuis Gui Arbaleſte, ſon ſixiéme ayeul, Seigneur de la Borde, Conſeiller au Parlement de Paris, reçu le 30. Mai 1480. puis Préſident aux Enquêtes. C'eſt le petit-fils de ce Préſident, nommé auſſi Gui Arbaleſte, Seigneur de la Borde, Préſident en la Chambre des Comptes, lequel acquit de Claude d'Annebaut, Amiral de France, la Vicomté de la Seigneurie de Melun, l'an 1552.

D'Or, à un Sautoir de Sable, dentelé, accompagné de quatre Arbaleſtes de Gueules, un poſé dans chaque angle.

◆

LOUIS **D'ARCES**, Ecuyer, Seigneur du Domaine & de la Bayette, Capitaine dans le Régiment de Champagne, l'an 1683. & Commandant au Fort S. André d'Avignon, l'an 1684. puis Lieutenant Colonel des Milices de la Vallée de Gréſivaudan, demeurant dans la Paroiſſe de Domene, Diocéſe & Election de Grenoble, épouſa le 13 Octobre 1684. Barbe Françoiſe de Pellegrin, fille de Noble Eſprit de Pellegrin, Gouverneur & Sénéchal de Remiremont, & de Barbe Bon. De ce mariage ſont iſſus Henri Louis d'Arces, Seigneur deſdits Lieux, & Louiſe d'Arces, ſa ſœur, née le 16. Octobre 1688. & reçûe à S. Cir le 13. Février 1699. La preuve de la Nobleſſe de cette Demoiſelle, fut juſtifiée par Titres, depuis Noble Louis d'Arces, ſon ſeptiéme ayeul, nommé avec noble Dame Guigonne de Fay, ſa femme, dans le Teſtament de Noble Louis d'Arces, leur fils, Miſtral de Réaumont en Dauphiné, du 24. Juillet 1506. Ce Teſtament porte une ſubſtitution des Maiſons de Réaumont, & du Domaine, laquelle ſubſtitution fut déclarée ouverte par Arreſt du Parlement de Dauphiné, du 17. Mars 1553, au profit de Jean d'Arces, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, & Gouverneur du Fort de Bareaux, à cauſe de la mort (ſans enfans) de Jean & de Chriſtophe d'Arces, ſes oncles, petits-fils dudit Louis d'Arces, Miſtral de Réaumont. *Miſtral*, dans la Province de Dauphiné, eſt le nom d'un Officier, qui faiſoit la recette des droits Seigneuriaux, tant fixes que caſuels; quelquefois auſſi il étoit chargé de la culture des fonds. *Voyés les Mémoires de l'Hiſtoire de Dauphiné, Chap. VI.*

D'Azur, à un franc quartier d'Or, & une cotice, componée d'Argent & de Gueules, brochant ſur le tout en bande.

⁂

PIERRE D'ARCI, Ecuyer, Seigneur de Montfrial & du Teil en Beaujolois, demeurant dans la Paroiſſe de Chamboſt, auſſi en Beaujolois, Election de Ville-Franche, Dioceſe et Generalité de Lion, épouſa le 21 Fevrier 1702 Marie Edmée QUETTE, fille de Pierre Quette, Bourgeois de la ville de S. Bel en Lionnois, & de Jeanne Buſſannon. Il fit hommage à Monſieur le Duc d'Orléans, comme Baron de Beaujolois, tant du Fief de Montfrial ſitué dans la Paroiſſe de Chamelet & de Chamboſt, que du Fief de Teil, ſitué dans la Paroiſſe de la Cénas, en Beaujolois, le 30 Aouſt 1714.

Marie Anne d'Arci, leur fille, née le 5 Juillet 1705 fut reçuë à S. Cyr le 17 Décembre 1714 ſur les preuves de ſa Nobleſſe, remontée par Titres juſqu'à Philibert d'Arci ſon ſixiéme ayeul, Ecuyer, Seigneur de la Farge en Beaujolois, au Dioceſe de Mâcon, lequel fut marié le 6. d'Aouſt de l'an 1481 par l'entremiſe de Meſſire Jean d'Urfé, Chevalier, Seigneur d'Acreux, Conſeiller Chambellan du Roi, avec Damoiſelle Jaquette DE LA TOUR, fille de Meſſire Jean de la Tour, Chevalier, Seigneur de Pet-Sainte-Liforne, & de Bellan en Berri, & de Jeanne Cuvanière, ſa première femme. Elle eut en mariage la ſomme de 1100 liv. avec des Robes & habillemens juſqu'à la valeur de 100 écus d'Or, du coing du Roi.

De Gueules, à trois Arcs d'Argent, couchés & poſés en Pal, l'un au deſſus de l'autre.

⁂

CHARLES-MICHEL D'ARCUSSIA, Seigneur du Reveſt, demeurant dans la Paroiſſe de S. Martin de la Ville de Marſeille, épouſa le 26 Octobre 1700 Madeleine DE L'ISLE, fille de Noble Jean de l'Iſle, et d'Eliſabeth de Fresne.

Leur fils, nommé Charles-Michel Anne d'Arcuſſia du Reveſt, né & batiſé le 2 Septembre 1710, fut reçû Page du Roi dans ſa Grande Ecurie le 24 Mars 1725, & les preuves par Titres, ſur leſquelles il fut admis, juſtifient que Charles

d'Arcuſſia

d'Arcuſſia, ſon grand oncle, Lieutenant d'une des Galéres du Roi, fut reçû Chevalier de Malthe, & Page du Grand Maître l'an 1675. & que ledit Charles-Michel-Anne d'Arcuſſia, étoit iſſû de Noble Jean d'Arcuſſia, ſon ſixiéme ayeul, Seigneur d'Eſparon, au Diocéſe d'Aix, dont le fils Gaſpard d'Arcuſſia, Conſeiller au Parlement de Provence, par Lettres de Proviſions du 26. Mai 1540, épouſa le 13. de Juin de l'an 1540. Marguerite de Glandevez, fille de ſpectable Seigneur Charles de Glandevez, Seigneur de S. Martin, & de Marguerite de Grasse. La dote de cette Marguerite de Glandevez fut de la ſomme de 6000. francs, évalués à 10000. Florins.

D'Or, à une Faſce d'Azur, accompagnée de trois Arcs de Gueules, poſés deux en Chef, & un en pointe.

* * *

Etienne-Hector DES ARDENS, Ecuyer, Seigneur de Gumeri & de Courtemont, Mouſquetaire du Roi l'an 1701, demeurant dans la Paroiſſe de Sainte Sevére dudit lieu de Gumeri, en Champagne, Diocéſe & Election de Sens, & Généralité de Paris, fut marié avec Louiſe Vaillant, dans l'Egliſe Paroiſſiale de la Motte-Tilly, au même Diocéſe, le 2 de Mars de l'an 1716. Il fut maintenu dans la poſſeſſion de ſa Nobleſſe avec Jeanne Claude Coustoie veuve d'Hector des Ardens, ſon oncle, Chef d'Eſcadre des Armées Navales de Sa Majesté ſur les Côtes du Royaume de Navarre & du Pays de Biſcaye, par une Ordonnance de M. Phelypeaux, Conſeiller d'Etat, & Commiſſaire départi dans la Généralité de Paris, du 11. Mars 1701.

Il a eû entr'autres enfans, Charles des Ardens, & Marie des Ardens, reçûë à S. Cir le 3 d'Octobre 1724, ſur les preuves de ſa Nobleſſe établie par Titres depuis Noble Jean des Ardens, ſon quatriéme ayeul, Ecuyer, Capitaine du Château de Préaux, près de la Ville de Rouen, mort avant l'an 1576. & nommé dans une Enquête de Nobleſſe de l'an 1599. fils de Pierre des Ardens Ecuyer, Sieur de Mandetour, & de la Jonquiére.

De Gueules, à un Chevron d'Or, accompagné en chef de trois Bezans d'Argent, rangés en faſce, & une fleur de lis d'Or, poſée à la pointe de l'Ecu.

* * *

Jean Batiste d'ARÉRES, Ecuyer, Seigneur de la Tour & du Tuit, Capitaine & Gouverneur pour le Roi du Château de Fouques, demeurant dans la Paroiſſe de Saint Martin du Tuit, Election d'Andeli, Diocéſe & Généralité de Rouen, étoit frere de Pierre François d'Aréres de la Tour, mort le 13 Février 1733. Supérieur Général de la Congrégation de l'Oratoire. Tous deux enfans d'Henri d'Aréres, Ecuyer, Seigneur de la Tour & du Tuit, auſſi Capitaine & Gouverneur du Château de Fouques, & de Sibile Fautrier. Ledit Jean Batiſte d'Aréres eut entr'autres enfans de Marie le Grand ſa femme, veuve de Jaques d'Emvres, Ecuyer, Sieur des Valoiſes, & fille de Charles le Grand, Sieur de S. Guen, & de Gabrielle de Calonne, Françoiſe-Marguerite d'Arères-de la Tour, reçûë à S. Cir le 28. Août 1686. ſur les preuves de ſa Nobleſſe, juſtifiée par Titres, depuis Noble Guillaume d'Arères, vivant avec Nicole, ſa femme, l'an 1480. Cette Famille eſt originaire de Savoye; & Aimond d'Arères, Seigneur de la Tour en Bugey, petit-fils dudit Guillaume, étoit Chambellan de Charles III. Duc de Savoye, l'an 1528.

D'Azur, à un Sautoir d'Or, dentelé de même.

◆

Antoine d'ARGENNES, Ecuyer, fils de Jean d'Argennes, Ecuyer, Sieur du Franc-fief, & de Montmirel, & de Marie-Madelène du Breil ſa femme, demeurans dans la Paroiſſe de Notre-Dame des Champs, de la Ville d'Avranches, épouſa le 19. Juillet 1687. Anne Vivien, fille de Roger Vivien, Ecuyer, Sieur de Charuel, & de Françoiſe de S. Genis. Il eut pluſieurs enfans de ce mariage, & entr'autres Marie-Anne d'Argennes, née le 9. Septembre 1693. & reçûë à S. Cir le 22. Mars 1706. après avoir juſtifié par Titres ſa filiation directe, depuis Pierre d'Argennes, ſon ſeptiéme ayeul, Ecuyer, Seigneur de la Chevrière, dans la Paroiſſe de Marcé, au Diocèſe de Séez, avant l'an 1461.

D'Azur, à une Croix d'Or, accompagnée de quatre Aigles de même, les vols étendus & poſées un dans chaque Canton de la Croix.

◆

Charles Antoine d'ARGENT, Ecuyer, Seigneur de Deux Fontaines, au Diocèſe de Rheims, Généralité de Chalons, ci devant Mouſquetaire du Roi, & fils de Jean d'Argent, Capitaine de Cavalerie, & Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, a juſtifié ſa Nobleſſe par Titres, depuis Louis d'Argent, ſon triſayeul, Seigneur de Deux Fontaines, vivant avec Eliſabeth de Serpe, ſa femme, avant l'an 1566.

D'Azur, à un Lion d'Argent, & un Chef d'Or, chargé de trois Etoiles de Gueules.

◆

Antoine d'ARLOS, Ecuyer, Seigneur de la Servette, & de Leimen, Capitaine d'Infanterie dans le Régiment de Thouï Etranger, demeurant dans la Paroiſſe de S. Jean-Baptiſte dudit lieu de Leimen, Diocèſe de Lion, Bailliage de Bugey, & Généralité de Dijon, épouſa le 15. d'Octobre de l'an 1694. Sibile Catherine du Mottet, fille de Jean du Mottet, Ecuyer, Seigneur de la Cologne, & de Charlotte de Lambertie. De ce mariage naquirent entr'autres enfans, Jean-Joſeph d'Arlos & Jeanne Marie d'Arlos de la Servette, née le 9. Novembre 1695. & reçûë à S. Cir le 14. d'Aouſt 1705. Ses preuves de Nobleſſe ont été remontées ſur Titres, juſqu'à* Noble & puiſſant Seigneur Pierre d'Arlos, ſon ſixiéme ayeul, Seigneur de la Servette, lequel, conjointement avec Noble Marie de Malyval, ſa femme, Dame de Charetzin, fit hommage à Philippes de Savoye, comme Comte de Bugei, de la Maiſon forte dudit lieu de Charetzin, le 2. de Décembre 1474.

La Généalogie de cette Famille, inſerée page 9. de la ſeconde Partie de l'Hiſtoire de Breſſe, remonte à Jean d'Arlos, Chevalier, l'an 1245.

D'Azur, à un Lion d'Or, la Langue & les Griffes de Gueules.

LOUIS-ISAAC **ARLOT DE FRUGIE**, Seigneur de la Roque, Exemt des Gardes du Corps du Roi, Meſtre de Camp de Cavalerie, & Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, demeurant dans la Paroiſſe de S. Pierre de Cumont, Diocéſe & Election de Périgueux & Généralité de Bourdeaux, fut marié le 22. Mars 1712. avec Suſanne-Françoiſe de la Dixme, fille de Léonard de la Dixme, Ecuyer, Seigneur du Mas-de-Bénévent, & de Marie Chouvier. Léonard Arlot de Frugie de la Roque, leur fils, reçû Page de la Reine, le 20. Mars 1728. a prouvé par Titres ſa filiation depuis Jacques Arlot, ſon triſayeul, Seigneur de Frugie, vivant avant l'an 1600.

Il a produit de plus un Arreſt du Conſeil, rendu contradictoirement le 17. Novembre 1668. par lequel Elie Arlot, ſon ayeul, Ecuyer, Seigneur de Sainte Marie de Cumont & de la Roque, a été maintenu dans la poſſeſſion de ſa Nobleſſe ſur des Titres qui y ſont énoncés, & qui remontent juſqu'à Jean Arlot, Ecuyer, Sieur de Frugie, vivant l'an 1480. ſixiéme ayeul dudit Léonard Arlot, Page de la Reine.

D'Azur à trois Etoiles d'Argent, rangées en faſce, & acompagnées en chef d'un Croiſſant de même, & en pointe d'une grape de Raiſin, auſſi d'Argent, tigée & feuillée de ſinople.

GUILLAUME **ARMAND**, Sieur de Chateauvieux, Gendarme de la Garde du Roi, demeurant à Paris, & fils de Jean-Batiſte Armand, Sieur de Chateauvieux, Marêchal des Logis de la même Compagnie, & Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, épouſa au mois de Décembre 1714. Anne Ferrand, fille de Jean-Batiſte Ferrand, Avocat au Parlement, & de Marie-Anne Cousin. De ce mariage ſont iſſûs Aléxandre-Jean-Batiſte, & Anne-Madeléne Armand, leſquels remontent leur Nobleſſe juſqu'à Noble Arnulphe Armand, leur quatriéme ayeul, vivant avant l'an 1530.

*De Gueules, à une faſce, échiquetée d'Argent & de ſable de trois traits, acompagnée en Chef d'un Croiſſant d'Or, & en pointe d'un Bœuf de même, paſſant.***

* Errata: Juſqu'à, liſez: depuis. — ** Liſez: paiſſant.

JEAN ARNAUD, Ecuyer, Seigneur de Sarazignac, demeurant audit lieu de Sarazignac, Paroiſſe de Valbeuil, Diocèſe & Election de Périgueux, & Généralité de Bourdeaux, frère de Gabrielle Arnaud de Sarazignac, reçue à S. Cir le 5 Mai 1735, fut marié le onzième Février 1712 avec Marie-Thérèſe de Montozon, fille de Dominique de Montozon, Ecuyer, Seigneur de Léguillac & de Longchamp, & de Marie de Bonens. Il a pour enfans, Dominique & François-Henri Arnaud de Sarazignac, dont la Nobleſſe eſt juſtifiée ſucceſſivement par Titres depuis Noble Louis Arnaud, Seigneur de la Borie, leur ſixième ayeul, vivant avant l'an 1561.

D'Azur, à une Bande d'Or, chargée de trois Lozanges de Gueules, & accompagnée en chef de trois Etoiles d'Argent, poſées en bande.

⁂

EDOUARD D'ARNOULT, Ecuyer, Seigneur de Fontenai, Sousbrigadier de la première Compagnie des Mouſquetaires du Roi, puis Major des Ville & Gouvernement d'Amiens, demeurant dans ladite Ville, fils de Pompée d'Arnoult, Ecuyer, Sieur de Fontenai, & d'Anne-Marie Macaut, épouſa le 28 du Février 1692 Catherine de S. Aubin de l'Epine, élevée dans la Maiſon Royale de S. Louis à S. Cir, & fille de Claude de S. Aubin, Ecuyer, Seigneur de l'Epine, & de Marie de Carlier. Il fut maintenu dans la poſſeſſion de ſa Nobleſſe, par Ordonnance de M. Bignon, Conſeiller d'Etat, & Commiſſaire départi dans la Généralité d'Amiens, & il a de nouveau juſtifié par Titres originaux ſa filiation juſqu'à Jean d'Arnoult, ſon cinquième ayeul, Ecuyer, Seigneur de Fleuri, reconnu Noble dès le 17 Janvier 1485.

D'Argent, à un Chevron de Gueules, accompagné de trois Cœurs de même, poſés deux en chef & l'autre à la pointe de l'Ecu.

⁂

PHILIPPES D'ARRAS, Ecuyer, Seigneur de Prouilli & de Montigni ſur Veſle, demeurant dans la Paroiſſe de S. Pierre de Prouilli, Diocèſe & Election de Rheims, Généralité de Châlons, épouſa le 25 Avril 1718 Claude-Françoiſe du Chesne, fille de Jaques du Chesne, Seigneur de Joui, Gouverneur du Château de Bouillon, & Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, & de Françoiſe Bance. De ce mariage il a eû entr'autres enfans, Marguerite Marie Thérèſe d'Arras de Prouilli, baptiſée le 20 Février 1720, & reçûe dans la Maiſon de l'Enfant Jeſus à Paris, ſur les preuves de ſa Nobleſſe, qui remontent par Titres, juſqu'à Jean d'Arras, ſon ſixiéme ayeul, Ecuyer, Seigneur d'Audreci, dont il fit hommage au Seigneur de Moncornet, le 12. Septembre 1514.

D'Argent, à un Chevron d'Azur, accompagné en Chef de deux Oyes de ſable, becquées & onglées de Gueules, & affrontées.

◆

JEAN D'ARSONVAL, Ecuyer, Seigneur des Tournelles, Lieutenant, puis Capitaine dans le Régiment de Piemont, demeurant dans la Paroiſſe de S. André de Belleu, Diocèſe, Election & Généralité de Soiſſons, donna à Charles Bourlon, Evêque de Soiſſons, ſon dénombrement du Fief des Tournelles, le 14. Aouſt 1680. Il eut pour pére François d'Arſonval, Ecuyer, Seigneur de Chavignon & des Tournelles, Gentilhomme ſervant du Roi, & l'un des Chevaux Legers de ſa Garde, & il fut marié le [illegible] Juillet 1669. avec Marie-Caterine d'AUMAZANCHE, fille de David d'Aumazanche, Commandant pour le Roi dans la Citadelle de Doulens, & de Madeléne BERTRAND. De ce mariage il eût entr'autres enfans, Agnés-Anne d'Arſonval, reçûë à S. Cir le 5. Avril 1698 ſur les preuves de ſa Nobleſſe, remontée par Titres juſqu'à Guillaume d'Arſonval, ſon cinquiéme ayeul, Ecuyer, Seigneur des Tournelles, dont il donna ſon dénombrement à l'Evêque de Soiſſons, le 5. Février 1518.

Tranché d'Azur ſur Or, & une Etoile à huit Rais de l'un en l'autre, chargée d'une Croiſette de Gueules.

◆

BERNARD D'ARTIGUES, Major du Bataillon de Thorigny dans le Régiment Royal Artillerie, & Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, fut annobli, avec ſes enfans & ſa poſtérité née & à naître en légitime mariage, en conſidération des ſervices qu'il avoit rendus depuis plus de 33. ans, ſans diſcontinuation, dans le même Régiment, où il entra en 1685. en qualité de Sous-Lieutenant, après avoir ſervi pluſieurs années auparavant dans la Compagnie des Cadets de Briſac. Il fut fait Lieutenant dans ledit Régiment en 1690. Aide-Major en 1693. & Capitaine en 1696. Pendant le cours de la Guerre, commencée en 1688. & qui finit en 1697. par la Paix de Riſwick, il ſe trouva au Siége de Veillane, de Carmagnole, de Coni, de Reve, à la Bataille du Ter, aux Siéges de Palamos, de Girone, d'Oſtalrich & de Barcelone en 1697. où il fut dangereuſement bleſſé d'un coup de feu à une jambe. Pendant le cours de la Guerre ſuivante, commencée en 1702. & qui finit par le Traité de Paix d'Utrecht, il ſe trouva à la défenſe de Landau, où il fut chargé des fonctions de Major de la Place, & depuis au Siége du Fort de Kell, aux deux Batailles d'Hochſtet, à celles d'Oudenarde & de Malplaquet, & au Combat de Denain, & enſuite aux Siéges de Douai, de Bouchain, du Queſnoi, de Landau & de Fribourg. Tous ces ſervices ſont détaillés dans leſdites Lettres d'annobliſſement, données à Paris au mois de Mai 1721.

& adreſſées aux Cour de Parlement, & Cour des Aides à Bourdeaux, & Tréſoriers de France à Auſch, pour y être regiſtrées.

Ses Armoiries réglées par le Juge d'Armes de France, ſont :

Un Ecu d'Argent, à un Chevron d'Azur, acompagné en Chef de deux Etoiles de même, & en pointe d'un Lion de Gueules; le Caſque de profil.

◆

GUION D'ARZAC, anciennement D'ARAZAC, Ecuyer, Seigneur du Caila, de la Force & de Sabrazac, demeurant dans la Paroiſſe de Sabrazac, Diocèſe de Rhodès, Païs de Rouergue, Généralité de Montauban, épouſa le 20. Juillet 1697. Marie DE PEIRONENC DE LA ROQUE-S. CHAMARAN, fille de François de Peironenc-S. Chamaran, Ecuyer, Seigneur de la Roque, de Muret, & de Verriere, & de Louiſe DE SENNETERRE.

Louiſe-Chriſtine d'Arzac leur fille, née le 20. Novembre 1717. fut reçûë à S. Cir le 13. Octobre 1728. & juſtifia par Titres, ſa filiation depuis Antoine d'Arzac ſon triſayeul, Seigneur de la Force, & Chaſſigne, Campouac, & de Gilorgue en Rouergue, lequel fut marié le 9. Mai 1556. avec Madeleine Isarn, fille d'Arnaud Isarn, Seigneur de Freſſinet & de Cornac, en Rouergue, Maréchal des Logis de la Compagnie du Baron de Terride, & de Gabrielle HERAIL-DE BREZIS.

D'Azur, à une bande de Gueules, chargée de trois fleurs de lis d'Or, & acompagnée en chef de trois Etoiles de même, rangées en faſce, & un Mouton d'Argent, paſſant ſur une Terraſſe de ſinople, mouvante de la pointe de l'Ecu.

◆

CHARLES D'ASSÉ, Ecuyer, Seigneur d'Aſſé, de Montfaucon, d'Auvers, de Brains & de Reinefort, demeurant dans la Paroiſſe d'Auvers ſous Montfaucon, Diocèſe & Election du Mans, Généralité de Tours, épouſa le 28 Septembre 1695 Louiſe-Marie CHEVALIER, niéce de François Chevalier, Evêque d'Alais, & fille de Jaques Chevalier, Ecuyer, Seigneur de Saux, & de Françoiſe PETIT-DE LA GUIERCHE. De ce mariage naquirent pluſieurs enfans, & entre autres Armand d'Aſſé, né le 22 Octobre 1696, reçû Page du Roi dans ſa petite Ecurie le 22 Octobre 1710. Les Titres qu'il produiſit alors remontent ſa Nobleſſe ſucceſſive juſqu'à Jean d'Aſſé, Ecuyer, Seigneur de l'Epinai, vivant avant l'an 1478. avec Agnès DE LA MOTTE, ſa femme, Dame de Montfaucon. Les Mémoires de cette Famille établiſſent des degrés antérieurs depuis Jean d'Aſſé, Seigneur de l'Epinai, vivant au commencement du dixième ſiecle.

Parti Emmanché d'Argent & de Sable, de huit piéces.

◆

SILVAIN D'ASSI, Ecuyer, Seigneur de Vierzac & de Rochefolle, demeurant audit lieu de Rochefolle, dans la Paroisse de Fougerolles, Election de la Chatre, Diocèse & Généralité de Bourges, est fils d'Hugues d'Assi, Ecuyer, Seigneur desdits lieux, & de Jeanne de MURAT, sa femme, veuve de Claude de CHALUS, Ecuyer, Seigneur de la Brosse. Il épousa Gabrielle DAREAU, fille de Silvain Dareau, Ecuyer, Seigneur de Puisdouzon, & d'Anne du BREUIL, duquel mariage naquit entr'autres enfans, Anne-Rose d'Assi, reçûë à S. Cir le 24. Décembre 1695. & les preuves de sa Noblesse, remontent sa filiation par Titres, jusqu'à François d'Assi, son quatriéme ayeul, Ecuyer, Seigneur des Grezeaux & du Lourdet, avant l'an 1540.

D'Argent, à un Lion de Sable, la langue & les griffes de Gueules, & un Chef de même, chargé de deux Croissans d'Argent adossés.

◆

JEAN ASTORG, Ecuyer, Seigneur de Chaludet, fils d'Amable Astorg, Ecuyer, Sieur de la Feuillade, & d'Antoinette DE SAINTAN, demeurant dans la Paroisse de S. Priest des Champs, au Diocèse de Clermont en Auvergne, fit hommage au Roi comme Duc d'Auvergne, le premier Juillet 1669. à cause de sa Seigneurie de Lascots, qui apartenoit à Gilberte ANGLARD sa femme, de laquelle il eut plusieurs enfans, sçavoir, Jeanne d'Astorg, mariée le 14. Novembre 1698. avec Joseph DE SARAZIN, Seigneur de Bonnefont en Auvergne, & Marie d'Astorg, reçûë à S. Cir le 22. Janvier 1698. sur les preuves de sa Noblesse, remontée par Titres, jusqu'à Pierre d'Astorg, son cinquiéme ayeul, Ecuyer, Seigneur de Montfeurt, lequel au nom de Marie DE MONTEIL sa femme, qu'il avoit épousée avant l'an 1513. donna son aveu & son dénombrement du lieu & du Domaine de Montel dans le Diocèse de Clermont, à très excellent & puissant Seigneur François de la Roche, Seigneur & Baron de Chateauneuf, le 7. de Juillet de l'an 1539.

De Sable, à un Faucon d'Argent, longé & grilleté d'Or, posé sur une main gantée aussi d'Or, & acompagné en Chef de deux fleurs de lis d'Argent, & en pointe d'une demie fleur de lis de même, mouvante de l'extrémité du flanc droit de l'Ecu.

◆

GILLES AUBAUD, Ecuyer, Seigneur du Perron, Garde du Corps du Roi, puis Capitaine des Portes, & Aide-Major de la Ville de Douai, & ensuite Aide-Major de la Citadelle d'Arras, fut fait Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, le 29. Février 1712. Il épousa le 22. Octobre 1697. Françoise PICARD-DU FAGEL, fille de Jean Picart, Greffier à la Ferté Milon, & de Françoise LE JEUNE. Il fut declaré Noble par Sentence des Elus d'Artois, le 8. Janvier 1710. & il mourut le 16. d'Août de l'an 1717. laissant plusieurs enfans, faveur, François-Anne-Jules Aubaud, né le 7. Décembre 1706. Jean-Joſeph Aubaud, né le 9. Janvier 1707. & Caterine-Françoiſe Aubaud-du Perron, née le 5 Février 1700. & reçûë à S. Cir le 13. Mai 1713. ſur les preuves de ſa Nobleſſe, remontée par Titres juſqu'à Pierre Aubaud, ſon ſixiéme ayeul, Sieur de la Dorantaye, demeurant dans la Paroiſſe de Remillé, Evêché de S. Malo, lequel en qualité d'Archer en Brigandine, bien monté & armé, & ayant avec lui un Page, comparut à la montre des Nobles de cet Evêché, faite les 5. & 6. Juin 1480.

D'Argent, à un Aigle de ſable, onglé d'Or, & les ailes étenduës.

RENÉ AUBER, Seigneur d'Aubeuf & de S. Aubin, Conſeiller au Parlement de Rouen, fils de René Auber, Seigneur d'Aubeuf, Chevalier de l'Ordre du Roi, & d'Adrienne DE HOUBETOT, épouſa Caterine BOULANC, fille d'Henri Boulanc, Seigneur de S. Remi, & de Marthe TAMBONNEAU. Il eut de ce mariage entr'autres enfans, Clemence-Deſirée Auber-d'Aubeuf, reçûë à S. Cir le 3. Juillet 1687. ſur les preuves de ſa Nobleſſe, établie par Titres depuis Jean Auber, ſon ſixiéme ayeul, Ecuyer, Sieur de la Porte, dans la Paroiſſe d'Aubeuf en Caux, & qualifié du Titre de Noble & d'Ecuyer, au mois d'Octobre de l'an 1522.

François Auber, Seigneur de Vertot, reçû Page du Roi dans ſa grande Ecurie l'an 1667. puis Chambellan de feu Monſieur duc d'Orléans, & René Auber de Vertot ſon frére, Penſionnaire de l'Académie Royale des Inſcriptions & belles Lettres, Auteur de l'Hiſtoire de Malthe, étoient Couſins germains de celui qui donne lieu à cet article, & iſſus comme lui dudit Jean Auber, Sieur de la Porte.

Charles Auber, leur ayeul, Ecuyer, Sieur d'Aubeuf & de Vertot, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, avoit épouſé le 21. Février 1605. Lucréſe de Prie, fille de René de Prie, Seigneur de Prie, Baron de Toucy en Puiſaye, Chevalier de l'Ordre du Roi, & Gentilhomme ordinaire de ſa Chambre; & François Auber, leur biſayeul, auſſi Seigneur d'Aubeuf & de Vertot, fut marié le 19. Décembre 1581. avec Anne DE PELLEVÉ, niece du Cardinal Robert de Pellevé, Archevêque de Rheims.

D'Argent, à trois faſces de ſable, accompagnées de quatre Roſes de Gueules, poſées deux, une & une.

ANNE-JACQUES-LOUIS AUBERT, Ecuyer, Seigneur de Maurier, de la Fontaine d'Augé, & de la Ville au Maire, Capitaine dans le Régiment de Nettancourt l'an 1696. fils de Louis Aubert, Ecuyer, Seigneur deſdits lieux, & de Françoiſe DE NETTANCOURT, & petit-fils de Maximilien Aubert, Seigneur du Maurier, Chevalier de l'Ordre du Roi, &c. & de Louiſe DE BEAUVAU ſa femme, fille de Jean de Beauvau, Seigneur d'Eſpence, & d'Anne D'ANGENNES, fut marié le 24. Novembre 1710. avec Marguerite Françoiſe

Vaillant, fille de François Vaillant, Ecuyer, Seigneur d'Avignon, de Montaigu & de la Liniere, & de Marguerite de Bouchavanne. De ce mariage, ſont iſſus Jean-Louis-François Auberi-du Maurier, né le 25. Octobre 1712. & Henri-François Auberi, né le 8. Décembre 1716. Ils ont juſtifié leur filiation par Titres, depuis Benjamin Auberi, leur triſayeul, Seigneur du Maurier & de la Fontaine d'Augé, nommé Ambaſſadeur ordinaire pour le Roi, près les Etats des Provinces-Unies des Pays-bas, l'an 1613. Conſeiller d'Etat, par Brevet du 3. Septembre 1615. & confirmé dans cette dignité, par Lettres du 21. Novembre 1625.

On conſerve dans cette Famille, un ancien Cahier contenant pluſieurs Copies de Titres & Mémoires, qui en remontent l'ancienneté juſqu'à Frédéric-Paul Auberi, Anglois de Nation, lequel vint s'établir en France l'an 1439. avec Pierre & Jaques Auberi, ſes enfans, qu'il avoit eus d'Eliſabeth de Harlay, ſa femme, & ces Mémoires raportent que ledit Pierre Auberi, Sieur du Maurier, épouſa l'an 1522. Guillemette de Bain, fille de Jean, Comte de Blois, & que de ce mariage, naquit Jean Auberi, Sieur du Maurier, pere dudit Benjamin Auberi, Ambaſſadeur, & que Jaques Auberi, Sieur du Monceau en Anjou, ſecond fils dudit Frédéric Paul Auberi, fut envoyé en Angleterre par le Roi Henri II. pour y traiter de la Paix en 1555. Qu'il fut auſſi Lieutenant Civil au Chatelet de Paris, & que de ſon mariage avec Marie Anticons, il eut une fille unique nommée Françoiſe Auberi, qui épouſa le 25. Juillet 1558. Pierre de Pincé, Seigneur du Bois-du Coudrai en Anjou, Conſeiller au Parlement, & Commiſſaire aux Requêtes du Palais à Paris.

De Gueules, à un Croiſſant d'Or, accompagné de trois Trefles d'Argent, poſés deux en Chef, & l'autre à la pointe de l'Ecu.

* * *

Ennemond Bernard **AUBERJON**, Ecuyer, Seigneur de Murinais, Capitaine dans le Régiment de Soulx, demeurant dans la Paroiſſe de Murinais en Dauphiné, Diocèſe de Vienne, & Election de Romans, fut marié le 4. de Juin 1680. avec Caterine Levron, fille du Comte Horace de Levron, de la Ville de Foſſan en Piémont, & Gouverneur de la Ville de Beſnes au meme Pays. Il a laiſſé de ce mariage un fils nommé Pierre Joſeph Auberjon de Murinais, reçu Page du Roi dans ſa grande Ecurie, le 2. Mai 1700. ſur les preuves de ſa Nobleſſe établie par Titres, depuis Noble Pierre Auberjon, ſon ſeptième ayeul, vivant l'an 1415.

D'Or, à une Bande d'Azur, chargée de trois Cottes d'Armes d'Argent.

* * *

Charles **AUBERT**, Seigneur de Courcerac, Diocèſe de Saintes, Election de S. Jean d'Angeli, & Généralité de la Rochelle, Lieutenant de Vaiſſeaux du Roi, Capitaine de Frégate, & Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, épouſa le 26. Juillet 1710. Marie-Anne de Longueville, fille unique de Paul de Longueville, Seigneur de la Maiſon blanche, de Champmorant & de Crain, Capitaine de Vaiſſeaux du Roi, & de Geneviève le Roi, il mourut le 30. Juillet 1724. laiſſant entr'autres enfans, Denis Aubert de Courcerac, âgé de 14 ans, & Thérèse-Henriette Aubert-de Courcerac, née le 30. Juillet 1721. & reçûë à S. Cir le 9. Avril 1729. sur les preuves de sa noblesse, remontée par Titres, jusqu'à Charles Aubert, son cinquiéme ayeul, Ecuyer, Sieur de Barden, en Saintonge, vivant avant l'an 1577.

Lozangé de Gueules & d'Azur, & une Bande d'Or, brochant sur le tout.

* * *

JEAN-JAQUES D'AUBETERRE, Comte de Juilli-le Chatel, Diocèse de Langres, & Bailliage de Troyes, naquit le 19. Janvier 1713. du mariage de Jaques d'Aubeterre, Ecuyer, Seigneur & Comte de Juilli, Capitaine de Cavalerie dans le Regiment de Montpeiroux, & de Gabrielle-Félicité Hennequin, qu'il avoit épousée le 27. Fevrier 1706. fille de Louis-François Hennequin, Ecuyer, Seigneur de Charmont, Procureur General au Grand Conseil, & de Marie-Marguerite l'Hostre.

La Terre de Juilli-le Chatel, qui avoit apartenu à la Maison de Choiseul, & qui étoit une ancienne Chatellenie mouvante du Roi, à cause de sa grosse Tour de Troyes, fut erigée en Titre & dignité de Comté, & unie avec la terre de Vaux, en faveur dudit Jaques d'Aubeterre son pere, par Lettres Patentes en forme de Charte, données par le Roi, à Marli, au mois de Mai 1715. Registrées au Parlement le 2. Juillet 1716. & en la Chambre des Comptes le 27. Août suivant.

Cette Famille a été maintenuë dans sa Noblesse par Arrest du Conseil du 21. Janvier 1673. rendu en faveur de Jean-Batiste d'Aubeterre, Seigneur de Vaux, ayeul de celui qui donne lieu à cet article.

D'Azur, à trois Fasces d'Or, acompagnées en chef de trois Etoiles de même, & en pointe d'une Rose aussi d'Or.

* * *

JEROME ALEXANDRE D'AUBOURG, Ecuyer, Seigneur de Wambez, Diocèse & Election de Beauvais, Généralité de Paris, épousa le 21. Juin 1707. Angelique DE LA RUE, fille de Pierre de la Ruë, Lieutenant General à Gerberoi, & de Françoise DE LA RUE. Il en eut plusieurs enfans, & entr'autres Angelique d'Aubourg, reçûë à S. Cir le premier Juin 1722. sur les preuves de sa Noblesse, remontée par Titres jusqu'à Nicolas d'Aubourg, son quatriéme ayeul, Ecuyer, Sieur de Neuvillette, lequel fit hommage au Roi en sa Chambre des Comptes de Paris, à cause de sa Seigneurie de Lanlu, mouvante du Chatel du Mill, le 23. d'Août de l'an 1560.

D'Azur, à trois Fasces d'Or.

* * *

JEAN-CLAUDE AUBOUST, Seigneur des Vergnes, de S. Maurice, & de Baqueville, demeurant dans la Paroiſſe dudit lieu de S. Maurice, près du Croc, Diocèſe de Limoges, & Province de la Marche, fut marié le 18. Avril 1692. avec Françoiſe du Pouget, fille de François du Pouget, Ecuyer, Seigneur de Nadaillac, de la Villeneuve & de S. Pardoux, & de Françoiſe de Douhet; il fut maintenu dans la qualité d'Ecuyer, par Ordonnance de M. Turményes de Nointel, Maître des Requêtes, & Commiſſaire départi dans la Généralité de Moulins, rendue le 9. Novembre 1700. Son fils Claude-René Auboust-des Vergnes, né le 22. Avril 1697. fut reçû Page du Roi dans ſa grande Ecurie, le 30. Janvier 1712. & juſtifia par Titres, ſon extraction noble, depuis Jean Auboust, Ecuyer, ſon ſixiéme ayeul, vivant avant l'an 1486.

D'Argent, à un Chevron de Gueules, accompagné en chef de deux Hiboux de Sable, affrontés, & en pointe d'un Arbre de ſinople, planté ſur une Terraſſe de même, & un chef d'Azur chargé de trois Etoiles d'Or.

◆

LEONOR AUBRI, Marquis de Caſtelnau, & Seigneur de Lazenai en Berri, Election d'Iſſoudun, Généralité de Bourges, fut reçû Conſeiller au Chatelet, au mois de Mai 1717. puis au Parlement de Paris, le 5. Janvier 1720. Il eſt fils de Charles-Léonor Aubri, Marquis, & Seigneur deſdits lieux, Conſeiller en ladite Cour de Parlement, & Commiſſaire aux Requêtes du Palais, mort le 22. Avril 1735. & de Catherine Coustard, qu'il avoit épouſée le 18. Janvier 1693. fille de Gabriel Coustard, Contrôleur Général de la grande Chancellerie de France, & de Marie Anne Renaud. Le pere de ce Conſeiller, apelé Léonor Aubri, avoit été ſucceſſivement Conſeiller au Bailliage & Siége Préſidial de Tours, Lieutenant Criminel au même Siége, Secretaire du Roi, reçû le 11. Mars 1677. puis Maître ordinaire en la Chambre des Comptes de Paris, reçû le 3. Aouſt 1688.

D'Argent, à une Hure de Sanglier, de Sable, les yeux & les deffenſes d'Argent, & un chef d'Azur, denché par le bas, & chargé de trois Roſes d'Or.

◆

HUBERT Vicomte d'AUBUSSON, & Comte de la Feuillade, Marquis de Boiſi, & Seigneur de Rouanès & de Miremont, légataire univerſel de Louis d'Aubuſſon, ſon Couſin, Duc de la Feuillade, Pair & Maréchal de France, mort ſans enfans le 29. Janvier 1725. fut reçû Page du Roi dans ſa grande Ecurie, le 8. Mai 1723. puis Meſtre de Camp du Régiment Royal Piémont, Cavalerie, par Commiſſion du 3. Juin 1725. & il mourut de maladie à Cavallara, près de Guaſtalla en Italie, le 9. Juin 1735. Il avoit épouſé le 28 Avril 1717, Catherine-Scholastique Bazin de Bezons, fille de Jacques Bazin, Seigneur de Bezons, Maréchal de France, Chevalier Commandeur des Ordres du Roi, & de Marie-Marguerite le Menestrel. De ce mariage, il a laissé pour enfans, Hubert-Jérôme * d'Aubusson, Comte de la Feuillade, âgé de 6 ans; Louis-Charles-Armand-Rafe d'Aubusson, né posthume, & Françoise Scholastique ** d'Aubusson, âgée de deux ans.

La Généalogie de cette Maison a été dressée sur Titres par feu M. d'Hozier, & elle est raportée conformement, au fol. 318. du cinquième Vol. de l'Histoire des Grands Officiers, depuis Ranulphe d'Aubusson, l'un des Vicomtes de Limousin, l'an 887. Et ce que l'on peut citer ici, pour donner seulement une idée de la grandeur & de l'antiquité de cette Maison, est le témoignage raporté dans la Chronique d'Aimar de Chabannes, Moine à S. Martial de Limoges, & neveu d'Aimar, Prince de Chabanois, qui vivoit l'an 1000. Cette Chronique parlant de Turpion, élu Evêque de Limoges l'an 914, dit qu'il étoit d'une race si illustre, qu'il étoit l'oncle de Robert Vicomte d'Aubusson. *Hic autem Turpio fuit de genere clarissimo, avunculus erat avunculus Roberti vice Comitis Albucensis.* Ce Robert Vicomte d'Aubusson, neveu de Turpion, étoit frere de Ramnaud premier, Vicomte d'Aubusson, duquel sont issus en 25e degré les enfans de feu M. le Comte de la Feuillade.

D'Or, à une Croix de Gueules, ancrée.

Jean-Paul d'AUDIFFRET, Fils de *Jérôme* d'Audiffret, Ecuyer, Conseiller du Roi, Lieutenant Général Civil & Criminel au Siége de l'Amirauté à Marseille, & de Marguerite de Foresta sa femme, naquit le 11 Février 1683, & fut reçû Page du Roi dans la grande Ecurie, le 10. Décembre 1697. Sa Noblesse a été prouvée par Titres, depuis Noble Marcellin Audiffret, son sixiéme ayeul, de la Ville de Barcelonne, auquel le Pape Nicolas V. par un Bref du premier Mars 1455. permit, ainsi qu'à Noble Sibile de Meiroson sa femme, & à Honoré & Pierre Audiffret, leurs enfans, de se faire absoudre de toutes sortes de Cas, leur donnant Indulgences plénieres à l'article de la mort, en considération de ce que par leurs aumônes, ils avoient accompli la teneur de la Bulle, par laquelle, Sa Sainteté avoit accordé de pareilles graces à tous ceux qui dans l'espace de trois ans, à commencer du premier Mai 1452 auroient contribué à la deffense de la Foi Catolique, & du Royaume de Chipre.

Ledit Jérôme Audiffret, pére de celui qui donne lieu à cet article, étoit Cousin issû de germain de Jean-Baptiste d'Audiffret, Autheur de la Géographie ancienne, moderne & historique, lequel mourut à Nanci le 9 Juillet 1733. après avoir été Envoyé Extraordinaire auprès des Ducs de Mantoue, de Parme & de Modène en 1698. jusqu'au mois de Juillet 1702. qu'il fut repassé d'Italie, & choisi par le Roi pour aller résider avec le même caractère d'Envoyé Extraordinaire, vers le Duc de Lorraine.

*D'Or, à un Chevron d'Azur, chargé de cinq Etoiles d'Or, & accompagné en pointe, d'un Faucon de sable, posé sur un Rocher de même, ayant la pate droite levée, & la tête couronnée ***; l'Ecu bordé d'une bordure de sable, crénelée.*

---

* Errata. Lisez Hubert-Louis-Gabriel. — ** Lisez Françoise-Catherine. — *** Lisez contournée.

Digitized by Google

CHRISTOPHE - PIERRE D'AVESGO, Ecuyer, Seigneur de Coulonges, dans le Perche, Diocèſe de Séez, Election de Mortagne, Généralité d'Alençon, demeurant dans la Ville de Belleſme, fit hommage à Nicolas Comte de Montgommeri, le 23 Mars 1707. à cauſe du Fief de Hauvillers, mouvant pour un demi Fief de Haubert du Comté de Montgommeri; & il épouſa le 6. d'Août de l'an 1710. Jeanne-Françoiſe Broſſier, fille de Jean-Ferdinand Broſſier, Sieur de la Rouillère, Conſeiller du Roi, Préſident & Lieutenant Général Civil, Criminel & de Police au Bailliage du Perche, Maire perpétuel de la Ville de Belleſme, & de Françoiſe DU VAL. De ce mariage, eſt iſſû entr'autres enfans, Pierre-Louis d'Aveſgo de Coulonges, né le 27. Octobre 1712. & reçû Page du Roi dans ſa grande Ecurie, le 23. Mai 1732. ſur les preuves de ſa Nobleſſe, leſquelles remontent ſucceſſivement par Titres, juſqu'à André Aveſgo, ſon ſeptième ayeul, qualifié du Titre de Noble au mois de Novembre 1482.

D'Azur, à un Bâton d'Or, écoté & poſé en faſce, accompagné de trois Gerbes de bled de même, poſées deux en chef, & l'autre à la pointe de l'Ecu, & une Bordure de Gueules, chargée de huit Beſans d'Argent.

◆

JOSEPH D'AVESSENS, Seigneur de S. Rome, demeurant dans la Paroiſſe de S. Pierre d'Aguts, Diocèſe de Lavaur, & Généralité de Toulouſe, fils de Jean-Jacques d'Aveſſens, Sieur de S. Rome, & de Marie DE REZEL ſa femme, naquit le 9. Décembre 1687. & fut reçû Page du Roi dans ſa petite Ecurie, le 11. Avril 1705. après avoir juſtifié par Titres ſa filiation depuis Durand d'Aveſſens, ſon triſayeul, Seigneur de S. Rome, & Coſeigneur de Monteſquiou, vivant l'an 1554. Son fils Marc-Antoine d'Aveſſens, Seigneur de S. Rome, biſayeul de celui qui donne lieu à cet article, fut choiſi le premier Septembre 1614. pour aſſiſter au nom de la Nobleſſe de Lauraguais, aux Etats Généraux du Royaume; & le 12. Mai 1615. il obtint du Roi Louis XIII. qui le qualifie Baron de S. Rome, & Gentilhomme ordinaire de ſa Chambre, une Commiſſion de Capitaine d'une Compagnie de trente Lances, du Titre de cinquante hommes d'Armes des Ordonnances, en conſidération des ſervices qu'il avoit rendus pendant 25. ans, en qualité d'Enſeigne de la Compagnie des Gendarmes du Duc de Montmorenci.

* *D'Argent, à une Bande d'Or, potencée & contrepotencée d'Or de cinq pièces** *& accompagnée en chef d'une Roſe de Gueules, & en pointe d'un Aigle de ſable poſé en barre, le vol abaiſſé.*

◆

---

* Correction. Liſez: *D'Argent, à une Bande d'Azur, bordée d'Or, potencée & contrepotencée de ſable de cinq pièces.*

BERNARD D'AUGA, Ecuyer, Sieur de Mouſſil, demeurant dans la Paroiſſe de S. Laurent d'Auga, Diocèſe de Leſcar, & Province de Bearn, épouſa le 13. Octobre 1712. Marie de [illegible], fille de Noble Jean de [illegible], Sieur de la Nuſſe-d'Aſlat. De ce mariage il a eû entr'autres enfans, Madeleine d'Auga-de Mouſſil, née le 21. Septembre 1723. & reçûë à S. Cir le 16. Juin 1733. après avoir juſtifié ſa Nobleſſe, depuis Noble Pierre d'Auga, ſon cinquiéme ayeul, Seigneur d'Auga, en Bearn, vivant avant l'an 1589.

D'Argent, à trois Faſces de Gueules; Ecartelé d'Or, à un Levrier de Gueules, rampant.

◆

MATTHIEU AUGEARD, Avocat au Parlement, Ecuyer, Conſeiller-Secretaire du Roi, Maiſon, Couronne de France & de ſes Finances, pourvû le 21. Avril 1735. & premier Secretaire de M. Chauvelin, Garde des Sceaux de France, Miniſtre d'Etat, fut marié 1° le 8. Février 1712. avec Françoiſe Pieger, fille de Pierre Pieger, Conſeiller du Roi, Receveur Général des Finances de la Généralité d'Amiens, laquelle mourut ſans enfans le 26. Avril 1734. 2° Le 8 Février 1735 avec Geneviève-Marguerite de Faverolles, veuve de Nicolas Hoerne, Ecuyer, Conſeiller du Roi, Maître ordinaire en ſa Chambre des Comptes de Paris. De ce mariage naquit le 3 Février 1736 une fille nommée Geneviève-Marie Augeard.

M. Augeard, en ladite qualité d'Avocat au Parlement, a donné au Public un Recueil d'Arrêts notables des différens Tribunaux du Royaume, ſur pluſieurs queſtions importantes du Droit Civil, de Coutumes, de Diſcipline Eccleſiaſtique & de Droit public.

D'Azur, à trois Jars, ou Oyes males au naturel, poſés deux & un.

◆

JEAN BATISTE-ROBERT AUGET, Ecuyer, Seigneur & Baron de Montyon en Brie, Diocèſe & Election de Meaux, Généralité de Paris, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils, Maître ordinaire en ſa Chambre des Comptes de Paris, reçû le 13 Février 1718, épouſa 1° le 18. Mars 1727 Caterine-Marie Françoiſe Sumier, fille de Michel Sumier, Seigneur de S. Remi & de Petival, Tréſorier des Ponts & Chauſſées de France, & de Marie Vachereau. 2° Le 7 Juillet 1732 Marie Anne Pajot, fille d'Henri Pajot, Seigneur du Bouchet, Conſeiller-Secretaire du Roi, Maiſon, Couronne de France, & de ſes Finances, & d'Anne Geoffroy de Coffry. Il a des enfans de ces deux mariages, ſçavoir, du premier Lit, Marie-Louiſe Auget, née le 27 Mars 1728 & du ſecond Lit, Antoine-Jean Batiſte Robert Auget, né le 26 Décembre 1733. & Jaques-Chriſtophe-Louis Auget, né le 14 Février 1735.

Son père nommé Jean Auget, auſſi Seigneur de Bouſſi & Baron de Montron, étoit Préſident au Bureau des Finances de Paris, & avoit épouſé Louiſe-Geneviève COUSINET, fille de Robert Couſinet, Conſeiller du Roi, Auditeur des Comptes en la même Chambre, & de Caterine ROUSSELET.

D'Argent, à une Faſce de Gueules, accompagnée de trois têtes d'Aigle de ſable, arrachées & languées de Gueules, poſées deux en chef, & l'autre à la pointe de l'Ecu

◆

LOUIS-BERTRAND D'AULÈDE, Ecuyer, Seigneur de la Maiſon Noble de Pardaillan, Election d'Armagnac, Dioceſe & Généralité d'Auch, demeurant à Bordeaux, épouſa le 15 Juillet 1706 Jeanne BLONDEL-DE JOIGNY DE BELLEBRUNE, fille de Claude-Charles Blondel-de Joigny de Bellebrune, Ecuyer, Seigneur de Bellub en Caſſagnas, & de Marie FERRAND.

Louis Jules Delphin d'Aulède, leur fils, né le 14 Juin 1716, fut reçû Page du Roi dans ſa grande Ecurie, le 21 Décembre 1731, après avoir juſtifié par Titres ſa Nobleſſe ſucceſſive depuis Pierre d'Aulède, ſon cinquième ayeul, Ecuyer, Seigneur du Cros & de Caſtelmoron, Conſeigneur de Podenſac, lequel épouſa le 22 Novembre 1534 Jeanne DE MOLIAC, & fit ſon Teſtament au lieu de Caſtelmoron, le 24 d'Août 1545

D'Argent, à un Lion de Sable, langué, onglé & couronné de Gueules, & une Bordure de ſable, chargée d'onze Beſans d'Or

◆

JAQUES-ANTOINE D'AUMALE, ſucceſſivement Capitaine dans le Régiment de Berri, Enſeigne, puis Sous-Lieutenant aux Gardes, Colonel réformé à la ſuite du Régiment de Poitou, par Commiſſion du 24 Juillet 1720, & Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, demeurant dans la Paroiſſe de Notre-Dame de Vergie, Dioceſe, Election & Généralité d'Amiens, Province de Picardie, a ſervi pendant les Campagnes de la derniére Guerre, Commandant deux Bataillons de Milices. Il épouſa le 23 Janvier 1720 Henriette Françoiſe DE POLASTRON DE LA HILLIERE, fille de Louis de Polaſtron de la Hilliere, lors Brigadier des Armées du Roi, & de Françoiſe DE CHASTENET DE PUISEGUR, ſœur de Jaques de Chaſtenet-de Puiſegur, Maréchal de France, & de ce mariage il a eû pluſieurs enfans.

Marie-Jeanne d'Aumale, ſa ſœur, Dame de Vergie, fut reçûë à S. Cir au mois de Novembre 1690 ſur les preuves de ſa Nobleſſe établie par Titres depuis Jean d'Aumale, ſon ſixiéme ayeul, Seigneur d'Epagnes & du Quesnoy, lequel épouſa avant l'an 1460. Jeanne DE MOREUIL-SOISSONS, fille de Bernard de Moreuil Soiſſons, Vicomte du Mont Notre Dame. Ce fut Philipes d'Aumale, petit fils dudit Jean d'Aumale, qui épouſa avant l'an 1528 Madeléne DE VILLIERS L'ISLE ADAM, nièce de Philipes de Villiers-l'Isle-Adam, Grand Maître de Rhodes, & de Marie de Villiers, ayeule du Connétable Anne de Montmorenci.

D'Argent à une Bande de Gueules, chargée de trois Besans d'Or.

* * *

LOUIS-MARIE-AUGUSTIN D'AUMONT, de Rochebaron, Duc d'Aumont, Pair de France, Marquis de Villequier, d'Isles & de Nollai, Comte de Barcé, Baron de Chappes & de Rochetaillé, Jouï, Estrabonne, Conver, Molinot, de Lis, la Mothe-sous Sigi, &c. premier Gentilhomme de la Chambre du Roi, Mestre de Camp de Cavalerie, né le 29. Aoust 1709. fut marié au mois d'Avril 1727 avec Victoire-Félicité DE DURFORT, veuve de Jaques Duc DE FITZ-JAMES, & fille de Jean de Durfort, Duc de Duras, & d'Angélique-Victoire DE BOURNONVILLE.

La Généalogie de cette Maison, qui a donné un Porte-Oriflame de France l'an 1297, en la personne de Pierre II. du nom, Sire d'Aumont; deux Maréchaux de France, quatre premiers Gentilshommes de la Chambre du Roi, & cinq Chevaliers des Ordres de SA MAJESTÉ, est raportée au fol. 870 du 4. Volume de l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne, où elle est remontée jusqu'à Jean I. du nom, Sire d'Aumont, lequel acompagna le Roi S. Louis au Voyage de la Terre Sainte.

D'Argent, à un Chevron de Gueules, acompagné de sept Merlettes de même, posées quatre en chef, deux & deux, & trois en pointe, une & deux.

* * *

LOUIS D'AUMONT, Ecuyer, Fils de Janet, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, & Gouverneur des Pages de la petite Ecurie du Roi, demeurant à Versailles, a commencé de servir l'an 1690 à l'age de quatorze ans, dans l'ancien Regiment de Villequier, Cavalerie. Il s'est trouvé aux Siéges de Mons & de Namur, à l'affaire de Leuze, aux Batailles de Steinkerque & de Nerwinde, aux Siéges de Charleroi & de Dixmude. En l'année 1721* étant Capitaine réformé, il eut ordre de passer à la suite du Regiment de Beringhen Cavalerie, dont il fut fait Major; fut present à l'affaire de Nimégue, & au Bombardement de Bruxelles; fut blessé à la Bataille d'Hochstet, & à celle de Ramilli, où il donna des preuves de son courage & de son expérience. C'est en considération de ses services, que SA MAJESTÉ par ses Lettres Patentes en forme de Charte, données à Versailles au mois de Decembre 1733. & registrées en la Chambre des Comptes, l'a anobli avec sa postérité mâle & femelle, née & à naître en légitime mariage, en lui permettant de porter pour Armes, suivant le Reglement du Juge d'Armes de France**.

D'Argent, à un Chevron de Gueules, chargé à la pointe d'un bâton d'Or, raccourci & posé en barre, le chevron acompagné de sept Merlettes de Gueules, posées quatre en chef, deux & deux, & trois en pointe, une & deux.

* * *

---

* Lisez 1701. — ** Ajoutez : [illegible] par Arrêt du Duc d'Aumont.

Charles d'Aunai, Ecuyer, Seigneur de Fligni en partie, demeurant dans ladite Paroiſſe de Fligni, Diocèſe de Troies, Généralité de Châlons, épouſa le 6 Février 1701 Marguerite de Lenhard, fille de Nicolas de Lenhard, Seigneur de Conantru & du Fraſne, & d'Anne de Hénaut. De ce mariage il a eû Charles-René & Georges-Etienne d'Aunai, freres Jumeaux, nés le [illegible] Aouſt 1702. & Marie-Nicole d'Aunai, née le 31 Mars 1704, & reçûe à S. Cir le 1er Janvier 1712, ſur les preuves de ſa Nobleſſe, juſtifiée par Titres, depuis Edmond d'Aunai, Ecuyer, ſon cinquiéme ayeul, vivant avant l'an 15[illegible].

D'Azur, à un Coq d'Or, creté, becqué & barbé de ſable.

◆

Joseph-Adalbert d'Autri, Ecuyer, Seigneur de la Mivoye, demeurant dans la Paroiſſe de S. Martin de Noyan ſur Verniſſon, Diocèſe de Sens, Election de Montargis, & Généralité d'Orléans, fils de François-Gaſton d'Autri, Ecuyer, Seigneur de la Mivoye, de Varennes & du Tremblay, premier Capitaine du Regiment de S. A. R. le Duc de Savoye, & d'Eliſabeth de Menon Champlivaut ſa femme, épouſa le 13 Juillet 1720 Eliſabeth de Menou, fille de Charles de Menou, Chevalier, Seigneur de Cuiſſi, Brigadier des Armées du Roi, & Gouverneur de la Citadelle d'Arras & de Jacqueline de Carmeux.

De ce mariage naquit entre autres enfans Eliſabeth-Françoiſe d'Autri de la Mivoye, née le 13 Septembre 1721 & reçûe à S. Cir le 16 Janvier 1733 ſur les preuves de ſa Nobleſſe établie par Titres depuis Georges d'Autri ſon cinquiéme ayeul, Ecuyer, Seigneur de la Mivoye, lequel épouſa le 4 Février 1554 Marie David, fille de Jean David, Ecuyer, Seigneur du Pertuis, & de Jeanne de Paspellne.

Ledit François Gaſton d'Autri, pére de celle qui donne lieu à cet article, ayant expoſé au Roi qu'il étoit natif de la Ville de Turin, & fils de Georges d'Autri, Ecuyer, Lieutenant de la Compagnie des Chevaux Legers du Duc de Savoie, & de Béatrix Grosso-de Bruzoles ſa femme, qu'il avoit épouſée dans ladite Ville de Turin le 17 Septembre 1641 & que ſon intention étoit de finir ſes jours dans le Royaume de France, dont ſon Pére & ſes Prédéceſſeurs étoient originaires, Sa Majesté par Lettres Patentes en forme de Charte, données à Paris au mois de Septembre 1664 lui permet de réſider dans le Royaume, d'y poſſéder tous les biens qu'il y avoit acquis ou qu'il y pourroit acquérir, & d'en diſpoſer ainſi que les autres Regnicoles. Ces Lettres ont été regiſtrées en la Chambre des Comptes de Paris, le 29 Janvier 1665.

D'Azur, à une Faſce d'Argent, accompagnée en chef de trois Merlettes d'Or, & en pointe d'une Molette d'Eperon de même.

◆

RENÉ-MARC D'AZÉMAR, Ecuyer, Seigneur de Penet & de Capdenaguet, au Diocèse de Rhodez, Pays de Rouergue & Généralité de Montauban, fils de Pierre-Jean d'Azémar, Ecuyer, Seigneur de Penet, et de Marie de Senneterre, sa femme, épousa le 27 Février 1713 Claudine d'Albignac, fille de Jean-François d'Albignac, Ecuyer, Seigneur de S. Gervais & du Triadou, & de Lucrèce de Lastic-S. Jal.

De ce mariage naquirent Pierre-Jean & François Louis d'Azémar-de Penet, tous deux reçûs Pages du Roi dans sa grande Ecurie, l'un au mois de Mai 1729 & l'autre au mois d'Aoust 1732, sur les preuves de leur Noblesse, remontée par Titres jusqu'à Guillaume Azémar leur septième ayeul, Ecuyer, Seigneur de la Garrigue, vivant avec Souveraine de Salelles sa femme avant l'an 1460, & dont le fils Raimond Azémar, Ecuyer, Seigneur de la Garrigue, fut marié en premieres noces le 13 Novembre 1491, avec Noble Claire de Patruce, fille de Noble Bégon de Patruce, Seigneur de la Caze & de Bez, au même Diocèse de Rhodez.

D'or, à trois Fasces de Gueules.

BA

JEAN-HENRI-JOSUÉ DE BAAS-DE SIVORD, ancien Mouſquetaire du Roi, demeurant en Béarn, obtint des Lettres Patentes en forme de Charte, données à Verſailles au mois de Mai 1734. & regiſtrées ſeulement à la Cour des Aides à Paris, par leſquelles, ſur ce qu'il avoit expoſé qu'il étoit iſſu d'une ancienne & noble Famille de la Province de Béarn, qui portoit autrefois le nom de Sivord; mais que Jean-Joſué de Sivord, ſon pére, auſſi Mouſquetaire du Roi, puis Capitaine de Cavalerie, quitta ce ſurnom de Sivord, pour prendre celui de Baas, comme ayant été ſubſtitué au nom & aux Armes du Sieur de Baas, ſon oncle, mort Lieutenant Général des Armées du Roi, & Vice-roi des Iſles Françoiſes de l'Amérique; Que les Guerres Civiles & les troubles de la Religion en Béarn, avoient été la cauſe que la Famille de l'Expoſant avoit perdu ſes Titres; Que cependant, il en avoit recouvré qui juſtifioient que Raimond de Sivord, l'un de ſes ancêtres, étoit qualifié Noble dès le quatorziéme ſiécle; Que Guillaume de Sivord, quatriéme ayeul de l'Expoſant, étoit auſſi qualifié Noble & Capitaine des Bandes Béarnoiſes; Que Jaques & Pierre de Sivord, ſes triſayeul & biſayeul, avoient pareillement porté la qualité de Noble, & avoient ſervi comme Capitaines du Régiment des Bandes Béarnoiſes; ledit Pierre de Sivord ayant donné des marques de ſa valeur à la priſe de Corbie, où il entra le premier dans la Place, tua le Gouverneur, & ſe rendit maître de la Ville; Que Noble Bertrand de Sivord, ſon grand pére, épouſa la ſœur des Sieurs de Baas, l'un Sous-Lieutenant de la premiére Compagnie des Mouſquetaires, & Maréchal de Camp, l'an 1652. & l'autre Lieutenant Général des Armées du Roi, l'an 1667; Que ledit Jean Joſué de Sivord, pére de l'Expoſant, ayant été envoyé par le Sieur de Baas, ſon oncle, pour commander dans la Place du Fort Royal de la Martinique, lors que l'Eſcadre Hollandoiſe, ſous la conduite de Ruiter, entreprit d'en faire le Siége, y reçut une bleſſure dangereuſe à la tête, & néanmoins par ſa vigilance il obligea l'Eſcadre de ſe retirer; mais que Bertrand de Sivord, biſayeul de l'Expoſant, ayant fait quelques Actes de dérogeance dans les premiers tems de la réunion de la Province de Béarn à la Couronne; l'Expoſant ſupplioit le Roi de le confirmer dans la Nobleſſe de ſes Péres, & de l'annoblir de nouveau, en tant que beſoin, pour aſſûrer d'autant plus ſon état. SA MAJESTÉ confirme & maintient ledit Jean Henri-Joſué de Baas dans la Nobleſſe de ſes Ancêtres. Elle le reléve de la dérogeance commiſe par Bertrand de Sivord, ſon biſayeul; l'annoblit & le décore des Titres & qualités de Noble & d'Ecuyer, enſemble ſes enfans, poſtérité & deſcendans mâles & femelles, nés & à naître en légitime mariage, & lui permet de porter des Armoiries timbrées, qui ſeront réglées & blazonnées par le Sieur d'Hozier, Juge d'Armes de France. Ces Armoiries ſont,

D'Argent, à deux Couleuvres au naturel, affrontées, & poſées en Pal, le Caſque de profil.

HENRI DE BACHELIER, Ecuyer, Seigneur d'Outreville, né à Paris le 28. Aouſt 1672. fils de Lambert de Bachelier, auſſi Ecuyer, Seigneur d'Outreville, & de Marie Corroſet, ſa femme, fut marié à Londres le 12. Juillet 1698. par le Chapelain Major de la Chapelle de Sa Majeſté Catholique, avec Jeanne du Four, fille de Dominique du Four, Valet de Chambre de la Reine d'Angleterre, & d'Etiennette Martin.

Marie de Bachelier, leur fille, & ladite Jeanne du Four, ſa mére, toutes deux natives de la Ville de Londres, obtinrent des Lettres de Déclaration de naturalité, données à Fontainebleau le 23. Septembre 1713. Et c'eſt en conſéquence de ces Lettres, regiſtrées en la Chambre des Comptes de Paris, le 8. Novembre ſuivant, que ladite Marie de Bachelier-d'Outreville fut reçûë à S. Cir, le 16. du même mois de Novembre 1713. ſur les preuves de ſa Nobleſſe, établie par Titres, depuis Jaques de Bachelier, ſon quatriéme ayeul, dont le fils qualifié Noble Seigneur Méri de Bachelier, dit des Paux, Chevalier, Seigneur du Meſnillet, Gouverneur & Lieutenant de Roi de la Ville de Ponthieu, épouſa le 27. Novembre 1569. Marie de la Haulle, fille de Nicolas de la Haulle, Ecuyer, Seigneur & Chatelain de Gantteville, et d'Anne de Montmorenci Wimes, & donna ſon dénombrement du Fief Sauvage du Boſſel, ſitué au lieu d'Outreville, à Claude de Boulainvilliers, Ecuyer, Seigneur de Frouville, le 2. du mois d'Aouſt 1554.

D'Argent, à une Faſce de Gueules, chargée de trois Sautoirs d'Or

⁂

JAQUES LE BACHELLÉ, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, ancien Lieutenant Colonel du Régiment de Breſſe, & depuis réformé dans celui de Deſtrigni, fut confirmé & maintenu dans la poſſeſſion de ſa Nobleſſe, & annobli de nouveau, en tant que beſoin, avec ſes enfans & ſa poſtérité mâle & femelle, nés & à naître en légitime mariage, par Lettres Patentes en forme de Charte, données à Verſailles au mois d'Avril 1732. & adreſſées aux Cours de Parlement, Chambre des Comptes & Cour des Aides à Metz, en conſidération des ſervices que ledit Sieur le Bachellé avoit rendus ſans diſcontinuation, depuis l'an 1675. qu'il entra, âgé alors de 14. ans, dans le Régiment de la Ferté juſqu'en 1714. que ſes bleſſures & ſes infirmités l'obligérent de ſe retirer. Ces Lettres font mention, que ledit Sieur le Bachellé ſe trouva au Combat de Saverne ſous le Maréchal de Luxembourg, au Siége de Fribourg, à la priſe des Forts de Straſbourg où il fut bleſſé, au Siége de Luxembourg, & à celui de Phalſbourg où il reçut auſſi une bleſſure. Il fut employé en 1689. ſous les ordres du Marquis d'Aſfeld, à la défenſe de Bonne où il fut encore bleſſé, & envoyé en ôtage aux Ennemis lors de la prémiére Capitulation. Il ſervit enſuite ſous le Maréchal de Catinat en Piémont, & ſe trouva aux Siéges de Veillane, de Carmagnole, de Suze & de Montmelian où il fut eſtropié à l'attaque de la contrefcarpe, enſuite à la Bataille de la Marſaille, & au Combat de Staffarde, après lequel, ayant été commandé avec 400. hommes pour ſe préſenter devant Saluces, cette Place ſe rendit à lui avec 5.. hommes de Troupes réglées qui étoient dans le Château. Il fit auſſi pluſieurs Campagnes en Flandres, ſous les ordres des Maréchaux de Luxembourg, de Villeroi & de Boufflers; parut avec diſtinction aux Siéges d'Hui & de Namur où il fut bleſſé à la tête des Grenadiers, & ſous les yeux du feu Roi Louis XIV. dont il reçut une gratification; puis aux Batailles de Steinkerque & de Nerwinde, à la priſe d'Hafnon, à celle d'Oſlie, & à la Bataille de Luzara, &c. Que quant à ſa Famille, elle étoit des plus anciennement Nobles de la Ville de Metz, que ſes Ancêtres avoient été ſucceſſivement aſſociés à la Magiſtrature ſouveraine de cette Ville, dès le tems même qu'elle dépendoit de l'Empire; Qu'en 1556. Maugin le Bachellé, ſon triſayeul, ſigna la Ratification du Traité de la Ceſſion qui fut faite de la même Ville au Roi Henri ſecond; Qu'il étoit Aman, c'eſt-à-dire, dépoſitaire des Actes publics, Receveur général, l'un des Treize, & Conſeiller au Grand Conſeil du Maître Echevin; Que Jean le Bachellé ſon Pere qui lui ſuccéda dans les Charges d'Aman & de Receveur général, fut pére de Jaques le Bachellé, Aman, & l'un des treize qui fut député publiquement au feu Roi; Que Paul le Bachellé ſon fils, & pére de celui qui donne lieu à cet article, eut auſſi la qualité d'Aman, & fut le premier nommé par ordre de SA MAJESTÉ à la Magiſtrature de ladite Ville, comme Echevin; Qu'enfin la Famille dudit Sieur le Bachellé, avoit toujours vécu noblement, & poſſedé des Fiefs & des Seigneuries, tant dans le Pays Meſſin qu'en Lorraine, où les biens de cette eſpéce ne peuvent être tenus que par les Nobles.

Ses Armoiries réglées par le Juge d'Armes de France, ſont

D'Azur, à une Faſce d'Argent, chevronnée de deux piéces, & ſurmontée de deux Etoiles d'Or, le Caſque de profil.

* * *

FRANÇOIS-GUILLAUME DU BAHUNO, Ecuyer, Seigneur de Bérien & de Kerdiſſon, demeurant audit lieu de Kerdiſſon, Paroiſſe d'Iſval, Evêché de Vannes, Province de Bretagne, & fils aîné héritier principal & Noble de François du Bahuno, Ecuyer, Seigneur deſdits lieux & de Penquelli, & de Louiſe-Perrine du Liſcoet ſa femme, épouſa le onzième d'Octobre 1710. Pétronille Le Rieve, fille aînée héritiere principale & noble de Joſeph François le Borgne, Ecuyer, Seigneur de Coetnevenez & de Rocumeleu, & de Caterine Urſule du Bahuno.

Jean Armand du Bahuno-de Bérien, leur fils, né le 6 Décembre 1714. fut reçû Page du Roi dans ſa grande Ecurie le 28 Décembre 1730. & prouva alors ſa Nobleſſe par Titres, depuis Nobles gens Guillaume du Bahuno, ſon ſixième ayeul, Sieur de la Denniville, marié avec Jeanne Gibon, le 6. d'Août 1493.

Une Généalogie manuſcrite de cette Famille, dreſſée par M. du Pré de Kerdanel, en remonte l'origine juſqu'à Triſtan du Bahuno, Chevalier, Seigneur de la Denniville, vivant environ l'an 1200.

De Sable, à un Loup d'Argent, langué & onglé de Gueules, paſſant, & ſurmonté d'un Croiſſant d'Argent.

* * *

Pierre-Louis DU BAILLEUL, Ecuyer, Seigneur du Bailleul, d'Hercé, de Coeſme & de Lucé, & Baron de Goron, fils de Pierre du Bailleul, Ecuyer, Seigneur du Bailleul, & de Marguerite LE FÉRON, ſa femme, demeurant dans la Paroiſſe d'Hercé, Pays du Maine, Dioceſe du Mans, Election de Mayenne, & Généralité de Tours, épouſa le 26. Octobre 1705. Caterine BARIN-DE LA GALISSONNIERE, fille de Jaques Barin, Ecuyer, Seigneur de la Galiſſonniére, & de la Guerche, & d'Eléonore BINET-DE LA GRANDTHEIL: Il mourut le 23. Mars 1714. & ladite Caterine Barin, au nom & comme Tutrice de Pierre-Gilbert-Anne du Bailleul, de Louis-Henri du Bailleul, & de Caterine-Eugénie du Bailleul, ſes enfans, obtint un Arreſt de la Chambre des Comptes de Paris, le 11. Juillet 1717. portant un délai pour faire l'hommage que leſdits mineurs devoient au Roi, à cauſe de leurs Baronnie de Goron, & Seigneurie du Bailleul, mouvantes du Comté du Maine.

Ledit Pierre-Gilbert-Anne du Bailleul, l'un deſdits mineurs, né le 26. Novembre 1707. fut reçû Page du Roi dans ſa grande Ecurie le 5. Janvier 1724. & les Titres qu'il produiſit alors à cet effet, établiſſent ſucceſſivement la poſſeſſion de ſa Nobleſſe, depuis Alain du Bailleul, ſon huitiéme ayeul, Ecuyer, Seigneur du Bailleul, marié le 7. d'Avril 1407. avec Jeanne BERNEHART, fille de Jean Bernehart, Sieur de la Boucherdiére & de la Genbertiére, & de Jeanne LE PORC.

D'Argent, à trois têtes de Loup de ſable, languées de Gueules, & poſées deux & une.

* * *

Pierre Bailli, Ecuyer, Seigneur de S. Mars-la-Bruyére, & de S. Denis-du-Tertre, demeurant dans la Paroiſſe de Trembleuf, en Blaiſois, Dioceſe & Généralité d'Orléans, fils de Charles Bailli, Ecuyer, Seigneur deſdits lieux, & de Louiſe DE PERTUIS, épouſa le premier Juillet 1717. Marie-Anne THIBAULT, Dame de la Ferté-Avrain, de Trembleuf, & de Villebreſſe, fille de Jean Thibault, Officier chez le Roi, & de Marie-Anne BERTHIER.

Pierre-Nicolas Bailli de S. Mars leur fils, né le premier Mai 1718. fut reçû Page du Roi dans ſa petite Ecurie le 21. Décembre 1732. ſur les preuves de ſa Nobleſſe, établie par Titres depuis Guillaume Bailli, ſon quatriéme ayeul, Comte de la Ferté-Alepa, Préſident en la Chambre des Comptes de Paris, pourvû par Lettres du 2. Février 1549. regiſtrées en ladite Chambre le 14. Mars ſuivant. Ledit Guillaume Bailli fut honoré l'an 1555. de Lettres données au Camp ſous Vulpian, par leſquelles Charles de Coſſé, Seigneur de Briſſac, Maréchal de France, en préſence de toute l'Armée & de pluſieurs Chevaliers de l'Ordre, Seigneurs, Colonels, Chefs & Conducteurs de Gens de Guerre, crée Chevalier & donne l'Ordre de Chevalerie, le ſeing Militaire, & l'acolade audit Guillaume Bailli, qualifié Sieur de la Motte, Conſeiller du Roi, Préſident en ſa Chambre des Comptes de Paris, Conſeiller du Conſeil de Guerre, & Surintendant Général des Finances de deçà les Monts, en conſidération de ce qu'il avoit accompagné comme perſonne privée, ledit Seigneur Maréchal dans tous les voyages de Guerre qu'il avoit faits, & à la faction de Valence, à l'expugnation de Vulpian, & en

Digitized by Google

pluſieurs eſcarmouches. Ces Lettres, ſignées Briſſac, furent confirmées par Lettres Patentes du Roi Charles IX. du 26. Aouſt 1571. regiſtrées en ladite Chambre des Comptes, le 26. Septembre de la même année.

D'Or, à une Faſce d'Azur, chargée d'une Croix d'Or, ancrée, la faſce accompagnée en chef de deux Glands de ſinople apointés, & d'un Arbre auſſi de ſinople, planté ſur une Terraſſe de même, mouvante de la pointe de l'Ecu.

* * *

CHARLES-FRANÇOIS DE BAINAST, Seigneur de Sept-Fontaines en Tiérache, Lieutenant des Carabiniers du Roi, puis Capitaine dans le même Régiment, par Commiſſion du 24. Mai 1723. & Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, demeurant dans ſon château de Miſſaux, en Artois, près de S. Omer, eſt fils de Claude-Charles de Bainaſt, Ecuyer, Seigneur de Sept-Fontaines, & de la Motte-Tuleux, de Vergle & de Calaminois, Maître des Eaux & Forêts dans le Comté de Ponthieu, & d'Anne-Charlotte de Berthe ſa femme. Il épouſa le 16. Février 1712. Benoîte-Thérèſe Acart, fille de Louis Acart, Ecuyer, Seigneur de Menneghen, & de Marie Auſtreberthe de Waroc.

Marie-Joſephe-Auſtreberthe de Bainaſt-de Sept-Fontaines, leur fille, née le 6. Janvier 1714. fut reçûe à S. Cir le 4. Juillet 1725. ſur les preuves de ſa Nobleſſe établie par Titres, depuis Léon de Bainaſt ſon ſixiéme ayeul, Ecuyer, Sieur des Mazures, lequel fit ſon Teſtament dans la Ville d'Amiens, le 16. Juillet 1558. & nomma ſon légataire Jean de Bainaſt, ſon fils aîné, qualifié Chevalier de l'Ordre du Roi, dans un titre poſtérieur, de l'an 1570.

D'or, à un Chevron de Gueules, ſurmonté de trois Faſces de même.

* * *

ANTOINE DU BAN, Comte de Frolois, Seigneur de la Feuillée de Mézières & de Velcergni, ci-devant Meſtre de Camp d'un Régiment de Cavalerie, demeurant à Vandeuvre en Champagne, Dioceſe de Langres, Election de Bar ſur Aube, & Généralité de Chalons, naquit le 26. Aouſt 1676. & fut reçû Chevalier de Malthe, & Page du Grand Maître le 4. Juin 1689. puis Page du Roi dans ſa grande Ecurie, au mois de Décembre 1691. Il épouſa le 6. Février 1712. Hélène-Thérèſe de Sereu, fille de Jaques de Sereu, Ecuyer, Seigneur de Merces & de S. Prix, & de Louiſe de Poilly. De ce mariage il a eû deux enfans, ſçavoir, François-Henri du Ban de la Feuillée, né le 28. Janvier 1713. & Edme-Claude du Ban-de Mézières, né le 25. Février 1714. tous deux reçûs Pages du Roi dans ſa grande Ecurie, le 12. Mai 1728. ſur les preuves de leur Nobleſſe établie par Titres, depuis Jean du Ban, leur cinquiéme ayeul, Ecuyer, Seigneur de la Feuillée & de Vannaures, lequel fit hommage au Roi, en ſa Chambre des Comptes de Dijon, le 17. Mars 1518. à cauſe de la moitié de la Maiſon forte de la Feuillée, mouvante en Fief du Duché de Bourgogne, & qui lui appartenoit du chef de Colette de Marilles ſa femme.

Ledit Antoine du Ban, qui a donné lieu à cet article, a eu pluſieurs fréres, & entr'autres, Pierre-Jean-Baptiſte du Ban de la Feuillée, reçû Page du Roi dans ſa grande Ecurie, le 31. Mars 1686. lequel fut tué à la Bataille de la Marſaille en Piémont, l'an 1693. étant lors Capitaine de Cavalerie; François du Ban, Comte de Frolois, reçû Page du Roi dans ſa grande Ecurie, l'an 1686. puis Gouverneur de Châtillon ſur Seine en 1713. Charles François du Ban, reçû auſſi Page du Roi dans ſa grande Ecurie, au mois de Mai 1698. puis Major d'un Régiment de Cavalerie, & Edme du Ban de la Feuillée, Seigneur de Morvilliers, Lieutenant Colonel du Régiment de Marcillac, Cavalerie. Tous ces cinq fréres ſont enfans de Pierre du Ban, Seigneur de la Feuillée, de Frolois & de Vannaires, Meſtre de Camp d'un Régiment de Cavalerie, puis Lieutenant Général des Armées du Roi, Gouverneur de Dole & de Châtillon ſur Seine, & Grand Croix de l'Ordre Militaire de S. Louis, mort âgé de 80. ans, au mois de Mars 1699. & de Françoiſe de Bretel ſa femme, qu'il avoit épouſée le 26. Juillet 1666. Ce fut en conſidération des ſervices dudit Pierre du Ban, que le feu Roi Louis XIV. lui accorda des Lettres Patentes en forme de Charte, portant Erection de la Terre & Baronie de Frolois en Titre & dignité de Comté. Ces Lettres ont été regiſtrées au Parlement, & en la Chambre des Comptes de Dijon, ainſi qu'au Bailliage de la Montagne.

D'Azur, à trois feuilles de Chêne d'Or, poſées deux & une.

* * *

FRANÇOIS DE BARBANÇOIS, Seigneur de Sarzay, de la Salle & de Viévre en Bourbonnois, demeurant dans la Paroiſſe de Sarzay en Berri, Election d'Iſſoudun, Diocèſe & Généralité de Bourges, naquit le 4. Décembre 1665. & fut reçû Chevalier de Malthe, & Page du Grand Maître le 15. Avril 1680. puis Capitaine de Dragons, & Lieutenant des Gardes de S. A. R. M. le Duc d'Orléans, Régent du Royaume. Il épouſa 1° le 17. Juillet 1703. Marie-Anne de Refuge, fille de Pompone de Refuge, Seigneur de Villefavaux, et de Françoiſe d'Elbene. 2° Le 7. Juillet 1706. Etienne Chaspoux, fille de Jaques Chaſpoux, Ecuyer, Seigneur de Verneuil, Conſeiller du Roi, Tréſorier de France honoraire au Bureau des Finances à Tours, & ci-devant Lieutenant des Gardes du Corps de Son Alteſſe R. & de Claire Renannay. De ce ſecond mariage il a eû entr'autres enfans, François-Hélion de Barbançois de Sarzay, batiſé le 28. Août 1710. & reçû Page du Roi dans ſa grande Ecurie le 23. Avril 1725. ſur les preuves de ſa Nobleſſe, remontée par Titres juſqu'à Léon, dit Hélion de Barbançois, ſon cinquiéme ayeul, Chevalier, Seigneur de Sarzay, l'un des Cent Gentilshommes de l'Hôtel du Roi, & vivant avec Edmée du Pleſſis ſa femme, avant l'an 1524.

Le pére dudit François de Barbançois, & nommé Léon de Barbançois, fut auſſi Seigneur de Sarzay, d'Angibaut & de Villegongis, Chevalier de l'Ordre du Roi l'an 1631. Meſtre de Camp de Cavalerie l'an 1651. & Gouverneur des Ville & Citadelle de Bourg ſur Mer, Son ayeul, Léon de Barbançois, frere puîné de Charles

de

de Barbançois, Seigneur de Sarzaï, Maréchal de Camp, & Chevalier de l'Ordre du Roi l'an 1620, fut aussi Chevalier de l'Ordre du Roi, Maître d'Hôtel de SA MAJESTÉ, Gentilhomme ordinaire de sa Chambre l'an 1618, & Maréchal des Logis de sa Compagnie des Gendarmes l'an 1641. Son bisayeul Pierre de Barbançois, Seigneur de Sarzai & de Réville fut pareillement Chevalier de l'Ordre du Roi l'an 1568, & son trisayeul Charles de Barbançois, fils dudit Hélion, étoit aussi Seigneur de Sarzai, Chevalier de l'Ordre du Roi, Capitaine du Ban & Arrière-ban de la Province de Berri l'an 1545, Lieutenant de Roi des Ville & Château d'Issoudun l'an 1558, & Capitaine de la même Ville l'an 1569.

La Généalogie de cette Famille est imprimée au fol. 600 de l'Histoire de Berri, composée par la Thaumassière, et elle y est remontée jusqu'à Matthieu de Barbançois, Damoiseau, Seigneur de Sarzai l'an 1348, lequel, suivant cet Historien, est le quatrième ayeul d'Hélion de Barbançois dont il a été fait mention ci-devant.

De Sable, à trois Têtes de Léopards d'Or, posées deux & une.

◆

ROBERT LE BARBIER, Ecuyer, Sieur de Béru, Seigneur en partie de S. Thiers la Ville, Garde du Corps du Roi, & demeurant dans la Paroisse de Nonaffette, Diocèse de Chartres, Election de Mantes, Généralité de Paris, épousa le 10. Janvier 1714 CATERINE DE FEUQUEROLES, fille de Jean de Feuquerolles, Ecuyer, & de CATERINE LE VAIGNEUR. De ce mariage il a eu neuf enfans, savoir, Jean-Robert le Barbier, François-Robert le Barbier, Charles le Barbier, Jaques-Bernard le Barbier, Hipolite-Gédéon le Barbier, Pierre le Barbier, Marie le Barbier, Madeleine le Barbier, & Marie-Marguerite le Barbier, née le 12. Mars 1724, reçûe à S. Cir le 15. Septembre 1734. Les Titres qui ont été produits pour sa réception, remontent sa Noblesse jusqu'à Roger le Barbier, son sixième ayeul, Ecuyer, Seigneur d'Aigleville en Beauce, vivant avec ANNE DE MONSTIERS sa femme, l'an 1481.

D'Argent, à trois Mains droites de sable, posées deux & une, et apaumées

◆

FRANÇOIS-LOUIS DE BARDON, Ecuyer, Seigneur & Baron de Ségonzac, de Plazac & de S. Michel, demeurant dans son Château de Ségonzac, Diocèse & Election de Périgueux, Généralité de Bourdeaux, naquit le onzième de Septembre 1672. & fut reçû Page du Roi dans sa Grande Ecurie le 25. Mai 1688. Il épousa le 24. Février 1702 ANTOINETTE DE LA ROCHEAIMON, fille d'Antoine de la Rocheaimon, Ecuyer, Seigneur de Prémilac, & de MARIE D'ABZAC-DE VILARES, sa femme, & de ce mariage sont nés trois enfans, savoir, 1. Marc-Comte de Bardon, Ecuyer, Baron de Ségonzac, Seigneur de S. Pardoux-de Droune, ci-devant Capitaine dans le Régiment de Touraine-Infanterie, & marié l'an 1728. avec MARIE DU PIN DE LONVAL, dont un fils nommé François-Louis de Bardon, âgé de cinq ans. 2. Jean-Baptiste de Bardon de

Ségonzac, Prêtre, Bachelier de Sorbonne, Chanoine & Comte de l'Egliſe Royale de S. Julien de Brioude, demeurant dans la Communauté du Curé de S. Sulpice à Paris, & 3 Pierre de Bardon-de Ségonzac, Ecuyer, demeurant audit lieu de Ségonzac.

Ledit François-Louis de Bardon, Baron de Ségonzac, avoit quatre fréres, & huit ſœurs; l'un s'eſt fait Religieux dans l'Abbaye de la Trape, l'autre, apellé Anne-Salomon de Bardon, a été Garde de la Manche dans la Compagnie de Noailles, & s'eſt retiré avec ſa femme au lieu de la Borde en Périgord, & deux de leurs ſœurs, nommées toutes deux Marie de Bardon-de Ségonzac, furent reçûës à S. Cir, l'une le 16. Octobre 1698. & l'autre le 29. Décembre 1701.

Les différentes preuves produites ſur Titres pour cette Famille, établiſſent graduellement une poſſeſſion de Nobleſſe, depuis ledit François-Louis de Bardon, petit-fils dudit Sieur Baron de Ségonzac, juſqu'à Noble Jean Bardon, ſon huitiéme ayeul, vivant avec Noble Marguerite de Marqueissac, ſa femme, avant l'an 1518.

La Terre & Seigneurie de Ségonzac en Périgord, que cette Famille poſſéde depuis l'an 1572. par le mariage de Raimond Bardon, accordé la même année avec Madeléne Vigier, Dame de Ségonzac, fut érigée en Titre de Baronie, par Lettres Patentes en forme de Charte, accordées par le Roi Louis XIII. au mois de Février 1623. à Marc Comte Bardon, triſayeul dudit François-Louis Bardon, en conſidération des ſervices recommandables que lui & ſes ancêtres avoient rendus à Sa Majeſté, & aux Rois ſes Prédéceſſeurs. Ces Lettres ont été regiſtrées ſeulement au Parlement de Bourdeaux le 27. Mai de la même année.

D'Or à un Aigle de ſable, le Bec & les Griffes de Gueules, fondant ſur un Barbeau de ſable, & lui becquetant la tête, le Barbeau poſé en Faſce, ayant les Barbes & les Nageoires de Gueules, & une Riviere d'Azur mouvante de la pointe de l'Ecu. Le canton dextre du chef de l'Ecu, chargé d'une Croiſette de Gueules, ancrée.

◆

JOSEPH BARENTIN, Ecuyer, Seigneur des Minéres, Lieutenant de Vaiſſeau du Roi, demeurant à Toulon, eſt natif du Vendômois, & du Dioceſe de Blois. Il épouſa dans la Ville d'Aix, le 26. Décembre 1703. Eliſabeth Laugier, fille de Jaques Laugier, Bourgeois de la Ville d'Hiéres, & de Théréſe Arnoux. De ce mariage il a eu entr'autres enfans, François-Joseph Barentin, né le 25. Décembre 1713. & Eliſabeth-Suzanne Barentin des Minéres, née le 4. Avril 1715. reçûë à S. Cir le 23. Novembre 1723. ſur les preuves de ſa Nobleſſe remontée juſqu'à Pierre Barentin, ſon triſayeul, Ecuyer, Sieur des Gats, & Commiſſaire des Guerres, vivant l'an 1589.

D'Azur, à deux Faſces d'Argent, ondées, & une Faſce d'Or en chef, ſurmontée de trois Etoiles de même.

◆

MICHEL DE LA BARRE, Ecuyer, Seigneur des Troches & de Clous, demeurant dans la Paroiſſe de Laché, Dioceſe & Election de Nevers, Généralité de Moulins, épouſa le 18. Mars de l'an 1719. Marie de Reugni, fille de François de Reugni, Ecuyer, Seigneur de Reugni, de Villette & de Chaſnai, Ecuyer ordinaire du Roi, & Aide de Camp ès Armées de SA MAJESTÉ, & d'Anne de CHAMPEAU. De ce mariage ſont iſſus deux enfans, l'aîné nommé Pierre-Marie de la Barre-de Chaſnai, batiſé le 18. Février 1722, & le ſecond apellé Euſtache-Caterine de la Barre-des Troches, batiſé le 12. Décembre 1723, & reçû Page de la Chambre du Roi le 2. Janvier 1736. ſur les preuves de ſa Nobleſſe établie par Titres depuis Jean de la Barre, Ecuyer, ſon ſeptiéme ayeul, lequel fut marié le 13. Mai 1464. avec Bonne de MAROLES, Dame de Géngni.

Le dit Michel de la Barre eut un oncle nommé Pierre de la Barre, Seigneur des Nouettes, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, & Major du Régiment d'Anjou Cavalerie, demeurant dans la Paroiſſe de Véroux, Election de S. Amand en Berri, & Gabriel de la Barre, frére de François de la Barre, ſon biſayeul, fut reçû Chevalier de Malthe au Grand Prieuré de France, le 3. Novembre 1608.

D'Azur, à trois feuilles de Chêne d'Or, tigées de même, garnies chacune d'un Gland d'Or, & poſées en Pal, deux & une.

* * *

RENÉ-GASPARD DE BARVILLE, Ecuyer, Sieur de la Bonneville, l'un des Chevaux Légers de la Garde du Roi, demeurant dans la Ville de Mamers, Dioceſe & Election du Mans, & Généralité de Tours, fut batiſé le 7. Février 1678. & il épouſa le 23. Aouſt 1717. Madeléne CHARBONNIER, fille de Nicolas Charbonnier, Ecuyer, Sieur de Champrûs, Greffier en Chef du Bureau des Finances à Alençon. De ce mariage il a pluſieurs enfans, ſavoir, 1 René-Gaſpard-Thomas de Barville, Ecuyer, batiſé le 12. Septembre 1718. 2 Nicolas de Barville, Ecuyer, né le 11. Septembre 1721. 3 Gaſpard-Antoine de Barville, Ecuyer, né le 3. Mars 1723. 4 Jean-René François de Barville, Ecuyer, né le 23. Octobre 1726. 5 Anne Marie Madeléne de Barville, née le 19. Aouſt 1720. & 6 Madeléne Renée de Barville, née le 3. Novembre 1724. & reçûe à S. Cir le 3. Mars 1734. Les Titres qui furent produits alors pour ſa réception, établiſſent une filiation ſuivie depuis Bertrand de Barville, ſon ſeptiéme ayeul, Ecuyer, Sieur de la Mongumère, lequel fit un échange d'héritages avec Jean de Barville, ſon frére, Chevalier, Seigneur de Barville, le 7. Mars 1496.

D'Argent, à deux bandes de Gueules.

* * *

PHILIPPES BATAILLE, Ecuyer, Seigneur de Mandelot, de Mavilli, & de Letauxi, demeurant dans la Ville de Beaune en Bourgogne, Dioceſe d'Autun, Généralité de Dijon, commença l'an 1689 à ſervir le Roi en qualité de Volontaire, dans le Régiment Royal-Comtois Infanterie, & l'an 1690 ſur le Vaiſſeau l'Illuſtre commandé par M. de Relingue, il ſe trouva au combat de la Manche, ſous le Commandement du Chevalier de Tourville, (depuis Maréchal de France.) Il ſervit encore ſur Mer en qualité de Volontaire, au bombardement de Barcelone & à celui d'Alicante, & fut reçû Garde de la Marine au Département de Toulon, après quoi, ayant quitté le ſervice de Mer, il fut fait Aide-Major du Régiment de Tournon Infanterie le premier Juin 1704, puis Capitaine dans le même Régiment par Commiſſion du 15 Avril 1706. Il épouſa le 21 Février 1709 Louiſe de Vallerot, fille d'Antoine de Vallerot, Ecuyer, Seigneur de Maſoncles, & de Marie de Chavas. De ce mariage il a pluſieurs enfans, ſçavoir, 1 Henri-Charles Bataille, né le 22 Novembre 1713. 2 Charles-Claude Bataille, né le 5 Octobre 1720. 3 Nicolas Bataille, né le 4 Novembre 1721. 4 Marie-Louiſe-Charlotte Bataille née le 3 Octobre 1711. 5 Louiſe Marie Andrée Béatrix Bataille, née le 24 Octobre 1712. 6 Jeanne-Marguerite-Bernarde Bataille, née le 18 Octobre 1718. & 7 Marie Anne Bataille, née le 16 Mars 1723.

Ladite Jeanne Marguerite-Bernarde Bataille-de Mandelot fut reçûe à S. Cir le 1[illegible] d'Août 1730. & les Titres qu'elle produiſit alors pour établir ſa Nobleſſe la remontent ſucceſſivement juſqu'à Guillaume Bataille, ſon ſixiéme ayeul, Seigneur du Tillot lequel fut pourvû par le Roi Louis XI. le 25 Mai 1478. d'un Office de Conſeiller au Parlement de Bourgogne, pour lequel il prêta ſerment le 13 Novembre 1480. & il fit les fonctions de cet Office juſqu'à ſa mort arrivée à Beaune le 12 Février 1499.

D'Argent, à trois Flames de Gueules, mouvantes de la pointe de l'Ecu.

* * *

BERNARD-BAPTISTE BAUDOUIN, Ecuyer, Seigneur & Patron des Pins, ci devant Cornette dans le Régiment du Colonel Général de la Cavalerie Légere, Compagnie de Gouffier, & demeurant dans la Paroiſſe des Pins, Election de Falaiſe, Dioceſe de Bayeux, Généralité d'Alençon, épouſa Marie Anne Bellette, fille d'Olivier Bellette Sieur de Gourmai, Conſeiller du Roi, Vicomte d'Evreux, & de Marie de Beauvais. Il eut de ce mariage entr'autres enfans, Madeleine-Eliſabeth Baudouin des Pins, née le 13 Février 1701. & reçûe à S. Cir le 26 Mars 1708. ſur les preuves de ſa Nobleſſe établie par Titres depuis Pierre Baudouin, ſon quatriéme ayeul, Seigneur d'Aun, qualifié du Titre de Noble & d'Ecuyer, au mois d'Avril 1521.

D'Azur, à un Chevron d'Argent, accompagné en chef de deux Roſes de même, & en pointe de trois Treſles d'Argent, poſés deux & un, & une fleur de Lis d'Or, placée au milieu de l'Ecu.

* * *

FIDEL-SERAPHIN BAUDOUIN, Seigneur de Soupir, de Verneuil, de Courtonne, de Betune & de Chéri, Lieutenant dans le Regiment des Gardes Françoiſes, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, & demeurant audit lieu & Paroiſſe de Soupir, Diocéſe & Election de Laon, Généralité de Soiſſons, naquit le 23. Mars 1696. & fut pourvû le 12. Mai 1716. de l'Office de Conſeiller du Roi, Chevalier d'Honneur au Préſidial de Laon.

Antoine-Séraphin Baudouin de Soupir, ſon frére, Seigneur en partie deſdits Lieux, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, & Capitaine dans le Régiment d'Houdicourt, demeurant à Paris ruë de Vaugirard, naquit le 6. Mai 1697.

Séraphin Baudouin, leur pére, Seigneur de Verneuil, de Betune, de Courtonne & de Soupir, Chevalier d'Honneur au Bailliage & Siége Préſidial de Vermandois, & frére de Pierre Baudouin de Soupir, Capitaine aux Gardes dès l'an 1688. épouſa le 12. Mai 1695. Geneviéve-Simone DE LA MOUCHE, fille de Pierre de la Mouche, Seigneur de S. Jean de Beauregard, Conſeiller du Roi, Auditeur en ſa Chambre des Comptes à Paris, & de Geneviéve BARBIER. Il fut maintenu dans ſa Nobleſſe par Ordonnance de M. de Machault, Maître des Requêtes, & Commiſſaire départi dans la Généralité de Soiſſons, du 10. Février 1669. & les Titres qu'il produiſit alors, auſſi que ceux nouvellement repreſentez par leſdits Fidel-Séraphin & Antoine-Séraphin Baudouin, pour juſtifier que comme Gentilshommes ils ſont en droit de porter des Armoiries, remontent leur Nobleſſe à Pierre Baudouin, leur biſayeul, Ecuyer, Sieur de Soupir, Conſeiller Notaire & Sécretaire du Roi, Maiſon & Couronne de France l'an 1589. Grand Maître Enquêteur & Général Réformateur des Eaux & Forêts en Bourgogne pourvû l'an 1597. Sécretaire des Finances & du Conſeil d'Etat le 7. Mars 1604. Conſeiller du Roi en ſes Conſeils d'Etat & Privé par Brevet du 18. Juillet 1617. & Intendant des Finances par Commiſſion du 2. Mai 1618. juſqu'en 1627. De ſon mariage avec Catherine CORNUE il eut un fils nommé Daniel Baudouin, Ecuyer, Sieur de Soupir, Conſeiller, Maître d'Hôtel ordinaire du Roi par Lettres de retenue du premier Novembre 1646. lequel épouſa le 3. Août 1637. Marie DE FLESSELLES, fille de Jacques de Flesselles, Conſeiller du Roi, Tréſorier Général des Ponts & Chauſſées de France, & d'Anne LE CHOP DE LA VILLE; & ce Daniel Baudouin, eſt l'ayeul des Sieurs de Soupir qui donnent lieu à cet article.

D'Azur, à un Lion d'Or, & un Chef de même, chargé de trois Roſes de Gueules.

* * *

NICOLAS-PROSPER BAUYN, Seigneur d'Angervilliers, Miniſtre & Sécretaire d'Etat, ayant le Département de la Guerre, fut reçû 1^{er} Conſeiller au Parlement le 27. Avril 1692. Maître des Requêtes l'an 1697. nommé Intendant à Alençon l'an 1702. & en Dauphiné l'an 1705. Conſeiller d'Etat en 1720. Intendant en Alſace l'an 1722. & à Paris l'an 1726. puis Sécretaire d'Etat en 1728. & Miniſtre en 1730. Il épouſa le 14. Juin 1694. Marie-Anne DE MAUPEOU, fille de Charles de Maupeou, Conſeiller du Roi, Maître ordinaire en sa Chambre des Comptes, & de Madeléne le Charon. De ce mariage il n'a eu qu'une fille, nommée Marie-Jeanne-Louise Bauyn, qui épousa en premiéres noces, l'an 1730, Jean-René de Longueil, Marquis de Maisons, Président au Parlement, & en secondes, le 22 Janvier 1733, Armand-Jean de Rouvroi-S. Simon, Marquis de Ruffec, Grand d'Espagne de la premiére Classe, Mestre de Camp de Cavalerie, & Brigadier des Armées du Roi, second fils de Louis de Rouvroi, Duc de S. Simon, Pair de France.

M. d'Angervilliers est Cousin germain de Prosper-André Bauyn, Seigneur de Jalais, Intendant de Roussillon & Perpignan, & de Pierre Bauyn-de Bersan, ci-devant Sous-Lieutenant aux Gardes, tous trois issus de Prosper Bauyn, leur ayeul, Conseiller en la Cour des Aides, fils d'André Bauyn, Seigneur de Bersan, aussi Conseiller en la Cour des Aides, puis au Parlement, reçû le 31 Janvier 1612, dont le pére Prosper Bauyn, Conseiller en la Cour des Aides, reçû le 28 Novembre 1563, puis Conseiller au Parlement, le 14 Janvier 1568, épousa le 4 Septembre 1563 Antoinette Gouet, fille de Jean Gouet, Secretaire du Roi, & de Jeanne Sanguin-de Santeni.

D'Azur, à un Chevron d'Or, accompagné de trois Mains droites d'Argent, posées en fasce, deux en chef, & l'autre à la pointe de l'Ecu.

* * *

Amable DE BEAUFRANCHET, Ecuyer, Seigneur de Grament & d'Ayat, demeurant dans la Paroisse d'Ayat, au Diocése de Clermont en Auvergne, Election de Gannat, & fils de Gilbert-Antoine de Beaufranchet, Ecuyer, Seigneur d'Ayat, & de Marie de Serviente, naquit le 13 Août 1687, & fut marié le premier Juin 1718 avec Françoise-Antoinette de Sirmond, fille d'Amable de Sirmond, Conseiller du Roi au Présidial de Riom, & de Caterine Frasout. Il fit homage de la Terre & Seigneurie d'Ayat, mouvante du Roi, à cause de son Duché d'Auvergne, au Bureau des Finances & du Domaine à Riom, le 28 Mars 1724. De son mariage avec ladite Damoiselle de Sirmond, il a eu entr'autres enfans, Amable-Françoise-Caterine de Beaufranchet d'Ayat, née le 13 Juillet 1723, & reçûe à S. Cir le 11 de Septembre 1734, sur les preuves de sa Noblesse remontées par Titres jusqu'à Jean de Beaufranchet, son quatriéme ayeul, Ecuyer, Sieur de Beaufranchet, lequel épousa le 23 Janvier 1553, Louise de Gilbertès, fille de Guillaume de Gilbertès, Chevalier, l'un des Cent Gentilshommes de la Maison du Roi, & Ecuyer d'Ecurie de la Reine Caterine de Médicis, & d'Olive de Tersignac.

De Sable, à un Chevron d'Or, accompagné de trois Etoiles d'Argent, posées deux en Chef, & l'autre à la pointe de l'Ecu.

Digitized by Google

CHARLES-LOUIS DE BEAUJEU, Seigneur de Saint Hubert & de Jauge, Lieutenant Colonel du Régiment de Flandres, Brigadier des Armées du Roi, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, & Commandant à Marfal, où il demeuroit en 1727 étoit fils d'Edme de Beaujeu, Ecuyer, Seigneur de Jauge & de la Thuillerie, & de Geneviève-Françoise de Baugi, sa femme, dont le père Nicolas de Baugi, Seigneur de Villecien, étoit Ambaſſadeur pour Sa Majesté en Hollande.

Il épouſa le 22 Février 1709 Françoiſe de Pallas, fille de Joſeph de Pallas, Chevalier dudit Ordre de S. Louis, Capitaine de Vaiſſeaux du Roi, servant à Toulon, et de Claire Terras; ladite Françoiſe de Pallas mourut le 16 Octobre 1724, laiſſant pour enfans 1 François de Beaujeu, Ecuyer, Seigneur de Jauge, Capitaine dans le Régiment de Flandres; 2 Eugène de Beaujeu, deſtiné à l'Egliſe; 3 Charles & 4 Louis de Beaujeu, Lieutenans dans le même Régiment de Flandres; 5 Alexandre-Nicolas-Joſeph de Beaujeu; 6 Claire; 7 Geneviève; 8 Cécile & 9 Gabrielle de Beaujeu & 10 Madeleine-Charlotte de Beaujeu, 11 Marie Anne Urſule de Beaujeu & 12 Anne Françoiſe de Beaujeu reçues toutes trois dans la Maiſon Royale de S. Louis à S. Cyr, les 18 Avril 1724 5 Mai 1727 & 26 Novembre 1731 ſur les preuves de leur Nobleſſe remontée par Titres juſqu'à Jean de Beaujeu, leur quatriéme ayeul, Seigneur de Chazeul & de Jauge, Chevalier de l'Ordre du Roi, lequel épouſa le 19 Décembre 1526 Gilberte de Beaurepaire, fille de Jean de Beaurepaire, Seigneur du Chesne, & de Gabrielle Rapin.

Ce fut en faveur de François de Beaujeu, Seigneur de Jauge, fils deſdits Jean de Beaujeu & Gilberte de Beaurepaire, que Claude de Beaujeu, Seigneur de Beaujeu & de Voulon, au Comté de Bourgogne, par ſon Teſtament du 30. Septembre 1574, fit une ſubſtitution de ſes biens, en conſidération de ce qu'il étoit ſon Couſin, de ſon Nom & de ſes Armes.

Dans l'Egliſe de Beaujeu ſur Saone, au Comté de Bourgogne, eſt une Chapelle appartenante à Meſſieurs de Beaujeu, où l'on voit l'Epitaphe dudit Claude de Beaujeu, dont l'inſcription eſt conçue en ces termes :

Ci gît honoré Seigneur Claude de Beaujeu, lui vivant le Miroir de vertu, & maintenant la mémoire d'honneur, Seigneur de Vollon, Prantigny & dudit Beaujeu en partie, &c. lequel trépaſſa le 9 jour d'Octobre de l'an 1574. Dieu ait ſon Ame.

Et auprès de lui, gît Dame Dame Jeanne de Mailli ſa femme & compagne, laquelle en premières noces épouſa haut & puiſſant Seigneur Meſſire Nicolas de Montmoret, Baron & Seigneur dudit lieu.

Les Armes de Beaujeu repréſentées ſur cette Epitaphe, ſont un Ecu de Gueules, à cinq Burelles d'Argent, timbrées d'un Heaume d'Argent, la Viſière d'Or, bordée & clouée de même, les Lambrequins & le bourrelet d'Argent & de Gueules, ſupports deux Griffons d'Or, & le Cimier un Griffon naiſſant auſſi d'Or. A côté de ces Armes, ſont celles de ladite Jeanne de Mailli-Clinchamps, & autour de l'Inſcription, ſont auſſi figurées celles de Cussac, de Mantenai, de Mailli, de Pesme, & de la Baume Montrevel.

Or on ſçait pourquoi ces Armes ſont ainſi figurées ſur cette Epitaphe, avec les cinq Burelles, car dans tous les endroits du Château de Beaujeu, où feu M. d'Hozier déclare dans ſes Mémoires les avoir vûes ſaines & entières, elles ſont repréſemées de Gueules à quatre Faſces d'Argent, & l'on préſume que Marc de Beaujeu, Seigneur de Montot, qui fut exécuteur du Teſtament deſdits Claude de Beaujeu, & Jeanne de Mailli, fit conſtruire cette Epitaphe avec les mêmes Armes qu'il portoit & que Meſſieurs de Jauge ont continué de porter depuis, ſavoir;

De Gueules à cinq Burelles d'Argent.

◆

TOUSSAINT-AUGUSTIN DE BEAULIEU-DE BARNEVILLE, Garde de la Marine au Département de Toulon l'an 1705, puis Cornette dans le Régiment Royal Etranger l'an 1709, & Capitaine dans le même Régiment, par Commiſſion du 24 Mars 1711, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, pourvu le 26 Janvier 1721, & demeurant dans ladite Ville de Toulon, naquit le 26. Février 1691. du mariage de Jérôme-Auguſtin de Beaulieu, Seigneur de Barneville ſur Seine, de Mauron en Bretagne, & de Pavilli en Normandie, près de Rouen, Capitaine de Vaiſſeaux du Roi, & de l'Arſenal de Toulon, auſſi Chevalier dudit Ordre de S. Louis, & de Marie-Thérèſe de Cabris, fille de François de Cambis Marquis de Velleron & de Jeanne de Forbin Janſſon, ſœur du Cardinal de Forbin de Janſſon, Grand Aumônier de France.

Il épouſa le 18. Juillet 1722. Thérèſe Victoire de Gombert, fille de Jaques de Gombert, Brigadier des Ingénieurs, & Capitaine d'Infanterie dans le Régiment Royal des Vaiſſeaux, & de Marie Victoire Aragone de Calabre. De ce mariage il a eu ſept enfans, ſavoir, 1 Louis Touſſaint de Beaulieu né le 2 Janvier 1726 & mort le 20. Novembre 1730 2 François-Auguſtin-Touſſaint de Beaulieu né le 29 Décembre 1726 3 Jérôme-Victor de Beaulieu, né le 8. Avril 1729 4 Jean-Baptiſte Conſtance de Beaulieu né le 16 Janvier 1731 & mort le 24 Mai 1732 5 Thérèſe Victoire de Beaulieu née le 9 Janvier 1723 & morte le 21 Janvier 1725 6 Marie-Roſe de Beaulieu morte le 5 Juillet 1728 & 7 Claire de Beaulieu née le 10 Juillet 1724 reçûë à S. Cir le 7 Juillet 1736 ſur les preuves de ſa Nobleſſe remontée par Titres juſqu'à Henri de Beaulieu ſon triſayeul, Ecuyer, Seigneur de Borneville l'an 1575 natif de la Ville de Valenciennes en Hainaut, & naturaliſé par Lettres Patentes en forme de Charte données dans la Ville du Pont de l'Arche au mois de Juin 1571 regiſtrées en la Chambre des Comptes de Paris le 13 Juin 1572

Marthe de Beaulieu, tante paternelle de celui qui donne lieu à cet article, eſt qualifiée veuve Douairiere de Ponce de Leon, Vice Amiral d'Eſpagne, dans un acord qu'elle fit le 4 Octobre 1690 avec ledit Auguſtin de Beaulieu, ſon frére, Capitaine de Vaiſſeaux du Roi.

D'Azur, à un Chevron d'Or, accompagné de trois Grelots de même, poſés deux en chef, & l'autre à la pointe de l'Ecu.

◆

CHARLES-FRANÇOIS DE BEAUREGARD, Ecuyer, Seigneur de la Lande, demeurant dans la Paroiſſe de S. Aubin du Paveil, Diocèſe & Election d'Angers, Généralité de Tours, fils de René de Beauregard, Ecuyer, Seigneur du Freſne, Cornette de la Compagnie des Chevaux-Légers de M. de Vendôme, & Maître d'Hôtel du Roi, & de Jeanne LE CLERC-DE LOURNAIE, ſa femme, épouſa le 11. Janvier 1707. Marie SOURDILLE, fille de Jaques Sourdille, Ecuyer, Seigneur de Combreſſie, & d'Anne-Françoiſe DIAR. De ce mariage il eut Louis-Charles de Beauregard, né le 30. Août 1712. René-Charles-Maglo̧ire de Beauregard, né le 12. Juillet 1717. tous deux reçûs Pages du Roi dans ſa petite Ecurie, l'un le 10. Décembre 1730. & l'autre le 26. Mars 1734. ſur les preuves de leur Nobleſſe établie par Titres, depuis Mathurin de Beauregard, Chevalier, leur ſixiéme ayeul, vivant avec Louiſe DE BERZ, ſa femme, avant l'an 1517.

Ledit Mathurin de Beauregard, fut l'ayeul de René de Beauregard, Seigneur du Verger, lequel, de Jaqueline DU BOUCHER-DE CHOERSES, ſa femme, fille de Beaudouin du Boucher, Seigneur de Choerſes, eut pour fils, Gabriel de Beauregard, Seigneur de Verger, Chevalier de l'Ordre du Roi, & frére d'Honorat Benjamin de Beauregard, Seigneur du Freſne, triſayeul deſdits Sieurs de Beauregard, Pages de SA MAJESTÉ.

D'Argent, à un Chevron de ſable, bordé d'Azur & accompagné en chef, de deux Lions de Gueules affrontés.

◆

CHARLES FRANÇOIS DE BEAUVAIS, Ecuyer, Seigneur de Vouti, de Nellemont, & de Bonelle, Capitaine dans le Régiment d'Hezelles, demeurant dans la Paroiſſe de Nullemont, Election d'Eu, Diocèſe & Généralité de Rouen, Province de Normandie, fils de François Alexis de Beauvais, Ecuyer, Seigneur de Vouti & de Faverolles, & de Madeleine Louiſe ROUEN, ſa femme, Dame de Bonelle, épouſa le 19. Juin 1724. Marie-Anne LE VER, fille de Jaques Philbert le Ver, Ecuyer, Seigneur de Chantermeſe, Capitaine dans le Régiment de Picardie, & de Marthe-Renée DES PAIS. De ce mariage il a eu entr'autres enfans, Marie-Marthe de Beauvais-de Vouti, née le 20. Juin 1725. & reçûe à S. Cir le 12. Mai 1736. ſur les preuves de ſa Nobleſſe juſtifiée par Titres, depuis Pierre de Beauvais, ſon cinquiéme ayeul, Ecuyer, Seigneur de Vouti, vivant avant l'an 1568.

D'Argent, à une Croix de Gueules, chargée de cinq Coquilles d'Or. Ecartelé de cinq points d'Azur, équipolés à quatre points d'Argent, & un chef de Gueules.

◆

[illegible] Liſez. *Ecartelé de cinq points d'Argent, équipolés à quatre points d'Azur.*

JAQUES BECEI, Sieur de Fulmont, ci-devant Capitaine dans le Régiment d'Oleron, demeurant à Amiens, fut maintenu dans ſa Nobleſſe par Ordonnance de M. Bignon Conſeiller d'Etat & Commiſſaire départi dans la Généralité d'Amiens, du 28 Mai 1701 comme fils de Jaques Bécel Commiſſaire ordinaire des Guerres, anobli par Lettres Patentes en forme de Charte, données à S. Germain en Laye au mois de Février 1677 en conſidération des ſervices qu'il avoit rendus ſans diſcontinuation pendant près de 26 années dans les affaires les plus importantes de l'Etat. Ces Lettres ont été regiſtrées en la Chambre des Comptes, & en la Cour des Aides à Paris, les 30. Juillet 1677 & 3. Aouſt 1678.

D'Azur, à un Chevron d'Or, accompagné de trois Cignes d'Argent, poſez deux & un.

◆

PIERRE LE BEGUE-DE MESSINVILLE, Ecuyer, Seigneur de Jonville & de Congeville, premier Ecuyer de S. A. R. Madame la Ducheſſe de Lorraine, épouſa dans la Ville de Nancy le 10 Aouſt 1710 Marie-Thérèſe DE FIQUEMONT, Fille d'Honneur de cette Princeſſe, & fille de Jean François de Fiquemont Baron de Parroy, Grand Bailli de Luneville, & de Marguerite DE CHAUVIREY. De ce mariage, ils ont eû une fille nommée Thérèſe le Begue, née le 21 Mars 1715.

Ledit Pierre Le Bègue, & Charles le Bègue, ſon frère, Ecuyer, Sieur de Majainville & de Saumeres, Conſeiller en la Grand'Chambre du Parlement de Paris, ſont enfans de Charles le Begue Ecuyer, Sieur de Majainville, Tréſorier Général des Bâtimens, & Conſeiller-Secretaire du Roi, Maiſon, Couronne de France & de ſes Finances, pourvû le 27 Mai 1667, & d'Anne FOUGEU D'ESCURES, ſa femme, qu'il avoit épouſée le premier Octobre 1662, fille de Claude Fougeu, Ecuyer, Seigneur des Fourneaux, Maréchal Général des Logis des Camps et Armées de SA MAJESTÉ, & d'Anne Simon.

D'Azur, à un Cep de Vigne d'Or fruité de même, tortillé autour d'un Echalas auſſi d'Or, & ſurmonté d'une Molette d'Argent, entre deux Croiſſans de même.*

◆

PHILIPPES-JAQUES DE BELLEVILLE, anciennement **DE HARPEDANE**, Ecuyer, Seigneur de Richemont, demeurant au lieu de Toye, Paroiſſe de S. Honoré du lieu de Tennezeis en Poitou, fils de Godefroi de Belleville, Ecuyer, Seigneur de Richemont, & de Madelène CHEVALIER DE LA COINDARDIERE, épouſa le 28. Mai 1714 Suzanne JAUDOUIN, fille d'Alexandre Jaudouin, Ecuyer, Seigneur de Marmonde, & de Bénigne DE LA VARENNE.

Jean Philipes de Belleville, leur fils, né le 7 Mars 1716.

---

*Eperon Lisez Molette.

fut reçu Page du Roi dans sa petite Ecurie, le 12 Décembre 1732, sur les preuves de sa Noblesse, qu'il s'est contenté de remonter jusqu'à Giles DE HARPEDANE, dit DE BELLEVILLE, son cinquième ayeul, Chevalier, Seigneur de Cosnac sur Gironde, Conseiller Chambellan du Roi, par Lettres du 23. Janvier 147[illegible], & qui épousa Guillemette DE LUXEMBOURG, veuve d'Amé DE SARREBRUCHE, Comte de Rouci, & fille de Thibaut de Luxembourg, Seigneur de Fiennes & d'Armentières, & de Philipe DE MELUN-EPINOY. Mais quoique cette preuve ne remonte qu'à cette Epoque, il est prouvé d'ailleurs par Titres bien autentiques, & qui sont en la possession du Juge d'Armes de France, que ledit Giles de Harpedane-de Belleville, étoit frère puîné de Louis de Harpedane, Chevalier, Seigneur de Belleville & de Montaigu, marié le 27. Novembre 1455, avec Marguerite DE CULANT, Dame de Montmorillon, fille de Charles de Culant, Chevalier, Seigneur de Culant, de Châteauneuf & de S. Desiré, Chambellan du Roi, Gouverneur de Mantes, de Paris, de Chartres, & Grand Maître de France.

Que lesdits Louis & Giles de Harpedane de Belleville, étoient enfans du premier Lit de Jean de Harpedane III^e du nom, Chevalier, Seigneur de Belleville en Poitou, de Cosnac en Saintonge, de Mirambeau & de Montaigu, Conseiller Chambellan du Roi, lequel Jean de Harpedane épousa 1° Marguerite DE FRANCE, dite DE VALOIS, fille naturelle du Roi Charles VI (*& d'Odette de Champdivers, son amie*) & Légitimée par Lettres du Roi Charles VII données à Montrichard au mois de Janvier 1427; 2° l'an 1438 Jeanne DE BLOIS, dite DE BRETAGNE, fille de Jean de Chastillon de Blois, dit de Bretagne, Comte de Penthièvre & de Goello, Vicomte de Limoges, Seigneur d'Avaugour, &c. & de Marguerite DE CLISSON, fille du Connétable de Clisson. Il n'eut point d'enfans de cette seconde femme. Ledit Jean de Harpedane eut pour père & mère,

Jean de Harpedane, dit de Belleville, II du nom, Seigneur de Belleville & de S. Hilaire, & Jeanne DE MUSSIDAN, sa seconde femme. Ce fut à lui que François DE MONTFERRAND, Vicomte d'Aunay, & Louise DE CLERMONT, sa femme, vendirent les Terres de Cosnac & de Mirambeau, le 20. Octobre 1415, moyennant la somme de 8000 Ecus d'or. Il fit son Testament le 13 Juin 1434, & mourut sans enfans de Jeanne DE PARTHENAY, qu'il avoit épousée en secondes noces, & ledit Jean de Harpedane étoit fils de

Jean de Harpedane, I du nom, Anglois de Nation, Général de l'Armée Angloise en Guienne, & Connétable d'Angleterre, lequel s'attacha ensuite au service du Roi Charles VI, qui le fit son Chambellan, puis Capitaine Général de Sa Majesté en Périgord, & Capitaine des Gendarmes en 1388. Il acquit plusieurs Terres, & entr'autres, celles de Montendre en Saintonge. Il épousa Jeanne DE CLISSON, Dame de Belleville, fille d'Olivier de Clisson, Sire de Clisson, & de Jeanne DE BELLEVILLE, Dame dudit lieu de Belleville, de Montaigu, de Palluau, de Châteaumur, & de Beauvoir sur Mer, & il mourut avant le 14 Juin 1406.

On a aussi un Titre original qui prouve que Jean de Harpedane, Chevalier Anglois, vivoit l'an 1318, avec Caterine SÉNÉCHAL, sa femme, fille de Gui Sénéchal, Seigneur de Dienne & de Mortemer, & de Sibile DE GOURVILLE, & que cette Caterine Sénéchal mourut en Angleterre, sans enfans.

Gironné de Vair & de Gueules, de dix pièces.

* * *

JAQUES-FLEMENT BELOT, Ecuyer, Sieur de Beauvais en Touraine, né le 14. Octobre 1677. & MICHEL BELOT, ſon frére, Ecuyer, Sieur de Pezai en Blaiſois, né le 7. Septembre 1680. demeurans dans leſdites Terres, ſont enfans de Jaques Belot, Ecuyer, Sieur de Moulins & de Pezai, Conſeiller du Roi, Lieutenant Général au Bailliage & Siége Préſidial de Blois, & d'Anne LALLIER, ſa femme, qu'il avoit épouſée l'onziéme de Novembre 1675.

Ladite Anne Lallier, comme veuve dudit Jaques Belot, Ecuyer, fut maintenuë dans les privilèges de ſa Nobleſſe, par Ordonnance de M. Jubert-de Bouville, Conſeiller d'Etat, & Commiſſaire départi dans la Généralité d'Orléans, du premier Janvier 1699. & les Titres qu'elle produiſit alors, devant ledit Sieur Commiſſaire départi, tels qu'ils ſont énoncez dans ſon Ordonnance, remontent juſqu'à Michel Belot, quatriéme ayeul deſdits Sieurs de Beauvais & de Pezai, lequel eſt qualifié Ecuyer, Sieur de la Guilloniére, Sécrétaire de la Chambre du Roi, dans un Echange du 25. Avril 1545.

D'Azur, à un Las d'Amour d'Or, ſurmonté en chef d'une Roſe de même, accoſtée de deux Etoiles auſſi d'Or.

◆

GUILLAUME BELOT, Ecuyer, Sieur de Montiers, Officier de Marine, demeurant au lieu de Faverolles, Election d'Amboiſe, diocéſe & Généralité de Tours, épouſa le 26 Septembre 1717 Marguerite DE BEAUCHESNE, fille de Pierre-François de Beauchesne, Ecuyer, Sieur de Vaubens, Gentilhomme de feu Monſieur, Duc d'Orléans, & de Marguerite DE RENTON.

Son pére, Guillaume Belot, Ecuyer, Sieur de Montiers, oncle paternel de Jaques Belot, Lieutenant Général au Bailliage de Blois, dont il eſt parlé ci-deſſus, partagea avec Jaques & Michel Belot, ſes fréres, la ſucceſſion de Valentin Belot, Ecuyer, Sieur de la Baſſiére, & de Marguerite RIBIER, leur pére & mére, le 27. Février 1649. & fut marié avec Renée LE PAY, laquelle après la mort de ſon mari, fut maintenuë dans ſa Nobleſſe, en qualité de ſa Veuve, par Arreſt de la Cour des Aides, rendu contre les Habitans de la Ville de Blois, le 22. Mai 1691. Ce Partage & cet Arreſt ſont énoncés dans l'Ordonnance de M. de Bouville, dont on vient de faire mention ſur l'article des Sieur Belot de Beauvais, & de Pezai.

D'Azur, à un Las d'Amour d'Or, ſurmonté en chef de deux Etoiles de même.

◆

JACQUES BENCE, Ecuyer, Seigneur du Buiſſon-Garembourg & de Cracouville, demeurant dans la Paroiſſe de Guichainville, Dioceſe & Election d'Evreux, Généralité de Rouen, Province de Normandie, & fils de Jean Bence, Ecuyer, Seigneur deſdits Lieux, & de Françoiſe de Malleville, ſa femme, épouſa le 9 Novembre 1678. Françoiſe de Nocei, fille de Charles de Nocei, Ecuyer, Seigneur de Brunet, & de Drocourt, & de Madeleine de Ver.

De ce mariage, il eût entr'autres enfans, Angélique-Madeléine Bence-de Garembourg, née le 27 Avril 1697. & reçûë à S. Cir le 4 Janvier 1707. ſur les preuves de ſa Nobleſſe, remontée par Titres juſqu'à Robert Bence, ſon ſixiéme ayeul, Ecuyer, Seigneur du Buiſſon-Garembourg, qualifié Maréchal de Honfleur, l'an 1443. & pourvû de l'Office de Bailli de Gien, le 18 Juin 1448.

De Gueules, à une Faſce d'Argent, accompagnée de trois Molettes d'Or, poſées deux en chef, & l'autre à la pointe de l'Ecu.

◆

LOUIS-ARMAND BERARD, ci-devant Lieutenant dans le Régiment de Champagne, demeurant dans la Ville de Sommiéres en Languedoc, fit un partage le 28 Avril 1730 avec Noble Marc-Antoine Bérard, ſon frére, ancien premier Conſul de la Ville de Niſmes, des biens qui leur étoient échûs par le mort de Nobles François Bérard, & Marie Peyron ſa femme, leur pére & mére. Et de ſon mariage avec Marie de Plane, qu'il épouſa le 11 Février 1721, il a eû un fils & deux filles, la Cadette nommée Marie-Bernardine Bérard, née le 17 Septembre 1724. fut reçûe à S. Cir le 15 Septembre 1736 ſur les preuves de ſa Nobleſſe, remontée par Titres juſqu'à Noble Bertrand Bérard, ſon quatriéme ayeul, Seigneur de Montalet, vivant avec Helix de Vesc, ſa femme, avant l'an 1576.

D'Azur, à un Cor de Chaſſe d'Or, lié de même, le tour de l'Ecu, crénelé d'Argent.

◆

JEAN DE BERAUD, Ecuyer, Seigneur de Casteranne, ci-devant Capitaine de Cavalerie dans le Régiment d'Aubuſſon, demeurant audit lieu de Casteranne, Paroiſſe de Cavarq en Agénois, Dioceſe & Election d'Agen, Généralité de Bourdeaux, & fils de Jean de Béraud, auſſi Ecuyer, Seigneur de Casteranne, & de Marie-Anne de Villeneuve-S. Martin, ſa femme, épouſa le 30 Janvier 1715 Jeanne de Besson, fille de Charles de Beſſon, Ecuyer, Seigneur de Cap, & de Marie de la Bourusse.

De ce mariage il a eû un fils, nommé Charles de Béraud de Canteranne, né le 16. Mai 1716. & reçu Page du Roi dans ſa grande Ecurie le 22. Décembre 1730. ſur les preuves de ſa Nobleſſe juſtifiée par Titres, depuis Jean de Béraud, Ecuyer, ſon ſixiéme ayeul, lequel fit ſon Teſtament dans la Ville de Caſtillonnès en Agénois, l'onziéme de Mars 1491.

D'Argent, à un Chevron de Gueules, & une Bande de même, brochante ſur le tout.

◆

CLAUDE-GEDEON BERBIER-DU METZ, Comte de Roſnai, Seigneur de Rance, de Creſpi, d'Eve & de Montfaut, &c. reçû Conſeiller au Parlement de Paris le 13. Août 1704. puis Préſident en la Chambre des Comptes de Paris le 22. Juin 1708. fit hommage au Roi en ladite Chambre des Comptes, le 14. Décembre 1731. pour ledit Comté de Roſnai, mouvant de SA MAJESTÉ, à cauſe de ſon Comté de Chaumont en Baſſigni, laquelle Terre de Roſnai lui étoit échuë par la mort de Jean Berbier-du Metz, ſon frére, Intendant & Contrôleur Général des Meubles de la Couronne, Capitaine des Gardes de la Porte de S. A. R. M. le Duc d'Orléans, & Chevalier des Ordres Royaux & Militaires de Notre-Dame de Mont-Carmel & de S. Lazare de Jéruſalem.

Il épouſa le 13. Décembre 1705. Géneviéve-Claude Regnaud, fille de Jean-Baptiſte Regnaud, Ecuyer, Conſeiller-Secretaire du Roi, Maiſon, Couronne de France & de ſes Finances, reçû le 29. Mai 1686. Et de ce mariage il a eû pour enfans Claude-Gédéon-Denis Berbier-du Metz, ſubſtitué audit Comté de Roſnai, & Anne-Marie-Claude Berbier-du Metz, laquelle fut mariée le 13. Mai 1736. avec François-Joſeph d'HAUTEFORT-D'AIAC, Meſtre de Camp du Régiment de Toulouſe Cavalerie.

Ledit Claude-Gédéon Berbier-du Metz, Préſident en ladite Chambre, avoit auſſi pour frére Jaques Berbier-du Metz, reçû Page du Roi dans ſa petite Ecurie le 29. d'Avril 1697. & ſucceſſivement Mouſquetaire du Roi, Enſeigne dans le Régiment des Gardes Françoiſes, Colonel du Régiment de Vexin Infanterie, Brigadier des Armées du Roi, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, & Lieutenant pour SA MAJESTÉ en la Ville de Nérac dans le Condamois.

Gédéon Berbier-du Metz, leur pére, Seigneur de Rance, de Chalette & de Corbeil, Comte de Roſnai, dont il fit hommage au Roi en ſa Chambre des Comptes, le 4. d'Août 1700. étoit Intendant des Meubles de la Couronne l'an 1663. & Conſeiller d'Etat-Garde du Tréſor Royal l'an 1674. Il fut reçû le 31. Décembre 1692. dans l'Office de Préſident en ladite Chambre des Comptes, dont le Roi lui avoit accordé les Proviſions le 18. du même mois, en conſidération tant des ſervices qu'il avoit rendus à SA MAJESTÉ depuis près de trente ans, dans les différentes fonctions dont il avoit été honoré, que de ceux de Pierre-Claude Berbier-du Metz, ſon frére, Lieutenant Général d'Artillerie, Lieutenant Général des Armées du Roi & Gouverneur de Gravelines, lequel fut tué à la bataille de Fleurus, gagnée par le Maréchal Duc de Luxembourg, le premier Juillet 1690. après y avoir donné de nouvelles preuves de ſa grande bravoure. & il fit un partage des biens de ſes pére & mére, le 29. Mars 1670. avec Louis Berbier-du Metz, Abé de S. Martin d'Huiron, Conſeiller & Aumônier du Roi, ledit Claude Berbier-du Metz leur

Maréchal de Camp, ſes freres, & avec Marguerite Berbier-du Metz, ſa ſœur, femme d'Antoine le Menestrel, Grand Audiencier de France, dont la fille Marie-Marguerite le Ménestrel fut mariée l'an 1674 avec Jaques Bazin, Seigneur de Bezons, lors Maréchal de Camp, & honoré enſuite de la dignité de Maréchal de France, l'an 1709.

Leſdits Gédéon, Claude & Jaques Berbier-du Metz, obtinrent un Arreſt du Conſeil d'Etat, le 2. Avril 1672 par lequel Sa Majesté les maintient dans la poſſeſſion de leur Nobleſſe, en conſéquence des Titres qu'ils avoient repréſentés depuis Viennot-DE LA MOTTE, leur quatrième ayeul, Ecuyer, Sieur de la Motte-de Varennes, dont le fils Jaques de la Motte, leur triſayeul, auſſi Ecuyer, Sieur de la Motte, ayant été marié le 10 Novembre 1524 avec Marguerite Peret, fille de Jean Péret, Ecuyer, fut obligé enſuite, de prendre le Nom & les Armes de Berbier, à cauſe de la donation que Jaques Berbier, ſon oncle maternel, Ecuyer, lui fit de tous ſes biens ſous cette condition, par le Contrat dudit mariage.

On ignore quelles étoient les anciennes Armes du nom de la Motte; mais celles que Meſſieurs Berbier-du Metz portent depuis plus de deux cens ans, ſont

D'Azur, à trois Colombes d'Argent, poſées deux & une

⁂

PAUL-HENRI BERNARD-DE MONTESSUS, Ecuyer, Seigneur de Rully, de Servignac & de Cuſſi, ci-devant Capitaine de Dragons dans le Régiment de Vauſſer, demeurant dans la Ville de Chalon ſur Saône, Généralité de Dijon, Province de Bourgogne, & fils de Gui Bernard-de Monteſſus, Seigneur de Rully, Capitaine dans le Régiment de Condé, & d'Anne de Beaune, ſa femme, Dame de Cuſſi, fit hommage au Roi, en ſa Chambre des Comptes à Dijon, le 3 de Juin de l'an 1704, à cauſe de ſa Terre & Seigneurie de Rully, ſituée dans le Bailliage de Chalon ſur Saône, & mouvante du Duché de Bourgogne, & il épouſa le 31 de Juillet de l'an 1706 Marie Charlote Bernard-de Monteſſus, ſa Couſine, fille de Marc-Beaune Bernard-de Monteſſus, Ecuyer, Seigneur de Bellevefvre, Gouverneur de la Ville de Beaune, & de Françoiſe de CHOISEUL-LANGUES.

De ce mariage il a eu entre autres enfans, Charles-François Bernard-de Monteſſus-de Rully, né le 18 Novembre 1716 & reçû Page du Roi dans ſa petite Ecurie le 17 Décembre 1732 ſur les preuves de ſa Nobleſſe juſtifiée ſucceſſivement par Titres depuis Hugues Bernard, ſon ſixième ayeul, Ecuyer, Seigneur de Brandon, lequel avoit épouſé avant l'an 1505 Léonarde SARAZIN, fille de Jean Sarazin, Seigneur de Monteſſus.

Philbert Bernard de Monteſſus, l'un des Cent Gentilshommes de la Maiſon du Roi Charles IX l'an 1569 & petit fils dudit Hugues Bernard, eſt qualifié Chevalier, Seigneur de Brandon, & Enſeigne de cinquante hommes d'Armes des Ordonnances du Roi, ſous la charge de M. de Couſans, dans le Contrat de ſon mariage accordé le 30 Juillet 1582 avec Marguerite DE CLUGNY, fille de Barthélemi de Clugny, Chevalier, Seigneur d'Aiz & de Varennes, & d'Adrienne FOUCHIER. Il eſt qualifié auſſi Chevalier de l'Ordre du Roi dans une Sentence du 14. Janvier

1591. qui nomme ladite Marguerite de Clugni, ſa veuve, tutrice de Charles & de Gui Bernard, ſes enfans; & Philipes Bernard de Monteſſus, fils dudit Gui Bernard, étoit Capitaine dans le Régiment de Conti, l'an 1645. & fut pére de Jean-Aléxandre Bernard de Monteſſus, Chevalier de Malthe, dont les preuves furent admiſes au Grand Prieuré de Champagne, le 20. d'Août de l'an 1664. Ce Chevalier de Malthe, étoit l'Oncle paternel de celui qui donne lieu à cet article.

D'Azur, à un Chevron d'Or, acompagné de trois Etoiles d'Argent, poſées deux en chef, & l'autre à la pointe de l'Ecu.

◆

JAQUES **DE BERTENGLES**, Sieur du Vauroux, Brigadier de la Compagnie des Chevaux-Legers de la Garde ordinaire du Roi, & Michel de Bertengles, ſon frére, Sieur de Boujo, le plus ancien des Chevaux-Legers de ladite Compagnie, l'un et l'autre chevaliers de l'Ordre Militaire de S. Louis, furent annoblis tous deux, avec leur poſtérité mâle & femelle, née & à naître en légitime mariage, par Lettres Patentes en forme de Charte, données à Verſailles au mois de Mai 1735. & adreſſées au Parlement, & aux Chambre des Comptes & Cour des Aides à Rouen, pour y être regiſtrées.

Les motifs de cette grace, exprimés dans ces Lettres, ſont que leſdits Sieurs de Bertengles ſervoient ſans diſcontinuation, ſçavoir ledit Jaques depuis l'an 1702. & ledit Michel, depuis l'an 1710. Que dans toutes les ocaſions où la Compagnie avoit été employée, ils avoient donné des preuves de leur bravoure & de leur prudence. Que ledit Jaques de Bertengles ſe trouva aux Batailles de Ramilli, d'Oudenarde & de Malplaquet. Que lui & ſon frére ſe ſignalérent à l'affaire de Denain, au ſecours de Landrecies, aux Siéges de Marchiennes, de Douai, du Fort de Scarpe, du Queſnoi, de Bouchain, de Landau & de Fribourg. Que tant que la Paix avoit duré, leur exactitude à remplir leur devoir, leur avoit tenu lieu d'actions d'éclat. Mais que depuis l'ouverture de la Guerre en Allemagne, ils s'étoient trouvés au Siége de Philiſbourg, & qu'ils donnoient journellement de nouvelles preuves de leur zéle. Qu'enfin Charles de Bertengles, leur frére, qui ſervoit comme eux dans ladite Compagnie des Chevaux Legers, fut tué à la Bataille de Ramilli, en combattant vaillamment les Ennemis de l'Etat.

Les Armes deſdits Sieurs de Bertengles, réglées par le Juge d'Armes de France, ſont,

D'Argent, à trois Fuſées & deux demies, de Gueules, poſées en Faſce, l'Ecu timbré d'un Caſque de profil.

◆

Google

JEAN-CHARLES DE BESSOU-DE MONDIOL, Capitaine-Aide-Major du Régiment d'Angennes, puis Capitaine dans le Régiment de Normandie, & Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, eſt actuellement Major d'Entrevaux en Provence, par Commiſſion du 12. Octobre 173[illegible]. Il épouſa le 23. Juillet 171[illegible] Jeanne BACHELER-DE BORNIVAL, de la Ville d'Ypres, & de ce mariage il a eû entr'autres enfans; Marie-Louiſe de Beſſou-de Mondiol, née le 25. Février 1723 & reçûë à S. Cir le 5 Avril 1731. ſur les preuves de ſa nobleſſe, juſtifiée ſucceſſivement par Titres, depuis Jean de Beſſou, ſon quatriéme ayeul, dont la veuve nommée Caterine VIVANT, étoit tutrice de Jean de Beſſou, ſon fils, Ecuyer, Seigneur de Mondiol en Périgord, l'an 1578.

François de Beſſou, Seigneur de Mondiol, petit-fils dudit Jean de Beſſou, I. du nom, fut marié le 13. Février 1631 avec Nicole DE RANCONNET, fille de haut & puiſſant Benjamin de Ranconnet, Seigneur d'Eſcoire & de Polignac, & d'Anne d'ESPARBÈS, & François de Beſſou, leur fils, auſſi Ecuyer, Seigneur de Mondiol, Capitaine de Cavalerie, pere de celui qui donne lieu à cet article, fit abjuration de la Religion prétenduë réformée, en haine dequoi Jean de Beſſou ſon frere aîné, Ecuyer, Sieur de Mouceau, voulut lui diſputer ſon partage dans les biens de leur pere & mere, ce qui l'obligea de ſe pourvoir par requête au Parlement de Bordeaux l'an 1687.

D'Azur, à un Chevron d'Or, accompagné de trois Etoiles de même, poſées deux en chef, & l'autre à la pointe de l'Ecu.

* * *

LOUIS-EDME DE BEURDELOT, Ecuyer, Seigneur de Fontenilles, de Malfontaine, & de Boiſlaché, demeurant à Vézelay en Nivernois, Diocèſe d'Autun, & Généralité de Paris, naquit le 5 Décembre 1680 & fut maintenu avec Gabriel de Beurdelot, ſon frére, dans leur qualité de noble & d'Ecuyer, par Ordonnance de M. Phelypeaux, Conſeiller d'Etat, & Commiſſaire départi dans cette Généralité, du 2 Juillet 1700.

François de Beurdelot, leur pére, Ecuyer, Seigneur de Fontenilles, Capitaine dans le Régiment de Condé Infanterie, par Commiſſion du 12 Février 1674, [illegible] le 26 Janvier 1655 fut marié le 23 Février 1677 avec Marie DE LA BUSSIERE, fille d'Edme de la Buſſiére, Ecuyer, Seigneur de Guerche, d'Angelers & de Grédalong, & de Bénigne DE COUVERT, & il fit hommage à François Louis de Bourbon, Prince de Conti, le 18. Décembre 1691 à cauſe de ſa Terre de Malfontaine, mouvante en plein Fief de la Seigneurie de Méri ſur Yonne. Cette terre lui étoit échuë comme fils & héritier d'

Olivier de Beurdelot, auſſi Ecuyer, Seigneur deſdits lieux de Fontenilles, de Malfontaine & de Boiſlaché, premier Capitaine d'une Compagnie de cent Hommes dans le Régiment de Rambures, par Commiſſion du 11 Février 1636, & Maître d'Hôtel ordinaire du Roi, par Lettres de retenuë du 20. Janvier 1654. Ledit Olivier de Beurdelot, étoit fils de

Philipes de Beurdelot, Ecuyer, Seigneur de Fontenilles, Homme d'Armes de la Compagnie des Gendarmes de Monſieur Gaſton Duc d'Orléans, l'an 1618, & d'Edmée DE GIVERLAI, ſa femme, qu'il avoit épouſée le 15. Février 1597. fille de Jean de Giverlai, & de Jeanne DE CHASTELLUS, ſœur d'Olivier de Chaſtelus, Seigneur de Coulanges & du Val-de-Merri, Capitaine d'une Compagnie de cinquante Chevaux-Légers.

Alexandre de Beurdelot, Ecuyer, père dudit Philipes, fut auſſi Seigneur de Fontenilles, & fut marié avec Marie DE BLOSSET, ſœur de Philipes de Bloſſet, Ecuyer, Seigneur de Bouſſi, Enſeigne de la Compagnie de cinquante Hommes d'Armes du Seigneur de Torci, & il étoit fils d'

Etienne de Beurdelot, Ecuyer, Seigneur de Fontenilles & de la Borde, Gentilhomme ſervant ordinaire de Marguerite de France, Reine de Navarre, par Lettres du 31. Mai 1592. lequel donna au Seigneur de Malfontaine, ſon aveu & ſon dénombrement des Terre, Juſtice & Seigneurie de Fontenilles, le 11. du mois d'Avril de l'an 1592.

Cet Etienne de Beurdelot, eſt le quatrième ayeul de celui qui donne lieu à cet article, & ſe preuve en eſt conſtatée ſur Titres originaux.

D'Azur, à une bande d'Or, chargée de trois Fers de Dards de Gueules, & accompagnée de deux Bezans d'Argent, un en chef & l'autre en pointe.

* * *

LOUIS DE BIDERAN, Ecuyer, Seigneur de S. Séverin, ci-devant Capitaine dans le Régiment de la Marine, demeurant audit lieu de S. Séverin, Juriſdiction de Cahuzac en Agénois, Diocèſe de Sarlat, & Généralité de Bordeaux, eſt fils de Louis de Bideran, Ecuyer, Seigneur de Cruſé, élevé Page d'Henri Jules de Bourbon, Prince de Condé, & de Marie DE BIDERAN ſa femme, Dame de S. Séverin. Il épouſa le 26 Juin 1724. Hypolite Pol DE MALBASTIT, fille de Louis Pol, Sieur de Malbaſtit, & de Marie DE GARDERE, & de ce mariage il a eû entr'autres enfans, Marc de Bideran de S. Séverin, né le 7. Février 1716. reçû Page du Roi dans ſa Grande Ecurie, le 22. Février 1730. ſur les preuves de ſa Nobleſſe, juſtifiée graduellement par Titres, depuis Jean de Bideran, ſon cinquième ayeul, Seigneur de la Maiſon noble de S. Séverin, & Capitaine du Château de Cahuzac, lequel fit hommage le 23. Avril 1490. à haut & puiſſant Bertrand d'Eſtiſſac, Seigneur de Cahuzac, de ladite Maiſon noble de S. Séverin, dont le droit de Fief lui avoit été donné par haut & puiſſant Jean d'Eſtiſſac, Seigneur d'Eſtiſſac & de Cahuzac, à la charge de l'hommage, & d'une paire de Mothetes blanches, à chaque mutation de Seigneur & de Vaſſal, (*ſub homagio unius paris Mothetarum albarum in mutatione Domini & Vaſſali.*)

De Gueules, à un Château d'Argent.

FRANÇOIS DE BIENCOUR, Ecuyer, Seigneur de Pazzat & de la Fortilleſſe, demeurant dans la Ville d'Ahun en la Haute Marche, Dioceſe de Limoges, Election de Guéret & Généralité de Moulins, naquit le 9 Septembre 1708, du mariage de François de Biencour, Ecuyer, Seigneur deſdits lieux de Pazzat & de la Fortilleſſe, accordé le 11 de Mai de l'an 1706 avec Marie Baron, fille de noble Jean-Sylvain Baron, Sieur du Mas, Conſeiller du Roi, Châtelain de ladite Ville d'Ahun, & de Marie Eſther Rousseau. Sa nobleſſe eſt juſtifiée par Titres, depuis Léonard de Biencour, Ecuyer, Seigneur de l'Eſclauſe & de Bédejun, dans la Châtellenie de Bouſſac en Berri, Archer de la Compagnie d'Ordonnance du Seigneur de la Ferté-aux Oignons, avant l'an 1540, lequel Léonard de Biencour épouſa le 31 Janvier 1520 Léonarde du PEYROUX, fille de François du Peyroux, Ecuyer.

D'Argent, à un Lion d'Azur, lampassé, ongle & couronné de Gueules.

ISAAC PIERRE BIGOT, Ecuyer, Seigneur de la Tortane, Lieutenant dans la Compagnie Colonelle du Régiment Royal Rouſſillon Infanterie, fils de Pierre Bigot, Ecuyer, Seigneur dudit lieu, & de Marguerite CAILLARD, épouſa le 19 d'Août 1726 Thérèſe SIMON, fille de Guillaume Simon, Lieutenant des Chaſſes en Sologne, & de Marie Thérèſe LE NORMAND; & il fut pourvû au mois d'Août 1731 de l'Office de Chevalier d'Honneur au Préſidial d'Orléans, ſur les preuves de ſa nobleſſe, certifiée au Roi par le Juge d'Armes de France. Les Titres énoncés dans cette preuve établiſſent ſa filiation depuis Nicolas Bigot, ſon quatriéme ayeul, Conſeiller Procureur Général du Roi en ſon Grand Conſeil, reçû le 9 Juillet 1562, dont le fils Nicolas Bigot fut pourvû d'un Office de Conſeiller Notaire & Sécretaire du Roi, le 14 Janvier de l'an 1588, & le petit-fils, nommé Jacques Bigot, fut Intendant des Finances par Commiſſion du 3 Décembre 1635.

Le pere du Procureur Général du Grand Conſeil, étoit fils de Nicolas Bigot, Lieutenant Général au Bailliage de Berri, & Echevin de la Ville de Bourges, en 1518 & 1520.

De Sable, à trois têtes de Léopards d'Or, languées de Gueules, & poſées deux & une.

TOUSSAINT LE BIHAN, Ecuyer, Seigneur de Pennelé, demeurant audit lieu de Pennelé, dans la Paroiſſe de S. Martin, près de Morlaix, Evêché de Léon, Province de Bretagne, & fils de Jean le Bihan, Ecuyer, Seigneur de Pennelé & de Trécouret, & de Gilette Goudelin de Lannostre, épouſa le 20. d'Auſt de l'an 1706. Marie-Charlote de Sévigné, fille unique de Jaques-Chriſtophe de Sévigné, Capitaine de Vaiſſeaux du Roi, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, & de Marie de Mescan.

De ce mariage il a eû deux enfans, ſavoir, Jaques-Claude-Touſſaint le Bihan de Pennelé, né le 29. Décembre 1712. reçû Page du Roi dans ſa Petite Ecurie, le 13. Septembre 1729. & Antoine-René le Bihan, né le 20. Septembre 1719. reçû Page de la Reine le 12. Décembre 1735. tous deux ſur les preuves de leur nobleſſe établie ſucceſſivement par Titres, & par des partages nobles & avantageux, depuis ledit Jean le Bihan, leur quatriéme ayeul, Ecuyer, Sieur de Pennelé & de Kerellé, marié le 23. d'Auſt de l'an 1528. avec Marguerite Trecouret, fille aînée de Jean Trecouret, Seigneur de Kermadec, & de Jeanne de Moëlan. Ledit Jean le Bihan eſt nommé dans la montre générale des nobles de l'Evêché de Léon, faite le 15. Mai 1534. & il eſt peint en habit d'Homme d'Armes, ſur un grand morceau de Velin très-ancien, avec ſes Armes figurées, qui ſont

D'Or, à un Chevron de Gueules, & une onde d'Azur, mouvante de la pointe de l'Ecu.

◆

FRANÇOIS BILLATE, Citoyen & Jurat de la Ville de Bordeaux, & Adminiſtrateur de l'Hôtel Dieu de ladite Ville, fut annobli avec ſa poſtérité mâle & femelle, née & à naître en légitime mariage, par Lettres patentes en forme de Chartre, données à Verſailles au mois de Juillet 1722. & adreſſées tant à la Chambre des Comptes de Paris, qu'au Parlement & Cour des Aides de Bordeaux, pour y être regiſtrées.

Les Armoiries réglées par le Juge d'Armes de France pour ledit François Billate, ſont :

D'Azur, à un Château d'Argent, côtoyé de deux Tours de même. l'Ecu timbré d'un Caſque de profil.

◆

ANTOINE DU BLAISEL, Seigneur de la Neuville près de Sienne, Gouverneur du Château d'Ardelot, premier Capitaine du Régiment de Picardie, & Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, demeurant ordinairement à Boulogne ſur Mer, fils d'Antoine du Blaiſel, Ecuyer, Seigneur de Queſque, Lieutenant de Roi au Château de Sedan, auſſi Gouverneur du Château d'Ardelot, & de Nicole Ermeline de Lardenois de Ville, épouſa le * 27. Mars 1719 * Marie Charlote d'Yves, Dame Chanoineſſe du Chapitre de

---

[illegible] 1713

Demain, & fille de Jean-Paul d'Yves, Seigneur d'Yves, Gentilhomme de la Clef d'Or de l'Electeur de Cologne, & de Marie-Marguerite Faye du Vergier.

De ce mariage il a eû entr'autres enfans, Anne-Claude-Antoinette du Blaiſel de la Neuville, née le 11. Aouſt 1718. & Antoinette-Charlotte-Albertine du Blaiſel, née le 4. Février 1722. reçûës à S. Cyr, l'une le 2. Septembre 1727. & l'autre le 28. Février 1733. ſur les preuves de la Nobleſſe d'Anne-Marguerite du Blaiſel, leur tante, reçûë auſſi à S. Cyr le 5. Janvier 1696. leſquelles preuves remontent par Titres, juſqu'à Henri du Blaiſel, leur cinquiéme ayeul, Ecuyer, Seigneur du Blaiſel, marié dans la Ville de Boulogne ſur Mer, le 16 Juin 1523. avec Françoiſe d'Outremepuis, fille de Jean d'Outremepuis, Ecuyer, Seigneur de Parachen, Conſeiller & Avocat au Siege Royal de la Sénéchauſſée de Boulenois.

D'Or, à trois Bandes d'Azur.

◆

Adrien-Joseph **BLANCHET**, Ecuyer, Sieur de Sormont, ci-devant Chevau-léger de la Garde du Roi, demeurant au lieu de la Marende, Diocèſe, Election & Généralité d'Amiens, épouſa le 12. Février 1683. Antoinette Moreau, veuve de Charles Gené, Avocat au Parlement, & il fut maintenu dans la qualité de noble & d'Ecuyer par Ordonnance de M. Bignon, Conſeiller d'Etat, & Commiſſaire départi dans ladite Généralité, du 25. Avril 1708.

Il eut pour enfans, Louis-Michel Blanchet, né le 8. Décembre 1685. Jeanne-Charlotte Blanchet, née le 21. Avril 1687. Marie-Catherine Blanchet, née le 7. Juillet 1688. Marie-Marguerite Blanchet, née le 8. Février 1691. & Jeanne Blanchet, née le 29. Janvier 1697.

Les Armes de cette Famille expliquées au bas de ladite Ordonnance, dans laquelle les Titres énoncés remontent juſqu'à Nicolas Blanchet, Ecuyer, Seigneur de Mortelet, l'an 1556. ayeul dudit Sieur de Sormont, ſont:

De Gueules, à une Croix d'Argent à huit pointes, accompagnée de quatre Etoiles d'Or, poſées une dans chaque Canton de la Croix.

◆

Pierre **LE BLOI**, Ecuyer, Seigneur de la Porterie & de la Cheſnaye, ci-devant Capitaine dans le Régiment Royal Infanterie, demeurant dans la Paroiſſe de Saint Lactancin, Election de Châteauroux, Diocèſe & Généralité de Bourges, & fils de Fiacre le Bloi, Ecuyer, Seigneur de la Porterie, Lieutenant Colonel du Régiment du Roi Infanterie, & Gouverneur de la Citadelle de Verdun, épouſa le 3. Février 1711. Marie-Anne de Pons, fille de Louis de Pons, Ecuyer, Seigneur de Marcreux & de la Noüe, & d'Anne de Boisat. De ce mariage il a eû pour enfans, 1. Louis le Bloi de la Porterie, né le 22 Janvier 1710. 2. Fiacre le Bloi, né le 24. Juin 1717. 3. Marie-

Anne le Bloi, née le 3. Octobre 1713. & 4 Françoiſe le Bloi, née le 31. Juillet 1715.

Ledit Louis le Bloi de la Fornerie fut reçû Page de la Reine le 14. Aouſt 1726. ſur les preuves de ſa nobleſſe, remontées graduellement par Titres juſqu'à Antoine le Bloi, ſon cinquiéme ayeul, Ecuyer, Seigneur de la Fornerie, l'an 1522. dont le fils Georges le Bloi, auſſi Ecuyer, Seigneur de la Fornerie, épouſa le 17. Mai 1575. Jeanne de Boisvilliers, fille de Jaques de Boiſvilliers, Ecuyer, Seigneur du Marchais, & niéce de Charles de Boiſvilliers, Ecuyer, Seigneur de la Granche, Gentilhomme ordinaire de la Chambre de Monſieur Duc d'Alençon, frére du Roi.

Pierre le Bloi, Seigneur de la Fornerie, pére du Page de la Reine, eut trois fréres & une ſœur, ſçavoir,

1 Louis le Bloi, Sieur de la Bellandiere, né le 4. Juillet 16[illegible] & marié le 24. Novembre 1698. avec Marie-Suzanne Guerrier, dont il eut un fils reçû Page de Madame la Ducheſſe du Maine, en 1725. & deux filles, l'une nommée Marie-Anne le Bloi, Religieuſe à Jarzé en Anjou, & l'autre Madeléne le Bloi, Penſionnaire dans le même Couvent.

2 François le Bloi, Ecuyer, mort ſans enfans le 16. Avril 1716.

3 Joſeph le Bloi, Capitaine dans le Régiment Royal Infanterie, tué à la bataille de Steinkerque, ſans enfans.

Et 4 Marie Anne le Bloi, morte en 1719. femme d'Hiacinthe de Boislinars, Seigneur du Breuil, près d'Argenton en Berri, dont deux fils & deux filles.

D'Azur à un Lion d'Or, rampant, la Langue de Gueules.

* * *

GABRIEL BLONDEL DE JOIGNI DE BELLEBRUNE, Ecuyer, Seigneur de la Belluë, ci-devant Capitaine dans le Régiment de Soiſſons, puis Capitaine Garde-Côte de la Capitainerie de Menron, pourvû le 30. Septembre 1719. demeure actuellement audit lieu de la Belluë, Paroiſſe de S. Martin de Cubenezés, & il eſt fils de Claude Charles Blondel-de Joigni-de Bellebrune, Ecuyer, Seigneur de la Belluë, Capitaine d'une Compagnie de Chevaux-légers, & de Marie Ferrand, ſa femme.

Il tranſigea le 26. Décembre 1721. avec Charles Blondel-de Joigni de Bellebrune, ſon frére, Chevalier de Malthe, Capitaine dans ledit Régiment de Soiſſons, & avec Marie Blondel de Joigni-de Bellebrune, leur ſœur, femme d'Aléxandre de Mantel, Seigneur du Rut, ſur le partage des biens délaiſſés par Sieur & Dame de la Belluë, leur pére & mére, & de ſon mariage avec Jeanne Cossin de l'Isle, qu'il avoit épouſée le 19. Juin 1716. fille de Jean Coſſin, Ecuyer, Seigneur de l'Iſle, & de Claire Maspataut, il a eû entr'autres enfans, Aléxandre-Gabriel Blondel-de Joigni de Bellebrune, baptiſé le 25. Mars 1721. & reçû Page du Roi dans ſa petite Ecurie, le 28. Aouſt 1734. ſur les preuves de ſa nobleſſe juſtifiée par Titres, depuis Jaques Blondel, ſon cinquiéme ayeul, qualifié Chevalier, Seigneur de Turbinghen, Baron de Bellebrune, Ecuyer Tranchant du Roi, Sénéchal & Gouverneur de Ponthieu, dans une Conſtitution de penſion viagére qu'il fit le 7. Juillet 1535. au profit de Françoiſe Blondel, ſa fille, Religieuſe dans l'Abbaye de Bourbourg en Flandres.

Le fils dudit Jaques Blondel, nommé Antoine Blondel, Baron de Bellebrune, né le 24. Janvier 1517, fut auſſi Sénéchal & Gouverneur de Ponthieu, l'an 1551, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, l'an 1565, Chevalier de l'Ordre de Sa Majeſté, l'an 1570, & il fut père d'Emanuel Blondel-de Joigni, Ecuyer, Seigneur de Montagne & de la Poterie, lequel de ſon mariage accordé le 27. Août 1587. avec Marie d'Ailli, fille de Hugues d'Ailli, Chevalier, Seigneur de Corneil & d'Anneri, & de Marguerite d'Auvergne, laiſſa pluſieurs enfans, & entre autres, Antoine Blondel-de Joigni, Seigneur de Bellebrune, Maréchal de Camp, Gouverneur de Heſdin & du Comté de S. Paul; Charles Blondel-de Joigni, Seigneur de Boiſguillaume, Capitaine de Cent Hommes d'Armes, & Commandant dans les Ville & Château de Blaye, grand-père dudit Sieur de la Belluë, qui donne lieu à cet article; & Henri Blondel-de Joigni, Ecuyer, Seigneur de l'Iſle, Capitaine dans le Régiment des Gardes, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, & Maréchal de Camp, ayeul de Françoiſe-Charlote Blondel-de Joigni de Bellebrune, reçûe à S. Cir le 10. Mai 1692.

De Gueules, à une Aigle d'Argent, le bec & les griffes d'Or.

* * *

ADRIEN-ANTOINE **BLOQUEL**-DE CROIX, Seigneur de Wiſmes, de Lambi & de Liévin, demeurant audit lieu de Wiſmes en Artois, Diocèſe de S. Omer & Généralité d'Amiens, naquit le 23 Janvier 1697, & fut reçû le 4 Juin 1710 au nombre des Gentilshommes élevés dans le Collége Mazarin, dit des Quatre Nations, à Paris. Il obtint au mois de Mai 1724 des Lettres patentes en forme de Charte, par leſquelles, en conſidération de ſon ancienne nobleſſe, & des motifs qui avoient déterminé SA MAJESTÉ à lui accorder précédemment des Lettres de Chevalerie, Elle lui permet, ainſi qu'à ſes enfans & deſcendans nés & à naître en légitime mariage de porter ſur l'Ecuſſon des Armes de ſa Famille une Couronne de cinq Fleurons, & pour ſupport deux Griffons. Ces Lettres adreſſées au Conſeil Provincial d'Artois, où elles ont été regiſtrées.

Les Titres produits par ledit Sieur Adrien Antoine Bloquel-de Wiſmes, pour ſa réception au Collége Mazarin, établiſſent ſucceſſivement ſa filiation, depuis Robert Bloquel ſon triſayeul, Ecuyer, Sieur de Lambi, lequel comparut pour l'Etat de la nobleſſe, dans la première Aſſemblée des Etats de Cambrai & du Pays de Cambréſis, tenuë l'onzième Décembre 1597, depuis la priſe de ladite Ville, faite par le Roi d'Eſpagne.

Dans l'Egliſe de l'Abbaye de Loos, près de la Ville de Lille, eſt une Epitaphe conçûe en ces termes :

Ici gît Meſſire Alard François Bloquel-de Croix, Chevalier, Seigneur de Wiſmes, Lambi, Angre, Liévin, &c. qui mourut le 19 de janvier 1657. Requieſcat in pace.

Au-deſſus de cette Epitaphe ſont gravées les Armes dudit Sieur de Wiſmes, ſavoir, d'Argent, à un Chevron de Gueules, accompagné de trois Merlettes de ſable, poſées deux en chef & une en pointe, Ecartelé d'Azur, à un Chevron d'Or renverſé, coupé d'Argent, à un Chevron de Gueules, appointé à l'autre Chevron, &

sur le tout d'Argent, à une Croix d'Azur, chargée en cœur d'une Etoile à six Rais d'Argent. Cet Ecu timbré d'un Casque de profil, orné de ses Lambrequins d'Or, d'Azur, d'Argent & de Gueules, & ayant pour Cimier une tête et col de Cheval d'Argent, avec son Mors d'Or & ses Rênes de Gueules.

Messieurs Bloquel-de Wismes portent à présent pour Armes, à cause de la Concession de SA MAJESTÉ,

Un Ecu d'Argent, à un Chevron de Gueules, acompagné de trois Merlettes de sable posées deux en chef & une en pointe. L'Ecu timbré d'un Casque de front, surmonté d'une Couronne de cinq fleurons. Suports, deux Griffons.

⁂

FRANÇOIS BODIN, Ecuyer, Seigneur de Vaux & de la Brosse, demeurant au lieu de Chantecaille, Paroisse de Menars-la Ville, Diocèse & Election de Blois, Généralité d'Orléans, est fils de François Bodin, Ecuyer, Sieur de Boisrenard & de Villeblanc, & de Marguerite Brun, sa femme. Il épousa 1° Elisabeth GOMBREAU, dont il n'eut que deux filles, 2° le 25 Octobre 1701 Sidoine Elisabeth DE VILLENEUVE, fille de Gédéon de Villeneuve, Ecuyer, Seigneur de Meslilli & de la Fourcellière, & de Sidoine DE VILLENEUVE. De ce second mariage naquirent François Bodin, Ecuyer, Seigneur de Vaux, Lieutenant dans le Régiment de Nivernois, & âgé de 16 ans au mois de Novembre 1723. François Bodin, Ecuyer, Sieur du Chastellier. N. Bodin, Ecuyer, né l'an 1712. Madeléne Bodin, Religieuse Ursuline à Blois, Françoise Bodin, née en 1714 & Marie-Thérése Bodin-de Boisrenard-de Vaux, née le 14 Janvier 1716 & reçûë à S. Cir le 10 jour de Novembre 1723 sur les preuves de sa noblesse justifiée par Titres depuis Abraham Bodin, son trisayeul, Ecuyer, Seigneur de Boisrenard, dont il fit homage à la Reine Mère du Roi, Duchesse d'Orléans, à cause de sa Châtellenie de Baugency, le premier de Janvier 1578.

Ledit Abraham Bodin fut le pére de Jaques Bodin, aussi Ecuyer, Seigneur de Boisrenard, pourvû de l'Office de Gouverneur, Capitaine, Concierge & Garde-Meuble du Château de Chambort, le 20 Juin 1605, & le fils aîné dudit Jaques, nommé Jean Bodin, lui succéda dans le même Office de Capitaine du Château de Chambort.

Il a été rendu par les Commissaires Généraux du Conseil un Jugement du 22 Juillet 1706, par lequel ledit François Bodin, qui donne lieu à cet article, a été maintenu avec Louis Bodin, son frére aîné, Sieur de Boisrenard, dans les qualités de noble & d'Ecuyer, & les Titres énoncés dans ce Jugement établissent sa noblesse depuis Nicolas Bodin, son trisayeul, Ecuyer, Seigneur de Villers & de Marnville en Artois, vivant avec Adrienne DE NEUVILLE, sa femme, avant l'an 1528.

D'Azur, à un Chevron d'Or, acompagné de trois Roses de même, posées deux en chef, & l'autre à la pointe de l'Ecu, & un chef d'Argent, chargé de trois Merlettes d'Azur.

⁂

ANNE BOILESVE, Seigneur de Razilli, du Plantis & de la Modetaie, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, ci-devant Capitaine de Dragons dans le Régiment de Beaucourt, demeurant dans la Paroiſſe de S. Martin de la Place, Dioceſe d'Angers, & Généralité de Tours, épouſa le 19. Aouſt 1715. Marie-Félix EVEILLON, fille de Pierre Eveillon, Seigneur de l'Eſpluchard, Conſeiller du Roi, Maître des Eaux & Forêts en la Maitriſe particuliére de la Ville d'Angers, & de Marie-Marguerite GOHIN.

De ce mariage il a eû quatre enfans, ſavoir, 1 Louis Boileſve, Ecuyer, âgé de 19 ans; 2 Anne Boileſve, Ecuyer, âgé de 16 ans; 3 Anne-Jaques-Auguſte Boileſve, Ecuyer, âgé de 10 ans; & 4 Gabrielle-Marie-Anne Boileſve-du Plantis, née le 15. Aouſt 1716 reçûë à S. Cir le 20. Juillet 1728, ſur les preuves de ſa Nobleſſe établie par Titres, depuis Marin Boileſve, ſon cinquiéme ayeul, Ecuyer, Sieur de la Briſſarderie, dont les biens furent partagés noblement le 28. Juin 1571. entre Charles Boileſve, ſon fils aîné, Ecuyer, Sieur de Roche, & François Boileſve, ſon fils puîné, Ecuyer, Sieur de la Briſſarderie & de la Gilliére, Conſeiller du Roi, Lieutenant en la Prévôté d'Angers.

Ce fut en faveur dudit François Boileſve, Ecuyer, Sieur de la Briſſarderie & de la Gilliére, & de Marin Boileſve, ſon fils, Chevalier de l'Ordre du Roi, Conſeiller en ſes Conſeils d'Etat & Privé, & Lieutenant Général de SA MAJESTÉ en Anjou, que Charles Turpin, Comte de Craſſé, Chevalier de l'Ordre du Roi, & Capitaine de cinquante Hommes d'Armes de ſes Ordonnances, accorda des Lettres données en la Ville de Chinon, le 6 Septembre 1600, par leſquelles, comme Fondateur & Patron de l'Egliſe Paroiſſiale du Bourg & Paroiſſe de S. Quentin, au Pays de Mauges en Anjou, il fit audit Marin Boileſve une donation de tous les droits honorifiques qui lui appartenoient dans ladite Egliſe, ainſi que ſes Prédéceſſeurs les avoient accordés aux anciens Seigneurs de la Terre de la Gilliére.

Ce Marin Boileſve, qui étoit marié avant l'an 1594. avec Renée NICOLAS, fille de Louis Nicolas, Sieur de la Thomaſſerie & de la Guénoliére (& dont on ignore la poſtérité,) avoit pour fréres et ſœurs Maurice Boileſve, Ecuyer, Sieur de la Briſſarderie, Conſeiller au Parlement de Rennes; Charles Boileſve, Seigneur de la Guérmiére, Conſeiller au même Parlement, & Conſeiller honoraire par Lettres du 22 Décembre 1618; & Renée Boileſve, mariée le 9 Janvier 1598. avec André HURAULT, Seigneur de la Maiſſe, Conſeiller d'Etat, & Ambaſſadeur vers la République de Veniſe.

Ledit Charles Boileſve, Conſeiller au Parlement, eut entr'autres enfans, Louis Boileſve, Ecuyer, Sieur de la Gillére & du Plantis, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils d'Etat & Privé, par Lettres données à Saumur le 5. Mars 1652. Préſident au Siége Préſidial d'Angers, le 23 Juillet 1668. & Gabriel Boileſve, Abbé de S. Aubin des Bois, Conſeiller au Parlement de Rennes, reçû le 9. de Novembre 1643. puis au Parlement de Paris, le 29. Décembre 1645. & mort Evêque d'Avranches avant l'an 1684.

Ledit Louis Boileſve eut auſſi entr'autres enfans, Jaques Boileſve, Ecuyer, Seigneur du Plantis, lequel épouſa 1° le 25 Mai 1651. Marie JULLIOT, 2° le 7 Janvier 1667. Jeanne GOHIN, fille de Jean Gohin, Ecuyer, Seigneur des Aulnais, Sécretaire ordinaire de la Reine, & de Marguerite SARRAZIN. Du premier mariage, il eut Louis-Jaques Boileſve, Seigneur de Razilli et du Plantis, ci-devant Exempt des Gardes du Corps du Roi, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis &

Gouverneur de la Ville de Lannion en Bretagne, pourvû le 25. Aouſt 1708. lequel fut marié le 19. de Mai 1704. avec Marie Charpentier, veuve de Pierre Molin, Ecuyer, Sécretaire du Roi, & fut maintenu dans ſa Nobleſſe par Ordonnance de M. Chauvelin, Maître des requêtes, & Commiſſaire départi dans la Généralité de Tours, du 12. Septembre 1716. Gabriel Boileſve, Prêtre, Chanoine de l'Egliſe d'Angers; François Boileſve, Ecuyer, Capitaine de Dragons dans le Régiment de Vérac, lequel fut tué en Italie l'an 1704. Jaques Boileſve, Ecuyer, Capitaine dans le même Régiment, mort ſans alliance en 1706. Anne Boileſve, Seigneur de Razilli, qui a donné lieu à cet article; Henriette Boileſve, Religieuſe Urſuline à Angers; Jeanne Boileſve, Religieuſe à la Viſitation à Angers; & Hiacinthe Boileſve, morte femme d'Artus de Bonchamp, Lieutenant Colonel du Régiment de Santerre.

D'Azur, à trois Sautoirs d'Or, poſés deux & un.

* * *

FRANÇOIS DU BOIS-DE FRESNE, Ecuyer, Seigneur de Liberſac, demeurant dans la Paroiſſe de S. Capraiſe du lieu de Cahuzac en Périgord, Diocèſe de Sarlat, Généralité de Bourdeaux, fils d'Aimeri du Bois, Ecuyer, Seigneur de la Grèze & du Freſne, & de Marquiſe ou Pouget de Cazeux, ſa femme, fut marié le 12. de Janvier de l'an 1713. en préſence de Jean du Bois-de Freſne, ſon frére, Capitaine dans le Régiment de Normandie, avec Marie-Anne Berard, fille de Jean Bérard, Ecuyer, Seigneur de Cantemerle, & de Marie Anne de Vigier.

De cette alliance, il eut pour enfans, François du Bois-de Freſne-de Liberſac, né le 25. Novembre 1716. & reçû Page du Roi dans ſa Grande Ecurie le 9. d'Aouſt 1729. & Eliſabeth du Bois-de Freſne de Liberſac, née le 12. Décembre 1719. reçûë à S. Cir le 5. Aouſt 1729. ſur les preuves de leur Nobleſſe juſtifiée par Titres depuis Pierre, dit Perrinet du Bois, ſon ſeptiéme ayeul, Ecuyer, Seigneur de Freſne, lequel vivoit avec Marguerite de Montignac, ſa femme, l'an 1465.

Henri du Bois, Ecuyer, Seigneur de Freſne, de la Grèze & du Graſperne, fils deſdits Pierre du Bois & Marguerite de Montignac, fut inſtitué & ordonné Gouverneur du Comté d'Aſtarac, par Lettres de Frédéric de Foix, Comte d'Aſtarac, & Vicomte de Candale, données à Caſtelnau-de Barbarens en Armagnac, le 3. d'Aouſt 1536. & François du Bois, lequel étoit petit fils dudit Henri, & triſayeul de celui qui donne lieu à cet article, fut auſſi Seigneur de la Grèze & de Graſperne, épouſa le 15. Janvier 1567. Anne Grimoard, fille de Jean Grimoard, Ecuyer, Seigneur de Fraſleaux, & de Louiſe la Personne, Dame de Petit Fregon, & fut inſtitué héritier univerſel d'Aimeri du Bois, ſon frére, Capitaine de 200. hommes de pied pour le ſervice du Roi, ainſi qu'il eſt juſtifié par le Teſtament que ledit Aimeri du Bois fit le 4. Avril 1573. après avoir reçû, au Camp près de la Rochelle, un coup d'Arquebuſade, dont il mourut le même jour.

D'Argent, à un Aigle de Sable, les Cuiſſes & les Pattes de Gueules, & les Ailes abaiſſées.

* * *

JEAN-BATISTE BOISOT, Seigneur de Vert, Premier Préſident du Parlement de Bezançon, reçû le 13 Novembre 1714, eſt fils de Gabriel Boiſot, Seigneur de Vert, Premier Préſident au même Parlement, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils d'Etat & Privé, mort le 6 Septembre 1724 âgé de 83 ans.

Il a epouſé Marie-Eliſabeth Heuslin, fille de Michel Heuſlin, Ecuyer, Seigneur de Fontenai, Conſeiller-Secretaire du Roi, Maiſon, Couronne de France & de ſes Finances, Receveur Général des Finances de la Généralité de Soiſſons, & d'Eliſabeth Joubland, & de ce mariage il a trois enfans, ſavoir, N..... Boiſot, agé de 22 ans, N..... Boiſot, Abbé de S. Paul de Léon en Bretagne, âgé de 21 ans, & N..... Boiſot, femme de M. de Rozieres, Préſident à Mortier au même Parlement de Bezançon.

D'Or, à trois Tourteaux de Gueules, poſés deux & un.

◆

JAQUES-JOSEPH DE BOISSE, Ecuyer, Seigneur de la Farge, d'Eſpeux, de la Bechellerie, de Margeride, de Morat & de Treignac, demeurant dans la Paroiſſe de Chambaret en Limouſin, Diocèſe & Généralité de Limoges, naquit le 27 Janvier 1697 & fut reçû Page du Roi dans ſa Petite Ecurie, le 16. Mars 1712; & de ſon mariage accordé le 4 d'Avril de l'an 1720 avec Marthe-Ambroiſe Landouillette de Logivière, fille de René Landouillette-de Logivière, Marquis de Maule, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, Commiſſaire Général de l'Artillerie de la Marine, Capitaine de Vaiſſeaux du Roi, & de Marthe du Val, il a actuellement cinq fils & quatre filles, ſavoir, 1 Ambroiſe-Joſeph François-Diſcène de Boiſſe, né le 16 Février 1722. 2 François-Joſeph de Boiſſe de Treignac, baptiſé le 26 Novembre 1725. 3 André-Charles de Boiſſe de Morat, né le 4 Septembre 1730. 4. Antoine René de Boiſſe-de la Farge, né le 26. Mai 1734. 5 Joſeph René de Boiſſe-de la Bachellerie, né le 19. Octobre 1735. 6 Françoiſe Radegonde Charlote de Boiſſe, née le 26. Février 1724. 7 Marie-Marthe de Boiſſe-de la Farge, née le 5 Janvier 1730. 8 Marie Louiſe-Eugénie de Boiſſe-de la Sanguinère, née le 22 Juillet 1731. & 9 Marie-Roſe-Jaqueline de Boiſſe de Margeride, née le premier de Juillet 1737.

Les Titres qui ont été produits *en original*, juſtifient non-ſeulement la Nobleſſe antique & de chevalerie de ceux du ſurnom de Boiſſe (en Latin, *de Buxia*) connus depuis plus de cinq ſiécles, & dont les filiations ſont ſuivies juſqu'à préſent, mais encore leurs alliances avec un grand nombre de Maiſons illuſtres du Royaume, par leſquelles ils ont l'honneur d'appartenir (quoique dans un degré éloigné) à Sa Majesté Régnante, & à pluſieurs Souverains de l'Europe. Ces Titres établiſſent qu'André de Boiſſe, Chevalier Croiſé (*Miles Cruce ſignatus*) ainſi qualifié dans l'acquiſition qu'il fit le 12 des Calendes de Juin de l'an 1237 d'une rente aſſignée ſur les Terres de la Farge, de la Sanguinère & de Bourne, & ſur les héritages que Guillaume de Boiſſe poſſédoit dans la Paroiſſe de Chambaret, fut conſéquemment un des Seigneurs François qui ſe croiſérent ſous le commandement de Thibaut, Comte de Champagne, Roi de Navarre.

Que Guillaume de Boſſe I du nom, Chevalier, mort avant l'an 1275 laiſſa pluſieurs enfans de Jeanne de Moras, ſa femme, ſœur de Bernard de Moras, Chevalier & laquelle par ſon Teſtament du 11 Décembre 1264 fit pluſieurs legs à l'Hôpital de S. Jean de Jéruſalem, ainſi qu'à la Milice du Temple & nomma exécuteurs de ſon teſtament Meſſire Raimond de Boſſe, Chevalier & Géofroi de Boſſe Damoiſeau ſes beaux-fréres.

Guillaume de Boſſe, II du nom, leur fils aîné, Damoiſeau, épouſa Agnès de la Combe veuve de Bernard Royer, Il tranſigea le premier de Juillet 1275 avec Bertrand de Colonie, Religieux de l'Abbaye d'Uzerche Raimond de Rayrognac, Prieur de Magoutiéres, & autres particuliers, ſur les diférends qu'ils avoient pour la perception de la grande dixme Pe[illegible] de Chambaret, dont ledit Raimond déclaroit être en poſſeſſion de tems immémorial. Il fit ſon Teſtament le 8 Octobre 1298 & laiſſa entr'autres enfans de ladite Agnès de la Combe Guillaume de Boſſe qui ſuit, & Alpaïde de Boſſe femme de Géraud Grille, Damoiſeau, fils de Géraud Grille, Chevalier, Seigneur de Beaumont.

Guillaume de Boſſe, III du nom Damoiſeau fut marié le 4 Mai 1312 avec Agnès de Fresne, ſœur de Raimond de Freſne, Damoiſeau, fit ſon Teſtament le 17 Juin 1318 & laiſſa pour fils,

Durand de Boſſe, I du nom Damoiſeau, qui épouſa 1° le 30 Septembre 1335 Marguerite de la Jaumont fille de Gaubert de la Jaumont Chevalier, dont un fils nommé Raimond de Boſſe Damoiſeau qui mourut ſans poſtérité 2° Marguerite d'Aubiolle à laquelle il laiſſa l'adminiſtration de ſes biens & de ſes enfans, par ſon Teſtament du 5 Janvier 1371 portant auſſi confirmation & augmentation de la fondation que ſes prédéceſſeurs avoient faite de la Vicairie de Boſſe.

Raimond, *dit* Mondon de Boſſe Damoiſeau, fils du ſecond Lit dudit Durand de Boſſe épouſa le 13 de Juin de l'an 1394 Marguerite de la Porte de Treignac fille de Gui de la Porte Damoiſeau & il en eut pour enfans 1 Furien de Boſſe, ci-après, 2 Antoine de Boſſe, Damoiſeau 3 Iſabeau de Boſſe, femme d'Hugue Vigier Damoiſeau 4 Caterine de Boſſe mariée avant l'an 1435 avec Raimond de Cosnac Damoiſeau & 5 Louiſe de Boſſe, qui épouſa le 9 Février 1426 Géofroi Coral Seigneur de Mazet.

Furien de Boſſe Damoiſeau Seigneur de la Forge, fut marié le 17 Janvier 1456 avec Marie de S. Irier à laquelle Nobles hommes Renaud & Guillaume de S. Irier ſes fréres Damoiſeaux, Seigneurs de S. Irier au Diocèſe de Limoges, conſtituérent en dot la ſomme de 400 Ecus Il fit ſon Teſtament le 17 Septembre 1483 & ladite Marie de S. Irier ſa veuve fit le ſien le 20 Février 1491 Il en eut pour enfans 1 Jean de Boſſe ci-après 2 Léonard, *dit* Léonet de Boſſe, Ecuyer, Seigneur de Boſſe & de Jorchac lequel n'eut que deux filles d'Eliſabeth de Monteil, ſa femme 3 Marguerite de Boſſe, femme de Jean de la Porte Ecuyer, Seigneur d'Uſſac, 4 Anne de Boſſe femme d'Antoine Aubert, Ecuyer, Seigneur de Vigeoil, &c.

Jean de Boſſe, Damoiſeau, Seigneur de la Forge, épouſa le 6 Février 1494 Françoiſe de Boſſe (ortografié auſſi dans d'autres Actes Boſſé & Boiſſat) fille de Charles de Boſſé (*alias* Boiſſé) Ecuyer, Seigneur de Corteeix, & de Caterine

GIRON, laquelle eut pour pére & mére, haut & puiſſant Alain Giron, & Caterine DE CHAUVIGNI-CHATEAUROUX; Louis Seigneur de Coromai, fils de Jaques de Boiſſe, auſſi Ecuyer, Seigneur de Coromai, & de Souveraine DE BLANCHEFORT-DE PAULT; Françoiſe de Boiſſe, ou Boiſé, teſta le 17. Avril 1539. étant lors veuve, & fut mére d'1 Amanieu de Boiſſe, qui ſuit; de 2 Léonard de Boiſſe, Seigneur de la Farge, Homme d'Armes des Grd'ordonnances du Roi, l'an 1553. lequel mourut ſans enfans de Guiette DE VERAC, ſa femme, laiſſant ſeulement un fils naturel, nommé Gaſpard Bâtard de Boiſſe, de 3 Marguerite de Boiſſe, femme de Jaques DE LANTEUIL, Ecuyer, Seigneur de la Farge, & autres.

Amanieu de Boiſſe, Ecuyer, Seigneur de la Farge, fut marié le 7. Décembre 1539. avec Anne DE CHALUS, fille de Maurice de Chalus, Ecuyer, Seigneur de Couzan, d'Hauteroche & de Châteauneuf; Après la mort de ſa femme, il fit ſon Teſtament le 6. Septembre 1569. & laiſſa entr'autres enfans, 1 Louis de Boiſſe, ci-après; 2 Léonard & 3 François de Boiſſe, & 4 Caterine de Boiſſe, femme de Nicolas BAILHOT, Ecuyer, Seigneur de la Blanchardie.

Louis de Boiſſe, Ecuyer, Seigneur de la Farge & de Murat, héritier inſtitué par le Teſtement de ſon pére, épouſa le 12. Juillet 1574. Iſabeau DE LA BACHELLERIE, fille de Noble Jean de la Bachellerie, Ecuyer, Seigneur de la Bachellerie, d'Eijoux, &c. & d'Antoinette DE MEILLARS. Il tranſigea le 17. Décembre 1579. avec Brandelis DE COMBORN, Ecuyer, Seigneur d'Enval, ſur les différends qu'ils avoient pour des droits *de Bancs, Monumens, Sépultures & Litres*, dans l'Egliſe Paroiſſiale de Chambaret, & par cette tranſaction ils convinrent qu'ils en jouiroient l'un & l'autre également. Leſdits Louis de Boiſſe, & Iſabeau de la Bachellerie, laiſſérent treize enfans, & entr'autres, 1 Charles de Boiſſe qui ſuit; 2 Jaques de Boiſſe, Seigneur de la Maziére, lequel étant ſur le point d'aller à la Guerre en qualité de Capitaine d'une Compagnie de gens de pied dans le Régiment du Seigneur de Meillars ſon couſin, fit un Teſtament olographe le premier Mars 1632. 3 Léonard de Boiſſe, Seigneur & Prieur de S. Prieſt & de Chaſtaignols, 4 Caterine de Boiſſe, mariée le 11. Février 1592. avec Jaques DE CHAUVEAU, Ecuyer, Seigneur & Baron de Rochefort. 5 Caterine de Boiſſe, femme en premiéres nôces de Jean COMTE, Seigneur d'Alers, & en ſecondes, de Michel de MASVALIER, Seigneur de Travieux, qu'elle épouſa le 25. Novembre 1618. 6 Françoiſe de Boiſſe, femme de Jaques DE LES BOULIERES, Ecuyer, Seigneur de Montagour, &c.

Charles de Boiſſe, Ecuyer, Seigneur de la Farge, d'Eijoux, de Margeride & de Murat, fut marié le 2. Mars 1628. avec Françoiſe DE S. NECTAIRE, fille de Jaques de S. Nectaire, Seigneur de S. Victour de Groliéres, de Benno, &c. & de Françoiſe d'APCHON, laquelle eut pour pére & mére, Jaques d'Apchon, Seigneur d'Apchon, & Sidoine DE VENDOMOIS, & ils eurent pour enfans, 1 Jaques de Boiſſe, ci-après, 2 Jean Charles de Boiſſe, Prieur de S. Prieſt & de Chaſtaignols, 3 Paul de Boiſſe, Ecuyer, Sieur de Murat, dont le mariage fut accordé le 26. Février 1677. avec Marie DES ASSIS, fille de Pierre des Aſſis, Sieur de la Chaſſagne, & de Paule DE MARMONT; 4 Michel de Boiſſe, Chevalier de l'Ordre de S. Jean de Jéruſalem, dit de Malthe, dont les preuves furent admiſes au Grand Prieuré d'Auvergne, le 12. d'Octobre 1665. & 5 Caterine de Boiſſe, femme de Pierre DE LANOLARIE, Ecuyer, Sieur de Vaux, &c.

Jaques de Boiſſe, Ecuyer, Seigneur de la Farge, d'Eijoux, &c. laiſſa entr'autres enfans de Marie DE CHEVALLE, qu'il épouſa le 25. Juin 1658. & qui étoit fille de Noble Joſeph de Chévalle, 1 Joſeph de Boiſſe, qui ſuit, 2 Jean-Charles de Boiſ fe, Capitaine de Dragons, & Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis; 3 Michel de Boiffe, Prêtre de la Miffion; 4 Antoine de Boiffe, Abbé Commendataire du Vigeois, Prêtre, Docteur de Sorbonne, & Grand Vicaire de Limoges; 5 N . . . de Boiffe, Capitaine d'Infanterie dans le Régiment d'Angoumois; & 6 Marie de Boiffe, dont le mariage fut accordé le 3. Février 1701. avec Claude Hugon du Prat, Seigneur de Magnataires.

Joſeph de Boiffe, Ecuyer, Seigneur de la Farge, de la Bacheſlerie, d'Eijeau, &c. épouſa le 19. Aouſt 1696. Marie de Fresnoy-la-Renaudie, fille d'Hector-François de Félines-la Renaudie, Ecuyer, Seigneur de Lavaux, de Courage, &c. & de Renée d'Escrabanas; De ce mariage naquirent, Jaques-Joſeph de Boiffe, qui a donné lieu à cet article, & Marie-Paule-Thérèſe de Boiffe, femme de N . . . du Mas, Ecuyer, Seigneur de Palzac, Brigadier des Armées du Roi.

Faſcé d'Argent & de Gueules de ſix pièces; les Faſces d'Argent, chargées chacune de trois moucheturеs d'Hermines de Sable.

◆

JOSEPH DE BOISSIEU, Sieur du Boiſnoir, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, & Capitaine dans le Regiment de Lionnois, demeurant dans la Paroiſſe de Deſſge, Diocéſe de S. Flour, Election de Brioude, Province & Généralité d'Auvergne, naquit le 30 Juin 1693 du mariage de Gabriel de Boiſſieu, Ecuyer, Seigneur de Maiſonneuve, & de Marie Bravard d'Aissac, ſa femme. Il épouſa le 3 Juin 1723 Marie Anne Brun, fille de François Brun Ecuyer, Seigneur du Boiſnoir, & de Marguerite Coznan, & de ce mariage il a eû entr'autres enfans, Marguerite de Boiſſieu, née le 17 Avril 1724 reçûë à S. Cir le 17 Septembre 1735 ſur les preuves de ſa Nobleſſe, juſtifiée graduellement par Titres, depuis Jean de Boiſſieu, ſon cinquiéme ayeul, Ecuyer, Sieur de Boiſſieu, lequel fit ſon Teſtament le 25 Janvier 1540 & voulut être enterré avec ſes prédéceſſeurs, dans l'Egliſe de la Chapelle Géneſin, Diocéſe de Clermont.

D'Azur, à un Aigle d'Or, becqué & membré de Sable, & trois Roſes d'Argent, mouvantes d'une même tige, feuillées de même, & rangées à la pointe de l'Ecu.

◆

JEAN BONI, Ecuyer, Seigneur de Boiſgrenier, de la Roche & de la Vergne, Capitaine dans le Régiment de Piémont, demeurant dans la Paroiſſe de S. Remi de la Ville d'Amiens, & fils de Pierre Boni-de la Vergne, Ecuyer, Sieur de Boiſgrenier, Paroiſſe de Leſlelle en Poitou, & de Marguerite de Foucas, ſa femme, épouſa le 9 de Janvier 1712 Marie-Honorée Becel, fille d'Honoré Bécel, Seigneur de Trouville, Conſeiller du Roi, Commiſſaire ordinaire des Guerres, & de Madeléne le Grand. De ce mariage il a eu dix enfans, ſavoir, 1 Jean-Baptiſte Honoré Boni, Ecuyer, né le 11. Juillet 1715. 2 René Boni, Ecuyer, né le 25. Aouſt 1717. 3 Louis Boni, Ecuyer, né le 18. Septembre 1721. 4 Etienne-Henri Boni, Ecuyer, né le 26. Décembre 1723. 5 Marie-Anne Boni, née le premier Juin 1713. 6 Marie-Madeléne Boni, née le 19. Mai 1714. & reçûe à S. Cir le 17. Juillet 1725. 7 Autre Marie-Madeléne Boni, née le 11. Juillet 1715. 8 Marie Honorée Boni, née le 16. Aouſt 1716. 9 Marie-Françoiſe-Honorée Boni, née le 7. Septembre 1722. & 10 Marie-Jeanne Boni, née le 26. Mai 1725.

Les Titres produits pour la réception de ladite Marie-Madeléne Boni, établiſſent graduellement ſa Nobleſſe, depuis Germain Boni-de la Vergne, ſon quatriéme ayeul, Ecuyer, Seigneur de la Vergne, marié le 21. Novembre 1571. avec Jeanne du Mureau, fille de Jean du Mureau, Ecuyer, Seigneur du Mureau.

Ledit Jean Boni-de la Vergne, qui donne lieu à cet article, fut maintenu dans la qualité de Noble & d'Ecuyer, & dans tous les priviléges dont jouiſſent les Gentilshommes du Royaume, par Ordonnance de M. de Bernage, Maître des Requêtes, & Commiſſaire départi dans la Généralité d'Amiens, le 6. Decembre 1717. & les Titres énoncés dans cette Ordonnance, remontent ſa Nobleſſe juſqu'à Jean Boni-de la Vergne, ſon ſeptiéme ayeul, dont le fils Chriſtophe Boni, Damoiſeau, Seigneur de la Vergne, fut marié avec Antoinette Cotter, le 5 Septembre 1405.

De Gueules, à trois Bezans d'Argent, poſés deux & un.

◆

CLAUDE-GUILLAUME DE LA BONNINIERE, Seigneur des Chaſtaliers & du Freſne-Savari, demeurant dans la Paroiſſe de S. Martin de Beaumont-la Ronce, Dioceſe, Election & Généralité de Tours, lequel le 28 Septembre 1673. fut reçû Page du Roi dans ſa Grande Ecurie, le 20. d'Aouſt 1689. & il épouſa le 19. Février 1703. Marie-Jeanne-Marguerite Renée SIMON, fille de Jean Simon, Ecuyer, Seigneur de Claire & de Touffreville, & de Jeanne-Marguerite ANGENEAU.

De ce mariage il eut un fils & une fille, celle-ci nommée Marie-Anne-Jeanne de la Bonninière, qui épouſa au mois de Novembre 1723. Nicolas David HURAULT, Seigneur de S. Denis près de Blois, & Jean Baptiſte-Claude de la Bonninière, leur fils, Ecuyer, Seigneur deſdits lieux du Freſne-Savari & des Chaſtaliers, lequel le 5. d'Aouſt 1708. & fut reçû auſſi Page du Roi dans ſa Grande Ecurie, le 28. Mars 1725. ſur les Titres produits, tant par lui que par ſon pére, & qui juſtifient que ledit Claude-Guillaume de la Bonninière, étoit fils de Claude de la Bonninière, Ecuyer, Seigneur du Freſne-Savari, & d'Anne du Bois, ſa femme, qu'il avoit épouſée le 10. Juillet 1669. fille de Guillaume du Bois, Ecuyer, Seigneur de Laval-Fenu, du Pleſſis-le Château, & de Courcelliers, & de Nicole du PLESSIS-CHATILLON. Que ledit Claude de la Bonninière eut pour pére & mére,

Anne de la Bonninière, Ecuyer, Seigneur des Chaſtaliers, & Catherine OUDART, ſa femme, fille de Claude Oudart, Seigneur de la Faye, près de Chinon, & d'Honorée de THIERRIER. Que ledit Anne de la Bonninière, étoit fils aîné & héritier principal de

Louis de la Bonninière, Chevalier, Seigneur des Chaſtaliers, Enſeigne de la

Compagnie des Gendarmes de M. le Maréchal de Fervaques, & de Françoiſe Gallois, ſa femme.

Et que ledit Louis de la Bonninière, lequel fit un partage Noble le 4. Décembre 1595. avec Antoinette & Renée de la Bonninière, ſes ſœurs, des biens de Jean de la Bonninière, leur pére, auſſi Ecuyer, Seigneur des Chaſteliers, étoit iſſu au quatriéme degré de Pierre de la Bonninière, ſon triſayeul, Ecuyer, Seigneur de la même Terre des Chaſteliers, & dont le ſieur Guérin de la Bonninière, Ecuyer, Seigneur dudit lieu, fut marié le 28. Octobre 1494. avec Perrette de Montplacé, fille de Jean de Montplacé, Ecuyer, Seigneur de Montplacé, & d'Anne Libart.

Ledit Sieur de la Bonninière, qui donne lieu à cet article, avoit deux fréres Chevaliers de Malthe, l'un nommé Joſeph de la Bonninière, & l'autre Jacques Philipes de la Bonninière, lequel fut tué au Siége d'Oran en Afrique.

D'Argent, à une Fleur de Lis de Gueules.

* * *

AUGUSTIN DE BONVOUST, Seigneur d'Aunai, demeurant audit lieu d'Aunai, Diocèſe de Séez, Election & Généralité d'Alençon, fut reçû en 1722. Chevalier des Ordres Royaux & Militaires de Notre-Dame de Mont-Carmel, & de S. Lazare de Jéruſalem, & les preuves qu'il fit alors pour ſa réception, devant les Commiſſaires députez à cet effet, énoncent que ledit Auguſtin de Bonvouſt, baptiſé le 12 Janvier 1699. eſt fils de

Jean Louis de Bonvouſt, Seigneur d'Aunai, Chevalier de l'Ordre du Roi, & de Marie-Anne de Brunet, ſa femme, qu'il avoit épouſée le 18. Mai 1691. fille de François de Brunet, Seigneur de Rouilli, Chevalier de l'Ordre du Roi, Commandant la Nobleſſe du Bailliage d'Alençon, & de Marie des Portes. Que ledit Jean Louis de Bonvouſt fit hommage au Roi en ſa Chambre des Comptes à Rouen, le 20. Mars 1694. à cauſe deſdits Fief, Terre et Seigneurie d'Aunai, qu'il tenoit de Sa Majeſté, dans la mouvance de ſa Châtellenie d'Eſſai, Qu'il eut pour pére & mére

Jean René de Bonvouſt, Seigneur d'Aunai, Chevalier de l'Ordre du Roi, & Caterine du Pont, ſa femme, avec laquelle il fut marié le 5. Juin 1660. & qui étoit fille de Claude du Pont, Ecuyer, Seigneur du Ruau, Doyen des Conſeillers de la Sénéchauſſée & Siége du Préſidial d'Angers, & de Jaqueline Drore. Que ledit Jean René de Bonvouſt fut maintenu dans ſa Nobleſſe par Ordonnance de M. de Marle, Commiſſaire départi dans la Généralité d'Alençon, du 11. Février 1667. & qu'il étoit fils de

Claude de Bonvouſt, Ecuyer, Seigneur d'Aunai, Chevalier de l'Ordre du Roi, Gentilhomme ordinaire de ſa Chambre, & d'Emanuelle de la Motte, ſa femme, mariée le 23. Mai 1633. & fille de Jean Marquis de la Motte, Seigneur de la Motte Beracé, & de Perronelle le Conte. Que ledit Claude de Bonvouſt eut pour pére & mére

Jean de Bonvouſt, Ecuyer, Seigneur d'Aunai, de Vauxrenout & de Corneillé, & Renée Gruel, ſa femme, qu'il épouſa le 28. Septembre 1591. fille de Philbert Gruel, Seigneur de Touvoye, Chevalier de l'Ordre du Roi, & Gentilhomme ordinaire de Sa Chambre, & que ledit Jean de Bonvouſt, & Chriſtophe de Bonvouſt,

ſon

ſon frére, Chevalier de Malthe, reçû au Grand Prieuré de France, l'an 1575, étoient enfans de

René de Bonvoiſil, Ecuyer, Seigneur dudit lieu d'Aunel, l'an 1560, & de Marie le Bouteux, ſa femme.

D'Argent, à deux Faſces d'Azur, accompagnées de ſix Merlettes de ſable, poſées trois, deux & une.

◆

Jaques LE BORGNE, Seigneur de Kermorvan, demeurant au Manoir de Kerroudel, Paroiſſe de Plouvenez, Evêché de Léon, Province de Bretagne, fut marié le 7. Février 1685, avec Caterine le Bonzan, fille de Gui le Borgne, Seigneur de Treuſcoet, & de Françoiſe le Grenier; De ce mariage il a eû neuf enfans, ſavoir, 1 Touſſaint le Borgne, Prêtre; 2 Vincent-Marie le Borgne, Prêtre & Prieur de Pons-ſur Seine; 3 Charles-Gui le Borgne, Prêtre; 4 Sebaſtien-Touſſaint le Borgne, ci-devant Jéſuite à la Fléche; 5 Jaques-Vincent le Borgne de Kermorvan, né le 23. Septembre 170., & reçû Page du Roi dans ſa Grande Ecurie, le 19. Novembre 1718; 6 Françoiſe-Renée & 7 Caterine-Guillemette le Borgne, Religieuſes [illegible] 8 [illegible] Marie-Hélène & 9 Anne-Therèſe le Borgne, non mariées en 1719.

Les Titres produits par ledit Jaques Vincent le Borgne, pour etre reçû Page du Roi, juſtifient ſa filiation établie depuis Nobles gens Jean le Borgne & Marguerite de Kerazmenec, ſa femme, ſes quatriémes ayeuls, dont les biens reconnus Nobles & de gouvernement noble & avantageux, furent partagés le 4. Mai 1565 entre Nobles hommes Adrien le Borgne, leur fils aîné, & héritier principal & noble, & Yves le Borgne, ſon frére puiſné, Ecuyer, Seigneur de la Tour, triſayeul dudit Jaques Vincent le Borgne de Kermorvan.

D'Azur, à trois Huchets ou Cors de Chaſſe d'Or, enguichés de même, & poſés deux & un.

◆

Thomas DE BORREL de Chanouillet, Seigneur de la Grange, demeurant dans la Ville de Mande en Gévaudan, fils de Gilbert Charles de Borrel, Seigneur de la Grange, de Servieres, des Vaunets & de Saugere, & de Françoiſe de Retz de Bressoles, ſa femme, fut marié le 8 Septembre 1718, avec Marguerite Rivié, fille d'Etienne Rivié, Conſeiller Sécretaire du Roi & Grand Maître des Eaux & Forets au Département de Soiſſons, & il a eû entr'autres enfans, Thomas de Borrel de Chanouillet de la Grange, né le 18. Septembre 1719, reçû Page du Roi dans ſa Grande Ecurie, le 2 Avril 1736.

Les Titres qui ont été fournis pour ſa preuve, juſtifient que ledit Gilbert-Charles de Borrel, ſon grand pére, fut maintenu dans la poſſeſſion de ſa Nobleſſe, comme iſſu de Noble race & lignée, par Ordonnance de M. Bazin de Bezons, Conſeilfaite départ en la Province de Languedoc, du 26. Septembre 1669, étoit fils de Noble Robert de Borrel-de Chanouillet, Seigneur de la Grange, & de Caterine d'ARPAJON, ſa femme, qu'il avoit épouſée le 5. Avril 1642. fille de Samuel d'Arpajon, Seigneur de Broquiès, Chevalier de l'Ordre du Roi, & de Léonore DE COMBRET.

Que Noble Gilbert de Borrel-de Chanouillet, Seigneur de Saugières, père dudit Robert, fut marié le 12. Juin 1611. avec Françoiſe GRÉGOIRE, fille de Noble Triſtan Grégoire, Seigneur de Lambrandés, & de Marguerite DE GRIMOARD-DU ROURE, & fit ſon Teſtament le 23. Décembre 1631; par lequel il voulut être enterré auprès de Robert de Borrel, ſon père, dans la Chapelle des Cinq Playes à Mande, & que ſur le lieu de ſa Sépulture fut poſée une Lame de Cuivre, avec cette Inſcription : *Ci giſſent Robert & Gilbert de Borrel-de Chanouillet, père & fils, & ceux de leur Famille*, & inſtitua ſon héritière univerſelle ladite Françoiſe Grégoire-de Lambrandés, à la charge de remettre ſes biens audit Noble Robert de Borrel-de Chanouillet, leur fils. Et que ledit Gilbert de Borrel étoit fils, au troiſiéme degré, de Noble Louis de Borrel, ſon biſayeul, lequel fut marié au lieu de Montbéliar en Dauphiné, avec Noble Claude COLONIAN, par Contrat du 19. Décembre 1521.

Ce Louis de Borrel eſt le ſixiéme ayeul de [illegible], & de Jeanne Charlote de Borrel-de Chanouillet de la Grange, ſa Couſine germaine, née le 28. Avril 1722. reçûe à S. Cir le 31. Mars 1734. Le père de cette Demoiſelle, apellé Jean Baptiſte de Borrel-de Chanouillet, étoit Capitaine dans le Régiment de Conti, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, & frère germain dudit Urbain de Borrel-de Chanouillet, qui a donné lieu à cet article.

D'Azur, à un Chevron d'Or, ſurmonté de trois Etoiles de même, rangées en Faſce, & un Chef d'Argent.

❦

GABRIEL DE BOSREDON, Ecuyer, Seigneur du Chatelet, demeurant dans la Paroiſſe de S. Avit, Diocèſe de Clermont en Auvergne, Election & Généralité de Riom, & fils de Joſeph de Boſredon, Ecuyer, Seigneur du Chatelet, & de Françoiſe DE LA ROCHETTE, ſa femme, épouſa l'onziéme d'Août 1685. Gilberte DU PLANTADIS, fille de Claude-Gilbert du Plantadis, Ecuyer, Seigneur de la Varnède, & de Jeanne GUILLOBET. Et de ce mariage il a eû un fils nommé Jaques de Boſredon, Prêtre, & quatre filles, ſavoir, Anne-Claire, Louiſe, Jeanne & Marie de Boſredon, toutes quatre reçûes dans la Maiſon Royale de S. Louis à S. Cir, où l'aînée s'eſt faite Religieuſe, & ladite Louiſe de Boſredon a été mariée le premier Août 1719. avec Jérôme Marien de Boſredon, ſon Couſin, Ecuyer, Seigneur du Vieux-Voiſin & du Luc.

Les Titres fournis pour les réceptions deſdites Demoiſelles, juſtifiant ſuffiſamment l'ancienneté de leur Nobleſſe, depuis Louis de Boſredon, leur quatriéme ayeul, Seigneur des Sales & de Herment, lequel fut marié le 28. Janvier 1547. avec Jeanne D'AUBUSSON, fille de Jaques d'Aubuſſon, Seigneur du Bouſſon, & d'Antoinette DE LANGEAC, & eut entr'autres enfans François de Boſredon, Seigneur de la Breuille, qui épouſa le 23. Mai 1574. Jeanne DE S. JULIEN, & fut père de Jean de Boſredon, Seigneur de la Breuille & des Sales, marié le 28. Avril 1602.

Google

avec Madelène de Calvimont, fille de Jean de Calvimont, Seigneur de S. Martial, & de Madelène de Montagnac.

Ils furent les pére & mére de Guillaume de Boſredon, Seigneur de la Breuille, de S. Marc & des Sales, lequel épouſa l'onziéme Février 1641. Hélène Robert de Lignerac, fille de puiſſant Seigneur Jaques Robert de Lignerac, Seigneur de la Muſe. & fut maintenu dans ſa Nobleſſe par Arreſt de la Cour des Aides de Clermont-Ferrand, du 13. Mars 1659. en conſéquence des Titres qu'il produiſit alors. depuis Jean de Boſredon, ſon triſayeul, qualifié haut et puiſſant Seigneur Baron de Hermant, dans le Contrat de ſon mariage énoncé dans ledit Arreſt, & accordé le 15. Janvier 1513. avec Louiſe de Chaslus, fille de haut & puiſſant Seigneur Jean de Chaſlus, Seigneur du Pui-S. Gulmier.

Charles de Boſredon, frére puiſné dudit François, & triſayeul de celui qui donne lieu à cet article, fut Seigneur de l'Eſclauſe & de Maranenche, par la donation que lui en fit le 26. Mai 1574. le ſuſdit Louis de Boſredon, ſon pére, qualifié dans cet Acte, Noble & puiſſant Seigneur.

D'Azur, à un Lion d'Argent, la Langue & les Griffes de Gueules. Ecartelé d'un Vairé d'Argent, & de ſinople, de quatre traits

* * *

Jérome-Marien DE BOSREDON Ecuyer Seigneur de Vieux Voſin & du Luc, demeurant audit lieu de Vieux Voſin dans la Paroiſſe de Merinchal, Diocéſe de Clermont en Auvergne, épouſa le premier Août 1719. Louiſe de Bosredon, fille de Gabriel de Boſredon, Ecuyer, Seigneur du Chatelet & de Gilberte de Plantadis. De ce mariage il a eû entr'autres enfans, Françoiſe de Boſredon-de Vieux Voſin née le 9. Septembre 1722. & reçûë à S. Cir le 8. Février 1732. ſur les preuves de ſa Nobleſſe qui établiſſent que ledit Jérôme Marien de Boſredon eut un frére nommé Jean-François de Boſredon, reçû Chevalier de Malthe au Grand Prieuré d'Auvergne, le 6 Décembre 1713. Que tous deux étoient enfans de

Jean de Boſredon, Ecuyer, Seigneur de Vieux-Voſin, & de Dame-Françoiſe de Chaussecourte mariée le 10. Février 1684. & fille de Charles de Chauſſecourte, Ecuyer Seigneur de Cherdant & de Dame Madelène de Salers. Que ledit Jean de Boſredon fit homage au Roi, en ſon Bureau des Finances & du Domaine à Riom, le 29. Décembre 1683. à cauſe de ladite Seigneurie de Vieux Voſin, mouvante du Comté d'Auvergne. Qu'il eut pour pére et mére

Gabriel de Boſredon, Ecuyer, Seigneur de Menon, de Combrailles, de Vaſſarge & du Vieux Voſin, & Françoiſe de S. Phale, ſa femme, qu'il épouſa le 21. Juin 1644. fille de puiſſant Seigneur Claude de S. Phale, Ecuyer, Seigneur de S. Martin d'Ordon, & d'Eléonore de Grivel-de Grossove; Que ledit Gabriel de Boſredon, étoit fils puiſné de

Jean Mathelin de Boſredon, Seigneur du Pui-S. Gulmier & de Villevolex, & de Marguerite le Groin, Dame de S. Avit, mariée le 7. Janvier 1601. & fille de Claude le Groin, Sieur de S. Avit, & d'Anne de Charlus; Que ledit Jean Mathelin de Boſredon étoit fils de Noble & puiſſant Seigneur

Mathelin de Boſredon, Seigneur du Pui S. Gulmier, & d'Antoinette de Murat, qu'il épousa le 4. Mai 1574. fille de Triſtan de Murat, Ecuyer, Seigneur de Rochemore, & que ledit Mathelin de Boſredon eut pour pére & mére, Noble & puiſſant Seigneur

Antoine de Boſredon, Seigneur du Pui-S. Gulmier & de Villevalux, & Jeanne de Rochefort, ſa femme.

Dans l'Arreſt de la Cour des Aides de Clermont-Ferrand, dont il a été fait mention ſur l'article précédent, eſt énoncée entr'autres Titres, une Tranſaction du 24. Novembre 1549 par laquelle il eſt prouvé que ledit Antoine de Boſredon, étoit frére puîné de Louis de Boſredon, Seigneur d'Hermant, & tous deux enfans de Jean de Boſredon, Seigneur & Baron d'Hermant, & de Louiſe du Chastel, Dame du Pui-S. Gulmier.

Les Seigneurs de S. Gulmier & de Vieux-Viſſin, portent les mêmes Armes que la branche du Chatelet dont on vient de parler.

◆

Jaques-Joseph DU BOT, Ecuyer, Seigneur du Bot, demeurant dans la Paroiſſe de la Chandeleur de la Ville de Quimper en Bretagne, & fils d'Herve du Bot, Ecuyer, Seigneur du Bot & de Lochan, & d'Anne Jaquette de Mucurlac épouſa le 16. Juillet 1709 Gabrielle-Jeanne de la Riviere, fille de Charles de la Riviere, Ecuyer, Seigneur de S. Germain, & de Claude Théreſe de Tourzel, etc. Et de ce mariage, il a trois enfans, ſavoir Herve Claude-Joseph Marie du Bot, né le 10 Mai 1710 François Claude-Joseph du Bot, né le 2 Janvier 1714 & Jean Louis du Bot-des-Salles, né le 13 Juillet 1715 reçûs tous trois Pages du Roi dans ſa grande Ecurie, les 3 Août 1728 13 Novembre 1730 & 12 Decembre 1732

Les preuves de leur Nobleſſe ont été dreſſées ſur Titres & ſur partages Nobles & avantageux faits ſucceſſivement par leurs Prédéceſſeurs, depuis Noble Even du Bot, Ecuyer, leur huitiéme ayeul, auquel Pierre de Kermodiern donna ſon aveu des héritages qu'il tenoit dans le Manoir du Bot, le 6 Novembre 1460.

Jaques du Bot, Seigneur du Bot, biſayeul de celui qui donne lieu à cet article, ayant été fait priſonnier de Guerre avec Aufroi du Bot, ſon pére, auſſi Ecuyer Seigneur du Bot, par les Troupes du Duc de Mercœur, l'an 1591 fut obligé de payer pour ſa rançon, & celle de ſon Pére, la ſomme de 600 Ecus.

D'Argent à une Faſce de Gueules.

◆

Michel-LE BOTEUC, Seigneur de Coeſſal, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, & ci-devant Sous-Lieutenant dans le Regiment des Gardes Françoiſes, demeurant dans la Ville de Guerrande, Evêché de Nantes, & Province de Bretagne, fit un accord le 12 Décembre 1695 avec Aliénore le Boteuc ſa ſœur, ſur le partage qu'elle lui demandoit en noble comme en noble, & en partable comme en partable, dans les biens Nobles & du gouvernement noble de Michel le Boteuc, & de Renée le Saint, leur pére

& mère, Seigneur & Dame de Coetſal, dont ledit Michel le Boteuc, étoit fils aîné & héritier principal & Noble; & il fit hommage au Roi en ſa Chambre des Comptes, à Nantes, le 12. Juin 1722. à cauſe de ſa Maiſon Noble, Terre & Seigneurie de Coetſal, mouvante de Sa Majeſté, comme Duc de Bretagne. Il avoit épouſé le 6. Octobre 1716. Antoine du Bouexic, fille de René du Bouexic, Seigneur de la Roche & de la Marchanderie, & d'Antoinette Gazet. & de ce mariage il a eû entr'autres enfans, Michel le Boteuc de Coetſal, né le 28. Octobre 1718 reçû Page du Roi, dans ſa Grande Ecurie, le 24. Mars 1736. ſur les preuves de ſa Nobleſſe établie graduellement par Aveux, Contrats de mariage, Teſtamens & partages nobles, depuis Olivier le Boteuc, ſon ſeptiéme ayeul, Seigneur de Coetſal, dont la mere Blanche Gabrier, fit un Teſtament le 25. Novembre 1498.

De Gueules, à une Croix d'Argent, accompagnée de quatre Etoiles de même, poſées une dans chaque Canton.

GUILLAUME BOUCHART, Ecuyer, Seigneur de Ravenel de Cambronne, de Vaux, du Meſnil & de Bermont demeurant dans la Paroiſſe de Notre Dame dudit lieu de Ravenel, Diocèſe de Beauvais & Généralité d'Amiens, épouſa le 4 de Fevrier 1698 Antoinette-Jeanne-Charlote le Sart, fille de Charles le Sart, Ecuyer, Seigneur de Prémont Chambellan de Monſieur Duc d'Orléans, Lieutenant de Roi au Gouvernement de Cambreſis & du Hainaut, Gouverneur du Catelet, & d'Antoinette Charlote le Sart.

De ce mariage il a eû entr'autres enfans, Caterine-Jeanne-Charlote Bouchart de Ravenel née le 10 Juin 1700 & reçûë à S. Cyr le 25 Mai 1712 ſur les Titres qui furent produits alors pour ſa reception, & qui prouvent que ledit Guillaume Bouchart étoit fils de

Robert Bouchart, Ecuyer Seigneur de Cambronne & de Valeſcourt Lieutenant dans le Régiment de Piémont & de Caterine Charpentier ſa femme, qu'il avoit épouſée le 25 Juillet 1665 fille de Guillaume Charpentier Seigneur de Luneſſ, Conſeiller Secretaire du Roi, & d'Elisabeth Mant. Que ledit Robert Bouchart & Louis Bouchart ſon frère, Ecuyer, Seigneur de Ravenel & de Milli, Lieutenant de Roi au Gouvernement des Ville & Château de Roye maintenus tous deux dans leur Nobleſſe par Ordonnance de M Colbert, Commiſſaire départi dans les Généralités d'Amiens & de Soiſſons du 8 Novembre 1666 étoient enfans de

Louis Bouchart Ecuyer Seigneur de Ravenel, de Cambronne & de Milli, Homme d'Armes de la Compagnie de Gendarmes des Ordonnances du Roi ſous la charge de M. le Duc de Lorraine, & Gentilhomme ordinaire de la Chambre de Sa Majesté, & de Sidoine le Caron, mariée le premier Mars 1614 fille de Jean le Caron, Chevalier, Seigneur d'Amerj, Enſeigne d'une Compagnie de cent Hommes d'Armes des Ordonnances du Roi ſous la charge du Duc d'Aumale, & de Caterine d'Ault.

Que Jean Bouchart père dudit Louis, fut auſſi Seigneur de Ravenel de Saint Remi de Milli & c Homme d'Armes, puis Enſeigne d'une Compagnie de cent

Hommes d'Armes des Ordonnances du Roi, ſous la charge de M. de Crévecœur. Qu'il fut marié le 9. Aouſt 1567. avec Jeanne du PLESSIER, fille de Jacques du Pleſſier, Seigneur de Certemont, & qu'il étoit fils de

Robert Bouchart, Ecuyer, Seigneur de Ravenel, dont il donna ſon aveu à Louis de Gaut, Ecuyer, Seigneur du Queſnel-Aubri, le 2. Janvier 1537.

D'Or, à une Tour de Gueules, maçonnée de Sable, & ſurmontée de deux Croiſſans d'Azur.

◆

EDME-ANTOINE-CLAUDE BOUCHER, Ecuyer, Seigneur de Milli, de Roffei & de Fontaine-Géri, demeurant dans la Paroiſſe de Milli, Diocèſe de Langres, Bailliage de Noyers, Généralité de Dijon, naquit le 22. Janvier 1672. étoit Cornette de Dragons dans le Régiment de Ranes, l'an 1694. & fut marié le 8. Décembre 1711. avec Caterine GAUTIER, fille de Pierre Gautier, Ecuyer, Seigneur de Tranchoy, & de Fontaine-Géri, & de Marie COIFFART.

De ce mariage il a eû un fils nommé Edme Boucher de Milli, né le 22. Mars 1714. reçû Page du Roi dans ſa grande Ecurie le 6. Janvier 1731. & une fille appellée Jeanne-Marie-Anne Boucher de Milli, née le 27. Avril 1720. & reçûë à S. Cir le 18. Mars 1731. ſur les Titres produits pour leurs réceptions, leſquels juſtifient que ledit Edme Antoine Boucher étoit fils d'

Edme Boucher, Ecuyer, Seigneur de Milli, Enſeigne de la Compagnie du Sieur de Germancourt dans le Régiment de Beauce, l'an 1640. & de Marie LE BACLE, ſa femme, qu'il avoit épouſée le 15. Octobre 1664. fille de François le Bacle, Ecuyer, Seigneur d'Argenteuil & de Beauregard, & d'Eliſabeth LE BOSSU.

Que le pére dudit Edme Boucher, nommé auſſi Edme Boucher, Ecuyer, Seigneur de Milli, marié le 4. Septembre 1621. avec Marguerite DE VEELU, fille de Jean de Véelu, Ecuyer, Sieur de Longeville & de Curi, Gentilhomme ſervant du Roi, & de Caterine DE ROUSSI, étoit fils de

Nicolas Boucher, auſſi Ecuyer, Seigneur de Milli, Homme d'Armes de la Compagnie d'Ordonnances du Seigneur de Preſlan, l'an 1594. Ledit Nicolas, fils de

Philipes Boucher, Ecuyer, Seigneur de Roffei, qui épouſa Madeléne DE MIAUX, Dame de Milli, & qui fut executeur du Teſtament qu'Etienne Boucher, ſon frére, Evêque de Cornouailles, & Abbé de S. Sauveur de Vertus, fit à Paris le 17. Aouſt 1571. Que ledit Philipes Boucher, comparut au rang des Nobles dans le Procès verbal de la rédaction des Coûtumes du Bailliage de Sens, fait le 3. Novembre 1555. fit hommage de la moitié de la Seigneurie de Roffei, à François du Bellai, Comte de Tonnerre, & Baron de Cruzi, le 17. Septembre 1547. ſervoit dans l'Armée du Roi en équipage d'Armes, l'an 1567. & étoit fils de

Triſtan Boucher, Seigneur de Roffei au Bailliage de Sens, & de Villiers-ſur Tholon au Bailliage de Troyes, pour lequel Bertrand du Mez comparut en état d'Arbaleſtrier, monté & armé ſuffiſamment aux montres dudit Bailliage de Troyes, tenues à Fremonnéres le premier Avril 1511. par Gautier de Dinteville, Ecuyer, Seigneur de Polizi, Bailli de Troyes.

D'Argent, à trois Ecreviſſes de Gueules, poſées deux & une, en Pal.

◆

ROBERT DU BOUEX, Seigneur de Villemort & de Fontmorand, Colonel du Régiment de Villemort, Brigadier des Armées du Roi, & Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, demeurant audit lieu de Villemort, Paroiſſe de Bethines, Diocèſe de Poitiers, Election du Blanc en Berri, & Généralité de Bourges, épouſa le 22. Janvier 1713. Marie-Anne-Thérèſe du Ligondais, fille de François du Ligondais, Ecuyer, Seigneur de Cauvanes & du Pleſſis, & de Marie-Anne de Lesperonnière, & de ce mariage il a eû entr'autres enfans, Henri-Joſeph du Bouex-de Villemort, né le 13. Mars 1715. reçû Page du Roi dans ſa Petite Ecurie, le 31. Décembre 1731. ſur la production qu'il fit de ſes Titres, leſquels juſtifient que ledit Robert du Bouex, & Jeanne du Bouex, ſa ſœur, fille d'Honneur de Madame, Ducheſſe d'Orléans, puis mariée le 19. Décembre 1697. avec Alexis-François Dauvet des Marests, Grand Fauconnier de France, étoient enfans de

Robert du Bouex, Seigneur de Villemort & de Méré, ſucceſſivement Capitaine d'une Compagnie de Cent hommes de pied, par Commiſſion du 16. Août 1636. Lieutenant Général pour le Roi dans le Pays Bleſois, & Gouverneur de la Ville de Blois, l'an 1656. Capitaine Commandant le Régiment du Coudray-Montpenſier, l'an 1668. & Brigadier des Armées du Roi, & de Marie d'Escoubleau, ſa femme, qu'il avoit épouſée le 29. Novembre 1650. fille de Claude d'Eſcoubleau, Seigneur du Coudray, Gouverneur de Blois, Lieutenant Général pour Sa Majeſté au Pays Bleſois, & de Charlotte Pot de Rhodes. Que ledit Robert du Bouex étoit fils de

Charles du Bouex, Ecuyer, Seigneur de Villemort, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, Enſeigne d'une Compagnie de Gendarmes des Ordonnances de Sa Majeſté, & de Marie Lhuillier, ſa femme, mariée le 17. Décembre 1618. & fille de François Lhuillier, Ecuyer, Seigneur des Bas-Chatelliers, Gentilhomme ordinaire de la Maiſon du Roi, & de Jaqueline de la Chateigneraie. Que ledit Charles du Bouex eut pour frère aîné, François du Bouex, Seigneur de Villemort, Capitaine d'une Compagnie d'Infanterie Françoiſe l'an 1639. & pour frère puîné, Jean du Bouex, Seigneur de Lermont & de Lille, Maître de Camp d'un Régiment d'Infanterie, Capitaine d'une Compagnie de Chevaux Légers, Gouverneur de la Ville d'Ardres & du Comté de Guines, lequel ne laiſſa qu'une fille d'Anne de Beauvau du Rivau, ſa femme, & que ces trois frères étoient enfans de

Gabriel du Bouex, Seigneur de Richemont, Chevalier de l'Ordre du Roi, Capitaine de la Chatellenie de Saux-le-Duc en Bourgogne, Enſeigne de Cinquante hommes d'Armes ſous la charge de M. de Tavannes, Ecuyer d'Ecurie, & Gentilhomme ordinaire de Sa Majeſté, Gentilhomme de la Chambre de Monſieur, Duc d'Alençon, &c. & de Marguerite de Mons de la Contour, Dame de Villemort, qu'il épouſa le 20. Mai 1585. Que ledit Gabriel du Bouex eut pour frère aîné, Michel du Bouex, Ecuyer, Seigneur de Richemont, lequel de Jeanne de Bonneval, ſa femme, eut entr'autres enfans, Olivier du Bouex, Seigneur de Richemont, Chevalier de l'Ordre du Roi, qui épouſa Avoile de Malassac de Chateigner, dont il eut une fille unique, nommée Jeanne du Bouex, Dame de Richemont, mariée le 7. Février 1633. avec Pierre Chauvelin, Ecuyer, Seigneur de Luzeret, Gentilhomme ordinaire de Monſieur Gaſton, Duc d'Orléans, & que leſdits Gabriel & Michel du Bouex eurent pour père & mère,

François du Bouex, Ecuyer, Seigneur de Richemont, & Perrette de S. Maur, ſa femme, mariés le ſeptiéme d'Aouſt 1526.

Les Titres énoncés dans les différentes Ordonnances renduës l'an 1599. & l'an 1668. par les Commiſſaires du Roi, ſur la Nobleſſe de cette Famille, la remontent juſqu'à Guillaume du Bouex, Ecuyer, Seigneur de Richemont, vivant l'an 1461.

D'Argent, à deux Faſces de Gueules.

⁂

LOUIS DE BOULLONGNE, Chevalier de l'Ordre du Roi, Premier Peintre de SA MAJESTÉ, Directeur de l'Académie Royale de Peinture & Sculpture, & l'un des Penſionnaires de l'Académie Royale des Inſcriptions & Belles Lettres, fut anobli avec ſa poſtérité mâle & femelle, née & à naître en légitime mariage, par Lettres Patentes en forme de Charte, données à Fontainebleau au mois de Novembre 1724. en conſidération de ſes grands talens, & des Ouvrages qu'il avoit faits à la ſatisfaction de SA MAJESTÉ, dans les Château & Chapelle de Verſailles, dans le Salon de Marli, dans l'Egliſe des Invalides, & dans le Chœur de l'Egliſe de Notre Dame à Paris, &c. & il eſt mort au mois de Novembre 1733. Il étoit fils de Louis Boullongne, Premier Peintre du Roi, Directeur & Profeſſeur de l'Académie Royale de Peinture & de Sculpture, & de Marguerite Baquet, qu'il avoit épouſée au mois de Février 1683. fille d'Etienne Baquet, Pourvoyeur de la Maiſon du Roi, & de Marguerite Perrin, & ledit Louis étoit fils d'autre Louis Boullongne, Peintre célébre, & l'un des Fondateurs & Profeſſeurs de l'Académie Royale de Peinture, mort l'an 1674. & de Barbe LARCHEVESQUE, ſa femme.

Du mariage dudit Louis de Boullongne & de ladite Marguerite Baquet, eſt iſſû entr'autres enfans, Jean de Boullongne, Conſeiller au Parlement de Metz, reçû le 30. Aouſt 1726. & premier Commis des Finances, lequel épouſa au mois d'Avril 1729. Charlotte-Catarine DE BEAUFORT, fille de Charles de Beaufort, l'un des Fermiers Généraux de SA MAJESTÉ, dont il a pluſieurs enfans.

Les Armes dudit Sieur de Boullongne, réglées par le Juge d'Armes de France, ſont :

De Gueules, à une Tour d'Argent, & un Chef d'Azur chargé de trois Etoiles d'Or : le Caſque de profil.

⁂

EDOUARD BOULON, Major du Régiment Royal Dauphin Infanterie, & Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, originaire de la Ville d'Autun, Province de Bourgogne, Généralité de Dijon, fut anobli par Lettres Patentes en forme de Charte, données à Paris au mois d'Aouſt 1720.

Les motifs de cet anobliſſement, contenus dans leſdites Lettres, ſont que ledit Sieur Boulon ſervoit SA MAJESTÉ depuis 35. ans ſans diſcontinuation, étant entré en 1685. dans

les

les Cadets, deſquels il avoit été tiré en 1687. pour être Sous-Lieutenant dans ledit Régiment Dauphin Infanterie, puis Lieutenant en 1689. Capitaine en 1693. enſuite Capitaine de Grenadiers, & enfin Major dudit Régiment. Qu'il s'étoit trouvé au Siége de Frankendal, & à la défenſe de Mayence en 1689. où il avoit été bleſſé dangereuſement d'un éclat de Grenade; Qu'il étoit aux Siéges de Mons & de Namur, faits par le feu Roi en perſonne, en 1691. & 1692. & à la Bataille de Steinkerque, où il avoit été bleſſé d'un coup de Bayonette à la main gauche; Au Siége de Furnes en 1693. à la défenſe de Namur en 1695. au Siége de Kell, à la Bataille d'Hochtet en 1704. au Siége de Nice en 1705. & en 1706. à celui de Turin, où il avoit été fait priſonnier de Guerre; & enfin aux Siéges de Landau & de Fribourg: Que dans toutes ces occaſions il avoit donné des marques de ſa valeur & de ſa bonne conduite; Et que d'ailleurs, il étoit d'une des plus anciennes Familles, des plus conſidérées & des mieux alliées de la Ville d'Autun. Ces Lettres adreſſées à la Cour du Parlement & des Aides, à la Chambre des Comptes, & au Bureau des Finances de Dijon, y ont été apparemment regiſtrées.

Les Armes réglées pour ledit Edouard Boulon, par le Juge d'Armes de France, ſont,

D'Azur à une Faſce ondée d'Or, chargée d'une Etoile de Gueules. L'Ecu timbré d'un Caſque de profil.

* * *

ADRIEN-PIERRE-AIMÉ BOURDIN, Ecuyer, Seigneur de Monſſures, demeurant dans la Paroiſſe de Flers, Diocèſe de Beauvais, Généralité d'Amiens, fut maintenu dans la poſſeſſion de ſa Nobleſſe, par Ordonnance de M. de Bernage, Maître des Requêtes, & Commiſſaire départi dans ladite Généralité, du 6 Décembre 1717. Il fut marié deux fois: 1° le 26 Septembre 1700 avec Eliſabeth DE GUEULUY, fille de Philipes de Gueuluy, Ecuyer, Seigneur de Rumigny, & de Charlote Thimoléone DE VAUXBELLE. 2° l'onzième d'Août 1718 avec Eliſabeth DE VILLEPOIX, fille de Charles de Villepoix, Ecuyer, Seigneur de Pronſel, & de Marguerite CAGNON. Du premier Lit ſont iſſus Jean-Pierre Bourdin, né le 26 Avril 1708. Philipes-Godefroi Bourdin, né le 2 Mai 1709. Eliſabeth Charlote Bourdin, née le 21 Juillet 1701. Marie Charlote Eliſabeth Thimoléone Bourdin, née le 20 Octobre 1702. Jaqueline Françoiſe Bourdin, née le premier Octobre 1703. Marie Agnès Bourdin, née le 4 Septembre 1704. Gabrielle-Françoiſe Bourdin, née le premier Octobre 1707. & Eliſabeth Marie Louiſe Françoiſe Bourdin, née le 28 Avril 1717. & reçûe à S. Cir le 15 Février 1719*. Du ſecond Lit eſt née une fille, nommée Marguerite Florimonde Bourdin, née le 20 Novembre 1722. & reçûe à S. Cir le 3 Septembre 1734. Les Titres produits pour la réception de l'une et de l'autre, établiſſent que ledit Sieur Bourdin de Monſſures, leur père, étoit fils d'

Antoine-Edmé Bourdin, Ecuyer, Lieutenant pour le Roi à Vitri-le-François, & d'Angélique TIERCELIN, ſa femme, qu'il épouſa le 19 Juin 1680. fille de Geofroi Tiercelin, Ecuyer, Seigneur de Broſſes & de Monſſures, & de Marie de S. Simon. Que ledit Antoine Edmé Bourdin eut pour père & mère

Nicolas Bourdin, Ecuyer, Seigneur de Vilaines, Gouverneur de Vitri le Fran quis; & Cléophile-Anne Cauchon, mariée le 3. Avril 1636. & fille de Thomas Cauchon, Seigneur de Neufizes & de Courlandon, & de Charlote d'Ambloy. Que ledit Nicolas Bourdin étoit fils de

---

* Regiſtre Livre 1719.

Nicolas Bourdin, Seigneur de Vilaines, Conseiller Notaire & Sécrétaire du Roi, reçu le 29. Janvier 1594. puis Agent pour le Roi à Raguze en Dalmatie, où il mourut. Ledit Nicolas fils de

Jaques Bourdin, Seigneur de Vilaines, Sécrétaire d'Etat, & de Marie Bochetel, qu'il avoit épousée le 12. Janvier 1550. & qui étoit fille de Guillaume Bochetel, Seigneur de Saci, Sécrétaire d'Etat, & de Marie de Morvilliers: Que ledit Jean* Bourdin mourut le 6. Juillet 1567. ayant ordonné par son Testament qu'on l'enterrat avec les Pauvres dans le cimetiére de la Trinité; Et que

Jaques Bourdin, son pére, natif de la Ville de Bourges, fut Seigneur de Chars & de Vilette, épousa Caterine Brinon, fille de Guillaume Brinon, Sieur de Vilaines, & de Jeanne Hennequin; mourut le 6. Aoust 1534. lors Sécrétaire du Roi, & fut enterré dans l'Eglise de S. Paul à Paris.

D'Azur, à trois têtes de Cerf d'Or, posées de front deux & une.

* * *

Jean BOURGUIGNON, Ecuyer Seigneur de la Mure, demeurant à Marseille, & fils de Joseph Bourguignon Ecuyer, Seigneur de la Mure, & de Théodore Croiset, sa femme, épousa le 2. Juin 1720. Marie-Anne d'Audiffret, fille d'Etienne d'Audiffret, Seigneur de Beauchamps, ancien Gouverneur de la Ville de Martigue, & de Raimonde** de la Bellie**. De ce mariage il a eu entr'autres enfans, Madeléne-Hipolite Bourguignon-de la Mure, née le 4. Décembre 1723. & reçûë à S. Cir le premier Septembre 1734. sur les preuves de sa Noblesse justifiée par Titres, depuis Claude Bourguignon, Ecuyer, son sixiéme ayeul, vivant avec Jeanne de Bissiran, sa femme, l'an 1520.

La Seigneurie de la Mure, possédée par cette Famille depuis plus de cent trente ans, reléve du Comté de Provence, ainsi qu'il paroît par plusieurs homages qui en ont été rendus en la Chambre des Comptes à Aix.

D'Or, à un Sanglier de Sable, passant sur une Terrasse de sinople, mouvante de la pointe de l'Ecu, & percé d'une Fléche d'Argent en barre, & un Chef d'Azur, chargé de trois Etoiles d'Or.

---

* Errata. Lisez Jacques. — ** Lisez De Seguins de la Bellie.

PHILIPPES BOURLIER, Ecuyer, Conſeiller du Roi, Tréſorier de France, au Bureau des Finances & la Généralité de Lion, fut élu en 1719 Echevin de ladite Ville où il demeure. De ſon mariage avec Marie-Anne Muſſier, fille de Noble Jacques Muſſier Echevin de la même Ville, il a eû trois fils, ſavoir, Pierre Philippes Bourlier, Marcelin Bourlier-de S. Hilaire, Maître d'Hôtel du Roi en ſurvivance de François Muſſier ſon oncle maternel, & Joſeph Bourlier, Prêtre, Docteur en Théologie, Chanoine de la Collégiale de S. Juſt à Lion.

Ledit Pierre Philippes Bourlier, Tréſorier de France au même Bureau des Finances, épouſa Marie la Croix, fille de Jean la Croix auſſi Tréſorier de France à Lion, dont il a eû deux fils, ſavoir, Philippes & Léonor Bourlier.

D'Argent, à un Chevron de Gueules, accompagné en pointe d'un Chien de ſable paſſant, & un Chef d'Azur, chargé d'un Soleil d'Or.

* * *

GILBERT BOUTET, Ecuyer, Seigneur de Sazeret, Chevalier des Ordres de Notre-Dame du Mont Carmel, & de S. Lazare de Jéruſalem, ci-devant Lieutenant de Dragons dans le Régiment de la Reine, demeurant dans la Paroiſſe de S. Martin du lieu de Sazeret en Bourbonnois, Diocèſe de Bourges, Election de Montluçon & Généralité de Moulins, naquit le 26 Août 1674 & fut marié le 12 Février 1707 avec Marguerite des Fonts, fille d'André des Fonts, Ecuyer, Sieur du Bouchet & de Marguerite de Lingendes. De ce mariage il a eû entr'autres enfans, Anne Eliſabeth Boutet de Sazeret, née le 3 Juin 1717 & reçue à S. Cir le 5 Juin 1727 ſur les Titres produits alors pour ſa réception & qui juſtifient que ledit Gilbert Boutet étoit fils de

Claude Boutet, Ecuyer, Sieur de Villefranche, l'un des deux cens hommes d'Armes d'Ordonnances du Roi, ſous le titre de la Reine, & que ledit Claude Boutet étoit arrière petit fils de

Gilbert Boutet, Ecuyer, Archer des Ordonnances du Roi François I. ſous la charge du Seigneur de la Fayette, l'an 1536 puis Archer de la Garde du Corps de Sa Majeſté, l'an 1542.

D'Azur, à un Chevron d'Or, accompagné de trois Tours d'Argent, poſées deux en chef, & une en pointe, & un Lambel d'Argent, de trois pendans en chef.

JEAN-BAPTISTE-ROBERT LE BOUTILLIER DE MAIGREMONT, Ecuyer, Seigneur de S. Cir & de Roménil, demeurant à Chaumont dans le Vexin-François, Diocèſe & Généralité de Rouen, épouſa le 15 Septembre 1710 Eliſabeth BOUCHER, fille d'Antoine Boucher, Conſeiller du Roi, Tréſorier Général, & Payeur des Rentes de l'Hôtel de Ville, & d'Eliſabeth LEVESQUE, & fit hommage au Roi en ſa Chambre des Comptes à Paris, le 31 Décembre 1712, à cauſe de ſa Terre & Seigneurie de S. Cir, & du Fief de Roménil, mouvans du Comté de Chaumont. Lui & Martin le Boutillier, ſon frère, Ecuyer, Seigneur de Maigremont, ont prouvé par Titres qu'ils étoient enfans de

François le Boutillier, Ecuyer, Seigneur de Maigremont, & de Marie DE LA SELLE, ſa femme, qu'il avoit épouſée le 15 Novembre 1675, fille d'Anne de la Selle, Ecuyer, Sieur de Neuilli-ſous le Heaume, & de Françoiſe DIEUPART. Que ledit François le Boutillier étoit homme d'Armes de la Compagnie de Monſieur, Duc d'Orléans, l'an 1643. Qu'il avoit ſervi en qualité de Lieutenant dans le Régiment de la Feuillée Cavalerie. Qu'il s'étoit trouvé au ſecours d'Arras, aux Sièges de Stenai, de Landrecies, de Montmedi & de Gravelines, où il avoit donné des preuves de ſon courage, dans toutes les occaſions qui s'étoient préſentées: & que ſuivant un Certificat de M. le Maréchal de Turenne, il avoit donné des marques d'une grande valeur au Siège de Valenciennes, où il avoit été fait priſonnier après avoir eu deux Chevaux tués ſous lui.

Que Sébaſtien le Boutillier, père dudit François, auſſi Ecuyer, Seigneur de Maigremont, étoit homme d'Armes de la Compagnie de M. de Bellegarde, Grand Ecuyer de France, & qu'il ſervoit en ladite qualité l'an 1615 dans l'Armée commandée par M. le Maréchal de Laval Bois Dauphin; & qu'en 1620, il étoit Lieutenant de la Compagnie du Sieur d'Aubourg de Lardis.

Que Martin le Boutillier, Ecuyer, Seigneur de Maigremont, père dudit Sébaſtien, avoit ſervi en qualité d'Homme d'Armes de la Compagnie du Seigneur d'Alincourt, depuis l'an 1594 juſqu'en 1604. Qu'il s'étoit trouvé aux Sièges de Laon, de la Fère & d'Amiens; & qu'il avoit eu le Commandement d'une Cornette dans la Compagnie de Chevaux Légers du Seigneur de S. Germain. Qu'il avoit épouſé le 24 Février 1584 Perrette DE GRANVILLE, fille de Jean de Granville Ecuyer, Seigneur de Chevanſor & de Neuilli; & qu'il étoit fils de

Jean le Boutillier, auſſi Ecuyer, Seigneur de Maigremont, & de Marie DE CUISSI, ſœur de Jacques de Cuiſſi, Ecuyer, avec laquelle il avoit été marié dans la Ville de Chembli en Picardie, le 22 Janvier 1545; & que ledit Jean le Boutillier eut pour père & mère

Touſſaint le Boutillier, Ecuyer, Seigneur de Féron, & Françoiſe D'ALLERAI, ſa femme.

D'Azur, à ſept Chevrons d'Argent, poſés l'un au-deſſus de l'autre, & un Cerf de même, courant de droit à gauche, à la pointe de l'Ecu.

CHARLES-ANNE-NICOLAS DE BRESSEI, Ecuyer, Seigneur de Manoncourt & de Roville, Conſeiller d'Etat, & Chambellan de S. A. R. le Duc de Lorraine, demeurant à Nanci, épouſa le 2. Juin 1710 Jeanne-Agnès DE RAGECOURT, Dame & Chanoineſſe de Remiremont, & fille de Bernard-Hiacinthe de Ragecourt, Seigneur de Brémoncourt & d'Ancerville, Chambellan de ſadite A. R. Meſtre de Camp d'un Régiment de Cavalerie pour le ſervice du Roi, & d'Antoinette DE GOURNAI. De ce mariage il a eû entr'autres enfans, Marie-Claude de Breſſei, reçû le 3. d'Août 1722. au nombre des Gentilshommes élevés dans le Collége Mazarin, dit des Quatre-Nations à Paris, ſur les Titres qu'il produiſit alors pour ſa réception, leſquels établiſſent que ledit Charles-Anne-Nicolas de Breſſei, étoit fils de

Claude-Nicolas de Breſſei, Ecuyer, Seigneur de Roville & de Frétigni, & de Jeanne-Deniſe POTTIER, mariée le 2. Janvier 1680. & fille de Denis Pottier, Seigneur des deux Sones, de Muniſières, de Genſal & de Chaleneul, ancien Co-Gouverneur de la Cité Impériale de Beſançon, & de Jeanne EMPEREUR. Que ledit Sieur de Breſſei, eut pour fréres Charles-Louis de Breſſei, Religieux de l'Abbaye Noble de S. Claude, reçû le 22. Mars 1652. Pierre-Louis de Breſſei, Chambrier de la même Abbaye, & Jean de Breſſei, Seigneur de la Coſte & de Rougemont, Capitaine d'Infanterie pour S. M. C. Que ces quatre fréres étoient enfans de

Jean de Breſſei, Ecuyer, Seigneur de Frétigni, de Boret & de Coulenot, & de Louiſe DE BILDSTEIN, qu'il avoit épouſée le 4. Septembre 1623. fille de Jean de Bildſtein, Baron de Bildſtein, Seigneur de Magnières, Conſeiller d'Etat de M. le Duc de Lorraine, Gentilhomme de ſa Chambre, & Colonel de 3000. Lanſquenets pour le ſervice de ce Prince, & de Marguerite DE BERNARD DE S. ETIENNE, dit DU HAUT. Que ledit Jean de Breſſei eut pour pére & mére

Gabriel de Breſſei, Ecuyer, Seigneur de Cubri, & Etiennette DE THOMASSIN, ſa femme, laquelle comme tutrice de Jean, de Ferdinand, & de Françoiſe de Breſſei, ſes enfans, fit homage des biens de Rougemont, de Sombelans & des Moulins, le 28. Juin 1619. à Chriſtophe de Rie, Marquis de Varambon, & Seigneur de Rougemont. Que ledit Gabriel étoit fils de

François de Breſſei, Ecuyer, Seigneur de Cubri & de S. Julien, & de Claude JOUFFROI, ſa femme, mariée le 2. Juin 1549 & fille d'Adrian Jouffroi, Ecuyer, Sieur de Gouzans, & d'Anne D'ESPORTOT, & que ledit François eut pour pére & mére,

Claude de Breſſei, Ecuyer, Seigneur de Méhincourt, & Caterine D'ABONNE, ſa femme, qu'il épouſa le 30. Décembre 1520. fille de Jean d'Abonne, Ecuyer, & de Guillaine DE MENOUX. Le Contrat de ce mariage fut paſſé ſous le ſcel de la Cour de Favernei dans le Comté de Bourgogne.

Dans un ancien Catalogue des Confréres de S. Georges de la Ville de Rougemont, il eſt dit que Renaud de Breſſei y fut enregiſtré l'an 1431. & ſucceſſivement Pierre, Claude, François, Jaques, Huguenin, Pierre & Claude de Breſſei, & Jean de Breſſei, Seigneur de Frétigni.

Et dans un autre Catalogue imprimé à Bezançon, l'an 1663. dans lequel eſt employé au rang deſdits Confréres, Jean de Breſſei, ayeul de celui qui donne lieu à cet article, les Armes de cette Famille ſont figurées & expliquées, ſavoir,

D'Azur, à deux Faſces d'Or, une Etoile d'Argent au Canton gauche du chef de l'Ecu, & un Franc quartier d'Or, chargé d'une Clef de Gueules, poſée en Pal, l'Anneau en bas.

Joseph-André BRETAGNE, Ecuyer, Seigneur de Ruére, demeurant dans la Ville d'Avalon, Diocèſe d'Autun, Généralité de Dijon, épouſa le 7. de Novembre de l'an 1724. Marie Breſſe, fille de Pierre Breſſe, Conſeiller du Roi, Maître particulier des Eaux & Forêts du Bailliage d'Auxois au Siege d'Avalon, & de Didiére le Court-de Beau; & de ce mariage il a eû entr'autres enfans, Nicole-Antoinette-Madeléne Bretagne de Ruére, née le 22. Juillet 1725. & préſentée pour être reçûë dans la Maiſon de l'Enfant Jeſus à Paris.

La Nobleſſe de cette Demoiſelle a été juſtifiée par Titres, depuis Claude Bretagne, ſon quatriéme ayeul, Conſeiller au Parlement de Bourgogne, pourvû le 16. Avril 1554. & frére de Jaques Bretagne, Avocat au Parlement, Lieutenant Général en la Chancellerie d'Autun, qui avoit épouſé le 27. Aouſt 1543. Anne de Montholon, fille de Guillaume de Montholon, Avocat Général au même Parlement, & de Caterine Maſſon, & qui mourut ſans enfans avant l'an 1556.

Ledit Claude Bretagne, fut marié le 28. Janvier 1554. avec Deniſe Barjot, autrement Barjot, ſœur de Noble homme & ſage Maître Philibert Barjot, Conſeiller au Parlement de Paris, & fille de Noble homme Claude Barjot, Seigneur d'Orval & de Selonges, Conſeiller du Roi, Maître ordinaire en la Chambre des Comptes à Dijon, & d'Antoinette le Viste. De ce mariage il eut entr'autres enfans,

Jules Bretagne, Seigneur de Blances & de Trément, Conſeiller au Parlement, & Commiſſaire aux requêtes du Palais à Dijon.

Claude Bretagne ſecond du nom, mentionné ci après.

Antoine Bretagne, Seigneur & Baron de Loiſi, ſucceſſivement Conſeiller au Parlement de Dijon, reçû le 26. Mars 1587. Premier Préſident du Parlement de Metz, le 9. Avril 1633. Premier Préſident audit Parlement de Dijon, pourvû le 21. Juillet 1637. & reçû le 12. d'Aouſt ſuivant. Il mourut avant l'an 1664. & fut enterré auprès de ſes péres, dans l'Egliſe de la Madeléne de ladite Ville, laiſſant entr'autres enfans d'Anne de Maſſol, ſa femme, qu'il avoit épouſée le 27. Février 1593. Claude Bretagne, Baron de Loiſi, Conſeiller au Parlement de Dijon, reçû le premier Mars 1631. puis Premier Préſident du Parlement de Metz, le 28. Mars 1641.

Claude Bretagne, femme de Jaques Boſſuet, Conſeiller au Parlement de Dijon. &

Marthe Bretagne mariée le 7. Mai 1600. avec Philbert Loppin, Préſident en la Chambre des Comptes de Bourgogne.

Ledit Claude Bretagne, ſecond du nom, reçû Conſeiller audit Parlement le 13. Aouſt 1602. fut honoré du Titre de Conſeiller du Roi en ſes Conſeils d'Etat & Privé, par Lettres du 3. Avril 1639. & fut marié en prémiéres noces le 5. Aouſt 1618. avec Marie Filſjean, fille de Noble Nicolas Filſjean, Seigneur de Ste. Colombe, Gouverneur de la Chancellerie de Dijon, & d'Anne Morin: 2°. le 27. Aouſt 1628. avec Heléne Maillard, fille de François Maillard, Tréſorier de France. Il mourut le 9. Novembre 1648. & fut enterré auprès du Premier Préſident, ſon frére.

Du premier mariage, il eut entr'autres deux enfans, ſçavoir, Antoine Bretagne, Conſeiller au même Parlement, reçû le 12. Juillet 1641. &

André Bretagne, Ecuyer, Seigneur de Bruaille & de Montagni, Préſident, Tréſorier de France en la Généralité de Bourgogne & Breſſe, lequel de ſon mariage accordé le 3. Octobre 1654. avec Joſephe Galois, fille de Jean-Batiſte Galois, Ecuyer, Seigneur de Marcilli, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, & d'Olimpe de Maſſol, laiſſa pluſieurs enfans, dont l'aîné apelé

Antoine Bretagne, Seigneur deſdits Lieux, fut pére de celui qui donne lieu à cet article.

Cette Famille a été maintenuë dans ſa Nobleſſe, par Arreſt des Commiſſaires du Conſeil du 9. Mai 1669. & elle porte pour Armes,

D'Azur, à une Faſce d'Or ondée, acompagnée en chef de trois Grelots de même, & en pointe d'un Croiſſant d'Argent.

* * *

PIERRE DE BRETTES, Ecuyer, Seigneur du Cros & de Cieux, demeurant dans la Paroiſſe de S. Martial dudit lieu de Cieux, Diocéſe, Election & Généralité de Limoges, épouſa le 20. d'Aouſt 1714. Suſanne PETIOT, fille de Jaques Petiot, Ecuyer, Seigneur de la Motte, & de Caterine ROUX; & de ce mariage il a eû un fils, nommé Joſeph-Martial de Brettes-du Cros, né le 22. Juin 1716. & reçû Page du Roi dans ſa grande Ecurie, le 15. Décembre 1731.

Les Titres produits alors pour ſa réception, établiſſent ſa filiation directe, depuis Aimeri de Brettes, ſon cinquiéme ayeul, Ecuyer, Sieur du Cros l'an 1537. lequel de Peronne DE NEUVILLE, ſa femme, eut pour fils François de Brettes, Seigneur du Cros, créé Chevalier de l'Ordre de S. Michel, par Lettres du Roi Charles IX. du 6. Janvier 1571.

D'Argent, à trois Vaches de Gueules, acolées & clarinées d'Azur, & paſſantes l'une au-deſſus de l'autre.

* * *

CLAUDE DE BRIDIEU, Ecuyer, Seigneur du Claveau, demeurant audit lieu du Claveau, Paroiſſe de Pennai en Touraine, Diocéſe & Généralité de Bourges, épouſa le 6. de Novembre de l'an 1708. Marie-Louiſe DE BILLI, fille d'Eſſe de Billi, Ecuyer, Seigneur de Villetertre, de Romenil, & de Marquemont, & de Marie-Louiſe DE BARTET; & de ce mariage il a eû Claude Louis-Nicolas de Bridieu, batiſé le premier de Février 1711. & reçû Page de la Reine, le 29. Aouſt 1729. ſur les preuves de ſa Nobleſſe, établie par Titres, leſquels juſtifient que ledit Claude de Bridieu étoit fils de

Claude de Bridieu, Ecuyer, Seigneur du Claveau, de Montbron & de Luchet, Maréchal des Logis de la premiére Compagnie des Mouſquetaires du Roi, puis Lieutenant de la Compagnie des Chevaux Légers de M. le Duc de Guiſe, & Gouverneur de Méziéres en Brenne, & de Caterine BARTET, ſa ſeconde femme, mariée le 13. Juin 1676. & fille d'Iſaac Bartet, Seigneur de Méziéres, premier Sécretaire du Cabinet du Roi, ci-devant Réſident pour la Couronne de Pologne à la

Cour de France, & de Marie RULAND. Que ledit Claude de Bridieu, & Roger de Bridieu, ſon frére, Ecuyer, Capitaine dans le Régiment de Normandie, étoient enfans de

Gabriel de Bridieu, Ecuyer, Seigneur du Claveau, Gendarme de la Compagnie de Monſieur, frére du Roi, Capitaine & Gouverneur des Ville & Château de Méziéres, & de Polixéne DE MAROLES, ſa premiére femme, qu'il avoit épouſée le 20 Octobre 1624, fille de haut & puiſſant Seigneur Meſſire Claude de Maroles, Seigneur de Maroles & de la Rachére, Chevalier de l'Ordre du Roi, Lieutenant de la Compagnie de Chevaux-Légers du Duc de Nevers, & d'Agathe DE CHATILLON; Que ledit Gabriel de Bridieu, eut pour pére & mére,

Dieudonné de Bridieu, Ecuyer, Seigneur de la Gléole & du Claveau, Gentilhomme ſervant de François de Bourbon, Duc de Montpencier, & Gouverneur de Méziéres, & Françoiſe DE LA ROUE, ſa femme, mariée le 29 Aouſt 1584 & fille de René de la Roue, Ecuyer, Seigneur de Limóres, & d'Anne BRACHET. Que ledit Dieudonné de Bridieu, tranſigea le 28 Juillet 1595, avec Pierre de Bridieu, ſon frére, Ecuyer, Seigneur de la Baron, (duquel ſont iſſus les Seigneurs de la Baron, ci-après) ſur le partage des biens de Jean de Bridieu, leur frére aîné, & qu'ils étoient enfans de

Jaques de Bridieu, Ecuyer, Seigneur de la Gléole dans la Paroiſſe de Lafleryt en Dioceſe de Limoges, Maitre d'Hôtel de François de Bourbon, Prince Dauphin, & homme d'Armes de ſa Compagnie, & de Gabriel DE RIGAL, mariée le 14 Juin 1551, & fille de François de Rigal, Seigneur de la Verſiére; & que ledit Jaques de Bridieu avoit épouſé en premiéres noces, le 21 Janvier 1531 Caterine DE MONTFERRAND, dont il n'eut point d'enfans.

Le ſurnom originaire de cette Famille eſt JACMETON, ainſi qu'il eſt juſtifié par un Contrat de mariage de Jean Jacmeton, Ecuyer, Seigneur de Bridieu au Dioceſe de Limoges, accordé avec Antoinette DE MARCE, le 19 Avril 1452.

SEIGNEURS DE LA BARON.

CHARLES-PAUL-JAQUES-JOSEPH DE BRIDIEU, Ecuyer, Seigneur de la Baron, né le 23 Mars 1692 & demeurant audit lieu de la Baron, Paroiſſe de Chénéché, Dioceſe, Election & Généralité de Poitiers, fut marié le 15 Mai 1719 avec Armande Claude BERGERON, fille d'Antoine Bergeron, Seigneur de la Goupilliére, de Montreuil & de Nouillé, et devant Intendant des Armées du Roi & de la Province de la Sarre, & de Claude SCARON, & de ce mariage il a eu entr'autres enfans, Charles-Marie-Joseph de Bridieu, né le 29 Mai 1721 reçu Page de la Reine le 30 Décembre 1735 & Marie-Jeanne-Marguerite de Bridieu, née le 23 Novembre 1724 & reçue à S. Cir le 19 Juillet 1735.

Les Titres produits pour la réception deſd. les Sieurs & Demoiſelles de Bridieu juſtifient que le Sieur de la Baron, leur pére, étoit fils de Jaques de Bridieu, Ecuyer, Seigneur de la Baron, & de Florence MAILLASSON, qu'il avoit épouſée le 25 Février 1691 veuve de Jean François PERIGORD-DE MACÉ, Capitaine & premier Brigadier des Ingénieurs du Roi en ſes Camps & Armées en Irlande. Que ledit Jaques de Bridieu eut pour pére & mére,

Pierre de Bridieu, Ecuyer, Seigneur de la Baron, de la Saulaie & de la Jalletiére, & Françoiſe BERLAND, ſa femme, mariée le 23 Octobre 1660 & fille de Jaques Berland, Ecuyer, Seigneur du Pleſſis, & de Madeléne CARRÉ. Que ledit Pierre de Bridieu fit homage des Fief & Maiſon Noble de la Baron, à Jaques de Mégrigni, comme Châtelain de Chénéché, le 2 Novembre 1659. Que par Ordon-

nance

nance de M. Barentin, Maître des Requêtes, & Commiſſaire départi dans la Généralité de Poitiers, du [illegible] Août 1667. il fut maintenu dans ſa qualité de Noble & d'Ecuyer, dont il avoit juſtifié alors la poſſeſſion depuis l'an 1443. & qu'il étoit fils de

Jean de Bridieu, Ecuyer, Seigneur de la Baron, & de Marie Rougier, ſa femme, qu'il avoit épouſée le 21. Février 1634. Que ledit Jean de Bridieu, eut pour frére Louis de Bridieu, Maréchal de Camp, Gouverneur des Ville & Château de Guiſe, en faveur duquel fut expédié un Brevet de Chevalier de l'Ordre du S. Eſprit, le 22. Février 1662. & qu'ils étoient enfans de

Pierre de Bridieu, Ecuyer, Seigneur de la Baron, de la Soulaie & du Breuil, l'un des Cent Gentilshommes de la Maiſon du Roi, Commandant pour Sa Majeſté au Château de Villebois en Angoumois, & de Gabrielle de Montfort, ſa femme, mariée le 13. Février 1593. & fille de Guillaume de Montfort, Ecuyer, Seigneur du Breuil, & de Marie Laine. Ledit Pierre de Bridieu, étoit frére de Dieudonné de Bridieu, Seigneur de la Glétie, dont il a été fait mention ci-devant.

D'Azur à une Meule d'Argent, cramponée par le bas, & accompagnée de trois Etoiles d'Or, poſées deux en chef, & une à la pointe de l'Ecu.

◆

JEAN **DE BRIE**, Ecuyer, Seigneur de Soumagnac, demeurant dans la Paroiſſe de Gorre, Diocéſe, Election & Généralité de Limoges, & fils de Benoît de Brie, Ecuyer, Seigneur de Soumagnac, maintenu dans ſa qualité de Noble & d'Ecuyer par Ordonnance de M. Boucher-d'Orçay, Commiſſaire départi dans ladite Généralité, du 21. Juillet 1712. épouſa le 24. Février 1723. Françoiſe de la Baruille, fille de Jean de la Baruille, Ecuyer, Seigneur de Chevrezac, & de Julie d'Arzac. De ce mariage il a eû entr'autres enfans Françoiſe de Brie de Soumagnac, née le 9. Février 1724. & reçûe à S. Cir le 5. Août 1733.

Les Titres produits pour la réception de cette Demoiſelle, remontent graduellement ſa filiation, juſqu'à Noble homme Louis de Brie, ſon cinquiéme ayeul, Ecuyer, Seigneur de la Baſtide & de Beaufranc, Capitaine de trois cens hommes de pied, lequel par ſon Teſtament qu'il fit au Camp du Roi, dans la Ville de Blois, le 17 Juillet 1562. inſtitua ſon héritier François de Brie, ſon fils, & de Gabrielle de Tursac, ſa femme.

D'Or à trois Lions de Gueules, langués, onglés & couronnés d'Azur, & poſés deux & un.

◆

ROBERT HIACINTHE JOSEPH **DE BRIOIS**, Ecuyer, Seigneur d'Hulluq, demeurant dans la Ville de Lille en Flandres, & fils de Charles de Briois, Ecuyer, Seigneur de Sailly, & de Marie Madelaine Françoiſe le Mercier, ſa femme, Dame d'Hulluq, épouſa le 9. Septembre 1722. Marie Gabrielle de Coupigny, fille de Charles-François de Coupigny, Ecuyer, Seigneur de la Roque, & de Marguerite de Hanon. De ce mariage il a eû un fils nommé Charles Marie Joſeph Hiacinthe de Briois, né le 2.

Avril 1726 lequel fut reçû le 8. Avril 1734 au nombre des Gentilshommes élevés dans le Collége Mazarin, dit des Quatre-Nations à Paris, & ſes preuves certifiées à cet effet ſur Titres, par le Juge d'Armes de France, remontant ſa filiation juſqu'à Jean Brois, ſon quatrième ayeul, Ecuyer, Sieur de le Beque, lequel par Jugement des Commiſſaires de Sa Majeſté Catholique, rendu le 7 Septembre 1583 fut déclaré Noble & iſſû de Noble génération, comme fils de Pierre Brois, & petit fils de Jean Brois, Ecuyer d'Ecurie du Roi Charles VIII par Lettres de retenuë du 15 Février 1491. Ce Jugement énonce auſſi des Titres qui prouvent que ledit Jean de Brois avoit un frére nommé Waſt Brois, Chapelain du même Roi Charles VIII & qualifié de* ſon Ambaſſadeur. Que leſdits Jean & Waſt Brois etoient enfans de Noble homme Waſt Brois, poſſedant pluſieurs Fiefs au lieu d'Hebuternes en Artois. Et que leur grand pére, nommé Jean Brois, Ecuyer, portoit pour Armes, ainſi que ſes deſcendans,

De Gueules, à trois Gerbes de Bled d'Or, poſées deux & une, & une bordure de même chargée de huit Tourteaux de Gueules.

* * *

VICTOR DE BROC, Ecuyer, Seigneur de la Ville-aux Fourners, demeurant audit lieu de la Ville-aux Fourners, Paroiſſe de Verneil, Diocéſe d'Angers, & Généralité de Tours, épouſa le 14 Février 1705 FRANÇOISE DE LA BARRE, fille d'Olle de la Barre, Ecuyer, Seigneur de la Hautepierre, & de Françoiſe DU PERRIER. Il fut maintenu dans ſa qualité de Noble & d'Ecuyer par Ordonnance de M. Chauvelin, Maître des Requêtes, & Commiſſaire départi dans ladite Généralité*.

De ſon mariage avec ladite Françoiſe de la Barre, il a eû deux enfans, ſavoir Charles-Olle-Victor de Broc, né le 23 Juin 1707 & Madeléne-Emilie de Broc, née le 18 Novembre 1718 reçûe à S. Cir le 23 Aouſt 1727 ſur les preuves de ſa Nobleſſe juſtifiée par Titres, depuis Noble perſonne René de Broc, Seigneur de la Ville-aux Fourners, & Perrine Bouju, ſa femme, ſes cinquiémes ayeuls, dont les biens furent partagés le 16 Juillet 1533 entre Nobles perſonnes Jean & Charles de Broc, leurs enfans.

Charles de Broc, petit-fils dudit René, fut Seigneur de la Cour-de-Broc, & de la Ville-aux Fourners, Chevalier de l'Ordre du Roi, & Gentilhomme ordinaire de ſa Chambre, & il eût un frére nommé Jean de Broc, qui épouſa JEANNE D'ESTRÉES, fille de Jean d'Eſtrées, Seigneur de Cœuvres, Grand Maître & Capitaine Général de l'Artillerie de France, & de Catherine DE BOURBON VENDÔME.

De Sable, à cinq Fuſées & deux demies d'Argent, rangées en bande.

---

* Entrerent ſupprimées &c. — Ajoutées du 19 Juillet 1718.

RENÉ-NICOLAS DES BROSSES, Ecuyer, Seigneur du Goulet, demeurant dans la Paroiſſe de S. Martin-du Goulet, Diocèſe de Séès, Election d'Argentan, & Généralité d'Alençon, épouſa le 13. Octobre 1710. Françoiſe-Henriette DE LA GRANGE, fille de François de la Grange, Seigneur de Fontaines, Enſeigne des Gardes du Corps du Roi, Brigadier de ſes Armées, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, & d'Eliſabeth-Louiſe SALLENOE, & de ce mariage il a eû entr'autres enfans, Eliſabeth-Louiſe des Broſſes-du Goulet, née le 27. Février 1717. & reçûë à S. Cir le 8. mai 1726. après avoir prouvé qu'elle étoit niéce de Marie-Hélène, & de Louiſe-Marie des Broſſes, reçûës auſſi toutes deux à S. Cir, le 23. d'Aouſt 1686.

Les Titres qui furent produits alors pour leſdites réceptions, juſtifient que ledit René-Nicolas des Broſſes, eut pour fréres & ſœurs, Nicolas & René-Nicolas des Broſſes, Capitaines dans le Régiment de Vendôme-Infanterie; Nicolas des Broſſes, Commandant un Bataillon dans le même Régiment, & Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis; François des Broſſes, Capitaine dans le même Régiment, Louiſe des Broſſes, femme de Joſeph DROUITES, Seigneur de S. Chriſtophe, & leſdites Marie-Hélène, & Louiſe Marie des Broſſes, & Marguerite des Broſſes, tous iſſûs de Simon des Broſſes, leur ſixiéme ayeul, Ecuyer Seigneur du Boiſyon & de Betigny, lequel fut marié le 15. Aouſt 1463. avec Marie DE MELICOURT, fille de Jean de Melicourt, Ecuyer, & de Guillemette DE MAUNERAY, Dame de Lenas, & fit homage au Roi en ſa Chambre des Comptes à Paris, le 17 Juillet 1487. à cauſe de ſa Terre & Seigneurie de Boiſyon, aſſiſe au Bailliage d'Evreux, & mouvante de la Vicomté de Conches.

Cette Famille a été maintenue comme Noble d'ancienne race, par Ordonnance de M. Barrin de la Galiſſonière, Commiſſaire départi dans la Généralité de Rouen, du 12. Aouſt 1666. & elle porte pour Armes,

D'Argent, à un Lion de Sable, lampaſſé de Gueules.

◆

JEAN FERDINAND BROSSIER, Sieur de la Rouſſière, Conſeiller du Roi, Préſident & Lieutenant Général, Civil, Criminel & de Police au Bailliage du Perche à Belleſme, & Maire perpétuel de ladite Ville, épouſa Françoiſe du Val, de laquelle il étoit veuf le 26. Novembre 1710. De ce mariage naquit une fille, nommée Jeanne Françoiſe Broſſier, qui fut mariée le 6. Aouſt 1710. avec Pierre Chriſtophe d'Aveſnes, Seigneur de Coulonges, mentionné ci-devant.

D'Azur, à un Chevron d'Or, accompagné en chef de deux Etoiles de même, & en pointe d'un Croiſſant d'Argent.

◆

JAQUES-POMPONE-FRANÇOIS LE BRUN, *Sieur de Breuilli*, Brigadier de la seconde Compagnie des Mousquetaires à Cheval, servans à la Garde ordinaire de la personne du Roi, & fils de Pompone-François le Brun, Lieutenant Général à Argentan, & de Marie ESTARD, sa femme, fut anobli par Lettres Patentes en forme de Charte, données par SA MAJESTÉ à Compiegne, au mois de Juillet de l'an 1736.

Les motifs de cet anoblissement, détaillés dans lesdites Lettres, sont que depuis l'année 1708. il servoit dans ladite Compagnie où sa bravoure & sa prudence lui avoient mérité le grade de Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis; Qu'à la Bataille de Malplaquet, il avoit été blessé à la jambe, d'un coup de feu; Qu'il avoit paru avec distinction au Siége de Fribourg, en 1713. & qu'il ne s'étoit pas moins signalé pendant la derniere Guerre en Allemagne, & au Siége de Philisbourg; Qu'il étoit d'ailleurs issu d'une bonne & ancienne Famille de Normandie, vivant noblement, & toujours très-attachée au service de SA MAJESTÉ; Que trois de ses oncles, les deux premiers Capitaines au Régiment de Téné Cavalerie, & le troisiéme, Lieutenant dans le même Corps, avoient été tués en combattant vaillamment contre les Ennemis de l'Etat, & que plusieurs autres de la même Famille, Ingenieurs ou Capitaines d'Infanterie, avoient eu le même sort. Ces Lettres ont été adressées aux Cours de Parlement, Chambre des Comptes & Cour des Aides à Rouen, pour y être registrées.

Les Armes réglées pour ledit Sieur le Brun, par le Juge d'Armes de France, sont,

Parti d'Hermines & d'Azur, à un Lion, parti de l'un en l'autre, couronné d'Or & tenant de ses deux pattes de devant une Lance de Gueules, posée en Pal. L'Ecu timbré d'un Casque de profil.

◆

GILLES LE BRUN DE LA FRANQUERIE, fut anobli par Lettres Patentes en forme de Charte, données à Paris par SA MAJESTÉ, au mois d'Octobre, 1720.

Les motifs de cet anoblissement, insérés dans lesdites Lettres, sont que pendant toute la Guerre de 1692. il avoit commandé en course sur Mer avec honneur & distinction. Que pendant la Guerre de 1702. il avoit armé les Vaisseaux le Joyeux, l'Amazone, l'Intrépide, le Brave, le Fortuné & l'Aimable, ayant été blessé dangereusement quatre fois dans ses différentes courses. Qu'il avoit d'ailleurs envoyé aux longs cours les Vaisseaux le Joyeux, le Jean-Baptiste, le Malo, la Marie-Anne, & le Pontchartrain, qui avoient rapporté quantité de matières d'Or et d'Argent des Pays Etrangers, de maniére que pendant qu'il contribuoit d'un côté à la défense & à la gloire de l'Etat par sa valeur, il y attiroit des richesses considérables, par ses talens, sa pénétration, & les correspondances que demande le Commerce maritime. Ces Lettres ont été adressées aux Cour de Parlement à Rennes, & Chambre des Comptes à Nantes, pour y être registrées.

Les Armes réglées pour ledit Sieur le Brun, par le Juge d'Armes de France, sont,

D'Azur à un Lion d'Or, & un Croissant d'Argent posé en chef, accosté de deux Etoiles d'Or, l'Ecu timbré d'un Casque de profil.

JEAN BRUNEL, Ecuyer, Sieur de la Chapelle, demeurant dans la Paroiſſe de S. Quentin en Dauphiné, Dioceſe de Vienne, Election de Valence, & Généralité de Grenoble, épouſa le 3. Avril 1712. Marguerite-Fleurie BERT, fille d'André Bert, Sieur du Chalat, Capitaine dans le Régiment de Poitou, & de Marie DU FAUR. De ce mariage il a eû entr'autres enfans, Marie-Charlote Brunel-de la Chapelle, née le 24. Mars 1722. & reçûe à S. Cir le 26. Juin 1733. ſur les preuves de ſa Nobleſſe remontée par Titres, juſqu'à Noble Jean Brunel, ſon cinquiéme ayeul, vivant avec Jeanne CHOLEY, ſa femme, avant l'an 1538.

Cette Famille a été maintenuë dans ſa Nobleſſe par M. du Gué, Commiſſaire départi dans ladite Généralité, le 28. Aouſt 1668. & elle porte pour Armes,

De Gueules, à un Lion d'Argent; la Tête & les Crins d'Or.

◆

JAQUES DU BUAT, Ecuyer, Seigneur & Patron de Bazoches en Thimerais, demeurant audit lieu de Bazoches, Dioceſe de Sées, Election de Mortagne & Généralité d'Alençon, épouſa le 5. Mai 1711. Etienne-Madeléne MALARD, fille de Jaques Malard, Ecuyer, Sieur du Jardin, & de Caterine BOUCHARD. De ce mariage, il a eû entr'autres enfans, Jaques du Buat-de Bazoches, batiſé le 10. Avril 1713 & reçû Page du Roi dans ſa grande Ecurie, le 19. Septembre 1731. ſur les Titres produits à cet effet, leſquels juſtifient que ledit Seigneur de Bazoches, ſon pére, étoit fils de

Nicolas du Buat, Ecuyer, Seigneur de Bazoches, & de Barbe MORIN, ſa femme, qu'il épouſa le 7. Fevrier 1682. Que ledit Nicolas eut pour pére & mére,

Nicolas du Buat, Ecuyer, Seigneur de Bazoches & de Gaillon, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, & Geneviéve LE NORMAND, ſa femme, mariée le 21. Juin 1637. & fille de Silveſtre le Normand, Conſeiller du Roi, Maître des Requetes ordinaires de ſon Hôtel, & d'Adrienne L'HERMITE. Que ledit Sieur de Gaillon étoit fils de Noble Seigneur

Nicolas du Buat, Seigneur de Bazoches, de Megargon & de Médavi, qualifié Baron du Lac, dans le Contrat de ſon mariage, accordé avec Renée DE GROUHAUX, le 28. Octobre 1604. ledit Nicolas fils de Noble Seigneur

François du Buat, Seigneur deſdits lieux & de Gaillon, & de Lucrece DE DAMBRAY, qu'il épouſa le 6. Janvier 1586. fille de haut et puiſſant Seigneur Nicolas de Dambray, Chevalier, Seigneur et Baron de Laigle, & de Jeanne GENEVOIX. Que ledit François du Buat étoit homme d'Armes de la Compagnie de Charles de Coſſé, Maréchal de France, qu'il ſervoit en cette qualité au Camp de la Rochelle l'an 1573. & qu'il eut pour pére & mére,

Jaques du Buat, Ecuyer, Seigneur de Montcollain, vivant avec Marie DE LA TOUR, ſa femme, avant l'an 1542.

Cette Famille a été maintenuë comme noble d'ancienneté par M. de Marle.

Commiſſaire départi dans la Généralité d'Alençon, le premier Août 1668. & elle porta pour Armes,

D'Azur, à trois Bâtons d'Or, fleurdeliſés; deux en ſautoirs, & l'autre poſé en Pal.

◆

GUILLAUME DE BUIGNI, Seigneur de Cornehotte & de Bellefontaine, demeurant dans la Paroiſſe de Brailli-Cornehotte, Election d'Abbeville, Diocéſe & Généralité d'Amiens, épouſa le premier Février 1698. Marie-Joſéphe-Louiſe DE PONTHIEVRE-DE BERLAERE, fille de Daniel de Ponthiévre-de Berlaére, Ecuyer, Sieur de Bellecourdel, & de Jeanne-Antoinette DENIS.

De ce mariage il a eû deux enfans, ſavoir, François de Buigni-Cornehotte, né le 12. Avril 1703. & Jean-Batiſte de Buigni, né le 8. Janvier 1705. tous deux reçûs Pages du Roi dans ſa grande Ecurie, l'un le 8 Juin 1720, & l'autre le 14. Novembre 1722.

Les Titres produits pour leurs réceptions, juſtifient que ledit Guillaume de Buigni, leur pére, & Jean-Marie de Buigni, leur oncle, Ecuyer, Capitaine dans le Régiment du Maine, furent maintenus dans leur qualité de Noble et d'Ecuyer, par Ordonnance de M. Bignon, Commiſſaire départi dans ladite Généralité d'Amiens, du 18 Janvier 1700. Qu'ils étoient enfans de

Claude de Buigni, Ecuyer, Seigneur de Cornehotte, Capitaine d'une Compagnie de Chevaux Légers & de Marie DE LOUVENCOURT, ſa femme, fille de Charles de Louvencourt, Seigneur de Blangi, & de Charlote DE BERNET. Que ledit Claude de Buigni & Michel de Buigni ſon frére, Sieur de Bellefontaine & du Merlier, Aide de Camp du Comte d'Alais, & Capitaine de Cent hommes de pied entretenus pour le ſervice du Roi, dans la Ville de Monaco, eurent pour pére & mére,

François de Buigni, Ecuyer, Seigneur de Cornehotte & du Merlier, & Renée DE CONTI, ſa femme, mariée le 29. Mars 1612. & fille de François de Conti, Chevalier, Seigneur de Roquencourt, & de Catherine DE LOUVIERS. Ledit François fils de

Claude de Buigni, Ecuyer, Seigneur deſdits lieux, & de Margueritе DE FOUILLEUSE, qu'il épouſa le 5. Avril 1579. fille de Charles de Fouilleuſe, Chevalier, Seigneur de Flavacourt, de Montagni & de Bazincourt, & de Françoiſe DE SOZANNE-CERNI. Que ledit Claude de Buigni étoit fils de

Jean de Buigni, Ecuyer, Seigneur de Cornehotte, Archer des Ordonnances du Roi, ſous la charge du Seigneur de Piennes, & de Barbe DE S. DELIS, ſa ſeconde femme, qu'il avoit épouſée le 30 d'Août 1548. fille d'Antoine de S. Delis, Seigneur de Heucourt, Conſeiller du Roi, Lieutenant Général au Bailliage d'Amiens, & de Marie DE MAI. Que ledit Jean de Buigni avoit épouſé en prémiéres noces, le 6. Mars 1542. Barbe DE MAILLI, fille de haut & puiſſant Seigneur Monſeigneur Adrien de Mailli, Seigneur de Mailli, de Ravembergue, du Biquet & de S. Leger, & de Françoiſe DE BAILLEUL. Mariage qu'il contracta après avoir dûement juſtifié ſa Nobleſſe, & qu'il étoit iſſû de Noble & ancienne génération, tant de ſon côté, que de celui des Seigneurs de Boulainvilliers, d'Offignies, & de Haucour, Qu'il donna ſon aveu & dénombrement de la Terre & Seigneurie de Cornehatte, le 12 Novembre 15[illegible], à Maximilien de Melun, Vicomte de Gand, duquel ladite Terre relevoit, comme Chatelain & Pair de Dompvaſt; & qu'il eut pour père,

Antoine de Baigni, Ecuyer, Seigneur de Baigni, du Bofcrafoir, de Cornehotte, de S. Delier, & de Bolle-les Airaines, Lieutenant au Gouvernement de la Sénéchauſſée & Comté de Ponthieu, & Lieutenant Général de l'Amiral de France, dans l'étendue dudit Comté, Pays de Vimeu, Ports & Havres des environs, &c. l'an 1542.

D'Or, à une Bande de Gueules, chargée de trois Lions d'Argent, & acompagnée de deux Roses de Sinople, poſés l'un en chef, & l'autre en pointe.

* * *

MARIN BUTTET, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, Lieutenant de Vaiſſeaux, & Lieutenant de Roi au Quartier de Rayaſu, dans l'Iſle de S. Domingue, fut anobli par Lettres Patentes en forme de Charte, données à Verſailles, par SA MAJESTÉ, au mois d'Août de l'an 17[illegible]. Les motifs par leſquels Elle fut engagée à lui donner cette marque de diſtinction, & expliqués dans leſdites Lettres, ſont que dès l'année 1699 étant encore dans ſa plus tendre jeuneſſe, il avoit ſervi en qualité d'Aide de Camp du Sieur de Caſſe, Gouverneur de ladite Iſle, dans les Troupes de la Colonie où il étoit reſté juſqu'en 1706 que le Sieur des Landes, ſon oncle, Lieutenant de Roi à S. Domingue, le fit paſſer en France. Il y ſervit pendant trois ans dans le Régiment de Champagne en qualité d'Enſeigne & de Lieutenant, & fut choiſi par diſtinction pour faire les fonctions de Garçon-Major dudit Régiment. Qu'en l'année 1710, ayant pris le deſſein de retourner à S. Domingue, il obtint un Brevet d'Enſeigne de Vaiſſeau, avec une Commiſſion de Capitaine réformé dans les Troupes de ladite Colonie, & en 1713 une Commiſſion de Capitaine en pied. Qu'au commencement de l'année 1717 le Sieur de Châteaumorant, Gouverneur & Lieutenant Général pour le Roi des Iſles ſous le Vent, l'ayant envoyé à la Ville Eſpagnole de S. Domingue, pour y traiter de quelques affaires concernant le ſervice du Roi, & l'intérêt de la Colonie, il s'étoit aquité de cette miſſion avec diſtinction, & avoit refuſé généreuſement une gratification qui lui avoit été offerte par ladite Colonie, pour le dédommager des dépenſes conſidérables qu'il avoit faites pendant ſon ſéjour en ladite Ville de S. Domingue. Qu'en la même année 1717 ledit Sieur de Châteaumorant l'ayant engagé à faire un Armement contre les Forbans qui infeſtoient les Côtes de l'Iſle, il avoit armé à ſes dépens, un Bateau de quatre Canons, & de 70 hommes, dont les frais avoient monté à plus de 18000 livres. Que comme il avoit droit de repréſaille d'hoſtilité contre les Eſpagnols, il avoit attaqué un de leurs Vaiſſeaux de 24 Canons avec trois Bateaux, & leur avoit tué 50 hommes, n'ayant perdu de ſon côté, que ſon Lieutenant tué auprès de lui, & trois hommes de ſon Equipage. Qu'après cette expédition, ayant ſuivi la Côte Eſpagnole, il avoit rencontré deux Pirates, l'un deſquels, qui avoit un équipage de 120 hommes, étant venu l'attaquer, avoit été pris par lui, après un Combat de quatre heures. Qu'enſuite SA MAJESTÉ lui ayant accordé un Brevet de Lieutenant de ſes Vaiſſeaux, il avoit l'année ſuivante armé à ſes dépens deux autres Bateaux, & s'étoit rendu Maître d'une petite Frégate, & de quinze

---

[1] Erratum. Lisez [illegible].

Bâtimens Etrangers, qui avoient été confiſqués: Qu'en 17[illegible] & 1721. le Sieur de Sorel, Gouverneur & Lieutenant Général pour SA MAJESTÉ aux Iſles ſous le Vent, connoiſſant ſa valeur & ſon intrépidité, lui avoit donné le Commandement d'un Bateau qu'elle avoit ordonné d'armer, & enſuite d'une Frégate de 1[illegible] Canons, & de 1[illegible] hommes d'équipage, avec laquelle il avoit retiré des mains des Pirates un Vaiſſeau de la Compagnie des Indes, chargé de munitions de Guerre & de bouche pour la Louiſiane, & qu'il avoit conduit en ſûreté dans le Cap François; Que tous ces ſervices eſſentiels lui avoient mérité la Croix de Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis; & qu'enfin il avoit découvert & pratiqué un débouquement par l'Iſle de Krocqueland, pour le retour en France, des Vaiſſeaux du Roi & des Navires Marchands. Ces Lettres ont été adreſſées aux Cour de Parlement, Chambre des Comptes & Cour des Aides à Paris, où elles ont dû être regiſtrées.

Les Armes réglées pour ledit Sieur Buttet, par le Juge d'Armes de France, ſont,

D'Azur, à deux Anchres d'Argent, rangées en Pal au-deſſus d'une Mer de ſinople, mouvante de la pointe de l'Ecu, & cinq Etoiles d'Or poſées en chef. l'Ecu timbré d'un Caſque de profil

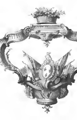

CA

ANTOINE CABOCHE, Ecuyer, Sieur d'Etil, demeurant au lieu de la Folie, Paroiſſe de Malpart, Election de Mondidier, Diocèſe & Généralité d'Amiens, fut maintenu dans ſa qualité de Noble & d'Ecuyer, par Ordonnance de M. Bignon, Conſeiller d'Etat, & Commiſſaire départi dans ladite Généralité, du 11. Décembre 1697. De ſon mariage, avec Anne Roussin, ont iſſûs pluſieurs enfans, ſçavoir,

Laurent-François Caboche, Ecuyer, Sieur de Montavilliers, Commiſſaire ordinaire de l'Artillerie; Antoine-Denis Caboche, Sieur de Lalval, Lieutenant au Régiment de Toulouſe; Joſeph-Balthazar Caboche, Sieur de Beaumont, Sous-Lieutenant audit Régiment; Marie-Anne Caboche, veuve du Sieur Rossi; Marie-Madelaine Caboche, femme du Sieur Rosatz; Cécile-Urſule Caboche, & Antoinette Caboche-de Lalval, reçûe à S. Cir le 22. Octobre 1686. ſur les Titres qui furent produits alors pour ſa réception, & qui juſtifient que ledit Antoine Caboche, ſon pére, eut pour frére, Balthazar Caboche, Ecuyer, Sieur de Lalval, l'un des Chevaux Légers de la Garde du Roi, & Capitaine apointé, Charles Caboche, Ecuyer, Sieur de Bertimont, Lieutenant dans le Regiment d'Humiéres, & Louis Caboche, Ecuyer, Sieur de Baſſes, Capitaine dans le Régiment de Bretagne, puis Aide-Major de la Ville de Liſle en Flandres, leſquels etoient iſſûs de Jean Caboche, leur quatriéme ayeul, Ecuyer, vivant avant l'an 1540. & dont le petit fils, Nicolas Caboche, Ecuyer, etoit homme d'Armes de la Compagnie d'Ordonnance du Seigneur de Moreuil, l'an 1558.

D'Argent, à trois Quintefeuilles de ſable, poſées deux & une.

◆

CHARLES DE CACHELEU, Ecuyer, Seigneur de Bouillancourt, demeurant dans la Paroiſſe de S. Sarlée dudit lieu de Bouillancourt, ſous Moreuil, Election d'Abbeville, Diocèſe & Généralité d'Amiens, épouſa le 4. Avril 1711. Jeanne Henriette Agathe DE LOUVENCOURT, fille de François de Louvencourt, Seigneur du Chauſſoy, & de Jeanne le Roi. De ce mariage il a eû deux enfans, ſçavoir, Charles-François de Cacheleu-de Bouillancourt, né le 16. Février 1714. reçû Page du Roi dans ſa grande Ecurie, le 31. Mars 1731. & Marie Françoiſe-Agathe de Cacheleu, reçûe à S. Cir le 30. Mars 1724. Les Titres produits pour la réception de l'un & de l'autre, juſtifient que ledit Charles de Cacheleu, leur pere, maintenu dans ſa qualité de Noble & d'Ecuyer par Ordonnance de M. de Bernage, Maître des Requêtes, & Commiſſaire départi dans ladite Généralité d'Amiens, du 16. Decembre 1717. eut pour frére Nicolas-Jérôme de Cacheleu, Ecuyer, Sieur de Maiſnelon, Lieutenant dans le Regiment Dauphin-Cavalerie; & qu'ils etoient enfans de

Nicolas de Cacheleu, Ecuyer, Seigneur de Bouillancourt & de Buſſu, & de

Charlote de Chery, ſa femme, mariée le 20. Juin 1665. & fille de Charles de Chéri, Ecuyer, Seigneur de Fretoi, & de Charlote de Nesvel; Que ledit Nicolas de Cacheleu, maintenu auſſi dans ſa Nobleſſe, par Ordonnance de M. Colbert, Commiſſaire départi dans la même Généralité, du 22. Août 1666. étoit frère de Claude de Cacheleu, Seigneur de Thoras, & de Robert de Cacheleu, Ecuyer, Sieur de Poupaincourt, mentionnés ci-après; Qu'ils eurent pour père & mère,

Jaques de Cacheleu, Ecuyer, Seigneur de Poupaincourt & de Buſſu, Exemt des Gardes du Corps de Monſieur Gaſton, Duc d'Orléans, pourvû le 21. Janvier 1626. & Françoiſe de Maillefeu, fille de Nicolas de Maillefeu, Ecuyer, Seigneur de Bouillancourt, & de Caterine le Caron; ledit Jaques, fils de

Claude de Cacheleu, II. du nom, Seigneur de Loches & de Poupaincourt, Archer d'une Compagnie de Cent hommes d'Armes des Ordonnances du Roi, ſous la charge de M. de Joyeuſe, Amiral de France, l'an 1582. puis Capitaine Commandant dans la Ville de S. Riquier, par Commiſſion du 7. Avril 1589. & Capitaine d'une Compagnie de Cent hommes de pied l'an 1591. & de Marie de Saint-nouet, ſa femme, qu'il avoit épouſée en premières noces le 13. Novembre 1586. fille de Jaques de Senicourt, Ecuyer, Seigneur d'Eſelamvilliers, & de Madeléne d'Amerval; ledit Claude de Cacheleu étoit fils de

Claude de Cacheleu, I. du nom, Ecuyer, Seigneur de Loches, Archer d'une Compagnie de cinquante Lances des Ordonnances du Roi, ſous la charge de Jean, Seigneur de Créqui, l'an 1545. & d'Antoinette de Maisnel, mariée le 6. Octobre 1550. & fille de Nicolas du Maiſnel, Ecuyer, Seigneur de la Poullenère: il aquit la Terre & Seigneurie de Poupaincourt, le 18. Février 1580. & ſe retira alors du ſervice, à cauſe de ſon âge ſexagénaire. Il eut pour père & mère,

Pierre de Cacheleu, Ecuyer, Sieur de Loches, dans la Paroiſſe de Buſſi, & Jeanne de Morvilliers, ſa femme, qu'il épouſa le 15. Janvier 1522. fille de Jaques de Morvilliers, Ecuyer, Sieur des Marets, & de Jeanne de la Roque; ledit Pierre fils de

Valeran, dit Walquin Cacheleu, Ecuyer, Sieur de Loches, & de Jaquette de la Garde, ſa femme; lequel Valeran Cacheleu eſt employé avec la Nobleſſe de la Province de Picardie, dans le Procès verbal de la rédaction de la Coutume de Ponthieu, du 27. Octobre 1495.

SEIGNEURS DE THORAS.

Claude de CACHELEU, II. fils de Jaques de Cacheleu, & de Françoiſe de Maillefeu, fut Seigneur de Thoras & de S. Léger, Capitaine dans le Régiment de Picardie, par Commiſſion du 21. Février 1680. Il épouſa en premières noces, le 6. Juin 1671. Anne de Louvencourt, fille de Jaques de Louvencourt, Seigneur de Puſſi & de Pierre Cloſſe, & de Marguerite de Canti, & en ſecondes noces le 24. Décembre 1677. Marie Claire Truffier, fille de François Truffier, Seigneur d'Allenai, & de Jeanne Maillart, & de ce ſecond mariage il eut quatre enfans, ſavoir,

Claude de Cacheleu, Seigneur de Thoras, de Hoodan & de Framicourt, lequel fut reçû Enſeigne dans le Régiment des Gardes Françoiſes, ſur les preuves de ſa Nobleſſe certifiées au Roi, & à feu M. le Maréchal de Boufflers, Colonel dudit Régiment, par le Juge d'Armes de France, le 8. Juillet 1700. & épouſa le 23. Mai 1714. Françoiſe de Manneville, fille d'Etienne-Joſeph de Manne-

Digitized by Google

ville, Gouverneur de Dieppe, & de Benne Angélique de Mornay Montchevreuil.

Jean-Baptiſte de Cacheleu, Ecuyer, Seigneur de Houdan, Lieutenant aux Gardes.

Marie Françoiſe de Cacheleu, femme de François de Saussevas, Ecuyer Seigneur de Poiſi, &

Marie Charlote de Cacheleu d'Augicourt.

SEIGNEURS DE POUPAINCOURT.

Robert DE CACHELEU, Ecuyer, fils puîné de Jaques de Cacheleu & de Françoiſe de Mallerie, fut Seigneur de Poupaincourt, & l'un des Chevaux Légers de la Garde du Roi, & il épouſa le 4 Novembre 1673 Anne de Tillolot, fille de Nicolas de Tillolot, Sieur de Senarmont, Gendarme de la Reine, & de Michelle Gigault. Après la mort de ſon mari, ladite Anne de Tillolot fut maintenue dans ſa Nobleſſe, comme veuve de Gentilhomme, par Ordonnance de M. Bignon, Commiſſaire départi dans la Généralité d'Amiens du 3 Janvier 1699, & par la même ordonnance furent auſſi maintenus dans la qualité de Noble & d'Ecuyer, Nicolas de Cacheleu, ci-devant Capitaine dans le Régiment d'Artois, & Joſeph de Cacheleu, ſon frére, tous deux enfans deſdits Sieur & Dame de Poupaincourt.

D'Azur, à trois pattes de Loup d'Or poſées en Pal, deux & une.

* * *

Alexandre-Louis DE CADRIEU, Seigneur d'Aunac, Lieutenant Général des Armées du Roi, & Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, demeurant à Paris, a eû ſix fréres & cinq ſœurs, ſavoir: Guillaume de Cadrieu, Major du Régiment d'Orléans, lequel fut tué au Siége de Weſel l'an 1673. Arnaud de Cadrieu, Seigneur de Cadrieu & de Cazeles, qui épouſa le 20 Août 1678 Iſabelle de S. Nectaire, fille de Hugues de S. Nectaire, Seigneur de Vernéres & de Louiſe de Bouan de Flers, dont il eut une fille unique, mariée au mois de Février 1699 avec Louis de Lostanges, Seigneur de S. Alvaire en Périgord, Sénéchal de Querci, Jean de Cadrieu, Seigneur de Puicalvari, mentionné ci après, Marc de Cadrieu, Prieur de Floreſſac en Querci, Jean-Paul de Cadrieu, Sieur de Callar, Joſeph de Cadrieu, Sieur de Montredon, Capitaine de Carabiniers, Marguerite-Jeanne de Cadrieu, femme de Jean de Selve, Seigneur de Selve en Rouergue, & de la Genevréde en Querci, Marguerite Urſule de Cadrieu, mariée avec Antoine de Castagnier, Seigneur de la Grêne & de Belaguier en Rouergue, & Gabrielle-Anne, Anne & Jeanne de Cadrieu, Religieuſes.

Ledit Jean de Cadrieu (frére du Lieutenant Général) Seigneur de Puicalvari, de Canmont, de Concorès & d'Antès en Agénois, Lieutenant Colonel du Régiment de Toulouſe, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, Brigadier des Armées du Roi, Inſpecteur Général d'Infanterie, Commandant à Fribourg & dans les Places d'Hui, de Dixmude, de Furnes, de Contrai, de Menin, de Calais,

& depuis l'Eſcaut juſqu'à la Mer, épouſa le 8 Mars 1698 Anne de la Roque, fille de François de la Roque, Ecuyer, Seigneur de Sénezergues, & d'Anne Bevorr. Il fit ſon Teſtament le 17 Septembre 1711, & mourut le 12 Novembre 1712, laiſſant pour enfans, Arnaud-Jean-Louis de Cadrieu, né le 5 Juillet 1700, reçu Page du Roi dans ſa petite Ecurie, le 22 Janvier 1715, Louis-Joſeph-François de Cadrieu, & Marie-Françoiſe-Louiſe, Marie-Joſéphe-Théréſe, & Marguerite-Jeanne-Chriſtine de Cadrieu.

Les Titres produits en Original pour la réception dudit Arnaud-Jean-Louis de Cadrieu, établiſſent ſa filiation directe, depuis Iſarn de Cadrieu, ſon onziéme ayeul, Seigneur de Cadrieu, mort avant l'an 1352, lequel eut pour fils

Bertrand de Cadrieu, Damoiſeau, qui fit pluſieurs acquiſitions d'héritages dans la Seigneurie de Cadrieu, le 17 Mai 1352.

Jean de Cadrieu, petit-fils dudit Bertrand, eſt qualifié Seigneur de Cadrieu, l'an 1430, & fut marié avec Gaillarde de Narbonnès, dont il eut un fils, nommé

Antoine de Cadrieu, Seigneur de Cadrieu, lequel épouſa Andrive de Gaossenas, dite de S. Aubin.

Marquis de Cadrieu, leur fils, I du nom, Seigneur de Cadrieu, épouſa avant le 19 Novembre 1505 Antoinette de Sales, fille de Guillaume de Sales, Seigneur de la Gibertie, et fut pére de

Jean de Cadrieu, Seigneur de Cadrieu & de Cazelès, marié le 14 Octobre 1532 avec Claire de la Jugie, fille de Triſtan de la Jugie, Seigneur & Baron de Rieux, au Diocéſe de Narbonne. Il eut de ce mariage entr'autres enfans,

Marquis de Cadrieu, II du nom, Seigneur de Cadrieu & de Montredon, lequel épouſa le 12 Mars 1560 Jeanne de Narbonnès, fille de Balthazar de Narbonnès, Seigneur de Puilaurens, Baron de Felzens.

Balthazar de Cadrieu, leur fils, Seigneur de Cadrieu & de Laagle, fut marié le 4 Mai 1585 avec Marguerite de la Font, fille de Flotard de la Font, Ecuyer, Seigneur de Fénairoles, & de Françoiſe de Jehan-S.-Project, & de ce mariage il eut un fils nommé

Marc de Cadrieu, Seigneur de Cadrieu & de Cazelès, Maréchal de Camp par Brevet du 2 Décembre 1651, lequel épouſa le 8 Septembre 1616 Héléne de Guiſcard, fille de Gabriel de Guiſcard, Seigneur de la Bourlie, & d'Anne de Lacçai.

Philippes Balthazar de Cadrieu, leur fils, lequel eut pour frére Jean de Cadrieu, mort Lieutenant Colonel de Cavalerie, fut auſſi Seigneur des mêmes Terres de Cadrieu, de Puilaurens & de Cazelès, & il épouſa le 16 Janvier 1647 Catherine de Glandiéres, veuve de Claude d'Eſpinchal, Seigneur de Bruſſac, & fille de Geillot de Glandiéres, Seigneur de la Boiſſonade, & de Françoiſe de Baldit, c'eſt de ce mariage que ſont iſſus

M. de Cadrieu, Lieutenant Général des Armées du Roi, & tous ſes fréres dénommés ci-devant.

Cette Famille a produit de plus un Titre du 9 Octobre 1295, par lequel Meſſire Hugues de Cadrieu, Chevalier, Seigneur du Château de Cadrieu, fit un échange avec Pierre de Cadrieu, ſon neveu, Damoiſeau.

D'Or, à un Lion parti de Gueules & de ſable, langué, onglé & couronné de Gueules.

* * *

JEAN-BERTRAND **DE CAHORS**, anciennement du ſurnom de **POL**, Ecuyer, Seigneur de Malmont, Capitaine dans le Régiment de Gaitho, puis dans celui de Coetquen, demeurant dans la Ville de S. Cirq, au Diocèſe de Cahors, eut un frère, nommé Jean de Cahors, lequel fut tué au Siége de Lérida en Eſpagne, étant lors Lieutenant dans le Régiment Royal Artillerie, & deux ſœurs, Louiſe et Jeanne de Cahors, reçûes à S. Cir en 1687. & 1695. Il épouſa le premier Juillet 1703. Marguerite de Tremiolles, dont il eut Jean-Joſeph de Cahors, élevé Page de Monſieur le Duc d'Orléans, & Marie-Marthe & Marguerite de Cahors-la Sarladie, reçûes pareillement à S. Cir en 1715. & 1727. ſur les preuves de leur Nobleſſe, remontées par Titres juſqu'à Pierre **POL**, dit de Cahors, leur ſixième ayeul, Ecuyer, Seigneur de la Sarladie en Querci, avant l'an 1529.

D'Azur, à un Ours d'Or, paſſant, & un Chef d'Argent, chargé de trois Croix de Gueules.

* * *

WAST **CAIGNET**, Ecuyer, Seigneur de Friancourt, Commiſſaire d'Artillerie, demeurant dans la Paroiſſe de S. Waſt d'Angicourt, au Diocèſe de Beauvais, épouſa 1° Jeanne Vatat, 2° le 2 Mai 1689 Jeanne d'Hez. Du premier Lit il eut deux fils, Waſt & Claude Caignet, morts en Allemagne, ſervans dans le Régiment du Portail le Croix; & du ſecond Lit, Claude & Daniel Caignet, & Jeanne Caignet de Friancourt, leur ſœur, née le 27 Avril 1699 & reçûe à S. Cir le 22 Mai 1708 ſur les Titres produits alors pour ſa réception, leſquels remontent juſqu'à Pierre Caignet, ſon ſixième ayeul, annobli par le Roi Louis XI au mois de Juillet 1477. Les Lettres de cet annobliſſement furent regiſtrées à la Chambre des Comptes le 10 Novembre de la même année.

Cette Famille a été maintenue dans ſa Nobleſſe par Arrêt du Conſeil d'Etat du 11 Juin 1670.

D'Argent, à trois Aigles de ſable, poſés deux & un.

* * *

FRANÇOIS **DE CAIRON**, Ecuyer, Seigneur de Maudetour, Capitaine dans le Régiment Dauphin, demeurant à Figeac en Querci, Diocèſe de Cahors, épouſa le 9 Juillet 1691 Marguerite de Dal, fille de Guillaume de Dal, Conſeiller Procureur du Roi en ladite Ville de Figeac. De ce mariage il a eu deux fils, ſavoir Jean de Cairon, ci-devant Mouſquetaire du Roi, & François Raimond de Cairon, né le 9 Avril 1698 reçû Page du Roi dans ſa grande Ecurie, le 4. Mars 1713 ſur les Titres qu'il produiſit alors, & qui juſtifient que ledit François de Cairon, ſon pére, & Jean de Cairon, ſon oncle, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, ci-devant Commandant le Régiment de Saintonge, étoient enfans de

Jean de Cairon, Seigneur de Mandens, Capitaine d'Infanterie, par Commiſſion du 22. Septembre 1651. lequel fut maintenu dans ſa Nobleſſe par Ordonnance de M. Pellot, Commiſſaire départi dans la Généralité de Guienne, du premier Juin 1667. confirmé par Arreſt du Conſeil d'Etat, du 13. Novembre 1668. & que ledit Jean de Cairon eut pour biſayeul, Guillaume de Cairon, Ecuyer, dont le fils, François de Cairon, Ecuyer, fut marié le 5. Février 1558. avec Marie Dujol, fille de Pierre Dujol, Seigneur de la Roque-Toirac, & de Marie Vacquier.

D'Azur, à un Chevron d'Argent, accompagné de trois Billettes de même, poſées en Pal, deux en chef, & une à la pointe de l'Ecu.

◆

JEAN-LANCELOT DE CALMEIL, Ecuyer, Seigneur de Saujan, demeurant dans ſa Maiſon Noble de la Foſſe, juriſdiction de Bourg, Diocéſe & Généralité de Guienne, fit hommage au Roi en ſon Bureau des Finances & du Domaine à Bourdeaux, le 29. Mars 1715. à cauſe de ladite Maiſon Noble de la Foſſe, mouvante du Duché de Guienne; & de ſon mariage avec Marguerite GOMBAULT, qu'il épouſa le 22. Juin 1703. fille de Marc-Antoine Gombault, Seigneur de la Grange, il eut entr'autres enfans, Joſeph de Calmeil, Enſeigne de Vaiſſeau, l'an 1730. & Jacques-Léon de Calmeil, ſon frére aîné, né le premier Janvier 1711. reçû Page du Roi dans ſa grande Ecurie le 31. Octobre 1727. ſur les preuves de ſa Nobleſſe, remontées juſqu'à Charles de Calmeil, Ecuyer, ſon quatriéme ayeul, vivant avant l'an 1550. & dont le petit-fils François de Calmeil, Ecuyer, Seigneur de Tourteault, fut Capitaine d'une Compagnie de Gens de pied, par Commiſſion du Roi du 14. Mars 1619.

D'Azur, à trois Yeux d'Argent, rangés en Faſce, ſurmontés chacun d'une Etoile d'Or, & une Levrette de même courante, à la pointe de l'Ecu.

◆

JOSEPH CAMELIN DU REVLET, demeurant dans la Ville de Fréjus en Provence, fut anobli par Lettres Patentes en forme de Chartes, données par SA MAJESTÉ à Fontainebleau, au mois d'Octobre de l'an 1727. Les motifs de cet anobliſſement, expliqués dans leſdites Lettres, ſont qu'il étoit iſſu d'une Famille honnorable & très-ancienne de ladite Ville de Fréjus, & qui avoit poſſédé depuis plus d'un ſiécle des Charges conſidérables: Que les Ancêtres de l'Expoſant avoient rendu à l'Etat dans différens temps, & dans des occaſions importantes, des ſervices très-ſignalés: Que Barthelemi Camelin, Archidiacre de Fréjus, avoit été Evêque de ladite Ville depuis 1600. juſqu'en 1633. & que Pierre Camelin, ſon neveu & ſon Coadjuteur, avoit été pourvû de cet Evêché juſqu'en 1654. Ces Lettres, ſignées LOUIS, & ſcellées, ont été adreſſées à la Cour des Comptes, Aides & Finances de Provence, pour y être regiſtrées.

Les Armoiries réglées pour ledit Sieur Camelin, par le Juge d'Armes de France, ſont,

D'Azur, à un Chameau d'Or, & trois Etoiles auſſi d'Or, poſées en chef, l'Ecu timbré d'un Caſque de profil.

◆

CHARLES DE CAPENDU, Ecuyer, Seigneur de Capendu & d'Hennezis, Vicomte de Bourſonne, Commandeur de Mareuil de l'Ordre de S. Lazare, demeurant audit lieu de Bourſonne, Diocèſe & Généralité de Soiſſons, fut élevé Page de la Chambre du Roi, l'an 1673, puis reçû Enſeigne aux Gardes l'an 1677, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, & Maître des Eaux & Forets du Bailliage de Valois; il épouſa le 26 Septembre 1685, Jeanne-Batiſte de Gaune, fille de Barthelemi de Gaune, Seigneur de Conigi, de Courtemont & de Varennes, & de Jeanne-Batiſte du Rieux-de Sigi. De ce mariage il eut pour enfans, Charles de Capendu-de Bourſonne, né le 31 Mars 1695, & Amable-Paul-Jean-Batiſte de Capendu, né le 29 Juin 1698, Chevalier de Malthe au Grand Prieuré de France, où ſes preuves furent admiſes le 30 Avril 1703, tous deux reçûs au nombre des Pages du Roi dans la petite Ecurie, l'un le 5 Avril 1710 & l'autre le 8 Mai 1713, ſur les Titres qu'ils produiſirent alors, & qui prouvent que ledit Charles de Capendu, & René de Capendu ſon autre frère, reçû Chevalier de Malthe le 4 Mai 1673, étoient enfans de

Charles de Capendu, III du nom, Ecuyer, Vicomte de Bourſonne, Seigneur & Patron d'Hennezis, auſſi Maître des Eaux & Forêts du Bailliage de Valois, & de Renée-Madelène de Vassan, ſa femme, qu'il avoit épouſée le 13 Juin 1655, fille de Nicolas de Vaſſan, Seigneur de Puiſeux, Maître d'Hôtel ordinaire du Roi, & de Renée Lambault; ledit Charles, fils de

Charles de Capendu, II du nom, Ecuyer, Vicomte de Bourſonne, Seigneur d'Ouchi-le Chatel & de la Villeneuve, Maître des Eaux & Forêts dudit Bailliage, & d'Antoinette de Sebouville, mariée le 25 Février 1602, & fille de Louis de Sebouville, Ecuyer, Seigneur des Marets, & de Louiſe de Dampierre. Que ledit Charles de Capendu II eut trois ſœurs, ſavoir Anne de Capendu, laquelle épouſa Louis de Sebouville, Seigneur des Marets; Marie de Capendu, veuve d'Adrien de Mailly, Seigneur de la Houſſoye, l'an 1644, & Louiſe de Capendu, femme de François Thibergeau, Seigneur de Neufmoulin, Maréchal des Logis de la Reine Mère, l'an 1644, & que tous quatre étoient enfans de

Henri de Capendu, Chevalier, Vicomte de Bourſonne, Pair du Comté de S. Paul en Artois, Maître des Eaux & Forêts de Valois, & d'Antoinette de Monchi, ſa femme, fille d'Antoine de Monchi, Seigneur de Sénarpont & de Longueval, Chevalier de l'Ordre du Roi, & de Jeanne Olivier, ſa première femme, laquelle étoit fille de François Olivier, Chevalier, Seigneur de Leuville, Chancelier de France, & que ledit Henri de Capendu, & Jeanne de Capendu, ſa ſœur, femme de Claude de Villers-S. Paul, Seigneur de Rugſle, eurent pour père & mère,

Charles de Capendu, I du nom, Ecuyer, Seigneur de Capendu & de Proenni, Vicomte de Bourſonne, Pair du Comté de S. Paul en Artois, & Maître des Eaux

& Forêts du Duché de Valois, & Antoinette de Lagni, qu'il avoit épousée le 26. Avril 1508. fille de Pierre de Lagni, Ecuyer, Seigneur du Houlleu & du Plessier, & de Marguerite de S. Vincent. Ledit Charles de Capendu nommé avec les Nobles du Duché de Valois dans le Procès verbal de la rédaction de la Coutume de ce Duché, fait le 13 Septembre 1539, mourut au mois de Septembre de l'an 1546, & fut enterré dans l'Eglise de Bourfonne, où ses descendans, Vicomtes de Bourfonne, ont tous été aussi inhumés.

D'Argent, à trois Fasces de Gueules, & trois Merlettes de sable, rangées en Chef.

Alexandre DE CAQUERAI, Ecuyer, Sieur des Landes & des Molières, demeurant dans la Paroisse de Moryeré, Sénéchaussée de Vitré, Evêché de Rennes, Province de Bretagne, & fils d'André de Caquerai, Ecuyer, Sieur du Chatelier, & d'Anne d'Auxillac, sa femme, épousa le 10. Avril 1698. Charlotte le Vaillant, fille de Nicolas le Vaillant, Ecuyer, & de Marie de Bossais, duquel mariage il eut entr'autres enfans, Servane-Antoinette de Caquerai, née le 9 Mars 1700. Anne-Françoise de Caquerai, née le 20 Avril 1705 & Marie-Caterine de Caquerai-des Landes, née le 13 Novembre 1713 toutes trois reçües successivement à S. Cyr le 6 Mars 1712 le 15 Mai 17 4 & le 21 Avril 1724.

Les Titres produits pour leurs réceptions, établissent leur filiation depuis Guillaume de Caquerai leur septième ayeul, Ecuyer, Sieur de la Folie, vivant avec Antoinette du Bosc, sa femme, avant le 30 Novembre 1497 auquel jour Noble homme Jean de Caquerai leur fils épousa Jeanne Boujou fille de Noble homme Josse Boujn, Sieur de la Croix-Dame Aleis-du Menillet, & de Louise de Belleville.

Cette famille a été maintenue dans sa Noblesse par Ordonnance de M. Barrin-de la Galissoniere Maître des Requêtes & Commissaire départi dans la Généralité de Rouen du 16 Juillet 1667. Et pour la justification de l'ancienne possession de ses Armes, elle a produit une Enquête du 8. Fevrier 1688 portant que dans la Chapelle de Notre-Dame de Bern-la Forêt, Election de Lions, Diocèse de Rouen, étoit une Vitre sur laquelle etoient peints un homme armé l'Epée au côté, & la figure d'une Demoiselle à genoux, au dessous desquels étoit écrit: *Ci gisent Nobles personnes Jean de Caquerai, Ecuyer, & Demoiselle Jeanne Boujou sa femme, qui trépasserent au mois de Mars de l'an 1537.* Et que sur la même Vitre étoient aussi peintes les Armes dudit Jean de Caquerai, savoir,

D'Or, à trois Roses de Gueules, posées deux en chef, & une en pointe.

MELCHIOR DE CARBONIERES, Ecuyer, Seigneur de S. Brice & de Chamberri, demeurant audit lieu de S. Brice, Dioceſe, Election & Généralité de Limoges, épouſa le 18. Juillet 1713. Françoiſe DE LA BREUILLE, fille de Jean de la Breuille, Seigneur de Chantreſac en Angoumois, & de Julie D'ARZAC. De ce mariage il eut Jean de Carbonieres de S. Brice, bâtiſé le 7. Février 1715. & reçû Page du Roi dans ſa grande Ecurie le 16. Novembre 1729. Les Titres produits pour ſa réception, juſtifient que ledit Melchior de Carbonieres, étoit fils de

François de Carbonieres, Ecuyer, Seigneur de S. Brice & de Chamberri, & de Louiſe DE LA TOUR, ſa femme, mariée le 7. Février 1693. & fille d'Olivier de la Tour-d'Arzac, Ecuyer, Seigneur de la Garde, & de Louiſe LE MAITRE. Que ledit François, eut pour pére & mére,

Melchior de Carbonieres, Ecuyer, Seigneur de S. Brice, & Marie-Anne DE BESSAI, ſa femme, fille de Louis de Beſſai, Seigneur de Beſſai; Que ledit Melchior de Carbonieres, maintenu dans ſa Nobleſſe par Ordonnance de M. d'Agueſſeau, Commiſſaire départi dans la Généralité de Limoges, le 18. Février 1668. étoit fils d'

Annet de Carbonieres, Ecuyer, Seigneur de S. Brice & de Chamberri, & de Françoiſe DES MONTIERS, mariée le 9. Février 1625. & fille de haut & puiſſant Seigneur Meſſire Jean des Montiers, Chevalier, Seigneur & Vicomte de Mérinville, & de Françoiſe CHATEIGNER. Que ledit Annet de Carbonieres eut pour pére & mére

Chriſtophe de Carbonieres, le jeune, Ecuyer, Seigneur de Chamberri & de S. Brice, &c. & Gilon POT, ſa femme, qu'il épouſa le 10. Août 1587. fille de Jacques Pot, Ecuyer, Sieur de Laveaux-Pot, & de Gabrielle FANCON. Que ledit Chriſtophe de Carbonieres eut pour frére conſanguin, Chriſtophe de Carbonieres l'aîné, Seigneur de la Vigne, ſucceſſivement Capitaine & Gouverneur des Ville & Chateau de Maubert-Fontaine, l'an 1558. Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, l'an 1563. Gouverneur de Rocroi, & Chevalier de l'Ordre de Sa Majeſté l'an 1569. & Gouverneur de Limoges l'an 1575. Que

François de Carbonieres, leur pére, Seigneur de la Vigne & de Chamberri, Capitaine & Gouverneur des Ville & Chateau de Maubert-Fontaine, l'an 1553. Gouverneur des Ville & Forterelle de Rocroi, Chevalier de l'Ordre du Roi, Gentilhomme ordinaire de Sa Chambre, & Gouverneur de la Citadelle de Lion, épouſa en prémiéres noces, avant l'an 1521. Anne GUIOT, dont il eut ledit Chriſtophe de Carbonieres l'aîné, & en ſecondes noces le 15. Août 1569. Françoiſe DE LA BASTIE, fille d'Annet de la Baſtie, Baron de Chateaumorant, Chevalier de l'Ordre du Roi, & de Marguerite DE POMPADOUR, de laquelle ſeconde femme il eut ledit Chriſtophe de Carbonieres le jeune; & que

Hugues de Carbonieres, pére dudit François, fut Seigneur en partie de la Juriſdiction de Jayac, & fut marié le 25. Juillet 1499. avec Iſabeau DE LA GRANCHAPT, fille de Noble Pierre de la Granchapt (dit depuis LA JONCHAPT), & de Marie DE ROSTAS, Seigneur & Dame de Chamberri, dans la Paroiſſe de S. Brice, au Dioceſe de Limoges.

D'Argent, à trois Bandes d'Azur, accompagnées de huit Charbons de ſable, allumés de Gueules, poſés entre les Bandes, un, trois, trois & un.

FRANÇOIS CARDON, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, & Capitaine dans le Régiment de Vaudrai-Cavalerie, fut annobli par Lettres Patentes, en forme de Charte, données à Paris par SA MAJESTÉ au mois de Mars de l'an 1721.

Les motifs de cet annobliſſement ſont, qu'il ſervoit depuis 28. ans, ſans diſcontinuation; Que dès l'année 1693. il étoit Cornette dans le Régiment de Dragons d'Artois, où il avoit ſervi juſqu'à la Paix de Riſvvick; Qu'alors il avoit été fait Lieutenant réformé à la ſuite du Régiment de Languedoc, d'où il avoit été tiré en 1702. pour mettre ſur pied une Compagnie dans le Régiment de Horn-Cavalerie, avec lequel en 1703. il étoit paſſé en Eſpagne, & avoit ſervi en Portugal; Qu'il y avoit reçû pluſieurs bleſſures, & entr'autres une conſidérable à la cuiſſe, étant à la tête d'un détachement de cent cinquante Maîtres qu'il commandoit en chef, auprès d'Alcala, à quatre lieues de Madrid; Il avoit été fait Major dudit Régiment, où il avoit continué de ſervir juſqu'après la Paix; Qu'ayant été réformé à la ſuite du Régiment de Vaudrai, il avoit depuis été remis à la tête d'une Compagnie dans le même Régiment, où il ſervoit encore. Que d'ailleurs ledit Sieur Cardon étoit iſſû d'une des premiéres & plus anciennes Familles de la Ville de Lille, alliée à pluſieurs races Nobles du côté d'Iſbergue VANDERKESSON, ſa mère, née Demoiſelle; & que ſon pére Jaques Cardon, Sieur du Bronquart, avoit été pendant plus de quarante ans du Corps des Magiſtrats de ladite Ville, où il avoit ſervi avec autant de capacité & de probité, que de zéle pour le bien public. Ces Lettres furent adreſſées au Parlement de Flandres, ſéant à Douai, & au Bureau des Finances de Lille, où apparemment elles ont été regiſtrées.

Les Armes réglées pour ledit Sieur Cardon, par le Juge d'Armes de France, ſont,

D'Azur, à trois Chardons d'Or, poſés deux & un. L'Ecu timbré d'un Caſque de profil.

◆

FRANÇOIS HENRI CARETTE, Sieur de Somereux, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, & l'un des Chevaux-Légers de la Garde ordinaire du Roi, fut annobli par Lettres Patentes en forme de Charte, données à Marli par SA MAJESTÉ, au mois de Janvier de l'an 1727.

Les motifs de cet annobliſſement, détaillés dans leſdites Lettres, ſont que ledit François Henri Carette ſervoit dans ladite Compagnie depuis 25. ans, pendant leſquels il s'étoit trouvé en 1706. à la bataille de Ramilli, en 1708. & 1709. à celles d'Oudenarde & de Malplaquet, en 1712. au Combat de Denain, & aux Siéges & priſes de Marchiennes, de Douai, du Queſnoi & de Bouchain. Et en 1713. aux Siéges & priſes de Landau & de Fribourg. Que d'ailleurs ledit Sieur Carette étoit d'une bonne Famille de la Province de Picardie, vivant noblement, et faiſant profeſſion des Armes depuis un grand nombre d'années; Que François Carette ſon pére, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, après avoir ſervi pendant 30. ans dans ladite Compagnie des Chevaux-Légers, tant en qualité de Chevau-Léger, qu'en celles d'Aide-Major de Brigade, de Souſbrigadier & de Briga ſier dans ladite Compagnie, s'étoit trouvé à la bataille de Valcourt, au Siége & priſe de Mons, & au choc de Leuſe en 1691, au Siége de Namur, & à la bataille de Steinkerque en 1692, à celle de Nerwinde en 1693, à la priſe de Charleroi, au combat de Deinſe, & aux Siége & priſe d'Ath en 1697, & avoit enfin été tué en 1706 à la Bataille de Ramilli. Ces Lettres ſignées LOUIS, & ſur le repli, par le Roi, le Blanc, & ſcellées, furent adreſſées au Parlement, à la Chambre des Comptes, & à la Cour des Aides à Paris, où elles ont apparemment été regiſtrées.

Les Armes réglées pour ledit Sieur Corette, par le Juge d'Armes de France, ſont,

De Gueules, à un bras droit de Carnation, ganté d'Argent, mouvant du flanc gauche de l'Ecu, & tenant de ſa main une Epée auſſi d'Argent, la garde & la poignée d'Or, & poſée en barre, la pointe en haut; l'Ecu timbré d'un caſque de profil.

* * *

CÉSAR DE CARVOISIN, Ecuyer, Seigneur de Belloy, Capitaine dans le Régiment du Roi-Cavalerie, & Exempt des Gardes du Corps de SA MAJESTÉ, demeurant à Noyon, épouſa le 13 Décembre 1681 Eléonore SCARON, fille de Thomas Scaron, Ecuyer, Seigneur de Margni, & de Françoiſe Dinet. De ce mariage il a eu deux fils, & quatre filles, ſavoir Claude-Céſar de Carvoiſin, Chevalier des Ordres de Notre Dame de Mont-Carmel, & de S. Lazare de Jéruſalem; Céſar Aléxandre de Carvoiſin, Capitaine de Cavalerie en 1725; Anne Théodore de Carvoiſin, mariée au mois de Novembre 1718 avec LOUIS BERNIN DE VALENTINAI-D'USSÉ, Contrôleur Général de la Maiſon du Roi; Marie Anne de Carvoiſin; Marie Eléonore de Carvoiſin, Religieuſe dans l'Abbaye du Pré au Mans; et Louiſe-Marguerite de Carvoiſin, née le .. Septembre 1698, & reçue à S. Cir le 23 Septembre 1705 ſur les Titres qui furent produits pour ſa réception, & qui prouvent que ledit Céſar de Carvoiſin étoit fils d'

Aléxandre de Carvoiſin, Ecuyer, Seigneur d'Achi, & de Marie Anne DE BELLOY, ſa femme, fille de Charles de Belloy, Seigneur d'Aми, Sénéchal de Picardie, & d'Anne DE RONAUX. Que ledit Aléxandre eut pour pére et mére

Giles de Carvoiſin, Seigneur de Choqueuſe et d'Achi, Gentilhomme ordinaire de la Chambre de Monſieur, Duc d'Orléans l'an 1632, & Lieutenant des Gardes du Corps du Roi l'an 1643, & Françoiſe DE LA MARTELIERE, ſa femme, qu'il avoit épouſée le 25 Septembre 1624. Que ledit Giles étoit fils de Noble Seigneur

Charles de Carvoiſin, Ecuyer, Seigneur d'Achi, de Villepoix & de Choqueuſe, & de Marguerite DE NOLENT, ſa femme, fille de Giles de Nolent, Seigneur de Saſſi & de S. Conteſt en Normandie; ledit Charles fils de

Jean de Carvoiſin, Seigneur de Villepoix, d'Achi, du Freſne, &c. Ecuyer de l'Ecurie du Roi, Chevalier de ſon Ordre, Gentilhomme ordinaire de ſa Chambre, & Capitaine des Ville & Château du Pont de l'Arche, & de Marguerite DE L'ISLE, qu'il épouſa le 5 Novembre 1560, ſœur de Claude de l'Iſle, Seigneur de Morvaux, Chevalier des Ordres du Roi l'an 1595, et fille de Noble & puiſſant Seigneur Meſſire Jean de l'Iſle, Seigneur de Marivaux, Maître d'Hôtel ordinaire du Roi, Chevalier de ſon Ordre, ſon Lieutenant au Gouvernement de l'Iſle de France, Capitaine & Gouverneur des Château & Bourg d'Arques, & d'Hélène d'Assemont, Dame de Traſſereux; & que ledit Jean de Carvoiſin étoit fils de

Veſpaſien de Carvoiſin, Chevalier de l'Ordre du Roi, & de Marguerite de Pequigni, ſa femme, mariée le 4. Février 1531. & fille de Charles de Pequigni, Seigneur d'Achi & du Freſne, & de Françoiſe des Essarts-Meigneux. Ledit Veſpaſien de Carvoiſin, dit communément *l'Ecuyer Carvoiſin*, étoit natif de Milan, il fut naturaliſé par Lettres du mois d'Avril de l'an 1539, étant lors Ecuyer ordinaire du Roi François I. qui lui acorda ces Lettres, en conſidération des grands ſervices qu'il lui avoit rendus, & qui déterminérent enſuite ce Prince à lui donner la Charge de ſon premier Ecuyer, par Lettres de retenuë du 28. Mai 1543.

Il y a pluſieurs autres branches de cette Famille, dont on fera mention par la ſuite, quand elles auront fourni leurs qualités & les preuves certaines de leur jonction.

D'Or, à une Bande de Gueules, & un Chef d'Azur.

* * *

FRANÇOIS DE CASSANT, Ecuyer, Seigneur de Chateaupré & de Collandré, demeurant audit lieu de Chateaupré, Paroiſſe de l'Iſle-Adam, Diocèſe de Beauvais, & Généralité de Paris, épouſa le 29. Octobre 1708 Reine Germaine Bergeret, fille de Pierre-Alexandre Bergeret, Gentilhomme ordinaire de la grande Fauconnerie de France, & de Marie Janin. De ce mariage il a eû quatre fils & quatre filles, l'une deſquelles nommée Géneviève-Eliſabeth de Caſſant, née le 12 Juillet 1720 fut reçuë à S. Cir le 21 Avril 1731 ſur les Titres produits pour ſa réception, & qui juſtifient que Philipes de Caſſant ſon triſayeul, Ecuyer, Sieur de Châteaupré, Gentilhomme ordinaire & Ecuyer d'Ecurie de Diane légitimée de France, Ducheſſe d'Angoulême, eut pour pére et mére.

Philipes de Caſſant, Ecuyer, Seigneur de Méonoville, auſſi Ecuyer d'Ecurie de cette Princeſſe, Capitaine & Concierge des Château & Parc de Folembrai, & Anne d'Auvergne, ſa femme, qu'il épouſa l'onze de Juillet 1567, veuve de Jerôme de Rancon, Ecuyer, Seigneur de Chateaubeaupré (dit Chateaupré) Maître d'Hôtel de la même Princeſſe, & que ledit Philipes de Caſſant, natif de Foſſan en Piémont, & naturaliſé par Lettres Patentes, en forme de Charte, données à Paris au mois de Mars 1583, regiſtrées en la Chambre des Comptes le 6. Août ſuivant, étoit fils de

Chriſtophe Caſſant, anobli par Lettres de Charles III. Duc de Savoye, données à Verceil le 20. Septembre 1544. Les Armes qui lui furent acordées alors par ce Prince, & que ſes deſcendans continuent de porter, ſont,

Bandé d'Or & de Sinople de ſix piéces, les Bandes de Sinople chargées chacune d'une Fourmi de ſable, & un chef d'Or, chargé d'un Aigle de ſable, les Aîles étenduës

* * *

Google

Marc-Antoine DE CASTILLON, Ecuyer, Seigneur & Marquis de Beine, demeurant dans la Ville d'Arles en Provence, épouſa le 11. Septembre 1717. Marie-Anne Duché, fille de Jean Duché, Conſeiller du Roi en ſa Cour des Comptes, Aides & Finances de Montpellier, & d'Antoinette Garde. De ce mariage il a eû entr'autres enfans, Jean-Pierre de Caſtillon-de Beine, né le 9. Septembre 1718. & reçû Page du Roi dans ſa petite Ecurie le 23. Mars 1734. Les Titres qu'il a produits pour ſa réception, juſtifient que ledit Marc-Antoine de Caſtillon, étoit fils de

Pierre de Caſtillon, Marquis de Beine, Grand Sénéchal des Ville & reſſort d'Arles, & d'Anne-Thérèſe Scarron, qu'il épouſa le 8. Juin 1668. fille de Thomas Scarron, Seigneur de Vaure & de Marigni, & de Françoiſe Dinet; Qu'en conſidération de l'ancienne Nobleſſe de la Famille dudit Pierre de Caſtillon, & des ſervices qu'il avoit rendus en pluſieurs occaſions conſidérables, à l'éxemple de ſes Prédéceſſeurs, Sa Majeſté érigea en Titre & Dignité de Marquiſat ſa Terre & Seigneurie de Beine, à la charge de relever du Comté de Provence. Les Lettres de cette érection ſont datées du mois d'Avril 1673. & elles ont été regiſtrées aux Cours de Parlement & Chambre des Comptes à Aix, les 12. & 13. Mars 1674. Que ledit Pierre de Caſtillon eut pour pére & mére

François de Caſtillon, Ecuyer, Seigneur de Beine, & Madelène de Varadier, ſa femme, mariés le 10. Avril 1624. & fille de Laurent de Varadier, Seigneur de S. Andéol, & de Lucréce de Forbin. Ledit François, fils de

Jean Léon de Caſtillon, Seigneur de Beine, & d'Honorade de Grasse, qu'il épouſa le 20. Mars 1566. fille de magnifique & puiſſant Seigneur Noble Antoine de Graſſe, Ecuyer, Seigneur de Briançon, & de Nicoiſe de Russant. Que ledit Jean Léon de Caſtillon eut pour pére et mére,

Pierre de Caſtillon, Ecuyer, Seigneur de Beine, Chevalier de l'Ordre du Roi, Gentilhomme ordinaire de ſa Chambre, l'an 1568. & Renée de Castellane, ſa femme, mariée le 21. Septembre 1540. & fille de Noble & généreux Honoré de Caſtellane, Sieur de Lauzi, & de Louiſe de Cormis. Que ledit Pierre de Caſtillon, qualifié magnifique Seigneur dans ſon Teſtament, du 11. Octobre 1585. étoit fils de

Noble François de Caſtillon, Ecuyer, Seigneur de Beine, & de Marguerite de Gerente, qu'il épouſa le 12. Octobre 1505. fille de Noble Thomas de Gérente, Sieur de Senas, & de Louiſe de Glandevès. & que ledit François de Caſtillon, qualifié auſſi de Noble & magnifique Seigneur dans ſon Teſtament, du 15 Août 1550. eut pour pére,

Noble René de Caſtillon, Seigneur de Beine, vivant avant l'an 1500

De Gueules, à trois Annelets d'Or, poſés deux et un

* * *

LOUIS-ARMAND DE CAULAINCOUR, Marquis de Caulaincour, Cornette dans le Régiment de Bretagne, puis Ecuyer ordinaire de la petite Ecurie du Roi, demeurant en 1722. dans la Paroiſſe de S. Martin d'Eppeville, Diocèſe & Election de Noyon, Généralité de Soiſſons, épouſa le premier Juillet 1716. Gabrielle-Pélagie DE BOVELLE, fille de François de Boveille, Seigneur d'Eppeville, d'Aubigni & de Planque, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, Colonel d'Infanterie, & de Marguerite HURAULT-DE VEUIL*. De ce mariage il a laiſſé pour fils Gabriel-Hiacinthe de Caulaincour, Marquis de Caulaincour, né le 23. Février 1722. & reçû Page de la Reine le 27. Janvier 1738. ſur les Titres qui ont été produits pour ſa réception, et qui juſtifient que ledit Louis-Armand de Caulaincour, eut pour pére & mére,

François-Armand de Caulaincour, Marquis de Caulaincour, & Françoiſe DE BETHUNE, ſa femme, mariée le 10. Juin 1689. & fille de Maximilien-Alpin de Bethune, Seigneur de Montigni, & de Caterine DE LA PORTE. Que ledit Sieur de Caulaincour fut reçû Page du Roi dans ſa grande Ecurie le 28. Décembre 1684. & obtint au mois de Décembre 1714. des Lettres Patentes en forme de Charte, par leſquelles, en conſidération de ſes ſervices, de ceux rendus par ſes Prédéceſſeurs, & de ce qu'il étoit iſſû d'une des plus anciennes Nobleſſes de la Province de Picardie, SA MAJESTÉ unit à la Seigneurie de Caulaincour celles de Verchi, de Beauvoir, de Tombes, &c. pour ne compoſer qu'une ſeule & même Terre, qu'elle érige en Titre & Dignité de Marquiſat, ſous la dénomination de Marquiſat de Caulaincour. Ces Lettres furent regiſtrées au Parlement & en la Chambre des Comptes à Paris, les 29. Juillet & 21. Août 1715. Qu'il eut pour fréres Charles de Caulaincour, reçû Page du Roi dans ſa grande Ecurie le premier Janvier 1671. lequel fut tué au Siége de Maſtricht l'an 1676. Louis-Aléxandre de Caulaincour, reçû auſſi Page du Roi dans ladite Ecurie le premier Janvier 1675. & Louis de Caulaincour, Seigneur de la Chapronière & des Iſles, reçû pareillement Page du Roi dans ſa grande Ecurie le 28. Décembre 1684. puis Capitaine d'une Compagnie de Dragons dans le Régiment de Sulli. Celui-ci fut marié le 29. Avril 1697. avec Marguerite HOURLIER, fille de Jaques Hourlier, Seigneur de Bouchavanne & de Walmore, Gentilhomme ordinaire de la Chambre de Monſieur, Duc d'Orléans, & de Marguerite D'ORGNI. De ce mariage il eut pour enfans, Louis-Henri de Caulaincour, Mouſquetaire du Roi; Louis-Armand de Caulaincour, né le 8. Décembre 1708. & reçû Page du Roi dans ſa petite Ecurie le 22. Mars 1724. Louis-Henri Gabriel de Caulaincour, & Marie-Marguerite Eliſabeth de Caulaincour. Que ledit François-Armand de Caulaincour, & ſes trois fréres étoient enfans de

Louis de Caulaincour, Seigneur de Caulaincour, de Beauvoir, & de Tombes, &c. & d'Eliſabeth-Charlotte DE MAZE, ſa femme, qu'il épouſa le 17. Mars 1655. fille de Philipes de Maze, Seigneur & Baron de Gueſpré, Capitaine Lieutenant de la Compagnie des Gendarmes de la Reine Marie de Médicis, & de Charlote MONLET DE MARAN. Ledit Louis fils de

Robert de Caulaincour, II. du nom, Seigneur de Caulaincour, de Verchi, &c. & de Marie D'ESTOURMEL, ſa femme, mariée le 21. Septembre 1621. fille de Louis d'Eſtourmel, Seigneur de Candeur, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, & de Françoiſe DE BLANCHEFORT-S. JANVRIN, tante de Charles de Blanchefort-Créqui, Duc de Leſdiguiéres, Pair & Maréchal de France. Que ledit Robert de Caulaincour eut pour pére & mére

---

*HURAULT [illegible] DE VEUIL.

Robert de Caulaincourt, I. du nom, Seigneur de Caulaincourt & de Tombes, & Renée d'Ailli, sa femme, mariée le 5 Octobre 1572 & fille de Robert d'Ailli, Seigneur de Denquières & de Senlis, & de Caterine de S. Remi. Que ledit Robert étoit fils de

Jean de Caulaincourt, Seigneur de Caulaincourt & de Tombes, & de Françoise du Biez, qu'il avoit épousée le 4 Août 1531, fille de Jean du Biez, Seigneur de Becourt & d'Enguinehault, Baron de Nielles, Gouverneur d'Ardres & du Comté de Guines, Gentilhomme de la Maison du Roi, & lequel étoit neveu, à la mode de Bretagne, d'Oudart du Biez, Maréchal de France, & que ledit Jean de Caulaincourt étoit l'arrière petit-fils de

Giles de Caulaincourt, Seigneur de Caulaincourt, qui fit son Testement le 18 Avril 1445.

Cette Famille a été maintenue dans sa Noblesse, par Ordonnance de M. Bignon, Conseiller d'Etat, & Commissaire départi dans la Généralité d'Amiens, du 31 Mars 1702, & elle porte pour Armes,

De Sable à un Chef d'Or.

* * *

ANTOINE DE CAZENAVE, & JEAN DE CAZENAVE DE LESCOMUX, Capitaines au Régiment de la Reine-Cavalerie, & JEAN DE CAZENAVE DE SOUBELLAC, leur frère, Lieutenant au même Régiment, tous trois Chevaliers de l'Ordre Militaire de S. Louis, furent ennoblis par Lettres Patentes, en forme de Charte, données à Paris par SA MAJESTÉ au mois de Septembre de l'an 1720.

Les motifs de cet annoblissement, raportés dans lesdites Lettres, sont qu'étant issus d'ancêtres, qui depuis long tems avoient vécu noblement, ils étoient entrés, il y avoit près de 34 ans, dans les Compagnies de Cadets d'où ils étoient sortis, pour être Officiers de Cavalerie, ayant depuis passé par diférens emplois Militaires, dans lesquels ils avoient toujours également signalé leur courage, de même que le Sieur de Cazenave de S. Denis, leur frère, qui étoit mort au Service de Sa Majesté; & enfin, que pendant ce long cours d'années, ils s'étoient trouvés aux Sièges d'Heydelberg, de Namur, d'Aire, de Charleroi, d'Huy, d'Ath, d'Ausbourg, de Barcelone, de Lérida, de Tortose & de Gironne, aux Batailles de Steinkerque, de Nerwinde & de Fredelingue, & à celles d'Hochstet & d'Almanse. Ces Lettres signées LOUIS, & sur le repli, par le Roi, le Duc d'Orléans Régent présent, Phelypeaux, & scellées, furent adressées aux Cours de Parlement & des Aides à Bourdeaux, & au Bureau des Finances de la même Ville, pour y être registrées. Il y a apparence qu'elles ont été aussi adressées à la Chambre des Comptes de Paris, où elles ont dû être registrées, pour jouir de la grace du Roi.

Les Armes réglées pour lesdits Sieurs de Cazenave, par le Juge d'Armes de France, sont,

D'Azur, à une Maison d'Or, & un Chef d'Argent, chargé de deux Canards de Sable, l'Ecu timbré d'un Casque de profil.

* * *

JEAN-FRANÇOIS DU CERF, Ecuyer, Seigneur de Flammartinghen & de Wintershove, demeurant dans la Ville d'Ypres en Flandres, épousa le 24. Janvier 1690. Jeanne-Françoise HEINDRICX, fille de Jean Heindrick, Seigneur d'Hemberghove & de Steuvre, Conseiller au Parlement de Tournai. De ce mariage il a eû pour fils, Jean François-Joseph du Cerf-de Flammartinghen, né le 24. Juillet 1691. & reçû Page du Roi dans sa grande Ecurie le 30. Mars 1707. sur les Titres qu'il produisit alors, lesquels remontent jusqu'à Guillaume du Cerf, son quatriéme ayeul, Seigneur de Trins, l'an 1550. & dont le petit-fils Jean du Cerf, Seigneur de Wintershoven, ayeul de celui qui donne lieu à cet article, fut créé Chevalier par Lettres de l'Archiduc Albert d'Autriche, tant en considération de ce que ses Ancêtres avoient été honorés du même Titre de Chevalier, que pour le récompenser des services qu'il rendoit à Sa Majesté Catolique, en qualité de premier Echevin de la Ville d'Ypres. Ces Lettres, données à Bruxelles, sont datées du 11. Décembre 1604.

D'Or, à une Tête de Cerf de Gueules, Ecartelé d'Argent, à deux Fasces de Sable.

* * *

CHRISTOPHE LA CHAISE, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, & Major de la Ville de Cambray, fut anobli par Lettres Patentes, en forme de Charte, données à Versailles par SA MAJESTÉ au mois de Mars de l'an 1733.

Les motifs de cet anoblissement, expliqués dans lesdites Lettres, sont que dès l'année 1688 étant entré dans une Compagnie de Cadets Gentilshommes pour s'y instruire dans les Elémens de l'Art Militaire, il étoit passé dans le Régiment de Gâtine-Infanterie, où sa bravoure & sa prudence lui avoient mérité la Croix de S. Louis, & ensuite le poste de Capitaine de Grenadiers, poste qu'il avoit occupé jusqu'en l'année 1720, que SA MAJESTÉ lui avoit confié la majorité de Cambray: Qu'il s'étoit trouvé aux batailles de Nervvinde, de Frédelinghen, d'Hochstet & de Malplaquet, A l'affaire de Denain, aux Siéges de Mons, de Namur, de Furnes, de Charleroi, d'Ath, du Fort de Kell, d'Ausbourg, de Kempten, de Donaw, du Quesnoi, de Bouchain, du Fort de Manheim, de Landau & de Fribourg, aux bombardemens de Liége & de Bruxelles, aux défenses de Lille & de Douai: Qu'au Siége de Lille, il avoit été choisi pour exercer la Charge d'Aide-Major Général de l'Infanterie: Qu'à la Bataille de Nervvinde il avoit été blessé au bras droit par un coup de fusil: Qu'à celle de Frédelinghen un pareil coup lui avoit traversé le corps, & qu'à la journée de Malplaquet il avoit reçu deux autres blessures, l'une au front, & l'autre à la clavicule droite, Que d'ailleurs il étoit issu d'une Famille établie depuis long-tems à S. Sever, où ses Ancêtres avoient toujours vécu noblement, & contracté beaucoup d'alliances avec la Noblesse de la Province, s'étant même distingués dans la profession des Armes, Que le Capitaine Philbert la Chaise, frère de son trisayeul, étant dans Villemur, lorsque le Duc de Joyeuse, à la tête des Ligueurs, en avoit fait le Siége pour une seconde fois, Que sa valeur & ses conseils avoient beaucoup contribué à défendre cette Place, & à donner le temps au Ma-

réchal

Google

réchal de Montmorenci, de la ſecourir, de maniere que le Duc de Joyeuſe avoit été obligé de lever le Siége, & de ſe retirer ſi précipitament, que s'étant noyé dans le Tarn, ſon Armée avoit été taillée en pièces; Que Sévere la Chaiſe, ſon oncle maternel, Capitaine dans le Régiment de Clerembaut, avoit été en Lombardie en 1701; & que le Sieur Portel, ſon oncle maternel, Capitaine dans le Régiment de Guiche, avoit été tué à la Bataille de Nervvinde. Ces Lettres ſignées LOUIS, & ſur le repli, Par le Roi, Bauyn, & ſcellées, furent adreſſées à la Chambre des Comptes de Paris, aux Cours de Parlement & des Aides à Bourdeaux, & au Bureau des Finances de la même Ville, pour y être regiſtrées.

Ledit Chriſtophe de la Chaiſe, fils de Jean de la Chaiſe, Seigneur du Capblanc, & de Marie Portel, ſa femme, avoit épouſé le 22. Septembre 1720. Marie-Claire Grumelier, fille de Noble homme Charles-Gabriel Grumelier, Seigneur de Baillon & d'Oucil, & de Marie-Alexandrine le Hardi. De ce mariage ſont iſſûs, Marie-Charlote la Chaiſe, née le 12. Février 1723. Marie-Claire-Joſèphe la Chaiſe, née le premier Avril 1724. & Marie Anne Louiſe-Joſèphe la Chaiſe, née le premier Janvier 1730.

Les Armes réglées pour ledit Sieur de la Chaiſe, par le Juge d'Armes de France, ſont,

De Sable, à un Griffon d'Argent, & un Chef d'Argent, chargé d'un Croiſſant de Gueules. L'Ecu timbré d'un Caſque de profil.

* * *

PHILIPPE DE CHALLET, Ecuyer, Seigneur de Chanceville, de Beſſi & de Loinville, demeurant dans la Paroiſſe de Villeau, Dioceſe & Election de Chartres, Généralité d'Orléans, eſt fils de Léonor Jaques de Challet, Ecuyer, Sieur de Chanceville, Capitaine d'une Compagnie d'Infanterie dans le Régiment d'Anjou. Il épouſa le 21. Avril 1719. Françoiſe de Pontbriand, fille de François de Pontbriand, Seigneur de Launai & de la Ponſiniere, Chevalier des Ordres de Notre Dame de Mont Carmel, & de S. Lazare de Jéruſalem, & de Jeanne-Marie la Foi. De ce mariage, il a eû entre autres enfans, Marie Françoiſe Victoire de Challet, née le 8. Juillet 1724. & reçûe à S. Cir le 3. Janvier 1735. ſur les preuves de ſa Nobleſſe, remontées par Titres juſqu'à Chriſtophe de Challet, ſon cinquiéme ayeul, Ecuyer, Sieur de Challet & de Sauville, l'an 1540. & dont le fils Urbain de Challet, Ecuyer, Sieur deſdits lieux, épouſa le 15. Novembre 1603. Anne de S. Martin, fille de Guillaume de S. Martin, Chevalier, Seigneur de Bierais, & de Madelène de Prunelé.

Cette Famille a été maintenuë dans ſa Nobleſſe, par Ordonnances de Meſſieurs de Machault & de Bouville, Commiſſaires départis dans ladite Généralité, des 16. Avril 1667. & 15. Mai 1700. & elle porte pour Armes,

D'Azur, à trois Chevrons d'Argent, l'un au-deſſus de l'autre, accompagnés de trois Etoiles d'Or, poſées deux en Chef, & l'autre à la pointe de l'Ecu.

* * *

JAQUES DE CHAMBON, Ecuyer, Seigneur de Marcillac & des Ternes, demeurant audit lieu de Marcillac en Bourbonois, Dioceſe de Clermont en Auvergne, & Généralité de Moulins, épouſa le 6. Février 1713. Marie de BOTIERE, fille d'Antoine de Botière, Seigneur de la Roche-Othon, & de Suzanne-Henriette de VILLELUME, & de ce mariage il a eû deux fils & ſix filles, ſavoir, Gilbert-Antoine de Chambon-de Marcillac, né le 31. Janvier 1714. & Lieutenant de Cavalerie dans le Régiment de Berri, en Juin 1736. Jean-Baptiſte de Chambon, né le 11. Mai 1723. & Suzanne, Eliſabeth, Claire, Jeanne, Barbe, & Antoinette-Marie-Silvie de Chambon-de Marcillac, celle-ci née le 2. Novembre 1726. fut reçûe à S. Cir le 21. Mars 1734. ſur les Titres produits alors pour ſa réception, leſquels juſtifient que ledit Jaques de Chambon, & Suzanne de Chambon, ſa ſœur, mariée le 25. Novembre 1714. avec Gilbert de VILLARS, Ecuyer, Seigneur de Mauvizinière, ci-devant Major du Régiment de Montpon Cavalerie, étoient enfans de

Gilbert de Chambon, Ecuyer, Seigneur des Ternes & de Marcillac, & de Suzanne de CULANT, ſa femme, fille de François de Culant, Ecuyer, Seigneur de Lavières & de S. Mare. Que ledit Gilbert de Chambon, & Louis de Chambon, ſon frère, reçû Chevalier de Malthe au Grand Prieuré d'Auvergne, le 29. Octobre 1670. avoient pour père & mère

Jaques de Chambon, Ecuyer, Seigneur de Montcloud & des Ternes, & Marie-Silvie de ROCHEDRAGON, ſa femme, fille d'Annet de Rochedragon, Seigneur de Marcillac, & de Gabrielle de SERRE. Que ledit Jaques de Chambon étoit fils de

Louis de Chambon, Ecuyer, Seigneur de Montcloud, des Ternes & de Chaumejan, Meſtre de Camp d'un Régiment de Cavalerie, & Maréchal de Camp ès Armées du Roi, & de Marguerite de ROCHEDRAGON, ſa femme, qu'il épouſa le 27. Aouſt 1623. fille de Sébaſtien de Rochedragon, Ecuyer, Seigneur de la Villatte, & de Gabrielle de VEILHANT. Ledit Louis, fils de

Claude de Chambon, Ecuyer, Seigneur de Chaumejan, & de Suzanne du Gué, mariée le 3. Mai 1597. & fille de puiſſant Seigneur Meſſire Gilbert du Gué, Seigneur des Ternes, Chevalier de l'Ordre du Roi, Baili & Gouverneur de Montagu, & de Charlotte de GAUCOURT. & que ledit Claude étoit petit-fils d'

Antoine de Chambon, Ecuyer, Seigneur du Mazerin, & de Gabrielle de CHAUMEJAN, qu'il épouſa le 27. Mai 1523. fille de Louis de Chaumejan, Ecuyer, Seigneur de Chaumejan en Bourbonnois, & de Bienvenue de BEAUCAIRE.

Cette Famille a été maintenue par Ordonnances de Meſſieurs Lambert d'Herbigny & Turmènyes-de Nointel, Commiſſaires départis dans ladite Généralité de Moulins, des 3. Aouſt 1666. & 3. Aouſt 1700. & elle porte pour Armes,

D'Or, à une Faſce de Gueules, ſurmontée de deux Merlettes de Sable. Coupé de Sable, à trois Chevrons d'Hermines, poſés l'un au-deſſus de l'autre.

HENRI DE CHANTELOU, Ecuyer, Commiſſaire Provincial d'Artillerie au département du Havre, demeurant dans la Paroiſſe de S. Pierre de Belleville, Diocèſe de Coutances, Election de Valogne, Généralité de Caen, Province de Normandie, & fils de Julien de Chantelou, Ecuyer, Sieur de la Rivière, Capitaine du Château de la Latte, ſur les Côtes de Bretagne, & de Julienne Gautier-du Tertre, ſa femme, épouſa le 15. Mars 1714. Françoiſe Regnard, fille de François Regnard, Sieur de la Falaiſe, & de Françoiſe le Lempereur. De ce mariage il a eû entr'autres enfans, Charlotte-Caterine-Nicole de Chantelou, née le 21. Septembre 1719. & reçûë à S. Cir le 24. Juillet 1731. ſur les Titres produits en Original pour ſa réception, leſquels remontent juſqu'à Noble homme Louis de Chantelou, ſon quatriéme ayeul, Sieur de Mai, dont le fils Louis de Chantelou, Ecuyer, Sieur de la Marre, fut marié le 3. Décembre 1582. avec Marie Osber, fille de Noble homme Richard Oſber, Sieur du Tail & de Barbe de Halsay.

Cette Famille a été maintenue dans ſa nobleſſe par Ordonnance de M. Chamillart, Commiſſaire départi en la Généralité de Caen, du 21. Mars 1671. & cette Ordonnance porte que ledit Julien de Chantelou, en faveur duquel elle a été rendue, avoit ſuffiſamment juſtifié que ſes Ancêtres étoient Nobles dès le temps de la recherche faite par Raimond Montfaut, Commiſſaire du Roy Louis XI. l'an 1463.

D'Argent, à un Loup de ſable, langué & onglé de Gueules, paſſant.

⁂

JAQUES-FRANÇOIS CHAPT DE RASTIGNAC (anciennement ortografié CHAT) Ecuyer, Seigneur de Laxion, de Puyguilhem, de Villars & de Millac, demeurant dans la Paroiſſe de Villars, Diocèſe & Election de Périgueux, Généralité de Bourdeaux, épouſa le 9. Avril 1709. Françoiſe Chapt-de Rastignac, fille de Charles Chapt de Raſtignac, Ecuyer, Seigneur de Firbeix, & de Caterine de Pepeur. De ce mariage, il a eû pluſieurs enfans, & entr'autres Pierre Chapt-de Raſtignac-de Puyguilhem, né le 3. Novembre 1713. & reçû Page du Roi dans ſa grande Ecurie le 12. Décembre 1730. ſur les Titres qui furent produits alors, leſquels juſtifient que ledit Jaques-François Chapt, étoit fils de

François Chapt-de Raſtignac, Ecuyer, Seigneur de Laxion, de Nesteuil & de S. Jorry, & de Jeanne d'Hautefort, ſa femme, mariés le 14. Février 1643. & fille de René d'Hautefort, Seigneur de la Motte Bruzac, & de Jeanne de Marquessac. Que ledit François Chapt, eut pour pére et mére,

Pierrot Chapt-de Raſtignac, Ecuyer, Seigneur de Laſſilaux, & Marguerite Chapt, ſa femme, Dame de Laxion & de S. Jorry, qu'il avoit épouſée le 27. Août 1599. Que ledit Sieur de Laſſilaux tranſigea le 25. Août 1610. avec Jean Chapt, ſon frère, Seigneur de Raſtignac, Maréchal de Camp des Armées du Roi, & avec Jeanne d'Hautefort, leur mére, ſur le partage des biens d'Adrien Chapt de Raſtignac, leur pére, Seigneur de Raſtignac, du Peugeï & de Cuberac.

Que ledit Adrien Chapt fut marié le 25. Octobre 1564. avec ladite Jeanne d'HAUTEFORT, fille de Jean d'Hautefort, Seigneur d'Hautefort & de Thenon, & de Caterine DE CHABANNES; & qu'il étoit fils de

Claude Chapt, dit de Rastignac, Ecuyer, homme d'Armes de la Compagnie du Seigneur de Rastignac, & d'Agnet DE MONTBERON, qu'il épousa le 13 Octobre 1535 fille de Noble & puissant Seigneur Messire Adrien de Montberon, Chevalier, Baron de Mathas, Conseiller-Chambellan du Roi, Capitaine des Ville & Château de Blaye, & de Marguerite D'ARCHIAC, & que ledit Claude Chapt eut pour pére & mére

Jean Chapt, dit de Rastignac, Ecuyer, Seigneur de Rastignac, du Pouges & de la Jonchapt*, Contrôleur de Séguerre, & Françoise de SERVANT, sa femme.

Cette Famille a été maintenue dans sa Noblesse par Ordonnance du Sieur de Montozon, Subdélégué de M. Pellot, Commissaire départi dans la Généralité de Guienne, du 8 Novembre 1666, sur des Titres produits alors depuis l'an 1510, & elle porte pour Armes

D'Azur à un Lion d'Argent, langué & couronné d'Or.

ETIENNE CHARON, Ecuyer, Seigneur de Beir, demeurant dans la Ville de Bergerac, Diocèse de Périgueux, Généralité de Bourdeaux, épousa le 13 Septembre 1717 Marguerite DE NIOLE, fille de Pierre de Niole, Major du Régiment Mestre de Camp de Dragons, & de Marie-Charlotte BOUCHER. De ce mariage, il a eû entr'autres enfans Anne-Marguerite Charon, née le 29 Mai 1720 & Marie-Jeanne Charon, née le 10. Juin 1721, reçûë à S. Cir le 14 Mars 1731 sur les Titres produits alors pour sa preuve, lesquels remontent jusqu'à Bernard Charon, son sixième ayeul, Chevalier, Seigneur de Lelnos, Conseiller d'Etat du Roi de Navarre, lequel Bernard Charon, par un Codicile du 15 Novembre 1542 fit son Légataire Bernard Charon, son arriere petit-fils, Conseiller, Maître des Requêtes ordinaire de l'Hôtel du Roi de Navarre, Vice Chancelier & Garde des Sceaux de ce Prince, dans les Comté de Périgord & Vicomté de Limoges, & marié le 30. Décembre 1578 avec Marguerite DE CHANTEMERLE, fille de Denis de Chantemerle, Ecuyer, Seigneur de Monfet, & de Françoise DE BEAUMONT.

Cette Famille a été maintenue dans sa Noblesse par Ordonnance de M. de la Bourdonaye, Maître des Requêtes, & Commissaire départi dans la Généralité de Bourdeaux, du 24 Mars 1706 & elle porte pour Armes.

D'Argent, à trois fleurs de Chardon d'Azur, mouvantes d'une même tige de Sinople, & posées une & deux.

---

* ERRATUM. *Lisez* de la Jonchapt.

PAUL DE CHARRI, Ecuyer, Seigneur du Fourvieil, demeurant audit lieu du Fourvieil, Paroiſſe de S. Benin-des-Bois, Diocèſe & Election de Nevers, Généralité de Moulins, étoit frère de François de Charri, Garde du Corps du Roi, l'an 1704, lequel fut tué à Oudenarde l'an 1708. & de Pierre de Charri, Garde de la Marine, tué au retour de Cadix le 9. Janvier 1709. Il épouſa le 23. Avril 1709 Bonne-Françoiſe BERTHIER, fille de Laurent Berthier, Ecuyer, Seigneur du Neuilieu, & de Bonne-Françoiſe BERTHIER. De ce mariage il eût entr'autres enfans, Françoiſe de Charri, née le 13. Août 1713. & reçûe à S. Cir le 22. Mars 1724. ſur les Titres qui furent produits alors, & qui juſtifient que ledit Paul de Charri étoit fils de

Paul de Charri, I. du nom, Ecuyer, Seigneur de Giverdi, ſucceſſivement Mouſquetaire du Roi, Lieutenant de Fuziliers, Maréchal des Logis du Régiment de Lagni, & Maréchal des Logis, Cornette & Commiſſaire du Ban & Arrièreban de Nivernois, & d'Anne DE BONI, qu'il avoit épouſée le 30. Janvier 1677. fille de Balthazar de Bodi, Seigneur du Fourvieil, & d'Anne TISSERANT; Que ledit Paul de Charri, I. du nom étoit frère de Laurent de Charri, Garde de la Marine, mort aux Indes en 1690. & tous deux enfans de

François de Charri, IV. du nom, Ecuyer, Seigneur de Giverdi, Capitaine dans le Régiment de Bourgogne, & de Jeanne DU VERNE ſa femme, fille d'Edme du Verne, Ecuyer, Seigneur de Roux & de Retelé, & de Madeléne PITASSERE. Et que ledit François de Charri eut pour biſayeul

François de Charri, I. du nom, Ecuyer, Seigneur de Gaus & de la Roche, marié le 20. Mai 1549. avec Jeanne DE MAUMONT, & qualifié pour feu Seigneur dans le Contrat de mariage de François de Charri, ſon fils, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de Vuzza, accordé le 21. Octobre 1584. avec Anne DE MEUN, fille de Mre Charles de Meung la Ferté, Seigneur de Boys, Chevalier de l'Ordre du Roi, & de Gabrielle DE LA BUSSIERE.

Cette Famille porte pour Armes,

D'Azur, à une Croix d'Argent, ancrée.

* * *

GABRIEL-CLAUDE CHARTON, Sieur de Roufière & des Maupuis, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, & Sous-aide Major de la Compagnie des Gendarmes de la Garde ordinaire du Roi, fut ennobli par Lettres Patentes en forme de Charte, données à Verſailles par Sa Majeſté au mois de Novembre de l'an 1722.

Les motifs de cet ennobliſſement, détaillés dans leſdites Lettres, ſont que ledit Sieur Charton avoit toujours ſervi Sa Majeſté en qualité de Gendarme de ſa Garde, depuis l'an 1693 juſqu'en 1708, qu'il avoit été fait Sous-aide Major de ladite Compagnie, Que dans toutes les occaſions il avoit donné des preuves de ſa valeur & de ſon expérience, s'étant trouvé en 1708 à la bataille d'Oudenarde, à celle de Malplaquet en 1709. & au Siége de Fribourg en 1713. Que Claude Charton, ſon père, Sieur de Maupuis, qui étoit entré en 1661. dans ladite Compagnie, y avoit ſervi juſqu'en

1673. qu'il en étoit ſorti pour être Cornette dans le Régiment d'Harcourt-Cavalerie, où il avoit été fait Lieutenant en 1674, après quoi, ayant été réformé en 1679. à la ſuite du Régiment de Dauger Cavalerie, il étoit rentré dans ladite Compagnie des Gendarmes, & avoit continué d'y ſervir juſqu'en 1691. qu'il en avoit été fait Porte-Etendart, & y étoit mort en 1696 après s'être trouvé aux batailles de Fleurus, de Leuze, de Steinkerque & de Nerwinde; Que Claude Charton, Sieur des Manguins, ſon ayeul, qui étoit Gentilhomme ſervant du feu Roi, biſayeul de SA MAJESTÉ, Maréchal des Logis de ſa Maiſon, & Chevalier de l'Ordre de S. Michel, avoit d'abord ſervi dans le Régiment des Gardes Françoiſes, enſuite en qualité de Lieutenant de Cavalerie juſqu'en 1640. qu'il étoit entré dans ladite Compagnie des Gendarmes, où il avoit ſervi juſqu'en 1666. qu'à cauſe de ſon grand âge, il s'en étoit retiré avec des Lettres de Vétérance. Les Lettres de cet annobliſſement, Signées LOUIS, & ſur le repli, par le Roi, le Duc d'Orléans Régent préſent, le Blanc, & ſcellées, furent adreſſées au Parlement, à la Chambre des Comptes, à la Cour des Aides à Paris, & au Bureau des Finances de Moulins pour y être regiſtrées.

Ledit Gebeo-Claude Charton, avoit épouſé le 5. Février 1704. Marie Maulet, fille de Joſeph Maulet, Seigneur de Bourdoiſeau, & de Marguerite Damonns. Il en a eû quatre enfans, ſçavoir, Charles Charton né en 1714. François-Gaſpard Charton né en 1715. Etienne Charton né en 1716. & Petronille Charton, âgée de 13. ans en 1729.

Les Armes réglées pour ledit Sieur Charton, par le Juge d'Armes de France, ſont

De Gueules, à une Bande d'Or, chargée de trois Etoiles d'Azur. L'Ecu timbré d'un Caſque de profil.

EDME ALEXANDRE DE CHASSI, Ecuyer, Seigneur de S. Hilaire & de Gondilla, Baron de Doys, demeurant audit lieu de Doys, Paroiſſe de Gerigny, Diocèſe & Généralité de Bourges, & Election de la Charité, épouſa le 4. Mars 1719. Caterine DE LA PORTE, fille de Jean François de la Porte, Ecuyer, Seigneur d'Iſſerteux, & de Charlote COTIGNON. De ce mariage il a eû entr'autres enfans, Louiſe de Chaſſi, née le 24. Aouſt 1726. & reçûe à S. Cir le 7. mai 1735. ſur les Titres ſuivants qui ont été produits pour ſa réception, & qui juſtifient que ledit Edme-Aléxandre de Chaſſi eut pour père & mère,

Aléxandre de Chaſſi, Ecuyer, Seigneur de Loore, Baron de Doys, & Claude Madeléne LE FORT, ſa femme, qu'il épouſa le 2. Aouſt 1683. fille de Géorges le Fort, Ecuyer, Seigneur de Villemandeu, & d'Anne DE LA LANDE. Que ledit Aléxandre de Chaſſi nommé l'an 1690. pour commander pendant la Campagne les Gentilshommes des Bailliages d'Orléans, Montargis, Estampes, Vendôme, Gien & Amboiſe, étoit fils d'

Edme de Chaſſi, Ecuyer, Seigneur & Baron de Doys, Capitaine d'une Compagnie de Chevaux-Légers dans le Régiment de Fourille, par Commiſſion du 11. Décembre 1674. & de Marie DE HANNIQUE, ſa femme, mariée le 6. Avril 1655. & fille de Charles de Hannique, Ecuyer, Seigneur de Benjamin, & d'Anne

LARCHER. Que ledit Edme de Chassi eut pour père & mère,

Aléxandre de Chassi, Ecuyer, Seigneur de Marais, & Edmée de Meung-de la Ferté, qu'il avoit épousée le 10. Juillet 1623 fille de M.re Jean de Meung-de la Ferté, Chevalier, Seigneur & Baron de Doye, & de Marie de Grossove. Que ledit Aléxandre de Chassi, obtint une Commission de Capitaine d'une Compagnie de Cent hommes de Guerre à pied François, sous la charge du Sieur de Grossove-de S. Aubin, par Lettres données à Monceaux, le 24. Septembre 1634. & qu'il eut pour bisayeul,

Jean de Chassi, Ecuyer, Seigneur de Marais marié le 10. Décembre 1517 avec Antoinette de Regnier sœur de Noble Seigneur Edme de Regnier, Seigneur de Guerchi & de la Rivière, & fille de Pierre de Regnier, Ecuyer & de Perrette du Chesnai.

D'Azur, à une Fasce d'Or, accompagnée de trois Etoiles de même, posées deux en chef, & l'autre à la pointe de l'Ecu.

◆

CLAUDE MAURICE DE CHASTENAI, Ecuyer, Seigneur de Bricon au Diocèse de Langres, Généralité de Dijon, fut reçu Page du Roi dans sa grande Ecurie le 18. Novembre 1706 puis Cornette de la Compagnie Mestre de Camp du Régiment de Bonnepart l'an 1711. Il fit homage à M. le Comte de Toulouse, Marquis d'Arc en Barrois le 7 Février 1718 à cause de sa Terre & Seigneurie de Bricon, mouvante en Fief dudit Marquisat d'Arc. Il épousa le 25. Août 1722 Marie Charlote de Raigecourt, fille de Charles de Raigecourt, Seigneur de Buxi, Maréchal de Lorraine & de Barrois, Grand Bailli de S. Michel ou *Mihel*, & de Catherine-Gertrude des Armoises. Il mourut à Paris au mois de Septembre 1734 & fut enterré dans le Cimetière des Saints Innocens, laissant pour enfans de ladite Demoiselle de Raigecourt, Pierre François Hubert de Chastenai, Ecuyer, Seigneur de Bricon, & Marie-Charlote-Françoise de Chastenai née le 20 Décembre 1726 reçûe à S. Cir le 24 Août 1734 sur les Titres qui ont été produits pour sa réception, & qui justifient que ledit feu Sieur de Bricon, eut pour père & mère,

Maurice-Antoine de Chastenai, Ecuyer, Seigneur de Bricon & d'Azzeville, & Blanche de Bar, sa femme, mariée le 15. Mars 1686, & fille de Louis de Bar, Ecuyer, Seigneur de S. Martin-aux-Champs, & d'Anne Morel. Ledit Maurice-Antoine, fils de

Nicolas de Chastenai, Ecuyer, Seigneur de Bricon, Capitaine d'une Compagnie de Chevaux Légers dans le Régiment d'Harcourt, par Commission du 22 Avril 1645. & de Françoise de Grand, qu'il épousa le 23. Mai 1655. fille de Maurice de Grand, Ecuyer, Seigneur d'Alzanville, & de Marie Jacob. Que ledit Nicolas de Chastenai eut pour père & mère,

Batiste de Chastenai, Ecuyer, Seigneur de Bricon & d'Azzeville, & Jeanne Pot, sa femme, mariée le 5. Février 1615 & fille de Philipes Pot, Chevalier, Seigneur & Baron de Bleci & d'Aubigni, & d'Anne de Maix. Ledit Batiste, fils de

Gratien de Chastenai, Ecuyer, Seigneur de Bricon, & de Charlote de Senailli, qu'il épousa le 5. Janvier 1582 fille de Théode de Senailli, Seigneur & Baron de

Rimaucourt, Chevalier de l'Ordre du Roi; Que ledit Gratien de Chaſtenai eut pour frère aîné Joachim de Chaſtenai, Seigneur de Villiers en Auxois, Chevalier de l'Ordre du Roi, Gentilhomme ordinaire de ſa Chambre, Lieutenant de Cinquante hommes d'Armes de ſes Ordonnances, lequel épouſa en ſecondes noces Suzanne de Courtenai, fille de François de Courtenai, Seigneur de Bléneau & de Champignelles, Gouverneur & Bailli d'Auxerre, premier Pannetier d'Eléonore d'Autriche, Reine de France, & d'Hélène de Quinquet, ſa femme. Que leſdits Joachim & Gratien de Chaſtenai, étoient enfans de

Jean de Chaſtenai, II du nom, Chevalier, Seigneur de Villiers en Auxois & de Brion, & de Jeanne d'Eltouf-de-Pradines, ſa ſeconde femme, qu'il épouſa le 19. Février 1519, ſœur de Jean d'Eltouf de Pradines, Chevalier de l'Ordre de S. Jean de Jéruſalem, Commandeur de Chalons, & fille de Noble Seigneur Robert d'Eltouf-de-Pradines, & de Guillemette d'Engoulevent. Que ledit Jean de Chaſtenai eut pour père & mère

Guillaume de Chaſtenai, Ecuyer, Seigneur de Villiers en Auxois, & Caterine de Fussi, ſa femme, mariés le 23. Février 1490 & fille de Noble Seigneur Meſſire Guillaume de Fuſſi, Chevalier, Seigneur de Chemeſſon. Ledit Guillaume, fils de

Jean de Chaſtenai, I du nom, Ecuyer, Seigneur de Villiers en Auxois, l'en 1479, qualifié Noble & honoré Seigneur dans une donation qu'il fit conjointement avec Guillemette de Rives, ſa femme, le 25 Mai 1489, à Claude de Chaſtenai, leur fille, de pluſieurs héritages qu'ils poſſédoient dans les Seigneuries d'Aizanville, de Vaudremont, &c. à la charge d'une penſion viagère, qu'elle ſeroit tenue de payer à Jeanne de Chaſtenai, ſa ſœur, Religieuſe dans l'Abbaye de Poulangi, Et que ledit Jean de Chaſtenai étoit fils du premier Lit de

Thibaud de Chaſtenai, Ecuyer, Seigneur de Villiers en Auxois, & de Lanti, &c. l'an 1435, lequel de Jeanne de Récicourt, ſa ſeconde femme, eut pour fils, Antoine de Chaſtenai, ci-après, qui a fait la Branche des Seigneurs de Lanti & d'Eſcholot.

D'Argent, à un Coq de Sinople, creté, becqué, barbé, onglé & couronné de Gueules, ayant la patte droite levée.

SEIGNEURS DE LANTI.

ANTOINE DE CHASTENAI, Ecuyer, Seigneur de Lanti, (ſecond fils de Thibaud de Chaſtenai, & de Jeanne de Récicourt,) épouſa le 29 Mai 1468 Iſabeau de Fussi, fille de Jean de Fuſſi, Ecuyer, Seigneur de Chameſſon & de Montléon. Il en eut pour enfans, Sébaſtien de Chaſtenai, tué à la bataille de Ravenne l'an 1512, &

Guillaume de Chaſtenai, I du nom, Chevalier, Seigneur de Lanti, lequel fut commis le 25 Juillet 1511 par Marc de la Baume, Comte de Montrevel, pour faire fournir & conduire des Vivres aux dix mille Suiſſes que le Roi Louis XII faiſoit venir à ſon ſervice, & qui devoient paſſer & ſéjourner dans la Province de Champagne, & obtint une autre Commiſſion du Roi François I le 19 Juin 1521 pour lever mille

hommes

hommes de pied dans les Bailliages de Sens, de Chaumont, de Vitri & de Troyes. De Marguerite de Nantes, ſa femme, il eut entr'autres enfans,

Guillaume de Chaſtenai, II. du nom, Chevalier, Seigneur de Lanti, qui épouſa avant le 19. Novembre 1527. Deniſe d'Ugni, fille de Giles d'Ugni, Ecuyer, Seigneur de Courjengoux, & de Philipe de Vienne.

Joachim de Chaſtenai, ſon fils, Seigneur de Lanti & d'Eſchalot, Baron de Meuvilli, Chevalier de l'Ordre du Roi, Gentilhomme ordinaire de ſa Chambre, Commandant pour Sa Majeſté dans la Ville de Châtillon-ſur-Seine, & Capitaine d'une Compagnie de cent hommes d'Armes, épouſa 1°. le 23. Février 1558. Agnès de Dinteville, ſœur de Joachim de Dinteville, Chevalier des Ordres du Roi, Lieutenant Général au Gouvernement de Champagne & Brie, & fille de Jean de Dinteville, Seigneur de Dinteville, & de Gabrielle de Stainville, Gouvernante des Princeſſes de Lorraine; 2°. le 14. Janvier 1589. Louiſe de Montléon, fille de François de Montléon, Seigneur des Briſſetières, Chevalier de l'Ordre du Roi, & de Louiſe de Marmande. Il eſt qualifié haut & puiſſant Seigneur dans une Tranſaction, qu'il fit le 11. Avril 1594. avec haut & puiſſant Seigneur Charles de Coligni d'Andelot, ſon gendre, Chevalier des Ordres du Roi. Du premier Lit il eut un fils nommé 1. Antoine de Chaſtenai, qui mourut âgé de 20. ans, après avoir ſervi ſous les ordres dudit Seigneur de Dinteville, ſon oncle, & 2. Huberte de Chaſtenai, mariée le 17. Février 1597. avec ledit Charles de Coligni, Chevalier des Ordres du Roi, Capitaine de cinquante hommes d'Armes, Maréchal de Camp, & Lieutenant Général au Gouvernement de Champagne, fils de Gaſpard de Coligni, Amiral de France, & petit-fils de Gaſpard de Coligni, Maréchal de France, & de Louiſe de Montmorenci. Du ſecond Lit il eut Nicolas de Chaſtenai, qui ſuit, & Anne de Chaſtenai, mariée le 4. Septembre 1617. avec Hercules de Villiers la Faye, Baron de Meuvilli.

Nicolas de Chaſtenai, Ecuyer, Seigneur de Lanti, d'Eſchalot & de Rochefort, Lieutenant d'une Compagnie de Chevaux-Légers, épouſa le 4. Septembre 1617. Madeleine Bouton, tante de Noël Bouton-de-Chamilli, Maréchal de France, & fille d'Erard Bouton, Seigneur de Chamilli, & d'Anne Brulart de la Borde, qui étoit fille de Denis Brulart, Baron de la Borde, Premier Préſident du Parlement de Bourgogne, triſayeul de Madame la Ducheſſe de Luines, Dame d'Honneur de la Reine. Il eut entr'autres enfans, 1. Daniel de Chaſtenai, ci-après, 2. Gabriel de Chaſtenai, qui a formé la branche d'Eſchalot; 3. Iſaac de Chaſtenai, Chevalier de Malthe, dont les preuves furent admiſes au Grand Prieuré de Champagne, le 7. Novembre 1649. & 4. Nicolas de Chaſtenai, Capitaine de Cavalerie dans le Régiment d'Armagnac, l'an 1684.

Daniel de Chaſtenai, Ecuyer, Seigneur de Lanti & de Puiſine, Cornette des Chevaux-Légers de M. le Duc de Vendôme, l'an 1650. fut marié le 21. Septembre 1624. avec Anne-Claude de Pelliſſon, fille de Daniel de Pelliſſon, Seigneur de Compeau, & de Louiſe de Refuge.

François de Chaſtenai, leur fils, Ecuyer, Seigneur de Rochefort & de Lanti, laiſſa de ſon mariage avec Marie-Caterine du Freſnoi, 1. François-Elie de Chaſtenai, ci-après, 2. Alexandre-Armand de Chaſtenai, ci-devant Capitaine dans le Régiment de Vendôme, & 3. N.   de Chaſtenai, Cornette dans le Régiment de Marcillac.

François-Elie de Chaſtenai, Seigneur de Rochefort & de Lanti, reçû Page du

Roi, dans ſa Petite Ecurie, le 25. Avril 1699. puis Capitaine de Cavalerie, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, & Lieutenant Colonel du Régiment Meſtre de Camp général en 1731. épouſa le 14. Octobre 1726. Jeanne-Françoiſe Gardien, fille de François-Waſt Gardien, Capitaine dans le Régiment de Vaubecourt, & Commiſſaire des Guerres; De ce mariage il a eû un fils, né le 30. Août 1731. & une fille nommée Iſabelle-Madeléne de Chaſtenai, née le 17. Juillet 1727.

SEIGNEURS D'ESCHALOT.

Gabriel DE CHASTENAI, (ſecond fils de Nicolas de Chaſtenai, & de Madeléne Bouton,) naquit le 6. Décembre 1608. fut reçû Chevalier de Malthe au Grand Prieuré de Champagne, où ſes preuves furent admiſes le 25. Octobre 1643. quitta l'Ordre enſuite, acquit les Terres d'Eſchalot & de Lochère, au Bailliage de Châtillon, d'Anne-Claude de Bellujon, ſa belle-ſœur, Dame de Lanti, le 30. Juillet 1684. & de ſon mariage avec Anne Fleutelot, qu'il avoit épouſée le 12. Novembre 1675. fille de Jean Fleutelot, Ecuyer, Seigneur de Romprai, il eut

Philippes de Chaſtenai, Ecuyer, Seigneur d'Eſchalot & de Lochère, Capitaine dans le Régiment de Meuſe, lequel fut marié le 26. Novembre 1715. avec Claude-Marie Girault, fille de Gabriel Girault, Seigneur de Charmoille, Leur fille Françoiſe de Chaſtenai, née le 21. Septembre 1720. fut reçûë à S. Cir le 9. Février 1731. ſur les preuves de ſa Nobleſſe, qui établiſſent ſa filiation depuis Thibaud de Chaſtenai, ſon ſeptiéme ayeul, Seigneur de Lanti, tige commune des branches détaillées ci-deſſus.

D'Argent, à un Coq de Sinople, crêté, becqué, barbé, onglé & couronné de Gueules, ayant la patte droite levée, & acompagné de trois Roſes auſſi de Gueules, poſées deux en Chef, & l'autre à la pointe de l'Ecu.

◆

Albéric-Adrien-François-Joseph DU CHATEL, Comte de Pétrieu, de Houpelie & de Bettamanou, demeurant dans la Paroiſſe de Houpelie, au Dioceſe de Tournai, épouſa le 28. Janvier 1706. Marie-Erneſtine de Houchin, fille de Noble & illuſtre Seigneur Charles Claude de Houchin, qualifié Marquis de Longaſtre, Vicomte de Houthnerdie, &c. & de Beatrix du Chatel-de la Howarderie. De ce mariage il a eû entr'autres enfans, Maximilien-Joſeph Jérôme du Châtel, né le 15. Novembre 1714. & reçû le 12. Août 1727. au nombre des Gentilshommes élevés dans le Collége Mazarin, dit des Quatre Nations, à Paris, ſur les Titres produits devant le Juge d'Armes de France, leſquels juſtifient que ledit Sieur Comte de Pétrieu (ainſi qualifié dans un Arreſt du Parlement de Paris, du 5. Février 1716.) eut pour frére Guillebert François Joſeph du Châtel (qualifié dans le même Arreſt) Comte de Blangerval, avec lequel il étoit en procès en la Gouvernance de Lille, le 30. Juillet 1712. pour le partage des biens de Marie Anne Michelle de Gand, leur mére, & qu'ils étoient enfans de Noble & illuſtre Seigneur

Jérôme-Philippes du Châtel, Comte de Blangerval, Grand Bailli & Capitaine héréditaire de la Châtellenie d'Oudenarde, ci-devant Colonel d'un Terce d'Infanterie Walone, & de Dame Marie-Anne-Michelle de Gand, mariée le 18 Mars 1673, fille de Noble & Illustre Seigneur Jaques de Gand, Marquis d'Hem, & de Michelle de Varènes. Que ledit Jérôme-Philipes du Châtel, lequel fit son Testament le 25 Septembre 1692, étoit fils de haut & puissant Seigneur

Maximilien du Châtel, Seigneur de Rolleghem, Capitaine d'une Compagnie d'Infanterie, Gentilhomme de la Bouche de l'Archiduc d'Autriche, & Gouverneur des Ville, Château & Châtellenie d'Oudenarde, & de Susanne Andrea, qu'il épousa le 11 Octobre 1608, fille de Jérôme Andrea, Sieur de Winhem; Que ledit Maximilien, eut pour pére,

Philipes du Châtel, Chevalier, Seigneur de Blangerval & de la Bourse, Gentilhomme de la Maison de Sa Majesté Catolique, Capitaine de l'une des cinq Compagnies ordinaires de l'Empereur, & Gouverneur & Grand Bailli des Ville, Château & Châtellenie d'Oudenarde, lequel épousa le 21 Décembre 1569, Marie de la Salle, fille de Noble homme Pierre de la Salle, Sieur de Terremesnil, & de Nicole Turpin. Ledit Philipes, fils de

Jaques du Châtel, Chevalier, Seigneur de Blangerval, de Marconelles, &c. Bailli de Lille, & de Jeanne du Bois.

D'Azur, à un Chevron d'Or, acompagné de trois Croix de même, recroisettées & les pieds fichés, posées deux en chef, & l'autre à la pointe de l'Ecu.

FRANÇOIS DE CHAUGI, Seigneur de Savigni, Lieutenant de Cavalerie dans le Régiment de S. Germain-Beaupré, puis Maréchal des Logis des Gendarmes de Monseigneur le Dauphin, par Brevet du prémier Octobre 1690, & Mestre de Camp de Cavalerie, demeurant dans la Paroisse de S. Léger sous Beuvrai, au Diocèse d'Autun, Province de Bourgogne, épousa le 24 Février 1688 Françoise de Chevigni, fille de François de Chevigni, Capitaine dans le Régiment de la Marine, & de Michelle Solmer. De ce mariage il eut quatre enfans, savoir, 1 Claude Bernard, 2 Claude, 3 Claude Michelle, & 4 Claude Barbe de Chaugi, celle-ci née le 15 Novembre 1701 & reçûe à S. Cir le 3 Décembre 1708 sur les Titres qui furent produits alors pour sa réception, & qui prouvent que ledit François de Chaugi, & Michel Louis, Marguerite & Françoise de Chaugi, ses freres & sœurs, étoient enfans de

Jaques de Chaugi, Ecuyer, Seigneur de Savigni l'Etang, & de Bénigne du Crest, sa prémiere femme, mariée le 20 Juin 1641, fille de Denis du Crest, Ecuyer, Seigneur de Montvallier, de Valence, &c. & de Françoise de Rasilli. Que ledit Jaques fut marié en secondes nôces le 8 Octobre 1650 avec Anne de Choiseul, fille de Jean de Choiseul, Seigneur d'Esguilli, & d'Anne de Franai, & qu'il eut pour pére & mére,

Michel de Chaugi, III du nom, Ecuyer, Seigneur de Savigni-l'Etang, & Charlote du Vivier, qu'il épousa le 10 Juillet 1608, sœur utérine de Françoise de

¹ Francisca Anna Michaela.

Vichi, femme de François de Chargeres, Ecuyer, Sieur de Pommerai & de la Boutière, & fille de Noble Chriſtophe du Vivier, & de Philberte de Hennuard; Que par le Contrat de ce mariage, ledit Michel de Chaugi renonça à ſon droit d'aîneſſe, en faveur de Melchior de Chaugi, ſon frére, Ecuyer, Sieur de Vérannes, & que l'un & l'autre étoient enfans de

Michel de Chaugi, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de Savigni-l'Eſtang, & de Savigni-le-Bois, l'un des cent Gentilshommes de la Maiſon du Roi, & de Marie du Pin, mariée le 13. Avril 1574. fille de Jean du Pin, Chevalier, Seigneur de Vérannes & de la Grange-du-Bois, Capitaine de Ligni-le-Chaſtel, & d'Edmée de Villemont; Que ledit Michel de Chaugi, & François de Chaugi, ſon frére, Seigneur de Villers-les-Aux, eurent pour pére & mére, Noble Seigneur

Michel de Chaugi, I. du nom, Chevalier, Seigneur deſdits lieux de Savigni-le-Bois, de Savigni-l'Eſtang & de Villers-les-Aux, & Jeanne de Bousseval, qu'il épouſa le 8. Février 155[illegible] veuve de Noble Jean de Brienne, Seigneur de Savigni-le-Bois; Que ledit Michel de Chaugi, par ſon Teſtament du 28. Octobre 1580. voulant être enterré auprès de ladite Jeanne de Bouſſeval ſa femme, dans l'Egliſe Paroiſſiale de Savigni-le-Bois, & recommande entr'autres choſes à Michel, Antoine & François de Chaugi, ſes enfans, *d'honorer, de chérir & d'aſſiſter de leurs noms & faveurs*, Charlotte-Anne, & Suzanne de Chaugi, leurs ſœurs, *en reconnoiſſant l'entiere honorable & Noble Famille dont ils étoient iſſus*. Qu'il eut pour fréres Hugues de Chaugi, qui a formé la branche des Seigneurs de Rouſſillon. Simon de Chaugi, Seigneur de Cuzi, dont poſtérité. & Jaques de Chaugi, qui a fait la branche des Seigneurs de Lantilli, rapportée ci-après, & que ces quatre fréres étoient enfans de Noble Seigneur

Louis de Chaugi, Ecuyer, Seigneur de Savigni-l'Eſtang, de Rouſſillon en partie, de Monceaux, de la Baſſiére, de Cuzi & de Montigni, & de Charlotte de Lantage, laquelle conjointement avec lui, fit une donation des Terres & Seigneuries de Savigni-l'Eſtang, de Monceaux & de Lorri, à Michel de Chaugi, leur fils, le 8. Février 1550. Ledit Louis, fils de Noble Seigneur

Jean de Chaugi, Chevalier, Seigneur de Chelars, auquel Caterine de Digoine, ſa belle-ſœur, fille d'Erard de Digoine, Chevalier, Seigneur de Savigni, & autoriſée de Michel de Chaugi, ſon mari, Ecuyer, Seigneur de Cuzi, abandonna le 19. Juin 1518. tous les droits qu'elle pouvoit avoir ſur les Terre & Seigneurie de Savigni-l'Eſtang; Que leſdits Jean & Michel dit *Michaut* de Chaugi, étoient enfans de Noble Sieur

Antoine de Chaugi, Seigneur de Chefars, Ecuyer, au nom duquel Noble Seigneur Michel de Chaugi, ſon frére, Chevalier, Seigneur de Chaſſi, Conſeiller Chambellan de Charles, Duc de Bourgogne, tranſigea avec Jaques & Claude de Chaugi, Ecuyers, le 23. Septembre 1467. & que ledit Michel de Chaugi, fit une fondation le treiziéme d'Octobre 1478. dans la Chapelle de l'Egliſe Collégiale des Ducs de Bourgogne (dite depuis, la Sainte Chapelle du Roi à Dijon) pour le ſalut de ſon Ame, & de celles de ſes Prédéceſſeurs.

SEIGNEURS DE LANTILLI.

Jaques DE CHAUGI, I. du nom, Ecuyer, Seigneur d'Anoſt, (quatriéme fils de Louis de Chaugi, & de Charlotte de Lantage), épouſa le 2. d'Octobre 1575. Claude de Creci, fille d'Antoine de Créci, Seigneur de Lantilli en Auxois, & de Nicole de S. Belin, & il fit ſon Teſtament le [illegible] Janvier 1618. laiſſant pour fils

Jaques de Chaugi, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de Lantilli, qui fut marié en premiéres nôces le 18. Juin 1608. avec Gabrielle d'Anlezi, fille de Jaques d'Anlezi, Seigneur de Montaigneroc, & de Marthe Joseph; & en ſecondes nôces, le 17. Juin 1621. avec Angélique de Hodouard, fille de Daniel de Hodouard, Seigneur de Jouanci, & de Perronne de Balah. Du ſecond lit, il eut pour enfans, Simon de Chaugi, ci-après, & Jean-François de Chaugi, Ecuyer, Seigneur de Maſſagi.

Simon de Chaugi, Ecuyer, Seigneur de Lantilli, épouſa 1°. le 3. Aouſt 1662. Etiennette-Philiberte Vernot, fille de Noble Cl. de Vernot, Conſeiller du Roi ès Bailliage & Chancellerie de Semur, & de Marie-Gabrielle Lassenet; 2°. le 13. Aouſt 1674. Gabrielle de Conclais, veuve de Jean de Gand, Seigneur de Cholveiſon. Du ſecond mariage, il a eû pour fils

Charles de Chaugi, Seigneur de Lantilli, Capitaine de Dragons, lequel fit ſon mariage accordé l'onziéme de Mars 1697. avec Jeanne-Marie Damas, fille d'Antoine Louis Damas, Seigneur de Crux, Guidon de la Compagnie des deux cens hommes d'Armes des Ordonnances du Roi, ſous le titre de la Reine Mére, & de Marie-Anne Courtier de Souvin.

Louis-Bénigne de Chaugi de Lantilli, leur fils, baptiſé le 13. Janvier 1699. fut reçû Page du Roi, dans ſa Petite Ecurie, le 15. de Mars 1715.

On fera mention des autres branches de cette Famille dans la ſuite de cet Ouvrage, lorſqu'elles auront juſtifié de leur exiſtence.

Ecartelé d'Or, & de Gueules.

* * *

ANTOINE DE CHAVIGNI, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de Courbois & de Neuilli, demeurant dans la Paroiſſe de S. C. Dioceſe & Election de Meaux, Généralité de Paris, fut maintenu dans ſa qualité de Noble & d'Ecuyer, par Ordonnance de M. Phelypeaux, Conſeiller d'Etat ordinaire, & Commiſſaire départi dans cette Généralité, du 5. Aouſt 1706. Il épouſa le 12. Février 1722. Marie-Caterine Chopin, fille de Philipes Chopin, Conſeiller du Roi en ſa Cour des Monnoies, & de Marie de Vendieres; & il fit hommage au Roi en ſa Chambre des Comptes à Paris, le 14. Novembre 1729. tant pour lui que pour Antoine & Louis de Chavigni, ſes fréres, Ecuyers, à cauſe des Fief de Chavigni & Terre de Courbois qu'ils poſſédoient dans la mouvance des Comté & Château de Meaux.

De ſon mariage avec ladite Marie-Caterine Chopin, il eut entr'autres enfans, Marie Angélique Eléonore de Chavigni, née le 20. Juin 1723. & reçûë le 2. Février 1735. au nombre des filles Demoiſelles qui ſont élevées ſous la protection de

Digitized by Google

la Reine, dans la Maiſon de l'Enfant JESUS, à Paris, par les ſoins de M. Languet-de Gergi, Curé de S. Sulpice, ſur les Titres produits alors pour la réception de cette Demoiſelle, leſquels juſtifient que ledit Antoine de Chavigni, eut pour pére & mére,

Antoine de Chavigni, I. du nom, Ecuyer, Seigneur de Chavigni, de Courbois, & de Neuilli en partie, & Caterine de Lestre; qu'il épouſa le 29. Septembre 1673. fille de Nicolas de Leſtre, Ecuyer, Seigneur de la Motte, & de Charlote de Tasson; Que par une Tranſaction du 28. Avril 1673. François de Chavigni, Ecuyer, Seigneur de Chavigni & de Courbois, Cornette de la Compagnie des Chevaux-Légers de M. le Duc d'Enghien, du conſentement d'Anne de Rivaie, ſa femme, céda audit Antoine de Chavigni, ſon frére, tous les droits qu'il pouvoit prétendre ſur leſdites Terre & Seigneurie de Chavigni, & Fief de Courbois, & qu'ils étoient enfans de

Nicolas de Chavigni, Ecuyer, Seigneur de Courbois, & de D^{lle}. Blanche de Sapincourt, mariée le 21. Mai 1641. fille de Triſtan de Sapincourt, Ecuyer, Seigneur de Sapincourt, & d'Anne de [illegible]; Que le 17. Septembre 1641. Louis de Chavigni, Ecuyer, Seigneur de Chavigni, & ledit Nicolas de Chavigni, ſon frére, tranſigérent avec Madelene de Chavigni, leur ſœur, pour le payement de la dote qui lui avoit été promiſe par le Contrat de ſon mariage paſſé au mois de Novembre 1631. avec Edmond de Chassé, Ecuyer, Seigneur de [illegible], & que tous trois eurent pour pére & mére,

Chriſtophe de Chavigni, Ecuyer, Seigneur de la Ronce, de Chavigni, de Courbois & de Combonnin, & Antoinette Poinsart, ſa femme, après la mort de laquelle il fut nommé tuteur de ſes enfans le 23. Mai 1626. Que Jaques de Chavigni, Ecuyer, Seigneur de Chavigni & du Meſnil, lequel fut marié le 16. Avril 1597. avec Chretienne Parron de Grandmont, fille unique d'honoré Seigneur Claude de Grandmont, Seigneur de Bellechévre, & d'Huguette d'Orgelet, fit hommage au Roi entre les mains du Lieutenant Général du Bailliage de Meaux, le 4. Novembre 1624. tant en ſon nom, que pour ledit Chriſtophe de Chavigni & Aloph de Chavigni, ſes fréres, Ecuyers, à cauſe de ladite Terre & Seigneurie de Chavigni, mouvante du Comté de Meaux, & qu'ils étoient enfans de

François de Chavigni, Ecuyer, Seigneur de Chavigni & de Renaourt, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, & de Madeléne de Portel, ſa premiére femme; Que ledit François, ſe maria le 24. Octobre 1579. avec Anne de Nully, fille unique de Benon de Nully, Ecuyer, Seigneur de Montreu, & d'Antoinette de Villemareuil, & qu'il eut pour pére & mére

Charles de Chavigni, Ecuyer, Seigneur de Chavigni, homme d'Armes des Ordonnances du Roi, l'an 1545. & Anne de Sesson, ſa femme, fille de Chriſtophe de Seſſon, Sieur du Moux, & dont le Contrat de mariage daté du 11. Juillet 1541. eſt viſé & énoncé dans l'Ordonnance de M. Phelypeaux, ci-deſſus mentionnée.

Il y a encore d'autres branches de cette Famille, qui ſeront compriſes dans la ſuite de cet Ouvrage, lorſqu'elles auront fourni les preuves de leur exiſtence.

D'Argent à une Croix de Gueules, endentée de Sable & alaiſée, ſurmontée d'un Lambel auſſi de Sable, de trois pendans.

EUSTACHE-ARMAND DE LA CHAUSSÉE, Ecuyer, Seigneur de Boiſville, demeurant dans la Paroiſſe d'Andigny, Dioceſe de Laon, Election de Guiſe, & Généralité de Soiſſons, fut reçû Page du Roi dans ſa Petite Ecurie, le 4. Mars 1703. puis ſucceſſivement Mouſquetaire & Capitaine dans le Régiment des Cravates, & il mourut au mois de Février 1717. pére de deux enfans, dont on n'a point fourni les noms de batêmes. Il étoit fils de

Louis-Gabriel de la Chauſſée, Ecuyer, Seigneur de Boiſville, Lieutenant au Régiment des Gardes Françoiſes, & Chevalier des Ordres de Notre-Dame de Mont-Carmel, & de S. Lazare de Jéruſalem, & de Charlote LE FEVRE, mariée le 25. Août 1684. fille d'Euſtache le Févre, Seigneur de l'Etang, Gouverneur d'Aubenton, en Picardie. Ledit Louis-Gabriel, avoit eû pour fréres, François de la Chauſſée, Lieutenant au même Régiment des Gardes, & Louis de la Chauſſée, Sieur de S. Dizier, Capitaine dans le Régiment d'Auvergne, pére de Louis-François de la Chauſſée, Capitaine de Grenadiers dans le Régiment de Touraine, & ces trois fréres étoient enfans de

François de la Chauſſée, Ecuyer, Seigneur de Boiſville, Maître d'Hôtel ordinaire du Roi, Gentilhomme ordinaire de ſa Chambre, & Gouverneur de S. Dizier, & d'Eliſabeth DE BEAULIEU, ſa femme, veuve de Jean-Paul DE CHENAC, Seigneur de Panloue, Capitaine aux Gardes. Ledit François de la Chauſſée, étoit frére de Louis de la Chauſſée, Seigneur de la Lucaziére, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, lequel épouſa le 20. Février 1634. Marguerite FAGON, fille de Pierre Fagon, Ecuyer, Porte-Manteau ordinaire du Roi, & de Louiſe ROGIER, & eut pour fils Henri-François de la Chauſſée, Ecuyer, Seigneur de la Lucaziére, marié le 20. Février 1665. avec Charlote Marie DE NOLLENT, fille de Charles de Nollent, Ecuyer, Seigneur de Chandé, & de Marie GILLAIN, duquel mariage naquit entr'autres enfans, Marie Françoiſe de la Chauſſée, reçûë à S. Cir le 20. Avril 1697.

Les Titres qui furent repréſentés lors de la réception de ladite Demoiſelle de la Chauſſée, juſtifient tant pour elle que pour ledit Sieur de Boiſville, ſon couſin iſſu de germain, qui a donné lieu à cet article, qu'ils étoient iſſus de Pierre de la Chauſſée, leur ſixiéme ayeul, Ecuyer, Seigneur de Theuvi près de Chateauneuf en Thimerais, dont le mariage fut accordé le 12. de Mars 1460. avec Jeanne GORET, ſœur de Noble homme Pierre Goret, Ecuyer. Et pour prouver l'ancienneté du nom de la Chauſſée, cette Famille a produit de plus, trois Titres, l'un qui eſt le Contrat de mariage de Gilet GONTIER, Ecuyer, accordé le 23. Janvier 1412. avec Marion de la Chauſſée, fille de Pierre de la Chauſſée, Ecuyer, & de Perrette LA GAULTIERE. Le ſecond eſt une émancipation de la perſonne de Noble homme Pierre de la Chauſſée, faite le 13. Janvier 1411. dans ladite Ville de Châteauneuf en Thimerais, par Noble homme Pierre de la Chauſſée, ſon pére, Ecuyer. Et le troiſiéme, ſont des Lettres du Roi Charles VI. adreſſées au Bailli de Chartres, & datées du 20. Décembre 1382. portant rétention du Contrat de la vente que Guilbin de la Chauſſée, Ecuyer, avoit fait à Etienne DE LA HOUSSAYE, d'une Maiſon & autres héritages aſſis dans ladite Châtellenie de Chateauneuf en Thimerais.

D'Azur, à trois Lozanges d'Argent, poſées deux & une, & un Chef de Sable, chargé d'un Lion d'Argent, paſſant.

ANNE-MARIE-JOSEPH-FRANÇOISE DE CHAUVIREI, & ANNE-MARGUERITE DE CHAUVIREI-DE BOURSAUX, sa sœur, présentées l'une en 1699 & l'autre en 1702 pour être reçûes Chanoinesses dans le Chapitre de Poussai en Lorraine, firent alors les preuves de leurs lignes paternelles & maternelles, & les Titres qu'elles produisirent pour celle de Chauvirei, justifient qu'elles étoient filles de

Nicolas-François de Chauvirei, Seigneur de Jallaucourt, Gouverneur, Capitaine & Prévôt de Rozières-aux-Salines, Grand Bailli de Gondrecourt, Capitaine & Major du Régiment de Cavalerie du Prince de Vaudémont, & Colonel de Cavalerie pour le service des Provinces-Unies, & de Charlotte-Marie-Gertrude DE DONGELBERGHE-DE REVE, sa femme, fille d'Henri-Charles de Dongelberghe, Baron de Reve, & de Jeanne-Marie DE BERLO. Que ledit Nicolas-François de Chauvirei, étoit fils d'

Henri-François de Chauvirei, Gentilhomme de la Chambre de M. le Duc de Lorraine, Gouverneur & Capitaine de la Ville de Neufchâteau, & Colonel d'un Régiment de Cavalerie Haute Allemande, pour le Service de Sa Majesté Catholique, &c. & d'Adrienne Louise DE MOUSTIER-DES THOMES. Que ledit Henri-François de Chauvirei eut pour frère Jean François de Chauvirei, Seigneur de Malfor en Barrois, lequel épousa à Paris le 26 Avril 1649 Françoise DE BELLEVAUX, fille de Jean de Bellevaux, Capitaine de Cavalerie, & de Jeanne DE VILDAUCOURT, & que tous deux étoient enfans de

René de Chauvirei, Seigneur de Malfol & de Jallaucourt, d'Esche & d'Onze en partie, Gouverneur de Neufchâteau, & Gentilhomme ordinaire de la Chambre de M. le Duc de Lorraine, & d'Antoinette DE MALABARGE DE BOENOSE. Que ledit René fit hommage à ce Prince le 10. Octobre 1628 à cause d'un Fief apellé le Tour, qu'il possédoit dans la mouvance de la Châtellenie de Gondrecourt. Qu'il eut pour sœur Marguerite de Chauvirei, mariée le 5 Mars 1594 avec Nicolas de GERMINY, Ecuyer, Sieur de Marenville & de Mazelet, & qu'ils eurent pour père et mère, honoré Seigneur

Gabriel de Chauvirel, Seigneur de Savigni en France & d'Esché en partie, & Anne DE CHOISEUL, fille de René de Choiseul, Seigneur d'Esché, & de Caterine DE CHAPPES.

D'azur, à une bande d'Or, acompagnée de sept Billettes de meme, posées en bande, quatre en Chef, une & trois, & trois en pointe.

JEAN-MADELENE CHEBROU, Lieutenant général de Police, & ſubdélégué dans la Ville de Niort en Poitou, & JEAN-VICTOR Chébrou, ſon frere puîné, plus ancien Capitaine Commandant du Régiment Meſtre de Camp général des Dragons de SA MAJESTÉ, furent anoblis par Lettres Patentes, en forme de Charte, données à Paris, au mois de Mai de l'an 1736.

Les motifs de leur annobliſſement, expliqués dans leſdites Lettres, ſont que Laurent Chébrou, pére des Impétrans, étoit allié à preſque toute la Nobleſſe du Poitou, étant par ſa Biſayeule, arriére neveu du Sieur Briſſon, Préſident à Mortier, faiſant les fonctions de Premier Préſident du Parlement de Paris, pendant les troubles de la Ligue; & par ſon Ayeule, proche parent du Sieur de Maiſonblanche, Lieutenant Général des Armées du Roi, & Gouverneur de Chivas, & enfin par ſa mére, neveu d'un Commandant à Brouages, qui avoit été anobli tant pour ſervices Militaires, que pour différentes négociations importantes, dont il avoit été chargé dans les Cours d'Allemagne: Que marchant ſur les traces de ſon pére, qui encore jeune, aprés avoir été bleſſé à la bataille de S. Antoine, avoit eû aſſés de courage pour ſe trouver en état de ſervir avec diſtinction en 1673. ſous le Duc de la Vieuville, qui l'avoit fait Maréchal général des Logis de l'Armée qu'il avoit été obligé de ramaſſer pour s'oppoſer à la deſcente que les Ennemis avoient entrepriſe ſur les Iſles de Bouin & de Noirmoutier: Ledit Sieur Laurent Chébrou ayant été pourvû d'une Charge d'Avocat du Roi, avoit bien-tôt donné des marques de ſa capacité & de ſon zéle, de maniere qu'en 1695. on lui avoit confié tout le détail des affaires de la Religion prétendue réformée dans la Province de Poitou, où par ſa vigilance il avoit fait ceſſer les Aſſemblées prohibées, & prévenu l'évaſion des Nouveaux Catholiques, que par ſa douceur & ſa confiance il avoit engagé à écouter la voix de leurs Paſteurs légitimes: Que ledit Jean-Madelène Chébrou, ſon fils, chargé comme lui des affaires de la Religion, & de ce qu'il y avoit de plus important, non ſeulement en Poitou, mais encore dans les Provinces voiſines, avoit donné à SA MAJESTÉ des preuves de ſon zéle & de ſa capacité: Que ledit Jean-Victor Chébrou, ſon frere cadet, ſervoit depuis trente-cinq ans, dont trente en qualité de Capitaine; en ſorte qu'il ſe trouvoit un des plus anciens Capitaines du Régiment Meſtre de Camp Général de Dragons, & qu'en 1721. il avoit été créé Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis. Ces Lettres ſignées LOUIS, & ſur le repli, par le Roi, Phelypeaux, & ſcellées, furent adreſſées au Parlement, à la Chambre des Comptes, à la Cour des Aides, & au Bureau des Finances de Paris pour y être regiſtrées.

Ledit Jean-Madelène Chébrou, de ſon mariage avec Marie-Anne FRANÇOIS DU TEMPS, qu'il épouſa au mois de Novembre 1712. fille de Jaques François-du Temps-de la Châtelière, Conſeiller en la Sénéchauſſée de Fontenay, & de Caterine DE LA BOUCHERIE, a pour enfans,

Jean-Jaques Laurent Madelène Chébrou, Avocat du Roi au Siége de Niort, âgé de 20. ans en 1736. Laurent Pierre Nicolas Marie Chébrou, étudiant en Théologie à Paris, âgé d'environ 17. ans, au mois d'Août de ladite année. Louiſe Marie-Anne Françoiſe Chébrou, âgée de 19. ans. Marie-Louiſe Jeanne Madelène Chébrou, âgée de 18. ans. Caterine Marie-Anne-Louiſe Chébrou, âgée de prés de 17. ans. Jeanne Radegonde Chébrou, âgée d'environ 16. ans, & Caterine-Marie-Jeanne Chébrou, âgée de 13. ans.

Et les enfans dudit Jean-Victor Chébrou, & de Marie-Anne FERRAND, ſa femme, ſont,

Jean Victor Chébron, âgé de près de 10 ans en 1735 & Marie-Anne Chébron, âgée d'environ 5 ans.

Les Armes réglées pour leſdits Sieurs Chébron par le Juge d'Armes de France, ſont,

D'Azur, à un Cerf d'Argent rampant. L'Ecu timbré d'un Caſque de profil.

❧

JEAN FRANÇOIS-EUSTACHE DU CHERI, Ecuyer Seigneur de Beaumont & de la Loge, demeurant dans la Ville de Nevers, Généralité de Moulins, & fils de Jean-Nicolas du Chéri, Ecuyer Seigneur de Neuvi, de Maroles & du Tremblay, & de Gabrielle Françoiſe LE BASCLE DU PIN, ſa femme, épouſa le 8 Avril 1720 Anne des Prez, fille de Guillaume des Prez, Ecuyer Seigneur de Montigni ſur Canne, & de Charlotte MILLIN. De ce mariage il a eu entr'autres enfans Marie-Anne de Chéri, née le 17 Aouſt 1723 & reçue à S. Cir le 7 Mars 1733 ſur les Titres produits pour ſa réception, leſquels juſtifient entr'autres choſes, que Charles de Chéri, ſon biſayeul, Ecuyer Seigneur de Neuvi & de Maroles, Capitaine d'une Compagnie dans le Régiment du Tremblai Infanterie par Commiſſion du 15 Janvier 1645 étoit arrière petit fils de François de Chéri, Ecuyer, Seigneur de Chéri au Dioceſe de Langres, Election de Tonnerre, ainſi qualifié dans le Contrat de mariage de Noble Seigneur Nicolas de Chéri, ſon fils, Ecuyer Seigneur de Montgazon, homme d'Armes de la Compagnie de M. le Duc de Nevers, accordé le 26 Mai 1588 avec Marguerite du Lis, fille de Noble Seigneur Pierre du Lis, Ecuyer Seigneur de Montrault, l'un des Cent Gentilſhommes ordinaires de la Maiſon du Roi & d'Helene de S. Phalle.

Cette famille a été maintenue dans la poſſeſſion de ſa Nobleſſe par Ordonnance de M. Lambert-d'Herbigny, Maître des Requêtes & Commiſſaire departi dans les Généralités de Moulins & de Bourges du 5 Juin 1667 & elle porte pour Armes,

D'Azur, à un Chevron d'Or, accompagné de trois Roſes d'Argent boutonnées d'Or, poſées deux en Chef, & l'autre à la pointe de l'Ecu.

❧

ISAÏE DU CHESNE, Ecuyer Seigneur de S. Léger, demeurant dans la Paroiſſe de S. Mandé, Dioceſe & Généralité de Poitiers, épouſa le 19 Aouſt 1697 Marie-Radegonde Pidoux, fille de Joſeph Pidoux, Seigneur de Malleguet, & de Catherine IRLAND DE LAVAL. Il eut de ce mariage Iſaïe Jean du Cheſne-de S. Léger, batiſé le 27 Aouſt 1703 & reçu Page du Roi dans ſa grande Ecurie, le 25 Mai 1719 ſur les Titres qu'il produiſit alors, & qui remontent ſa filiation juſqu'à François du Cheſne, ſon quatrième ayeul, Ecuyer Sieur de Vauvert, dont le fils René du Cheſne, Ecuyer, Sieur de Landraudière, fut marié le 4. Mars 1586. avec Anne Audouin, fille de Louis Audouin, Ecuyer, Sieur de la Bernardière.

Samuel du Cheſne, Seigneur de S. Léger, fut maintenu dans ſa qualité de Noble & d'Ecuyer, par Ordonnance de M. Barentin, Commiſſaire départi dans ladite Généralité, du premier Septembre 1667. & Elie du Cheſne, ſon fils, qui donne lieu à cet article, fut auſſi maintenu dans ſa Nobleſſe, avec ledit Samuel du Cheſne, ſon père, par Ordonnance de M. Quentin de Richebourg, Commiſſaire départi dans la même Généralité, du 16. Février 1715.

Cette Famille porte pour Armes,

D'Azur, à trois Glands d'Or, poſés deux & un.

* * *

FRANÇOIS CHEVALIER, Ecuyer, Seigneur d'Availle & de la Frapinière, demeurant dans la Ville de S. Maixent, Diocèſe & Généralité de Poitiers, épouſa le premier Février 1702. Louiſe Marsault, fille de Claude Marsault, Seigneur de Boiſfontault, & de Caterine de Sauzai. De ce mariage il a eû entr'autres enfans, François Chevalier de la Frapinière, né le 21. Février 1705. & reçû Page du Roi dans ſa grande Ecurie, le 25. Mai 1719. Les Titres qui furent produits pour ſa réception, juſtifient que ledit François Chevalier eut pour père & mère,

François Chevalier, Ecuyer, Seigneur de la Frapinière, & Anne de la Fite ſa femme, mariée le 28. Juin 1655. & fille de Pierre de la Fite, Ecuyer, Seigneur de Courtiol, & de Jeanne Marchand. Que ledit François Chevalier, & Marie Chevalier ſa ſœur, femme de Marie de Chamborant, Ecuyer, Seigneur de Viguerel, étoient enfans de

Jaques Chevalier, Ecuyer, Seigneur d'Availle & de la Frapinière, & de Caterine de Linax, qu'il avoit épouſée le 3. Novembre 1615. fille de Charles de Linax, Ecuyer, Seigneur d'Arbigné. Ledit Jaques Chevalier, fils de

Jean Chevalier, Ecuyer, Seigneur d'Availle & de la Frapinière, & de Françoiſe Eſcars, mariée le 13. Novembre 1583. & fille de Noble & puiſſant Jaques Eſcars, Ecuyer, Seigneur des Iſles & des Loges, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, & de Renée de Plouernain. Que ledit Jean Chevalier, étoit fils aîné & héritier principal de Noble & puiſſant

François Chevalier I. du nom, Ecuyer, Sieur de la Frapinière, & de Jaquette Parthenai, qu'il épouſa le 30. Octobre 1553. fille d'Artus Parthenai, Ecuyer, Seigneur d'Availle, dans la Paroiſſe de Frances en Poitou, & de Jeanne Gourjault. Ledit François, fils de Noble homme

René Chevalier, Ecuyer, Seigneur de la Frapinière, & de Caterine Gillier, mariée le 28. Avril 1515. & fille de Noble perſonne Guillaume Gillier, Ecuyer, Seigneur de Salles, & de Jeanne Jousseaume. Que ledit René Chevalier, par une tranſaction qu'il fit le 20. Avril 1513. avec Guillaume Chevalier, ſon frère, s'obligea de payer les ſommes d'argent néceſſaires pour le faire recevoir à Rhodes, Chevalier de l'Ordre de S. Jean de Jéruſalem, & de lui fournir une penſion de 35. livres juſqu'à ce qu'il fut pourvû de quelque Commanderie ou Benefice de ladite Religion. Et que ces deux frères, étoient enfans de

Léon, dit Lionnet Chevalier, Ecuyer, Seigneur de la Frapinière, & de Marguerite PARTHENAI, sa femme, vivans avant l'an 1500.

Cette famille porte pour Armes,

De Gueules, à trois Clefs d'Or, passées en pal deux & une, les Anneaux en bas, les deux Clefs du Chef, adossées.

◆

JEAN DE CHILLAUD-DES FIEUX, Ecuyer, Seigneur de Parenchères, Gouverneur de Ste. Foi en Agénois, demeurant dans la Paroisse de Ligueux, Diocèse d'Agen, Généralité de Bourdeaux, épousa en premières nôces, Marie-Esther RICHARD, 2°. le 24. Mai 1717. Marie DES CHAMPS: Du premier Lit, il eut une fille nommée Marie de Chillaud, mariée le 5. Décembre 1722 avec Jean-Maur MOSNIER, Seigneur de Seiches, Conseiller au Parlement de Bourdeaux; & du second Lit, cinq enfans, sçavoir, Bernard, Jean, Elisabeth, Caterine, & Jeanne-Rose-Colombe de Chillaud. Ledit Bernard de Chillaud-des Fieux, son fils aîné, né le 15. Mars 1718. fut reçu Page de la Reine, le 31. Décembre 1732. sur les preuves certifiées à SA MAJESTÉ par le Juge d'Armes de France, lesquelles établissent par Titres que ledit Jean de Chillaud, eut pour père & mère

Antoine de Chillaud, Ecuyer, Sieur de la Laude des Fieux, Capitaine d'infanterie dans le Régiment de Clérembaut, & Marguerite DE FILLEUL, sa femme, mariée le 7. Août 1652. & fille d'Alain de Filole, Ecuyer, Sieur de Parenchères, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, & de Jeanne DE SEGUR. Ledit Antoine de Chillaud, maintenu dans la qualité de Noble & d'Ecuyer, par Ordonnance de M. Bazin-de Bezons, Commissaire départi dans ladite Généralité, du 23. Avril 1698. étoit fils de

Bertrand de Chillaud, Ecuyer, Seigneur de la Chapelle des Fieux, Vice-Sénéchal du Périgord, & d'Isabeau DE FAYOLES, sa femme, qu'il épousa le 5. Novembre 1613. fille de Philippe de Fayoles, Ecuyer, Seigneur de Fayoles, & de Caterine DE TAILLEFER. Que ledit Bertrand de Chillaud, eut pour père & mère

Jean de Chillaud, Ecuyer, Seigneur des Fieux, Vice-Sénéchal du Périgord, & Paule DE LA PORTE, sa femme, fille de Denis de la Porte, Ecuyer, Seigneur de la Salle; & que ledit Jean de Chillaud fut qualifié du Titre de Noble & d'Ecuyer au mois de Mars 1584.

D'Azur, à trois Moutons d'Argent, passans, deux en chef & un en pointe.

GEOFFROI-FRANÇOIS DE CHOURSES, Seigneur de Beauregard & de Boiſfrélon, Mouſquetaire du Roi dans la première Compagnie, puis Capitaine dans le Régiment Royal Dauphin Cavalerie, & Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, demeurant dans la Paroiſſe de Puiſeux en Champagne, Election de Rethel-Mazarin, Diocéſe de Reims & Généralité de Châlons, a produit ſes Titres en original, qui juſtifient qu'il eut pour pére & mére,

Jean-Batiſte de Chourſes, Seigneur de Beauregard, & Lucrèce WISMBERG, mariée au Pays d'Hulſt, dans le Comté de Flandres, le 20. Décembre 1679. Que ledit Jean-Batiſte de Chourſes, & Gabriel de Chourſes, ſon frére aîné, Seigneur de Beauregard, Gouverneur du Château de Boneſtable, dans le Maine, pére de Louiſe-Marguerite de Chourſes, veuve de Charles de la Condamine, Ecuyer, étoient enfans de

Gabriel de Chourſes, Ecuyer, Seigneur de Beauregard, & de Jeanne PASQUERET, ſa femme; Que ledit Gabriel, fut Capitaine d'une Compagnie de cinquante Arquebuſiers à cheval, deſtinés pour la Garde de Louis de Bourbon, Comte de Soiſſons, & eut pour pére & mére,

Guillaume de Chourſes, Ecuyer, Seigneur de Beauregard, & Françoiſe DE CHAMOIS. Que ledit Guillaume, qui étoit Capitaine de cent Arquebuſiers à cheval pour la Garde du même Prince, & Capitaine de quarante Lances, pour le ſervice du Roi, eut deux ſœurs, ſçavoir, Madeléne de Chourſes, femme de haut & puiſſant Seigneur Meſſire Gédéon DE THIBAULT, Chevalier, Seigneur de Montmirés & de la Beuvriére, & Antoinette de Chourſes, Dame de Boiſfrélon, laquelle épouſa André DE VIEUXPONT, Seigneur d'Ozonville. Qu'ils étoient enfans de

Jean de Chourſes, Seigneur de Brémien & de Boiſfrélon, Chevalier de l'Ordre du Roi, Gentilhomme ordinaire de ſa Chambre, Capitaine de cinquante hommes d'Armes, & Gouverneur des Villes & Château de Vendôme, & d'Antoinette DE CASTELNAU DE CLERMONT, qu'il épouſa le 11. Novembre 1557. niéce de François Guillaume de Clermont, Archevêque d'Auch, Cardinal de la Sainte Egliſe Romaine, Ambaſſadeur du Roi Louis XII. à Rome, Légat d'Avignon, & mort Doyen des Cardinaux l'an 1540. & fille de Pierre de Caſtelnau-de Clermont, Seigneur & Baron deſdits lieux, Chevalier de l'Ordre du Roi, Capitaine de cinquante hommes d'Armes de ſes Ordonnances, Capitaine d'Aiguemortes, Sénéchal de Carcaſſonne, Conſeiller Chambellan de Sa Majeſté, & ſon Lieutenant Général au Pays de Languedoc, & de Marguerite DE LA TOUR TURENNE. Que ledit Jean de Chourſes, eut pour pére & mére,

Gauvain de Chourſes, Ecuyer, Seigneur de Brémien, & Anne DE GOUZOLES, ſa femme, mariée le 4. Juin 1522. fille de Louis de Gouzoles, Ecuyer, Seigneur de Boiſfrélon, & de Renée DE BRISAY. Ledit Gauvain, fils de

Hervé de Chourſes, Ecuyer, Seigneur de Brémien, & de Jeanne DE BAILLEUL, qu'il épouſa le 20. Septembre 1489. fille de Noble homme Louis de Bailleul, Ecuyer, Seigneur de Caſteaux & de Longport, & d'Agnès LE MOINE.

Dans les anciens Titres de cette Famille, antérieurs à l'année 1572. ſon ſurnom eſt ortografié alternativement CHOURSES, SOURCHES, SOURCES & SOURCES, & ſes Armes peintes anciennement dans la Chapelle de Boiſfrélon en Vendômois, ſont,

D'Argent, à cinq Faſces de Gueules

* * *

ALEXANDRE CHRESTIEN, Ecuyer, Seigneur de la Maſſe, demeurant dans la Ville de Carhaix, Dioceſe de Quimper, Généralité de Bretagne, épouſa le 2. Février 17[illegible] Louiſe de KERSAUT, fille d'Henri-Louis de Kéréſaut, Seigneur de Kergomar, & de Françoiſe-Louiſe VELLER. De ce mariage, il a eu pour enfans, François-Marie Chreſtien, Pierre-Alexandre-Marie Chreſtien, Jean-René Chreſtien, & Guione-Yvone Chreſtien de la Maſſe, née le 7. Juillet 1710. & reçue à S. Cir, le 5. Novembre 1718. ſur les Titres produits alors, & qui juſtifient par des partages nobles & avantageux, & autres Titres, ſa filiation directe depuis Pierre Chreſtien, ſon quatriéme ayeul, Ecuyer, Seigneur de la Villehélion, l'an 1578.

Cette Famille a été maintenue dans ſon ancienne Nobleſſe, & dans la qualité d'Ecuyer, par Arrêt des Commiſſaires de Bretagne, du 15. Janvier 16[illegible], & elle porte pour Armes,

De Sinople, à une Faſce d'Or, acompagnée de trois Caſques de même, poſés de profil, deux en chef, & l'autre à la pointe de l'Ecu.

* * *

GILBERT CLAUTRIER, Ecuyer, Avocat au Parlement, premier Commis de M. le Contrôleur Général, & Garde des Regiſtres du Contrôle général des Finances, pourvû le 11. Mars 1709. & reçû le jour ſuivant, fils d'André Clautrier, Receveur Général des Finances de la Généralité de Lyon, & de Françoiſe FEULS. Il fut anobli par Lettres Patentes, en forme de Chartre, données par le Roi à Verſailles au mois d'Août 1728. en conſidération des ſervices qu'il avoit rendus dans ſes emplois ſous le Régne précédent, & depuis l'avénement de Sa Majesté à la Couronne. Ces Lettres ſignées LOUIS, & ſur le repli, par le Roi, Phelypeaux, & ſcellées du grand Sceau en cire verte, ont été adreſſées au Parlement, à la Chambre des Comptes, & à la Cour des Aides, où elles ont été regiſtrées.

Ledit Gilbert Clautrier fut marié le 14. Décembre 1701. avec Marie-Aléxis le SEUR, fille de Pierre le Seur, Sieur d'Orlemont, & d'Aléxis MARCHAND. De ce mariage, il a un fils unique, nommé Gilbert Jérome Clautrier, Ecuyer, Avocat au Parlement, auſſi premier Commis de M. le Contrôleur Général des Finances, & qui épouſa en premiéres noces le 26. Decembre 1726. Geneviéve le TOURNEUR, fille de Jean-Baptiſte le Tourneur, Ecuyer, Conſeiller du Roi, Tréſorier Payeur des Rentes de l'Hôtel de Ville, & de Geneviéve CONET, duquel mariage il n'a point d'enfans; & en ſecondes noces le 16. Janvier 1732. Marie-Louiſe-Angélique GUILLER, fille d'Etienne Guiller, Ecuyer, Conſeiller Secrétaire du Roi, Maiſon, Couronne de France & de ſes Finances, & de Marie Anne BOUCHER. De cette ſeconde femme, il a pour fils, Aléxis-Louis-Paul Clautrier, Ecuyer.

Les Armes réglées pour ledit Sieur Clautrier, par le Juge d'Armes de France, ſont,

D'Azur, à un Sautoir d'Or, acompagné de quatre Triangles d'Argent, apointés, & poſés un dans chaque Canton. Cet Ecu timbré d'un Caſque de profil.

* * *

ANDRÉ DE CLEMENS, Ecuyer, Seigneur de Graveson, demeurant dans la Ville de Taraſcon, au Diocéſe d'Avignon, épouſa le 13. Avril 1718 Angélique-Charlote du DEFFAND, fille de Jean-Batiſte du Deffand, Seigneur du Deffand, de Moncorbon, &c. Chevalier Commandeur de l'Ordre Militaire de S. Louis, Lieutenant Général des Armées du Roi, Gouverneur du neuf Briſac, & Lieutenant Général pour SA MAJESTÉ des Pays & Duchez d'Orléanois, Dunois & Vendômois, & de Charlote-Angélique AMELOT-DE BISSEUIL. De ce mariage il a eu entr'autres enfans, Charles-Louis de Clémens-de Graveson, né le 24. Janvier 1722. pour lequel on a produit des Titres qui juſtifient que ledit André de Clémens ſon pére, eut un frére nommé Joſeph de Clémens, reçû Chevalier de Malthe au Grand Prieuré de S. Giles, le 3. Juillet 16[illegible]. & qu'ils étoient enfans de

Jaques de Clémens, Ecuyer, Seigneur de Graveson, du * Caſtelet & de Montroux, & de Marie-Thérèſe ISARN, qu'il avoit épouſée le 26. Décembre 16[illegible]. fille de Pierre Isarn & de Mathilde DE RAOUX. Ce Jaques de Clémens obtint au mois d'Aouſt 1718 des Lettres Patentes en forme de Charte, par leſquelles SA MAJESTÉ mettant en conſidération ſa nobleſſe, ſes bonnes qualitez, & les ſervices qu'il avoit rendus au feu Roi dans le Régiment de Chartebonne Cavalerie, ceux que rendoit alors le Sieur de Graveson ſon fils, dans la Compagnie de l'Etendart Royal des Galéres, enſemble ceux de ſon grand pére, Capitaine d'Infanterie dans le Régiment de Picardie, de ſon pére, Capitaine de Cavalerie dans le Régiment de Marcilly, d'André de Clémens ſon grand oncle, mort Bailli de Manoſque, & de quatre de ſes oncles, ſavoir, de Louis de Clémens, Chevalier de Malthe, tué dans un combat étant Capitaine de Vaiſſeau; Jean-Batiſte de Clémens, auſſi Chevalier de Malthe, mort à Meſſine au ſervice du feu Roi; Joſeph de Clémens, Capitaine de Galéres; & André de Clémens, Chevalier de Malthe, mort Commandeur de Montfrin; érige en titre et dignité de Marquiſat les Terres de Graveson, de Tourrde, &c. ſous la dénomination de Marquiſat de Graveson, & lui permet de ſe dire et qualifier Marquis de Graveson, de jouir des honneurs, droits d'Armes & de Blazons, & prééminences attachées à ladite dignité. Ces Lettres adreſſées aux Cour de Parlement & Chambre des Comptes à Aix, pour y être regiſtrées, furent ſéparément revêtues par la ſuite de cette formalité néceſſaire, pour jouir de l'effet deſdites Lettres. Que ledit Jaques de Clémens & André de Clémens ſon frére, Chevalier de Malthe, reçû au même grand Prieuré de S. Giles, le 14. Mai 1681. avoient pour pére & mére,

Noble François de Clémens, Seigneur de Vantabren & du Caſtelet, & Marie DE GRAS ſa femme, qu'il épouſa le 7. Octobre 1664. lequel François de Clémens, & André & Louis de Clémens ſes fréres, Chevaliers de Malthe reçûs en 1656 & 1665 étoient enfans de Noble Jean de Clémens, & d'Anne DE QUIQUERAN, ſa femme, mariée le 9. Mars 1556. & fille d'Honoré de Quiqueran, Seigneur de Vantabren.

Dans le Procès verbal des preuves de la Nobleſſe d'André de Clémens, faites pour ſa réception dans l'Ordre de Malthe l'an 1656. il eſt juſtifié que Jaques de Clémens ſon triſayeul, fut élu premier Conſul de la Ville de Taraſcon l'an 1485. & que cette Famille avoit porté pour Armes

D'Argent, à trois Pals de Gueules

---

* [illegible] Dict. de

CHARLES-NICOLAS LE CLERC-DE LESSEVILLE, Seigneur de S. Luc & de S. Prix, Baron d'Autun, reçû Conſeiller au Parlement à Paris, le 5. Avril 1702. Maître des Requêtes, en 1711. puis Commiſſaire départi ſucceſſivement dans les Généralités de Limoges, de Pau & de Tours, épouſa au mois de Mai 1708. Charlotte-Françoiſe LE CLERC, ſa couſine germaine, fille d'Euſtache-Auguſte le Clerc-de Leſſeville, Seigneur de Charbonnières, Conſeiller audit Parlement, & de Marie-Françoiſe OLIVIER.

Son triſayeul, Nicolas le Clerc, Seigneur de Leſſeville, Sécrétaire du Roi, mourut au mois de Novembre 1590, laiſſant pour enfans de Jeanne FERRAT, ſa femme, Nicolas le Clerc, ci-après; Marie le Clerc, mariée le 28. Janvier 1575. avec Antoine LE CAMUS, Seigneur de Jambeville, Préſident à Mortier au même Parlement, dont elle eut Anne le Camus, femme en ſecondes nôces de François Chriſtophe de Lévis, Duc de Damville; Marguerite le Clerc, femme de Bernard DE FORTIA, Conſeiller audit Parlement; Nicole le Clerc, mariée avec Jean DIEL, Premier Préſident de la Cour des Aides à Rouen, & Antoinette LE CLERC, femme de Guillaume LE PRESTRE, Sieur de Beaumont, Préſident des Tréſoriers de France à Rouen.

Nicolas le Clerc, Ecuyer, Seigneur de Leſſeville & de Maulabous, fut reçû Sécrétaire du Roi, par la mort de ſon pére, le 12. Novembre 1590. puis Maître ordinaire en la Chambre des Comptes de Paris, le premier Août 1602. il mourut Doyen de ladite Chambre, le 13. Février 1657. & fut enterré dans la Chapelle de Leſſeville, aux Auguſtins du grand Couvent. De Caterine BOULANGER, ſa femme, il eut entr'autres enfans Charles le Clerc qui ſuit, & Euſtache le Clerc, Aumônier du Roi, Conſeiller au Parlement, Curé de la Paroiſſe S. Gervais, Chanoine honoraire de Brioude, puis Evêque de Coutances.

Charles le Clerc-de Leſſeville, Seigneur d'Iocourt, fut reçû Conſeiller au grand Conſeil, le 4. Mars 1630. & mourut ſous-Doyen, au mois d'Octobre 1673. il épouſa 1°. Anne ISAMBERT, 2°. Madeléne BOUTEROUE, deſquelles il laiſſa pluſieurs enfans.

Charles le Clerc, ſon fils aîné du premier lit, fut Seigneur de S. Leu, de S. Prix & d'Imécourt, Conſeiller du Roi en ſa Cour des Aides à Paris, reçû le 7. Février 1669. & il épouſa Marguerite LE PREVOST, dont il eut M. de Leſſeville, qui donne lieu à cet article.

Il y a d'autres Branches de cette Famille, dont on fera mention par la ſuite, lorſqu'elles auront fourni des Mémoires prouvés.

D'Azur, à trois Croiſſans d'Or, poſés deux & un, ſurmontés d'un Lambel de même, à trois pendans.

CHARLES-FRANÇOIS DE CLERI, Ecuyer, Seigneur de Sérans, demeurant dans la Paroiſſe dudit lieu de Sérans en Véxin, Vicariat de Pontoiſe, Election de Magni, Diocèſe & Généralité de Rouen, épouſa le 5. Septembre 1696. Françoiſe de Troies, fille de Pierre de Troies, Ecuyer, Sieur de Montizeaux, Conſeiller-Secrétaire du Roi, & d'Antoinette-Marie Chauvel. De ce mariage, il a eû entr'autres enfans, Marie-Françoiſe de Cléri-Sérans, née le 29. Octobre 1698. & reçûë à S. Cir le 30. Décembre 1707. ſur les Titres qui furent produits pour ſa réception, & qui juſtifient que ledit Sieur de Sérans, eut pour pére et mére,

Charles de Cléri, Ecuyer, Seigneur de Sérans, et Marie de Dampont, ſa femme, qu'il épouſa le 22. Novembre 1657. fille de Nicolas de Dampont, Seigneur de Guitrancourt, & de Marie de Sailly-S. Cir; Que ledit Charles, eut pour frére, Louis de Cléri, qui a fait la Branche des Seigneurs de Piennes, ci-après, & qu'ils étoient enfans d'

André de Cléri, Ecuyer, Seigneur de Sérans, & de Geneviève d'Ailli, mariée le 8. Juin 1625. & fille de Charles d'Ailli, Ecuyer, Seigneur d'Annery, & de Geneviève Tertu-de Balincourt; Que ledit André de Cléri, & Antoine de Cléri ſon frére, Ecuyer, Seigneur de Coſni, Lieutenant dans le Régiment de Navarre, étoient enfans de

Jean de Cléri, Ecuyer, Seigneur de Sérans, & de Louiſe de Guiri, qu'il épouſa le 10. Septembre 1595. fille de Noble Seigneur Charles de Guiri, Ecuyer, Seigneur de Guiri, du Perchai & de Cléri, & d'Anne de Marguerie; Que ledit Jean de Cléri, eut pour pére & mére

Louis de Cléri, Ecuyer, Seigneur de Sérans, & Louiſe de Piennes, ſa femme, mariée le 12. Juillet 1547. fille de Noble homme Philipes de Piennes, Ecuyer, Seigneur de Vaipendant & de Jeanne d'Orgemont; Que ledit Louis de Cléri, fit un partage avec François de Cléri, ſon frére, Ecuyer, de la moitié de la Terre & Seigneurie de Frémainville, qui leur appartenoit comme héritiers de

Nicolas de Cléri, Ecuyer, & Caterine de Hazeville, ſa femme, leur pére & mére.

Ledit François de Cléri, fils dudit Nicolas, a formé la Branche des Seigneurs de Frémainville, mentionnée après celle des Seigneurs de Piennes.

SEIGNEURS DE PIENNES

LOUIS DE CLERI, Ecuyer, Seigneur de Piennes, (ſecond fils d'André de Cléri, & de Geneviève d'Ailli,) épouſa le 29. Décembre 1681. Anne de Hazeville, fille de Samuel de Hazeville, Ecuyer, Seigneur de Hazeville & de Maurepas, & de Marie de Sabrevois.

Godefroi de Cléri, leur fils, Ecuyer, Seigneur de Piennes, & de Menou, demeurant dans la Paroiſſe de S. Pierre de Vert, près de Dreux, Diocèſe de Chartres, & Généralité de Paris, fut marié le 26. Octobre 1718. avec Marie Fongen-d'Eſcures, fille de Pierre Fongen-d'Eſcures, Ecuyer, Seigneur de Morſalin & de Vert, Lieutenant des Maréchaux de France au département de Dreux, & de Marie Etienne. De ce mariage il a eû entr'autres enfans, Marie-Deniſe de Cléri-Sérans-de-Piennes, née le 9. Octobre 1719. & reçûë à S. Cir le 21. Septembre 1730. ſur les preuves de ſa Nobleſſe, & ſur celles de ladite Demoiſelle de Sérans, ſa couſine.

SEIGNEURS DE FREMAINVILLE.

FRANÇOIS DE CLERI, Ecuyer, Seigneur de Frémainville, près d'Averne en Vexin, Diocèſe de Rouen, & Election de Mantes, (troiſième fils de Nicolas de Cléri, & de Caterine de Hardeville), épouſa avant l'an 1579, Marie de Guiry, dont il eut

Philipes de Cléri, I. du nom, Ecuyer, Seigneur de Frémainville, lequel de ſon mariage accordé le 27. Décembre 1593. avec Suzanne de Dampont, fille de Chriſtophe de Dampont, Ecuyer, Seigneur d'Us, laiſſa entr'autres enfans,

Philipes de Cléri, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de Frémainville, lequel épouſa Claude du Tot, & eut pour fils,

Charles de Cléri, Ecuyer, Seigneur de Frémainville, marié le 11. Février 1673. avec Geneviève Bouju, fille de Nicolas Bouju, Ecuyer, Seigneur du Boſc-le-Bregne, & d'Eliſabeth de Clerc-Serans. De ce mariage il eut entr'autres enfans, Charles de Cléri, ci-après, Louis de Cléri, Garde de la Marine, puis Lieutenant de Carabiniers; Léonor de Cléri, ſervant dans l'Artillerie en 1713, & Marie-Charlotte-Anne de Cléri, reçues toutes deux à S. Cir en 1686 & 1695, ſur les preuves de leur Nobleſſe, dreſſées ſur les Titres ci-deſſus détaillés.

Charles de Cléri, Ecuyer, Seigneur de Frémainville, Sous-Lieutenant d'Infanterie, puis Garde du Corps du Roi, épouſa le 24. Août 1698 Anne-Gabrielle le Boucher, fille de Jaques le Boucher, qualifié Ecuyer, Seigneur de la Breſſe, & de Madeléne Pigeon. Il fut tué à la bataille de Malplaquet, le 11. Septembre 1709, laiſſant pour enfans André-Charles de Cléri, né le 25. Juin 1699, & Marie-Marguerite de Frémainville, née le 27. Avril 1702, & reçue à S. Cir le 9. Janvier 1713. Sa Veuve ſe remaria le 8. Octobre 1711. avec Gabriel Auguſte Pillais, Seigneur de Boiſſi près de Pontoiſe, ci-devant Gendarme de la Garde du Roi.

Cette famille a été maintenue dans ſa Nobleſſe, par Ordonnance de M. Barrin de la Galliſſonnière, Commiſſaire départi dans la Généralité de Rouen, du 14. Juillet 1668. & elle porte pour Armes.

D'Hermines, à un franc quartier de Gueules, chargé de trois Boucles d'Or, poſées deux & une.

* * *

RENÉ CLOUET, Sieur du Rumet, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, & premier Capitaine Exempt des Gardes du Corps de M. le Duc d'Orléans, petit-fils de France, Régent du Royaume, fut annobli par Lettres Patentes, en forme de Charte, données à Paris au mois de Décembre de l'an 1720.

Les motifs de cet annobliſſement ſont, que ledit Sieur Clouet s'étant ſignalé dès ſa jeuneſſe pour le ſervice de l'Etat, feu Monſieur, Duc d'Orleans, Grand Oncle de Sa Majesté, l'avoit honoré en 1687. de la Charge de Maréchal des Logis des Gardes de ſon Corps, en ſurvivance de ſon père. Et que depuis 1690 juſqu'en 1705 il avoit ſervi ſans diſcontinuation dans la Compagnie des Chevaux-Légers de la Garde ordinaire du feu Roi, s'étant trouvé en 1691 au combat de Leuze, où il avoit été fait priſonnier de Guerre, au Siége de Namur & à la bataille de Steinkerque en

1692. & que dans toutes les occaſions où ladite Compagnie avoit été employée, il avoit toujours donné des marques de ſon courage, tellement que feu M. le Duc d'Orléans, Régent, ayant voulu l'attacher à ſa Perſonne, lui avoit confié ladite Charge de premier Capitaine Exempt de ſes Gardes. Ces Lettres, ſignées, LOUIS, & ſur le repli, par le Roi, le Duc d'Orléans Régent préſent, le Blanc, & ſcellées, furent adreſſées au Parlement, & à la Cour des Comptes, Aides & Finances de Rouen, & au Bureau des Finances à Alençon, où elles ont dû être regiſtrées.

Les Armes qui furent réglées pour ledit Sieur Clouet, par le Juge d'Armes de France, ſont

D'Argent, à un Sautoir de Gueules, accompagné de quatre Fers de Pique de même, l'Ecu timbré d'un Caſque de profil.

* * *

MARC-ANTOINE DE CLUGNI, Doyen de l'Egliſe Collégiale de S. Denis-de Vergi, transférée à Nuits ſous Beaune, Conſeiller-Clerc au Parlement de Dijon, pourvû le 22. Mai 1712. & reçû le 7. Juin de la même année, & ETIENNE de Clugni, ſon frère, Conſeiller au même Parlement, pourvû le 14. Juillet 1716. & reçû le 23. du même mois, ſont enfans d'Etienne de Clugni, Seigneur de Nuits ſur Armançon, de Prelay, de Villiers les hauts, & de Méreuil, &c. Conſeiller audit Parlement, pourvû le 2. Avril 1689. & reçû le 11. de Mai ſuivant, puis Conſeiller honoraire, par Lettres du 12. d'Août 1716. regiſtrées le premier Décembre ſuivant.

Cette Famille a fait imprimer ſa Généalogie dans le ſupplément du Dictionnaire univerſel, appellé communément Moréri, & en attendant les Titres qu'elle a promis de fournir, elle a déſiré que, dans cet Armorial général, l'on fit mention ſimplement de ce qui eſt énoncé ci-deſſus, & des Armes qu'elle porte, telles qu'elles ſont gravées & figurées dans l'Hiſtoire du Parlement de Bourgogne, imprimée à Dijon avec Privilege du Roi l'an 1733. ſavoir,

D'Azur, à deux Clefs d'Or, adoſſées & poſées en Pal, les Panetons en haut & les Anneaux travaillés en lozange, pommetés & entrelaſſés.

* * *

JEAN-BATISTE-FRANÇOIS DU COETLOSQUET, Ecuyer, Seigneur du Coetloſquet, demeurant dans la Paroiſſe de Plounehourmenez, Evêché de Léon, Province de Bretagne, épouſa le 25. Janvier 1716. Marie-Jeanne-Yvonne-Antoinette DE LA NOË, fille unique et héritière principale & Noble de Louis de la Noë, Ecuyer, Seigneur de Coatſpeur, & de Madeleine DE COETLOGUET. De ce mariage il a eû pour fils, Alain-Yves-Marie du Coetloſquet, né le 10. Mars 1717. & reçû Page du Roi dans ſa grande Ecurie le 18. Juillet 1731. ſur les Contrats de mariage, Partages nobles & avantageux fac ceſſivement faits : Aveux & autres Actes qui juſtifient que ledit Seigneur du Coetloſquet, étoit fils aîné & héritier principal & Noble de

Charles-Louis du Coetloſquet, Ecuyer, Seigneur du Coetloſquet, & de Renée-Radegonde de Trevoux, qu'il épouſa le 7. Mai 1685. fille aînée Noble de Jean-Baptiſte du Trévoux, Ecuyer, Seigneur de Kerſenton, & de Caterine de la Forest. Que ledit Seigneur du Coetloſquet, fut déclaré Noble & iſſu d'ancienne extraction Noble, par Arrêt des Commiſſaires de Bretagne du 26 Juin 1669. qu'il étoit fils de

Gui du Coetloſquet, Ecuyer, Seigneur du Coetloſquet & de Kermorvan, & de Françoiſe le Ségaler, Dame de Penvern, mariés le 12. Février 1662. fille unique de Jean le Ségaler, Seigneur de Meſgouez & de Kergomar, & de Françoiſe Sechan. Que ledit Gui, eut pour pére et mére,

Guillaume du Coetloſquet, Seigneur du Coetloſquet, Chevalier de l'Ordre du Roi, reçû le 3. Septembre 1647. & Louiſe Simon, ſa femme, qu'il épouſa le 23. Novembre 1636. fille unique de Nobles homs François Simon, Seigneur de la Palu, & de [illegible]. Que ledit Guillaume fils aîné & héritier principal & noble de Nobles homs

Olivier du Coetloſquet, Seigneur du Coetloſquet & de Kergouarec, & Anne de Kersauson, mariés le 16 Avril 1597. fille de Noble et puiſſant François de Kerſeuſen, Seigneur de Penchoet, & de Marie de Kergadiou. ledit Olivier, fils de Nobles Gens

Jean du Coetloſquet, Seigneur du Coetloſquet, & de Marie de Brézal, ſa femme, à laquelle, par Sentence rendue en la Cour de Léon, le 18. Novembre 1567. fut adjugé un partage en noble comme en noble, & en partable comme en partable, dans les ſucceſſions de Nobles Guillaume de Brézal & de Marguerite le Senechal, Sieur & Dame de Brézal. Que ledit Jean du Coetloſquet & Tanneguy Denis, Ecuyer, Sieur de Keranſcoff, fils aîné de Marghie du Coetloſquet, par une Tranſaction qu'ils firent le 6. Mars 1570. reconnurent qu'ils étoient perſonnes Nobles, iſſûs de noble extraction & d'ancienne Chevalerie, & que pour cette raiſon, ils devoient partager noblement et avantageuſement les ſucceſſions de Nobles gens Olivier du Coetloſquet & Marghie de Mescoetz, leur ayeul & ayeule, Seigneur & Dame du Coetloſquet, dont ledit Jean du Coetloſquet, étoit héritier principal & noble, comme repréſentant Hervé du Coetloſquet, ſon pére, & que ledit Olivier demeurant dans la Paroiſſe de Plounehourmenez, Fief de Rohan, & riche de 83 livres de rente, comparut aux montres générales des Nobles ſujets aux Armes de l'Evêché de Léon, avec deux Chevaux & bien couverts, l'ans 1479 & 1483 & qu'il étoit fils de

Jean du Coetloſquet, Sieur du Coetloſquet, employé au rang des Nobles de toute ancienneté (ab antiquo,) dans le Livre de la réformation de l'Evêché de Léon, du 11 Février 1443.

De Sable, ſemé de Billettes d'Argent, & un Lion morne, auſſi d'Argent, brochant ſur le tout.

Digitized by Google

LOUIS DE COIGNI, Ecuyer, Sieur de Bréauté, Brigadier des Gardes du Corps du Roi, l'an 1694. demeurant alors dans la Paroiſſe de Maurepas, Diocéſe de Chartres, Election de Montfort, & Généralité de Paris, épouſa le 6. Mai 1685. Marguerite de Hazeville, fille de Samuel de Hazeville, & de Marie de Sarrevois, & il eut de ce mariage, entr'autres enfans, Marie-Marguerite de Coigni de Bréauté, née le 28. Septembre 1691. & reçûë à S. Cir le 27. Janvier 1700. ſur les preuves de ſa Nobleſſe, rapportées juſqu'à Jean de Coigni, ſon IV. ayeul, dont les biens furent partagés noblement le 27. Avril 1561. entre Jacques de Coigni, Ecuyer, Seigneur de Lacé; & Marguerite de Coigni, ſes enfans.

Cette Famille a été maintenuë dans ſa Nobleſſe, par Ordonnance de M. Phelypeaux, Conſeiller d'Etat, & Commiſſaire départi dans ladite Généralité, du 10. Aouſt 1699. & elle porte pour Armes :

D'Argent, à trois Loups de ſable, paſſans, deux en chef, & un en pointe, ceux du Chef affrontés, & une fleur-de-Lis de Gueules placée au milieu de l'Ecu accoſtée de deux pattes de Griffon d'Azur, l'une poſée en bande, & l'autre en barre.

⁂

CHARLES DE COPPEQUESNE, Ecuyer, Seigneur de Freſſenneville, de Frivillé et de Woincourt, l'un des anc. Chevaux-Légers de la Garde du Roi, puis Capitaine reformé dans le Régiment Royal étranger, demeurant audit lieu de Frivillé, Election & Généralité d'Amiens, épouſa 1°. Anne Sentier, dont il eut Reine-Charlotte de Coppequeſne, femme du Sieur de Rune, & Marguerite-Anne de Coppequeſne. 2°. le 7. Aouſt 1696. Françoiſe Cornu, fille de François Cornu, Seigneur de Bellois ſur Mer, & de Marguerite le Carpentier, & de ce ſecond mariage il laiſſa un fils & une fille, ſavoir, René de Coppequeſne, Ecuyer, Seigneur de Freſſenneville, & Françoiſe de Coppequeſne.

Par Ordonnance de M. de Bernage, Commiſſaire départi dans la Généralité d'Amiens, du 6. Décembre 1717. ladite Françoiſe Cornu fut maintenuë dans les privilèges de la Nobleſſe, comme veuve de Gentilhomme, & ledit René de Coppequeſne ſon fils, dans la qualité de Noble & d'Ecuyer, en conſéquence des Titres qu'il produiſit alors, & qui ſont énoncés dans ladite Ordonnance ſur chaque degré de filiation, depuis Jean de Coppequeſne, ſon triſayeul, Ecuyer, Sieur de Feuquerres, Archer d'une Compagnie d'hommes d'Armes, l'an 1560.

De Gueules, à trois Glands d'Or, poſés deux et un.

⁂

Henri-François COQUELIN, Conſeiller du Roi en ſa Cour de Parlement à Beſançon, pourvû le 7. Juin 1719. & reçû le 20. dudit mois & an, épouſa le 3. Septembre 1714. Suzanne-Thérèſe Richardot, fille de Jean-François Richardot, Conſeiller en ladite Cour, & de Marguerite-Françoiſe Bouvot. De ce mariage, il a eû pour enfans, Léonard, Henri, François-Joſeph, Françoiſe, Henriette, & Gabrielle Coquelin. Ledit Léonard Coquelin, fut reçû au nombre des Gentilshommes élevés dans le Collége Mazarin, dit des Quatre Nations à Paris, ſur les preuves de ſa Nobleſſe, certifiée par le Juge d'Armes de France, le 20. d'Avril 1729. & les Titres produits alors à cet effet, juſtifient que ledit Henri-François Coquelin, eut pour pére & mére,

Henri Coquelin, II. du nom, & Jeanne-Françoiſe Vacheret, ſa femme. Que ledit Henri Coquelin fut premierement Juge & Lieutenant de la Mairie des Villes de Salins & de Beſançon, puis Conſeiller audit Parlement, pourvû le 20. Juillet 1693. & reçû le 31. du même mois, & qu'il etoit fils de Noble

Henri Coquelin, I. du nom, reçû Avocat au Parlement de Dole le 16. Août 1645. puis ſucceſſivement Echevin, Conſeiller, Magiſtrat & Juge des Mairies de la Ville de Salins, Procureur Général du Roi audit Parlement, pourvû le 30. Janvier 1676. & reçû le 14. Février de la même année, puis Conſeiller en ladite Cour. Il avoit épouſé le 13 Décembre 1648. Jeanne Coquelin, fille de Noble Henri Coquelin, Docteur en Droits, & de Louiſe Millet.

Blaiſe Coquelin, pére dudit Henri, eſt qualifié Noble dans l'Acte d'une fondation qu'il fit le 15. Novembre 1632. dans l'Egliſe Paroiſſiale de S. Jean-Batiſte à Salins, à condition que lui & ſes deſcendans auroient droit de Sépulture dans ladite Egliſe. Il mourut de la Peſte le 28. Octobre 1636. & fut enterré dans le Cemetière haut de ladite Paroiſſe où eſt ſon Epitaphe, & ſes Armes qui y ſont gravées, ſont,

D'Azur, à trois Coquilles d'Argent, poſées deux & une. L'Ecu timbré d'un Caſque de trois quarts, orné de ſes Lambrequins, ayant pour cimier une Coquille.

* * *

Charles-Guillaume DE LA CORBIERE, Ecuyer, Seigneur de Juvigné & de la Chapelle Craonnoiſe, demeurant dans la Paroiſſe de Coſſé le Vivien, Dioceſe d'Angers, & Généralité de Tours, épouſa le 7. de Janvier de l'an 1709. Madeleine de Fontenelles, fille unique de Charles de Fontenelles, Ecuyer, Seigneur de Souvigné, & de Marie Gourreau. De ce mariage, il eut entr'autres enfans, François Honoré-Hiacinthe de la Corbière, né le 9. Juin 1715. & reçû Page du Roi dans ſa grande Ecurie, le 23. Avril 1731. ſur les Titres qui furent produits alors, en Original, & qui juſtifient que ledit Charles-Guillaume de la Corbière, comme fils aîné héritier principal & Noble, partagea le 23. Juin 1721. avec Jaques-Charles-François de la Corbière, Prieur de Loné, Gabrielle Roſe de la Corbière, femme de Charles des Nos, Ecuyer, Seigneur de Panard, & Renée-Françoiſe-Suzanne de la

Corbiére, ſes fréres & ſœurs, les ſucceſſions de

Charles-Guillaume de la Corbiére, Ecuyer, Seigneur de Juvigné & de Bouffrelin, & de Marguerite-Françoiſe DE LA MASSERAYE, ſa femme, leur pére & mére; Que ledit Charles-Guillaume de la Corbiére, & François-Marie de la Corbiére, ſon frére, Chevalier de Malthe, & Page du Grand Maître, reçû au Grand Prieuré d'Aquitaine, le 28 Juin 1669, eurent pour pére et mére,

Claude de la Corbiére, Ecuyer, Seigneur de Juvigné, Conſeiller du Roi en ſa Cour de Parlement de Rennes, & Marie DU POULPRI, ſa femme, qu'il avoit épouſée le 12. Janvier 1654. fille de François du Poulpri, Seigneur du Poulpri, Conſeiller au même Parlement, & de Guillemette LE DRENEC; Ledit Claude, fils de

Charles de la Corbiére, II. du nom, Ecuyer, Sieur de la Beſoichére, & de Marie PIDOUX, ſa femme, mariée le 24. Février 1629. & fille de Lancelot Pidoux, Ecuyer, Seigneur de la Rochefaton, & d'Eliſabeth TUBERT; Que ledit Charles de la Corbiére, eut pour pére et mére,

Charles de la Corbiére, I. du nom, Ecuyer, Sieur de Mortelefne, & Françoiſe DE MÉGAUDAIS, ſa femme, mariée le 7. Octobre 1596. & fille de Louis de Mégaudais, Ecuyer, Sieur de Mégaudais, & de Renée DE LA DINAIE; Ledit Charles, fils aîné héritier principal de

Nicolas de la Corbiére, Ecuyer, Seigneur de la Corbiére & de Mortelefne, & de Jeanne DE CORUSSE, qu'il épouſa le 15. Janvier 1556. fille aînée héritiére principale & Noble de Pierre de Coruſſe, Ecuyer, Sieur de la Beſuchére, & de Marguerite DE COURTOUX; Que ledit Nicolas de la Corbiére eut pour pére & mére, Nobles perſonnes

Gilles de la Corbiére, Seigneur de la Corbiére & de Mortelefne, & Gévrine LE CORNU, ſa femme, mariée le 17 Juillet 1530. & ſœur de Claude le Cornu, Ecuyer, Seigneur de la Combe & de Launay; Que ledit Gilles étoit fils de

Bertrand de la Corbiére, Ecuyer, Seigneur de la Corbiére & de Mortelefne, & d'Ambroiſe DE CHARNACÉ; & que ledit Bertrand partagea avec François de la Corbiére, ſon frére puîné, le 7. Mars 1517. les ſucceſſions de Nobles perſonnes

René de la Corbiére, Ecuyer, Seigneur de la Corbiére, & Eléonore DE VILLIERS, ſa femme, leur pére et mére.

Cette Famille a été maintenue dans ſa Nobleſſe, par un Jugement du 20. Juin 1635. rendu par M. Bragelogne, Commiſſaire député pour le réglement des Tailles dans la Généralité de Tours; par une Ordonnance de M. Voyſin de la Noirie, Commiſſaire député dans la même Généralité, du 15. Juin 1668. & par un Arrêt des Commiſſaires de Bretagne, du 8. Novembre 1670. & elle porte pour Armes:

D'Argent, à un Lion de ſable, langué, onglé & couronné de Gueules.

VICTOR-FRANÇOIS DE CORNEILLAN, (anciennement du ſurnom de **VERNEDE**), Vicomte de Corneillan, Seigneur d'Orlhonac, de la Baſtide & de Capdenac, demeurant audit lieu d'Orlhonac, Diocèſe de Rhodès en Rouergue, naquit le 2. Mai 1677. & fut reçû Page du Roi dans ſa petite Ecurie le 10. Septembre 1695. il épouſa le 12. Janvier 1711. Jeanne-Françoiſe du Puis, fille de Jean du Puis, Conſeiller-Procureur du Roi au Préſidial de Lectoure, & de Marie-Françoiſe de CASTAING. De ce mariage il a eû entr'autres enfans, Jean de Corneillan, né le 6. Septembre 1712. & reçû Page du Roi dans ſa grande Ecurie, le 21. Décembre 1729. ſur les Titres en Original, produits alors pour ſa réception, leſquels juſtifient que ledit Victor-François de Corneillan, ſon pére, étoit fils d'

Antoine-Renaud de Corneillan, Vicomte de Corneillan, Seigneur d'Orlhonac, de Montalégre et de S. Germain, & de Marie BENOIST, ſa femme, mariée le 8. Avril 1660. & fille de Marc Benoiſt, Sieur de la Garde & de Marignac, & de Marie DE FREZALS; Que ledit Antoine-Renaud de Corneillan, fut inſtitué héritier, par le Teſtament de Bernardin de Corneillan, ſon oncle, Evêque de Rhodès, & qu'il eut pour pére et mére,

Hector François de Corneillan, Seigneur & Vicomte de Corneillan, & Jeanne de Corneillan, ſa femme, qu'il épouſa le 10. Avril 1600. fille de Noble Georges de Corneillan, Seigneur de Montalégre, & de Judith DE GOZON, Dame d'Orlhonac; Que ledit Hector François de Corneillan, auquel François de Corneillan, ſon oncle, auſſi Evêque de Rhodès, donna par ſon Teſtament du 6. Septembre 1624. tous les droits qui lui appartenoient ſur le Vicomté de Corneillan, étoit fils de Noble

ANTOINE DE VERNEDE DE CORNEILLAN, Seigneur & Vicomte de Corneillan, & de Jeanne DU LAU, ſa femme, mariée le 25. Août 1575. & fille de Meſſire Cardon du Lau, Chevalier, Seigneur & Baron du Lau, & de Françoiſe DE [illegible], Que ledit Antoine de Vernède-de Corneillan, donna au Roi ſon dénombrement de la Seigneurie de Corneillan, mouvante du Comté d'Armagnac, le 9. Avril 1608. Qu'il eut pour frére, ledit François de Corneillan, Evêque de Rhodès, Bernardin de Corneillan, Dom d'Aubrac, & Jean de Corneillan, Gouverneur de ladite Ville de Rhodès, l'an 1582. & qu'ils eurent pour pére et mére, Noble

Jean de Vernède, III. du nom, Seigneur & Vicomte de Corneillan, & Jeanne DE GALARD, ſa femme, qu'il épouſa le premier Juillet 1539. fille de Noble François de Galard, Chevalier, Seigneur de Braſſac, & de Dame Jeanne DE BEARN. Que ledit Jean de Vernède, auquel les Conſuls & Habitans du lieu de Corneillan, prêtérent ſerment de fidélité le 12. Décembre 1535. eût un frére nommé Jaques de Corneillan, auſſi Evêque de Rhodès, lequel par ſon Teſtament du 21. d'Août 1582. fit ſes Légataires Noble Madelon de Corneillan, ſon frére, Seigneur de Montalégre, conjointement avec leſdits Jean de Corneillan, Gouverneur de Rhodès, & Antoine, Vicomte de Corneillan, ſes neveux, inſtitua ſon héritier univerſel M. le Cardinal d'Armagnac, ſon oncle, en reconnoiſſance des biens & des honneurs qu'il en avoit reçûs, & le ſupplie de rendre ſa ſucceſſion audit François de Corneillan, ſon neveu, nommé par le Roi à l'Evêché de Rhodès, Leſdits Jean, Jaques & Madelon de Vernède-de Corneillan, étoient enfans de Noble

Jean de Vernède, II. du nom, Seigneur de Corneillan, & de Florette DE MONTESQUIOU, qu'il épouſa le 27. Avril 1517. veuve en premières nôces de Bernard

Google

de Castelbajac, Chevalier, Seigneur de Vernet en Aſtarac, & en ſecondes nôces de Bertrand de Lupé, Seigneur de Crémeur. Que ledit Jean de Vernéde eut pour pére & mére, Noble & puiſſant homme

Antoine de Vernéde-de Corneillan, Seigneur de Corneillan, & Jeanne de Tuzaguet ſa femme, mariée le 9 Septembre 1480 du conſentement de Noble Agnette de Lareinc, ſa mére, & de Noble Bernard de Tuzaguet, ſon frére, Seigneur de S. Lane. Ledit Antoine de Vernéde, fils de Noble

Jean de Vernéde (ortografié auſſi Bernede), I. du nom, Seigneur de Corneillan, dont il fit hommage à Jean Comte d'Armagnac, le 7 Février 1450 étant à genoux ſans Ceinture & ſans Capuchon, & ayant les mains jointes entre celles dudit Comte d'Armagnac & poſées ſur la Croix, étant en un Miſſel que ledit Seigneur Comte avoit ſur ſes genoux. Lequel Jean de Vernéde épouſa Louiſe de Villars, & fit une fondation dans l'Egliſe de Saint Jean de S. Mont en Armagnac, au Diocéſe d'Auch, le 11 Janvier 1487.

D'Or, à trois Corneilles de ſable, poſées deux & une. Ecartelé de Gueules, à une Croix d'Or, treflée.

PHILIPES **DE COSTARD**, Ecuyer, Seigneur de Saint Léger, demeurant dans la Paroiſſe dudit lieu de Saint Léger ſous Bonneville, Dioceſe de Lizieux, Généralité de Rouen & Province de Normandie, épouſa Marie de Nollent, fille de Nicolas de Nollent, Ecuyer, Seigneur d'Oludon, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, & de Marie D'Epinai de Boiſgerout. De ce mariage il a eû entre autres enfans, Angélique de Coſtard de S. Léger, reçûe à S. Cir le 18 Juin 1697 ſur les Titres produits alors pour ſa réception, leſquels remontent graduellement juſqu'à Pierre Coſtard, ſon IV. ayeul, Ecuyer, Sieur de S. Léger, Gouverneur de la Terre & du Comté d'Harcour, l'an 1537, & dont la veuve Marguerite de Bouilli, obtint la Garde noble de ſes enfans, le 10 Février 1549, de Jaques d'Annebaut, Cardinal, en qualité d'Evêque & Comte de Lizieux.

Cette Famille a été maintenue dans ſa Nobleſſe par Ordonnance de M. Barrin de la Galliſſonière, Commiſſaire départi dans ladite Généralité de Rouen, du 4 Novembre 1668 & elle porte pour Armes

Burelé d'Argent & de ſable, de dix piéces.

RENÉ-CESAR COURAUD, Ecuyer, Seigneur de Bonneuil & du Breuil, demeurant dans la Ville de Langeais, Diocèſe, Election & Généralité de Tours, fit hommage au Roi, en ſon Bureau des Finances, à Tours le 11. Décembre 1705. à cauſe des Fief & Seigneurie du Breuil qu'il poſſédoit dans la Paroiſſe de S. Michel, & dans la mouvance du Château de Loches, & il épouſa le 30. Avril 17 Charlotte Jouve, dont il eut entr'autres enfans, Céſar Couraud de Bonneuil, né le 27. Septembre 1717. & reçû Page du Roi, dans ſa grande Ecurie, le 18. Février 1734. ſur les Titres produits en Original pour ſa réception, leſquels juſtifient que ledit René Couraud, eut pour pere & mére,

Bernard Couraud, Ecuyer, Seigneur de Bonneuil, & Louiſe Binet, ſa femme, mariée le 23. Novembre 1663. & fille de Louis Binet, Ecuyer, Sieur de Chénilly, & de Françoiſe Tenru. Ledit Bernard fils de

Pierre Couraud, auſſi Ecuyer, Seigneur de Bonneuil, & d'Anne d'Alenteau, ſa femme, qu'il épouſa le 16. Septembre 1642. fille de Jean d'Alenteau, Ecuyer, Sieur de la Berthonière, & de Françoiſe de Rochas. Que ledit Pierre Couraud eut pour pére et mére

Gui Couraud, Ecuyer, Seigneur de la Rochechevreux, & Jaqueline de Neuchèze, mariée le 23 d'Aouſt 1611. & fille de haut & puiſſant Meſſire Honorat de Neuchèze, Seigneur de Baudiment & de Villegongis, Chevalier de l'Ordre du Roi, Gentilhomme ordinaire de ſa Chambre, & de Renée de Hodon, Que ledit Gui Couraud & Louiſe Honorée Couraud, ſa ſœur, qui fut mariée le 23 Janvier 1617 avec Vincent CHAUVELIN, Ecuyer, Seigneur de Beauſéjour, étoient enfans de haut & puiſſant Meſſire

Pierre Couraud, Seigneur de la Rochechevreux, de la Lande & de Montdoucet, Chevalier de l'Ordre du Roi l'an 1609, & de Jeanne DE RECHIGNEVOISIN, ſa femme, qu'il épouſa le 12 Juin 1581, fille de Jean de Rechignevoiſin, Ecuyer, Sieur de Rudon, & de Françoiſe FAVEREAU, & niéce de Jean de Rechignevoiſin, Chevalier, Seigneur de la grande Fyone, Enſeigne de la Compagnie du Prince de la Rocheguion. Que ledit Pierre Couraud étoit fils d'

Edmond Couraud, Ecuyer, Seigneur de la Rochechevreux, & de la grande Roche, & de Louiſe CHASTEIGNIER, mariée le 8 Septembre 1547, & fille de Pierre Châteigner, Ecuyer, Sieur de Granges, & d'Anne DE NAILHAC, Ledit Edmond fils de

Philipes Couraud, Ecuyer, Seigneur de la Rochechevreux, & d'Anne DE COIGNAC, vivans avant l'an 1540.

Cette Famille a été maintenue dans la qualité de Noble et d'Ecuyer, par Ordonnances de Mrs Voyſin-de la Noraye, & Chauvelin de Beauſéjour, Commiſſaires départis dans la Généralité de Tours, des 21 Février 1668, & 8. Février 1705, & elle porte pour Armes:

De Sable, à une Croix d'Argent, & une Bordure de Gueules.

LOUIS-FRANÇOIS DE COURRIVAUD, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, & premier Capitaine en second au Régiment de la Rocheguion Cavalerie, fut anobli par Lettres Patentes en forme de Charte, données à Paris, par le Roi, au mois d'Octobre de l'an 1720.

Les motifs de cet anoblissement, expliqués dans lesdites Lettres, sont, que ledit Sieur de Courrivaud, servoit Sa Majesté depuis 36 ans, ayant commencé dès l'année 1684 à servir comme Volontaire dans le Régiment de Piémont, où il étoit resté jusqu'en 1689 qu'il en avoit été tiré pour servir en qualité de Maréchal des Logis de la Compagnie de la Chaize, au Régiment de Ligondez, où, en 1690, il avoit été fait Cornette de la Compagnie de Blot, & en 1693 Lieutenant de celle de Roux, en ayant été tiré après la Campagne de 1705, pour être fait Capitaine-Lieutenant de la Compagnie Mestre de Camp du Régiment de Cavalerie de Marsillac, devenu depuis Aubeterre, où il avoit eu ensuite une Compagnie qu'il avoit entretenue jusqu'après la paix. Que ledit Régiment ayant été réformé & incorporé dans celui de la Rocheguion, ledit Sieur de Courrivaud y étoit passé, & y étoit alors entretenu en qualité de premier Capitaine en second. Que pendant cette suite d'années il s'étoit trouvé; sçavoir, en 1693 au Siége d'Heidelberg. En 1696 à celui de Valence. En 1702 à la bataille de Fridelinghen, où il avoit été blessé à la main. En 1703 au Siége du Fort de Kell, & à ceux de Brisac & de Landau, & à la bataille de Spire. En 1704, à celle d'Hochstet en Bavière, où il avoit eu la cuisse percée d'un coup de feu. En 1708 à la bataille d'Oudenarde. En 1709 à celle de Malplaquet. En 1712 au combat de Denain & aux Siéges de Douai, du Quesnoi & de Bouchain, dans toutes lesquelles occasions il avoit donné des preuves distinguées de sa valeur, de sa fermeté, de l'expérience & de la conduite que l'on pouvoit desirer dans un homme de Guerre. Que Louis-François & Louis-Joseph de Courrivaud, ses deux fils, à son imitation, servoient aussi Sa Majesté, l'un en qualité de Lieutenant réformé à la suite du Régiment de la Rocheguion Cavalerie, depuis 1708, & l'autre en qualité de Volontaire dans le même Régiment. Que Sa Majesté étoit d'ailleurs informée, que ledit Louis-François de Courrivaud étoit issu d'une des bonnes & anciennes Familles de la Province du Poitou, & alliée à plusieurs Gentilshommes. Que Villete de Courrivaud, son pére, après avoir servi pendant [illegible] ans en qualité de Lieutenant dans le Régiment de Schomberg, avoit été obligé de se retirer, à cause de ses blessures, & que de la Roche de Courrivaud, son ayeul, Capitaine dans le Régiment d'Infanterie de la Grange S. Vivien, avoit été tué après 26 ans de service. Ces Lettres signées, LOUIS, & sur le repli, par le Roi, le Duc d'Orléans Régent, présent, le Blanc; & scellées, furent adressées au Parlement de Paris, séant à Pontoise, à la Chambre des Comptes, & à la Cour des Aides à Paris, & au Bureau des Finances établi à Poitiers, où elles ont dû être registrées.

Les Armoiries réglées pour ledit Louis-François de Courrivaud, par le Juge d'Armes de France, sont,

D'Or, à deux Epées de Gueules, passées en Sautoir, les pointes en haut, les Gardes & les Poignées d'Or. & un Chef d'Azur, chargé de trois Canettes d'Argent. Cet Ecu timbré d'un Casque de profil.

JAQUES DE COURS, Ecuyer, Seigneur de Paulhac, demeurant dans la Paroiſſe de Sainte Livrade en Agenois, Dioceſe d'Agen, & Généralité de Bourdeaux, épouſa le 16 Avril 1711 Marthe de Burin, fille de Jean de Burin, Ecuyer, Seigneur de Bourepos, & de Madeléine de la Goute. De ce mariage, il a eû entr'autres enfans, Marie de Cours de Paulhac, née le 12 Mars 1725, & reçûe à S. Cir le 22 Decembre 1735 ſur les Titres qui ont été produits pour ſa réception, & qui remontent graduellement juſqu'à Jaques de Cours, ſon IV. ayeul, Ecuyer, Seigneur de Paulhac, marié le 25 Octobre 1579 avec Jeanne de Rouſſac, fille de Noble François de Rouſſac, Seigneur de Cadres.

D'Azur à un Lion d'Or, Ecartelé de Gueules, à une Meule de Moulin d'Argent.

* * *

PIERRE-GEOFFROI COURTIN, Sieur de Torſay, Brigadier de la Compagnie des Chevaux Légers de la Garde du Roi, fut annobli par Lettres Patentes en forme de Charte, données à Verſailles au mois de Juin 1735.

Les motifs de cet annobliſſement, détaillés dans leſdites Lettres, ſont les ſervices que ledit Sieur Courtin avoit rendus dans cette Compagnie depuis l'an 1702, leſquels lui avoient mérité la Croix de l'Ordre Militaire de S. Louis, & le grade qu'il rempliſſoit alors. Qu'il s'étoit trouvé aux batailles d'Equeren, de Ramilli, d'Oudenarde & de Malplaquet. Qu'il s'étoit ſignalé aux Siéges de Landau & de Fribourg. Que pendant la durée de la Paix, ſon exactitude à remplir les devoirs de ſon état lui avoient tenu lieu d'actions brillantes. Que depuis l'ouverture de la Guerre en Allemagne il avoit donné de nouvelles preuves de ſon zéle au Siége de Philiſbourg, & que François Courtin, ſon fils, animé par ſon exemple, ſervoit pareillement avec diſtinction dans ladite Compagnie des Chevaux Légers de la Garde ordinaire de Sa Majeſté. Ces Lettres ſignées LOUIS, & ſur le repli, par le Roi, Bauyn, & ſcellées, furent adreſſées au Parlement, à la Chambre des Comptes, & à la Cour des Aides à Rouen, & au Bureau des Finances d'Alençon, où apparemment elles ont été regiſtrées.

Les Armoiries réglées pour ledit Sieur Courtin, par le Juge d'Armes de France, ſont,

De Gueules, à trois Roſes d'Or, tigées & feuillées d'Argent, & poſées deux & une. Cet Ecu timbré d'un Caſque de profil.

SIMON-LOUIS DE COURTOUX, Ecuyer, Seigneur de Noyan, ci-devant Capitaine de Cavalerie dans le Régiment de la Motte, demeurant dans la Ville du Mans, Généralité de Tours, épouſa le 14. d'Avril de l'an 1709. Marie-Charlote Merault, fille de Jerôme Mérault, Conſeiller du Roi en la Grand'Chambre du Parlement à Paris, & de Madelène Servin. De ce mariage, il a eû entr'autres enfans, Nicolas-Joſeph de Courtoux, né le 26. Octobre 1714. & reçû Page de la Reine le 22. Juillet 1730. Marie-Anne de Courtoux, née le 21. Juin 1712. & Caterine Thérèſe de Courtoux, ſa ſœur, née le 25. Novembre 1715. toutes deux reçûës à S. Cir, l'une le 5. Juillet 1722. & l'autre, le premier de Mai 1727. Les Titres produits pour leurs réceptions, juſtifient que ledit Simon-Louis de Courtoux, maintenu dans ſa qualité d'Ecuyer, par Ordonnance de M. Chauvelin, Maître des Requêtes, & Commiſſaire départi dans la dite Généralité de Tours, du 17 Septembre 1715. étoit fils de

Louis de Courtoux, Ecuyer, Capitaine dans le Régiment Royal Piémont, par Commiſſion du premier Octobre 1671. & de Suzanne Meudet, qu'il avoit épouſée le 25. Février 1680. fille de Thomas Meudet, Sieur du Verger, Commiſſaire ordinaire des Guerres, & de Marguerite Aubert. Ledit Louis de Courtoux, fils de

Jaques de Courtoux, II. du nom, Ecuyer, Seigneur du Pleſſis, & de Marie le Tourneux, ſa femme. Que ledit Jaques de Courtoux, partagea avec Louis de Courtoux, ſon frére aîné, Ecuyer, Seigneur de Courtoux, le 2. Mai 1623. la ſucceſſion de Marguerite de Courtoux, leur ſœur, Dame de la Fontaine, & qu'ils eurent pour pére & mére

Louis de Courtoux, Ecuyer, Seigneur du Pleſſis, & Caterine Liger, ſa femme, ſœur d'Antoine Liger, Sieur de la Foſſe, Conſeiller au Siége Préſidial du Mans. Que ledit Louis de Courtoux, tranſigea le 8. Mai 1580. avec Jaques de Courtoux, ſon frére aîné, Ecuyer, Sieur de la Jeudoniére, & avec Caterine Gatelure, leur mére, ſur le partage Noble des biens de

Jaques de Courtoux, I. du nom, leur pére, Ecuyer, Seigneur de la Jeudoniére & du Renchet, auquel Pierre de Courtoux, ſon frére, Ecuyer, fit une Ceſſion le 18. Février 1545. de tous les droits qui pouvoient lui appartenir dans les ſucceſſions de

Guillaume de Courtoux, Ecuyer, Seigneur de Courtoux, & d'Ambroiſe Pitard, ſa femme, leur pére & mére. Et que ledit Guillaume de Courtoux, & André de Courtoux, ſon frére, Ecuyer, Seigneur de Beauvais, marié le 3. de Juin de l'an 1466. avec Georgette le Porc, fille aînée de Noble homme Pierre le Porc, Ecuyer, Seigneur de Mehubert, partagérent le 9. Juillet 1476. les biens de

Jean de Courtoux, Ecuyer, Seigneur de Courtoux, & de Jeanne Velart, ſa femme, leur pére & mére, auſquels Sire Olivier de Feſchal, Chevalier, Seigneur de Marbonne, vendit le 26. Juin 1451. la Terre & Seigneurie de Reſleuls, tant en Fief qu'en Domaine.

Cette Famille porte pour Armes.

D'Argent, à une Faſce d'Or, bordée d'une Bordure de ſable, dentelée, & acompagnée de trois Roſes de Gueules, poſées deux en Chef, & l'autre à la pointe de l'Ecu.

Guy-Auguſtin-Henri DE COUVERT-de Coulons, Ecuyer, Seigneur & Patron de Beuvrigni, Gouverneur des Ville & Château de Bayeux, & Ecuyer du Quartier de la Reine, reçû au mois de Mars 1734. après avoir juſtifié ſon ancienne extraction noble, certifiée à Sa Majesté par le Juge d'Armes de France, ſur les Titres produits à cet effet, leſquels établiſſent que ledit Sieur de Couvert-de Coulons, né le [illegible] Octobre 1698. eut pour pére & mére,

Raoul de Couvert, Ecuyer, Seigneur & Patron de Coulons, d'Auderville & de Sainte Croix-Grandhomme, auſſi Gouverneur des Ville & Château de Bayeux, & Eſther Chandon, ſa femme, qu'il avoit épouſée le 29. Mars 1690. Ledit Raoul, fils de

Jean-Antoine de Couvert, Ecuyer, Seigneur de Coulons & d'Auderville, Lieutenant Colonel d'un Régiment d'Infanterie, & de Marguerite de Bettel, qu'il épouſa le [illegible] Aouſt 1645. fille de Raoul de Bettel, Seigneur & Patron de Grémonville, ſecond Préſident de la Cour de Parlement à Rouen, & d'Iſabeau Grouchy; Que ledit Jean Antoine de Couvert, eut pour pére & mére,

Guillaume de Couvert, Ecuyer, Seigneur de Sotevaſt, & Eliſabeth de S. Simon-Courtomer, ſa femme, mariée le 9. Octobre 1593. & fille de Noble & puiſſant Seigneur Meſſire Artus de S. Simon, Seigneur & Patron de Beuzeville, Baron de Courtomer, Chevalier de l'Ordre du Roi, & de Léonore de Beauvoisien. Ledit Guillaume, fils de Noble homme

Jaques de Couvert II. du nom, Seigneur & Patron de Sotevaſt & d'Auderville, & de Caterine Potier, ſa femme, qu'il avoit épouſée le 24. Octobre 1569. fille de Noble homme Pierre Potier, Sieur de la Londe, & d'Iſabeau Lané. Que ledit Jaques de Couvert, étoit fils de

Jaques de Couvert I. du nom, Ecuyer, Seigneur du Fief de Sotevaſt, mouvant de la Baronie d'Orglande, lequel épouſa le 10. Juin 1543. Perrone de Mathan, fille de Nobles perſonnes Nicolas de Mathan, Ecuyer, Seigneur de Mathan & Madeléne d'Epinai. Que ledit Jaques de Couvert, eut pour pére & mére Noble homme

Guillaume de Couvert, Seigneur de Sotevaſt, & Gilette Carbonel, mariée le 20. Janvier 1498. & fille de Noble homme Jean Carbonel, Seigneur des Marais & d'Auderville, & de Jeanne de Magneville. Ledit Guillaume, fils de

Pierre de Couvert, Seigneur dudit lieu de Sotevaſt, vivant avant l'an 1480.

Cette Famille a été maintenue dans ſon ancienne Nobleſſe, par Ordonnance de M. Chamillart, Maître des Requêtes, & Commiſſaire départi dans la Généralité de Caen, du 10. Mars 1671. & il y eſt fait mention qu'elle étoit Noble dès le temps de Raimond Montfaut, Commiſſaire du Roi Louis XI. en 1463. Elle porte pour Armes

D'Hermines, à une Faſce de Gueules, chargée de trois Fermeaux d'Or

Louis DE COUX, Seigneur du Bouchet, demeurant dans la Paroiſſe de Luberſac, au Diocèſe de Limoges, épouſa le 19. Novembre 1694. Jeanne de Coux, fille d'Elie de Coux, Ecuyer, Sieur de la Vareille, & de Marguerite de Dournac. De ce mariage il a eû neuf enfans, ſavoir, François de Coux, né le 31. Août 1702. & reçû Page du Roi, dans ſa grande Ecurie, le 27. Juin 1721. Bertrand & François de Coux, Marie, Jeanne, Anne & Cécile de Coux, Luce de Coux, née le 26. Février 1708. & Jeanne de Coux, née le 19. Février 1719. ces deux dernières, reçûës à S. Cir, l'une le 21. Juin 1718. & l'autre, le 5. Juillet 1728. Les Titres produits tant pour leurs réceptions que pour celle de leur frére, remontent graduellement leur Nobleſſe, juſqu'à Germain de Coux, leur V. ayeul, Ecuyer, Seigneur de Châtenet, vivant l'an 1548. & dont le petit-fils Léonard de Coux, Ecuyer, Seigneur du Châtenet, (biſayeul de celui qui donne lieu à cet article) fut marié le 7. Juillet 1605. avec Louiſe de Limoges-de la Garde, fille de Meſſire Gilbert de Limoges, Seigneur de Beinac.

Cette Famille a été maintenue dans ſa Nobleſſe par Ordonnance de M. d'Agueſſeau, Maître des Requêtes & Commiſſaire départi dans la Généralité de Limoges, du premier Décembre 1666. & elle porte pour Armes

D'Argent, à trois Faſces d'Azur, & une bande de Gueules, brochante ſur le tout.

❧

Pierre Nicolas DE CREMAINVILLE, Ecuyer, Seigneur de Jungy & des Meſſets, demeurant audit lieu des Meſſets, dans la Paroiſſe de Sainte Anne-de Buillou en Vendômois, Diocèſe de Blois, Election de Châteaudun & Généralité d'Orléans, épouſa 1° le 2. Février 1717. Anne-Marie de Bracquemont, fille de Léonard de Bracquemont, Seigneur de Montdoucet, Conſeiller du Roi, Aſſeſſeur de la Mairie de Chartres, & de Catherine Richer; 2° le 20. Janvier 1723. Anne-Geneviève le Févre, fille d'Alexandre le Févre, Conſeiller, Avocat & Procureur du Roi au Bailliage de Dourdan, & d'Anne Lévi.

Du ſecond Lit, il a eû entr'autres enfans, Marie-Anne Eliſabeth de Crémainville, née le 13. Janvier 1726. & reçûë à S. Cir le 8. de Février 1736. ſur les Titres qui ont été produits en Original, & qui juſtifient que ledit Pierre Nicolas de Crémainville, eut pour pére et mére

Elie de Crémainville, Ecuyer, Seigneur de Sottette, & Marie Marguerite de S. Melour, ſa femme, mariée le 3. Juillet 1689. & fille de Louis de S. Melour, Ecuyer, Seigneur de Jungy, & de Marie Naveau. Ledit Elie, fils de

Jaques de Crémainville, Ecuyer, Seigneur de Champ, homme d'Armes de la Compagnie du Comte de Treſmes, & de Marguerite de la Gouppillière, ſa femme, qu'il avoit épouſée le 20. Juillet 1626. fille de Pierre de la Gouppillière, Chevalier, Seigneur de la Gouppillière, & de Marguerite de Thiembrune. Que ledit Jaques de Crémainville, eut pour pére & mére,

Gédéon de Crémainville, Ecuyer, Seigneur de Champ, & Anne de Sleymore.

ſa femme, mariée le 21 Mai 1596, & fille de Chriſtophe de Surmont, Ecuyer, Sieur de la Barre & de Sobotte, & de Jeanne du Fay; Ledit Gédéon, fils d'

Antoine de Crémainville, Ecuyer, Seigneur de Champ & de Villefeaux, & de Florentine de la Chauſſée, qu'il épouſa le 5 Février 1550, fille de Jean de la Chauſſée, Ecuyer, Sieur de Theuvi, & d'Etienne de Courseulle; Et que ledit Antoine de Crémainville, eut pour pére & mére,

Giles de Crémainville, Ecuyer, Seigneur dudit lieu de Champ, & Françoiſe de Courcelles, ſa femme, vivans avant l'an 1540.

Cette Famille a été maintenuë dans ſa Nobleſſe, par Ordonnances de Meſſieurs de Machault & Jubert-de Bouville, Commiſſaires départis dans la Généralité d'Orléans, des 7 Juin 1667, & 25 Janvier 1700. & elle porte pour Armes ;

D'Azur, à un Bezan d'Or, & un Chef de même, chargé de deux Tourteaux d'Azur.

⁂

Robert de Crequi-Hemont, né le 17 de Juin de l'an 1705 fut reçû Chevalier de l'Ordre de S. Jean de Jéruſalem, dit de Malthe, au grand Prieuré de France, le 6 Septembre 1719 puis Page du Roi dans ſa petite Ecurie, le 16 Juillet 1720 Sa Majesté le nomma au mois de Novembre 1735 l'un des Gentilshommes de la Manche de Monſeigneur le Dauphin

Les Titres produits pour ſes réceptions, tant en qualité de Chevalier de Malthe, que de Page du Roi, juſtifient qu'il eut pour pére & mére

Henri-Aléxandre de Créqui, Seigneur de Hémont, & Marie-Charlote de Mannay, ſa femme, qu'il avoit épouſée le 16 Septembre 1698 veuve de Jean Baille de Moncia, Seigneur de Montcavrel, Maréchal de Camp, & fille de Pierre de Mannay, Seigneur de Camp, Brigadier des Armées du Roi, & de Marie Trichot. Que ledit Seigneur de Hémont avoit eû pour frére Henri-Jaques de Créqui, Seigneur de Souverain-Moulin, pére de Jaques Charles de Créqui, Seigneur de Souverain-Moulin, & Baron de Bénéhan, &c. marié le 9 Mars 1700 avec Marie-Louiſe d'Auxi, fille de Jaques d'Auxi Monceaux, Seigneur de la Bruyere, oncle paternel d'Anne-Madeléne-Françoiſe d'Auxi-de Monceaux, Ducheſſe de Fleuri. Que leſdits Henri Aléxandre, & Henri-Jaques de Créqui, étoient enfans de

Jean de Créqui, Seigneur d'Auffeu, de Hémont, & de Souverain-Moulin, Baron de Baunquetun, Maréchal de Camp, & de Marie-Madeléne le Févre de Caumartin, qu'il épouſa le 25 Juin 1650 fille de Jaques le Févre-de Caumartin, Seigneur de S. Port, Maître des Requêtes, puis Conſeiller d'Etat, & Ambaſſadeur en Suiſſe, & de Géneviéve de la Barre, Ledit Jean de Créqui, fils de

Philipes de Créqui, Chevalier, Seigneur d'Auffeu, de Wamille, & de Pilleſant, Seigneur Châtelain de Souverain Moulin, Capitaine d'une Compagnie de cent hommes de pied dans le Régiment de Rambures, & de Louiſe de Vieuxpont, ſa femme, mariée le 17 Novembre 1624, & fille de Meſſire Jean de Vieuxpont, Chevalier, Seigneur & Baron de Vieuxpont, de Saintnes & de Grefneſnil, & de Caterine de Beaufremont, Dame du Pleſſis-Châtelain. Philipes de Créqui donna au Roi Louis XIII le 22 Janvier 1642 ſon relief de la Terre & Seigneurie de

Hémont,

Digitized by Google

Hémont, mouvante en deux Fiefs de la Châtellenie de Beaurains, appartenante à Sa Majeſté par droit de Guerre, & il eut pour père & mère, haut & puiſſant Seigneur, Meſſire

Claude de Créqui, le jeune, II. du nom, Chevalier, Seigneur de Hémont, de Wiquinghen, d'Aouſte & de Cantepie, & Dame Anne de Bourbon, qu'il épouſa le 30. Octobre 1584. fille de haut & puiſſant Seigneur Meſſire Claude de Bourbon, dit de Vendôme, Seigneur de Ligny & de Cambron, &c. & de Madame Antoinette de Bours, & à laquelle Anne de Bourbon, le Roi Henri IV. donna la Garde noble de ſes enfans, par Lettres datées à Rouen le 31. Janvier 1597. Que ledit Claude de Créqui, le jeune, & noble Seigneur Claude de Créqui, ſon frère aîné, Seigneur de Bernieulles, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, Enſeigne de cent hommes d'Armes ſous la charge du Connétable Anne de Montmorenci, (duquel Seigneur de Bernieulles, la poſtérité ne ſubſiſte plus), étoient enfans de

Claude de Créqui, I. du nom, Seigneur de Bléquin, & de Marguerite de Gersancourt, mariée le 19. Juin 1540. fille de Nicolas, Seigneur de Gerſancourt, & de Bouchevilliers, & de Caterine de Tilloy. Ledit Claude, fils de

Philipes de Créqui, Seigneur de Bernieulles, de Bléquin & de Wiquinghen, Chevalier de l'Ordre du Roi, & Capitaine de cent hommes d'Armes de ſes Ordonnances, Gouverneur, Capitaine & Bailli de Thérouenne, & de Louiſe de Lannoy ſa femme, qu'il épouſa le 28. Janvier 1508. fille de Raoul de Lannoy, Seigneur de Morvilliers, Chevalier de l'Ordre du Roi, Gouverneur de Heſdin, & de Jeanne de Poix, Dame de Folleville. Ses Ancêtres ſont rapportés à la page 777. du VI. Vol. de l'Hiſtoire des Grands Officiers de la Couronne, où depuis Rame, ou Ramelin, Sire de Créqui & de Freſſin, Fondateur de l'Abbaye de Ruiſſeauville au Dioceſe de Boulogne l'an 986. ſont détaillées les différentes Branches de cette Maiſon, ſavoir

Celle des Sires de Créqui, Princes de Poix, & Seigneurs de Canaples, fondue dans la Maiſon de Blanchefort, par le mariage de Marie de Créqui, ſœur du Cardinal Antoine de Créqui, accordé le 14. Janvier 1543. avec Gilbert de Blanchefort, Seigneur de S. Janvrin, dont le fils aîné Antoine de Blanchefort fut inſtitué héritier de tous les biens de la Maiſon de Créqui, par ledit Antoine de Créqui, ſon oncle, Cardinal.

Celle des Seigneurs de Hémont, qui a donné lieu à cet article.

Celles des Seigneurs de Heilly (de Heilly, de laquelle étoit iſſu Jacques de Créqui de Heilly, Maréchal de France, l'an 1412.) de Raineval, de Vrolant & de Langlée, qui n'exiſtent plus.

Celle de Vaucicourt, dont étoient iſſues Marie-Anne-Charlotte de Créqui, & Marie-Thérèſe-Victoire de Créqui, reçûes à S. Cir en 1694. & 1702.

Celle de Frohens, dont eſt ſorti Jean-Antoine de Créqui, Comte de Canaples, marié l'an 1729. avec Charlotte de Rohan, fille de Charles de Rohan, Duc de Montbazon, Pair de France, & de Charlotte-Eliſabeth de Cochefilet, &

Celles de Tillencourt, de Royon & de Bernage, qui ne ſubſiſtent plus.

Cette Maiſon porte pour Armes :

D'Or, à un Créquier de Gueules.

* * *

RENÉ DU CREST, Ecuyer, Capitaine de Grenadiers en ſecond, dans le Régiment de la Gervaiſie, demeurant dans la Paroiſſe de Prangei, Diocéſe de Langres, & Généralité de Dijon, épouſa le 30 de Janvier de l'an 1712, Marguerite MEUGNIER, fille de Jaques Meugnier, Avocat au Parlement de Dijon, & d'Henriette PERRIN. De ce mariage il a laiſſé pour enfans, Claude du Creſt, Ecuyer, né le 3 Septembre 1714, Marguerite du Creſt, née le 20 Septembre de l'an 1719, & reçûë dans la Maiſon de l'Enfant Jeſus, à Paris, l'an 1732, & Reine du Creſt, née le 20 Mai de l'an 1721, & reçûë à S. Cir, le 20 de Mai de ladite année 1732.

Les Titres produits pour les réceptions de ces deux ſœurs, juſtifient que ledit René du Creſt, eut pour pére & mére,

Pierre du Creſt, Ecuyer, Seigneur de Montigni, & Marguerite DE PAROI, mariés le 21 Juin 1681, & fille de Noble Jean de Paroi, & de Marguerite MILLOT: Ledit Pierre, fils de

Jean du Creſt, Ecuyer, Seigneur de Ponai, & de Claudine du Creſt, ſa femme, fille de Jean du Creſt, Seigneur de Valette & de Montigni, Capitaine dans le Régiment de la Boulaye, & de Jeanne DES PAILLARS, ſa premiére femme. Que ledit Jean du Creſt, Seigneur de Ponai, & Denis du Creſt, ſon frére, Ecuyer, étoient enfans de

Hugues du Creſt, Ecuyer, Seigneur de Ponai, & de Madeléne DE CHARGERES, qu'il épouſa le 19 Janvier 1578, fille de Jean de Chargéres, Ecuyer, Seigneur de la Gouhe, de Sapméres, &c. & de Claudine BALLARD. Que ledit Hugues du Creſt, lequel fit ſon Teſtament le 20 Octobre 1615, eut pour frére puiſné, Jaques du Creſt, Ecuyer, Seigneur de Montveuillon, ayeul de Françoiſe du Creſt, ſeconde femme de Paul le Preſtre, Seigneur de Vauban, qui étoit frére aîné d'Urbain le Preſtre, auſſi Seigneur de Vauban, pére de feu M. le Maréchal de Vauban, & François du Creſt, qui a fait la Branche des Seigneurs de Chigi, mentionnés ci-après. Que leſdits Hugues, Jaques & François du Creſt, eurent pour pére & mére

Gilbert du Creſt, Ecuyer, Seigneur de Ponai, de Vaux, &c. & Anne LE BOURGOING, ſa femme, mariée le 9 Mars 1545, & fille de Noble Sieur Philbert le Bourgoing, Ecuyer, Seigneur de Bailli, de Chigi, & de Montrouillon, & de Barbe ROLLIN DE BEAUCHAMP. Ledit Gilbert, fils de

Jaques du Creſt, Ecuyer, Sieur de Vaux, & d'Antoinette DE SEMUR, qu'il épouſa le 8 Décembre 1514, fille de Pierre de Semur, Ecuyer, Seigneur de Ponai, & de Philipe DE MIGNIERES, & que ledit Jaques du Creſt, fit hommage à Pierre de la Guiche, Chevalier, Seigneur de Chaumont, le 9 de Janvier 1520, à cauſe de ſa Terre & Seigneurie de Vaux, mouvante de celle de Chaumont, au Bailliage de Charolois, & qui lui appartenoit comme héritier de

Philipes du Creſt, Ecuyer, Sieur de Vaux, & de Claude de GAVINOT, ſa femme, ſes pére & mére.

SEIGNEURS DE CHIGI.

FRANÇOIS DU CREST, Ecuyer, Seigneur de Chigi & de Montfou, (dernier fils de Gilbert du Creſt, ci-deſſus, & d'Anne le Bourgoing), épouſa le 18. Septembre 1588. Edmée de Vichi, fille de Noble Seigneur Jaques de Vichi, Ecuyer, Seigneur de la Boutiére, & de Philberte Hebrard. De ce mariage il eut entr'autres enfans, Hugues du Creſt, ci-après; Claude du Creſt, Chevalier de l'Ordre de Saint Jean de Jéruſalem, dit de Malthe, dont les preuves furent admiſes au Grand Prieuré d'Auvergne, le 3. Décembre 1630. & Denis du Creſt, Ecuyer, lequel mourut des bleſſures qu'il avoit reçûes au combat de Veillanes en Piémont, & fut enterré le 17. d'Août 1630. dans l'Egliſe de Saint Martin-le Vinoux, près de Grenoble.

Hugues du Creſt, Ecuyer, Seigneur de Chigi, de Beaumont & de Montfou, fut marié le 13 Novembre 1633. avec Perrone de Berthelon, fille de Pierre de Berthelon, Ecuyer, Seigneur de la Foreſt en Nivernois, de Vilaines, de la Chaiſe & de la Cave, & de Madeléne de Lichi. Il fit hommage de ſa Terre & Seigneurie de Chigi, mouvante du Duché de Nivernois le 13 Janvier 1635. & il mourut âgé de 60 ans, le 28 Janvier 1658. De ladite Perrone de Berthelon il eut pour fils,

Pierre du Creſt, Ecuyer, Seigneur de Chigi & de Montfou, lequel fut maintenu dans la poſſeſſion de ſa Nobleſſe, par ordonnance de M. Lambert-d'Herbigni, Maître des Requêtes, & Commiſſaire départi dans la Généralité de Moulins, du 10 Mai 1667. & fit ſon Teſtament le 11 Janvier 1680. De Jaqueline d'Escorailles, ſa femme, qu'il épouſa le 6 Octobre 1659. fille de Jean d'Eſcorailles, Ecuyer, Sieur de la Marche & de Charmoy, & de Jaqueline de Mauvans, il eut cinq fils & deux filles, ſçavoir, 1 Charles-François du Creſt, ci-après; 2 Jean du Creſt, Ecuyer, lequel ſe noya par accident l'an 1692. 3 François du Creſt, Lieutenant de Vaiſſeau du Roi l'an 1701. & Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, marié au mois d'Août 1706. avec Caterine Chauſſin, fille de Gilbert Chauſſin, riche Marchand du lieu de Bourg l'Evêque, près d'Autun, de laquelle il eut un fils nommé François du Creſt, né le 25. Avril 1707. 4 Hugues du Creſt, mort Lieutenant d'Infanterie. 5 Claude du Creſt, mort Garde-Marine en 1693. 6 Anne du Creſt, & autre 7 Anne du Creſt, dont on ignore les alliances.

Charles-François du Creſt, Ecuyer, Seigneur de Chigi, Gendarme de la Garde du Roi, fut maintenu dans ſa qualité de Noble & d'Ecuyer, avec François du Creſt, ſon frére, par Ordonnance de M. Turmenies-de Nointel, Maître des Requêtes, & Commiſſaire départi dans ladite Généralité de Moulins, du 7 Mai 1700. il avoit épouſé le 14 Mars 1691. Jeanne de la Menue, fille d'Antoine de la Menue, Ecuyer, Seigneur de Chenoux & de Montpeiroux le Verdi, & d'Anne de Thezut. De ce mariage il a eû entr'autres enfans, Caterine Françoiſe-Amable du Creſt-de Chigi, née le 3 Avril 1700. & reçûe à S. Cir le 17. Avril 1708. ſur les Titres produits alors en original, & qui juſtifient les degrés ci-deſſus.

Cette Famille porte pour Armes:

D'Azur, à trois Bandes d'Or, & un Chef d'Argent, chargé d'un Lion de ſable à demi corps, lampaſſé, ongle & couronné de Gueules.

JOSEPH-ANTOINE-LOUIS DE CROEZER, Ecuyer, Echevin de la Salle & Châtellenie d'Ypres, & demeurant dans ladite Ville, naquit le 27 Octobre 1685. & épouſa le 26. Mai 1714. Anne-Théréſe VAN WEL, après la mort de laquelle, il s'eſt fait d'Egliſe. De ſon mariage avec ladite Van Wel, il a eû un fils, nommé Pierre-Léonord de Croézer, né le 26. Aouſt 172 . & reçû le 2. Septembre 1732. au nombre des Gentilshommes élevés dans le Collége Mazarin, dit des Quatre Nations, à Paris, ſur la preuve de ſa Nobleſſe certifiée par le Juge d'Armes de France, & dreſſée ſur les Titres produits alors, leſquels juſtifient que ledit Joſeph Antoine-Louis de Croézer, & Anne-Théréſe de Croézer, ſa ſœur, femme de Jaques-René Cordier, Ecuyer, Sieur de Launai & de Verrières, Conſeiller du Roi, Tréſorier général de l'Extraordinaire des Guerres, étoient enfans de

Dieudonné-Thadée de Croézer, Ecuyer, & d'Anne-Théréſe CLAIS-VANDERSUIJT, ſa femme, mariée le premier Juin 1682. & fille de Jaques Clais, Ecuyer, Seigneur de Vanderhaut & de Steenvoorde, Capitaine d'une Compagnie d'Infanterie pour le ſervice de Sa Majeſté Catholique, & Bourguemeſtre des Ville & Châtellenie de Bergues-S. Winox. Que ledit Dieudonné Thadée de Croézer, eut pour père & mère,

Chrétien Victor de Croézer, Chevalier, Seigneur d'Eenebruch, d'Audincthun & d'Arbelanghem, Capitaine d'une Compagnie de Soldats Allemands dans le Régiment de Becq, Françoiſe & ſepôt des Pays & Terroir de Franc, &c. & Joſſine-Louiſe de Boom, qu'il avoit épouſée le 30. Avril 1647. fille de Jaques de Boom, Ecuyer, Bourguemeſtre & Echevin dudit Pays de Franc. Ledit Chrétien Victor de Croézer, fils de

Jean de Croézer, Ecuyer, Seigneur d'Eenebruch & d'Audincthem, & de Catherine DE RODOAN, mariée le 20. Décembre 1612. & fille de Philipes de Rodoan, Chevalier, Seigneur de Berleghem, & de Maximilienne de BOURGOGNE, Dame d'Amerval. Que ledit Jean de Croézer, obtint des Lettres Patentes en forme de Charte, données à Madrid le 18. Mai 1626. par leſquelles, Sa Majeſté Catholique mettant en conſidération les ſervices qu'il avoit rendus ſous l'Archiduc Albert, ſon oncle, pendant 22 années, & les preuves qu'il avoit données de ſa valeur dans toutes les occaſions, & particuliérement au Siége d'Oſtende, au ſecours de l'Ecluſe & de Groll, ainſi qu'à la priſe de Rhinberg & de Lingen, après quoi, il avoit été envoyé par le Marquis Spinola, Meſtre de Camp général de l'Armée, au Duc de Brunſwich, pour des affaires ſecrétes & d'importance. Qu'il avoit rendu un ſervice particulier à Sa Majeſté Catholique, à Oldenzeel en empêchant la mutinerie des Allemands, & ayant courageuſement ſoutenu contre une Compagnie commandée par le Capitaine & le Sergent-Major du Comte d'Embden, dont les Soldats l'avoient menacé de l'arquebuſer s'ils ne ſuivoient leur parti. Sa Majeſté Catholique créa Chevalier, ledit Jean de Croézer, pour jouir par lui de cette dignité, de même que ſi Elle l'eut fait & créé Chevalier de ſa propre main. Ces Lettres ſignées PHILIPPE, & ſcellées, furent regiſtrées par le Sieur Colbrant, Chevalier, Lieutenant de l'Etat, & premier Roi d'Armes dans les Pays-bas, & que ledit Jean de Croézer, eut pour père & mère,

Cornil Croézer, Ecuyer, & MARIE DE SANILLAN, ſa femme, Dame d'Audincthum, d'Eonebruch, & en partie d'Archelinghem, vivans avant l'an 1600.

De Sable, à trois Chevrons d'Argent, acompagnés de trois Gobelets de même, poſés deux en Chef, & l'autre à la pointe de l'Ecu.

◆

Louis-Pierre DE LA CROIX, Ecuyer, Seigneur de Cériſai, demeurant dans la Paroiſſe d'Aſſé-le Boiſne, Diocéſe & Election du Mans, Généralité de Tours, épouſa le 31. Décembre 1712. Françoiſe de Bonvoust, fille de Jean-Louis de Bonvouſt, Ecuyer, Seigneur d'Aunai, & de Marie-Anne Bauger. De ce mariage, il a eû entr'autres enfans, Louis-Philipes de la Croix-de Beaurepos-de Cériſai, batiſé le 2. Octobre 1720. & reçû Page du Roi, dans ſa petite Ecurie, le 17. Février 1735. ſur les Titres qui ont été produits pour ſa réception, & qui juſtifient que ledit Louis-Pierre-Joſeph de la Croix, ſon pére, étoit fils de

Louis-Chriſtophe de la Croix, Ecuyer, Seigneur de Beaurepos & de Cériſai, dans le Pays du Maine, & de Louiſe Vedeau, mariée le 3. Février 1678. & fille de Gabriel Vedeau, Docteur en Droits agrégé en l'Univerſité d'Avignon, & de Jeanne de Vialar. Qu'il fit ſon Teſtement le 12. d'Août 1706. & qu'il eut pour pére & mére,

Louis-François de la Croix, Ecuyer, Seigneur de Beaurepos, Gentilhomme ſervant du Roi, par Lettres du 16. Juin 1648. & l'un des Chevaux Légers de la Garde de Sa Majeſté, & Françoiſe Moulinier Lerron, qu'il épouſa le 19. Juin 1657. veuve de Jaques de Mellais, Ecuyer, Seigneur de Cériſai, des héritiers duquel leſdits Sieur et Dame de la Croix, acquirent ladite Terre de Cériſai. Que ledit Louis-François de la Croix, fut employé l'an 1662. par le Duc de Treſmes, Gouverneur du Maine, pour conduire les Fortifications des Ville & Fauxbourgs du Mans. Qu'il fut enſuite commandé pour défendre le Faubourg Saint Vincent de la même Ville, contre les ennemis de l'Etat, & qu'il étoit fils de

François de la Croix, Ecuyer, ſervant dans la Cavalerie Légére pour le ſervice du roi Henri IV l'an 1592. puis Docteur en Droits dans l'Univerſité d'Avignon, dont il mourut Doyen, & de Madeléne Julien de Bebardines ſa femme, mariée le 12. Juin 1595. Que ledit François, eut pour pére & mére,

Jean de la Croix, Ecuyer, demeurant dans la Ville de Caderouſſe, au Diocéſe d'Orange, & Claude de Portier, ſa femme, qu'il épouſa le 7. d'Août de l'an 1560. Que ledit Jean de la Croix, fut fait Capitaine d'une Compagnie de deux cens hommes de pied, pour le ſervice du Pape Pie V. & pour la défenſe de la foi Catolique, par Commiſſion du 15. Octobre 1567. & qu'il étoit fils de Noble

Philipes de la Croix, natif de la Ville d'Arles, Chambellan du Roi François I. l'an 1526. & de Jeanne Bazile, mariée le 27. Juin 1527. & fille de Noble homme Pierre Bazile, & de Tonette Salmine, de ladite Ville de Caderouſſe. Jeanne Bazile mourut le 5. Novembre 1540. & ſon mari fit une fondation pour le repos de ſon ame, dans l'Egliſe Paroiſſiale de Caderouſſe, le 9. Novembre 1541. moyennant neuf gros de rente, rachetable de quinze florins.

Cette Famille a été maintenuë dans ſa Nobleſſe, par Ordonnance de M. Voyſin-de la Noiraie, Commissaire départi dans la Généralité de Tours, du 9. Février 1670. & elle porte pour Armes :

D'Or, à trois Fasces d'Azur, ondées, celle du Chef, surmontée d'un Lion de Gueules, à demi corps.

* * *

FRANÇOIS-ISAAC DE LA CROPTE, I. du nom, Seigneur de Bourzac & de Vandoire, épousa en premières noces, Suzanne TIRAQUEAU, Dame de Belleville, & en secondes, Marie-Anne VANGANGELT, fille de Gaspard Vangangelt, Banquier Allemand. Du premier Lit, il a eu pour fils, François-Isaac de la Cropte de Bourzac, II. du nom, Seigneur de Belleville, premier Gentilhomme de la Chambre de M. le Prince de Conti, & Mestre de Camp Lieutenant de son Régiment. Du second Lit, naquirent Jean-Charles de la Cropte, mort jeune, & Jean-François de la Cropte, nommé abbé de S. Martial de Limoges, au mois d'Octobre 1709, puis Evêque & Comte de Noyon, Pair de France, le 28. Août 1733. & sacré le 7. Novembre 1734.

Les Titres originaux qui ont été produits pour établir l'ancienneté de leur Noblesse justifient que ledit François-Isaac de la Cropte, I. du nom, eut entr'autres frères & sœurs, Jean de la Cropte, qui a fait la Branche de Chassagne, ci-après, & Suzanne de la Cropte, femme en premières noces de François DE GIREL, Seigneur de Loutibec, Mestre de Camp de Cavalerie, & Brigadier des Armées du Roi, & en secondes noces de N... DE MONTAGNAC, Seigneur de Rofières; & que lesdits François-Isaac, Jean, & Suzanne de la Cropte, eurent pour père & mère,

Jean-Pierre de la Cropte, Ecuyer, Seigneur du Mas-de-Montet, de Chassagne, de Cumont, de la Motte-S. Privast, & de Sallebeuf, & Isabeau JAUBERT DE SAINT GELAIS, qu'il épousa le 14. Mai 1629. fille de François Jaubert de Saint Gelais, Ecuyer, Seigneur de Saint-Séverin & d'Allemans, & de Suzanne RAIMOND, fille de Jean Raimond, Seigneur de Bourzac. Que ledit Jean-Pierre de la Cropte transigea le 15. de Mai de l'an 1660. avec François de la Cropte, Sieur de Sallebeuf, Prêtre Curé de Cumont, Charles de la Cropte, Ecuyer, Sieur de Cumont, & Isabelle de la Cropte, ses frères & sœur, sur le partage des biens de leurs père & mère, nommés

René de la Cropte, Ecuyer, Seigneur de la Motte-S. Privast, de Chassagne, de Sallebeuf & de Cumont, & Charlote DE LA PLACE, sa femme, qu'il épousa le 15. Août 1610. & qui étoit fille de Noble Seigneur Pierre de la Place, Ecuyer, Seigneur de Torsac & de Montgaugnier, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, & de Gabrielle TIZON D'ARGENCE. Que ledit René de la Cropte, lequel conjointement avec Charlote de la Place, fit son Testament le 21. Août 1641. étoit fils de

Louis de la Cropte, Ecuyer, Seigneur de la Motte-S. Privast, de Sallebeuf, de Chassagne, &c. & de Jeanne DE SERE, mariée le 28. Novembre 1576. & fille de François de Sère, Ecuyer, Sieur du Bois, & de Jeanne PREVOST DE SANSAC, Dame de Frampalus.

Suivant une production de Titres faite l'an 1667. devant le Sieur de Montozon

Digitized by Google

ſubdélégué de M. Pelot, lors Commiſſaire départi dans la Généralité de Guienne : il eſt prouvé que ledit Louis de la Cropte, & François de la Cropte, ſon frère, qui a fait la Branche des Seigneurs de la Ménardie, & de S. Aſtier, laquelle ſera rapportée par la ſuite, lorſque les filiations auront été juſtifiées, étoient enfans de

Jean de la Cropte, Ecuyer, Seigneur de Chaſſagne & de Sallebeuf, & de Caterine Guinaud-de Frateaux, qu'il épouſa en ſecondes noces, le 16 Novembre 1538 veuve de Jean de la Place, Ecuyer, Seigneur de la Fourne. Que ledit Jean de la Cropte, qui avoit été marié en premières noces avec Léonarde de Chabans, le 31 Juillet 1513 étoit fils de

François de la Cropte, Ecuyer, Seigneur de la Motte-S. Privaſt & de Chaſſagne, & de Marguerite de Cagnac. Que ledit François, fut inſtitué héritier par le Teſtament de Bertrand de la Cropte, ſon père, du dernier Mai 1488, & que ledit

Bertrand de la Cropte, Ecuyer, Seigneur de la Motte-S. Privaſt, Conſeigneur de Chaſſagne, qui avoit épouſé Marguerite de la Porte-de Fleurac, eut pour frère & ſœurs Jean de la Cropte, qui a fait la Branche des Seigneurs de Chanteirac, mentionnée après celle des Seigneurs de Chaſſagne; Agnès de la Cropte, mariée le 26 Novembre 1448 avec Noble Adhemar de Chenevières; & Caterine de la Cropte, qui épouſa le 27 Juillet 1468 Raimond de Moeillon, leſquels étoient tous quatre enfans de

Hugon de la Cropte, Damoiſeau, & de Marie Vigier, Dame en partie de Chanteirac

SEIGNEURS DE CHASSAGNE ET DE S. PAUL

JEAN DE LA CROPTE, Ecuyer, Seigneur de S. Paul & de Chaſſagne, (frère puîné de François Iſaac de la Cropte, Seigneur de Bourzac) épouſa l'onze d'Octobre 1678 Marguerite de Chabans, fille de François de Chabans, Seigneur de Lavignac, & de Marie de la Faye. De ce mariage, il eut entr'autres enfans, François de la Cropte, ci-après, & François-Iſaac de la Cropte, Ecuyer, Seigneur d'Aurac, lequel ainſi que François de la Cropte, ſon frère, tranſigea le 25 Juin 1724 avec ledit François Iſaac de la Cropte, leur oncle, Seigneur de Bourzac, ſur le partage des biens de Jean Pierre de la Cropte, & d'Eliſabeth Jaubert-de S. Gelais, leur ayeul & ayeule, & par cette Tranſaction, ledit Sieur de Bourzac leur céda la Terre & Seigneurie de Chaſſagne

François de la Cropte, Ecuyer, Seigneur de S. Paul & de Chaſſagne, épouſa le 22 Octobre 1703 Marie de Jaſſon, fille de Charles de Jaſſon, Ecuyer, Seigneur de Fonteuil, du Chatelard, &c. & de Françoiſe de la Cropte. Ils eurent pour enfans, François de la Cropte, ci-après, & Eliſabeth de la Cropte, Religieuſe aux Filles de Notre Dame à Perigueux

François de la Cropte-Bourzac-de Chaſſagne, né le 17 Juillet 1707 fut reçû Page du Roi dans ſa petite Ecurie, le 26 Mars 1727 ſur les Titres mentionnés ci-deſſus, & qu'il produiſit graduellement, depuis l'an 1576

SEIGNEURS DE CHANTEIRAC

JEAN DE LA CROPTE, Ecuyer, Seigneur de la Barde, & Conſeigneur de Chanteirac, (ſecond fils d'Hugon de la Cropte, & de Marie Vigier) fut nommé executeur du Teſtament de Bertrand de la Cropte, ſon frère, l'an 1488 & de ſon mariage avec Lieſſe de la Porte-de Fleurac, dont la date énoncée dans une production de Titres, eſt de l'an 1457 il eut pour fils, ſuivant la même production,

Louis de la Cropte, Ecuyer, Seigneur de Chanteirac, de la Barde & de la Chapelle, marié le 17. Novembre 1497. avec Jaquette de Taillefer, de laquelle il eut pour enfans, Joſeph de la Cropte, ci-après; Rene de la Cropte, Ecuyer, qui épouſa Françoiſe de la Place-de Torsac; François de la Cropte, Gui de la Cropte, Ecuyer, lequel fit ſon Teſtament le 7. Octobre 15[illegible]. & Françoiſe de la Cropte.

Joſeph de la Cropte, Ecuyer, Seigneur de Chanteirac & de la Barde, demeurant au Bourg de la Chapelle, Diocèſe de Périgueux, épouſa le 5. Septembre 1500. Jeanne de Bruzac, fille de Noble homme Arnaud de Bruzac, Ecuyer, Seigneur de Leiteine & de Ruilhas, & fut compris avec ſa mère & ſes frères, dans un Rôle du Ban & Arrière ban de la Sénéchauſſée de Périgord, du 2. Septembre 1557. Les enfans iſſus de ſon mariage avec ladite Jeanne de Bruzac, furent entr'autres Hugues de la Cropte, Ecuyer, Seigneur du Château & en partie de Chanteirac, lequel de ſon mariage avec Matheline Massin, eut une fille unique nommée Marguerite de la Cropte, femme de Jean de Favoux, Ecuyer, l'an 1604. Arnaud de la Cropte, ci-après, & Charles, Gui & Annet de la Cropte, Ecuyers, vivans l'an 1586.

Arnaud de la Cropte, Ecuyer, Seigneur de la Chapelle & de Chanteirac, épouſa le 15. Juin 1574. Marie Massin, ſœur de ladite Matheline Meſſin, Dame du Château. Il tranſigea avec Hugues de la Cropte, ſon frère, le 10. Novembre 1586. ſur le partage des biens de Charles de la Cropte, leur frère aîné, & de Joſeph de la Cropte, leur père, Ecuyers, Seigneurs de Chanteirac. De ladite Marie Meſſin il eut trois enfans, ſavoir, Charles de la Cropte, ci-après; Charles de la Cropte, Ecuyer, Sieur de la Chapelle, & Griſenne de la Cropte, Dame du Puis-Imbert.

Charles de la Cropte, Ecuyer, Seigneur de Chanteirac & du Puis-Imbert, fut marié le 29. Avril 1600. avec Iſabeau d'Auzanneau, fille de Jaques d'Auzanneau, Ecuyer, Sieur de Maſſet, & de Marie de Labat. Il en eut dix enfans, ſavoir, 1. Louis-Joſeph de la Cropte, ci-après; 2. Charles de la Cropte, Sieur de la Meuzie; 3. Jean de la Cropte, Archiprêtre de Chanteirac, & Fondateur de la Miſſion de Périgueux; 4. François de la Cropte, Seigneur de Beauvais, Lieutenant général des Armées du Roi, lequel de Charlotte Martel, ſa femme, Comteſſe de Marénes, en Saintonge, eut pour fille unique, Uranie de la Cropte-de Beauvais, qui épouſa le 17. Décembre 1682. Thomas de Savoie, Comte de Soiſſons. Elle mourut veuve le 14. Novembre 1717. âgée de 61. ans. 5. Alain de la Cropte, Seigneur de Carmazat, qui a laiſſé un fils, dont on n'a point encore ici prouvé la poſtérité, & 6. Catherine, 7. Madeléne, 9. Marie, 9. Catherine & 10. Jeanne de la Cropte.

Louis-Joſeph de la Cropte, Ecuyer, Seigneur de Pouques & de Chanteirac, épouſa le 4. Octobre 1627. Marthe Raymond, fille de haut & puiſſant Jean Raymond, Seigneur de Vaudore & de Bonazac, & d'Anne Gueroux. Il fit ſon Teſtament le 18. Mai 1666. & fut maintenu dans ſa Nobleſſe par Ordonnance de M. Pelot, Commiſſaire départi dans la Généralité de Guienne, du 29. Août 1667. & ladite Marthe Raymond étoit veuve de lui le 15. Août 1668. Ils eurent pour enfans Charles de la Cropte, Seigneur de Pouques, tué au ſiége de Candie, ſans avoir été marié, David François de la Cropte, ci-après; Gabriel de la Cropte, dit l'Abbé de Chanteirac, grand Archidiacre de Cambrai l'an 1640. & Françoiſe

de

Digitized by Google

de la Cropte, mariée le 12 Juin 1674, avec François Gauchet, Sieur de Belleville, Gentilhomme ordinaire de Monſieur, Duc d'Orléans, Aide-Major de la Citadelle du Havre, & Capitaine & Gouverneur des Ville, Château & Duché d'Aiguillon.

David-François de la Cropte, Ecuyer, Seigneur de Chanteirac, de Beauvais, de Pouques, de Puis-Imbert, &c. Meſtre de Camp de Cavalerie, épouſa le 15. Aouſt 1668. Marie-Anne de Salagnac, fille de François de Salagnac, Seigneur de la Motte-Fénelon, Vicomte de S. Julien-du Lampon, & d'Anne du Lac-de la Parrade; Il fut maintenu dans ſa Nobleſſe, par Ordonnance de M. de la Bourdonnaie, Commiſſaire départi dans ladite Généralité de Guienne, du 29. Aouſt 1703. & il vivoit encore le 22. Octobre 1714. De ſon mariage avec ladite Demoiſelle de Salagnac, il eut trois fils & quatre filles, ſavoir, François-David de la Cropte, tué à la bataille de Luzara, l'an 1702. Gabriel de la Cropte, ci-après; François de la Cropte-de Beauvais, Capitaine dans le Régiment Royal des Carabiniers, l'an 1714. Marie de la Cropte, veuve de Raimond du Chazeau, Seigneur de la Reinerie, l'an 1714. Marie Brigide de la Cropte; & Marie & Marthe de la Cropte, Religieuſes, l'une à Notre Dame de Sarlat, & l'autre aux Carmelites de Bourdeaux.

Gabriel de la Cropte, Ecuyer, Seigneur de Chanteirac, de Beauvais & de Pouques, fut marié le 6. Mars 1712. avec Françoiſe de Bourdeilles, fille de Claude de Bourdeilles, Baron de Brantoſme, & de la Tour blanche, &c. & de Marie Rouyer; & il fit hommage au Roi le 9. Aouſt 1717. à cauſe de ſa Terre & Seigneurie de Chanteirac, ſituée dans la Sénéchauſſée de Périgueux, & mouvante du Duché de Guienne.

Henri François de la Cropte-de Chanteirac, leur fils, né le 18. Octobre 1714. fut reçu Page du Roi, dans ſa grande Ecurie, le 17 Septembre 1729. ſur les Titres originaux qui furent produits alors pour ſa réception, & qui remontent graduellement juſqu'en 1520.

D'Azur, à une Bande d'Or, accompagnée de deux Fleurs de Lis de même, l'une poſée en Chef, & l'autre à la pointe de l'Ecu.

* * *

Joseph-Madelon DE CUERS de Cogolin, Capitaine de Vaiſſeau du Roi, & Chevalier de l'Ordre Militaire de Saint Louis, l'an 1699, demeurant dans la Ville de Toulon, en 1708, épouſa au mois d'Octobre 1693, Gabrielle Martin, fille de Céſar Martin, Ecuyer, & de Dorothée Couture. De ce mariage il a eû entr'autres enfans, Claire-Marguerite de Cuers, née le 18 Juillet 1696, & Madeléne de Cuers, née le 21 Juillet 1700, toutes deux reçûes à Saint Cir, l'une au mois de Mars 1708, & l'autre au mois de Novembre 1711, ſur les Titres produits alors, & qui juſtifient que ledit Sieur de Cogolin, étoit fils de

Jaques de Cuers, Seigneur de Cogolin, Chevalier de l'Ordre Militaire de Saint Louis, Commandeur des Ordres de Notre Dame de Mont Carmel, & de S. Lazare de Jéruſalem, Chef d'Eſcadre des Armées Navales de Sa Majeſté, pourvû le premier Janvier 1693, & de Dame Garnier, ſa femme, qu'il épouſa l'an 1651 fille de Noble Melchior Garnier, Sieur de Juilloux. Que ledit Jaques de Cuers maintenu dans ſon ancienne Nobleſſe, par Arrêt des Commiſſaires de Provence, du 10 Avril 1669, eut pour pére et mére

Henri de Cuers, Ecuyer, Seigneur de Cogolin, Avocat au Parlement d'Aix, & Marguerite DE VITALIS, mariée le 6 Avril 1626 & fille d'Antoine de Vitalis, Sieur de Ramatuelle, & que ledit Henri, neveu de Jean de Cuers, Chanoine & Archidiacre de l'Egliſe de Toulon, étoit petit-fils d'

Honoré de Cuers, Ecuyer, Viguier de la Ville d'Hiéres, dont le grand pére

Pierre de Cuers, Ecuyer, étoit frére de Jean de Cuers, Conſeiller au Parlement de Provence, & Maître des Requêtes du Roi René, pourvû le 14 Juin 1472.

Cette Famille porte pour Armes :

D'Azur, à une Faſce d'Or, accompagnée de trois Cœurs de même, poſés deux en chef & un en pointe.

⁂

FRANÇOIS-GERARD-JOSEPH DE CUINGHIEN, Ecuyer, Seigneur de Saint Laurent, de Fontaine-l'Etalon & d'Oudenhove, demeurant dans la Ville de Valenciennes, fit hommage au Roi en ſon Bureau des Finances à Lille, le 2 Janvier 1702 à cauſe de ſa dite Seigneurie Vicomtière d'Oudenhove, mouvante de la Chatellenie de Caſſel, & il épouſa le 25 de Mai de l'an 1706 Marie-Madelène DE LA PORTE, fille de François-Lamoral de la Porte, Ecuyer, Seigneur de Vaux & de la Motte, & de Marie-Madelène DE PISSELEU, dame de Brouilli. De ce mariage il eut ſix fils & quatre filles, ſavoir, Gérard-Joſeph, Charles-François-Joſeph, Claude-François-Joſeph, Jean-Louis-Joſeph, Victor-Guiſlain-Joſeph, & Charles-Lamoral-Joſeph de Cuinghien, Marie-Joſeph, Marie-Françoiſe-Joſeph, Marie-Thérèſe-Louiſe-Joſeph, & Marie-Françoiſe-Joſeph de Cuinghien. Ledit Jean-Louis-Joſeph de Cuinghien, né le 14 Avril 1717, & reçû le 18 Mai 1727 au nombre des Gentilshommes élevés dans le Collége Mazarin, dit des Quatre Nations à Paris, ſur les Titres qu'il produiſit alors au Juge d'Armes de France, leſquels juſtifient que ledit François-Gérard-Joſeph de Cuinghien, ſon pére, étoit fils de

François-Ignace de Cuinghien, Ecuyer, Seigneur de Rumicourt & de S. Laurent, Prevôt de la Ville de Valenciennes, & d'Anne-Jaques-Thérèſe PITTEPANCE, ſa prémière femme, qu'il épouſa le 24 Novembre 1679, veuve d'Emeri Hiacinthe DES MAZIERES, Ecuyer, Seigneur de la Motte, & fille de Jean de Pittepance, Ecuyer, Seigneur de Montauban, & de Caterine-Antoinette DE MALLET. Que ledit Sieur de Rumicourt & Guillaume-Albert de Cuinghien, ſon frére, Ecuyer, Seigneur d'Oudenhove, Capitaine dans le Régiment de Famechon, étoient enfans de

Gérard-Jean de Cuinghien, Ecuyer, Seigneur de S. Laurent-lez-Arras, d'Oudenhove, d'Ovhenheulh, de Maurru, de Fontaine-l'Etalon, & de Bothmont, Capitaine de Cavalerie pour le ſervice de Sa Majeſté Catholique, & de Marie-Claire-Déſirée BOUDART, mariée le 18 Octobre 1647, & fille de David Boudart, Ecuyer, Seigneur de Ramicourt en Cambresis, & de Madelène Vicart; Que ledit Gérard-Jean de Cuinghien, & Charles de Cuinghien, Ecuyer, Seigneur de Guincourt, Grand Bailli de Bruges & du Pays du Franc, & Jean-François de Cuinghien, mort Capitaine d'Infanterie, ses fréres, eurent pour pére et mére,

Guillaume de Cuinghien, Seigneur de Guincourt, de Saint Laurent, de Bachimont, &c. & Agnès de Lattre, sa femme, qu'il épousa le premier Septembre 1607, fille de Gaspar de Lattre, Ecuyer, Seigneur d'Oudenhove, de Mauroi, de Wattrelet, & de Caterine de Fers; Que ledit Guillaume de Cuinghien, fut créé Chevalier, par Lettres données à Madrid le premier Aoust 1630, en considération de ce qu'il étoit extrait de Noble & ancienne Famille, tant du côté paternel que du côté maternel, & pour le récompenser des services qu'à l'imitation de ses Prédécesseurs, il avoit rendus à Sa Majesté Catolique, dans ses Guerres; Qu'il eut pour frére ainé, Arnould de Cuinghien, Ecuyer, Seigneur de Séracourt, mort de la peste à Arras, lequel a laissé une postérité dont on n'a point encore justifié les filiations, & que ces deux fréres étoient enfans de

Gérard de Cuinghien, dit DE HEM, Ecuyer, Seigneur de Basfeld, Lieutenant général des Chatellenies de Lille & de Phalempin, homme d'Armes de l'Empereur Charles-Quint, qui le fit Chevalier à la levée du Siége de Vienne le 14 Octobre 1529. Ledit Gérard fils de

Gilles de Cuinghien, dit DE HEM, Ecuyer, & de Caterine Picavet, sa veuve.

Il y a plusieurs autres Branches de cette Famille, dont on ne fournit que des Mémoires, & qui seront détaillées par la suite, lorsque l'on en aura produit les Titres.

D'Argent à quatre Chevrons de Gueules, posés l'un au-dessus de l'autre.

◆

René DE CULON, Ecuyer, Seigneur de la Charnotte, demeurant dans la Paroisse de Chassi, Diocèse, Election & Généralité de Bourges, eut pour sœurs Françoise & Jeanne de Culon, reçûes à S. Cyr, l'une au mois d'Avril 1686, & l'autre au mois de Mai 1694. Ladite Françoise de Culon fut mariée le 22 Avril 1699 avec Jean-Batiste de la Riviere, Ecuyer, Seigneur de la Garde. Et les Titres qui furent produits pour les réceptions de ces deux sœurs, justifient qu'elles eurent pour pére & mére,

François de Culon, Ecuyer, Sieur de la Charnotte, & Catherine Vaillant de Guelis, qu'il épousa en secondes noces le 9 Juin 1674, veuve de Thibaut Compaing, Ecuyer, Sieur du Pré. Que ledit François de Culon, fut déclaré exemt de la contribution au Ban & Arrièreban de la Province de Berri, le 17 Avril 1675, en considération du service que quatre de ses enfans rendoient alors au Roi dans ses Armées. Qu'il avoit épousé en premières noces, le 9 Février 1648, Marie de Bar, fille de Silvain de Bar, Ecuyer, Seigneur de Buranlure, & de Gabrielle du Mesnil-Simon, duquel mariage il eut un fils nommé Jean de Culon, qui obtint une Commission du Grand Prieur d'Auvergne, le premier Juin 1667, pour procéder aux preuves de sa Noblesse, afin d'être reçû Chevalier de Malthe, & que ledit François de Culon, son pére, étoit fils de

Jaques de Culon, Ecuyer, Seigneur de Cru, & de Jeanne Anjorrant, mariée le 16 Janvier 1611, & fille de Charles Anjorrant, Ecuyer, Sieur d'Amazi, & d'Edmée de Bar. Que ledit Jaques, avoit les Terres & Seigneuries de la Chernaſe & de Mazeleu en Berri le 2 Juin 1620, fit ſon Teſtament le 28 Décembre 1626, & eut pour frére Pierre de Culon, Ecuyer, marié le 29 Juin 1598 avec Claude Anjorrant (ſœur germaine de ladite Jeanne), & que ces deux fréres étoient enfans de Noble homme

Charles de Culon, Ecuyer, Seigneur de Sévri, & de Françoiſe Tizard, qu'il épouſa le 2 Mars 1573, fille de Noble homme Pierre Tizard, Ecuyer, Sieur de Belliers, & de Jeanne de Bar, ſa premiére femme, Dame de Cru. Que ladite Françoiſe Tizard, en qualité de Garde noble de Pierre, Jaques, Pierre & Charles de Culon, ſes enfans, fit hommage de la Seigneurie de Sévri, le 27 Mai 1586 à puiſſant Seigneur Gilbert de Chazeron, Seigneur & Baron de Chazeron, de Rochedagoux, de Fontenilles en Auvergne, & de Montfaucon en Berri, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, Capitaine de cinquante hommes d'Armes de ſes Ordonnances, Sénéchal & Maréchal de Bourbonnois. Et que ledit Charles de Culon, eut pour pére & mére, Noble homme

Gilbert de Culon, Ecuyer, Seigneur de Sévri, & Barbe de Courtenai, qu'il épouſa le 20 d'Aouſt 1547, fille d'Hector de Courtenai, Seigneur de la Ferté Loupiére, & veuve de Philippes de Boiſſerand, Ecuyer, Seigneur de Lamenet en Autunois. Ledit Gilbert, fils de Noble homme

Chriſtophe Culon, Ecuyer, Seigneur de Sévri, & de Madeléne de Villelume*, mariée le 12 Septembre 1511, fille de Noble homme Guillaume de Villelume**, Ecuyer, Seigneur de la Roche Auton, & ledit Chriſtophe, fils de Noble homme

Jean Culon, Ecuyer, Seigneur de Sévri, & de Jeanne de Cassangi, ſa femme, lequel Jean de Culon, donna ſon aveu le 18 Aouſt 1498, des héritages qu'il tenoit dans la mouvance de la Baronie de Chazeron, à Noble & puiſſante Demoiſelle Anne d'Amboise, comme veuve de Noble et puiſſant Seigneur Jaques, Seigneur de Chazeron, Baron de Montfaucon, & tutrice de François de Chazeron, ſon fils.

Cette Famille a été maintenuë dans ſon ancienne Nobleſſe, par Ordonnance de M. Lambert-d'Herbigni, Commiſſaire départi dans les Généralités de Moulins & de Bourges, du 15 Septembre 1667, & elle porte pour Armes

De Gueules, à trois demi fuſées ou Rochers à l'antique, d'Argent poſés deux & un, & un Chef d'Azur.

* * *

HENRI-ALEXANDRE DE CUMONT, Ecuyer, Seigneur du Puis & de Froidefond, demeurant audit lieu de Froidefond dans le Maine, épouſa le 5 Juillet 1694 Jeanne Reverdi, fille de Philipes Reverdi, Seigneur de Mareé, & de Suzanne d'Antoine. De ce mariage, il a eû trois fils & trois filles, ſavoir, Chriſtophe-Louis-Henri, Jean-Charles-Marie, & François-Louis-Auguſte de Cumont; Marie-Jeanne-Catherine, Marthe-Suzanne-Eliſabeth, & Louiſe-Madeléne-Henriette de Cumont. Ledit Chriſtophe-Louis-Henri de Cumont-de Froidefond, naquit le 8 Septembre 1695, & fut reçû Page du Roi, dans ſa grande Ecurie, le 30 Avril 1712, ſur les Titres qui furent produits alors pour ſa réception, & qui juſtifiere que ledit Henri-Alexandre de Cumont, ſon pére, étoit fils de

---

* Voyez Lett. Villelume. — ** Idem.

René de Cumont, Ecuyer, Seigneur du Buiſſon, & de Madeléne du Puis-Racine, qu'il épouſa le 7. Janvier 1630, fille de François du Puis, Ecuyer, Seigneur du Puis & de Frondeſond, & de Marguerite [illegible]. Que ledit René de Cumont, maintenu dans ſa Nobleſſe, par Ordonnance de M. Barentin, Commiſſaire départi dans la Généralité de Poitiers, du 3. Septembre 1667 fit un partage noble le 9. Aouſt 1667. avec Mathurin & Jean de Cumont, ſes fréres, Ecuyers, Sieurs de la Guérinière & de Poiſſière, des biens qui leur étoient échus par la mort de

Jean de Cumont, leur pére, II. du nom, Ecuyer, Sieur de Poiſſière, & Florence de la Grue, ſa femme, qu'il avoit épouſée le [illegible] Mai, 1618, fille d'Hercules de la Grue, Ecuyer, Sieur du Buiſſon, & de Renée Guerin. Que ledit Jean de Cumont, fut auſſi maintenu dans ſa Nobleſſe, par ordonnance de M. Amelot-de Chaillou, Maître des Requêtes, & Commiſſaire départi dans la Généralité de Poitou, du 6. Septembre 1634. & qu'il étoit fils de

Jean de Cumont, I. du nom, Ecuyer, Sieur de la Choletière, dont le grand pére

Georges de Cumont, Ecuyer, Sieur de S. Philbert, partagea avec Pierre de Cumont, ſon frére ainé, Ecuyer, Sieur de la Choletière, les biens de

Giles de Cumont, Ecuyer, & de Perrine du Tillac, ſa femme, leur pére & mére, le 2. Avril 1484.

D'Azur, à trois Croix d'Argent, pattées, & poſées deux & une.

* * *

FRANÇOIS DE CUNCHI, Ecuyer, Seigneur de Fleuri & du Tremblai, demeurant audit lieu de Fleuri, Diocèſe de Boulogne ſur la Mer, épouſa le 24. Octobre 1710. Marie-Philippe de la Porte, fille de François-Lamoral de la Porte, Ecuyer, Seigneur de Vaux & de la Motte, & de Marie-Madeléne de Piſſeleu, Dame de Brouilli. De ce mariage il a eû trois enfans, ſavoir, Antoine-François-Philippe de Cunchi, né le 9. Septembre 1711. Philippe-François-Joſeph de Cunchi, né le premier Mai 1713. & Louis-François-Joſeph de Cunchi, batiſé le 8. Juillet 1718. tous trois reçûs ſucceſſivement en 1722. 1723. & 1729. au nombre des Gentilshommes élevés dans le Collége Mazarin, dit des Quatre Nations, à Paris, ſur les Titres produits alors devant le Juge d'Armes de France, leſquels juſtifient que ledit François de Cunchi eut pour pére & mére,

Jean de Cunchi, Ecuyer, Seigneur de Fleuri, du Tremblai & de Brenvilliers, & Marie-Catherine le Vaſſeur, ſa femme, mariée le 11. d'Aouſt 1680. & fille de Gédéon le Vaſſeur, Ecuyer, Seigneur d'Aubin, & d'Eliſabeth Macquet. Que ledit Jean de Cunchi, donna ſon dénombrement du Fief Noble de Fleuri, mouvant de la Seigneurie de Feefort, dans le Marquiſat de Renti en Artois, le 13. Aouſt 1678. ainſi que du Fief du Tremblai, mouvant noblement & en Pairie de la Baronie de Rolencourt, le 22. Décembre 1699. & qu'il étoit fils de

Maximilien de Cunchi, Ecuyer, Seigneur du Tremblai, d'Eſcaumont, de Sail h, &c. & de Marie de Bacquehem qu'il épouſa le 25 Juin 1617 fille de Noble Seigneur Charles de Bacquehem, Ecuyer, Sieur de Baraſtre de Rocquigni d'Agniel, &c. & de Jeanne de Beterncourt, Ledit Maximilien eut pour pére & mére Noble Seigneur

Euſtache de Conchi, Seigneur du Trembloi & d'Erin, & Florence Bernard, ſa femme. Et ledit Euſtache etoit fils de

Jean de Conchi Ecuyer, Seigneur du Trembloi & d'Erin & de Caterine Cornaille, mariée le 21 Septembre 1541 & ſœur de Jean Cornaille, Ecuyer Sieur de la Rocquille.

Il y a pluſieurs autres Branches de cette Famille, dont on donnera le détail, lorſque les titres en auront été fournis.

De Gueules à une Faſce d'Argent vivrée.

* * *

JAQUES DE CURSAI Ecuyer Seigneur de S. Maixent, demeurant dans la Paroiſſe du lieu de Cherves au Diocéſe de Saintes, Election de Cognac, & Généralité de la Rochelle, épouſa le 18 Janvier 1696 Madelène Méhée, fille de René Méhée Ecuyer Sieur d'Anqueville, & de Claude Chatignier. De ce mariage il a eû un fils & deux filles, ſavoir, Jaques, Eliſabeth & Madelène de Curſai; ladite Eliſabeth, née le 17 Janvier 1701 & reçûë à S. Cir le 16 Septembre 1712 ſur les Titres qui furent produits alors pour ſa réception, & qui juſtifient que ledit Jaques de Curſai etoit fils de

Jean de Curſai III du nom Ecuyer, Seigneur de Coulonges, & de Marie de Montalembert mariée le 27 Avril 1655 & fille de Jaques de Montalembert, Ecuyer Seigneur de Vaux & de Françoiſe Petiteau. Ledit Jean, fils de

Charles de Curſai Ecuyer Sieur de Puirenaud de Coulonges, de Vignolles de Rouillac, &c. & de Marie Goulon qu'il épouſa le 17 Août 1614 fille de Guillaume Goulon, Sieur de la Bouſſelière & de Suzanne Chatignier, Et que ledit Charles de Curſai partagea le 30 Mai 1620 avec Pierre de Curſai ſon frére ainé Ecuyer, Sieur de S. Mari, Charlote de Curſai, ſa ſœur, femme de Pierre de la Porte, Ecuyer Sieur de la Valade & Françoiſe Gentil, leur mére, la ſucceſſion de

Jean de Curſai, leur pére II du nom Ecuyer Sieur de Boisbertaud, de Rouillac & de S. Mari en Angoumois. Que ledit Jean de Curſai lequel fit ſon Teſtament le 16 de Juillet de l'an 1598 eut pour frére ainé François de Curſai, Seigneur de Purſai qui épouſa le 3 de Février de l'an 1567 Perrenette de Rochechouart fille de Claude de Rochechouard Seigneur de Champdenier, & de Jaqueline de Mailli duquel mariage naquit Pierre de Curſai, Ecuyer, Seigneur de Purſai, pére d'Eliſabeth de Curſai Dame de Purſai femme d'Anne Pot, Baron de Blaſi. Et que leſdits François & Jean de Curſai aurent pour pére & mére.

Baud de Curſai Ecuyer, Seigneur de Purſai, & Louiſe de Montléon ſa femme, laquelle avoit la Garde noble de ſes enfans, le 13 Août 1561. Ce fut au dit Baud de Curſai qu'Iſabeau de Frenneteau ſon ayeule, Dame de Rouillac de S. Mari & de Montaubeuf fit une donation le 3 de Juin 1544 de l'uſufruit qu'elle s'étoit réſervée de tous ſes biens, meubles & immeubles, par le Contrat de mariage dudit Baud de Curſai, accordé avec ladite Louiſe de Montléon, le 12. Juillet 1543.

Quoique cette Famille n'ait rapporté de Titres, que juſqu'à cette époque de 1543. il paroît néanmoins, tant par l'Hiſtoire de la Maiſon de Chateigner, que par trois Ordonnances rendues par les Commiſſaires du Roi dans les Généralités de Poitou, de Limoges & de la Rochelle, des 18. Décembre 1598. 27. Avril 1599. & 3. Avril 1599. que ledit Baud de Curſai, étoit iſſu de Jean de Curſai, Ecuyer, ſon IV. ayeul, dont les biens furent partagés le 5. Février 1382. entre Guillaume de Curſai, Ecuyer, & Jeanne de Curſai, ſes enfans, & d'Iſabeau RAIOUX, ſa veuve.

D'Argent, à un Cœur enflamé de Gueules, ſoutenu d'un Croiſſant auſſi de Gueules.

* * *

MICHEL DE CUSSI, II. du nom, Ecuyer, demeurant dans la Paroiſſe de Moyon, Diocèſe de Coutances, Election de S. Lo, Généralité de Caen, & Province de Normandie, épouſa le 12. Mai 1710. Louiſe-Anne LE VALOIS, fille de Jean-Joſeph le Valois, Ecuyer, Sieur du Manoir, & de Françoiſe LE VAILLANT. De ce mariage, il a eû entr'autres enfans Renée de Cuſſi, née le 23. Janvier 1722. & reçûe à S. Cir le 30. Juin 1731. ſur les Titres produits alors pour ſa réception, leſquels juſtifient que ledit Michel de Cuſſi eut pour père & mère

Michel de Cuſſi, I. du nom, Ecuyer, Sieur de Verquereul, & Geneviève DE PIERRE, mariée le 25. Novembre 1683. & fille de Jaques de Pierre, Ecuyer, & d'Anne LE VALOIS. Que ledit Michel de Cuſſi & Robert de Cuſſi, ſon frère, Ecuyer, tranſigérent le 15. Juillet 1685. ſur le partage des biens de leur père & mère, ſavoir

Nicolas de Cuſſi, Ecuyer, Sieur de la Couture, & Anne LE CORDIER, ſa femme, qu'il épouſa le 19. Juin 1644. fille de Jean le Cordier, Ecuyer, Sieur de la Malbertière, & d'Aulne TORQUETIL. Que ledit Nicolas de Cuſſi avoit ſervi en qualité de Volontaire dans la Compagnie de Chevaux Légers du Comte de Thorigni l'an 1635. & l'an 1636. & qu'il étoit fils de

David de Cuſſi, Ecuyer, Sieur de la Couture, l'un des Gentilshommes Gardes du Corps de la Reine Marie de Médicis l'an 1610. & de Suzanne FROLET, mariée le 12. Décembre de la même année, fille de Noble homme Philippes Frolet, Sieur de la Vaquerie, & de Renée DE BOUTTEN. Que ledit David de Cuſſi, & Jean de Cuſſi, ſon frere puîné, Ecuyer, Sieur de la Coudraie, étoient enfans de Noble homme

Jaques de Cuſſi, Sieur de Verquereul, & de Jeanne LESCALLEY, qu'il épouſa le 26. Juin 1560. fille de Noble homme Lambert Leſcalley, Sieur de Saint Vigor, Receveur des Tailles en l'Election de Bayeux, & de Françoiſe DE BRIEVILLE. Que ledit Jaques de Cuſſi & Jean de Cuſſi, ſon frere, Ecuyer, Sieur d'Eſtrehan, qui a fait la branche des Seigneurs de Belval, mentionnés ci après, étoient enfans de Noble homme

Roger de Cuſſi, Sieur de Hſ & de Vouilli, dans la Sergenterie d'Iſigni, Election de Bayeux, & de Françoiſe GUILLEBERT, mariée le 6. Janvier 1515. ledit Roger, fils de

Jaques de Cuſſi, Ecuyer, Sieur de Hſ, vivant avant l'an 1500.

SEIGNEURS DE BELVAL.

JEAN DE CUSSI, Ecuyer, Sieur d'Eſtrehan (fils puîné de Roger de Cuſſi, ci-deſſus), épouſa le 22. Décembre 1563. Marguerite MICHEL, fille de Noble homme Pierre Michel, Sieur de Velli & de la Chapelle. De ce mariage, il eut entr'autres enfans, Guillaume de Cuſſi, Ecuyer, Seigneur de Belval, maintenu dans ſa Nobleſſe d'extraction, par Jugement des Commiſſaires députez pour le reglement des Tailles, dans la Généralité de Caen, du 26. Février 1624. De ſon mariage avec Marie ADAM, qu'il épouſa le 22. Septembre 1605. fille de Noble homme Jaques Adam, Sieur de la Houſſe, & de Marie-Agnès du Rosé, il eut pour enfans, Giles de Cuſſi, ci-après, & François de Cuſſi, Ecuyer, maintenu dans ſa Nobleſſe, par Ordonnance de M. le Roi de la Poterie, Commiſſaire départi dans ladite Généralité de Caen, du 21. Août 1641. ſur les Titres qu'il avoit produits alors depuis l'an 1452.

Giles de Cuſſi, Ecuyer, Seigneur et Patron de Belval, ſervit à l'Arrièreban avec Armes et Chevaux ſous le Seigneur de Pontrilli, Bailli du Cotentin, ſuivant un Certificat du 13. Novembre 1635. Il fut auſſi maintenu dans ſa Nobleſſe par Ordonnance de M. Chamillart, Commiſſaire départi dans la meme Généralité de Caen du 26. Mars 1671. & il épouſa le 15. Juillet de la meme année, Marie LE BRETON, de la Ville de Coutances, dont il eut quatre enfans, ſavoir, 1. Louis de Cuſſi, ci-après, 2. François de Cuſſi, Ecuyer, 3. Gabriel de Cuſſi, Prêtre, Docteur de Sorbonne, & 4. Marie-Léonore de Cuſſi, femme de Jaques POUPINEL, Sieur de la Beſnardière, Conſeiller du Roi, Receveur des Decimes à Coutances.

Louis de Cuſſi, Ecuyer, Seigneur de Belval & de Mandeville, épouſa le 21. Mars 1706. Marie-Anne-Jaqueline DE FAOUCQ, fille de Jaques de Faoucq, Ecuyer, Seigneur & Patron de Rochefort, & d'Anne CONSEREL.

Jaques-Louis de Cuſſi de Belval, leur fils, né le 2. Mai 1707. fut reçû Page du Roi, dans ſa petite Ecurie, le 21. Mai 1722. ſur ſes Titres mentionnés ci-deſſus.

Cette Famille porte pour Armes:

D'Azur, à une Faſce d'Argent, accompagnée en Chef de deux Roſes de meme, & en pointe d'une Molette d'Eperon, auſſi d'Argent.

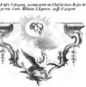

Digitized by Google

DA

CHARLES DAGIEU, Capitaine dans le Régiment d'Anjou, Infanterie, & Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, fut annobli par Lettres Patentes en forme de Charte, données à Verſailles au mois de Novembre de l'an 1736. ſignées LOUIS, & ſur le repli, par le Roi, Bauyn, & ſcellées.

Les motifs de ſon annobliſſement, détaillés dans leſdites Lettres, ſont, ſes ſervices depuis trente-trois ans; ſes talens militaires dans les opérations de l'Infanterie, s'étant diſtingué dans tous les emplois qui lui avoient été confiés, ſoit en qualité d'Aide de Camp & d'Ingénieur, ſoit dans les négociations dont il avoit été chargé dans le Pays ennemi où il étoit en ôtage, & dans le Pays neutre. Que pendant les années 1712, 1713, & 1714, il ſervoit en Eſpagne, & qu'en 1710, les Ennemis étant venus de nuit, pour ſurprendre la Ville de Roſes en Catalogne, par la porte de la Mer, ledit Sieur Dagieu qui s'y étoit trouvé de garde, avoit fait faire contr'eux un ſi grand feu, qu'il avoit donné à la Garniſon le temps d'y accourir, & de chaſſer les Ennemis qui avoient abandonné précipitamment leurs Petards, Echelles & autres Machines de Guerre, avec grand nombre de morts & de bleſſés. Que peu de temps après, ayant été mis à la tête d'un detachement conſidérable pour aller s'emparer d'un poſte ſur la Montagne de Montjoui, dont les Ennemis s'étoient déja rendu les maîtres, il les en avoit chaſſés, après leur avoir tué cent ſoixante hommes, & avoir fait ſur eux ſoixante ſept priſonniers. Qu'en 1713, ayant été commandé pour aller occuper avec deux cent cinquante hommes, un Château démoli ſur la frontiere d'Arragon, afin de faciliter les communications & obſerver les Ennemis, il s'y étoit fortifié, & avoit ſoutenu avec vigueur leurs attaques juſqu'à ce qu'il eut ordre de ſe retirer. Qu'en 1714, ayant ſervi en qualité d'Ingénieur au Siége de Barcelone, & étant reſté ſeul de ſes Ingénieurs commandés pour l'aſſaut du Baſtion de S. Claire, il en avoit achevé le logement, & fait paroître le même courage à l'aſſaut général. Qu'il ne s'étoit pas moins ſignalé dans les dernieres Campagnes d'Italie, & notamment en l'année 1733, où au défaut d'Ingénieurs, il avoit ſeul été chargé de faire faire les retranchemens néceſſaires pour inveſtir le Château de Milan. Qu'après avoir ſervi avec ſon Régiment au Siége de Piſſighitone, il s'étoit trouvé comme Volontaire à ceux de Milan, de Novarre & de Tortone. Qu'à celui de Novarre il avoit tracé la plus grande partie de la premiere parallele, pendant un brouillard très épais, qui rendoit l'opération fort difficile, & qui avoit égaré la plûpart des Ingénieurs, & qu'il avoit été mis en ôtage pour la capitulation de ladite Place. Que pendant le Siége de Tortone il avoit été Aide de Camp du Général, & s'étoit avancé juſqu'au pied du mur de la Place pour la reconnoître; ayant depuis été toujours employé à faire des retranchemens, des Chemins & des Ponts, à couper des Gués, & à conſtruire un Fort près d'Uſtiano ſur l'Oglio. Que pendant la bataille de Guaſtalla ayant propoſé au Maréchal de Coigny, dont il étoit Aide de Camp, de placer une Baterie à la gauche de l'Armée vers la Riviere du Pô, il avoit eu ordre d'aller reconnoître l'emplacement, ce qu'il avoit exécuté avec un Ingénieur qui y avoit été tué; après quoi, la Baterie ayant été établie, elle contribua beaucoup à chaſſer les Ennemis,

& enfin qu'ayant été chargé depuis le mois d'Octobre 1734. juſqu'au mois de Mai de l'An 1736. de la conduite des affaires de Sa Majesté auprès du Provéditeur général de la République de Veniſe, à Breſcia, tant pour y veiller à la neutralité, qu'afin de pourvoir aux beſoins, il avoit dans cette Commiſſion, fait connoître un diſcernement & une activité qui avoient juſtifié parfaitement le choix qui avoit été fait de ſa Perſonne. Que d'ailleurs il étoit iſſu d'une ancienne Famille Noble de la Province de Guienne. Que Géraud Dagieu, ſon ayeul, ſervoit en 1674. ſous le Maréchal d'Albret, à l'Aſſemblée de la Nobleſſe de ladite Province, & que Jean-Jaques Dagieu, ſon père, établi dans l'Iſle de Ré, y avoit été chargé de l'Inſpection générale des Milices, & y avoit toujours vécu noblement, avec Caterine Recours, ſa femme, mère de l'Expoſant, mariée en 1689 & fille du Sieur Regnier, Capitaine de Vaiſſeau du Roi, & de Caterine Bottineau, l'un & l'autre Nobles d'extraction. Ces Lettres adreſſées au Parlement, à la Chambre des Comptes, & à la Cour des Aides de Paris, & au Bureau des Finances à la Rochelle, doivent y avoir été regiſtrées.

Les Armoiries réglées pour ledit Charles Dagieu par le Juge général d'Armes de France, ſont

D'Azur, à une Croix d'Argent, aleſée. Cet Ecu, timbré d'un Caſque de profil.

* * *

LOUIS-FRANÇOIS DAMAS, Baron d'Anlezi, Colonel du Régiment de Nice Infanterie, naquit à Paris le 7 Janvier 1698. & fut reçû Page du Roi dans ſa petite Ecurie le premier Avril 1713 ſur les Titres qui furent produits alors pour ſa réception, leſquels juſtifient qu'il eſt fils de

Nicolas-François Damas, II du nom, Baron d'Anlezi, Capitaine de Cavalerie dans le Régiment de Saint Pouange, puis Meſtre de Camp, par Commiſſion du 25 Janvier 1700. & de Marie-Madelène des Vaux, ſa femme, qu'il épouſa le 14. Mars 1697. fille unique d'Antoine des Vaux, Ecuyer, Seigneur du Cheſne-Bécard, Conſeiller du Roi, Tréſorier des Gardes du Corps de Sa Majeſté, & de Marie-Armande Firau. Que ledit Nicolas-François Damas & Louis-Antoine-Hérard Damas, ſon frère aîné, Seigneur de Fleuri & de la Tour, mort Commandant à Huningue, étoient enfans de

Nicolas-François Damas, I du nom, Baron d'Anlezi, Vicomte de Druï, Seigneur de Montigni & de Pierrefite, Enſeigne des Gendarmes de la Reine, & de Marie-Thérèſe Tiercelin, mariée le 21 Avril 1668. Que ledit Sieur Baron d'Anlezi, fit hommage au Roi en ſa Chambre des Comptes à Dijon le 13 Avril 1667 à cauſe de ſa Terre & Seigneurie de Feugni, mouvante du Comté d'Auxerre, & qu'il étoit fils d'

Antoine Damas, Baron d'Anlezi, Vicomte de Druï, & de Madelène Hanapier, ſa femme, qu'il épouſa le 4 Juillet 1635. fille de Jaques Hanapier, Seigneur de Villeroie, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils d'Etat & Privé, & ſon Conſeiller en ſa Cour des Aides, & de Françoiſe le Prevost. Que ledit Antoine Damas, qualifié haut et puiſſant Seigneur, dans un partage qu'il fit des biens de ſes père & mère, le 5 Novembre 1647. avec François Damas, Seigneur de Crux, (dont il sera fait mention ci-après), & Achilles Damas, Seigneur de Marcilli, de S. Parize-le Châtel, &c. Prieur d'Ambierle & de S. Révérien, ses frères, ne vivoit plus le 27. Janvier 1670[1] jour que Madeléne Hanappier, sa veuve, fit homage au Cardinal Mazarin, comme Duc de Nevers, à cause de la Vicomté de Druy, mouvante du Duché de Nivernois, & que lesdits Antoine, François & Achilles Damas, étoient enfans de haut & puissant Seigneur,

Paul Damas, Chevalier, Baron d'Anlezi, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, par Lettres du 15. Octobre 1616. & d'Hélène Arnaud, mariée le 31. Mai 1606. & fille de Noble Seigneur François Arnaud, Seigneur des Gouffiers, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, & de Gabrielle de Fresny. Que ledit Paul Damas, fit homage de sa Baronie d'Anlezi, mouvante du Château de Chatillon en Bazois, à Pierre de S. Chamans, Baron du Pescher, qualifié Sire de Chatillon, le 7. Février 1618. & qu'il étoit fils de haut & puissant Seigneur, Messire

Jean Damas, Baron d'Anlezi, Seigneur de S. Parize, de Demain & de Montigni-aux Amognes, Chevalier de l'Ordre du Roi, Gentilhomme ordinaire de sa Chambre, & Capitaine de cinquante hommes d'Armes de ses Ordonnances, & d'Edmée de Crux, qu'il épousa le 8. Octobre 1559. fille de Noble Jean de Crux, Ecuyer, Seigneur de Sardi, Vicomte de Druy, &c. & de Marguerite de la Riviere. Que ledit Jean Damas, eut pour père & mère, Noble Seigneur

Jean Damas, Ecuyer, Baron d'Anlezi, & Seigneur de Crux, de Saint Parize, de Demain, &c. & Jeanne de Bar, sa femme, fille de François de Bar, Seigneur de Baugi en Berri, & de Renée de Montberon. Leur Epitaphe se voit encore dans l'Eglise de Crux, conçûe en ces termes: *Ci gist haut & puissant Seigneur Messire Jean Damas, & puissante Dame Jeanne de Bar, sa femme, Seigneur & Dame de la Baronie d'Anlezi, Crux, Montigni-aux-Amognes, Marcilli, Demain & Saint Parize-le Châtel, & trépassa ledit Seigneur le 27 Juillet 1556. & ladite Dame, le 22. Décembre 1562.* Près ladite Epitaphe sont relevées en bosse leurs Statues, ledit Jean Damas ayant à ses pieds son Casque.

Quoique la preuve que fit alors M. Damas-d'Anlezi, ne remonte que jusqu'à cette époque, on peut voir le détail de ses Ancêtres, & de toutes les Branches de la Maison de Damas, à la page 317. du huitième Volume de l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne, sous l'article de Gui Damas, Seigneur de Couzan, Souverain, Maître de l'Hôtel du Roi, & Grand Chambellan de France, l'an 1386.

SEIGNEURS DE CRUX

Etienne DAMAS-de Crux, Seigneur de Demain, Capitaine dans le Régiment de Phelypeaux, naquit à Dijon le 4. Août 1674. & fut reçû Page du Roi dans sa grande Ecurie, le 12. Octobre 1690. après avoir justifié par Titres, qu'il étoit fils d'

Antoine Louis Damas, Seigneur de Crux, de Demain, de Saint Thibaut & de Lagnières, Baron de Souffei, Capitaine Guidon de la Compagnie des Gendarmes de la Reine Mère, & de Marie Anne Comeau, qu'il épousa le 11. Juin 1670. fille de François Comeau, Baron de Souhé, & Seigneur de Chateaubereau, Conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat & Privé, Chevalier d'honneur en sa Chambre des Comptes à Dijon, & d'Anne de Lommeau. Que ledit Antoine Louis Damas, & Jean-François Damas, son frère, dont les preuves furent admises au

---

[1] Extrait Livre 1660.

Grand Prieuré de France, le 5 Mars 1668 pour ſa réception dans l'Ordre de Saint Jean de Jéruſalem, dit de Malthe étoient enfans de

François Damas, Seigneur des Gouffiers & de la Cave Capitaine Sous-lieutenant des Gendarmes de la Reine Mére pourvû le 15 Avril 1645 Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi par Lettres du 13 Février 1660 & Maréchal de Camp par Brevet du 6 Avril 1652 & de Louiſe de Pracomtal mariée le 19 Février 1648 fille unique d'Antoine de Pracomtal, Baron de Souſſey, Seigneur de S. Thibaut & de S. Beury, & d'Anne de Bourbon Busset, & que ledit François Damas, étoit ſecond fils de

Paul Damas, Baron d'Anlezy & d'Hélène Arnaud dont il a été parlé à l'article précédent

Les autres Branches de cette Maiſon ſeront rapportées dans les Volumes ſuivans, à meſure qu'elles fourniront les preuves de leur exiſtence

D'Or, à une Croix de Gueules, ancrée

* * *

FRANÇOIS DE DAMPIERRE Ecuyer Seigneur de Millencourt, ci-devant Capitaine dans le Régiment de Nettancourt Infanterie demeurant au Village d'Izengremel Election & Généralité d'Amiens fut maintenu dans ſa qualité de Noble & d'Ecuyer par Ordonnance de M Bignon Commiſſaire départi dans ladite Généralité du 15 Janvier 1700 ſur les Titres qu'il avoit produits devant ledit Sieur Commiſſaire tant pour lui que pour Françoiſe de Dampierre, ſa ſœur, leſquels juſtifioient qu'ils étoient enfans d

Henri de Dampierre, Ecuyer Seigneur de Millencourt, d'Izengremel de Sainte Agathe, &c & de Marie de Gomer ſa femme, qu'il avoit épouſée en premiéres noces le 26 Janvier 1664 fille de François de Gomer, Seigneur de Quevauvilliers, & de Marie de Mailly, & que ledit Henri de Dampierre, avoit obtenu un Arrêt du Conſeil d'Etat du 21 Mai 1667 par lequel Sa Majeſté l'avoit maintenu dans la qualité de Noble & d'Ecuyer & avoit ordonné qu'il ſeroit inſcrit dans le Catalogue des Gentilshommes comme iſſu d'Adrien de Dampierre ſon triſayeul Ecuyer, marié avec Iſabeau Bernard le 31 Mai 1525

Les Armes de cette Famille, expliquées dans l'Ordonnance de M Bignon, ſont,

Un Ecu d'Argent, à trois Lozanges de Sable, poſées deux & une

CLAUDE DANIEL, III. du nom, Ecuyer, Seigneur du Bois-d'Annemetz, né le 3. Décembre 17[illegible] fut reçû l'un des Ecuyers de la Reine, au mois de Janvier 1733. ſur les preuves de ſa Nobleſſe, certifiées à SA MAJESTÉ par le Juge d'Armes de France, en conſéquence des Titres repréſentés à cet effet, leſquels juſtifient que ledit Claude Daniel eut pour pére & mére,

Claude Daniel, II. du nom, Ecuyer, Seigneur du Bois-d'Annemetz & de Fours, demeurant dans la Paroiſſe de Notre-Dame d'Autevarne, Election de Gizors, Diocéſe & Généralité de Rouen, Province de Normandie, & Marguerite-Louiſe LE PRINCE, qu'il épouſa le 15. Mars 1702. fille de Louis le Prince, Conſeiller du Roi, Lieutenant en l'Election d'Andeli, & de Marguerite DE CHERANCES. Que ledit Claude Daniel, & Jean-Paul Daniel, ſon frére aîné, reçû Page du Roi, dans ſa petite Ecurie, le 28. Aouſt 1672. étoient enfans de

Claude Daniel, I. du nom, Ecuyer, Seigneur du Bois-d'Annemetz, d'Autevarne, de Cantiers, &c. & de Madeléine DE FRANCE D'ESTRÉES, ſa femme, mariée à Paris le 9. Septembre 1651. & fille de Pierre de France, Ecuyer, & de Marie DE MAUVIEL. Que ledit Claude Daniel, fit hommage au Roi en ſa Chambre des Comptes de Normandie, le 16 Juillet 1663. à cauſe de ſes Terres & Seigneuries du Bois-d'Annemetz, d'Autevarne & de Cantiers, mouvantes pour un plein Fief de Haubert du Comté de Gizors, & qu'il étoit fils de

Jean Paul Daniel, Ecuyer, Seigneur du Bois-d'Annemetz, Capitaine d'Infanterie dans le Régiment de la Meilleraye, par Commiſſion du 12. Aouſt 1615. & de Marie D'ESTRÉES, ſa femme, & que ledit Jean Paul Daniel, fit un partage le 13 Janvier 1595. avec Nobles hommes Jaques-Philipes, Gédéon, & Nicolas Daniel, ſes fréres, Ecuyers, & Marthe LE CONTE, leur mére, des biens qui leur étoient échus par la mort de Noble homme

Jaques Daniel, III. du nom, leur pére, Ecuyer, Seigneur du Bois-d'Annemetz, du Veneur & du Viennois, Conſeiller au Grand Conſeil, Grand Rapporteur en la Chancellerie de France, l'an 1568. puis Lieutenant du grand Maître de l'Artillerie, par Commiſſion du 29. Mars 1590. Il eſt qualifié Noble & puiſſant Seigneur, dans un aveu qui lui fut fait le 15. Décembre 1573. de pluſieurs héritages mouvans de la Seigneurie du Bois-d'Annemetz, & il eut pour pére & mére,

Jaques Daniel, II. du nom, Ecuyer, Seigneur du Bois-d'Annemetz, de la Heaumerie, de Viennois & de Neuvillette, Conſeiller, puis Préſident au Parlement de Rouen, pourvû le 7 Septembre 1555. & JEANNE DE MARLE, ſa femme, qu'il épouſa à Paris le 27 Janvier 1524. fille de Noble perſonne Germain de Marle, Secrétaire du Roi, Général de ſes Monnoies, & de Marie DE CHAMPANGES. Que ledit Jaques Daniel, étoit fils de

Jaques Daniel, I. du nom, Ecuyer, Seigneur du Bois-d'Annemetz & de la Heaumerie, Conſeiller au Parlement de Paris, reçû l'an 1490. & d'Anne DE MAUTRECOLLE, ſa femme, laquelle étoit remariée le 6 Juin 1527. avec Raoul DE HACQUEVILLE, Seigneur d'Ons-en-Brai & d'Attelu. Et que ledit Jaques Daniel, eut pour pére & mére, Noble homme

Michel Daniel, Ecuyer, Seigneur de Forets & du Bois-d'Annemetz, & Iſabeau d'AUBERRY, ſa femme. Que ledit Michel Daniel, comparut à cauſe de ſes Fiefs, accompagné d'un Archer & d'un Page, à la montre des Nobles du Bailliage de Rouen, Caux & Gimages, ſuivant un Certificat du 13. Mars 1469. donné par Jean de HANGEST, Seigneur de Genlis, Chevalier Conſeiller Chambellan du Roi, & commis pour recevoir les Montres des Nobles dudit Bailliage.

Cette Famille porte pour Armes :

De Gueules, à une Bande d'Argent, chargée de trois Molettes d'Eperon de ſable, & accompagnée de deux Lions d'Or, l'un en Chef, & l'autre à la pointe de l'Ecu.

◆

ANTOINE DANZEL, III. du nom, Ecuyer, Sieur de Boſſes & de Beaulieu, demeurant au lieu d'Aigneville, Paroiſſe de Meſnières en Vimeu, Election d'Abbeville, Diocèſe & Généralité d'Amiens, épouſa le 30. Mars 1719. Marie-Françoiſe DE COPEQUESNE, fille de Charles de Copequeſne, Ecuyer, Seigneur de Fréville & de Fruſſenneville, & de Françoiſe CORNU. De ce mariage, il a eû entr'autres enfans, Louiſe-Antoinette-Florimonde Danzel-de Boſſes, née le 24. Décembre 1721. & reçûe à S. Cir le 9. Août 1732. ſur les Titres produits pour ſa réception, leſquels juſtifient que ledit Antoine Danzel, eut pour pére & mére,

Antoine Danzel II. du nom, Ecuyer, Seigneur de Boſſes & d'Heſtruval, & Françoiſe Véronique LE SELLIER ſa femme, mariée le 6. Mai 1686. & fille de Charles de Sellier, Ecuyer, Sieur de Fréval, & de Françoiſe LE MOTTIER. Ledit Antoine Danzel, fils de

Charles Danzel, Ecuyer, Sieur d'Heſtruval, & de Françoiſe DE LA GARDE, qu'il épouſa le 26. Février 1658. fille de Galois de la Garde, Ecuyer, Sieur de Fauville, & de Marguerite LE VASSEUR. Leſquels Charles Danzel & Françoiſe de la Garde, firent conjointement leur Teſtament le 6. Mai 1672. Que ledit Charles Danzel, & Jean Danzel, ſon frére aîné, Ecuyer, Sieur de Beaubeu, marié le 27. Décembre 1644. avec Bonne DE BELVAL, fille de Charles de Belval, Ecuyer, Sieur de Rouvroi, & de Claire DU MAISNIEL, étoient enfans d'

Antoine Danzel I. du nom, Ecuyer, Sieur de Beaubeu, & de Claude DE BOSSES, ſa femme, mariée le 8. Décembre 1609. & fille de Jean de Boſſes, Ecuyer, & de Laure DE RAMBURES. Ledit Antoine, fils de

Nicolas Danzel, Ecuyer, Seigneur de Beaulieu, homme d'Armes, puis Guidon de la Compagnie de cinquante hommes d'Armes du Seigneur de Rambures, & d'Anne LE BLOND, ſa premiére femme. Que ledit Nicolas d'Anzel fut exemté de la contribution au Ban & Arriéreban, par Lettres du Roi Henri IV. du 8. Octobre 1597. en conſidération des ſervices qu'il avoit rendus à Sa Majeſté pendant le Siége d'Amiens, & de ceux qu'il rendoit alors en ladite qualité de Guidon, & qu'il fut inſtitué héritier par le Teſtament de

Jean Danzel, ſon pére, Ecuyer, Sieur de Beaulieu, du 10. Juillet 1543.

Cette Famille a été maintenuë dans ſa Nobleſſe, & dans la qualité d'Ecuyer, par Ordonnance de M. Bignon, Commiſſaire départi dans la Généralité d'Amiens du 31. Décembre 1701; & elle porte pour Armes :

De Gueules, à un Lion d'Or.

* * *

PHILIPES DAVI, II. du nom, Ecuyer, Sieur des Marets, demeurant dans la Paroiſſe de Notre-Dame de Semilly, Dioceſe de Coutances, Généralité de Caen, & Province de Normandie, naquit le 11. Avril 1678. & fut marié le 26. Aouſt 1706. avec Françoiſe BERNARD, fille de Louis Bernard, Ecuyer, Sieur du Homme, & de Madelène HUE-DU MESNIL-AUBERT, duquel mariage ſont iſſues entr'autres enfans, Marie-Françoiſe Davi, née le 22. Mars 1723. & Caterine-Françoiſe Davi, née le 5. Février 1725. toutes deux reçûës à S. Cir, au mois de Mars 1735.

Les Titres produits pour leurs réceptions, juſtifient que ledit Sieur des Marets, eut pour pére & mére,

Jaques Davi, Ecuyer, Sieur de Hautbourg, & Marie Drieu, ſa femme, mariés le 29. Juin 1666. & fille de Gaſpard Drieu, Sieur du Douin, & d'Eliſabeth Bernard. Que ledit Jaques Davi, mort le 21. Juillet 1695. étoit fils de

Philipes Davi, I. du nom, Ecuyer, Sieur de Vierville, & de Jeanne du Queſne, ſa ſeconde femme, qu'il épouſa le 30. Juillet 1630. fille de Jean du Queſne, Seigneur du Meſnil-Normand, & d'Eliſabeth PHILIPPES, laquelle Jeanne du Queſne par Sentence rendue au Bailliage du Cotentin le 2. d'Aouſt de l'an 1649. fut maintenuë comme veuve dudit Sieur de Vierville, dans le droit de ſéance & de ſépulture en l'Egliſe de Semilli. Que ledit Philipes Davi, & Jean Davi, ſon frére, étoient enfans de Noble homme

Regnaud Davi, II. du nom, Ecuyer, Sieur de Vierville, & de Gilette VARROC, ſa prémiére femme, mariée le 2. Février 1590. & fille de Cléophas Varroc, Ecuyer, & de Madelène LE TOURNEUR. Que ledit Regnaud Davi fit une fondation dans la Chapelle de Vierville le 7. Mai 1617. & ſe maria en ſecondes noces le 17. Juin 1621. avec Madelène du Prey, fille de François du Prey, Sieur de la Ronfonniére, Lieutenant Criminel au Bailliage & Siége Préſidial de Coutances, & de Jeanne LE ROUX, duquel ſecond mariage il y a eû poſtérité, & qu'il étoit fils de Noble homme

Nicolas Davi, Ecuyer, Sieur de Vierville & de Saint Aubin, & de Philipe d'AUXAIS, qu'il épouſa le 23. Janvier 1565. fille de Noble homme Cléophas d'Auxais, Sieur du Boſc, & de Marie LE PARTOY, & que ledit Nicolas Davi, & Pierre & Louis Davi, ſes fréres, Ecuyers, eurent pour pére et mére, Noble homme

Regnaud Davi, I. du nom, Ecuyer, Sieur de Vierville & du Bois, Lieutenant Général du Cotentin au Siége de Carentan, & Françoiſe DU MESNILDOT, laquelle étoit veuve de lui le 2. Avril 1558.

Cette Famille porte pour Armes :

D'Azur, à un Chevron d'Or, accompagné de trois Harpes de même, poſées deux en Chef, & l'autre ſous le Chevron, celles du Chef affrontées.

* * *

JEAN-NICOLAS DAVOUST (anciennement ortografié **DAVOUD & DAVOT**), Ecuyer, Sieur de Vignes, demeurant dans la Paroiſſe de Préporché, Diocéſe & Election de Nevers, Généralité de Moulins, épouſa le 17. de Septembre de l'an 1715 Marie-Barthélemie POTRELOT, fille de Michel Potrelot, Ecuyer, Sieur de Grillon, Capitaine [illegible] l'un des Gendarmes de la Garde du Roi, & d'Antoinette BOULAY; De ce mariage, il a eû entr'autres enfans, Antoinette Louiſe Davouſt, née le 22. Février 1721. & reçûe à S. Cir le 9. Aouſt 1731. & Anne-Marie-Jaquette Davouſt, née le 29. Aouſt 1725. & reçûe le 5. Janvier 1736 au nombre des Filles Demoiſelles élevées ſous la protection de la Reine, dans la Maiſon de l'Enfant JESUS, à Paris, par les ſoins de M. Languet-de Gergi, Curé de S. Sulpice. Les preuves certifiées à leurs Majeſtés, par le Juge d'Armes de France, ſur les Titres produits en Original, pour les réceptions deſdites Demoiſelles, juſtifient que ledit Jean-Nicolas Davouſt, Ecuyer, & François-Jaques Davouſt, ſon frére puîné, Ecuyer, demeurant l'an 1717 dans la Paroiſſe de Toutri, Diocéſe de Langres, Bailliage de Semur en Auxois, Généralité de Dijon, étoient enfans de

François-Jaques Davouſt, Ecuyer, Lieutenant de Cavalerie dans le Régiment d'Alſace, & de Claude LAPÉ, ſa femme, qu'il épouſa le 4. Juin 1689. lequel François-Jaques Davouſt, eut pour pére & mére

Nicolas Davouſt, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de Ronnanet, & Edmée DE SAINTE MAURE, ſa femme, mariée le 29. Avril 1641. & fille de Gui de Sainte Maure, Ecuyer, Seigneur d'Orgni, & de Catherine DE SAINT MARTIN. Ledit Nicolas, fils de

Nicolas Davouſt, I. du nom, Ecuyer, Sieur de Domen, & de Françoiſe DE VAUSSIN, qu'il épouſa le 15. Janvier 1598. fille d'Antoine de Vauſſin, Ecuyer, Seigneur de Corſeu, & de Jeanne BRETAGNE. Que ledit Nicolas Davouſt, par ſon Teſtament du 10. Aouſt 1635. laiſſa audit Nicolas, & à Jaques Davouſt, ſes enfans, une ſomme particuliére telle qu'il convenoit à Gentilshommes de leur qualité, pour qu'ils puſſent ſe mettre en équipages de Chevaux & d'Armes, & aller ſervir le Roi, & qu'il étoit fils de

Pierre DAVOT, Ecuyer, homme d'Armes de la Compagnie d'Ordonnance du Seigneur de Rochefort l'an 1588. & de Marguerite DE CHAPES, ſa femme, mariée le 8. Juin 1573. & fille de Jaques de Chapes, Ecuyer, Seigneur de Romanet, & d'Agnès DE ROBUS. Ledit Pierre, fils de Noble homme

Claude DAVOUD, Ecuyer, Seigneur de Tormuſſin, homme d'Armes de la Compagnie du Connétable Anne Duc de Montmorenci l'an 1546. & de Barbe DE MARRI, qu'il épouſa le 28. Mai 1547. fille de Noble Seigneur Philbert de Marri, & de Jeanne DE SALONNAI.

Cette Famille a été maintenue dans ſa Nobleſſe, par Ordonnance de M. Ferrand, Maître des Requêtes, & Commiſſaire départi dans la Généralité de Dijon, du 12. Mars 1698. & elle porte pour Armes:

De Gueules, à une Croix d'Or, chargée de cinq Molettes d'Eperon de Sable.

CÉSAR DAUPHIN, Conſeiller du Roi, Préſident en l'Election de Clermont, & Prevôt général de la baſſe Auvergne, fut annobli par Lettres Patentes en forme de Charte, données à Verſailles, au mois de Mars de l'an 1732. ſignées, LOUIS, & ſur le repli, par le Roi, Phelypeaux, & ſcellées.

Les motifs de cet annobliſſement, mentionnés dans leſdites Lettres, ſont que dès l'année 1702. ledit Céſar Dauphin ayant pris le parti des Armes en qualité de Souslieutenant dans le Régiment de Piémont, fut fait en 1706. Capitaine Aide-Major au Régiment de Bourbon-Cavalerie, & fut pourvû en l'année 1720. de la Charge de Prevôt général de la Province d'Auvergne, Charge qu'il rempliſſoit avec le zéle & la vigilance, que demandoient les fonctions qui y étoient attachées, & avec la valeur qu'il avoit fait paraître aux Siéges d'Aſti & de Turin, où il avoit eû deux Chevaux tués ſous lui: Que ſon pére ayant exercé pendant ſoixante années ladite Charge de Préſident en l'Election de Clermont, dont ledit Céſar étoit alors pourvû, avoit acquis quelque temps avant ſa mort une Charge de Sécrétaire du Roi, afin de procurer à ſes deſcendans le privilége de la Nobleſſe, dont jouiſſoit le reſte de ſa Famille; mais que cette Charge ayant été ſupprimée, ſes eſpérances avoient été fruſtrées: Que deux de ſes Oncles, qui étoient au nombre de quatre, avoient ſervi le Roi juſqu'à leur mort; Le premier en qualité de Capitaine au Régiment de Piémont, & de Commandant à Saint Jean de Loſne. Le ſecond, en qualité de Mouſquetaire, puis de Brigadier des Mouſquetaires, ayant reçû deux bleſſures, l'une au Siége de Candie, & l'autre au Siége de Bouchain; s'étant diſtingués auſſi l'un dans la Charge de Procureur général de Sa Majeſté en la Cour des Aides de Clermont-Ferrand, & l'autre en qualité de Conſeiller en ladite Cour: Que l'Expoſant avoit eû de même quatre fréres, dont le prémier avoit été tué à la bataille de Nerwinde. Le ſecond avoit ſervi en qualité de Capitaine de Grenadiers au Régiment du Prince de Léon. Le troiſiéme, après avoir ſervi pendant trente années dans le Régiment de Piémont, dont il étoit devenu prémier Capitaine Pacionnaire, avoit été obligé de ſe retirer à cauſe de ſes bleſſures & de ſes infirmités. Et le quatriéme ſervoit depuis vingt-cinq ans, dans le même Régiment, dont il étoit un des plus anciens Capitaines. Ces Lettres adreſſées en Parlement & à la Chambre des Comptes de Paris, à la Cour des Aides de Clermont, & au Bureau des Finances de Riom, y ont apparemment été regiſtrées.

Les Armes réglées pour ledit Céſar Dauphin, par le Juge d'Armes de France ſont,

De Gueules, à un Dauphin d'Argent crêté, oreillé & barbé d'Azur. Cet Ecu timbré d'un Caſque de profil.

FRANÇOIS DAX, III. du nom, Ecuyer, Seigneur d'Axat & d'Artigues, demeurant dans la Paroiſſe dudit lieu d'Axat en bas Languedoc, Diocèſe d'Alet, Généralité de Toulouſe, épouſa le premier Mai 1701. Gabrielle de Bruyeres-Chalabre, ſa couſine, fille de Jean-Aimeri de Bruyères, Seigneur de Chalabre, de Montbel, de Beaumont, &c. & d'Anne Raymond-de la Borde. De ce mariage, il eut deux fils, ſavoir, Guillaume-Tranquile, & Jean-Aimeri Dax; le ſ. Guillaume-Tranquile naquit le 6. de Juillet de l'an 1705. & fut reçû Page du Roi dans ſa grande Ecurie, le 24. de Juin de l'an 1722. ſur les Titres qui furent produits alors pour ſa réception, & qui juſtifient que ledit François Dax, & Anne Dax, ſon frére, Chevalier de l'Ordre de Saint Jean de Jéruſalem, dit de Malthe, dont les preuves furent admiſes au Grand Prieuré de Saint Gilles, le premier Mars 1704. étoient enfans de

Jean Dax, Ecuyer, III. du nom, Seigneur d'Axat & de Leuc, Lieutenant des Maréchaux de France dans l'étendue de la Sénéchauſſée de Limoux, par Commiſſion du 24. Août 1666. & d'Iſabeau de Bruyeres, ſa femme, mariée le 15. Juin 1661. & fille de Jean-Pierre de Bruyéres, Seigneur de Chalabre, & de Montjardin, Capitaine d'une Compagnie de cinquante hommes de pied, & de Gabrielle de Lévis. Que ledit Jean Dax, frére d'Anne Dax, Ecuyer, Seigneur de Cazalas, l'an 1683. fit ſon Teſtament le 7. Octobre 1673. & qu'ils eurent pour pére & mére, Noble

Raymond Dax, Seigneur d'Axat, d'Artigues, & du Caila, & Delphine de Monstron, ſa femme, qu'il épouſa le 7. Juin 1614. fille de Louis Aléxandre de Monſtron, Seigneur d'Eſcouloubre, & de Françoiſe de Montfaucon de Roquetaillade. Que ledit Raymond Dax, tranſigea le même jour 7. Juin 1614. avec Noble Paul Dax, ſon frére, Seigneur de Leuc, ſur le partage des biens de Noble Pierre Dax, leur oncle, Seigneur d'Axat, & de Noble Jean Dax, leur ayeul, Seigneur de Leuc. Et que leſdits Paul & Raymond Dax, étoient enfans de

François Dax, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de Trévas, & d'Anne d'Astorc, ſa femme, mariée le 5. Octobre 1578. & fille d'Antoine d'Astorc, Ecuyer, Seigneur de Montbartier & de Lias, & de Gabrielle de Gobbaire. Que ledit François Dax, héritier inſtitué, & Pierre Dax, ſon frére, héritier ſubſtitué, par le Teſtament de Jean Dax, leur pére, & Géofrine Dax, leur ſœur, femme de Simon-Roger de Montesquieu-Coustalasa, Vicomte de Lédran, l'an 1577. eurent pour pére & mére, ledit Meſſire

Jean Dax, II. du nom, Seigneur de Leuc & de Trévas, Chevalier de l'Ordre du Roi, & Marguerite de Saint Félix, qu'il épouſa le premier Novembre 1551. fille de François de S. Félix, Ecuyer, Seigneur de Clapiers, & d'Antoinette de Pujuac. Par le Contrat de ce mariage, leſdits Sieur & Dame de Clapiers, donnérent à ladite Marguerite de Saint Félix, leur fille, pour ſa dot, la ſomme de 6000. livres, avec pareils habillemens nuptiaux, qu'ils avoient eu leur autre fille, mariée avec le Seigneur de Selages, fils du Seigneur de Conſtauſſa. « Sauf que pour raiſon de l'Edit du « Roi intervenu ſur les Habillemens (*il eſt du mois de Juillet* 1549.) les Robes de « Velours & Damas Cramoiſis, contenues aux Pactes de mariage dudit Seigneur « de Selages, ſeront converties en Robes de Velours & Damas noir ou tané, ou « autre couleur au plaiſir des mariés, & fors que n'y aura qu'une Robe de Velours. » Que ledit Jean Dax, lequel fit ſon Teſtament le 26. Novembre 1577. eut pour frères & ſœur conſanguins, Pierre Dax, Seigneur d'Axat & de la Serpent, Chevalier de l'Ordre du Roi, lequel a fait une poſtérité, dont on n'a point encore ici fourni les Titres. Arnaud Dax, Archidiacre d'Alet, & Chanoine de Carcaſſonne, l'an 1567. Paul Dax, Ecuyer, légataire de l'Evêque d'Alet, ſon oncle, & Hélene Dax, Religieuſe à Prouilhe en Lauraguais (*Monaſtére où l'on ne reçoit que des Demoiſelles*) & que tous cinq étoient enfans, l'aîné du premier Lit, & les quatre autres du ſecond Lit, de

François Dax, I. du nom, Ecuyer, Seigneur de la Serpent & de Leuc, lequel épouſa en premières nôces, le 13. Mai 1514. Marguerite de NARBONNE-PELET, fille de Noble Pons de Narbonne-Pelet, Seigneur de la Vérune, VI. ayeul de François-Raimond de Narbonne-Pelet, Meſtre de Camp de Cavalerie, Enſeigne des Gardes du Corps du Roi, et marié avec Marie-Antoinette de Roſſet-de Rocozel-de Fleuri, fille de M. le Duc de Fleuri, Pair de France: 2°. le 24. Avril 1524. Geofrine de S. Julien, laquelle étoit veuve l'an 1567. Que ledit François Dax eut pour frères, Pierre Dax, Seigneur d'Axat & d'Artigues, & Antoine Dax, Abbé de Saint-Polycarpe, au Diocèſe de Narbonne, & Evêque d'Alet, lequel par ſon Teſtament du 12 Juin 1567, où il eſt qualifié du Titre de *Monſeigneur*, laiſſa ſa Croſſe & ſa Mitre, avec ſes habillemens Epiſcopaux, à ſon Egliſe Cathédrale d'Alet, outre la ſomme de 300. liv. fit pluſieurs legs à Jean Dax, Arnaud Dax, Archidiacre, et Paul Dax, ſes neveux, & inſtitua ſon héritier Pierre Dax, leur frére, Seigneur de la Serpent, & que leſdits François, Pierre & Antoine Dax étoient enfans de Noble

Jean Dax, I. du nom, Damoiſeau, Seigneur de Leuc, de la Serpent, du Lion, d'Axat & d'Artigues, Lieutenant du Sénéchal de Carcaſſonne, puis Viguier de ladite Ville, Chambellan du Roi, & Prévôt des Maréchaux du Royaume de Sicile, &c. & de Conſtance de NARBONNE, qu'il épouſa le 22. Avril 1478. fille de Nicolas de Narbonne-Talleran, Seigneur de Nébias, lequel lui donna en mariage la quatrième partie dudit lieu de Nébias, & ſix cent Moutons d'or de la valeur de quinze ſols cinq deniers tournois chacun. Que ledit Jean Dax, ayant eû ordre du Roi Charles VIII. d'aller ſervir dans ſon Armée contre le Roi de Naples & de Sicile, fit ſon Teſtament le 15. Décembre 1494. & que Conſtance de Narbonne, ſa veuve, ayant eû nouvelle certaine que ledit Jean Dax ſon mari étoit mort dans la Ville de Gayette, en l'Armée dudit Seigneur Roi, s'étoit préſentée avec *douleur, larmes, amertume, angoiſſe & grand triſteſſe*, devant Pierre de S. André, Juge Mage de la Sénéchauſſée de Carcaſſonne, & lui avoit demandé l'ouverture du Teſtament de ſon mari, ce qui lui fut accordé le 30. Novembre 1495. Qu'en conſidération des grands & recommandables ſervices que ledit Jean Dax-de la Serpent, avoit rendus au même Roi Charles VIII. principalement à la conquête et recouvrement de ſon Royaume de Sicile, ce Prince par Lettres données à Lion le 13. Avril 1496. exempta ſes enfans, lors en bas âge, de la contribution au Ban & Arriéreban. Et que ledit Jean Dax & Roland Dax, ſon frére, Seigneur de Trévas, lequel ſervoit auſſi à l'Armée du Roi en Sicile l'an 1495. eurent pour pére & mére, Nobles

Arnaud Dax, Seigneur de Leuc, de la Serpent, du Lion, d'Axat & de Trévas, & Jeanne, ſa femme, à laquelle par ſon Teſtament du 14. Mai 1478. il laiſſa entr'autres choſes ſa Maiſon paternelle ſituée à Carcaſſonne. Par ce même Teſtament, il voulut être enterré dans l'Egliſe Paroiſſiale de Saint Vincent de ladite Ville, lieu de la Sépulture de *Monſieur* ſon pere, & de *Madame* ſa mére; il fit pluſieurs legs pieux, à différentes Communautés Religieuſes; il inſtitua Noble

Jean Dax, ſon fils aîné, héritier de ſeſdites Terres de Louc, de la Serpent, du Lion, d'Axat & d'Arrigues, avec ſubſtitution en faveur de Nobles Bernard & Roland Dax, ſes autres enfans, auſquels il donna auſſi les Terres de Trévas & de Gayére, & il laiſſa à chacune de ſes filles, Nobles, Hélis, Raimonde, Jeanne, & Iſabelle Dax, ſix cent Moutons d'or, pour leur dot, outre une Robe de Drap d'écarlate fourée de petit gris, une Robe de Drap noir de Montivilliers, fourée de peaux de Vair, deux Gonelles de Drap de France, & deux Ceintures de ſoye garnies de plaques d'argent doré.

Cette Famille a été maintenuë dans ſon ancienne Nobleſſe, par Ordonnance de M. Bazin-de Bezons, Commiſſaire départi dans la Province de Languedoc, du 29. Aouſt 1668. & elle porte pour Armes :

D'Azur, à un Chevron d'Or, chargé ſur la pointe d'une Quintefeuille de Gueules.

◆

VALENTIN DERZOFFI, Colonel d'un Régiment de Houſſars, Chevalier de l'Ordre Militaire de Saint Louis, & Brigadier des Armées du Roi, fut tué à Correggio en Italie, après avoir donné dans toutes les occaſions des preuves de ſa grande bravoure. Il avoit épouſé le 10 Juin 1723 Marie-Louiſe DE KLEINHOLTZ, fille de Philipes-Frédéric de Kleinholtz, Brigadier des Armées du Roi, Chevalier de l'Ordre de S. Louis, Commandant pour SA MAJESTÉ ſur les Frontiéres de la Sarre, & de Marguerite DE GANGELT.

Sa Veuve demeure dans la Paroiſſe de Longeville lès Metz, & Elle a un fils unique nommé Philipes-Florentin Derzoffi, né le 16 Septembre 1724, & reçû au nombre des Gentilshommes élevés dans le Collége Mazarin, dit des Quatre Nations, à Paris, ſur le Certificat du Juge d'Armes de France, en datte du 30 Juin 1736, par lequel il eſt prouvé que ledit Valentin Derzoffi eut pour pére & mére, très Noble Meſſire

Samuel Derzoffi, préſident de la Nobleſſe des Comtés de Saaros & d'Abovvivar en la haute Hongrie, & de Barbe Kucsera, & que par Lettres de l'Empereur, données à Vienne le 2 Janvier 1728 Sa Majeſté Impériale, « atteſte avoir vû certaines Lettres & Certificat dignes de foi, données le Lundi après la Fête Saint « André, troiſiéme du mois de Decembre de l'année précedente, par les Prélats, « Barons, Grands & Nobles du Comté de Saaros, ayant à leur tête, très-Illuſtre « Seigneur & Comte, le Seigneur Thomas Szirmai-de Szirma Beſſéme & Czernek, Chevalier de la Toiſon d'Or, Conſeiller de Sa Sacrée Majeſté Impériale « & Royale, & premier Comte dudit Comté, avec le Seigneur Valentin Uſz, « Vicomte de Uſz, leſdites Lettres ou Certificat portant que ledit Seigneur « Comte, ayant expoſé à l'Aſſemblée que le Seigneur Valentin Derzoffi de Czernek, ſon parent, fils du feu Seigneur Samuel Derzoffi de Czernek, étant « alors Colonel au ſervice du Roi de France, & iſſu auſſi de l'Illuſtre Famille « des Seigneurs Derzoffi-de Czernek, avoit beſoin de prouver l'ancienneté de ſa « Nobleſſe chez les Etrangers, laquelle Nobleſſe remontoit juſqu'au temps de « Ferdinand I. Empereur des Romains, ladite Aſſemblée atteſtoit que ledit Seigneur Valentin Derzoffi de Czernek, & le Seigneur Nicolas Derzoffi, ſon couſin germain, Capitaine auſſi au ſervice du Roi de France, étoient ſortis de la Famille des Derzoffi; Que dès l'an mile cinq cent quatorze, Vladiſlas Roi de Hongrie, avoit auprès de lui François Derzoffi; Qu'en l'année mille cinq cent vingt-cinq, Jean Derzoffi, fils dudit François, étoit Chambellan de feu Saint Louis, Roi de Hongrie; Que la Famille des Derzoffi, toujours recommandable par ſa fidélité envers ſes Princes, avoit reçû d'eux le droit de Régale dans les Châteaux de Peſegvar & Podverza, dans la Ville de Peſegvar, & dans le Monaſtére de l'Abbaye de Saint Michel-Archange de Rudina; & que l'Empereur Ferdinand I. accorda à magnifique Seigneur Jean Derzoffi, Chevalier de Malthe, & ſon Grand Maître des Cérémonies, qui avoit été chaſſé d'Eſclavonie par les Turcs, & étoit reſté ſeul avec un de ſes Neveux, fils de ſon frére, ſes autres fréres étant péris par la cruauté des Barbares, ſçavoir, le Château de Tarko dans le Comté de Sarros, lequel Château étoit actuellement poſſédé par ceux de cette Famille, dont la gloire étoit encore recommandable dans la Perſonne du Seigneur Etienne Derzoffi-de Czernek, Général Maréchal de Camp au ſervice de Sa Majeſté Impériale, & Colonel d'un Régiment Hongrois, & dans la perſonne d'Emeric Derzoffi de Czernek, Lieutenant Colonel auſſi au ſervice de Sa M. I. Ce Certificat ſigné, lû, corrigé, publié & copié par Sigiſmond Péchi-de Péchi-Vfeln, Greffier Juré dudit Comté, & transféré dans leſdites Lettres de l'Empereur, ſignées CHARLES, Empereur, & plus bas, Adam Eſtefadi, Evêque de Veſpérien, & Elie Wonhéfy, & ſcellées en Placard.

D'Or, à un Aigle de ſable, le vol étendu, accompagné en Chef d'un Croiſſant d'Azur à droite, & d'une Etoile de Gueules à gauche, & en pointe d'un Bras avec ſa Cuiraſſe au naturel, mouvant du dernier Canton de l'Ecu, & tenant de la main qui eſt de Carnation, un Sceptre de Gueules en pal.

◆

CHARLES DEXMIER, Ecuyer, Seigneur de la Coſte-de Chénon, demeurant au lieu de Bauminière, Paroiſſe de Brion, Diocèſe, Election & Généralité de Poitiers, fut maintenu dans la poſſeſſion de ſa Nobleſſe par Ordonnance de M. de Maupeou, Commiſſaire départi dans ladite Généralité du 13 Mars 1698. De ſon mariage avec Marguerite BONNIN, fille de René Bonnin, Ecuyer, Sieur de la Rognenſe & de Bauminière, & de Renée de Céris, il a eû pluſieurs enfans, & entr'autres Marie-Anne Dexmier-de la Coſte, reçûë à S. Cir le 20 Juin 1702 ſur les preuves de ſa Nobleſſe, certifiée alors au Roi par le Juge d'Armes de France, leſquelles preuves établiſſent que ledit Charles Dexmier étoit frére d'Antoine Dexmier, III du nom, Seigneur de Doumezac, pére de Charles Céſar Dexmier, Ecuyer, Seigneur dudit lieu de Chénon, de Châteaugaillard & de Coutures, Lieutenant Général d'Epée en Angoumois, & que leſdits Charles & Antoine Dexmier, étoient enfans d'

Antoine Dexmier, II du nom, Ecuyer, Seigneur de Doumezac & de Chénon, & de Jeanne GASCHET, ſa femme, qu'il épouſa le 26 Septembre 1641, fille de Noble Jean Gaſchet, Sieur du Colombier, & de JEANNE FRUVEARE, Que ledit Antoine Dexmier, II du nom, fut auſſi maintenu dans ſa Nobleſſe par Ordonnance de M. d'Aguesseau, Commissaire départi dans la Généralité de Limoges, du 27. Novembre 1666. & qu'il étoit fils d'

Antoine Dexmier, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de Cougens & de Chénon, & d'Elisabeth Farin, mariés le 22. Septembre 1616. & fille de Louis Farin, Ecuyer, Seigneur de Doumezac, & de Marie le Filleul; Ledit Antoine, fils d'

Alexandre Dexmier, Ecuyer, Seigneur de Chénon, & de Françoise Guitre, qu'il épousa le 7. Septembre 1581. fille de Jean Guitre, Ecuyer, Seigneur d'Afniéres, & d'Anne Vigier. Que ledit Alexandre, partagea noblement le 14. Septembre 1583. avec François Dexmier, Ecuyer, Sieur de Roche, Gentilhomme servant de la Reine Louise de Lorraine, & Jean Dexmier, Ecuyer, Sieur de la Chaux, les biens qui leur étoient échus par la mort de leur pére & mére, nommés,

Alain Dexmier, Ecuyer, Seigneur de Chénon, & Anne Jay, sa femme, qu'il avoit épousée le 21. Février 1546. fille de Noble et puissant Philipes Jay, Ecuyer, Seigneur de Boissegain, & de Charlote Bourron. Que ledit Alain Dexmier, rendit son aveu de la Terre & Seigneurie de Chénon, le 30. Décembre 1560. à très-Noble & puissant Seigneur Messire François Comte de la Rochefoucaud, comme Baron de Verteuil, & qu'il étoit fils de

François Dexmier, Ecuyer, Seigneur de Chénon & de Mirande, & de Catherine de Barbezieres, mariée le 30. Avril 1501. fille de Jean de Barbezieres, Seigneur de Barbezieres, & de Clémence d'Orgemont. Que ledit François Dexmier eut pour pére & mére

Pierre Dexmier, Ecuyer, Seigneur de Chénon, & Antoinette de Cognac, qu'il épousa le premier Février 1462. fille de Jean de Cognac, Ecuyer, & de Jeanne aux Arbres. Ledit Pierre, fils de

Louis Dexmier, Damoiseau, Seigneur du Breuil, & de Marie de S. Amand, mariée le 26. Juin 1434. fille de Noble homme Hugues de S. Amand, Ecuyer, Seigneur du Chatelar, & d'Isabeau de la Rochefoucaud. Que ledit Louis Dexmier donna son aveu & son dénombrement du Fief de Chénon, mouvant de la Seigneurie de Verteuil, à Noble et puissant Seigneur Messire Gui de la Rochefoucaud, Chevalier, Seigneur de Verteuil, le 19. Mai 1458. & qu'il eut pour pére et mére, Noble personne,

Jean Dexmier, Seigneur du Breuil, & Marie de Chaillac, sa femme, dont les biens furent partagés entre Nobles hommes Louis & Jean Dexmier, leurs enfans, le 2. Septembre 1460.

Le surnom Latin de cette Famille, employé dans un Acte du 8. Octobre 1457. est *Decimarius*.

Ecartelé d'Azur & d'Argent, à quatre Fleurs-de-Lis de l'un en l'autre.

GABRIEL ALEXANDRE DIEL, Ecuyer, Seigneur d'Enneval, de Brazais & de la Vaudelle, demeurant audit lieu de Brazais, Paroiſſe de Marcilli ſur Eure, Dioceſe & Election d'Evreux, Généralité de Rouen, & Province de Normandie, épouſa le 2. de Juillet 1704. Adélaïde-Claude DE HODENC, fille d'André de Hodenc, Ecuyer, Conſeiller-Sécretaire du Roi, & du Parlement de Paris, & d'Eliſabeth COLLART. De ce mariage il a eû pour enfans, Jean-Jaques-Alexandre, Anne-Ferdinand, Claude-Ferdinand, Anne-Andrée, & Marie-Angélique Diel. Ledit Jean-Jaques-Alexandre, né le 13. Janvier 1708. & reçû Page du Roi, dans ſa grande Ecurie, le 9. Juillet 1724. ſur les Titres qui furent produits alors pour ſa réception, leſquels juſtifient que ledit Gabriel-Alexandre Diel, étoit fils d'

Alexandre Diel, écuyer, Seigneur d'Enneval & de Clermont, Chevalier des Ordres de Notre-Dame de Mont-Carmel, & de S. Lazare de Jéruſalem, par Lettres du 10. Juin 1670. & de Marguerite D'ESPARBEZ, qu'il épouſa le 27. Avril 1672. fille de Gabriel d'Eſparbez, Seigneur de Luſſan & de Brazais, & de Marguerite DU FAY. Que ledit Alexandre eut pour frère, Jean Diel, Seigneur de Clermont, Commandant dans les Iſles de la Martinique, Ste Alouzie, & la Grenade, par Commiſſion du 5. Avril 1663. & qu'ils étoient enfans d'

Adrien Diel, II. du nom, Ecuyer, Sieur de la Foſſe, du Fief noble d'Enneval, & de la Vavaſſorie de Clermont, Lieutenant du Seigneur de Bréauté au Port de Saint Valeri & à la Côte du Pays de Caux, l'an 1636. & l'an 1641. & de Françoiſe DE VIPART, mariée le 10. Juin 1624. & fille de Charles de Vipart, Ecuyer, & de Marguerite DE PRIMONT, Ledit Adrien, fils de

Simon Diel, Ecuyer, Sieur de la Foſſe, & de Françoiſe BARBOIS, qu'il épouſa le 8. Mai 1590. & ledit Simon, fils de

Nicolas Diel, Ecuyer, & de Laurence DE BERONNE, & que ledit Nicolas & Simon Diel, ſon frère aîné, furent émancipés le 25. Mai 1541. par

Adrien Diel, I. du nom, leur père, Ecuyer.

Cette Famille a été maintenuë dans la poſſeſſion de ſa Nobleſſe, par Ordonnances de Mrs Diel-de Miromeſnil, & Barrin-de la Galiſſonnière, Commiſſaires départis dans la Généralité de Rouen, des 28. Mai 1644. & 13. Juillet 1667. & par une autre Ordonnance de M. Phelypeaux, Commiſſaire départi dans la Généralité de Paris, du 5. Novembre 1707.

Il y a pluſieurs autres Branches de cette Famille, dont on fera mention ci-après, lorſqu'on aura fourni les preuves de leur exiſtence.

D'Argent, à un Chevron de Sable, chargé à la pointe, d'une Etoile d'Or, & accompagné de trois Trefles de Sinople, poſés deux en Chef, & l'autre à la pointe de l'Ecu.

CLAUDE-HENRI PALATIN-DE DIO-DE MONTPEIROUX, Ecuyer, Seigneur de Montmor, Lieutenant Colonel du Régiment de Mortemar, demeurant au lieu d'Ireuer, Bailliage de Noyers, Diocèſe de Langres, & Généralité de Dijon, épouſa le 20. Novembre 1712. Anne-Eliſabeth des Salles, fille de Claude-Guſtave des Salles, Baron de Rorthei, Premier Maréchal de Lorraine & Barrois, & Conſeiller d'Etat de S. A. R. M. le Duc de Lorraine, & d'Huguette de Valenor. De ce mariage, il a eû huit enfans; ſçavoir, Eléonor-Guſtave-Claude Palatin-de Dio, Pierre Palatin-de Dio, Chevalier de Malthe; Henri de Dio, d'Egliſe; Charles de Dio; Marie-Françoiſe; N Marie-Anne; & N de Dio: Ledit Eléonor-Guſtave-Claude Palatin-de Dio, né le 28. Aouſt 1713. & reçû Page du Roi, dans ſa grande Ecurie, le 19. Juillet 1729. ſur les Titres qui furent produits alors pour ſa réception, leſquels juſtifient que ledit Claude-Henri Palatin-de Dio, eut pour fréres et ſœurs, Denis de Dio, Lieutenant Colonel d'un Régiment de Cavalerie; Nicolas-François de Dio, Chevalier de Malthe, dont les preuves furent admiſes au Grand Prieuré de Champagne, le 12. Décembre 1690. & lequel mourut en 1710. lors Capitaine de Cavalerie dans le Régiment d'Anlezi; Noel de Dio, Capitaine dans le Régiment Royal Cavalerie; Claude de Dio, Capitaine d'une Compagnie de cent Travailleurs au Miſſiſſipi; François de Dio, Chanoine de Saint Pierre de Mâcon; Eléonore-Antoinette de Dio, mariée le 13. Juin 1693. avec François de Buſſeul, Seigneur de Montlus-la Récouſſe; & Marguerite & Claude de Dio: Et que tous ces neuf fréres & ſœurs étoient enfans de

Claude-Antoine Palatin-de Dio, Ecuyer, Seigneur de Montmor, d'Eſſenles, de S. Vandeneſſe, de Rochefort, de la Coudraie, &c. & d'Eléonore Madeleine du Maine, qu'il épouſa le 29. Juin 1671. ſœur germaine de M. le Maréchal du Bourg, & fille de Philipes du Maine, Baron du Bourg & de Leſpinaſſe, Capitaine de cinquante hommes d'Armes pour le ſervice du Roi, & d'Eléonore Damas-de Thianges, tante des Ducheſſes de Nevers & de Sforce. Que ledit Claude-Antoine, eut pour frére aîné, Noel-Eléonor Palatin-de Dio, Baron de Montpeiroux, en Auvergne, Colonel d'un Régiment de Cavalerie de ſon nom, lequel de ſon mariage avec Marie-Iſabelle de Coligni-de Saligni, eut pour enfans feu M. de Montpeiroux, Lieutenant Général des Armées du Roi, Meſtre de Camp général de la Cavalerie Légére, & les Dames de Langeac & Damas-d'Anlezi. & pour frére & ſœur puînés, Henri-François-Charles de Dio, Chevalier de Malthe, & Léonore de Dio, femme de Claude du Fai, Seigneur de la Tour-Maubourg, Que tous quatre, étoient enfans de

François-Léonor Palatin-de Dio, Baron de Montpeiroux & de Veſvre, Seigneur de S. Beury, & de la Roche en Berny, Meſtre de Camp d'un Régiment de douze Compagnies de cent hommes, par Commiſſion du 8. Aouſt 1636. & de Léonore Damas-de Digoine, ſa femme, mariée le 25. Septembre 1641. & fille de Jean Damas-de Digoine, Seigneur de Montmor, & d'Antoinette Bouton de Chamilli. Que ledit François-Léonor de Dio, qualifié haut et puiſſant Seigneur, fit ſon Teſtament le 21. Juillet 1654. & eut pour pére & mére, Noble

Jaques Palatin-de Dio, Baron de Montpeiroux & de Saint Beury, Seigneur de Veſvre, de la Roche & de Royer, & Léonore Damas, qu'il épouſa le 20. Novembre 1597. fille de François Damas, Baron de Thianges, Chevalier de l'Ordre

du

du Roi, Capitaine de cent hommes d'Armes de ſes Ordonnances, & de Françoiſe de Dio. Que ledit Jaques de Dio, heritier inſtitué par le Teſtament de ſon pére, le 14. Janvier 1587. étoit mort avant le 26. Janvier 1647. jour auquel ladite Léonore Damas, ſa veuve, donna au Roi en ſa Chambre des Comptes à Dijon, ſon aveu & ſon dénombrement, de la Terre & Seigneurie de S. Beuri, & qu'il étoit fils de Noble & puiſſant Seigneur,

Claude de Dio Palatin, Baron de Montpeiroux, Seigneur de Dio, de S. Beuri, de Veſvre, de la Roche en Berni, Chevalier de l'Ordre du Roi, Gentilhomme ordinaire de ſa Chambre, Lieutenant du Seigneur de Tavanes au Gouvernement de Bourgogne, l'an 1570. & Lieutenant d'une Compagnie de cent hommes d'Armes des Ordonnances de Sa Majeſté, l'an 1583. & de Caterine d'Elteuf, ſa ſeconde femme, mariée le 19. Décembre de la même année 1583. & fille de Noble & puiſſant Seigneur Meſſire Jaques d'Elteuf, Seigneur de Pradines, Chevalier de l'Ordre du Roi, Gentilhomme ordinaire de ſa Chambre, & de Marguerite de S. Marcel; Il avoit épouſé en premiéres nôces le premier Septembre 1555. Dorotée de Malain, fille d'Henri de Malain, Baron de Lux, Chevalier de l'Ordre du Roi, & de Marguerite de Dio, & il n'eut point d'enfans de cette premiére femme. Ses fréres & ſœurs au nombre de neuf, furent: 1 Géorges de Dio, Chevalier de Malthe, mort en combattant pour la foi contre les Turcs. 2 Philbert de Dio, Seigneur de la Roche, près de Saulieu en Bourgogne, Conſeiller au Parlement de Paris, l'an 1546. puis Préſident aux Enquêtes en 1570. & 1580. 3 Jaques de Dio, Chevalier de l'Ordre de S. Jean de Jéruſalem, Commandeur de Sainte Anne & de Laumuſſe, Ambaſſadeur du Grand Maître & de l'Ordre, à la Cour de France l'an 1579. 4 Claudine de Dio, femme de Claude, Baron de Montagni en Lionnois, & 5 Antoinette, 6 Anne, 7 Jeanne, 8 Françoiſe & 9 Marie de Dio, Religieuſes. Qu'ils étoient enfans de

Jaques de Dio Palatin, Chevalier, Seigneur de Dio, de Breſſe & de Montpeiroux, & de Jeanne de la Guiche, qu'il épouſa le 25. Septembre 1516. fille de Noble & puiſſant Seigneur Meſſire Pierre de la Guiche, Chevalier, Seigneur de la Guiche & de Chaumont, ayeul de Philbert, Seigneur de la Guiche, Grand Maître de l'Artillerie de France, & biſayeul de Jean-François de la Guiche, Seigneur de S. Géran, Maréchal de France; & que ledit Jaques de Dio, eut pour pere & mére, Noble & puiſſant homme Meſſire

Jean de Dio, Chevalier, Seigneur de Dio, de Montpeiroux & de Breſſe, & Marie de Choiseul-de Traves, ſa femme, laquelle étoit veuve le 25. Septembre 1515. Le Contrat de leur mariage énoncé dans le Procès verbal des Preuves d'Henri François Charles de Dio, Chevalier de Malthe, eſt datté du 4. Janvier 1484.

Il y a apparence que le ſurnom de Palatin, qui par ſucceſſion de temps a été joint à celui de Dio, eſt le ſurnom d'Alix Palatin, fille & héritiére de Guillaume Palatin, Seigneur de Flaſchin, laquelle, ſuivant des anciens Manuſcrits Généalogiques, étoit femme de Guiot de Dio, Chevalier, l'an 1336. & que de ce même Guiot de Dio, eſt iſſu ledit Jean Seigneur de Dio, dont il eſt fait mention ci-deſſus.

Faſcé d'Or & d'Azur de ſix piéces, & une Bordure de Gueules.

DENIS DODART, ſucceſſivement Conſeiller au Châtelet, Conſeiller au Parlement, & Maître des Requêtes, pourvû au mois d'Avril 1722 puis Commiſſaire départi dans la Généralité de Bourges, eſt fils du ſecond Lit de

Claude-Jean-Batiſte Dodart, mort à Verſailles le 25. Novembre 1730. Conſeiller du Roi en ſes Conſeils d'Etat & Privé, & Prémier Médecin de SA MAJESTÉ. Feu M. Dodart avoit épouſé en prémiéres noces, le 18. Février 1687. Marguerite LE PICART, ſœur de Théréſe le Picart, femme de Charles DE BELLAY, Ecuyer, Seigneur de Morangles, dont il eut Marguerite Dodart, femme de Claude BURLET, Prémier Médecin du Roi d'Eſpagne; 2°. le 7. Janvier 1693. Anne-Louiſe DENIS, fille de Guillaume Denis, Sieur de Choiſel, Contrôleur Général de l'Extraordinaire des Guerres, & Tréſorier de la Gendarmerie, & d'Anne JARDON; & il fut anobli par Lettres Patentes en forme de Charte, données à Paris, au mois de Mai de l'an 1720 en conſidération des ſervices qu'il avoit rendus tant en ladite qualité de Prémier Médecin de Sa Majeſté, que précédemment en celle de Médecin ordinaire de Sa Maiſon & de Prémier Médecin de M. le Duc d'Orléans, Régent, & de ceux que Denis Dodart ſon pére, Docteur Régent de la Faculté de Médecine à Paris & de l'Académie Royale des Sciences, avoit rendus en ladite qualité, pendant plus de quarante ans, ſoit auprès des Princes du Sang, ſoit dans le Public & principalement auprès des Pauvres, pour leſquels il avoit eû une attention particuliére. Ces Lettres adreſſées aux Cours de Parlement, Chambre des Comptes & Cour des Aides à Paris, où elles ont dû être regiſtrées.

Les Armes réglées pour ledit Claude Jean Batiſte Dodart, par le Juge d'Armes de France, ſont

D'Azur, à un Sautoir d'Argent, acompagné de quatre Beſans d'Or, poſés un dans chaque Canton. Cet Ecu timbré d'un Caſque de profil.

* * *

GUI DE DONISSAN, Ecuyer, Seigneur de Citran, de S. Geneſt, de Romefort, & Conſeigneur de la Lande-de-Bourdeaux, demeurant dans ladite Ville de Bourdeaux, obtint une Commiſſion de Capitaine d'Infanterie dans le Régiment de Boufflers, le 13 Mars 1691. Il épouſa le 5 Mai 1700. Marie Anne d'ABADIE, fille de Jean d'Abadie, Seigneur de Cazac, Conſeiller du Roi en ſa Cour des Aides & Finances de Guienne, & d'Anne DE LA BAZENS. De ce mariage, il eut pour enfans, Alphonſe de Doniſſan, né le 14. Mai 1703. Jean-Pierre Benoit de Doniſſan de Citran, né le 19. Avril 1704. reçûs Pages du Roi dans ſa grande Ecurie, le 24 Juin 1726. Charles-Gui de Doniſſan-de-S. Geneſt, né le 13 Octobre 1705. reçû Page du Roi dans ſa petite Ecurie le 5. Avril 1727. & Louis Bernard de Doniſſan, né le 19. Novembre 1713. reçû auſſi Page du Roi, dans ſa grande Ecurie, le 5. Août 1729.

Les Titres en Original qui ont été produits pour leurs réceptions, juſtifient que ledit Gui de Doniſſan, leur pére, & Joſeph de Doniſſan, ſon frére aîné, Lieuterant dans le Régiment des Fuziliers du Roi, & auquel il fut inſtitué héritier par ſon Teſtament du 23 Janvier 1685, étoient enfans de

Charles de Doniſſan, Ecuyer, Seigneur de Citran, de S. Geneſt, de la Prade, &c. & de Marie DE MANIBAN, qu'il avoit épouſée le 17. Septembre 1667, fille de Gui de Maniban, Préſident en ladite Cour des Aides, & de Marie DE LA VIE. Que ledit Charles de Doniſſan, fit ſon Teſtament le 9. Avril 1681; & qu'il eut pour pére et mére,

Joſias de Doniſſan, Ecuyer, Seigneur de Citran, de Doniſſan, &c. Meſtre de Camp du Régiment Bourdelois, prémier Jurat Noble de la Ville de Bourdeaux, & Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, & Suzanne PASQUIER, mariée le 15. Juin 1629, fille de Nicolas Paſquier, Ecuyer, Sieur de Balanzac, & de Suzanne DE BAISSON. Ledit Joſias, fils de

Lancelot de Doniſſan, Seigneur de Citran & de Doniſſan, Chevalier de l'Ordre du Roi, Capitaine de Chevaux-Légers, l'an 1577, Capitaine de cinquante hommes d'Armes, l'an 1588, & Sindic de la Nobleſſe du Pays de Médoc, nommé l'an 1594, & de Florence DE BAISSON, qu'il avoit épouſée en troiſiémes noces le 10. Octobre 1588, fille de haut & puiſſant Meſſire Charles de Bremond, Seigneur d'Ars, Chevalier de l'Ordre du Roi, Capitaine de cinquante hommes d'Armes, & Lieutenant pour Sa Majeſté ès Pays de Saintonge & d'Angoumois, & de Louiſe DE VALZERGUES (*elle eut pour ſa dot 9454 écus 18 ſ. 6 den.*). Ledit Lancelot de Doniſſan épouſa 1° le 19 Février 1572 Jaquette ACHARD, fille de haut & puiſſant François Achard, Ecuyer, Seigneur de la Chatellenie, Terre & Seigneurie de Boiſrédon & de Romefort, & de Jeanne DE LARSAN; 2° le 18 Janvier 1577, Marie DE VILLENEUVE, fille de Jean de Villeneuve, ſecond Préſident du Parlement de Bourdeaux, & de Marie POTTIER. Il ne paroît pas qu'il ait eû d'enfans de ces deux prémiéres femmes.

Il eut pour pére & mére,

Jean de Doniſſan, II du nom, Ecuyer, Seigneur de Citran, & Marguerite ACHARD, qu'il épouſa le 3. Mai 1547, fille de Gaſton Achard, Ecuyer, Seigneur de Terrefort, qui lui donna pour ſa dot la ſomme de 4000 francs Bourdelois. Jean de Doniſſan mourut peu d'années après, & ladite Marguerite Achard, ſa veuve, fut mariée en ſecondes noces avec ledit François Achard, Seigneur de Boiſrédon & de Romefort; & en troiſiémes noces, avec Armand RAPIN, Seigneur d'Aiguevive, Chevalier de l'Ordre du Roi, &c. Ledit Jean de Doniſſan & Guillaume de Doniſſan, ſon frére, Ecuyer, Sieur de Janbaſtas, l'an 1541, étoient enfans de

Thomas de Doniſſan, Ecuyer, Seigneur de Citran, & de Marguerite DE GASSIES, mariée le 16 Juin 1527, & à laquelle Jean de Gaſſies, ſon frére, Ecuyer, donna pour ſa dot, la ſomme de cent francs Bourdelois, *avec une Robe de Satin, une Cotte de Damas, un Chaperon de Velours, une Robe de Satin noir, doublée de Velours, & une Cotte de Satin.* Que ledit Thomas de Doniſſan, eut pour frére aîné, Pierre de Doniſſan, Ecuyer, Seigneur de Citran, avec lequel il tranſigea le 9 Avril 1522, ſur le partage des biens de leur pére et mére. Qu'il eut un autre frére, nommé auſſi Pierre de Doniſſan, Ecuyer, Seigneur de la Prade, lequel par ſon Teſtament du 9. Février 1569, où il eſt qualifié de noble & puiſſant Seigneur, donna la plus grande partie de ſes biens à Françoiſe de Doniſſan, veuve du Seigneur de la Tour, à Marie de Doniſſan, femme de Louis DE TARDES, Ecuyer, Seigneur de Tardes, & à Marguerite de Doniſſan, femme d'Etienne DE TARDES, Ecuyer, Seigneur de Gaſſies, ſes filles, *attendu que le Sieur de Doniſſan, ſon fils, s'en* *étoit allé hors ſa Compagnie contre ſon gré & ſa volonté, & qu'il avoit porté les Armes contre le Roi, choſe qui lui avoit été ſi déſagréable, que ſes biens & ſon pauvre corps en étoient tombés en grand cure & maladie.* Que leſdits Pierre & Thomas de Doniſſan, étoient enfans de Noble homme

Jean de Doniſſan, I. du nom, Ecuyer, Seigneur de Citran en Médoc, & de Marguerite DE LISLE, qu'il épouſa le 3. Décembre 1481. ſœur de Jean de Liſle, Ecuyer, Seigneur de la Brède & de S. Loubèze; Jean de Doniſſan mourut au mois de Février 1521. & ſa Veuve par ſon Teſtament du premier Septembre 1532 voulut être enterrée auprès de lui, dans l'Egliſe de S. Pierre d'Avenſan, audit Pays de Médoc. Suivant une Tranſaction en Original, faite le 9. Mars 1500. entre Aimeri de Doniſſan, Ecuyer, & ledit Jean de Doniſſan, ſon frère, Ecuyer, Seigneur de Citran, il eſt prouvé qu'ils étoient enfans de Noble homme

Gaſton de Doniſſan, Donzel, Seigneur de Citran, & de Noble Iſabeau DE BLAGNAC; Que ledit Gaſton, vendit à Noble homme Pierre DE GRAILLY, Donzel, Seigneur de S. Genis, le 4. Janvier 1452 tous les droits qu'il avoit dans la Seigneurie de Blanquefort, & ſur le Moulin de Rameſort, & qu'il fut inſtitué héritier de Noble homme

Aimeri de Doniſſan, ſon père, Donzel, Seigneur de Citran, faiſant ſon Teſtament du 5. Mars 1443. par lequel il veut être enterré dans l'Egliſe de S. Pierre d'Avenſan, lieu de la ſépulture de ceux de ſon lignage. Ledit Aimeri, fils de Noble homme *Monſieur*

Raimond de Doniſſan, Chevalier, Seigneur de Citran, & de Noble Dame *Madame* Marguerite DE DURFORT, à laquelle il fit une donation de tous les biens qu'il poſſédoit dans les Paroiſſes de la Barde, d'Arſac, &c. le 26. Janvier 1410. Que ledit Raimond de Doniſſan, par ſon Teſtament du 20. Août 1415. voulut auſſi être enterré auprès de ceux de ſon lignage, dans l'Egliſe de S. Pierre d'Avenſan, & inſtitua ſon héritier ledit Aimeri de Doniſſan, ſon fils, dont ladite Marguerite de Durfort, étoit tutrice le 5. Février 1419. & qu'il eut pour père & mère, Noble homme

Pons de Doniſſan, Donzel, Seigneur de Citran, & Aſſeilde DE FIES, Dame de Montbazon, laquelle fut nommée tutrice dudit Raimond, & de Thomaſſe de Doniſſan, ſes enfans, par Sentence de l'Official de Bourdeaux, du 19. Juin 1372. Que ledit Pons, dit Poncet de Doniſſan, fut inſtitué héritier par le Teſtament d'Aiſcelin Guilhem DE LA MOTTE, ſon ayeul maternel, Damoiſeau, & qu'il eut pour père & mère

Guilhem Raimond de Doniſſan (ortographé auſſi DAUNEYSSAN), Damoiſeau, Seigneur de Citran, & Iſabelle DE LA MOTTE, ſa femme, fille dudit Aiſcelin-Guilhem de la Motte, & à laquelle fut donnée la tutelle de Guilhem-Raimond de Doniſſan, ſon fils, Seigneur d'Angledet, par Sentence de l'Official de Bourdeaux, du ſeptième des Calendes de Juin, l'an 1345. & que ledit Seigneur de Citran étoit vraiſemblablement fils de

Guilhem Arnaud de Dauneyſſan, Donzel, Seigneur de Seytron, duquel Simon DE GIRONDE, par Acte du Dimanche avant Noël 1303. reconnut tenir en Fief pluſieurs héritages aſſis dans la Paroiſſe de Liſtrac en Guienne.

D'Argent, à une Bande d'Azur, Ecartelé de Gueules, à un Lion d'Or.

FRANÇOIS-LOUIS-ALEXIS DONODEI (anciennement **DONADIEU**), Ecuyer, Seigneur de Camprédon, demeurant dans la Ville de l'Isle de Vénisse, épousa le 25. Mars 1701. Marie de Prisie, Dame de Malaffaigne, fille de Noble Claude-Louis de Prisie: De ce mariage, il a eû pour enfans, Charles-Joseph Donodeï, né le 16. Octobre 1705. & Louis-Alexandre Donodeï, batisé le 16. Juin 1709. reçûs tous deux successivement Pages du Roi dans sa petite Ecurie, les 2. Mai 1721. & 11. Mars 1724. sur les Titres produits alors pour leurs réceptions, lesquels justifient que ledit François-Louis-Alexis Donodeï, héritier institué par le Testament de Marie-Marguerite de Gast, sa mère, du 18. Septembre 1700. étoit fils de Noble

Jean-Joseph Donodeï, & de ladite Marie-Marguerite de Gast, mariée le 7. Octobre 1666. & fille de Michel de Gast, Seigneur de Cairol & de Montmirol. Que ledit Jean-Joseph Donodeï, aussi héritier institué par le Testament de Noble Gaspard Donodeï, son père, Ecuyer, du [illegible] Mai 1645. étoit fils dudit

Gaspard Donodeï, Ecuyer, & de Marie Ravaneau, qu'il épousa le 18. Mai 1634. fille de Noble Nicolas Ravaneau, & de Françoise Macerel. Ledit Gaspard, fils de Noble

Charles Donodeï, & de Caterine Guiran, mariée le 15. Novembre 1590. & fille de Noble Jean Guirard, Ecuyer, & d'Anne de Lamis. Que ledit Charles Donodeï fit son Testament le 9. Janvier 1615. par lequel il voulut etre enterré auprès de ses Ancêtres, dans l'Eglise de Notre Dame des Anges de la Ville de l'Isle de Vénisse, & qu'il eut pour père & mère, Noble

Sauvaire Donodeï, & Françoise de Jousseaud, sa femme, qu'il épousa le premier Juin 1553. fille de Noble Rostang Jouffrel, & d'Anne Huguette. Que ledit Sauvaire Donodeï fit son Testament le 20. Octobre 1580. par lequel il institua ses héritiers Aléxandre, Charles, Jacques, Pierre & Jean Donodeï, ses enfans, & qu'il fit sa déclaration le 18. Mai 1574. des biens qu'il possédoit en noble emphitéose de la Chartreuse de Bonpas, au quartier de Camprédon, comme héritier de Noble

Vincent **DONADIEU**, son père, de ladite Ville de l'Isle de Vénisse.

Les armes de cette Famille sont:

D'Argent à trois Chardons de Sinople, fleuris de Gueules, & posés deux & un.

◆

ETIENNE DORIA, Capitaine de Cavalerie, demeurant dans la Ville de Tarascon en Provence, Diocèse d'Avignon, épousa le 23. Juin 1694. Marie-Marthe COLLET, fille de Louis Collet, Ecuyer, Sieur de la Visclède, & de Diane Roux. De ce mariage, il a eû pour fils, François-Joseph Doria, né le 3. Novembre 1702. & reçû Page du Roi dans sa petite Ecurie le 16. Mars 1720. sur les Titres qu'il produisit alors pour sa réception, lesquels justifient que ledit Etienne Doria, eut pour père & mère, Noble

Joachim Doria, II du nom, & Madeléne de Rignac, mariée le 21. Février 1664. & fille de Pierre de Rignac, Conseiller du Roi en sa Cour des Comptes, Aides & Finances de Montpellier, & de Marie Benera. Que ledit Joachim Doria, fut déclaré Noble & issu de Noble race & lignée, par Arrest des Commissaires Généraux en Provence, du 21. Février 1668. & qu'il fit son Testament le 8. Avril de l'année suivante; Qu'il eut pour frére, François-Joseph Doria, Chevalier de Malthe, dont les preuves furent admises au Grand Prieuré de Saint Giles, le 25. Octobre 1660. & que ces deux fréres, étoient enfans de Noble

André Doria, & de Louise de Sade, qu'il épousa le 11. Novembre 1630, fille de Noble Jean-Valentin de Sade, Seigneur d'Eiguiéres, & de Françoise de Calviére-Boucoiran. Que ledit André Doria, par son Testament du 7. Juin 1650. institua son héritier Noble Joachim Doria, son fils, lui substitua ses autres enfans, & successivement à ceux-ci, Noble Charles de Raymon-de Mormoiron, son cousin, Seigneur de Pomerols, sous la condition de porter le nom & les Armes de Doria, & qu'il eut pour pére & mére, Noble

Joachim Doria, I. du nom, Docteur ès Droits, Avocat au Parlement de Provence, & Sibile de ..., mariés le 27. Avril 1601. fille d'Arnaud de ..., Sieur de Chateauneuf, Conseiller audit Parlement, & de Charlote de Cambis. Ledit Joachim, fils de Noble

François Doria, Docteur ès Droits, & de Marthe Faure, qu'il épousa le 28. Septembre 1567. fille de Jean Faure, Ecuyer Sieur de Vercors, & de Françoise de Sade. Que ledit François Doria, eut entr'autres fréres, Jean Doria, Gentilhomme servant de la Reine, & Pierre Doria, en faveur duquel le Doge & les Gouverneurs de la République de Génes donnérent une attestation le 20 Février 1577 portant que la Famille de Doria étoit Noble, & que ledit Pierre, fils de Sixte Doria, étoit inscrit comme Citoyen Noble dans le Livre de la Noblesse de ladite République, au nombre de ceux dont on choisissoit les Doges, Gouverneurs, & autres Magistrats.

Cette Famille porte pour Armes

Coupé d'Or & d'Argent, à un Aigle de Sable, brochant sur le tout, Couronné de même, & les ailes étenduës.

◆

FRANÇOIS-ALBERT DE DOUAI, né le 27 Janvier 1722. fut reçû le 3. Octobre 1732 au nombre des Gentilshommes élevés dans le Collége Mazarin, dit des Quatre Nations, à Paris, après avoir prouvé par Titres, devant le Juge d'Armes de France, qu'il étoit fils de

Jean-Marie-Albert-Blaise de Douai, Ecuyer, Seigneur de Basfnes, & de Cécile de Hénin, qu'il épousa le 11. Février 1719. du consentement de Jean-Batiste de Hénin, son frére, Ecuyer, Seigneur d'Aire. Que ledit Sieur de Basfnes, eut pour pére & mére,

Albert-François de Douai, Sieur de Basfnes, Echevin de la Ville d'Arras, & Ernestine Cardon, fille de Jaques Cardon, Sieur du Broucard, Echevin de ladite Ville, & de Sebergh̃e Vanden Berghe; & que ledit Albert-François de Douai, étoit fils de

Nicolas de Douai, Seigneur de Prehédré, & du Bois-Habart, ancien Echevin de la Ville d'Arras, & mort en 1703, Conſeiller Sécrétaire du Roi près le Parlement de Tournai, & d'Iſabelle LE CAMBIER, qu'il avoit épouſée le 29 Mai 1653, fille de Noel le Cambier, Sieur de Grebeſſart, Echevin de ladite Ville d'Arras, & de Barbe LE COMTE.

Cette Famille porte pour Armes :

D'Azur, à un Pal d'Argent, chargé de trois Tourteaux de Sinople.

* * *

JEAN LE DUC, Ecuyer, Seigneur de Compertrix en Champagne, demeurant à Paris, épouſa le 2 Décembre 1699 Marie-Marguerite FAGNIER-DE-MONTFLAMBERT, fille de Pierre Fagnier-de-Montflambert, Ecuyer, Conſeiller Sécrétaire du Roi, Maiſon, Couronne de France & de ſes Finances, Conſervateur des hipotéques, & de Louiſe Rouyer. De ce mariage, il a eû trois enfans, ſavoir, Auguſte-Michel le Duc, Ecuyer, né le 20 Juillet 1713, à préſent Capitaine dans le Régiment de Piémont Infanterie; Jaques-Louis le Duc, Ecuyer, né le 13 Novembre 1714, & Lieutenant dans le Régiment de Champagne; & Claude-Joſeph le Duc, Ecuyer, né le 8 Août [illegible]. Ledit Jean le Duc, Seigneur de Compertrix, par Jugement des Commiſſaires Généraux du Conſeil, rendu contradictoirement le 27 Juin 1723, fut maintenu dans la qualité de Noble & d'Ecuyer, comme iſſu d'une ancienne extraction, en conſéquence des Titres qu'il produiſit alors devant leſdits Sieurs Commiſſaires, & qui établiſſent graduellement ſa filiation juſqu'à Jean le Duc, ſon IV ayeul, dont le fils Pierre le Duc, Ecuyer, Seigneur de Compertrix, fut marié avec Marie CLEMENT, le 22 Juillet 1550.

Cette Famille porte pour Armes :

D'Azur, à un Chevron d'Or, acompagné en Chef de deux Roſes de même, & en pointe d'une Croix auſſi d'Or treflée.

* * *

CHARLES LE DUCHAT, Sieur de Rurange, Capitaine dans le Régiment Dauphin Etranger Cavalerie, fut maintenu dans ſa nobleſſe, & annobli en tant que de beſoin, avec ſa poſtérité mâle & femelle, née & à naître en légitime mariage, par Lettres en forme de Charte, données à Paris, par SA MAJESTÉ, au mois de Mai de l'année 1722, ſignées LOUIS, & ſur le repli, par le Roi, le Duc d'Orléans Régent préſent, le Blanc, & ſcellées.

Les motifs de cette grace mentionés dans leſdites Lettres, ſont que ledit Sieur le Duchat ſervoit depuis plus de dix huit ans, étant entré dès l'année [illegible] en qualité de Cadet dans le Régiment de Provence Infanterie, où il avoit été fait Souslieutenant en 1705, & avoit ſervi juſqu'en l'année 1707, qu'il avoit été élevé au grade de Capitaine de Cavalerie dans le Régiment d'Alzau, où il avoit ſervi juſqu'à la réforme qui ſuivit la Paix d'Utrecht, après laquelle, ledit Régiment d'Alzau ayant été incorporé dans celui de Dauphin Etranger, ledit Charles le Duchat y ſervit encore alors, en qualité de Capitaine en ſecond entretenu. Que pendant le cours de la précédente Guerre, il avoit donné dans toutes les occaſions des preuves de ſa valeur, de ſa fermeté & de l'expérience que l'on pouvoit déſirer dans un Officier militaire, & notamment qu'en l'année 1708, ayant été chargé de s'emparer d'un poſte près de Wilvorden, dans les Pays-bas, avec quatre cent Maitres, dont le commandement lui avoit été confié, il l'avoit attaqué avec tant de courage, que malgré les retranchemens & la défenſe de cent Grenadiers des Troupes des Alliés, & quoique dans l'action, il eut reçû un coup de fuſil qui lui avoit caſſé l'épaule, il avoit, à la tête de ſon détachement auquel il avoit fait mettre pied à terre, emporté ce poſte, & fait priſonnier les cent Grenadiers qui le commandoient. Que SA MAJESTÉ étoit d'ailleurs informée que l'Expoſant étoit iſſu en ligne directe de l'ancienne Famille des le Duchat, qui étoit établie depuis plus de 300 ans dans la Ville de Troyes en Champagne, & qui faiſoit corps avec la Nobleſſe du Pays, ainſi qu'il étoit juſtifié par trois Actes valables, ſavoir un hommage des Fief, Terre & Seigneurie de Mari, ſitués à Montlepotier, Bailliage de Meaux, fait au Roi à cauſe de ſon Château de Provins, le 30 Novembre de l'an 1538 par Claude le Duchat, au nom de Claude le Duchat, I du nom, ſon pére, V ayeul de l'Expoſant; le Contrat de mariage de Thomas le Duchat, fils dudit Claude le Duchat II du nom, ſon IV ayeul, & de Guillemette PERICARD, accordé le 18 de Juillet de l'an 1555 avec Anne d'AUTRUY, par Contrat paſſé à Troyes, dans lequel les futurs époux nonobſtant leur Nobleſſe, avoient ſtipulé communauté de biens meubles & conquêts immeubles, pour être partagée après le décès de l'un ou de l'autre, entre le ſurvivant & leurs enfans, dérogeant à cet effet à la Coutume du Bailliage de Troyes. Et un Acte de notoriété, reçû le dernier Février 1583 par Jean Charpy & Juvenel Maret, Notaires en la Ville de Troyes, & fait par Nobles perſonnes Denis LE BÉ, Sieur de Betilli, Oudard PERICARD, Jean RIBOUTEAU & noble homme Guillaume DE MERRES, notables Bourgeois de Troyes, tous leſquels avoient atteſté qu'ils connoiſſoient ledit Thomas le Duchat, demeurant alors à Metz, lequel étoit iſſu de noble lignée du côté paternel & maternel, étant fils de Noble homme Claude le Duchat, vivant Sieur de Mari, & de Demoiſelle Guillemette PERICARD, ſa femme, demeurans à Troyes. Que ledit Claude le Duchat, étoit fils de Noble homme Claude le Duchat, I du nom, vivant Sieur de Montlepotier, de Mari, de Bordes & de Mongis, & de Demoiſelle Barbe LE FÈVRE, ſa femme, demeurans à Pont-ſur-Seine, & que ladite Guillemette Pericard étoit fille de Noble homme Jaques Pericard, Sieur de Champgrillet & de Colaverde, & de Demoiſelle Caterine HUART, ſa femme, & que leſdits le Duchat & Pericard, étoient Nobles perſonnes iſſus de Noble lignée & parenté. Ces Lettres adreſſées au Parlement, à la Cour des Comptes, Aides & Finances, & au Bureau des Finances à Metz, y ont apparemment été regiſtrées.

Les Armes réglées pour ledit Sieur Charles le Duchat, par le Juge d'Armes de France, ſont.

D'Argent, à cinq Fuſées de Gueules rangées en Faſce. Cet Ecu timbré d'un Caſque de profil.

Google

SÉBASTIEN DE DURAT, Ecuyer, Seigneur du Ludaix, demeurant au Bourg de Marcillac en Bourbonnois, Diocèſe de Clermont, Election de Gannat, & Généralité de Moulins, épouſa le 12. Janvier 1696. Marie de Rollat, fille de Louis de Rollat, Ecuyer, Seigneur de Brugeat, de Marzat, &c. & de Marie de Murat. De ce mariage, il a eû quatre fils & quatre filles, ſavoir, 1 François de Durat, Seigneur du Ludaix, né le 20. Juillet 1697. lequel étoit Garde du Corps du Roi dans la Compagnie de Chareſt, l'an 1719. & Chevalier des Ordres de Notre-Dame de Mont-Carmel, & de S. Lazare de Jéruſalem, reçu le 24. Juin 1722. 2 Balthazar de Durat, Ecuyer; 3 Jaques de Durat, Eccléſiaſtique; & 4 François-Georges de Durat, Ecuyer; 5 Marguerite, 6 Antoinette; 7 Marie & 8 Jeanne de Durat, ladite Marguerite, dite Madelle des Portes-du Ludaix, née le 4. Juillet 1708. & reçue à S. Cir le 22. Décembre 171. ſur les Titres qui furent produits alors pour ſa réception, leſquels juſtifient que ledit Sébaſtien de Durat eut pour pére & mére,

François de Durat, Seigneur de Rochefort & du Ludaix, & Renée de Chambon, mariée le 14. Avril 1665. & fille de Sébaſtien de Chambon, Seigneur de Deux-Aigues, & d'Anne d'Amfreville. Ledit François de Durat, fils de

Jean de Durat III du nom, Ecuyer, Seigneur de S. Mion, Lieutenant dans le Régiment de S. Hilaire l'an 1632. & de Françoiſe de Luchat, qu'il épouſa le 13. Mai 1637. fille de Jean de Luchat, Ecuyer, Sieur des Landes, & de Catherine de Montagnac. Que ledit Jean de Durat & Gabriel de Durat, ſon frére aîné, Ecuyer, Seigneur & Baron de la Cellette, Bailli de Combrailles, étoient enfans de puiſſant Seigneur

Gilbert de Durat, Ecuyer, Seigneur des Portes & de S. Mion, Maître des Eaux & Forêts de Combrailles, l'an 1595. Bailli dudit Pays, pourvû le 30. Janvier 1597. Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, &c. & de Marguerite de Veilhan, mariée le 23. Mai 1596. & fille de haut & puiſſant Seigneur Gabriel de Veilhan, Seigneur de Pénacors, Baron de Margou, & de Madeléne de Rochefort. Ledit Gilbert, fils de puiſſant Seigneur Meſſire

Jean de Durat II du nom, Seigneur des Portes, Bailli de Combrailles, pourvû le 5. Janvier 1536. Chevalier de l'Ordre du Roi par Lettres du 14. Avril 1569. & de Jaqueline de Salers, qu'il épouſa en préſence de pluſieurs Grands & Notables Seigneurs & Gentilshommes, le 16. Juillet 1566. & qui étoit veuve de Gilbert de Luchat, Chevalier, Seigneur de Thuret.

Cette Famille a été maintenue dans ſa Nobleſſe par Ordonnance de M. Tubeuf, Commiſſaire départi dans la Généralité de Moulins, du 21. Janvier 1669. & les Titres énoncés dans cette Ordonnance, remontent la filiation dudit Jean de Durat II du nom, juſqu'à Antoine de Durat, ſon biſayeul, Ecuyer, Seigneur des Portes l'an 1442. dont le fils Jean de Durat I du nom, qualifié Chevalier, Seigneur des Portes, étoit Ecuyer & Chambellan de Charles Duc de Bourbon, Connétable de France.

Echiqueté d'Or & d'Azur.

◆

NICOLAS DE DURFORT, II. du nom, Ecuyer, Officier dans le Régiment Royal Artillerie, demeurant dans la Ville de Perpignan, épouſa le 12. Décembre 1719. Agnès CRUZÉ-DE BOURDEVILLE, fille de François Cruzé-de Bourdeville, Capitaine dans le Régiment de Baſſigni, & d'Agnès DE BOURDEVILLE-DE DOMENECH. De ce mariage, il a eû pour enfans, Louis & Joſeph de Durfort, & Marguerite-Théréſe-Narciſſe de Durfort, née le 6. Août 1721. & reçûë à S. Cyr le 16. Février 1730. ſur les Titres produits alors pour ſa réception, leſquels juſtifient que ledit Nicolas de Durfort & Pierre de Durfort, Ecuyer, Seigneur de Roufines au Diocèſe de Mirepoix, & Charles de Durfort, ſes fréres aînés, étoient enfans de Noble

François de Durfort, Seigneur de Roufines, & de Marguerite D'ALBOUT, mariée le 3. Février 16[illegible], & fille de Noble Jean d'Albout, Seigneur des Caſſes, & de Renée CABRIEL-DE S. MAURICE. Que ledit François de Durfort, héritier inſtitué par le Teſtament de Marie, dite Manon de Rouſet, ſa mére, le [illegible]. Septembre 1685. étoit fils de Noble

Jean de Durfort, II. du nom, Seigneur de Roufines & de Vernioles, & de Dame Marie DE ROUSET, qu'il épouſa le 18. Juin 1630. veuve de Noble homme Guillaume DE SALES, & fille de Noble Samſon de Rouſet, Seigneur & Baron de la Negarède, Conſeigneur de Mazarnet. Ledit Jean de Durfort, fils de

Jean de Durfort, I. du nom, Ecuyer, Seigneur de Roufines & de Vernioles, & de Marie DE NADAL, Mariée le 2. Décembre 1598. fille de Noble Jaques de Nadal, Sieur de Meſſeguel, & de Marguerite DE LAUTREC. Que ledit Jean de Durfort, lequel mourut le 25. Décembre 1645. & dont l'Inventaire des Biens fut fait au lieu de Pierrelate en Lauraguais, le 29. Janvier 1646. eut pour pére & mére, Noble

Nicolas de Durfort, I. du nom, Ecuyer, Seigneur de Roufines, & Iſabeau DE GENIBROUSE, qu'il épouſa le 26. Avril 1573. fille de Noble Sébaſtien de Génibrouſe, Ecuyer, Seigneur de S. Amand & d'Aigrefeuille, & de Françoiſe DE LESCURE. Que ledit Nicolas, & Gabriel, & Jean François de Durfort, ſes fréres, Ecuyers, étoient enfans de Noble

Guillaume de Durfort, Seigneur de Roufines, lequel fit une donation de la moitié de tous ſes biens, audit Nicolas de Durfort, ſon fils, le 2. Mai 1563.

Ledit François de Durfort, pére de celui qui donne lieu à cet article, fut déclaré Noble & iſſu de Noble race & lignée, par Ordonnance de M. de Lamoignon, Commiſſaire départi dans la Province de Languedoc, du 29. Août 1700. & les Titres qui y ſont énoncés, juſtifient de plus, que ledit Guillaume de Durfort, Sieur de Roufines, eut pour pére & mére, Noble Jean de Durfort, & Anne DE GASSION, ſa femme, leſquels firent leur Teſtament en ſa faveur, l'un le 9. Février 1524. & l'autre le 17. Novembre 1528.

D'Azur, à une Bande d'Or.

E E

ALEXANDRE-EUGÈNE VAN EECHAUTE, Seigneur de Pumbeck en Flandres, Capitaine dans le Régiment Royal Artillerie, l'an 1719, fut baptiſé dans l'Egliſe d'Ennevelin, Châtellenie de Lille, Diocèſe de Tournai, le 17 Avril 1681 ; & il épouſa le 26 Mai 1719 Marie-Marguerite DE MARLE-MAMETS, Dame Douairière des Prez. Les Titres qu'il a produits en 1721 pour établir ſa Nobleſſe, juſtifient qu'il eut pour père & mère,

Pierre-Ignace Van Eechaute, Chevalier, Seigneur d'Aigremont, de Pumbeck & de Rofeel, & Eléonore-Marie-Alexandrine OBERT, mariés le 15 Juillet 1677, & fille de Jean-Baptiſte Obert, Ecuyer, Sieur de Noyelles, & d'Anne-Marie-Françoiſe DU CHASTEL ; & que ledit Sieur d'Aigremont, par Sentence arbitrale rendue à Tournai, le 18 Mai 1685, partagea les biens de ſes père & mère, tant avec ſes ſœurs, Marie-Adrienne Van-Eechaute, femme d'Albert DE LANNOY, Baron de Liverghen, & Florence Van Eechaute, femme de François DE DONTE, Baron de Courrières, Général de Bataille dans les Armées du Roi d'Eſpagne, & Gouverneur d'Oudenarde, qu'avec Antoine DE POTTELSBERGHE, Ecuyer, Sieur du Boulenez, Capitaine dans le Régiment des Hauts Allemands du Colonel Bellaroſt, pour ſa Majeſté Catholique, comme fondé de la procuration de Marie-Madeléne DE CASANOR, ſa femme, tutrice de Thérèſe-Eléonore Van Eechaute, ſa fille, née de ſon premier mariage avec Floris Van Eechaute, Ecuyer. Leſdits Pierre Ignace, Floris, Marie Adrienne, & Florence Van Eechaute, enfans d'

Henri Van Eechaute, Seigneur de Pumbeck, Capitaine d'une Compagnie de Hauts Allemands pour le ſervice de S. M. C. & d'Iſabelle Conſtance VAN WARNEVYCK, qu'il épouſa le 19 Septembre 1645, fille de Noble Seigneur Denis Van Warnevyck, Seigneur de Bruyères, & d'Anne VANDER MEERSCH, & que ledit Henri Van Eechaute eut pour père et mère

Charles Vanden Eechaute, Chevalier, Seigneur de Pumbeck, & Adrienne DE BASSECOURT, ſa femme. Que ledit Charles Vanden Eechaute, fut créé Chevalier, par Lettres données à Madrid le premier Août 1630, en conſidération de ce qu'il étoit iſſu des anciens Seigneurs de Grimberg, dans le Duché de Brabant ; d'où ſes Ancêtres qui y avoient réſidé plus de 250 ans, étoient venus s'habituer dans la Ville de Gand, & y avoient toujours fidélement ſervi leurs Princes. Que Giles & Jean Van Eechaute, père & fils, qualifiés Chevaliers, avoient accompagné Philipes le Bon, Duc de Bourgogne, dans toutes ſes Guerres. Qu'un Jean & Roland Vanden Eechaute furent tués à la bataille de Nanci avec Charles Duc de Bourgogne. Que Giles Van Eechaute, leur frère et leur héritier, Seigneur de Pumbeck, eut pour fils Jacques Van Eechaute, premier Echevin de la ville de Gand, père de Jean Vanden Eechaute, & ayeul de Giles Vanden Eechaute, Seigneur de Pumbeck & d'Aigremont, père dudit Charles Vanden Eechaute, lequel, non plus que ſes Prédéceſſeurs, n'avoit point dégénéré de ſon extraction & Nobleſſe. Que ſa Famille réputée pour une des principales de ladite Ville de Gand, avoit exercé les Charges honorables de Grand Bailli & de premier Echevin, avoit été ornée de la Vicomté de Roulers & des Seigneuries d'Eechaute, de Waerans, d'Holbecque, de Pumbeck.

de Bouchaute, d'Aygremont, &c. & s'étoit alliée dans les Maiſons du Comté de Flandres. Qu'entr'autres, Corneille Van Eechaute, Chevalier, Vicomte de Roulers, Grand Bailli de Gand, avoit épouſé Caterine de Flandres, fille naturelle de Louis II. Comte de Flandres & de Nevers, & avoit eû de ce mariage, une fille nommée Jeanne Van Eechaute, Dame de Roulers, mariée avec Baudouin, Seigneur d'Ocorrus, & que ledit Charles Van Eechaute, Sieur de Pumbeck, s'étoit auſſi allié noblement dans la Maiſon de Boeſdorp, dont pluſieurs de ce nom avoient été honorez du Grade de Chevalier, de même que Floris Van Eechaute, Sieur d'Aygremont, frère aîné dudit Charles.

Ledit Floris Van Eechaute, qualifié Chevalier, Sieur d'Aygremont, Eſcoutete, (c'eſt, Bailli) de la Ville de Bruges, donna le 22. Janvier 1600 au Comte de Flandres, ſon dénombrement des Fief & Seigneurie d'Aygremont, qu'il poſſédoit dans la mouvance de la Salle de Lille, comme héritier de Barbe Thieulaine, ſa mère, femme de Noble homme Giles Van Eechaute, Seigneur de Pumbeck.

D'Argent, à un Sautoir de Gueules.

* * *

LOUIS D'ELTOUF, (anciennement **DE LE TOUX & DE LE TOUF**) Ecuyer, Seigneur de Pradines, demeurant dans la Ville de Lyon, fut batiſé dans l'Egliſe de S. Valére-de Seigneville, au Diocèſe de Langres, & fut reçû Page du Roi, dans ſa grande Ecurie, le 24. Septembre 1701. il épouſa le 28. Février 1704. Marguerite de Thelis, fille de Camille de Thélis, Ecuyer, Seigneur de Valorges, de Fourqnevaux, &c. & de Marie Beraud. De ce mariage il a eû pour fils René Antoine d'Eltouf-de Pradines, né le 17. Mai 1709. & reçû auſſi Page du Roi dans ſa grande Ecurie, le 22. Mars 1727.

Les Titres qui ont été produits à cet effet pour les preuves de leur Nobleſſe, juſtifient que ledit Louis d'Eltouf eut pour père & mère

Pierre d'Eltouf-de Pradines, Ecuyer, Seigneur de Venans, des Moulins & de Seigneville, Capitaine dans le Régiment de Geſvres Cavalerie, puis Capitaine de Carabiniers dans le Régiment du Roi l'an 1685. & Anne de Choiseul, ſa femme, mariée le 12. Mars 1679. & fille de Charles de Choiſeul, Seigneur d'Ambonville, & de Marie Poncheron-de Billy. Ledit Pierre d'Eltouf, fils de

Charles d'Eltouf, II. du nom, dit de Pradines, Ecuyer, Seigneur de Tenance, & d'Elizabeth de Baussancourt, qu'il épouſa le 23. Juin 1644. fille d'honoré Seigneur François de Bauſſancourt, Ecuyer, Sieur du Pont Meſnil, & d'Elizabeth de Veeve. Que ledit Charles d'Eltouf, & Hélène d'Eltouf, ſa ſœur, femme de Michel de Saucourt, Seigneur de Tenance, étoient enfans de Noble Seigneur

Charles d'Eltouf, I. du nom, dit de Pradines, Ecuyer, Seigneur de Pouilli en Baſſigni, de Tenance aux Moulins, &c. & de Charlote de la Chastre, mariée le 4. Septembre 1609. & fille de Noble homme Baptiſte de la Châtre, Ecuyer, Sieur de Brillebault, & de Françoiſe de Vieillevigne. Que ledit Charles d'Eltouf, lequel accompagna l'an 1608. le Duc de Nivernois, Prince de Mantoue, dans ſon Ambaſſade à Rome, eut entr'autres frères, Baſile d'Eltouf, Chevalier de l'Ordre de

S. Jean de Jéruſalem, Commandeur de Pontaubert, & de S. Jean de Laucourt, l'an 1624 & qu'ils eurent pour pére & mére, Honoré Seigneur Meſſire

Jean de le Touf, II. du nom, dit de Pradines, Seigneur de Sémontier, de Pouilli, de Provenchéres & de Richebourg, Chevalier de l'Ordre du Roi, & Jeanne de la Tour, ſa femme, qu'il avoit épouſée avant l'an 1583. fille de Jean de la Tour, Chevalier, Seigneur de Terance-aux-Moulins, de la Tour en Voivre & des Poinſſons, Gentilhomme ſervant de la Reine, & de Jeanne des Jonards. Ledit Jean de le Touf, fils de

Jean de le Toux, I. du nom, dit de Pradines, Ecuyer, Seigneur de Sémontier, & de Barbe de Zurle, ſa femme, laquelle après la mort de ſon mari, fit faire l'inventaire de ſes biens, par le Lieutenant Général du Bailliage de la Montagne en Bourgogne, le 13. Mai 1546.

Cette Famille a été maintenue dans ſa Nobleſſe, par Ordonnance de M. Bouchu, Commiſſaire départi dans la Généralité de Dijon, du 20. Mars 1669. & les Titres qui y ſont énoncés remontent juſqu'à Guillaume de le Toux, Chevalier, vivant avant l'an 1316.

Il y a pluſieurs autres Branches de ce nom, deſquelles il ſera fait mention ci-après, lorſque les filiations auront été ſuffiſamment prouvées.

Ecartelé au premier & quatrième, d'Or, à deux Chevrons de Sable, l'un au deſſus de l'autre, & un Lambel de trois pendans de Gueules, poſé en Chef. Au deux & trois, Ecartelé d'Argent & de Sable, & une Bordure de Gueules, engrêlée.

❧

MICHEL D'ELVERT, Ecuyer, Seigneur de Bourſcheid & de Zillinghen, Conſeiller au Conſeil Supérieur d'Alſace, demeurant à Colmar, Diocéſe de Bâle, naquit le 10. Août 1693. Il fit hommage au Roi, en ſa Cour de Parlement & Chambre des Comptes à Metz, le 8. Avril 1717. à cauſe des Terres & Seigneuries de Bourſcheid, de Courſerode, de Zillinghen, d'Illigen, de Hérange, de Veckersviller, d'Archeville & d'Euvelbourg, mouvantes en Fief noble & mâle du Fort de la Petite-Pierre, dans la baſſe Alſace, & qui appartenoient tant à lui qu'à Philipes-Joſeph d'Elvert, Ecuyer, Bailli & Grand Maître des Eaux & Forêts du Comté d'Abo, & à Jean-Nicolas Otto d'Elvert, Ecuyer, Conſeiller à la Régence de l'Evêché de Straſbourg, ſes fréres; & il épouſa le 14. Février 1720. Jeanne Marie de Noblat, fille de Sébaſtien de Noblat, Capitaine dans le Régiment de Grenadier Allemand, & de Régine Barvor. De ce mariage il a eû entr'autres enfans, Jean Claude-Michel d'Elvert-de Bourſcheid, né le 7. Janvier 1723. & reçû au nombre des Gentilshommes élevés dans le Collége Mazarin, dit des Quatre Nations, à Paris, ſur les Titres de ſa Nobleſſe, certifiée par le Juge d'Armes de France, le 5. Juillet 1732. leſquels prouvent que ledit Michel d'Elvert, eut pour pére & mére, très-Noble Sieur

Jean d'Elvert, Chevalier, Seigneur de Bourſcheid, Grand Bailli du Comté de Saverden, & de la Prevôté d'Herliſheim, Conſeiller en la Grand Chambre des quinze de la Ville de Straſbourg, & d'Anne de Stoeck, mariée le 2. Mai 1688.

& fille de très-Noble Mathias de S...ck, Chevalier, & d'Anne du Pennon. Que ledit Jean d'Elvert, fit hommage au Roi, en sa Cour de Parlement & Chambre des Comptes à Metz, le 28. Décembre 1711. à cause des Terres & Seigneuries de Bourscheid & de Courserode, mouvantes de la Prevôté de Sarrebourg, & qu'il étoit fils de très-Noble

Jean-Philipes d'Elvert, Chevalier, Seigneur de Groenrod, Président de la Régence du Comté de Nassau-Idstein, & Directeur de la Chancellerie de ladite Régence, & de Marie-Ursule CLEMLIN-DE WIDERHOLD, sa femme. Leur Epitaphe posée vers une des Portes du Chœur de l'Eglise de Groenrod, est conçûe en ces termes.

Hic jacet par nobile conjugum fidelitatis & amoris reciproci exemplar; Illustris atque generosissimus Dominus Dominus Joannes-Philippus ab Elvert, Eques, Dominus in Groenrodt, subditorum pater potius quam Dominus, Illustrissimi Comitis Joannis à Nassau Consiliarius intimus, Præses & Director Cancellariæ Nassau Idsteinensis, qui morbo diuturno gravatus in Domino obdormivit die 19. Januarii anni 1699. & præ-nobilis pia atque generosissima Domina Maria Ursula Clemlin à Viderhold, quæ terrenam, quam despiciebat, vitam paulo post cum felicitate æterna commutavit die 2. Martii ejusdem anni. Præsens doloris monumentum posuere mœstiss. filius, filiaque superstites, illustris atque geneross. Dominus Joannes ab Elvert, Eques, Comitatus Saarverdensis Archipræfectus, & præ-nobilis Domina Cleophe ab Elvert, uxor Baronis de Bode, Cæsar. Aulici Imperii Romani Germanici quæ Viennæ est, Consiliarii.

Traduction.

Ici repose un Noble couple d'Epoux, exemple d'une fidélité & d'un amour réciproque; illustre & très-généreux Seigneur, le Seigneur Jean-Philipes d'Elvert, Ecuyer, Seigneur de Groenrod, le pere plutôt que le Seigneur de ses Vassaux, Conseiller intime du très-illustre Comte Jean de Nassau, Président & Directeur de la Chancellerie de Nassau-Idstein, qui après une très-longue maladie s'endormit dans le Seigneur le 19. de Janvier de l'an 1699. Très-Noble pieuse & très-généreuse Dame Marie Ursule Clemlin-de Widerhold, qui méprisant la vie de ce siécle, en fit une échange avec l'éternité le 2. de Mars de la même année. Illustre et très-généreux Seigneur Jean d'Elvert, Ecuyer, Archi-préfet du Comté de Saarverde, & très-Noble Dame Cleophe d'Elvert, femme du Baron de Bode, Conseiller de la Cour Impériale à Vienne, fils & fille dudit d'Elvert, & de ladite femme, leur ont posé ce Monument de leurs pieux regrets.

Ledit Jean-Philipes d'Elvert, né le 4. Avril 1641. suivant son batistaire, eut pour père & mère, très-Noble Seigneur

Jérome d'Elvert, Ecuyer, Seigneur de Groenrod, né le 6 Juin 1583. * & Wilhelmine à ASCHENBRUNT, sa femme, dont l'Epitaphe posée auprès de celle mentionnée ci-dessus, est conçûe en ces termes.

D. O. M.

AB ELVERT

Siste gradum viator. Arrête passant.

Si quæras quis sim, pulvis & umbra, quis fuerim, quondam Sereniss. Principis

Si tu demandes qui je suis: Je suis poussière & ombre. Ce que j'ai été: Noble &

[illegible]

& Lantgravii Haſſo-d'Armſtatenſis, & antehàc illuſtriſſimi Comitis Mansfeldenſis nobilis aulicus; quamdiù vocatus fuerim; Hieronymus ab Elvert, Eques, Dominus in Groenrodt: filium reliqui unicum, Joannem-Philippum; natus fui die ſextâ Martii anni 1583. vixi annos quinquaginta ſex, de-natus autem die octavâ Julii 1639.

de la Cour du Séréniſſime Prince & Landgrave de Heſſe-d'Armſtadt, après avoir été de celle de l'Illuſtre Comte de Mansfeld; Comment j'étois appellé; Jérôme d'Elvert, Ecuyer, Seigneur de Groenrod; J'ai laiſſé un fils unique, nommé Jean-Philipes; Je naquis le 6. de Mars de l'an 1583. J'ai vécu 56. ans, & Je ſuis mort le 8. de Juillet de l'an 1639.

Et ledit Jérôme d'Elvert, ſuivant ſon batiſtére, & le contenu en ladite Epitaphe, étoit fils de très-Noble

Philipes-Jaques d'Elvert, Ecuyer, Seigneur de Groenrod, Lieutenant Colonel du Régiment de Cavalerie de l'Archiduc Albert d'Autriche, l'an 1583. & d'Urſule DE BETZHEIM. Que ledit Philipes-Jaques, auſſi ſuivant ſon batiſtére du 9. Mars 1530. eut pour pére & mére, Noble

Philipes Elvert, natif de Wiandeau au Pays de Luxembourg, Capitaine de Cavalerie dans le Régiment Impérial de Waldsbruel, puis Meître de Camp de Cavalerie, & Noble Dame Marguerite FEURBERREN DE MANDELHEIM, ſa femme, vivans avant l'an 1530. & que ledit Philipes Elvert, par Lettres de l'Empereur Maximilien II. données à Vienne le 20. Septembre 1576. fut anobli avec ſes enfans mâles & femelles, & leur poſtérité nés en légitime mariage, en conſidération des ſervices qu'il avoit rendus à S. M. I. & à l'Empire, non ſeulement pendant la Paix, mais encore dans les Guerres qu'Elle avoit eûës en Hongrie & en Dalmatie contre les Vénitiens, & en Flandres contre les Séditieux. Ces Lettres ſignées MAXIMILIANUS, ſcellées du Sceau de l'Empire, & ſignées par Expédition, Regnier, Greffier en Chef des Cour de Parlement, Chambre des Comptes & Cour des Aides à Metz.

D'Or, à un Arbre de Sinople, chargé d'un Ecuſſon d'Argent, à trois Cœurs de Gueules, poſés deux & un, & un Mouton de Sable, paſſant au pied de l'Arbre, ſur une Terraſſe de Sinople.

◆

JEAN L'ENFANT, Ecuyer, Seigneur de la Patrière & d'Eſpaux, Brigadier dans la première Compagnie des Mouſquetaires, puis Lieutenant au Régiment des Gardes Françoiſes, demeurant dans la Paroiſſe de Courbeville, Election de Laval dans le Maine, Généralité de Tours, fut maintenu dans la qualité d'Ecuyer, par Ordonnance de M. Chauvelin de Beauſéjour, Maître des Requêtes, & Commiſſaire départi dans la même Généralité. Les Titres qu'il produiſit alors devant ledit Sieur Commiſſaire, & ceux qu'il a repréſentés au Juge d'Armes de France, juſtifient qu'il eut pour pére & mére.

Jaques l'Enfant, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de la Patrière & d'Eſpaux, Capitaine d'Infanterie dans le Régiment d'Houdencourt, par Commiſſion du 14. Août 1640. puis dans le Régiment du Boquet, par Commiſſion du 10. Février

1647. Aide de Camp des Armées du Roi, par Brevet du 2. Aouſt 1649. Gentilhomme ſervant de Sa Majeſté, par Lettres de retenuë du 12. Septembre de la même année; Sergent Major à Furnes, par Brevet du 18. Octobre 1650. & Maître d'Hôtel ordinaire du Roi l'an 1653. &c. & Caterine COUSTEREAU, ſa femme, qu'il épouſa le 13. de Juin de l'an 1648. fille de François Couſtereau, Seigneur de la Juſſie, Conſeiller du Roi, Maître ordinaire en ſa Chambre des Comptes de Bretagne, & de Françoiſe DE LA ROCHE-COURTIN; Que ledit Jaques l'Enfant, étoit fils de

Jaques l'Enfant, I. du nom, Ecuyer, Seigneur de la Patriére & de Cimbré, & de Françoiſe d'ALONVILLE, mariée le 12. Décembre 1609. & fille de haut & puiſſant Seigneur Meſſire François d'Alonville, Seigneur d'Oſſonville & de Vertron, Chevalier de l'Ordre du Roi, Gentilhomme ordinaire de Sa Chambre; Que ledit Jaques l'Enfant, lequel fit abjuration de la Religion Proteſtante; eut pour pére & mére.

Pirrus l'Enfant, Seigneur de la Patriére, de la Houſſaie, d'Eſpaux, de Portebiſe, &c. Grand Maître des Eaux & Forêts du Comté de Laval, pourvû le 30. Juillet 1578. Capitaine du Château de Laval, le 18. Avril 1590. Capitaine de cent Chevaux Légers, par Commiſſion du 7. Juillet 1591. & Capitaine de cent hommes d'Armes, puis Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, par Lettres du 16. Mars 1592. & Chevalier de l'Ordre de Sa Majeſté, l'an 1593. &c. & Claude DE CHIVRÉ, ſa femme, qu'il épouſa le 20. Octobre 1573. fille de Jaques de Chivré, Seigneur du Pleſſis de Chivré, de la Guérandiére, &c. Chevalier de l'Ordre du Roi, Gentilhomme ordinaire de ſa Chambre, & de Jeanne de Bourré. Ladite Claude de Chivré fut Dame d'Honneur de la Ducheſſe de Bar, & ſon mari ayant été pris à Domfront avec le Comte de Montgommeri, il racheta ſa vie & ſa liberté, moyennant la ſomme de trente mil Livres. Il eut pour fréres, Gabriel l'Enfant, Ecuyer, Sieur de Boiſmorean, qui a fait la Branche des Seigneurs du Bordage, & Georges l'Enfant, Abbé de S. Léonard près la Rochelle, & il eſt prouvé qu'ils étoient enfans de

Georges l'Enfant, Ecuyer, Seigneur de la Patriére & de Cimbré, homme d'Armes de la Compagnie de cinquante Lances de Guy Comte de Laval & de Montfort, l'an 1545. & de Françoiſe DU PLESSIS, Grand'Tante du Cardinal de Richelieu, & mariée le 8. Novembre 1539. fille de François du Pleſſis, Ecuyer, Seigneur de Richelieu, de Béçe, & de la Vernoliére, & d'Anne LE ROI, ſa ſeconde femme, Ledit Georges l'Enfant, fils d'

André l'Enfant, Ecuyer, Seigneur de la Patriére, Capitaine & Garde du Château & Place-forte de Montjean, par Proviſions du 28. Aouſt 1489. & de Jeanne PELAUD, qu'il épouſa le 8. Janvier 1505. fille de Noble & puiſſant Antoine Pelaud, Seigneur de l'Eſpinai et d'Avigné, & de Géneviéve DE CHIVRÉ: Que ledit André l'Enfant tranſigea le 30. Octobre 1511. avec Marguerite l'Enfant, ſa ſœur, femme de Jean Gazeau, Ecuyer, Seigneur de la Motte, ſur le partage des biens de François l'Enfant, leur frére aîné, & d'André l'Enfant, leur oncle, Ecuyer, Seigneur de la Houſſaie, & qu'ils eurent pour pére & mére, Nobles perſonnes

Guion l'Enfant, Ecuyer, Seigneur de la Patriére, de Cimbré, &c. & Jeanne DE CHIVRÉ, mariée le 28. Novembre 1479. & fille de Jean de Chivré, Ecuyer, Seigneur d'Igné, & de Marie DE BAIS. Ledit Guion, fils de

Guillaume l'Enfant, Ecuyer, Seigneur de la Patriére, & d'Iſabeau DE BAIS,

fille

fille de Jean de Brée, Ecuyer, Seigneur de Fouilloux, & de S. Denis au Maine Que ledit Guillaume l'Enfant, par Lettres d'André de Laval, Sire de Lohéac, Maréchal de France, du 5. Octobre 1445. fut créé & établi ſon Lieutenant général ſur le fait de la Gendarmerie & au Gouvernement de tous ſes Gens. Qu'il tranſigea le 9. Septembre 1448 avec Lancelot, Louis & Jean l'Enfant, ſes freres puîſnés, & Guillemette de Tubœuf, leur mére, ſur le partage Noble des biens d'

Ambroiſe l'Enfant, leur pére, Chevalier, Seigneur de la Patrière & de Cimbré, lequel eſt qualifié Noble & puiſſant Seigneur, *Monſeigneur*, dans un aveu qui lui fut donné du lieu de Montdoubl, mouvant de ladite Seigneurie de Cimbré, par Jean Grangier, Ecuyer, & Bertrane de S. Gilles, ſa femme, le 14. Février 1436 & que ledit Ambroiſe l'Enfant, dans le Contrat de ſon mariage, accordé le 24. Août 1399 avec ladite Guillemette de Tubœuf, fille de Guillaume, Seigneur de Tubœuf, Ecuyer, eſt qualifié fils de *Monſieur*

Jean l'Enfant, Chevalier, Seigneur de la Patrière & de Cimbré.

Un ancien Memoire ſur cette Famille, porte que *les Seigneurs de la Patrière avoient droit de donner grace aux Chauderonniers qui avoient mérité la mort, & pouvoient les tirer du Gibet, que pour cela les Chauderonniers qui paſſoient à deux lieuës à la ronde de cette Maiſon, étoient obligés d'y venir demander s'il n'y avoit rien à rhabiller, & qu'ils devoient attacher une piece avec trois clous à la grande Porte du Pont Levis, que cet uſage ſe pratiquoit encore l'an 1659. mais que le Titre de ce droit s'étant égaré, les Chauderonniers ne rendoient ces devoirs que par ancienne coûtume.*

On fera mention par la ſuite des autres Branches de cette Famille, lorſqu'elles auront juſtifié leur deſcendance.

D'Or, à trois Faſces de Gueules.

* * *

René-François d'Erneville, Ecuyer, Seigneur de Poligni, demeurant audit lieu de Poligni près de Conches, Diocèſe d'Evreux & Généralité d'Alençon, épouſa le 26. Février 1713 Roſe-Geneviève d'Arquema, fille de Chriſtophe d'Arquema, Ecuyer, Lieutenant des Maréchaux de France, & de Charlote Fabrar. De ce mariage il a eû dix enfans, ſavoir 1 François-René d'Erneville, né au mois de Juillet 1716. 2 Philipes d'Erneville, né en 1718. 3 Etienne d'Erneville, né le 3. Mars 1723 4 Jaques d'Erneville, né le 30. Décembre 1726. 5 Caterine-Geneviève d'Erneville, née le 20. Mai 1714. 6 Marie Gaſtonne d'Erneville, née le 6. Août 1715. 7 Marie-Roſe d'Erneville, née le 17. Février 1719. 8 Caterine d'Erneville, née le 10. Février 1721. 9 Madeléne d'Erneville, née le 30. Décembre de la même année, & 10 Jeanne d'Erneville, née le 19. Février 1725. leſdites Marie Gaſtonne, Marie-Roſe & Caterine d'Erneville, reçûës toutes trois à S. Cir, ſucceſſivement les 7 Mai 1727. 2 Septembre 1728. & 29. Novembre 1730. ſur les Titres qui ont été produits, tant pour leurs réceptions que pour les Branches ci-aprés détaillées, leſquels Titres juſtifient que ledit René-François d'Erneville, eut pour pére & mére, Adrien d'Erneville, Ecuyer, Seigneur de Poligni, & Caterine de GARENCIÈRES, ſa femme, mariés le premier Juin 1676, & fille de Pierre de Garencières, Ecuyer, Seigneur & Patron de Saint Clair. Que ledit Adrien d'Erneville, partagea le 12 Janvier 1668, avec Henri d'Erneville, ſon frère, Ecuyer, les biens de Claude d'Erneville, leur père, ſur leſquels Philipes d'Erneville, leur frère aîné, Ecuyer, Seigneur de Launai avoit pris ſon préciput, & que tous trois étoient enfans dudit

Claude d'Erneville, Ecuyer, Seigneur de Poligni, l'un des cent ſoixante-dix hommes d'Armes d'une Compagnie d'Ordonnance de Sa Majeſté, ſous le titre de M. le Cardinal de Richelieu, l'an 1635, & de Marie de MAINTETERNES, qu'il épouſa le 26 Mars 1630, fille de Louis de Mainteternes, qualifié Ecuyer, Seigneur, Vicomte & Châtelain de Manneval, & d'Anne PIGACE. Que ledit Claude d'Erneville, maintenu dans ſa Nobleſſe, comme Noble d'extraction, par Ordonnance des Commiſſaires députés par le Roi, pour le réglement des Tailles dans la Généralité d'Alençon, du 15. Mars 1641, eut pour ſœur, Débora d'Erneville, femme de Philipes d'Erneville, Ecuyer, Seigneur de Barquet, & qu'ils étoient enfans de Noble Seigneur

Philipes d'Erneville, Seigneur de la Vallée & de Launai, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, & de Débora de TILLI, mariée le premier Mars 1593, & fille de Noble homme Adrien de Tilli, Sieur de Poligni, & de Caterine Bouru. Que ledit Philipes d'Erneville, eut pour frère Jean d'Erneville, IV du nom, dont la poſtérité ſera ci-après déduite à l'article des Seigneurs de Gautières, & qu'ils eurent pour père et mère, Noble homme

Louis d'Erneville, Seigneur de Launai, de Maubuſſon & de la Cour-du Boſc, & Françoiſe de LA VOVE, qu'il épouſa le 22 Juin 1562, fille de Noble perſonne Robert de la Vove, Seigneur de Tourouvre, de Bellegarde, de la Guimonière, de la Gaſtine, du Pleſſis, &c. & d'Antoinette GOUHIER. Que ledit Louis d'Erneville, donna ſon aveu du Fief Noble & Seigneurie de Launai, mouvant par un Fief de Houtbec, du Comté d'Evreux, à François fils de France, frère du Roi, le 12 Avril 1578, & qu'il fut député le 2 Octobre 1586 par les Gentilshommes du Vicomté de Beaumont le Roger, pour aſſiſter en leurs noms à l'Aſſemblée particulière qui devoit ſe tenir dans la Ville d'Evreux le cinquième deſdits mois & an, & pour y traiter des affaires particulières & autres qu'on auroit à expoſer dans l'Aſſemblée générale convoquée dans la Ville de Rouen pour le 10 du même mois, en conſéquence des Lettres du Roi, données à Paris le 19. du mois de Juillet précédent. Qu'il étoit fils de Noble homme

Jean d'Erneville, III du nom, Seigneur de Maubuſſon, de Launai, de la Cour du Boſc, &c. & de Marie LE COMTE, mariée le 3 Janvier 1514, & fille de Noble homme Jourdain le Comte, Ecuyer, Seigneur de [illegible] & de Houquetot. Ledit Jean, fils de

Jean d'Erneville, II du nom, Ecuyer, Seigneur de Maubuſſon & de la Cour du Boſc, & de Julienne, *dite Juliſſe*, PIGACE, qu'il épouſa le 4 Novembre 1488, fille de Michel PIGACE, Ecuyer, Seigneur de Carantone, & de Claudine DE L'HÔPITAL, tante de Charles de l'Hôpital, Seigneur de Vitri, (biſayeul de Nicolas de l'Hôpital, Duc de Vitri, & de François de l'Hôpital, Comte de Roſnai, Seigneur du Hallier, tous deux Maréchaux de France.) Que ledit Jean d'Erneville, & Philipes d'Erneville, ſon frère, I du nom, qui a formé la Branche des Seigneurs de Barquet ci-après, eurent pour père & mère, Jean d'Erneville, I. du nom, Seigneur de Maubuiſſon, de la Cour-du Boſc & de Bigarre, & Mariette CHRESTIEN, Dame de Barquet, mariée par Contrat du 3. Octobre 1444. & fille de Noble Jean Chreſtien, Chevalier, Seigneur de Launai, & de Jeanne DE HARCOUR, fille naturelle de Jean VI. Comte de Harcour & d'Aumale, & que Judette DE BIGARS, mére dudit Jean d'Erneville, fut préſente à ce Contrat, comme femme en ſecondes nôces de Jean DE FAILLET, Ecuyer.

SEIGNEURS DE GOUTIERES.

JEAN D'ERNEVILLE, IV. du nom, (ſecond fils de Louis d'Erneville, & de Françoiſe de la Vove), fut Seigneur de Maubuiſſon, de la Cour-du Boſc & de Grigneuzeville, Capitaine d'une Compagnie de Carabiniers, & Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, l'an 1629. Il épouſa le 8. Avril 1604. Françoiſe d'Erneville, fille de Charles d'Erneville, Ecuyer, Seigneur de Barquet, & de Suſanne DE S. MARTIN, ſa ſeconde femme. De ce mariage il eut entr'autres enfans, Jean d'Erneville, Sieur de Maubuiſſon, mort ſans alliance, &

Jaques d'Erneville, Ecuyer, Seigneur de Grigneuzeville, lequel de ſon mariage accordé le 31. Décembre 1645. avec Jeanne DE BEAUMATRE, fille de Robert de Beaumatre, Ecuyer, Seigneur de la Ferrette-Freſnai en Normandie, & de Gabrielle DE POUTREMOL, eut pluſieurs enfans, & entr'autres Henri d'Erneville, mort Capitaine dans le Régiment de Bourgogne, Jaques d'Erneville, mort Lieutenant dans le même Régiment, &

Charles-Ambroiſe d'Erneville, Seigneur de Goutiéres & de Mormorin, Capitaine d'Infanterie, demeurant dans la Paroiſſe dudit lieu de Goutiéres, au Diocéſe d'Evreux, lequel épouſa le 21. Septembre 1690. Anne LE PICARD, fille de Jaques le Picard, Sieur de la Pinchonniére, & de Louiſe BOIVIN, ſœur de Mr Boivin, Garde de la Bibliotéque du Roi. De ce mariage naquirent quatorze enfans, ſavoir 1 Gaſpard-Pompone d'Erneville, ci-après, 2 Jean d'Erneville, Sieur de Bézu, 3 Louis d'Erneville, Eccléſiaſtique, 4 Charles-Adrien, 5 Charles & 6 Henri d'Erneville, 7 Marie-Jeanne, 8 Caterine-Françoiſe, 9 Louiſe, 10 Marie-Thérèſe, 11 Marie, 12 Anne-Marie, 13 Barbe-Paule, & 14 Marie-Eliſabeth d'Erneville, ladite Marie-Eliſabeth, née le 13. Août 1709. & reçûë à S. Cir le 5. Septembre 1718.

Gaſpard-Pompone d'Erneville, Ecuyer, Seigneur de Goutiéres, Capitaine dans le Régiment de Beaujolois, étoit âgé de 24. ans, & non marié en Septembre 1718.

SEIGNEURS DE BARQUET.

PHILIPES D'ERNEVILLE, I. du nom, Seigneur de Barquet au diocéſe d'Evreux, (fils puiſné de Jean d'Erneville, I. du nom, Seigneur de Maubuiſſon, & de Mariette Chreſtien,) épouſa le premier Avril 1486. Caterine DE PAILLÉS, fille de Noble homme Jean de Paillés, Seigneur de Paillés & de Louvagni. Il donna au Roi le 9. Avril 1540. ſon aveu & ſon dénombrement des Fief & Seigneurie de Barquet, mouvans en un plein Fief de Haubert, du Vicomté de Beaumont le Roger, & il mourut au mois de Septembre de l'an 1549. laiſſant pour fils unique, Noble homme

Jean d'Erneville, (ortografié auſſi ERNAINVILLE,) lequel fit une donation de la Terre & Seigneurie de Barquet, à

Robert d'Ernainville, ſon fils aîné, Ecuyer, l'un des Gentilshommes de Léonor d'Orléans, Duc de Longueville, l'an 1569. & ce Robert d'Ernainville, étoit marié avant l'an 1538. avec Françoiſe le Veau, fille de Noble homme Robert le Veau, Ecuyer, Sieur du Buiſſon, & de Marie Bertre, Dame de Garrel.

Charles d'Erneville, leur fils, Ecuyer, Seigneur de Barquet & du Cormier, épouſa en premiéres noces, le 27. Juillet 1578. Barbe de Quiévremont, fille de Noble homme Jean de Quiévremont, Sieur de Heudreville, & de Marie le Doux, & en ſecondes noces, le 6. Avril 1588. Suzanne de S. Martin, fille de René de Saint Martin, Ecuyer, Sieur de la Vieuvigne, & de Marie de Pellerins; Du ſecond lit, il eut deux enfans, ſavoir, Philipes d'Erneville, ci-après, & Françoiſe d'Erneville, mariée le 8. Avril 1604. avec Jean d'Erneville, Ecuyer, Seigneur de Maubuiſſon.

Philipes d'Erneville, II. du nom, Ecuyer, ſieur de Barquet, épouſa le 30. Mai 1618. Debora d'Erneville, fille de Philipes d'Erneville, Ecuyer, Seigneur de Launai & de Polligni, Gentilhomme ordinaire de la Maiſon du Roi, & de Debora de Tilli. Il fit hommage au Roi, en ſa Chambre des Comptes de Normandie, le 3. Novembre 1621. à cauſe de ſes Fief, Terre & Seigneurie de Barquet, mouvans en plein Fief de Haubert du Vicomté de Beaumont-le Roger, & il mourut vers le mois de Mars 1622.

Philipes d'Erneville, leur fils, III. du nom, Ecuyer, Seigneur de Barquet, fut émancipé le 7. Décembre 1637. & fut marié le 23. Février 1645. avec Hélène de Franqueville, fille de Jaques de Franqueville, Ecuyer, Sieur de Coluadon, & de Marie Noel. Il eut cinq enfans de ce mariage, ſavoir, Alexandre d'Erneville, ci-après, Philipes, Jean, Alexandre, & N. d'Erneville.

Alexandre d'Erneville, Ecuyer, Seigneur de Barquet & de Coluadon, épouſa le 2. Juin 1675. Marie du Houlai, fille de Jean du Houlei, Ecuyer, Seigneur de Gouvie, & de Louiſe Hardet.

Charles d'Erneville, leur fils, Ecuyer, Seigneur de Barquet, de Coluadon & d'Argouges, fut marié le 4. Novembre 1706. avec Marie-Anne Guion, fille de Pierre Guion, Bourgeois de Paris, & de Clauſe Huet. De ce mariage il a eû entr'autres enfans, Marie-Anne d'Erneville, batiſée le 18. Aouſt 1707. &

Alexandre-Jaques Charles d'Erneville-de Barquet, batiſé le 27. Décembre 1710. & reçû Page de la Reine le 22. Juin 1725. ſur les Titres repréſentés au Juge d'Armes de France, & qui établiſſent ſucceſſivement tous les degrés ci-deſſus.

D'Argent, à un Chevron de Gueules, acompagné de trois Merlettes de Sable, poſées deux en Chef, & l'autre à la pointe de l'Ecu.

JEAN-FRANÇOIS D'ESCAIRAC, Ecuyer, Seigneur de Vignials, demeurant dans la Paroiſſe de Lauzerte, Diocèſe de Cahors en Querci, Généralité de Montauban, naquit le 30. Juillet [illegible] & fut marié dans ladite Egliſe de Lauzerte le 18. Mars 1724. avec Jeanne-Marie DE MOTES, fille de Guillaume de Motes, Conſeiller Sécrétaire du Roi en la Chancellerie près le Parlement de Bourdeaux, & de Madelène DE SÉRÉ. De ce mariage il a eû entr'autres enfans, Marie-Madelène d'Eſcairac, née le 5. Septembre 1725. & reçûë à S. Cir le 7. Octobre 1735. ſur les Titres qui ont été produits pour ſa réception, & qui juſtifient que ledit Sieur de Vignials, eut pour père & mère, Noble

François d'Eſcairac, II. du nom, Sieur de Saint Paul, & Jeanne DE SÉRÉ, qu'il épouſa le 22. Juin 1681. fille de Bernard de Séré, Conſeiller Magiſtrat en la Cour Préſidiale de Cahors, & de Clermonde du Four. Ledit François d'Eſcairac, fils de Noble

François d'Eſcairac, I. du nom, Ecuyer, Sieur de la Dugnie, & d'Anne DE BONNAL, mariée le 5. Septembre 1657. fille de François de Bonnal, Sieur de Vignials, & de Jaquette DE VIZINS. Que ledit François d'Eſcairac, eut pour frères, Jean d'Eſcairac, Sieur de Montarol, & Mathurin d'Eſcairac, Sieur de Leuture, lequel de ſon mariage avec Eliſe DE DURFORT, fille d'Antoine de Durfort, Seigneur de Gourjnac, & d'Anne DE SEVERAC, ſa femme, eut pour fils, François d'Eſcairac de Leuture, Chevalier de Malthe, dont les preuves furent admiſes au Grand Prieuré de Toulouſe, le 25. Octobre 1669. & que ces trois frères, héritiers & légataires de Marguerite DE LA GARDE, leur mère, par ſon Teſtament du premier Juillet 1653. étoient enfans de Noble

Gabriel d'Eſcairac, Seigneur d'Eſcairac & de Montarol, & de ladite Marguerite de la Garde, qu'il avoit épouſée le 26. Février 1601. fille de René de la Garde, Seigneur de Saignes, de Pelaret & de Parlam, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, & de Madelène DE PECHCALVEL. Ledit Gabriel, fils de Noble

Charles d'Eſcairac, Seigneur d'Eſcairac, Guidon de la Compagnie du Seigneur de Saint Sulpice, Sénéchal du Querci & de Rouergue, & de Jeanne DE LA BOISSIERE, ſa femme, fille de Noble François de la Boiſſière, Sieur de Geniac. Que ledit Charles d'Eſcairac, étant ſur le point de partir pour aller combattre les ennemis de la Couronne, fit ſon Teſtament le 29. Août 1587. par lequel il inſtitue ſon héritière univerſelle, ladite Jeanne de la Boiſſière, ſa femme, à condition de remettre ſes biens à Gabriel, ou à Bérard d'Eſcairac, leurs enfans, & qu'il eut pour père & mère, Noble

Hugues d'Eſcairac, Ecuyer, Seigneur d'Eſcairac & de Cayrech, & Françoiſe DE BEAUMONT, ſa femme, laquelle céde l'onze Juin 1556. à Noble Antoine de Beaumont, ſon frère, Ecuyer, Seigneur de Peretalbade, tous les droits qu'elle pouvoit demander dans la ſucceſſion de Noble Jean de Beaumont leur père, Seigneur dudit lieu.

Cette Famille porte pour Armes :

D'Argent, à trois Bandes de Gueules, & un Chef d'Azur, chargé de trois Etoiles d'Or.

CHARLES D'ESCROTS, (anciennement du ſurnom de PELLETIER,) Ecuyer, Seigneur d'Eſtrées, Capitaine d'Infanterie dans le Régiment du Roi, puis Major de la Ville de Luxembourg, épouſa le 10. Juillet 1681. Antoinette DE LA TOUR, fille de Robert de la Tour, Conſeiller Procureur du Roi en la Connétablie & Maréchauſſée de France à Verdun, & de Jeanne DES GABETS. De ce mariage il eut quatre enfans, ſavoir, François; Joſeph; Jean-Baptiſte; & Caterine d'Eſcrots : Ladite Caterine née le 12. Fevrier 1690. & reçûë à S. Cir le 27. Décembre 1700. ſur les Titres produits alors pour ſa réception, leſquels juſtifient que ledit Charles d'Eſcrots, eut pour pére & mére,

Jean d'Eſcrots, Ecuyer, & Jeanne D'AVAL, ſa femme, mariée le 7. Juin 1637. & fille de François d'Aval, Ecuyer, Seigneur du Péage & d'Eſtrées, & d'Edmée de Champ. Que ledit Jean d'Eſcrots, fit hommage au Roi, le 13. Septembre 1674. à cauſe de ſon Fief du Péage, ſitué en la Paroiſſe de Digoin, Bailliage de Charolles, & mouvant de la Châtellenie des Baſſes-Marches, reſſort du Duché de Bourbonnois. Qu'il eut deux fréres, l'un François d'Eſcrots, qualifié Baron d'Uchon, lequel de Gabrielle POPILLON DU RIAU ſa femme, eut un fils nommé Edme d'Eſcrots, Chevalier de Malthe, dont les preuves furent admiſes au Grand Prieuré de Champagne le 5. Mai 1651. l'autre nommé Charles d'Eſcrots, Chevalier de Malthe, dont les preuves furent admiſes auſſi au même Grand Prieuré, le 2. Juin 1632. & que ces trois fréres étoient enfans de

Melchior d'Eſcrots, Ecuyer, Seigneur & Baron d'Uchon, & de Françoiſe D'ANDRAULT, ſa femme, qu'il avoit épouſée le 12. Septembre 1604. fille de Pierre d'Andrault, Seigneur de Longeron, &c. & d'Edmée DU COLOMBIER. Ledit Melchior fils de

François PELLETIER, Ecuyer, Seigneur d'Eſcrots & de Buſſiéres, Baron d'Uchon & de Champignoles en Bourgogne, Dioceſe d'Autun, & de Philberte DOYEN, mariée le 19. Septembre 1564. & fille de François Doyen, Ecuyer, Seigneur de Chaumont, & de Claudine GARNIER. Que ledit François Pelletier, obtint des Lettres Patentes du Roi, données à Dijon le 18. Décembre 1584. par leſquelles Sa Majeſté lui permet de changer le cognom de Pelletier, que lui & ſes Prédéceſſeurs avoient porté juſqu'alors en celui d'ESCROTS, comme étant depuis long-tems Seigneurs & poſſeſſeurs de ladite Terre, & qu'il étoit fils de

Pierre Pelletier, II. du nom, Ecuyer, Seigneur d'Eſcrots, & de Perrette BRUN, ſa premiére femme. Ce Pierre Pelletier avoit épouſé en ſecondes nôces Philberte DAVOUT, de laquelle il avoit un fils nommé Claude Pelletier, âgé de trois ans, le 19. Septembre 1544.

Cette Famille a été maintenuë dans la poſſeſſion de ſon ancienne Nobleſſe, par Ordonnance de M. Bouchu, Commiſſaire départi en Bourgogne, du 25. Mars 1669. & les Titres énoncés dans cette Ordonnance, remontent juſqu'à Pierre Pelletier I. du nom, Ecuyer, Seigneur d'Eſcrots & de la Vefvre, (quatriéme ayeul de celui qui donne lieu à cet article); & dont la veuve Anne DE THIARD, étoit tutrice d'Antoine & de Pierre Pelletier, ſes enfans, le 14. Mai 1507.

D'Azur, à une Bande d'Or, chargée de trois Ecreviſſes de Gueules, & accompagnée de trois Molettes d'Eperon d'Or, poſées deux en Chef, & l'autre à la pointe de l'Ecu.

CONSTANT DES ESCURES, Seigneur de Pontcharault, Enſeigne de Vaiſſeaux du Roi, & Lieutenant d'une Compagnie franche de la Marine, puis Commandant à Miſquant, dans la nouvelle France, & Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, demeurant dans la Ville de Doulas au Diocèſe de Quimper en Bretagne, fut marié à Breſt le 13. Octobre 1721. avec Caterine-Nicole Dourgui, fille de Jean Dourgui, Seigneur de Roſſerſ, & de Caterine-Urbaine DU PONT. De ce mariage il a été pour enfans, Louis-Marie des Eſcures, Ecuyer, né le 24. Novembre 1722. Conſtant des Eſcures, Ecuyer, né le 4. Novembre 1723. & Marie-Joſeph des Eſcures, née le 14. Juin 1726. reçue à S. Cir le 17. Juin 1738. ſur les Titres produits alors pour ſa réception, leſquels juſtifient que ledit Conſtant des Eſcures, eut pour père & mère,

François des Eſcures, Ecuyer, Seigneur de Pontcharault, & Marie-Marguerite DE GRASLEUIL, mariée le 21. Janvier 1653. & fille de Charles de Graſleuil, Ecuyer, Seigneur de Plaiſance, & d'Iſabeau CARRÉ. Que ledit François des Eſcures, obtint le 31. Juillet 1670. une Commiſſion de Capitaine de cent hommes de nouvelle levée pour le ſervice de la République de Veniſe en Candie; et mourut avant le [illegible] 1679. puiſque Marguerite de Graſleuil ſa veuve, comme tutrice de ſes enfans, fit hommage au Roi, à cauſe de leur Terre & Seigneurie de Pontcharault ſituée dans la Paroiſſe de Saint Bonet, & mouvante en Fief de la Châtellenie d'Ainai en Bourbonnois. Ledit François des Eſcures, fils de

Louis des Eſcures, Ecuyer, Seigneur de Pontcharault, mort Cornette de la Compagnie de Chevaux-Legers de M. le Duc d'Enghien, l'an 1636. & de Marie LE LONG, ſa femme, qu'il épouſa le 26. Novembre 1633. fille de François le Long, Seigneur des Foups & de Merſi-le-Vieux, Chevalier de l'Ordre du Roi, & de Caterine DE LA LOERE. Ledit Louis, fils de

Claude des Eſcures, Ecuyer, Seigneur de Pontcharault, & d'Hilaire DE BOUE, ſa femme, mariée le 13. Septembre 1601. & fille de Charles de Boué, Ecuyer, Sieur de la Vivière, & de Françoiſe DE S. HILAIRE. Que ledit Claude fit hommage au Roi le 31. Juillet 1609. à cauſe de ladite Terre & Seigneurie de Pontcharault, mouvante de la Châtellenie d'Ainai. Qu'il eut pour frères, Louis des Eſcures, ſon aîné, & Claude des Eſcures, Chevalier de l'Ordre de S. Jean de Jéruſalem, dit de Malthe, reçu l'an 1603. & qu'ils étoient enfans de

Jaques des Eſcures, Ecuyer, Seigneur de Pontcharault & de Guiſſes, & de Charlotte DE SARRE, qu'il épouſa le 4. Juillet 1564. fille de puiſſant Seigneur Louis de Sarre, Ecuyer, Seigneur de Sarre, de Vielvoſe, du Bouchaut, &c. & d'Anne LE LOUP DE CHATELCHAC. Que ledit Jaques des Eſcures, auquel Pierre des Eſcures, ſon frère aîné, Ecuyer, Seigneur en partie du lieu des Eſcures, dans la Paroiſſe de Chatelperron, près de Moulins en Bourbonnois, fit une donation de la Maiſon Seigneuriale des Eſcures, & de la moitié des Terres & Seigneuries de Pontcharault, de Guiſſes & de Boſt, le 5. Octobre 1576. avoit été chargé par le Roi Henri II. l'an 1552. de conduire les Ambaſſadeurs des Ligues Suiſſes, qui étoient venus vers Sa Majeſté avec les Députés du Comté de Bourgogne, pour le fait de la neutralité des Duché & Comté de Bourgogne. Et que leſdits Pierre & Jaques des Eſcures, eurent pour père & mère,

Louis des Eſcures, Ecuyer, & Anne DE LA HALLE, ſa femme, fille de Jean de la Halle, Ecuyer, & de Françoiſe de Pontcharault, Dame de Pontcharault, dont elle fit une donation, ainſi que de la Seigneurie de la Tour-du Bois, auſdits Pierre & Jaques des Eſcures, ſes petits enfans, le 22. Novembre 1546.

Cette Famille a été déclarée Noble & iſſuë de Noble race, par Ordonnance de M. Lambert d'Herbigni, Maitre des Requêtes, & Commiſſaire départi dans la Généralité de Moulins, du 12. Mai 1667. & elle porte pour Armes.

De Sinople, à une Croix d'Argent, anchrée, chargée au milieu, d'une Etoile à huit Rais de Sable.

◆

Robert-Vincent D'ESMALLEVILLE, II. du nom, Seigneur & Marquis d'Eſmalleville-de Panneville, Baron de Fréville & de Carville, Seigneur de Colleret, de Beuzebosc, de Caoſ & de Gruchet, Capitaine dans le Régiment Royal Infanterie, & Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, naquit le 2. Octobre 1677. & fut reçû Page du Roi, dans ſa grande Ecurie, au mois d'Avril l'an 1693. Il épouſa le 26. Mars 1709. Marie-Barbe-Urſule de Becdelièvre, fille de Thomas-Charles de Becdelièvre, Seigneur Châtelain & Patron de Criquetot, de Lintot & de Vandreville, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils, Préſident à Mortier honoraire du Parlement de Rouen, & d'Anne Pellot, & il obtint au mois de Février 1722. des Lettres Patentes en forme de Charte, par leſquelles, ſur ce qu'il avoit expoſé au Roi, qu'il étoit d'une des plus anciennes Maiſons Nobles de la Province de Normandie, Robert d'Eſmalleville, Chevalier, I. du nom, avoit ſuivi le Roi S. Louis dans le voyage d'Outremer, ſuivant des Lettres dattées à Vincennes de l'an 1268. Guillaume d'Eſmalleville, ſon fils, vivant l'an 1294. Guillaume II. du nom, l'an 1320. & Guillaume III. l'an 1340. Que ce dernier avoit eû deux fils, dont Guillaume IV. du nom, avoit été chef de la Branche aînée, laquelle faute de mâles étoit fonduë dans la Maiſon de Fontaine-Martel. Que Jean d'Eſmalleville, ſon puîné, qui avoit formé la Branche cadette, vivoit l'an 1379. Jean II. l'an 1412. Guillaume V. l'an 1450. Jean III. l'an 1484. & Jean IV. l'an 1529. Que tous, à l'imitation de Robert I. s'étoient diſtingués dans les Armes. Robert d'Eſmalleville, II. du nom, triſayeul de l'Expoſant, ayant été Chevalier de l'Ordre du Roi, & Gouverneur des Ville & Château de Caudebec l'an 1570. Qu'Adrien, ſon fils, biſayeul de l'Expoſant, & frère des Sieurs de Colleret & de la Rivière, tués au Service, avoit été honoré auſſi du Gouvernement des Ville & Château de Caudebec, ainſi que Robert III. du nom, ſon fils, Capitaine de cent hommes d'Armes dans le Régiment de la Meilleraie, & marié l'an 1647. avec Marguerite de Rieux, ſœur du Marquis de Sourdeac, allié à une partie des Têtes Couronnées de l'Europe. Que Robert-Vincent d'Eſmalleville, Chevalier, père de l'Expoſant, étoit mort à l'âge de 28. ans. Que Pierre-Alphonſe d'Eſmalleville, ſon fils puîné, Capitaine dans le Régiment de la Marine, avoit été tué d'un coup de Canon l'an 1719. à la tête de ſa Compagnie, au Siege d'Iron, près de Fontarabie, & que lui Expoſant, Capitaine dans le Régiment Royal, & Chevalier de l'Ordre de S. Louis, avoit eû une jambe emportée à la bataille de Spire, l'an 1703. Que par toutes ces conſidérations, il eſpéroit que Sa Majeſté

voudroit

voudroit bien réunir en un ſeul corps, & ériger en Titre de Marquiſat, ſous le nom d'Eſmalleville, les Fiefs de Gruchet, de Cani, du Haudin & de Panneville, les Baronies de Fréville & de Carville, & autres Terres y dénommées. Sa Majesté ayant égard à l'expoſé dudit Sieur de Panneville, unit & incorpore leſdites Terres, pour n'en faire qu'une ſeule & même Terre & Seigneurie, qu'Elle éleve & décore en titre & dignité de Marquiſat, ſous la dénomination de Marquiſat d'Eſmalleville, pour en jouir à ce titre par ledit Robert-Vincent d'Eſmalleville, & par ſes enfans & ſa poſtérité mâle & femelle, nés & à naître en loyal mariage. Ces Lettres, ſignées LOUIS, & plus bas, Phelypeaux, *viſa*, Fleuriau, & ſcellées en lacs de ſoye rouge & verte, du grand ſceau ſur cire verte, furent regiſtrées en la Chambre des Comptes & Cour des Aides & Finances de Normandie, le 18 Avril 1725, & au Parlement le 26 du même mois.

Ledit Robert-Vincent d'Eſmalleville, eut de ſon mariage avec la ſte Marie-Barbe-Urſule de Bedeliévre, Claude-Robert-Vincent d'Eſmalleville-de Panneville, baptiſé dans la Ville de Rouen, en la Paroiſſe de Sᵗᵉ Croix S. Ouen, le 19 Février 1717, & reçû auſſi Page du Roi dans ſa grande Ecurie le 6 Octobre 1732 ſur les Titres produits de nouveau pour ſa réception, & qui juſtifient que ledit Robert-Vincent d'Eſmalleville, II du nom, eut pour pére & mére

Robert-Vincent d'Eſmalleville, I du nom, Ecuyer, Seigneur & Patron de Panneville, de Carville & du Cailletot, Baron de Fréville, & Catherine Chalon, mariée le 16 Janvier 1677, & fille de Roderic Chalon, Baron du Catelet, Seigneur & Patron d'Attonville, Secrétaire ordinaire du Cabinet & de la Chambre de Sa Majeſté (qualifié Grand Echanſon héréditaire de Normandie) & de Catherine Bisphame de Brecy. Ledit Robert-Vincent, fils de

Robert d'Eſmalleville, Ecuyer, Seigneur d'Eſmalleville, & Baron de Fréville, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils, Gouverneur pour Sa Majeſté des Ville & Château de Caudebec, & Lieutenant Colonel du Régiment de la Meilleraye, par Commiſſion du 22 Novembre 1637, & de Catherine-Marguerite de Rieux, qu'il épouſa le 24 Décembre 1647, fille de haut & puiſſant Seigneur Meſſire Gui de Rieux, Marquis de Sourdéac, Baron du Bourg-l'Evêque, Chevalier Commandeur des Ordres du Roi, Capitaine de cent hommes d'Armes de ſes Ordonnances, Lieutenant Général pour Sa Majeſté dans la baſſe Bretagne, Gouverneur des Ville & Château de Breſt, &c. & de Louiſe de Vieuxpont, Marquiſe de Neufbourg. Que ledit Robert d'Eſmalleville, maintenu dans ſon ancienne extraction Noble, par Ordonnance de M. Barin de la Galiſſoniére, Maître des Requêtes, & Commiſſaire départi dans la Généralité de Rouen, du 16 Décembre 1667, eut deux ſœurs, ſavoir, Louiſe d'Eſmalleville, mariée 1° le 9 Juin 1619 avec Charles de Fontaines, Seigneur des Erables & de Pierrepont; 2° le 3 Avril 1623 avec Samuel de Lonlay, Sieur de S. Ouen, & Catherine d'Eſmalleville, qui épouſa le 16 Janvier 1629 Pierre Cavelier, Ecuyer, Seigneur du Houquetot, & que les trois enfans eurent pour pére & mére, Noble Seigneur

Adrien d'Eſmalleville, Ecuyer, Seigneur de Panneville & de Cailletot, Gouverneur des Ville & Château de Caudebec, pourvû le 24 Octobre 1596, & Diane de Clére, mariée le 26 Novembre 1599, & fille de haut & puiſſant Seigneur Meſſire Jaques de Clére, Seigneur & Baron de Clére, de la Croix & de Saint Yon, Chevalier de l'Ordre du Roi, & de Louiſe de Balsac. Ledit Adrien, fils de

Robert d'Eſmalleville, Seigneur de Panneville & de Cailletot, Chevalier de l'Ordre du Roi, Gouverneur de ladite Ville de Caudebec, & de Jeanne du Moncel, ſa femme, qu'il épouſa le 20. Août 1563. fille de Pierre du Moncel, Ecuyer, Sieur de Millemont & de Colombières, & d'Anne le Fevre. Ledit Robert, fils de Noble homme

Jean d'Eſmalleville, Seigneur de Panneville, de Cailletot, de Durafcu & de Beuzebofc, & de Jaqueline Selles, ſa femme, mariée le 9. Mai 1529. & fille de Jean Selles, Ecuyer, Seigneur de Beuzeville, & de Françoiſe de l'Isle, Dame de Siſſi, & que ledit Jean d'Eſmalleville, eut pour pére & mére,

Jean d'Eſmalleville, Ecuyer, Seigneur de Cailletot & de S. Remi, & Marie Marguerie, qu'il épouſa avant l'an 1500. fille de Guillaume Marguerie, Ecuyer, Seigneur de Panneville.

Une ancienne Généalogie des Seigneurs d'Eſmalleville, laquelle paroît avoir été dreſſée ſur Titres, en remonte l'antiquité depuis ce Jean d'Eſmalleville, vivant l'an 1500. juſqu'à Robert, Seigneur d'Eſmalleville, Chevalier, lequel vendit l'an 1268. à l'Abbé & aux Religieux du Valaſſe, de l'Ordre de Citeaux, Diocéſe de Rouen, tout ce qu'il poſſedoit dans la Paroiſſe de Houquetot, moyennant la ſomme de 40 livres.

D'Azur, à un Chef d'Argent, endenté, & chargé d'un Lion Léopardé, de Gueules.

* * *

LOUIS-HENRI D'ESPAGNE, Ecuyer, Seigneur de Vennevelles, né au Château d'Huillé en Anjou, le 29. Août 1683. & baptiſé à Tours le 4. Septembre ſuivant, par un Miniſtre de la R. P. R. fit abjuration entre les mains de M. le Cardinal de Noailles, Archevêque de Paris, le 18. Septembre 1709. Il obtint une Commiſſion de Capitaine réformé à la ſuite du Régiment de Bevil Infanterie, le 4. Mars 1710. puis de Capitaine dans le Régiment du Prince de Pons* & enſuite dans celui de Boufflers, où il ſervoit en 1714. & il fut créé Chevalier des Ordres de Notre Dame de Mont-Carmel, & de S. Lazare de Jéruſalem, le 30. Avril 1723. De ſon mariage avec Marie Marthe Erveil-Doré, qu'il épouſa le 13. Avril 1715. fille d'Ignace Erveil-Doré, Conſeiller du Roi, Juge Magiſtrat au Siége Préſidial de la Fléche, & de Marie Arraud, il eut entr'autres enfans, Louiſe Marthe d'Eſpagne, née le 3. Septembre 1718. & Henriette d'Eſpagne-de Vennevelles, née le 23. Juillet 1722. & reçûes toutes deux à S. Cir l'une le 8. Août 1730. & l'autre le 29. Juin 1733. ſur les Titres produits pour leurs réceptions, leſquels juſtifient que ledit Louis-Henri d'Eſpagne eut pour pére & mére,

Henri d'Eſpagne, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de Coulaines & d'Avennes, Capitaine d'une Compagnie de Cavalerie dans le Régiment de Tilladet, demeurant au Château de Vennevelles, Paroiſſe de Luché au Maine, & Claude Chanſon, ſa femme, qu'il épouſa le 14. Décembre 1680. fille de David Chanſon, Ecuyer, Capitaine d'une Compagnie de trois cens hommes Suiſſes, Waguemeſtre Général & Capitaine des Guides des Camps & Armées du Roi, & de Jeanne Trem-

* Depuis de Lorges, aujourd'hui Boufflers et à present Marsin.

RAINT. Que ledit Henri d'Eſpagne & Louis-Paul d'Eſpagne, ſon frére aîné, Seigneur de Vennevelles, mort le 30. Novembre 1738. ſans poſtérité de Claude-Marie "GUERIN-DE BEAUFORT", ſa femme, étoient enfans d'

Henri d'Eſpagne, I. du nom, Ecuyer, Seigneur de Vennevelles, de Coulaines & de la Saucelière, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, par Lettres de retenue du 15. Juillet 1638. & Commandant des Ville & Château de Belfort, & de Suzanne LE VASSEUR, mariée le 12. Février 1643. fille de Louis le Vaſſeur, Seigneur de Cognée, de Touars, & de Beaumont-la Ronce, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, & de Suzanne DE MALLEFRAS; Que ledit Henri d'Eſpagne, obtint des Lettres Patentes en forme de Charte, données à Paris l'an 1654. (le mois en blanc), ſignées, LOUIS, & ſur le repli, par le Roi, de Guénégaud, *viſa*, Molé, & ſcellées, par leſquelles, Sa Majeſté, en conſidération de ſes ſervices, & de ce qu'il avoit été bleſſé d'un coup de Mouſquet au bras, au Siége de Belfort, érige en Titre & Dignité de Marquiſat, la Baronie & Seigneurie de Vennevelles, compoſée de quatorze Fiefs & mouvante de la Baronie du Château du Loir; mais ces Lettres juſqu'ici n'ont été regiſtrées dans aucunes Cours. Ledit Henri d'Eſpagne eut pour pére & mére,

Paul d'Eſpagne, qualifié haut & puiſſant, Seigneur de Vennevelles & de Coulaines, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, par Lettres de retenue du 5. Janvier 1609. & Marie DE PONS, mariée le 16. Avril 1606. fille de haut & puiſſant Meſſire Jaques de Pons, Chevalier, Seigneur & Baron de Virantbeau, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, & de Marie DE LA PORTE ſa femme. Ladite Marie de Pons, étoit remariée l'an 1618. avec Gédéon DE BRESSAC, Seigneur de Breſſac, Baron de l'Iſle en Périgord. & ledit Paul d'Eſpagne qui eut un frére nommé Lazare d'Eſpagne, Ecuyer, Seigneur de Laubonnière, lequel a fait une poſtérité, dont on n'a point encore fourni ici les preuves, étoit fils de haut & puiſſant

Lazare d'Eſpagne, Ecuyer, Seigneur d'Eſpagne, de Vennevelles, de Coulaines, d'Aunai, de la Brouſſe, de Chaſli, de Saint Brice, &c. Enſeigne de la Compagnie de Gendarmes du Seigneur de Malicorne, & d'Anne BOUTAULT, qu'il épouſa le 14. Novembre 1573. fille de Noble & puiſſant Claude Boutault, Seigneur de Laubonnière & de Neſme, & de Renée GIRARD, ſa prémiere femme. Que ledit Lazare d'Eſpagne & Nicolas d'Eſpagne, ſon frére, Ecuyer, Seigneur de Champdurault, lequel fut marié le 31. Mars 1583. avec Léa BOUTAULT, fille dudit Claude Boutault, & d'Anne DU FOU, ſa ſeconde femme, & eut pour fille Anne d'Eſpagne, qui épouſa le 30. Janvier 1604. Benjamin DE RANCONNET, Seigneur d'Eſcoire & de Puiguac, étoient enfans de

Géofroi d'Eſpagne, Ecuyer, Seigneur d'Eſpagne, de Vennevelles & d'Aunai, & de Caterine DE COUSSAC, ſa ſeconde femme, fille de Jean de Couſſac, Chevalier, Seigneur de S. Brice en Limouſin, & de Chaſli en Gâtinois, & de Caterine DE POCAIRE; & que ledit Géofroi d'Eſpagne, qui épouſa en prémiéres noces, le 10. Août 1540. Jeanne DE SAVONIERES, fille de Jean de Savoniéres, Seigneur de la Breteſche, & d'Olive DE MATHEFELON, eut pour pére & mére,

Jean d'Eſpagne, Ecuyer, Seigneur d'Eſpagne & d'Aunai, & Antoinette DE DUREIL, Dame de la Brouſſe, ſœur de Jean de Dureil, Ecuyer, Seigneur de la Bar

ERRATUM. Liſez CORON MACÉ.

lée, & de François de Dureil, Ecuyer, Seigneur de Coulaines, & laquelle étoit veuve le 10 Aoust 1540.

D'Azur, à un Peigne d'Argent, posé en Fasce, & accompagné de trois Etoiles d'Or, placées deux en Chef, & une à la pointe de l'Ecu.

◆

THOMAS D'ESPINCHAL, Baron d'Espinchal & de Dunières-lez Joyeuse, Seigneur de Saint Marcelin, du Vernet, de S. Prix, de Massiac & de Vieille-Espéce, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, Exempt des Gardes du Corps du Roi, & Mestre de Camp de Cavalerie, demeurant dans la Paroisse de Massiac, Diocèse de S. Flour, Election de Brioude, Généralité de Riom en Auvergne, épousa le 10 Février 1721, Marie-Anne-Joseph DE CHAVAGNAC, fille d'Annet de Chavagnac, Ecuyer, Seigneur du Vernet, & de Catenne CHARPIN. De ce mariage il a eû un fils, nommé Louis d'Espinchal, né le 19 Aoust 1723 & reçû Page du Roi dans sa petite Ecurie, le 3. Juillet 1736, sur les Titres qui ont été produits pour sa réception, & qui justifient que ledit Thomas d'Espinchal, eut pour père & mére,

François d'Espinchal II. du nom, Baron d'Espinchal & de Dunières, Seigneur de Massiac, & Anne DE MONTMORIN, sa femme, mariée le 5 Octobre 1687 & fille d'Edouard de Montmorin, Seigneur de Saint Hérem & de la Chassagne, & de Marie DE CHAUVEAU. Que ledit François, & Diane-Marie d'Espinchal, sa sœur, femme de Thomas d'ALBON, Seigneur de S. Marcel sur Urfé, l'an 1705 étoient enfans de

Charles-Gaspard d'Espinchal, Seigneur & Baron de Massiac & des Ternes, Mestre de Camp de Cavalerie, par Commission du 28. Octobre 1651, Maréchal de Camp ès Armées du Roi, Colonel Général & Capitaine des Gardes de l'Electeur Ferdinand-Marie Duc de Bavière, Lieutenant Général de ses Armées, Capitaine d'un Régiment de six cent Cuirassiers, & Commandant en Chef les Troupes de S. A. E. sur la Frontière du Lech, & d'Hélène DE LÉVIS, qu'il épousa le 23 Aoust 1644, fille de Claude de Lévis, Seigneur de Châteaumorand, &c. & de Caterine DE LA BAUME. Que ledit Charles-Gaspard d'Espinchal, eut pour frére & sœur, François-Gabriel d'Espinchal, Baron de Dunières, lequel fut marié le 29 Mars 1638 avec Isabeau DE POLIGNAC, fille de Gaspard Armand Vicomte de Polignac, Chevalier, Commandeur des Ordres du Roi, & de Claude-Françoise DE TOURNON; & Marie d'Espinchal, femme de François ROBERT-DE LIGNERAC, Seigneur de Lignerac, & que ces trois enfans, eurent pour pére & mére, Noble

Jacques d'Espinchal, Seigneur de la Clause, de Pierrefort & Vieille-Espéce, Baron d'Espinchal & de Massiac, Chevalier de l'Ordre du Roi, & Gasparde DE LA ROUE, qu'il épousa le 14 Février 1611, veuve de Giles ROBERT DE LIGNERAC, Seigneur de Dunières, & fille de haut & puissant Messire Marc de la Roue, Seigneur & Baron de Montpeloux, Chevalier de l'Ordre du Roi, & de Susanne DE ROCHEBARON. Que ledit Jacques d'Espinchal, & Jean d'Espinchal, l'un de ses fréres, Baron des Ternes, mort Lieutenant Général des Armées Navales & des Galéres de France, & Gouverneur de la Ville de Murat en Auvergne, étoient

Digitized by Google

enfans de puiſſant Seigneur

François d'Eſpinchal, I. du nom, Seigneur & Baron d'Eſpinchal, de Maſſiac & des Ternes, & de Marguerite d'Apchon, mariée le 6. Octobre 1584. & fille de Gabriel d'Apchon, Seigneur & Baron d'Apchon, & de Françoiſe de la Jaille; Ledit François, fils de puiſſant Seigneur

Pierre d'Eſpinchal, Seigneur & Baron d'Eſpinchal, des Ternes & de Tagenac, demeurant audit lieu des Ternes, Diocèſe de Saint Flour, & de Jeanne de Leautoing, qu'il épouſa le 24. Février 1548. fille de puiſſant Seigneur Meſſire Jean de Leautoing, Chevalier, Seigneur & Baron de Corain, (dit depuis Curent), de Montgon, &c. & de Françoiſe de Montmorin-S. Herem; Que ledit Pierre d'Eſpinchal, & Balthazar d'Eſpinchal, ſon frère, étoient enfans de Noble

Gilbert d'Eſpinchal, & de Bertrande de la Tour-de-Rochebrune, & que ledit Gilbert d'Eſpinchal, deſtiné d'abord à être Chevalier de Rhodes, fut ſubſtitué enſuite à François d'Eſpinchal, ſon frère aîné, par le Teſtament que fit le 31. Mai 1494. Noble & puiſſant Meſſire

Antoine d'Eſpinchal, leur père, Chevalier, Seigneur d'Eſpinchal, des Ternes & de Tagenac, Conſeiller Chambellan du Roi Charles VIII par Lettres de retenue du 10. Mars 1487

D'Azur, à un Griffon d'Or, rampant, accompagné de trois Epis de Bled de même, poſés en Pal, deux en Chef, & l'autre à la pointe de l'Ecu

* * *

JEAN-BAPTISTE ESTELLE, originaire de la Ville de Marſeille, fut annobli par Lettres Patentes en forme de Charte, données par Sa Majesté à Verſailles, au mois de Juillet 1722. ſignées ſur le reply, par le Roi, Comte de Provence, le Duc d'Orléans, Régent préſent, Phelypeaux, & ſcellées.

Les motifs de cet annobliſſement détaillés dans leſdites Lettres, ſont les ſervices notables & ſignalés que ledit Sieur Eſtelle avoit rendus dans les divers emplois dont il avoit été chargé, même dans les Païs Etrangers, où il avoit rempli les principaux Conſulats de la Nation Françoiſe; Que dans celui de la Ville de Salé, au Royaume de Maroc, il avoit donné des preuves ſi marquées de ſa probité & de ſa bonne conduite, qu'il y avoit été continué pendant 13. années, & que le feu Roi lui ayant confié celui de Seide en Syrie, l'une des principales Echelles du Levant, il l'avoit rempli auſſi pendant dix années avec tout le ſuccès, l'honneur & l'avantage que l'on pouvoit deſirer pour le bien de la Nation & du Commerce; Qu'en 1719. ayant été élu premier Echevin de la Ville de Marſeille, & ayant été continué pendant trois ans, il s'étoit tellement diſtingué par ſon zèle & ſa fermeté, ſoit dans la première année où cette Ville avoit ſouffert une diſette de Bleds, ſoit pendant les ſuivantes, où elle avoit été affligée de la peſte, que ſans aucun ménagement pour ſa vie, il s'étoit expoſé aux plus grands dangers, pour maintenir le bon ordre & le rétabliſſement de la ſanté. Ces Lettres adreſſées au Parlement, à la Chambre des

Comptes, & au Bureau des Finances à Aix, y ont apparemment été enregiſtrées.

Les Armoiries reglées pour ledit Jean-Baptiſte Eſtelle, par le Juge d'Armes de France, ſont :

D'Azur, à trois Etoiles d'Or, poſées deux & une, & un Chef de Gueules, chargé d'un Lion d'Argent, paſſant. Cet Ecu timbré d'un Caſque de profil.

* * *

LAMBERT **D'ETERNO**, Comte d'Eterno-de Pigham, Seigneur de Reſranche, &c. Lieutenant Colonel du Regiment de Groſſois, & Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, demeurant audit lieu d'Eterno-Pigham, dans la Chatellenie de Bergues, obtint des Lettres Patentes en forme de Charte, données à Chantilli au mois de Juillet 1724. par leſquelles, SA MAJESTÉ voulant lui donner des marques de ſon eſtime, & de la diſtinction qu'il méritoit, non-ſeulement par ſa naiſſance, & par les ſervices qu'il avoit rendus avec zéle & avec valeur, dans les différens emplois Militaires, dont il avoit été ſucceſſivement honoré, mais encore par les ſervices de ſes Ayeux, dont la Famille étoit une des plus anciennes du Comté de Bourgogne, d'autant que dès le treiziéme ſiécle, Fr. d'Eterno, Gouverneur du Château de Montmahoux (*Diocèſe de Beſançon*) ſe rendit ſi recommandable, qu'il fut qualifié du titre de Chevalier, par Jean Comte de Bourgogne: Gui, Richard & Jean d'Eterno, deſcendans d'Eudes, furent honorés du même titre dans les ſiécles ſuivans. Guiot d'Eterno, Ecuyer, petit-fils dudit Jean, prit auſſi le parti des Armes, & épouſa Gerarde de Nozeroy, Antoine d'Eterno, Ecuyer leur ſucceſſeur, fut tué à la bataille de Pavie, où il étoit allé avec les autres Nobles de la Province. Simon d'Eterno, ſon fils, Seigneur d'Alaize & d'Ornans, fut Gentilhomme de l'Empereur Charles Quint, dont il obtint une penſion & le Gouvernement du Château d'Alaze. Pierre ſon ſucceſſeur, Seigneur deſdits lieux & de Reſranche, ſervit en Flandres & en Eſpagne, commanda les Troupes deſtinées à la Garde de Salins, repouſſa & battit deux fois les Ennemis. Claude ſon fils, fut Gouverneur du Château d'Ornans; Gui d'Eterno, Seigneur deſdits lieux, Capitaine dans le Terce de Saint Maurice, eut pour fils Alexandre d'Eterno, Capitaine dans le Regiment de Bourgogne, fut fait priſonnier au Siege de Salins, & eut un frere tué auprès de lui. & ſur ce que ledit Lambert d'Eterno avoit expoſé que la Terre & Seigneurie de Pigham, étoit un Bourg ſitué dans la Châtellenie de Bergues, avec droit de haute, moyenne & baſſe Juſtice, ayant cinquante deux Fiefs dans ſa mouvance, & donnant à ſon Seigneur le rang de ſecond Vaſſal de ladite Châtellenie de Bergues, & la ſeconde place dans les Aſſemblées d'Etats: SA MAJESTÉ crée & érige ladite Terre & Seigneurie de Pigham, & ſes dépendances, en titre & dignité de Comté, ſous la dénomination de Comté d'Eterno, tant pour lui que pour ſes enfans & ſa poſtérité mâle, voulant qu'ils puiſſent jouir des honneurs, Armes, Blaſons & autres Privileges de Nobleſſe dont jouiſſent les autres Comtes du Royaume. Ces Lettres ſignées LOUIS, ſur le repli, par le Roi, Phelypeaux, & ſcellées du grand Sceau ſur cire verte, furent regiſtrées au Parlement de Flandre, le 16. Avril 1725. & au Bureau des Finances à Lille, le 25. Juin ſuivant.

Ledit Lambert d'Eterno, épouſa le 17. Janvier 1708. Jeanne-Aléxis de la Haie-de Verp, fille de Marc-Pierre de la Haie-de Verp, Seigneur de Pitgham, de Ham, de Herbellerie, &c. Mayeur de la Ville de S. Omer, & d'Anne-Marie-Jeanne de Wintzefeldt, & il eut de ce mariage, Philipes-Joseph d'Eterno, Ecuyer, & Erneſt d'Eterno, né le 28. Octobre 1720, & reçu le 7. Septembre 17[illegible] au nombre des Gentilshommes élevés dans le Collége Mazarin, dit des Quatre Nations, à Paris, ſur les Titres repréſentés alors au Juge d'Armes de France, leſquels juſtifient que ledit Lambert, Comte d'Eterno, eut pour père & mère,

Alexandre d'Eterno, Ecuyer, Seigneur de Refranche, Capitaine d'Infanterie, & Claude Aubert, ſa femme, mariée le 2. Juin 1672, fille de Noble Pierre Aubert, Seigneur des grandes & petites Roſſes, & de Chaulmercennes, & de Françoiſe Lallemand; Que ledit Alexandre d'Eterno, prêta ferment de fidélité au Roi, entre les mains du Maréchal Duc de Duras, Gouverneur & Lieutenant Général du Comté de Bourgogne, le 14. Janvier 1675, & qu'il étoit fils de

Gui, dit Guiot d'Eterno, Ecuyer, Seigneur de Salgret, de Refranche, de Malan & d'Alaiſe, Capitaine de l'une des dix Compagnies de cent hommes de Guerre de nouvelle levée du Tiers Bourguignon, par Commiſſion du 26. Avril 1638, & de Jeanne Cecile, qu'il épouſa avant le 4. Aouſt 1650, fille de Jean Cécile, Ecuyer, Capitaine du Château de Bames, & de Philiberte Girardot; Que ledit Gui d'Eterno, & Claude d'Eterno ſon frère aîné, Ecuyer, Sieur d'Alaiſe, Capitaine du Château d'Ornans, étoient enfans de

Pierre d'Eterno, II. du nom, Ecuyer, Seigneur d'Alaiſe, de Salgret, &c. & d'Eliſabeth Quanteau, mariée le 28. Juillet 1591, & fille de Noble François Quanteau, de la Ville de Salins, & de Marguerite Voucher; Que ledit Pierre d'Eterno, fit homage le 7. Novembre 1599, à Claude de Vergi, Comte de Champlite, en qualité de Lieutenant Général & Gouverneur du Comté de Bourgogne, à cauſe d'un quart de Fief qui lui appartenoit dans la Seigneurie d'Alaiſe, mouvante du Comté de Bourgogne, Ledit Pierre, fils de Noble homme

Pierre d'Eterno, I. du nom, Ecuyer, & d'Antoinette Grand, qu'il épouſa le 21. Octobre 1552, fille d'Etienne Grand, Ecuyer, de la Ville de Salins, & de Claudine de Varane. Ledit Pierre fils de

Jean d'Eterno, Ecuyer, lequel fut marié le 16. Mars 1528, avec Caterine Contaud, & eut pour père Noble homme

Antoine d'Eterno, demeurant à Salins, lequel épouſa le Jeudi après la Nativité de Notre-Seigneur, l'an 1493, Claude Fosier, fille de Noble perſonne Humbert Fosier, Citoyen de Bezauçon, & de Jeanne de Grammont; Que ledit Antoine d'Eterno fut inſtitué héritier avec Jean & Marc d'Eterno, ſes frères, par le Teſtament de Girarde de Nozeroy, leur mère, le 27. Avril 1505, & qu'ils étoient enfans de

Guiot d'Eterno, Ecuyer, & de ladite Girarde de Nozeroy, laquelle étoit veuve le 26. Juin 1482.

Au-deſſus de cette époque, on a fourni des Titres, qui juſtifient que dès l'an 1263. Eudes d'Eſternoz, étoit qualifié Chevalier & Châtelain de Montmahoux,

& que Gui d'Eternot, petit-fils dudit Eudes, & qualifié auſſi Chevalier, fit hommage le Lundi après la Fête de la Touſſaint l'an 1339 à Noble homme & puiſſant Meſſire Thibaut de Sept Chevalier, à cauſe d'une Maiſon qu'il poſſédoit au lieu d'Eſternel, joignant celle de *Monſeigneur* Richard d'Eſternel.

De Gueules, à une Faſce d'Argent, accompagnée de trois Arrêts de Lance, de même, poſés deux en Chef, & l'autre à la pointe de l'Ecu.

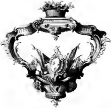

Digitized by Google

F A

JOSEPH-HENRI FABRE, Ecuyer, Seigneur de la Tude & de Saint Michel-d'Alajou, demeurant à Lodève, épouſa le 22. Novembre 1707. Iſabeau Truc, fille de Jean-Mainard Truc, Avocat au Parlement de Toulouſe, & Viguier des Baronies de Florenſac & de Vias. De ce mariage, il eſt entr'autres enfans, Gabriel-Jean-Joſeph Fabre-de Madiére-de la Tude, né le 23. Octobre 1710. & reçû Page du Roi, dans ſa petite Ecurie, le 5. de Février de l'an 1724. ſur les Titres qui furent produits alors pour ſa réception, leſquels juſtifient que ledit Joſeph-Henri Fabre, ainſi qu'Alexis Fabre, Capitaine dans le Regiment de Cambreſis, l'an 1724. & Louis-Auguſte Fabre, Chevalier de Malthe, reçû en 1713. & Capitaine dans le Régiment des Landes, en ladite année 1724. ſes fréres, étoient enfans de Noble

Gabriel Fabre, Seigneur de la Tude & de Madiére, & de Claire de Bonnal, mariés le 26. Juillet 1673. & fille de Noble Alexandre de Bonnal, Seigneur d'Aubaigne, & de Claire de Madieres. Que ledit Gabriel Fabre, fit hommage le 30. Avril 1688 à Charles-Antoine de la Garde-de Chambonas, Evêque & Seigneur de Lodève, à cauſe d'un Fief Noble mouvant de l'Egliſe de Lodève, & qu'il poſſédoit dans la Seigneurie de Maſſiliges, Juriſdiction de Ribes, & qu'il eut pour pére & mére, Noble

Henri-Etienne Fabre, Sieur de Madieres & Hélene de la Treille, mariés le 8. Fevrier 1632. & fille de Noble Jean-Jaques de la Treille Seigneur de Foſſiéres & du Cros, & d'Hélene de Sarret. Ladite Hélene de la Treille, étoit ſoeur de Diane de la Treille, mariée avec Noble Jean de Fleury, Seigneur de Dio & de Valquiéres, pére de M. le Cardinal de Fleuri, Miniſtre d'Etat, & de Marie de Fleury, mariée le 24. Janvier 1680. avec Bernardin de Rosset, Ecuyer Seigneur de Rocozel, de Seilles, &c. pére & mere de M. le Duc de Fleuri

Que ledit Henri Etienne Fabre, & Louis Fabre, ſon frére aîné, Seigneur de Villecour & de Pegairoles, lequel a laiſſé une poſtérité dont il ſera fait mention dans la ſuite, laſquelle nous été juſtifiée, étoient enfans de Noble

Pierre Fabre, Seigneur de Pégairoles & de Villecour, & d'Anne de Montfaucon, qu'il épouſa le prémier Décembre 1585. du conſentement de Noble Falcrand de Montfaucon, ſon frére, Baron d'Hierle, Seigneur de Viſſec, Gentilhomme de la Chambre du Roi, & Viguier de la Ville du Vigan. Ledit Pierre Fabre, fils de Noble

Louis Fabre, Seigneur de Villecour, de Pégairoles & de Lettes, au Diocéſe de Lodève, & de Péronne de Prunieres, ſa femme, laquelle eſt nommée dans le Teſtament qu'il fit dans la Ville de Beziers, le 16. Mai 1598. Ce Louis Fabre eſt qualifié Capitaine d'une Compagnie d'Infanterie, l'an 1545. & la datte de ſon mariage avec ladite Péronne de Prunières, eſt du 26. Février 1551. ſuivant l'Inventaire des Titres énoncés dans l'Ordonnance de M. Bazin-de Bezons, Commiſſaire départi dans la Province de Languedoc, du 15. Janvier 1671. par laquelle le ſuſdit Henri Etienne Fabre-de Morières, eſt déclaré Noble & iſſu de Noble race.

D'Azur, à une Tour d'Argent renverſée, & ſurmontée d'un Pélican d'Or, avec ſes petits.

* * *

CLAUDE-THIERRI NICOLAS FAGNIER DE VIENNE, Ecuyer, Seigneur du Breuil & de Villepré en Brie, Garde de la Marine au Département de Breſt, puis Capitaine dans le Régiment de Foreſt, & Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis.

Jean-Thierri Fagnier-de Vienne, Prêtre, Chanoine & Grand Vicaire du Dioceſe de Châlons, puis Conſeiller Clerc au Parlement de Paris, pourvû le 20 Décembre 1732 & reçu le 21 Janvier 1733.

Pierre-Emanuel Fagnier-de Vienne, ſucceſſivement Garde Marine & Enſeigne de Vaiſſeaux du Roi. Et

Anne-Claude-Marie Fagnier-de Vienne, leur Sœur, Chanoineſſe en l'Abbaye Royale de Bleſle en Auvergne, ſont enfans de

Georges-Thierri Fagnier-de Vienne, Ecuyer, Seigneur du Breuil, de Villepré, des Conardins & de Glatigni, Lieutenant Général au Bailliage & Siége Préſidial de ladite Ville de Châlons, pourvû le 3 Mars 1697, & d'Anne BRAUX-DU SORTOIS, ſa ſeconde femme, qu'il avoit épouſée le 5 Décembre 1693, fille de Nicolas Braux, Ecuyer, Seigneur du Sortois, Conſeiller du Roi, Premier Préſident au Bureau des Finances de Châlons, & d'Iſabelle LE GORLIER-DE VERSEUIL. Ledit Georges-Thierri Fagnier avoit été marié en premiéres noces, le 5 Décembre 1690 avec Marie LE DUC, fille de Pierre le Duc, Seigneur de Compertrix, Capitaine d'une Compagnie de Chevaux Légers dans le Régiment de M. le Duc de Bourgogne, & de Marie Cordier, & il épouſa en troiſiémes noces, le 4 Avril 1718, Catherine-Madeleine LE GORLIER-DE VERSEUIL, fille de Claude le Gorlier, Ecuyer, Seigneur de Braux & de Sainte Cohiére, Conſeiller Procureur du Roi au même Bureau des Finances, & de N. de Châtillon. Le même Georges-Thierri Fagnier eut pour Sœur Marguerite-Théréſe Fagnier, femme de Nicolas OUDAN, Ecuyer, Seigneur de Montmelion, pére & mére de Marie-Anne Oudan, laquelle fut mariée le 13 Juin 1718 avec Michel D'AUMALE, Ecuyer, Seigneur de Bronge, Vicomte du Mont Notre Dame; & leſdits Georges-Thierri & Marguerite-Théréſe Fagnier étoient enfans de

Thierri Fagnier-de Vienne, Ecuyer, Seigneur des Conardins & de Mouſſi, & de Claude Fagnier, mariée le 29 Avril 1657, fille de Noble François Fagnier, & de Claude Caillet. Ledit Thierri Fagnier-de Vienne eut pour pére & mére

François Fagnier, III du nom, Ecuyer, Avocat au Parlement, & Eliſabeth DE PARIS, qu'il épouſa le 21 Avril 1619, fille de Thierri de Paris, Ecuyer, Seigneur de Braufrecourt, & de Françoiſe Perrot. Ledit François mourut à l'âge de vingt-quatre ans, & il étoit fils de Noble homme

François Fagnier, II du nom, Ecuyer, Conſeiller du Roi, Préſident en l'Election de Châlons, & de Marguerite BRAUX.

Digitized by Google

Georges-Thierri Fagnier de Vienne, père de ceux qui donnent lieu à cet article, fut maintenu dans ſa qualité d'Ecuyer, & dans la poſſeſſion de ſa Nobleſſe, par Ordonnance de M. Larcher, Maître des Requêtes, & Commiſſaire départi dans la Province de Champagne, du 15. Février 1699. & les Titres énoncés dans cette Ordonnance, tels qu'ils ont été produits devant ledit Sieur Commiſſaire, juſtifient que ledit François-Fagnier, II. du nom, qualifié Préſident en l'Election de Châlons, fut marié le 29. Octobre 1583. avec ladite Marguerite Braux, fille de Jean Braux, Ecuyer, Seigneur d'Aulon, l'un des Gouverneurs de ladite Ville, & de Léonarde Taſſan. Que ledit François Fagnier étoit fils de Noble homme

François Fagnier, I. du nom, & de Perrette Bleot, ſa femme. Que ce François Fagnier fut préſent au Contrat de mariage de Nicolas Fagnier, ſon frère puîné, Ecuyer, Seigneur de la Malmaiſon, daté du 4. Avril 1552. & dans lequel il eſt qualifié fils de

Claude Fagnier, Ecuyer, Seigneur de Jaudreville, ci-devant Capitaine de gens de pied dans le Régiment de Nervèze, & que ledit Claude eut pour père

Guillaume Fagnier, Ecuyer, Seigneur de Romecourt, ci-devant Capitaine de Cuiraſſiers dans le Régiment du Comte de la Roche, ſuivant un Contrat d'acquiſition du 4. Septembre 1484. énoncé, ainſi que les autres ci-deſſus, dans ladite Ordonnance de M. Larcher.

D'Azur, à un Chevron d'Or, chargé de deux Lions de Gueules, affrontés, & accompagné de trois Molettes d'Eperon d'Or, deux poſées en Chef, & l'autre à la pointe de l'Ecu, qui eſt de Fagnier, Ecartelé de Gueules à un Dragon d'Or, ailé de même, qui eſt de Braux.

* * *

FRANÇOIS DE LA FAIRE DE VAZILLY, II. du nom, Ecuyer, Seigneur du Bouchaut près de Montcontour en Mirebalais, diocèſe de Poitiers, Election de Richelieu, & Généralité de Tours, mourut le 28 Février 1731. Il avoit ſervi SA MAJESTÉ dans ſes Guerres, pendant 31 ans, avoit été fait Capitaine dans le Régiment de Gèvres-Cavalerie, & ſe trouva à la bataille d'Hochſtet, où il reçut un coup de feu dans le milieu de la poitrine. De ſon mariage avec Françoiſe-Dominique PLANCHET, qu'il épouſa le 21. d'Août 1721. fille d'Antoine Planchet, Seigneur de Verbois, & d'Eliſabeth-Angélique de Marle, il a eu entr'autres enfans Marie de la Faire du Bouchaut, née le 10. Décembre 1722. reçûe à S. Cir le 2. Août 1732. & Anne de la Faire, née le 9. Mars 1725. reçûe dans la Maiſon de l'Enfant JÉSUS à Paris, le 20. Décembre 1736. ſur les Titres qui furent produits pour leurs réceptions, leſquels juſtifient que ledit François de la Faire, & Marie de la Faire du Bouchaut, ſa ſœur, auſſi reçûe à S. Cir le 31. Mai 1686. étoient enfans de

Claude de la Faire, Ecuyer, Seigneur du Bouchaut, & de Marie SIMONNET, mariés le 21. Avril 1665. & fille de François Simonnet, Ecuyer, Seigneur du Mont-Viget, & de Marie DE BOUEX DE VILLEMORT. Que ledit Claude de la Faire, donna au Roi, en ſon Bureau des Finances à Poitiers, le premier Mars 1677. ſon dénombrement de la Terre & Seigneurie du Bouchaut, ſituée dans la Paroiſſe de

Saint Pierre de la Tri[illegible]ille, & mouvante du Château de Montmorillon; cette Terre lui appartenant comme donataire de ses père et mère, nommés

Jean de la Faire, Ecuyer, Seigneur de Vauzelle & du Couret, & Françoise Rifaud, qu'il épousa le 26. Février 16[illegible] fille de François Rifaud, Ecuyer, Seigneur du Bouchout, & de Louise de Faucheras. Ledit Jean, fils de

François de la Faire, I. du nom, Ecuyer, Seigneur de Vauzelle, & de Claude de la Chastre, sa femme, mariée le 16. Octobre 1594. fille de François de la Chastre, Ecuyer, Seigneur du Pont, & que ledit François étoit issu graduellement de Jaques de la Faire, son trisayeul, Ecuyer, Seigneur de Pont en Bourbonnois, l'an 147[illegible] (septiéme Ayeul desdites Demoiselles du Bouchout) lequel étoit homme d'Armes des Ordonnances du Roi, l'an 1478.

De Gueules, à une Bande d'Argent.

PIERRE FARIN DE LA PERRELLE, Lieutenant d'Artillerie, premier Major, & Capitaine des Cinq Bataillons du Régiment Royal Artillerie, & Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, fut anobli par Lettres Patentes, en forme de Chartes, données à Paris au mois de Juin de l'an 1722 signées, LOUIS, & sur le repli, par le Roi, le Duc d'Orléans Régent présent, le Blanc, & scellées.

Les motifs de cet anoblissement détaillés fort au long dans lesdites Lettres, sont que ledit Sieur Farin servoit le Roi depuis 42 ans, étoit entré dès l'année 1677 dans la Compagnie des Cadets Bombardiers de Vigny, de laquelle en 1688 il avoit été fait Sergent avec Commission de Commissaire d'Artillerie, puis Sous-Lieutenant en 1689 avec Commission de Capitaine en 1691. Qu'en 1708 il avoit été fait major du Régiment du Roi, Commissaire Provincial d'Artillerie en 1710, Major du Bataillon de Romallé en 1720 lors du nouvel arrangement que SA MAJESTÉ avoit jugé à propos de faire de son Régiment d'Artillerie, & enfin Lieutenant d'Artillerie en 1721. Que pendant cette longue suite d'années & dans ces différens emplois Militaires, il s'étoit trouvé aux Siéges de Saint Ghislain, de Gand et d'Ipres, & à celui de Luxembourg où il avoit été blessé d'un coup de Mousquet au genouil droit, à la conquête du Palatinat & à la défense de Meyence, où il avoit eû une jambe cassée d'un coup de Mousquet, aux Siéges et prises de Mons, de Namur, de Furnes, de Dixmude, d'Hui, de Charleroi, d'Ath, de Douai, du Quesnoi, de Bouchain, de Landau, de Fribourg, de Saint Sébastien & de Fontarabie, à la bataille de Saint Denis, & à celle de Fleurus, où il avoit été blessé d'un coup de Mousquet au côté gauche étant lors Garçon Major, & avoit eû son cheval tué sous lui. Qu'il s'étoit pareillement trouvé aux batailles de Steinkerque & de Nerwinde, & à la défense des Lignes du Brabant, où il avoit été fait prisonnier, & ensuite à la bataille de Malplaquet, dans laquelle, comme en toutes autres occasions, il avoit donné des marques de son intrépidité & de son courage. Que d'ailleurs, tant du côté paternel que du coté maternel il étoit issu de bonnes & anciennes Familles de la Province de Normandie, qui avoient toujours vécu noblement, plusieurs de ceux desdites Familles ayant possédé des emplois distingués dans la Robe, & d'autres étant actuellement Officiers dans les Troupes, ou dans la Maiſon de SA MAJESTÉ, & enfin que ſa Grand'mére maternelle étoit de la Maiſon noble d'Eſcorches-de Montormel, qui le lioit à un grand nombre de Gentilhommes de nom, & de hauts rangs. Ces Lettres adreſſées au Parlement, à la Chambre des Comptes, & à la Cour des Aydes de Rouen, & au Bureau des Finances de Caën, y ont apparemment été regiſtrées.

Les Armes réglées pour ledit Sieur Farin, par le Juge d'Armes de France, ſont :

D'Argent, à trois Bombes de Sable, allumées de Gueules. Cet Ecu timbré d'un Caſque de profil.

* * *

JACQUES-GEORGES DU FAY, Comte de Maulevrier, demeurant audit lieu de Maulevrier, Election de Caudebec, Diocéſe & Généralité de Rouen, & Seigneur du Bourgachard au même Diocéſe, naquit au mois de Novembre de l'an 1682, & fut reçû Page du Roi, dans ſa petite Ecurie, le 28 Mai 1698. De ſon mariage avec Claude ROCHON, qu'il épouſa le 3. Novembre 1709, il a eû pour fils, Jaques du Fay-de Maulevrier, III. du nom, né le premier Décembre 1711, & reçû Page de la Reine en 1728 ſur les Titres qui avoient été produits tant pour ſa réception que pour celle de ſon pére, & qui juſtifient que ledit Jaques-Georges du Fay étoit fils de

Jaques du Fay, II. du nom, Comte de Maulevrier, Seigneur du Bourgachard, de Pelletot & d'Ellennemare, Capitaine de Cavalerie dans le Régiment des Cuiraſſiers du Roi, & Capitaine des Chaſſes du pays de Caux, & de Madelene DE MONTHOLON, mariés le 24 Mai 1679, fille de Richard de Montholon, Ecuyer, Seigneur de Pérouzeau, Maître d'Hôtel ordinaire de la Reine Mére Anne d'Autriche, & de Geneviéve DE GUITZ. Que ledit Jaques du Fay, qui avoit épouſé en premiéres nôces, le 11 Octobre 1662 Catherine BOUQUETOT, fille de François Bouquetot, Seigneur de Rabu & de l'Eſpinay, & d'Antoinette LE MASSON, fut maintenu dans ſon ancienne Nobleſſe, par Ordonnance de M. Barin-de la Galiſſoniére, Commiſſaire départi dans la Généralité de Rouen du 2 Mars 1668. (Les Titres énoncés dans cette Ordonnance remontant juſqu'à l'an 1450.) Qu'il eut pour frére germain George du Fay, dont la poſterité ſera déduite à la ſuite de cet article, & qu'ils étoient enfans de

Jean du Fay, III. du nom, Comte de Maulevrier, Lieutenant de la Compagnie des Gendarmes de LOUIS DE LORRAINE, Comte d'Armagnac l'an 1649, Meſtre de Camp d'un Régiment de Cavalerie, Maréchal de Camp ès Armées du Roi, Bailli de Rouen, &c. & de Catherine DE FOUILLEUSE, ſa premiére femme, qu'il épouſa le 11 Avril 1639, fille de Philippes de Fouilleuſe, Seigneur de Flavacourt, Bailli, Gouverneur & Lieutenant Général pour Sa Majeſté au Bailliage de Giſors, & de Catherine MARAIS. Que ledit Jean du Fay, fut marié en ſecondes nôces, le 7. Février 1644 avec Marguerite DE CHAUMONT, l'une des filles d'Honneur de la Reine Anne d'Autriche, & fille de Jean de Chaumont, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils, & de Marie DE BAILLEUL-CHATEAUGONTIER, ſœur du Surintendant Général des Finances, & qu'il eut pour pére & mére.

Jaques du Fay, II. du nom, Comte de Maulevrier, Seigneur de Bourgachard, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, par Lettres de retenuë du 4. Janvier 1610. Bailli de Rouen, pourvû le 4. Janvier 1614. Chevalier de l'Ordre de S. Michel, par Lettres du 29. Janvier 1621. Enſeigne de la Compagnie de deux cent hommes d'Armes des Ordonnances de Sa Majeſté, ſous la charge du Connétable de Luines, &c. & Judith AUX-EPAULES, qu'il épouſa le 29. Octobre 1607. fille de haut & puiſſant Seigneur Meſſire Henri-Robert Aux Epaules, Chevalier de l'Ordre du Roi, Conſeiller en ſes Conſeils d'Etat & Privé, Capitaine de cinquante hommes d'Armes de ſes Ordonnances, Bailli de Rouen, & Lieutenant pour Sa Majeſté au Gouvernement des Bailliages de Rouen, de Caux, de Giſors, & de Caen, & de Jeanne DE BOURS, ſa femme. Que ledit Jaques du Fay, eut entre autres fréres, Gaſpard du Fay, Seigneur de Saint Jouin, Conſeiller au Grand Conſeil, puis Maître des Requêtes, & Conſeiller d'Etat ordinaire, & qu'ils étoient enfans de

Jean du Fay, II. du nom, Ecuyer, Seigneur du Taillis, du Trait & de Sainte Marguerite, Gentilhomme ordinaire de la Chambre de Monſieur, Duc d'Alençon, par Lettres de retenuë du 18. Janvier 1578. Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, par Lettres du 13. Mai 1596. Capitaine & Bailli de la Ville de Rouen, pourvû le 27. Novembre 1607. & Chevalier de l'Ordre de Saint Michel, nommé au mois de Juillet 1610. reçû au mois d'Août ſuivant, & de Madelene JOBERT, mariée le 7. Février 1582. fille de Noble homme Claude Jobert, Seigneur de Véli & de Gueuteville, Conſeiller au Parlement de Rouen, & d'Anne RÉMOND. Que ledit Jean du Fay, & Marie du Fay, ſa ſœur, femme de Noble homme Robert DE CROISMARE, Seigneur du Donjon & de Calleville, eurent pour pére & mére, Noble homme

Jean du Fay, I. du nom, Seigneur du Taillis, Conſeiller au Parlement de Rouen, pourvû le 22. Février 1551. & reçû le 28. Avril 1552. & Anne DU MONCEL, qu'il épouſa le 21. Juillet de la même année 1552. fille de Noble homme Jean du Moncel, Sieur de la Briere, & de Jeanne DU FOUR. Que ledit Jean du Fay, lequel avant ſon mariage avoit été Chanoine de l'Egliſe d'Andeli, étoit frere puîné de Pierre du Fay, II. du nom, Seigneur de la Honſlue, dont ſont iſſus les Seigneurs de la Meſangére, étoient enfans de Noble homme

Pierre du Fay, I. du nom, Ecuyer, Seigneur de Saint Turnout & de la Houſſaie, & de Jeanne DE BAILLEUL. Ledit Pierre, fils de

Richard du Fay, Ecuyer, Sieur de Saint Turnout, & de Jeanne DU FAY, fille de Guillaume du Fay, Ecuyer, & laquelle étoit veuve l'an 1482. Que ledit Richard eut pour pére & mére,

Robin du Fay, Ecuyer & Perrette DE CHAMBRAY, qu'il avoit épouſée veuve de Thomas MARTEL, Ecuyer. Que ledit Robin tranſigea le 31. Mai 1424. avec Jean du Fay, ſon frére aîné, Ecuyer, & qu'ils étoient enfans de

Renaud du Fay, Ecuyer, & de Jeanne DE BEEU, qu'il épouſa le 23. Mai 1367. fille de Robert de Beeu, Ecuyer, Sieur de la Marre.

SEIGNEURS DU TAILLIS.

GEORGES DU FAY, Ecuyer, Seigneur du Bourgachard & du Taillis (ſecond fils de Jean du Fay, III. du nom, Comte de Maulevrier, & de Caterine de Fontaines, ſa premiere femme,) fut maintenu dans ſa Nobleſſe par l'Ordonnance ci-deſſus de M. de la Galiſſonnière, du 2. Mars 1668. & il épouſa le 25. Aouſt 1671. Marthe d'Auxi-de Monceaux, veuve d'Anne Jubert, Ecuyer, Seigneur de Brécourt, & fille d'Adrien d'Auxi-de Monceaux, Seigneur d'Hanvoille, de S. Samſon, de Martincourt, de S. Aubin, &c. & d'Eliſabeth le Grand, & ſœur de François d'Auxi, Seigneur d'Hanvoille, grand pere d'Anne-Madelène-Françoiſe d'Auxi, mariée le 6. Juin 1736. avec André-Hercules de Rosset, Duc de Fleuri, petit neveu de M. le Cardinal de Fleuri, Miniſtre d'Etat. Du mariage de George du Fay, & de ladite Marthe d'Auxi, naquit au mois d'Octobre 1675.

François du Fay, Ecuyer, Seigneur du Taillis, du Tuit & de Sainte Marguerite, lequel de ſon mariage accordé le 17. Mai 1710. avec Anne-Marguerite Lucas, fille d'Adrien Lucas, Ecuyer, Seigneur de Boncourt, Préſident, Tréſorier de France au Bureau des Finances à Rouen, & d'Anne Rousseau, eut un fils & deux filles. Le fils nommé

Nicolas-Louis-Emanuel du Fay, né le 25. Avril 1717. & reçû Page de la Chambre du Roi le premier Janvier 1732. ſous la charge de M. le Duc de Gêvres, Premier Gentilhomme de la Chambre de Sa Majesté, ſur les preuves de ſa Nobleſſe, certifiées au Roi par le Juge d'Armes de France, en conſéquence du nouveau Réglement fait & ſigné par Sa Majesté, à Verſailles le 18. Septembre 1734. portant *qu'ayant jugé convenable pour la dignité de ſon ſervice que ceux qu'Elle voudra bien agréer pour être élevés Pages de ſa Chambre, ſoient d'une naiſſance aſſés ancienne pour mériter un pareil honneur. Elle enjoint au Sieur d'Hozier, Juge d'Armes de France, de ne délivrer ſon Certificat à Sa Majesté, pour chacun de ceux qui ſe préſenteront, qu'ils n'ayent juſtifié devant lui, par Titres valables, une poſſeſſion de Nobleſſe ſans interruption depuis l'an 1550. voulant Sa Majeſté que dans les trois mois de la réception du Gentilhomme, ledit Sieur d'Hozier lui préſente, par les mains de ſon Premier Gentilhomme en exercice les preuves des Pages qui auront été reçus dans ſa Chambre.*

De Gueules, à une Croix d'Argent, accompagnée de quatre Molettes d'Eperon de même, poſées une dans chaque Canton.

* * *

ANTOINE-JOACHIM DE FERRIERES, Ecuyer, Seigneur de Maſſée & du Monard, demeurant dans la Paroiſſe de Charrais, Diocéſe, Election & Généralité de Poitiers, fut maintenu dans ſa Nobleſſe par Ordonnance de M. Chauvelin, Maître des Requêtes, & Commiſſaire départi dans la Généralité de Tours, du 3. Aouſt 1712. & de ſon mariage qui avoit été accordé le 21. de Février de la même année, avec Renée Caterine Thoreau, fille de Charles-Philippes Thoreau, Ecuyer, Seigneur des Grandieres, &

de Madeléne ROUYER, il a eû entr'autres enfans, Nicolas-Antoine-René de Ferriéres, né le 2. Décembre de ladite année 1715. nommé ſur les Fonts baptiſmaux de ladite Paroiſſe de Charrais, le 3. Décembre 1727. & reçû Page du Roi, dans ſa grande Ecurie, le 11. Décembre 1731. ſur les Titres repréſentés alors pour la juſtification de ſa Nobleſſe, & qui prouvent que ledit Antoine-Joachim de Ferriéres, & Jaques de Ferriéres, ſon frére, Chevalier de l'Ordre de Saint Jean de Jéruſalem, dit de Malthe, dont les preuves furent admiſes au Grand Prieuré d'Aquitaine, le 28. Aouſt 1694. étoient enfans de

Charles-Jaques de Ferriéres, Ecuyer, Seigneur du Monteil & de Charrais. & de Marguerite PETITJEAN, mariée le 21. Novembre 1674. & fille de Joachim Petitjean, Ecuyer, Sieur de Liniéres-Bouton, & de Marguerite MARTEL. Que ledit Charles-Jaques de Ferriéres eut pour pére & mére,

Jaques de Ferriéres, Ecuyer, Seigneur de Champigni, & Marie DE MARCONAY, ſa ſeconde femme, qu'il épouſa le 6. Juin 1644. veuve de Jaques DE BEAUMAL, Seigneur de la Giraudiére. Que ledit Sieur de Champigni, maintenu dans ſa Nobleſſe, par Ordonnance de M. Voyſin de la Noiraye, Commiſſaire départi dans ladite Généralité de Tours, du 24. Aouſt 1668. avoit été marié en premiéres noces le 21. Décembre 1626. avec Geneviéve DE BRILLAC, fille de Pierre de Brillac, Ecuyer, Seigneur de Nouziére & de Bernay, Conſeiller, Maître des Requêtes ordinaire de la Reine, & de Geneviéve du Pré. Et que de ce premier lit étoit iſſu un fils nommé Jaques de Ferriéres, Chevalier de Malthe, dont les preuves furent admiſes au même Grand Prieuré d'Aquitaine, le 15. Juin 1648. Que ledit Jaques de Ferriéres, Seigneur de Champigni, eut pour pére & mére,

Antoine de Ferriéres, Ecuyer, Seigneur de Champigni le Sec, & Jaquette MARTEL, ſa premiére femme, qu'il épouſa le 24. Janvier 1589. fille de Meſſire Charles Martel, Seigneur des Aubiers, Chevalier de l'Ordre du Roi, & d'Antoinette DE BRILLAC. Il épouſa en ſecondes noces Louiſe LE BEL, qui étoit veuve de lui l'an 1626. & il étoit fils de

Thomas de Ferriéres, Ecuyer, Seigneur de Champigni le Sec, & d'Iſabeau BIVEL, mariée le premier Février 1542.

D'Azur à trois Pommes de Pin, d'Or, poſées deux & une.

* * *

LOUIS-JOSEPH DE FESQUES, Ecuyer, Seigneur de la Roche-Bouſſeau, dans la Paroiſſe de Nueil ſous Paſſavant, Diocèſe d'Angers, Election de Montreuil-Bellay, & Généralité de Tours, fut maintenu dans ſa Nobleſſe, par Ordonnance de M. Chauvelin de Beauſéjour, Commiſſaire départi dans ladite Généralité, du 2. Septembre 1715. Il épouſa le 7. Septembre 1719. Marie-Madeléne DE VASSÉ, fille d'Artus-Joſeph de Vaſſé, Ecuyer, Seigneur d'Eguilli, de Murcilli, & des Grandes Maiſons, & de Louiſe DE FESQUES. De ce mariage il a eû pour fils, Charles-Louis-Joſeph-Marie de Fesques, né le 13. Juin 1720. & reçû Page du Roi, dans ſa petite Ecurie, le 12. Mars 1734. ſur les Titres qui ont été produits pour ſa réception, & qui prouvent que ledit

Digitized by Google

Louis-Joſeph de Feſques, eut pour père & mère,

Jean-Charles de Feſques, Ecuyer, Seigneur de Marmande, & Marie-Madeléne DE SOUVIGNÉ, mariée le 4. Mars 1685. & fille d'Urbain de Souvigné, Ecuyer, Seigneur de la Rocheboufſeau, & de Madeléne DE MEAUSSÉ. Ledit Jean-Charles de Feſques, fils unique de

Charles de Feſque, Ecuyer, Seigneur de Marmande & de la Noue, & de Marie DE FERRIÈRES, qu'il épouſa le 22. Aouſt 1655. fille de Jaques de Ferrières, Ecuyer, Seigneur de Champigni & du Monteil, & de Geneviéve DE BAILLAC; Ledit Charles de Feſques, maintenu auſſi dans ſa Nobleſſe, par Ordonnance de M. Voyſin-de la Noiraie, Commiſſaire départi dans la même Généralité de Tours, du 23. Février 1667. eut pour père & mère,

Jean de Feſques, V. du nom, Ecuyer, Seigneur de la Noue & de Marmande, & Nicole DE LHOMEAU, mariée le premier Février 1606. fille de Noble Homme Jaques de Lhomeau, Sieur de la Plaine, & de Nicole NICOLAS. Que ledit Jean de Feſques, (frère de Michel de Feſques, dont la poſtérité ſera ci-après déduite), eut pour préciput par un acte du 6. Mai 1633. la Maiſon Seigneuriale de Marmande, comme fils aîné de

Charles de Feſques, Ecuyer, Seigneur de Marmande, & de Jeanne DE CHAMBON, qu'il épouſa le 23. Juillet 1595. fille de Pierre de Chambon, Ecuyer, Seigneur de Gaudinville, de Meigneville & de Gaudreville, l'un des cent Gentilshommes ordinaires de la Maiſon du Roi, & de Marguerite DE COINT. Que ledit Charles de Feſques eut pour frère aîné François de Feſques, Ecuyer, Seigneur de Chartrigni & de la Folie-Herbault, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, & Enſeigne d'une Compagnie d'hommes d'Armes des Ordonnances de Sa Majeſté, ſous la charge du Seigneur du Bellai, & qu'ils étoient enfans de

François de Feſques, Ecuyer, Seigneur de Chartrigni & de Marmande, Enſeigne de ladite Compagnie d'hommes d'Armes, & d'Anne DE MONSTIERS, mariée le 29. Juin 1560. fille de Philipes de Monſtiers, Ecuyer, Seigneur de la Folie-Herbault, & de Françoiſe DE CHAMPCHAUT. Que ledit François de Feſques, maintenu dans ſa Nobleſſe par Ordonnance de Mrs Boucher-d'Orçai Préſident au Grand Conſeil, Blanchard, Tréſorier de France à Orléans, & Regnault, Conſeiller en la Cour des Aides, Commiſſaires départis pour le réglement des Tailles dans la Généralité d'Orléans, du 19. Décembre 1598. eut pour père & mère, Nobles perſonnes

Nicolas de Feſques, Ecuyer, Seigneur de Chartrigni, & Claude LE BEVEUX, qu'il épouſa le 19. Juin 1537. fille de François le Beveux, Ecuyer, Seigneur de Marmande, & de Jeanne DE CHERBOYE. Que ledit Nicolas de Feſques, lequel donna au Roi ſon aveu des Fief, Terre & Seigneurie de Chartrigni, ſitués dans la Paroiſſe de Nueil ſous Paſſavant, reſſort de Saumur en Anjou, le 7. Mars 1567. étoit fils aîné & héritier principal de Noble homme

Jean de Feſques, IV. du nom, Seigneur de Chartrigni, & de Jeanne BUORT, ſa femme, mariée avant le 3. Juillet 1520. & laquelle étoit veuve le 19. Juin 1537. Ledit Jean de Feſques, auſſi fils aîné & héritier principal de Noble perſonne

Jean de Feſques, III. du nom, Ecuyer, Seigneur de Chartrigni & de la Perrière, & de Jeanne DE LESPERONNIERE, qu'il épouſa le premier Mai 1450. fille de Jean de Leſperonière, Ecuyer, Seigneur de la Rochebardoul, & de Jeanne PAOLE. Que ledit Jean de Feſques eut pour père, Jean de Feſques, II du nom, Ecuyer, Seigneur de Chartrigni, de la Perrière & de Gennetol, lequel fit un partage le 30 Juillet 1420 avec Louis de Feſques, ſon frère, Ecuyer, Seigneur de Paillé, des biens de leur père & mère, nommés

Jean de Feſques, I du nom, Ecuyer, & Françoiſe du Pré, Seigneur & Dame deſdits lieux de Chartrigni & de Paillé.

SEIGNEURS DE L'ARGENTERIE

Michel DE FESQUES, Ecuyer, Seigneur de Leſperonnière (fils puîné de Charles de Feſques, Seigneur de Marmonde, & de Jeanne du Chamlon,) épouſa le 25 Janvier 1637 Jeanne de Barville, fille d'Oudart de Barville, Ecuyer, Sieur de Montemain, & de Jeanne Taschër. Il fut maintenu dans ſa Nobleſſe par Ordonnance de M. de Machault, Commiſſaire départi dans la Généralité d'Orléans, du 5 Décembre 1667, & il fit ſon Teſtament le 23 Août 1673.

Jaques de Feſques, leur fils, Ecuyer, Seigneur de Marmande & de Montemain, fut marié le 17 Février 1670 avec Madelène Hubert, fille de Nicolas Hubert, Procureur au Parlement, & de Madelène Hotau. Il mourut le 21 Juin 1673, & ſa veuve épouſa en ſecondes noces, Louis Alexandre du Tertre, Ecuyer, Seigneur de Boiſquillant. Du premier lit elle eut deux enfans, ſavoir, Nicolas de Feſques, ci-après; & François de Feſques, Ecuyer, Sieur de Montaigu, né le 21 Juillet 1673.

Nicolas de Feſques, Ecuyer, Seigneur de l'Argenterie, né le 20 Mai 1672, commença à ſervir dans la Marine en qualité de Cadet, & fut enſuite Garde du Corps du Roi dans la Compagnie de Duras. Il épouſa le 3 Avril 1716 Caterine Pelletier, fille de Sébaſtien Pelletier, Marchand à Nogent-le Rotrou, & de Barbe le Juneau. De ce mariage il a eû trois enfans, ſavoir, Antoine, Caterine-Judith, & Deniſe-Caterine de Feſques, dénués de biens & de protections, malgré leur naiſſance.

D'Or, à un Aigle de Gueules, à deux Têtes.

* * *

André Robert LE FÈVRE, Seigneur d'Eaubonne, de Bazoche & de Longueval, naquit le 12 Mai 1681, & fut reçû ſucceſſivement Conſeiller au Parlement de Paris le premier Juillet 1705, Maître des Requêtes le 12 Décembre 1709, Commiſſaire départi dans la Généralité de Soiſſons, puis Préſident au Grand Conſeil le 22 Avril 1720. Il mourut le 25 Mai 1735, laiſſant un fils unique de Marie Caterine Petitpied, avec laquelle il avoit été marié le 4 Janvier 1706, fille unique de Pierre François Petitpied, Avocat & Procureur du Roi au Bureau des Finances de Paris, & de Caterine Boucher, & héritière de Denis Petitpied, ſon oncle, Sieur des Effards, Capitaine dans le Régiment de Grancey, lequel mourut ſans poſtérité de ſon mariage avec Antoinette-Louiſe Thérèſe d'Hozier, qu'il avoit épouſée au mois de Septembre 1706, fille de Louis-Roger d'Hozier, Chevalier de l'Ordre du Roi, Gentilhomme ordinaire de Sa Chambre, & Juge d'Armes de France, & de Madelène de Bonnacorsde la Fosse : feu M. le Préſident d'Eaubonne a eû pour fréres, Pierre-Gervais le Févre-d'Eaubonne, Chanoine de l'Egliſe de Paris, & Louis-Michel & Bonaventure le Févre, Chevaliers de Malthe, & ils étoient enfans de

Gervais le Févre, Seigneur d'Eaubonne, Conſeiller au Parlement, reçû le 17. Mars 1674. & d'Agnès-Caterine de Pomereu, qu'il épouſa le 5. Aouſt 1680. fille d'Auguſte-Robert de Pomereu, Seigneur de la Bretesche, Prévoſt des Marchands de la Ville de Paris, Conſeiller d'Etat ordinaire & au Conſeil Royal des Finances, & d'Agnès Lainé, Ledit Gervais, fils de

Jean-Batiſte le Févre, Seigneur d'Eaubonne, Conſeiller du Roi, Maître ordinaire en ſa Chambre des Comptes, reçû le 21. Octobre 1633. & de Caterine de Verthamon, mariée le 23. Février 1634. fille de François de Verthamon, Conſeiller au Parlement, & de Marie Versoris. Ce Jean-Batiſte le Févre eut pour pére & mére,

Olivier le Févre, Seigneur d'Eaubonne, né le 20. Décembre 1563. & ſucceſſivement reçû Conſeiller au Parlement, & Commiſſaire aux Requêtes du Palais, le 21. Avril 1587. Préſident en la Chambre des Comptes le 4. Octobre 1588. en ſurvivance de ſon pére, & Marie Hennequin, qu'il épouſa le 20. Janvier 1591. fille de Pierre Hennequin, Seigneur de Boinville, Préſident au Parlement, & de Marie Brulart. Il mourut le 13. Juin 1614. & Marie Hennequin ſa veuve, ſe remaria le 28. Mai 1615. avec haut & puiſſant Seigneur Meſſire Anne de la Marck Comte de Braine, Chevalier de l'Ordre du Roi, fils de haut & puiſſant Seigneur Meſſire Charles Robert de la Marck, Duc de Bouillon, Prince Souverain de Sedan, Chevalier des Ordres du Roi, Capitaine des cent Suiſſes, & d'Antoinette de la Tour Limeuil. Ledit Olivier eut pour frére André le Févre, Seigneur d'Ormeſſon, dont la poſtérité ſera ci-aprés déduite, & ils étoient enfans d'

Olivier le Févre, Seigneur d'Ormeſſon & d'Eaubonne, Général des Finances en Picardie, puis Conſeiller d'Etat, & Intendant des Finances en 1577. & enfin Préſident en la Chambre des Comptes de Paris, reçû le 7. Mai 1579. & d'Anne d'Alesso, mariée le 18. Juillet 1559. fille de Jean d'Aleſſo, Seigneur de Lézeau & d'Eragni, Conſeiller du Roi, Maître ordinaire en ſadite Chambre des Comptes, & de Marie de la Saussaie. Il mourut le 26. Mai 1600. & il fut enterré dans l'Egliſe des Minimes de Nigeon lez Paris.

SEIGNEURS D'ORMESSON

André LEFÉVRE, Seigneur d'Ormeſſon, dans l'Iſle de France (fils puiſné d'Olivier le Févre, & d'Anne d'Alesso,) fut ſucceſſivement Conſeiller au Grand Conſeil en 1598. Conſeiller au Parlement l'an 1600. Maître des Requêtes & Directeur des Finances en 1605. Conſeiller d'Honneur au Parlement en 16 & il mourut en 1665. Doyen des Conſeillers d'Etat, âgé de 89. ans, laiſſant entr'autres enfans d'Anne le Prevost, ſa femme, qu'il avoit épouſée le 10. Juillet 1604. fille de Nicolas le Prévoſt, Seigneur d'Amboile, auſſi dans l'Iſle de France, Conſeiller du Roi, Maître ordinaire en ſa Chambre des Comptes, & de Marie le Mairat.

Olivier le Févre, Seigneur d'Ormeſſon & d'Amboile, né le 28. Décembre 1616. reçû Conſeiller au Parlement de Paris, le 23. Aouſt 1636. Maître des Requêtes le 19. Février 1643. puis Intendant de la Généralité d'Amiens & des Armées du Roi. Il épouſa le 22. Juillet 1640. Marie de Fourcy, fille d'Henri de Fourcy, Seigneur de Chessi, Président en ladite Chambre des Comptes, & de Marie DE LA GRANGE. De ce mariage il eut pour enfans, 1 André le Févre, ci-après; 2 Claude François de Paule le Févre, Doyen de l'Eglise de Beauvais, & Grand Vicaire de l'Evêque de ce Diocèse; 3 Antoine-François de Paule le Févre, mentionné après son frére; 4 Charles le Févre, Chevalier de Malthe, Page du Grand Maître de l'Ordre, & dont les preuves furent admises au Grand Prieuré de France, le 20. Juin 1665, puis reçû Page du Roi, dans sa petite Ecurie, le 13. Mars 1669. & 5 Françoise le Févre, Abbesse de Port-aux-Dames, morte le 17. Décembre 1726.

André le Févre, Seigneur d'Ormesson & d'Amboile, Avocat du Roi au Châtelet, puis Conseiller au Grand Conseil en 1671, Maître des Requêtes reçû le 17. Janvier 1676, & nommé le 27. Mai 1682. Commissaire départi dans la Généralité de Lion, où il mourut le 13. Août 1684. Il avoit épousé le 13. Janvier 1676, Eléonore LE MAITRE, veuve de François LE ROI, Seigneur de Beaupré, Conseiller au Parlement, & fille de Jérôme le Maitre, Seigneur de Bellejame, &c. Président en la quatriéme des Enquêtes de ladite Cour, & de Marie-Françoise FREZEAU. De ce mariage il eut Henri-François-de Paule le Févre, ci-après, & Anne le Févre-d'Ormesson, mariée le 4. Octobre 1694. avec Henri François d'Aguesseau, lors Avocat Général au Parlement, puis Procureur Général du Roi dans ladite Cour & honoré ensuite de la dignité de Chancelier de France; elle mourut à Auteuil, près de Paris, après une longue maladie, le premier Décembre 1735.

Henri François-de Paule le Févre d'Ormesson, Seigneur d'Amboile, reçû Conseiller au Parlement le 12. Mars 1704. puis Maître des Requêtes le 14. Mai 1707. Intendant des Finances le 27. Mars 1722. Conseiller d'Etat ordinaire le 25. Juin 1730. & chargé par le Roi de la direction du temporel de la Maison Royale de Saint Louis à S. Cir, épousa le 4. Novembre 1705. Caterine DE LA BOURDONNAIE, fille d'Yves Marie de la Bourdonnaie, Seigneur de Coetion, Maître des Requêtes, & Commissaire départi dans la Généralité de Bourdeaux, & de Caterine DE RIBEYRE, fille d'Antoine de Ribeyre, Conseiller d'Etat, & de Caterine POTIER DE NOVION.

M. d'Ormesson a eû pour enfans, 1 Henri François-de Paule le Févre-d'Ormesson, Conseiller au Parlement, mort âgé de 24. ans le 14. Mai 1731. 2 Marie François-de Paule le Févre d'Ormesson, né le 18. Octobre 1710. Conseiller au Parlement, puis Maître des Requêtes, reçû en 1734. 3 Louis-François de Paule le Févre-d'Ormesson, né le 7. Mars 1712. reçû Chevalier de l'Ordre de Saint Jean de Jérusalem, dit de Malthe, au Grand Prieuré de France, où ses preuves furent admises le 15. Mars 1732. Il a été fait Capitaine de Cavalerie, puis Exemt dans la première Compagnie des Gardes du Corps du Roi, en 1736. 4 Antoine-François-de Paule le Févre d'Ormesson, né le 23. Octobre 1713. aussi reçû Chevalier de Malthe en 1732. est Enseigne des Vaisseaux du Roi. 5 Louis-François-de Paule le Févre-d'Ormesson, né le 27. Juillet 1718. & étudiant en Droit en 1737. 6 Henri-François de Paule le Févre d'Ormesson, né le 12. Octobre 1724. & 7 Marie-Caterine le Févre d'Ormesson, née le 21. Décembre 1706. & mariée le 17. Juillet 1724. avec Charles-Amable-Honoré BARENTIN, Maître des Requêtes en 1731. Commissaire départi dans la Généralité de la Rochelle en 1737.

SEIGNEURS DU CHERRÉ.

Antoine-François-de-Paule LE FÉVRE, Seigneur du Cherré & d'Ormeſſons en Brie, Conſeiller au Grand Conſeil, puis au Parlement, Maître des Requêtes, & Commiſſaire départi dans la Généralité de Soiſſons, mourut d'apoplexie le 21 Février 1712. il avoit épouſé le 20 Décembre 1682 Jeanne le Févre, fille d'Antoine le Févre, Seigneur de la Barre, Lieutenant Général, & Gouverneur de l'Amérique Septentrionale, & de Marie Mandat; De ce mariage, il a laiſſé pour enfans, Olivier le Févre, Seigneur du Cherré, ci-après. André-François-de-Paule le Févre, Seigneur du Cherré & des Tournelles, né le 27 Mars 1695. & reçû Conſeiller au Parlement, & Commiſſaire aux Requêtes du Palais le 6 Mai 1716. lequel épouſa le 10 Juillet 1724. Geneviève Bourgeois, fille de Lambert Bourgeois, Seigneur d'Arebrachien & de la Grange-Batelière, Conſeiller au Parlement, Doyen de la premiére Chambre des Enquêtes. & Jeanne le Févre-d'Ormeſſons, mariée le 22 Avril 1708. avec Jean-Batiſte-Charles du Tillet, Seigneur de la Buſſière, Conſeiller au Parlement, puis Préſident aux Enquêtes.

Olivier le Févre, Seigneur du Cherré & d'Ormeſſons en Brie, né le 20 Septembre 1686. fut reçû Conſeiller au Parlement, puis Maître des Requêtes, & Commiſſaire départi dans le Comté de Bourgogne. Il épouſa l'onziéme de Juin 1714. Marie-Claude Cahonet-de-Beauvais, fille de Claude Cahonet, Ecuyer, Sieur de Beauvais, premier Préſident du Bureau des Finances de la Généralité d'Orléans, & de Marie-Catherine Fontaine-des-Montées, & il mourut au mois d'Avril de l'an 1718. Il laiſſa pour enfans à ſa veuve, qui ſe remarie le 15 Décembre 1721. avec François-Antoine de Chabannes-Pionſac, Seigneur de la Paliſſe, Brigadier des Armées du Roi, Major du Régiment des Gardes Françoiſes, & Major Général de l'Armée d'Allemagne, Olivier le Févre d'Ormeſſons, ci-après, & Marie-Marguerite le Févre d'Ormeſſons, mariée le 30 Mai 1736. avec Michel Anne-Sébaſtien de Rosmadec, Seigneur du Pleſſis-des-Ferrières, de Goulaines, &c.

Olivier le Févre, Seigneur du Cherré & d'Ormeſſons en Brie, né le 15 Septembre 1715.

D'Azur à trois Lis de Jardin d'Argent, fleurés d'Or, tigés & feuillés de Sinople, & poſés deux & un.

Jean-François DE FISTE, II. du nom, Seigneur de Soucy, Capitaine dans le Régiment Royal Artillerie, & Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, demeurant audit lieu de Soucy, Paroiſſe de Fontenai lès Brie, dans l'Iſle de France, Diocèſe, Election & Généralité de Paris, épouſa le 3 Décembre 1718. Marie-Angélique Jordi, fille de Melchior Jordi-de Cabanne, Ecuyer, Seigneur de Grandchamp de Saint Denis & de la Grange aux Bois, Ecuyer Commandant la petite Ecurie du Roi, & de Marie Couturier. De ce mariage il a eû pour enfans, Armand-François-Joseph de Fiſte, né le 19 Aouſt 1720. & actuellement Gentilhomme à Drapeau dans le Régiment des Gardes Françoiſes; Nicolas de Fiſte, né le 3 Décembre 1721. deſtiné à l'Egliſe, & Marie

Angélique de Fiſte-de Souci, née le 16 Novembre 1723, reçûë à S. Cir le 28 Mars 1735 ſur les Titres produits pour ſa réception, leſquels juſtifient que ledit Jean-François de Fiſte, eut pour pére & mére,

Jean-François de Fiſte, I du nom, Ecuyer, Seigneur de Préfontaine, & Génevieve-Caterine Biet, mariée le 7 Novembre 1680, fille de Jean-Baptiſte Biet, Tréſorier-Payeur de la Gendarmerie de France, & de Renée Monier. Que ledit Sieur de Préfontaine, & Iſaac-Louis de Fiſte, ſon frére, Ecuyer, Seigneur de Souci, furent maintenus dans la qualité de Noble & d'Ecuyer, par Jugement des Commiſſaires Généraux du Conſeil, rendu à Paris le 10 Juin 1706 & qu'ils étoient enfans de

Charles de Ficte, II du nom, Seigneur de Souci, Chevalier de l'Ordre du Roi, Gentilhomme ordinaire de Sa Chambre, & de Jeanne de Laffemas, qu'il épouſa le 24 Juillet 1639, fille d'Iſaac de Laffemas, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils d'Etat & Privé, Maître des Requêtes ordinaire de ſon Hôtel, & Lieutenant Civil des Ville, Prévôté & Vicomté de Paris, & de Jeanne-Marie de Haultebrissa. Que ledit Charles de Ficte obtint des Lettres Patentes du Roi, données à Saint Germain en Laye, le 28 Avril 1665 par leſquelles Sa Majeſté lui mande qu'ayant réſolu de rétablir l'Ordre de Saint Michel dans ſon ancienne ſplendeur & dignité, en réduiſant au nombre de cent, ceux qui y ſeroient admis, ainſi que dans l'Ordre du Saint Eſprit, afin qu'il ne fut rempli que de Perſonnes recommandables par leur naiſſance & par leurs ſervices, Elle l'avoit eſtimé digne de cet honneur, & que pour ces raiſons, Elle l'avoit confirmé dans la dignité de Chevalier dudit Ordre de Saint Michel, pour joüir des honneurs & privilèges y attachés, à compter du jour de ſon ancienne réception. Qu'il eut pour ſœurs, Claude de Fiſte, femme de Charles des Essarts, Baron de Maigneux, & Hélène de Ficte, femme de Charles de Fera, Baron de Rouville, & que le 18 Juillet 1649 il partagea avec elles les ſucceſſions de leur pére et mére, nommés

Charles de Fiſte, I du nom, Seigneur de Souci, Bailli du Palais à Paris, Conſeiller du Roi, Maître ordinaire en ſa Chambre des Comptes, pourvû le 26 Décembre 1592 & reçû le 19 Septembre 1594, & Claude le Grand, mariée le 22 Février 1601, fille de Noble homme Jean le Grand, Ecuyer, Seigneur de S. Germain le Grand, Conſeiller du Roi, Maître ordinaire en ladite Chambre, & de Caterine Allegrain. Ledit Charles de Fiſte, fils aîné & héritier principal de

Pierre de Fiſte, Chevalier, Seigneur de Souci & de Bruyéres-le-Chaſtel, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils d'Etat & Privé, Tréſorier de ſon Epargne en 1576 & de Louiſe de Hacqueville, fille de Nicolas de Hacqueville, Seigneur de Garges & d'Amebl, & de Marie Charmolue. Ladite Louiſe de Hacqueville, étoit veuve, & avoit la Garde noble de ſes enfans, le 27 Aouſt 1587

Faſcé Contrefaſcé d'Azur & de Sable, de quatre piéces, celles d'Azur chargées d'une branche d'Olivier d'Or, poſée en Faſce.

JEAN-FRANÇOIS FIZICAT, Ecuyer, Seigneur de Beauregard & de Belliévre, demeurant à Saint Genis-Laval, Diocéſe, Election & Généralité de Lion, épouſa le 29. Juin 1726. Caterine BERTET, fille de Jean Bertet, Maître des Eaux & Forêts du Lionnois, & de Caterine CAMET. De ce mariage il a eû trois fils & deux filles, ſavoir, 1 Jean-François Fizicat, né le 2. Mai 1727. 2 Jean-Baſile Fizicat, né le 8. Avril 1730. 3 Placide Fizicat, née le 23. Août 1734. 4 Claudine-Marie-Anne Fizicat, née le prémier Juin 1728. 5 & Anne-Marie Fizicat, née le 24. Avril 1731. Ledit Sieur de Beauregard a pour frére, Gaſpard Fizicat, lequel naquit le 10. Mars 1696. fut fait Enſeigne dans la Compagnie Colonelle du Régiment d'Enghien, par Lettres du 20. Juin 1711. puis Capitaine dans le même Régiment, par Commiſſion du 28. Juillet ſuivant. Il eſt actuellement prémier Factionnaire de ce Régiment; & ils ſont enfans d'

Antoine Fizicat, Seigneur de Belliévre & de Beauregard, Conſeiller du Roi, Sécrétaire & Greffier en Chef du Bureau des Finances à Lion, & de Marguerite MARECHAL, mariée le 18. Novembre 1688. fille de Noble François Maréchal, Sieur de la Comteſſière, & de Marguerite du Bois. Il fut inſtitué héritier de Michel Fizicat, ſon oncle, par ſon Teſtament du 15. Juillet 1685. & il obtint au mois de Septembre 1701. des Lettres Patentes en forme de Charte, par leſquelles le feu Roi Louis XIV. lui tranſmit, ainſi qu'à ſa poſtérité, la Nobleſſe qu'il avoit accordée audit Michel Fizicat, par autres Lettres du mois d'Avril 1655. l'annoblit en tant que de beſoin, & lui permit de porter les mêmes Armes qui avoient été accordées à ſon oncle. Ces Lettres ont été dûement regiſtrées, & par Arrêt & Lettres Patentes du prémier Février 1737. auſſi dûement regiſtrées, SA MAJESTÉ déclare n'avoir entendu les comprendre dans la révocation portée par l'Edit du mois d'Août 1715. & ordonne que leſdits Jean François & Gaſpard Fizicat jouïront de tous les Priviléges dont jouïſſent les autres Nobles du Royaume, en conſéquence de la repréſentation qu'ils avoient faite des Titres de leur filiation, enſemble des Lettres de tranſmiſſion de Nobleſſe accordées à Antoine Fizicat leur pére, & des autres Actes qui juſtifient que ledit Michel Fizicat, leur grand oncle, Seigneur de Beauregard & de Belliévre, paſſa en 1634. en Hollande, où il commença à porter les Armes pour le ſervice des Etats Généraux, n'étant pour lors âgé que de 16. ans; qu'enſuite il revint en France, où il fut ſucceſſivement Enſeigne dans le Régiment de Montclar Infanterie, Lieutenant dans le même Régiment, puis dans celui de Turenne, dont il devint premier Capitaine & Lieutenant Colonel; enſuite Lieutenant Colonel du Régiment Dauphin, & prémier Brigadier d'Infanterie. Qu'en conſidération de ſes grands & importans ſervices, & des preuves qu'il avoit données de ſa bravoure dans toutes les ocaſions où il avoit été appellé, il fut annobli avec ſa poſtérité née & à naître, par Lettres du mois de Février 1655. dûement regiſtrées, & dont il obtint la confirmation en 1664. ſuivant un Extrait du Rôle des exceptez arrêté par Sa Majeſté, & ſigné Louvois (ainſi qu'il ſe prononçoit alors). Qu'il fut honoré de la Charge de Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, par Lettres du 4. Février 1658. Que pour de nouveaux ſervices ſignalés à l'attaque des Lignes d'Anvers, il obtint un Brevet du 4 Novembre 1661. portant permiſſion d'ajouter autour de ſes Armes une bordure d'Azur ſemée de fleurs de Lis d'or; Que le 4. Mars 1665. il fut créé Chevalier de l'Ordre de S. Michel, en vertu d'un Brevet du 26. Février précedent, qui le diſpenſoit de deux degrez de Nobleſſe, en conſidération de 35. années de ſes ſervices, l'intention de Sa Majeſté étant, que les 25 années de ſervices rendus au-delà de ceux requis par les Statuts, fuſſent compenſées avec les deux degrés de Nobleſſe qu'il ne pouvoit prouver. Que par autres Lettres Patentes en forme de Charte du mois de Juin 1667 Sa Majeſté voulant lui donner de nouvelles marques de la conſidération qu'elle avoit pour ſa perſonne, & récompenſer par une marque diſtinguée ſes actions éclatantes, & les preuves de courage qu'il avoit données à la bataille de S. Godart,* lui permit & à ſes mâles & poſtérité, d'ajouter à l'Ecuſſon de ſes Armes, en tel endroit que bon lui ſembleroit, une Fleur-de-lis d'or en champ d'Azur, & qu'il fut enfin pourvû du Gouvernement de Villefranche en Rouſſillon, le 27 Octobre 1669. Il teſta le 15 Juillet 1681, inſtitua ſon héritier Antoine Fizeſat, ſon neveu, & mourut ſans enfans à Perpignan le treizième d'Août 1684.

---

* On a vû au bout du Canal de Verſailles une piece de Canon, ſur laquelle étoient gravés ces mots: *J'ai été priſe par Michel Ficſat à la bataille de S. Godart.*

D'Or à un Griffon de Gueules rampant, ſoutenant de ſes deux pattes de devant un Ecuſſon d'Azur chargé d'une Fleur de Lis d'Or. L'Ecu principal orné d'une bordure d'Azur, ſemée de Fleurs-de-lis d'Or.

* * *

ANDRÉ-HERCULES **DE FLEURI**, Cardinal créé par le Pape Benoît XIII le 11 Septembre 1726, fut premiérement Aumônier de la Reine Marie-Thérèſe d'Autriche, puis ſucceſſivement Aumônier ordinaire du feu Roi Louis XIV, Abbé de la Rivour en Champagne, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, Chanoine de l'Egliſe de Montpellier, enſuite nommé le premier Novembre 1698 à l'Evêché de Fréjus, dont il reçût les Bulles le 30 Mars 1699 & ſacré par M. le Cardinal de Noailles, Archevêque de Paris, dans l'Egliſe des Feuillans, ruë S. Honoré, le 21 Novembre ſuivant; Précepteur de Sa Majeſté Régnante, Abbé de Tournus, & de S. Etienne de Caen, l'un des 40 de l'Académie Françoiſe, Honoraire de celle des Sciences & des belles Lettres, Miniſtre d'Etat, Grand Aumônier de la Reine, Grand Maître & Surintendant general des Couriers, Poſtes & Relais de France, Proviſeur de Sorbonne, & Supérieur de la Maiſon & du Collége de Navarre.

C'eſt en conſidération de ſon attachement fidele & conſtant à la Perſonne du Roi, de ſon zéle infatigable pour le bien de l'Etat, des talens ſupérieurs, & de la ſageſſe avec leſquels il conduit les principales & importantes affaires du Royaume; de la confiance que Sa Majeſté a toujours eue dans ſes avis & ſes conſeils; de l'eſtime ſinguliére & diſtinguée que les principaux Souverains de l'Europe ont conçûe pour ce Miniſtre, & dont il s'eſt ſervi ſi utilement & ſi glorieuſement pour l'avantage de la France, que Sa Majeſté s'eſt déterminée à ſurmonter ſon extrême déſintéreſſement & ſa modeſtie, en accordant à ſa Famille un Titre durable d'honneur & de diſtinction, & en élevant à la dignité de Duc & Pair de France, ſous la dénomination de Duc de Fleuri, Jean-Hercules de Roſſet, ſon neveu, Marquis de Rocozel, dont il ſera fait mention ſous l'article de ſon nom de Roſſet.

M. le Cardinal de Fleuri a eû pour fréres & ſœurs Gabriel de Fleuri, Baron de Pérignan, Henri de Fleuri-de Prades, Baron de Pérignan, Seigneur de Dio, de

Valquéren,

Google

Valquières, de Vernazobres & de Prades, lequel fit son Testament le 5. Mai 1713 & mourut sans enfans; Marie de Fleury, mariée le 24. Janvier 1680, avec Bernardin de Rosset, Seigneur de Rocozel & de Ceilhes, père & mère de M. le Duc de Fleury, & Diane-Marie de Fleury, Supérieure des Ursulines à Lodève, morte au mois de Janvier 1732. Ils étoient enfans de

Jean de Fleury, Ecuyer, Seigneur de Dio, de Valquières & de Vernazobres, Conseiller d'État par Lettres du 26 Avril 1661, & de Diane de la Treille, fille de Jean-Jaques de la Treille, Ecuyer, Seigneur de Fossières & de Cros, & d'Hélene de Sarret; Lequel Jean-Jaques de la Treille eut pour père & mère, Jaques de la Treille, Ecuyer, Seigneur de Fossières, & Françoise de Vissec-la Tude, fille d'Arnaud de Vissec, Seigneur de la Tude, & de Souveraine de Lodève, qui eut pour père & mère, Pierre de Lodève, Seigneur de Fontez, & Jeanne de Narbonne, sa femme. Ledit Jean de Fleury fit son Testament le 26. Août 1663, eut pour frère Pierre de Fleury, qualifié Chevalier, Baron de Pérignan, & ils étoient tous deux enfans de Noble

Pierre de Fleury, Seigneur de Dio, au Diocèse de Beziers, & de Lucrèce de Rosset, vivans avant l'an 1620.

D'Azur, à trois Roses d'Or, posées deux & une, qui est de Fleury. Ecartelé d'un coupé, le Chef de Gueules, à un Lion d'Or, à demi Corps, & la pointe d'Azur, qui est de la Treille.

◆

Charles de FONTAINES, II du nom, Ecuyer, Seigneur du Bosfcart, de Brotelo & de Badenerurt, Enseigne, puis Lieutenant dans le Régiment de Beuzeville Infanterie l'an 1703, demeurant audit lieu du Bosfcart, Paroisse de Combon, Diocèse d'Evreux, Vicomté de Beaumont-le Roger, Election de Conches & Généralité d'Alençon, a pour frère aîné Antoine de Fontaines, Ecuyer, Seigneur en partie du Bosfcart, Prêtre Curé de S. Etienne d'Emanville, au meme Diocèse d'Evreux, lequel a produit des Titres en Original, qui justifient que ledit Charles de Fontaines fut marié en premières noces, le 4 Juin 1716 avec Françoise le Forestier, fille de Gabriel le Forestier, Ecuyer, Seigneur du Sapeil, & de Françoise Jamet-de la Guerssiere. Qu'il épousa 2°. le 8 Juin 1723 Anne-Marguerite Roussel, fille de Charles-Pierre Roussel, Chevalier de l'Ordre Militaire de Saint Louis, & d'Anne Elisabeth de Boullonnay, duquel second mariage il a eû pour enfans, 1 Georges-Charles de Fontaines, né le 10 Avril 1733. 2 Nicolas Antoine de Fontaines, né le 13 Juin 1735. 3 Charlotte-Marguerite de Fontaines, née le 25 Avril 1724. 4 Anne-Antoinette de Fontaines, née le 28 Novembre 1725. 5 Anne Catherine de Fontaines, née l'onzième de Juin 1728. 6 Marie Madeléne-Aimée de Fontaines, née le 10 Mai 1731. & 7 Roberte Marie Marthe de Fontaines, née le 17 Janvier 1735. Que lesdits Antoine & Charles de Fontaines eurent pour père & mère

Charles de Fontaines, I du nom, Ecuyer, Seigneur du Bosfcart, de Blanquelen & de Chambine, & Marguerite-Jeanne le Roy, mariée le 10 Janvier 1678.

fille de Jean le Roi, Ecuyer, Seigneur de Bigni, & de Jeanne de Cani. Ledit Charles, fils de

Gédéon de Fontaines, Ecuyer, Seigneur deſdits lieux du Boiſcart & de Blanquelez, & de Marguerite Henri, qu'il épouſa le 6. Janvier 1647. fille de Nicolas Henri, Ecuyer, Sieur de Banteleu, & de Caterine du Chesne. Que ledit Gédéon de Fontaines, & François de Fontaines, ſon frére, Lieutenant d'une Compagnie de Gens de pied dans le Régiment de Cargoet, l'an 1635. étoient enfans de

Claude de Fontaines, Ecuyer, Seigneur du Boiſcart, Lieutenant dans le Régiment de Marillac, l'an 1628. & de Geneviève de Goron, mariée le 16. Aoust 1611. fille de Barthélemi de Goron, Ecuyer, Sieur des Notz, & de Jeanne Bouvet. Que ledit Claude de Fontaines, qui avoit épouſé en premiéres nôces, l'onze Janvier 1603. Charlote le Clerc, fille d'Alonce le Clerc, Ecuyer, Sieur de Bouville, & de Caterine Regnault, étoit fils de

David de Fontaines, Ecuyer, Seigneur du Boiſcart, & de Marie du Bosc, mariée le 6. Septembre 1573. fille de Guillaume du Bosc, Ecuyer, Sieur d'Hercival. Que ledit David avoit épouſé en premiéres nôces, le 26. Novembre 1560. Caterine Royer, fille de Pierre Royer, Ecuyer, Sieur de Mouterbe, d'Infreville, &c. & d'Antoinette de la Mouche; & qu'il eut pour pére & mére

Jean de Fontaines, II. du nom, Ecuyer, Seigneur du Boiſcart, Archer de la Compagnie du Vice-Amiral de France, l'an 1542. & Marguerite Bardoul, mariée le 20. Septembre 1503. fille de Robert Bardoul, Ecuyer, Sieur de la Bardoulière, Ledit Jean, fils de

Jean de Fontaines, I. du nom, Ecuyer, Seigneur du Boiſcart, auquel Jean le Bouchier donna ſon aveu le premier Juillet 1495. à cauſe d'une aineſſe mouvante de ladite Seigneurie du Boiſcart.

Cette Famille a été maintenue dans ſa Nobleſſe, par Ordonnances de Mrs. Colbert & Pinon, Maîtres des Requêtes, & Commiſſaires départis dans la Généralité d'Alençon, des 13. Novembre 1675 & 2. Mars 1701.

D'Argent à un Chevron de Sable, acompagné de trois Mouchetures d'Hermines, de même, poſées deux en Chef, & l'autre à la pointe de l'Ecu.

◆

RAIMOND-LOUIS DE FONTVIEILLE, Ecuyer, Seigneur de Salles, d'Orban, de Sequeſtre, &c. Capitaine de Cavalerie dans le Régiment de Saint Aignan, demeurant à Albi, naquit le 9. Juillet 1697. & fut marié le 9. Mars 1732. avec Suzanne de Ciron, veuve de Charles-Louis de Roquefort, Seigneur de la Baſtide, & fille de Jaques-Philipes de Ciron, Seigneur de Cromeaux, & de Saint Benoît, ſecond Préſident en la Grand'Chambre du Parlement de Toulouſe, & de Jeanne Tourionon. Il a pour fréres, Germain-François de Fontvielle, né le 22. Mars 1703. lequel eſt Enſeigne de Vaiſſeau au Département de Toulon; & Gaspard-Aimé de Fontvielle, né le 19. Mars 1707. actuellement Capitaine dans le Régiment d'Aguenes.

Ces trois fréres ont obtenu le 9 Avril 1735 un Arreſt du Conſeil & Lettres Patentes, regiſtrées en la Cour des Comptes, Aides & Finances de Montpellier, le 4 Juillet ſuivant, par leſquels le Roi les confirme dans la poſſeſſion de leur Nobleſſe d'ancienne extraction, & dans celle de leurs Armoiries, & ordonne qu'ils ſeront inſcrits, avec leurſdites Armoiries, dans le Catalogue des Nobles, en conſéquence des Titres qu'ils avoient repréſentés en Original au Conſeil de Sa MAJESTÉ, & qui juſtifient qu'ils étoient enfans de Noble

Etienne de Fontvielle, Ecuyer, Sieur de Saliés & de Sequeſtre, Sous-Brigadier des Gardes de la Marine, puis premier Conſul de la Ville d'Albi, & d'Anne du Pui, qu'il épouſa le 15 Janvier 1693, fille de Noble Antoine du Pui, Ecuyer, & de Marie MALAS. Que ledit Etienne de Fontvielle, lequel ſervit en ladite qualité de Sous-Brigadier aux Bombardemens d'Alger & de Tripoli, eut pour fréres Nicolas de Fontvielle, Ecuyer, Sieur d'Orban, Lieutenant dans le Régiment Dauphin, & Jean-Baptiſte de Fontvielle, Chanoine de l'Egliſe Collégiale de Saint Salvi dans la Ville d'Albi, & qu'ils étoient enfans d'

Antoine de Fontvielle, II du nom, Ecuyer, Seigneur de Saliés & d'Orban, Viguier d'Albi, & d'Antoinette de SALVAN, mariée le 30 Septembre 1662, & fille d'Etienne de Salvan, Conſeiller du Roi, Juge de la Viguerie d'Albi, & d'Anne TISSIER. Ledit Antoine, fils de Noble

Jean de Fontvielle, Ecuyer, Seigneur de Meuſſec, de Saliés, de Sequeſtre & d'Orban, Conſeiller du Roi, Viguier d'Albi & d'Albigeois, pourvû le 31 Juillet 1623 & de Françoiſe BRUN, qu'il avoit épouſée le 20 Janvier de la même année, veuve de Charles LAUTRIER, Receveur triennal des Tailles & des Décimes du Diocéſe d'Albi, & fille de Girard Brun, Receveur alternatif des Tailles & des Décimes du même Diocéſe, & de Jeanne de CROOS. Que ledit Jean de Fontvielle, lequel fut commandé l'an 1606, pour faire démolir la Ville de Tilhet, qui s'étoit rebellée contre le Roi, eut un frére nommé Antoine de Fontvielle, Sieur de Soſſen, auſſi Viguier d'Albi & d'Albigeois, commandant cent hommes de pied au lieu de Fouche dans le haut Languedoc, où il gagna un Drapeau ſur les Ennemis du Roi, en conſidération de quoi Sa Majeſté l'honora d'une Chaîne d'or, & lui commanda de demeurer à ſa ſuite; ledit Antoine mourut de la peſte au lieu de Piécos, au mois d'Octobre 1621, & lui & Jean ſon frére, étoient enfans de Noble

Antoine de Fontvielle, Ecuyer, Sieur deſdits lieux de Saliés, de Sequeſtre & d'Orban, Commiſſaire ordinaire des Guerres l'an 1563, puis Viguier d'Albi, pourvû le 20 Novembre 1572, & de Jeanne CHAMOURY, mariée le 12 Avril de la même année 1572. Ledit Pierre, fils de Noble

Antoine de Fontvielle, I du nom, demeurant dans ladite Ville d'Albi, & de Marie GUIOT, qu'il épouſa le 14 Octobre 1543, fille de Noble Pierre Guiot, Seigneur de Prinhac

De Gueules, à un Lion d'Argent, accolé d'une Chaîne d'Or, & tenant un Drapeau de Sinople entre ſes deux pattes de devant.

LOUIS DU FOUR-DE-PRADE, Chevalier de l'Ordre Militaire de Saint Louis, Meſtre de Camp, & Brigadier de Dragons, fut annobli par Lettres Patentes en forme de Charte, données par le Roi à Verſailles, au mois de Novembre de l'an 1723 ſignées LOUIS, & ſur le repli, par le Roi, de Breteuil, & ſcellées.

Les motifs de cet annobliſſement, détaillés au long dans leſdites Lettres, ſont les ſervices continuels pendant 50 ans dudit Louis du Four, qui dès l'année 1672. étoit entré en qualité de Volontaire dans le Regiment de Vivans Cavalerie, d'où il avoit paſſé à une Lieutenance dans celui de Carcado: Que s'étant trouvé en 1674. à la défenſe de Graves, où il avoit été bleſſé conſidérablement à un genou par un coup de feu, il avoit dans la même année été fait Capitaine au Regiment de Dragons de S. Sandoux, dit depuis l'Epinai, & s'étoit trouvé aux Siéges de Condé, de Valenciennes, de S. Omer, de Gand & d'Ipres, & à la bataille de Caſſel, où il avoit eû l'épaule droite caſſée d'un coup de Mouſquet; qu'ayant enſuite été fait Lieutenant Colonel, il s'étoit trouvé au combat de Beſſin, où il avoit eu une jambe fracaſſée, & de laquelle il étoit demeuré eſtropié: Que le feu Roi ſatisfait de ſes ſervices, de ſa valeur & de ſon expérience, l'avoit honoré en 1694. de la Commiſſion de Meſtre de Camp de Dragons: Qu'en 1697. la Paix ayant été concluë à Riſwick, il étoit paſſé en qualité de Meſtre de Camp réformé à la ſuite du Regiment Dauphin Dragons, & enſuite à celle du Regiment Meſtre de Camp Genéral des Dragons, où il étoit reſté juſqu'en 1703. que Sa Majeſté lui ayant confié le commandement de la Ville de Chamberi en Savoie, il avoit en 1704. défendu ſi vigoureuſement cette Ville aſſiégée par les Alliés, qu'il les avoit forcés d'en abandonner le Siége & de ſe retirer: Que le feu Roi voulant reconnoitre ce ſervice ſignalé, l'avoit honoré de la Charge de Brigadier de Dragons: Que par ce nouveau grade s'étant trouvé en état de ſervir avec plus d'autorité & de diſtinction, il avoit depuis commandé en chef dans la haute & baſſe Tarentaiſe, dans les Pays de Chablais, de Génevois, de Fauſſigni & de Morienne, & ſur le haut Rhône, & en avoit défendu les paſſages aux Alliés: Que par ſa prudence & ſon activité, il avoit maintenu la dite Ville de Chamberi & toute la Savoie ſous l'obéïſſance de Sa Majeſté, juſqu'à ce qu'en conſéquence de la Paix d'Utrecht, Elle lui eut donné ordre de les évacuer pour les remettre à leur Souverain naturel; & que d'ailleurs il étoit iſſu d'une bonne & ancienne Famille de la Province d'Auvergne, où elle avoit toujours vécu noblement dans la profeſſion des Armes. Ces Lettres adreſſées au Parlement & à la Chambre des Comptes de Paris, à la Cour des Aides de Clermont-Ferrand, & au Bureau des Finances établi à Riom, ont dû y être regiſtrées.

Les Armes réglées pour ledit Sieur du Four, par le Juge d'Armes de France ſont

D'Argent, à un Chevron de Sable, accompagné en Chef de deux Etoiles de Gueules, & en pointe, d'un Croiſſant de même. Cet Ecu timbré d'un Caſque de profil.

Joseph-François LE FOURNIER, Seigneur de Wargemont, de Boumez, de Toretz, de Sorel, &c. Mestre de Camp de Cavalerie, & Enseigne dans la Compagnie des Gendarmes de la Garde du Roi, par Brevet du 21. Décembre 1731, naquit le 29. Octobre 1704. & fut marié le 5. Mars 1733. avec Bonne-Gabrielle de S. Chamans, fille d'Antoine de S. Chamans, Seigneur de Villenaux en Champagne, de la Queuë en Brie, de Mont-le-Potier, &c. Maréchal de Camp ès Armées du Roi, & Lieutenant des Gardes du Corps de Sa Majesté, & de Marie-Louise Larcher.

Les Titres qu'il a produits ici en Original, justifient que lui & Joseph-Françoise le Fournier, sa sœur, qui épousa le 13. Décembre 1722. Henri-Louis de Lamet, Ecuyer, Seigneur d'Hémencourt, &c. sont enfans de

François-Bernard le Fournier, Ecuyer, Seigneur de Wargemont, Patron de Grincourt, &c. & de Marie-Gabrielle Truffier, Dame de Béhencourt, de Marsigni, de la Neuville, de Sorel, &c. mariés le 23. Mai 1698. & fille unique de Jean Truffier, Ecuyer, Seigneur d'Auval & de Villers (qualifié premier Pair du Comté de Ponthieu) & de Gabrielle de S. Souplis. Que ledit François-Bernard le Fournier fut maintenu dans sa qualité de Noble & d'Ecuyer par Ordonnance de M. Bignon, Conseiller d'Etat, & Commissaire départi dans la Généralité d'Amiens, du 26. Février 1699. & qu'il eut pour père & mère

François le Fournier II. du nom, Ecuyer, Seigneur de Wargemont, de Méricourt, de Ribancourt, de Baumez, de Grincourt, &c. & Anne Favier, sa femme, qu'il épousa le 18. Aoust 1663. fille d'Antoine Favier, Ecuyer, Seigneur de Grandbonne, & de Christine de Bainast Sept-Fontaines. Ledit François fils d'

Antoine le Fournier, Ecuyer, Seigneur de Wargemont, de Grincourt, & de Barlettes, & de Madeleine du Gard, mariés l'onzième de Février 1628. fille d'Antoine du Gard, Ecuyer, Seigneur de Méricourt sur Somme, & de Charlote d'Aumale, cousine germaine d'Hippolite de Montmorenci, femme de Pierre de Melun, Prince d'Epinoy, duquel sont issus par alliances M. le Duc de Penthièvre, & les Ducs de Ruffec, d'Elbœuf, de Grammont, de Noailles, de Charost, d'Harcourt, d'Epernon, de Biron, de Duras, &c.

Que ledit Antoine le Fournier, Louise le Fournier, femme de François Louvel, Ecuyer, Seigneur de Glisy, & Françoise le Fournier, femme de César du Mesnil, étoient enfans d'

Antoine le Fournier, Ecuyer, Seigneur de Wargemont, de Grincourt, d'Hendelmont, &c. & de Marie de Boubers, qu'il épousa le 30. Octobre 1594. fille de Jean de Boubers, Ecuyer, Seigneur de Ribeaucourt, & de Jeanne de Senicourt. Que ledit Antoine, fit son Testament le 13. Mai 1621. & eut pour père & mère

François le Fournier, I. du nom, Ecuyer, Seigneur de Wargemont & de Grincourt, & Jeanne Carpentin, mariés le 15. Février 1555. fille de Noble homme Philbert Carpentin, Sieur de Burlet, Conseiller du Roi, Lieutenant Général de la Sénéchaussée de Ponthieu, & de Marguerite de Bonefas, qu'il eut pour frère

Nicolas le Fournier, Homme d'Armes de la Compagnie du Seigneur de Carouges, & avec lequel il tranſigea le 15. Novembre 1583 ſur le partage des biens de leur père & mère, nommés

Pierre le Fournier, II. du nom, Ecuyer, Sieur de Wargemont, & du Fief d'Iſambertevile, & Marie le Seneschal, qu'il épouſa le 26. Juillet 1525, fille de Noble homme Marc le Sénéchal, Sieur d'Aubervile, & de Noble D^lle. Anne de S. Ouen, Dame d'Ivervile. Ledit Pierre le Fournier, & Jeſſine le Fournier, ſa ſœur, mariée le 7. Décembre 1526, avec Jean de Bouteiller, Ecuyer, étoient enfans de Noble homme

Nicolas le Fournier, Ecuyer, Sieur de Wargemont & du Fief d'Iſambertevile, & de Jeanne de Mailleville, dont le Contrat de mariage fut acordé le premier Octobre 1495, du conſentement de Noble & puiſſant Seigneur *Monſeigneur* Meſſire Jean Blosset, Chevalier, Seigneur du Pleſſis-paté & de Torci, Conſeiller Chambellan du Roi, &c. & de *Madame* Joſſine d'Estouteville, ſa femme. Ledit Nicolas Fournier, fils de

Pierre le Fournier, I. du nom, Ecuyer, Sieur du Fief Noble d'Iſambertevile, ſitué au Hameau de Wargemont, Paroiſſe de Gruencourt, Vicomté d'Arques & Bailliage de Caux, lequel fut déclaré Noble par Jugement des Commiſſaires ordonnés par le Roi Louis XI. ſur le fait des Francs fiefs & nouveaux acquets au Pays de Normandie du 26. Octobre 1471.

D'Argent, à trois Roſes de Gueules, poſées deux & une.

* * *

Olivier Louis-Joseph DE FRANCE, Ecuyer, Seigneur de Landal, demeurant dans la Ville de Rennes, naquit le 3. d'Octobre 1693 & fut marié le 6. Janvier 1714. avec Anne-Modeſte Gautier, fille de Noble homme François Gautier, Sieur de la Paliſſade, & de Marie Toury. Il en a eû pour enfans, Olivier Joſeph Marie de France-de Landal, né le 3. Décembre 1714. & reçû Page du Roi dans ſa petite Ecurie, le 20. Septembre 1729. & Anne-Nicole de France de Landal, reçûe à S. Cir le premier Juin de la même année 1729. ſur les Titres qui furent produits alors pour leurs réceptions, leſquels juſtifient que ledit Olivier Louis-Joſeph de France, comme héritier principal & Noble, donna à Marie Angelique de France, ſa ſœur, femme de Joſeph-Hiacinthe-François Boisgueve, Ecuyer, Seigneur de Chambalan, Conſeiller au Parlement de Bretagne, ſon partage Noble dans la ſucceſſion de Marie du Verger, leur mère, le 25. Septembre 1723. du conſentement d'

Olivier Joſeph de France, leur père, Ecuyer, Seigneur de Blérüas & de Landal, qui fut marié le premier Mai 1690. avec ladite Marie du Verger, fille de Noble homme Michel du Verger, Sieur de la Morandiere, & d'Olive le Clavier. Que ledit Olivier-Joſeph, ſuivant une Copie imprimée qui a été ſournie, obtint des Lettres Patentes en forme de Charte, datées du mois d'Avril 1716. par leſquelles, en conſidération de l'ancienne Nobleſſe de l'Expoſant, Sa Majesté érige en titre & dignité de Comté, la Terre, Seigneurie & ancienne Châtellenie

Digitized by Google

de Landal, mouvante du Roi, & des Comtés de Combour & de Dol. Ces Lettres ſignées LOUIS, & plus bas, par le Roi, le Duc d'Orléans, Régent, préſent, Phelypeaux, & ſcellées, ne paroiſſent point avoir été regiſtrées, pour jouir par l'Impetrant de leur contenu. Que ledit Olivier-Joſeph de France, eut pour pére & mére,

Claude de France, Ecuyer, Seigneur des Vergers & de Blérdais, & Marie de Laval, Dame de la Guichardiére, qu'il épouſa le 26 Juillet 1665, fille d'Antoine de Laval, Ecuyer, Sieur de la Touche, & de Françoiſe Rogues. Ledit Claude, fils de

Jean de France, Ecuyer, Sieur de Fontenio, & de Bertranne Mauvé, Dame de Thurger, mariée l'onziéme Janvier 1599, & nommée tutrice d'Olivier, de Claude, de Giles, & de Jeanne de France, ſes enfans, le premier du mois d'Aouſt 1608. Que ledit Jean de France, étoit fils & héritier principal & Noble, de

Thomas de France, Ecuyer, & de Jeanne de Fontenay, Dame de Fontenelle, avec laquelle il étoit marié avant le 25 Juin 1569, & dont l'Inventaire des biens fut fait après ſa mort, le 8 Mars 1614. Que ledit Thomas étoit frére puîné de Nobles hom. François de France, Ecuyer, Seigneur de France, dans la Paroiſſe de Guignen, Evêché de Saint Malo, & qu'ils étoient pour pére & mére, Nobles Gens

Pierre de France, Sieur de France, du Val & du Pleſſis Cohan, l'an 1513 & Raoulette de S. Pern, morts avant l'an 1559.

Cette Famille qui a produit d'autres branches, dont on n'a point encore juſtifié ici les filiations, a été déclarée Noble & iſſuë d'extraction Noble, par Arrêt des Commiſſaires de Bretagne, du 7 Novembre 1668, & elle porte pour Armes

D'Argent, à trois Fleurs de lis de Gueules, poſées deux & une.

* * *

GEORGE-AUGUSTIN **DES FRANCS**, Ecuyer, Seigneur du Pleſſis, demeurant à Poitiers, fut maintenu dans la qualité de Noble & d'Ecuyer, avec Jean des Francs ſon frére aîné, Ecuyer, Seigneur de la Bretonniére, par Ordonnance de M. Quentin-de Richebourg, Maître des Requêtes, & Commiſſaire départi dans la Généralité de Poitiers, du 18 Février 1715. Il avoit épouſé le 12 d'Aouſt 1708. Anne Marguerite de Montenay, fille d'Etienne de Montenay, Seigneur de Thoruc, Avocat au Parlement, & au Siége Préſidial de ladite Ville de Poitiers, & de Marguerite de Lage. De ce mariage, il a eû entr'autres enfans, Etienne Auguſtin des Francs-du Pleſſis, né le 29 Mai 1720, & reçû Page du Roi, dans ſa Grande Ecurie, le 10 Février 1736, ſur les Titres qui ont été produits pour ſa réception, & qui juſtifient que leſdits Jean & George-Auguſtin des Francs, étoient pour pére & mére,

François des Francs, Ecuyer, Seigneur de la Bretonniére, dans la Paroiſſe de

Cramard, Diocèse & Election de Poitiers, & Marie Gilbert, mariée le 7. Juillet 1662, fille de Pierre Gilbert, Conseiller du Roi, Docteur Régent ès Droits en l'Université de ladite Ville, & de Caterine Moreau; Que ledit François, fit un acord le premier Janvier de l'an 1683 avec Céfar des Francs, Ecuyer, Seigneur de S. Denis; François des Francs, Ecuyer, Capitaine de Vaisseaux du Roi; Pierre & autre Pierre des Francs, ses frères puînés, sur les diférends qu'ils avoient pour le partage des biens de leur père, nommés

Jean des Francs, Ecuyer, Seigneur de la Bretonière, & Caterine Palustre, sa femme, qu'il épousa l'onzième de Février 1640, fille de George Palustre, Ecuyer, Sieur de Chambonneau, Président Trésorier de France au Bureau des Finances à Poitiers, & de Marie Certain. Ledit Jean, fils de

Pierre des Francs, Ecuyer, Seigneur de la Bretonière, & de Charlote de Mondion, mariée le 27. Juin 1611, fille unique de Charles de Mondion, Ecuyer, Sieur de Pas, & de Jaqueline Pidoux. Que ledit Pierre des Francs, étoit fils aîné & héritier principal de Noble

Jaques des Francs, Seigneur de la Bretonière & des Francs, & de Marie de Tusseau, qu'il épousa le 31. Août 1575, fille de Noble & puissant René de Tusseau, Seigneur de la Maisonneuve, de la Bernardière, &c. & d'Ambroise de Vernou. Que par un acord fait le premier Mai 1583, Noble homme Louis des Francs, étant dans le dessein d'entrer dans l'Ordre de S. Jean de Jérusalem, dit de Malthe, & d'y faire profession, ledit Jaques des Francs, son frère aîné, s'obligea de faire tous les frais de sa réception, & de lui fournir une pension annuelle de trente écus, jusqu'à ce qu'il fût pourvu d'une Commanderie; en conséquence de quoi, ledit Louis des Francs, se désiste en sa faveur de tous les droits qui pouvoient lui appartenir dans les successions de leur père & mère, nommés

Silvestre des Francs, Ecuyer, Seigneur de la Bretonière, l'an 1545, & Caterine Chevaleau, sœur de Claude Chevaleau, Ecuyer, Seigneur de Boisragon, & fille de Claude Chevaleau, Ecuyer, Sieur de la Tiffardière, & de Marie Gervain.

D'Argent, à deux Fasces de Sable.

François FREDI, Ecuyer, Seigneur de Juilli, de Coubertin & des Malets, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, demeurant à Paris rue neuve S. François, Paroisse Saint Gervais, a justifié par Titres, qu'il commença à servir en qualité de Garde de la Marine au Département de Rochefort, l'an 1684. Qu'il fut fait successivement Enseigne le premier Janvier 1692, Lieutenant d'une Compagnie Franche en 1693, Major des Troupes de la Marine à la Rochelle en 1704, Lieutenant de Vaisseaux le 5. Janvier 1706, & créé Chevalier dudit Ordre de Saint Louis par Lettres du 25. Novembre 1712, en considération des services qu'il avoit rendus avec distinction depuis 21 ans, & de ce qu'il avoit été blessé tant à la gorge d'un éclat de Bombe, au combat de la Hougue, que d'un coup de Canon à la poitrine, en commandant une Chaloupe carcassière, à la prise de Lestingue. Que ledit François Frédi, épousa le 14. Juin

Digitized by Google

1711 Marie MOREL, fille de Pierre Morel, ancien Conſeiller au Châtelet de Paris, & de Claire DANÈS, & qu'il en a eû pour enfans, Pierre Frédi, Ecuyer, né le 23. Juin 1716. Nicolas Frédi, Ecuyer, né le premier Septembre 1719, ſervant actuellement dans l'Artillerie, & Henri-Louis Frédi, né le 19. Mars 1721. lequel eſt à préſent Chanoine de l'Egliſe de Chartres, par la réſignation de l'Abbé Danès, ſon oncle. Que ledit François Frédi, a pour fréres, Alphonſe Henri Frédi, Ecuyer, auſſi demeurant à Paris, ruë Quinquempoix, Paroiſſe Saint Nicolas des Champs, & Dominique Frédi, Ecuyer, Sieur de Valanſon, ſucceſſivement Commiſſaire ordinaire d'Artillerie, par Commiſſion du 24. Novembre 1702. Commiſſaire Provincial le 17. Juillet 1721. Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, le 25. Avril 1729. & Lieutenant d'Artillerie par Commiſſion du 2. Février 1734. & qu'ils eurent pour pére & mére,

Michel Frédi, Ecuyer, Seigneur de Juſſi & des Malets, & Marguerite FOURNIER, ſa femme, mariés le 7. Février 1660. Que ledit Michel, eut pour frére, Médéric Frédi, Ecuyer, Seigneur de Coubertin, qui épouſa l'onziéme de Juillet 1633. Caterine LABILLE, dont il eut entre autres enfans, Martin Bernard Frédi, Seigneur de Coubertin, Commiſſaire ordinaire des Guerres, puis Tréſorier Payeur des Rentes de l'Hôtel de Ville, Michel Médéric Frédi, Ecuyer, Gendarme de la Garde du Roi, l'an 1682. & Bernard Maurice Frédi, Ecuyer, Capitaine d'Infanterie, lequel de ſon mariage accordé le 24. Avril 1702. avec Caterine d'YANOWVRES DE BESART, fille de Jean Georges d'Yanowvres de Belme, Seigneur de Bazincourt, & de Marie LE GRAS, eut pour fille, Marie-Anne-Louiſe Frédi de Coubertin, née le 16. Janvier 1713. & reçûë à S. Cir le 5. Mars 1721. ſur les Titres qui furent produits alors, & qui établiſſent graduellement ſa filiation, depuis Pierre Frédi, dit le Motte, ſon cinquiéme ayeul, l'un des Valets de Chambre du Roi Louis XI. & que ce Prince anoblit avec ſa poſtérité mâle & femelle, née & à naître en légitime mariage, par Lettres Patentes en forme de Charte, données à Paris, au mois de Mars 1477. regiſtrées en la Chambre des Comptes le 4. Janvier 1486.

Cette Famille a été maintenuë dans ſa Nobleſſe 1° par une Ordonnance des Commiſſaires députés ſur le fait des Francsfiefs & nouveaux Aquets, dans le reſſort du Bailliage de Montfort l'Amauri, du 7. Mai 1519. par deux Arreſts de la Cour des Aides, l'un du 12. Septembre 1553. & l'autre du 12. Mars 1630. par un Arreſt contradictoire, rendu au Conſeil d'Etat le 16. Juillet 1668. & par un Jugement des Commiſſaires Généraux du Conſeil du 30. Décembre 1717.

D'Azur, à neuf Coquilles d'Or, poſées trois en Chef, trois en Faſce, & trois en pointe, celles-ci rangées deux & une.

BONAVENTURE FROTIER, Seigneur de la Messelière, de Chamouceau & de l'Epinal, demeurant au lieu de la Messelière, Paroisse de Queaux, Diocèse, Election & Généralité de Poitiers, fut successivement reçû Page du Roi dans sa grande Ecurie, le 6. Janvier 1672. Exemt des Gardes du Corps de Sa Majesté, Sous-Lieutenant de la Compagnie des Chevaux-Légers de M. le Duc de Bourgogne, Mestre de Camp de Cavalerie, le 24. Janvier 1692. Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, Brigadier des Armées du Roi, le 29. Janvier 1702. Lieutenant des Gendarmes de M. le Duc de Berri, le 16. Décembre suivant, & Maréchal de Camp es Armées de Sa Majesté, le 26. Octobre 1704. Il épousa le 4. Juin 1698. Marie-Anne FOREST, fille de Pierre Forest, Ecuyer, Seigneur de Bellefontaine & de Puifoux, Conseiller au Parlement de Paris, & de Marie-Thérèse Cousté. De ce mariage il a eû deux fils & deux filles, sçavoir, Bonaventure-Paul Frotier de la Messelière, né le 27. Décembre 1701. & Louis Frotier de la Messelière, III. du nom, né le 28. Avril 17[illegible] tous deux reçus Pages du Roi, dans sa petite Ecurie, l'un au mois de Juillet 1718. & l'autre au mois de Mai 1726. sur les Titres qui ont été produits pour leurs réceptions, & qui justifient que ledit Bonaventure Frotier, & Charles Frotier, son frère, Chevalier de Malthe, vivant l'an 1698. eurent pour père & mère,

Louis Frotier, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de la Messelière, de Chamouceau & de l'Epinal, & Anne Island, mariés le 3. Octobre 1655. fille de Bonaventure Island, Seigneur de Lavoe, Contrôleur Général de la Maison de la Reine-Mère Anne d'Autriche, & de Suzanne Parvoiet-de la Bessière. Que ledit Louis Frotier fut maintenu dans sa Noblesse par Ordonnance de M. Colbert, Maître des Requêtes, & Commissaire départi dans les Généralités de Poitiers & de Tours, du 21. Mars 1665. & qu'il étoit fils de

Louis Frotier, I. du nom, Ecuyer, Seigneur desdits lieux de la Messelière, de Chamouceau & de l'Epinal, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, & d'Esther Cressé, qu'il épousa le 20. Janvier 1619. fille de René Cressé, Ecuyer, Sieur d'Ingrande, Conseiller du Roi, Trésorier de France au Bureau des Finances à Poitiers, & d'Elisabeth Taveau. Que ledit Louis Frotier & Gaspard Frotier, son frère, Chevalier de Malthe, dont les preuves furent admises au grand Prieuré d'Aquitaine, le 27. Avril 1623. eurent pour père & mère,

Gaspard Frotier, Seigneur de la Messelière & de Chamouceau, Chevalier de l'Ordre du Roi, Gentilhomme ordinaire de sa Chambre, & Elisabeth de la Rochefoucaud-Bayers, fille de Jean de la Rochefoucaud, Ecuyer, Sieur de l'Epinal en Poitou, & de Jeanne de Volvire, & dont le Contrat de mariage fut accordé le 31. Octobre 1588. du consentement de haut & puissant Seigneur Messire Louis de la Rochefoucaud, son oncle paternel, Chevalier, Seigneur de Bayers & de la Bergerie. Que ledit Gaspard, étoit fils de haut & puissant Messire

Pierre Frotier, Seigneur de la Messelière, Chevalier de l'Ordre du Roi, & d'Yoland de Voyer, qu'il épousa le 15. Juin 1563. fille de haut & puissant Seigneur Jean de Voyer, Ecuyer, Seigneur de Paulmy, de la Roche-de-Gennes, &c. & de Jeanne Guerrant, Dame d'Argenson. Et que ledit Pierre Frotier, partagea avec Jean Frotier, son frère, Ecuyer, les biens de

Digitized by Google

François Frotier, Seigneur de la Meſſeliére, Chevalier de l'Ordre du Roi, & d'Antoinette Gourjault, ſa femme, leur pére & mére, le 8 Février 1584.

Les Titres énoncés dans l'Ordonnance de M. Colbert juſtifient de plus, que ledit François Frotier étoit fils de haut & puiſſant

Charles Frotier, Ecuyer, Seigneur de la Meſſeliére, & de Jeanne de Polignac, qu'il épouſa le 12 Mars 1518, fille de Pierre de Polignac, Chevalier, & d'Anne de S. Gelais, & que ledit Charles eut pour pére

Geoffroi Frotier, Chevalier, Seigneur dudit lieu de la Meſſeliére.

D'Argent à un Pal de Gueules accompagné de ſix Lozanges de même, poſées deux, deux & une de chaque côté.

❧

LOUIS-CLAUDE FUZÉE, Ecuyer, Seigneur de Voiſenon, demeurant audit lieu de Voiſenon en Gâtinois, Dioceſe de Sens, Election de Melun, et Généralité de Paris, fut reçû Page du Roi dans ſa Petite Ecurie, le 30 Août 1690, ſur les Titres qu'il produiſit alors pour ſa réception, & qui juſtifient qu'il eut pour pére & mére,

Claude Fuzée, Ecuyer, Seigneur dudit lieu de Voiſenon, Capitaine dans le Régiment de Picardie, Gentilhomme ordinaire de la Maiſon du Roi, par Lettres de retenue du 3 Mars 1665, & Caterine de Mory, qu'il épouſa le 25 Juillet 1661, fille ainée de Jean du Mory, Ecuyer, Seigneur du Fay, du Prétenard, de la Glaciére, &c. & de Caterine Pinon. Ledit Claude, fils de

Jerôme Fuzée, Ecuyer, Seigneur de Voiſenon, & de Lugny, & d'Anne du Val, mariée le 15 Février 1627, & fille de Charles du Val, Ecuyer, Seigneur de Vaugrigneuſe, & de Louiſe de Montonvilliers. Que ledit Jerôme, lequel ſervoit comme Volontaire dans l'Armée du Roi en Picardie l'an 1636, fit hommage à l'Abbé & aux Religieux de S. Victor lès Paris, le 29 Juillet 1643, à cauſe de ſa Terre & Seigneurie de Voiſenon, mouvante de l'Hôtel, Terre & Seigneurie de Jard, & fut maintenu dans la poſſeſſion de ſa Nobleſſe, & dans la qualité de Noble & d'Ecuyer, par Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi, rendu à Compiegne contradictoirement le 28 Juin 1667. Qu'il eut pour pére & mére,

Jean Fuzée, Ecuyer, Seigneur de Voiſenon, & Charlotte Hodoart, qu'il épouſa le 20 Novembre 1592, fille de Jean Hodoart, Seigneur de Lugny, & de Marie Aubrant, Dame d'Ars. Que ledit Jean Fuzée, & Guillaume Fuzée, ſon frére, Seigneur de Bierville & de Gélandre, Ecuyer ordinaire de la Grande Ecurie du Roi, étoient enfans de

Léon Fuzée, Ecuyer, Seigneur de Voiſenon, Conſeiller du Roi, Auditeur en ſa Chambre des Comptes à Paris, reçû le 13 Novembre 1555, & de Caterine du Val, dont le Contrat de mariage avoit été paſſé le 20 Juillet de la même année 1555, du conſentement de Noble homme Pierre du Val, ſon frére, Maître ordinaire en ladite Chambre. Ledit Léon, fils de

Robert Fuzée, Seigneur de Voiſenon, & d'Antoinette Aguenin, fille de Pierre Aguenin, dit le Duc, Seigneur de Villevaudé, Auditeur en la Chambre, & de Caterine le Cocq de Corbeville. Antoinette Aguenin ſe remaria le 28 Décembre 1578 avec Jerôme Chambon, Conſeiller Notaire & Secrétaire du Roi.

Il y a d'autres Branches de cette Famille, dont on fera mention par la ſuite, lorſqu'elles auront juſtifié de leur filiation.

D'Azur, à trois Fuſées d'Or, rangées en Faſce.

G A

LOUIS GAI, Ecuyer, Seigneur de Planhols & de la Blache, l'un des Gendarmes de la Garde du Roi, demeurant audit lieu de Planhols, Paroiſſe de Rozières, Généralité de Montpellier, naquit le 12. Mai 1692 & fut marié le 13. Mai 1719. avec Marie-Thérèſe D'ESBRAYAT, fille de Noble Claude d'Eſbrayat, Seigneur de Pralos & de Rozières, Conſeiller du Roi, Magiſtrat & Garde-Scel en la Cour de la Sénéchauſſée & Siège Préſidial du Pui en Velai; duquel mariage il eut entr'autres enfans, Claude-Marguerite-Thérèſe Gai-de Planhols, batiſée le 16. Février 1720. & dont la Nobleſſe a été conſtamment prouvée par Titres, qui juſtifient que ledit Seigneur de Planhols, ſon pére, étoit fils de

Charles Gai, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de Planhols, de Blagnac, &c. & de Marguerite DE MIREMONT, qu'il épouſa le 25. Février 1691. fille de François de Miremont, Ecuyer, Seigneur de Volerines, de la Chapelle, &c. & de Claude Bory. Que ledit Charles Gai, fut admis le 22. Octobre 1687. (comme ayant les qualités requiſes) dans l'une des Compagnies de Gentilshommes que le Roi faiſoit élever alors. Qu'il fut fait Sous-Lieutenant de la Compagnie de Varbres dans le Régiment de Picardie, le 26 Juin 1689. & qu'il eut pour pére & mére, Noble

Robert Gai, II. du nom, Seigneur de Planhols & de la Blache, & Françoiſe DE LA ROCHE-NEGLY, mariés le 30. Août 1660. fille de Noble Antoine de la Roche-Negly, Seigneur de la Roche-Negly & de Chamblas, & de Madeleine MITTE DE LA [illegible]. Que ce même Robert Gai, par ſon Teſtament du 26 Mai 1690. voulut être enterré dans la Chapelle qu'il avoit fait édifier en l'Egliſe Paroiſſiale de Rozières, & inſtitua ſon héritier Noble Charles Gai, ſon fils, lequel ſervoit alors dans l'Armée du Roi. Ledit Robert, fils de Noble

Claude Gai, Ecuyer, Seigneur de la Blache, Capitaine d'Infanterie dans le Régiment du Vicomte de Polignac l'an 1642. puis dans le Régiment de Savignac l'an 1645. & de Louiſe VEZIER ſa femme, qu'il épouſa le 22 Juillet 1603. fille de Noble Antoine Vezier, Ecuyer, Seigneur de Planhols, & de Jeanne GENOLOR. Ledit Claude, fils de

Charles Gai, I. du nom, Ecuyer, natif de la Ville du Pui, & de Marie ALIER, mariée le 12 Octobre 1560. fille de Noble Charles Alier; & que ledit Charles Gai, eut pour pére & mére, Noble

Robert Gai, I. du nom, Ecuyer, & Marie BEAUD, ſa femme, qu'il inſtitua ſon héritière par ſon Teſtament du 28. Novembre 1552. à condition de remettre ſes biens audit Charles Gai, leur fils unique.

D'Azur, à un Lion d'Or, la langue & les ongles de Gueules, & une Etoile d'Argent, poſée au premier Canton droit de l'Ecu, le tout ſurmonté d'un Chef de Gueules chargé de trois Etoiles d'Argent.

LOUIS GALICHON, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de Courchamp, demeurant dans la Ville de Châteaugontier en Anjou, naquit le 15. Octobre 1700. & fut pourvû au mois de Juin 1734. d'un Office de Conseiller du Roi, Chevalier d'honneur en la Sénéchaussée & Siége Présidial de ladite Ville de Châteaugontier, sur les Titres qu'il avoit produits à cet effet devant le Juge d'Armes de France, lesquels justifient que lui & Giles Galichon, son frére, Ecuyer, étoient enfans de

Charles Galichon, Seigneur de Courchamp, Chevalier d'honneur audit Siége Présidial, pourvû le 9. Janvier 1695. & de Marie-Madeleine Gehard, qu'il épousa le 13. Février 1692. fille de Noble homme Giles Géhard, & d'Adrienne de la Cour. Que ledit Charles Galichon, mourut revêtu dudit Office de Chevalier d'honneur, le 15. Janvier 1725. & qu'il eut pour pére & mére,

René Galichon, Ecuyer, Seigneur de Courchamp, Lieutenant Général en ladite Sénéchaussée & Siége Présidial, Sécretaire du Roi en la Chancellerie près la Cour du Parlement de Paris, pourvû le 17. Janvier 1706. & Françoise Fourreau, mariée le 23. Juin 1666. fille de Charles Fourreau, Sieur de la Francellière, Lieutenant Général audit Siége, Maître des Requêtes ordinaire de la Reine, & de Françoise Hellain. Que ledit René Galichon mourut revêtu dudit Office de Sécretaire du Roi, le 19. Avril 1706. Qu'il eut pour frére & sœur, Louis Galichon, Seigneur de Courchamp, Conseiller au Parlement de Paris, marié avec Françoise de Hallis, le 13. Novembre 1658. Marie Galichon, qui épousa le 27. Novembre 1655. Henri le Cresu, Ecuyer, Seigneur du Plessis & de Cossé, & qu'ils étoient enfans de

Louis Galichon, I. du nom, Sieur de Courchamp, Conseiller au Parlement de Bretagne, & de Françoise de Saint Aubin, mariée le 28. Avril 1635. fille de Jean de Saint Aubin, Ecuyer, Sieur de la Picaudière, & de Jaqueline Sachard. Ledit Louis, fils de Noble

Zacarie Galichon, Sieur de Princé, Conseiller du Roi, Receveur Général des Traites d'Anjou, & de Charlote Bitault.

D'Azur à une Fasce d'Or, accompagnée de trois Merlettes d'Argent, posées deux en Chef, & l'autre à la pointe de l'Ecu.

* * *

LOUIS GARNIER, Ecuyer, Seigneur des Garets-d'Ars & du Colombier, Capitaine dans le Régiment de Champagne, demeurant dans la Paroisse de Saint Julien en Beaujolois, Election de Villefranche, Diocèse & Généralité de Lion, fut marié à Thionville le 15. Septembre 1714. avec Marie-Françoise Georges de la Grange, fille de François Georges, Ecuyer, Seigneur de la Grange, de Meilbourg, des Iles & de Macquenon, Conseiller du Roi, Lieutenant général d'Epée au Bailliage de Thionville, Colonel & Maire perpétuel de ladite Ville, & de Marie de Lembach. De ce mariage il a eu pour fils, Léonor-Garnier-des Garets, né le 17. Août 1715. et reçu Page de la Reine, le 5. Novembre 1731. ſur les Titres produits à cet effet au Juge d'Armes de France, leſquels juſtifient que ledit Louis Garnier fit hommage à M. le Duc d'Orléans, Sire & Baron de Beaujolois, le 25. Mars 1727. à cauſe du Fief du Colombier, & des autres biens Nobles qu'il poſſedoit dans la Paroiſſe de S. Julien; Qu'il eut pour frére, Jean Garnier, Seigneur d'Ars, mentionné ci-après, & qu'ils étoient enfans de

Léonor Garnier, Ecuyer, Seigneur des Garets, d'Ars & du Colombier, & Marie de Thelis, qu'il épouſa le prémier Février 1668. fille de Jaques de Thelis, Ecuyer, Seigneur de Champloſe & de Chaſtel, Conſeiller du Roi, Préſident, Tréſorier de France au Bureau des Finances à Lion, & de Marie Piquet. Que ledit Léonor Garnier, eut pour frére puiſné, François Garnier, Seigneur de Bernis, dans le Bailliage de Bourg en Breſſe, lequel fut maintenu dans ſa Nobleſſe, par Ordonnance de M. Bouchu, Maître des Requêtes, & Commiſſaire départi dans la Province de Bourgogne, du 20. Juin 1670. & qu'ils eurent pour pére & mére,

Alexandre Garnier, Ecuyer, Seigneur des Garets, d'Ars & du Colombier, Gentilhomme de la Chambre du Roi l'an 1627. Gentilhomme de la Reine Marie de Médicis l'an 1630. & Ecuyer de la grande Ecurie du Roi, l'an 1638. & Anne de Busseul, mariée le 24. Septembre 1618. fille de Laurent de Buſſeul, Chevalier, Baron de Courcelles, Seigneur de Saint Sernin, d'Eſcolle, &c. & de Diane d'Amanzé. Ledit Alexandre, fils de Noble

François Garnier, II. du nom, Sieur des Garets, Capitaine de la Ville de Villefranche en Beaujolois, & de Lucréce le Gourd, qu'il épouſa le 10. Juillet 1567. fille de Noble Claude le Gourd, & niéce de Matthieu le Gourd, Maître des Comptes à Dijon. Que ledit François Garnier, auquel François Garnier, ſon pére, donna par préciput les Fief & Seigneurie des Garets, le 19. Avril 1548. obtint du Roi des Lettres Patentes en forme de Charte, datées du mois de Septembre 1595. par leſquelles Sa Majeſté ordonne qu'à l'avenir il tiendroit d'Elle en Fief la Maiſon des Garets, à la charge d'en fournir ſon hommage, & de contribuer au Ban & Arriére-ban.

Dans l'Ordonnance de M. Bouchu, ci-devant datée, il eſt dit que ce François Garnier, II. du nom, étoit fils de Noble François Garnier, I. du nom, Seigneur des Garets, & d'Emeraude de Tournéon, mariée le 4. Octobre 1526. & fille de Noble homme Jaques de Tournéon, Seigneur de la Tour.

SEIGNEURS D'ARS.

Jean GARNIER, Seigneur d'Ars, (ſecond fils de Léonor Garnier, & de Marie de Thélis) épouſa le 6. Février 1722. Marie Anne Guichard, fille de Laurent Guichard, Conſeiller au Parlement de Dombes, & de Marie de la Peyre, duquel mariage il eut entr'autres enfans, Jean-Louis Garnier d'Ars, batiſé à Trévoux, le 12. Février 1723. & reçû Page de la Reine le 2. Août 1735. ſur la production des Titres énoncés ci-deſſus.

D'Or, à un Chevron d'Azur, accompagné en Chef de deux têtes de Bœuf de Gueules, poſées de front, & en pointe d'une Etoile auſſi de Gueules, & un Chef d'Azur, chargé de trois Molettes d'Eperon d'Or.

JEAN-BATISTE-YVES GARNIER, Sieur de Fougerai, natif de la Ville de Saint Malo, & Officier de Marine, Commandant un Vaiſſeau, fut annobli par Lettres en forme de Charte, données à Verſailles au mois d'Octobre de l'an 1723. ſignées LOUIS, & ſur le repli, par le Roi, Phélypeaux, & ſcellées.

Les motifs de cet annobliſſement, détaillés dans leſdites Lettres, ſont que ledit Sieur Garnier étoit iſſu de Jean Garnier, Sieur de Chambeaux, commandant un Vaiſſeau ſous les ordres de Jaques Cartier, lors de la découverte du Canada, en l'année 1537. Que ſes Ancêtres paternels & maternels avoient toujours ſervi ſur Terre & ſur Mer, & que par leurs courſes, en armant des Vaiſſeaux tant en Guerre qu'en Marchandiſes, ils avoient procuré à la France l'abondance de l'argent. Que ledit Sieur de Fougerai avoit commencé dès l'année 1702. à ſervir en qualité d'Officier, ſur un Vaiſſeau de 24. Canons, & qu'au mois d'Août de la même année, s'étant trouvé au Port de Sainte Marie en Andalouſie, lorſque les Troupes ennemies, commandées par le Duc d'Ormont & le Prince d'Armſtat, en avoient aſſiégé la Ville, il s'étoit oppoſé à leur deſcente. Qu'étant enſuite repaſſé en France, il s'étoit embarqué ſur le Vaiſſeau le Chancelier, allant au Pérou, où il s'étoit acquitté dignement & avec ſuccès d'une négociation dont il avoit été chargé auprès de Dom Caſtel de los Rios Viceroi du Pays. Qu'au retour de ce voyage il avoit fait la courſe, & s'étoit trouvé à nombre de combats contre les Corſaires, & avoit ſervi à la priſe de pluſieurs Vaiſſeaux. Qu'étant revenu à S. Malo il avoit fait armer de 12. Canons & de 116 hommes d'Equipages la Frégate le Jupiter, laquelle il avoit monté comme Capitaine en chef, & de ſes courſes avoit amené trois Vaiſſeaux Anglois dans les Ports du Royaume, & convoyé pluſieurs Vaiſſeaux Marchands François hors des Parages des Ennemis. Qu'après la Paix de 1713. ledit Sieur de Fougerai ayant fait voile à Cadix avoit empêché que les Eſpagnols ne s'emparaſſent du Vaiſſeau le Joſeph armé de 36. Canons, l'ayant fait remorquer par des Chaloupes qui l'avoient mis hors de la portée du Canon des Forts de ladite Ville. Que la Compagnie des Indes lui ayant enſuite donné le Commandement du Vaiſſeau le Triton armé de 40. Canons pour aller dans la Mer Rouge en Arabie, le Roi d'Iehemen, après l'avoir reçû avec diſtinction, & comblé de préſens, lui avoit remis une Lettre pour Sa Majeſté, à laquelle ledit Sieur de Fougerai l'avoit renduë depuis. Que de-là ayant fait route vers Moka pour revenir en Europe, il avoit été obligé en chemin de ſe reprovoir de Bois & d'Eau pour paſſer l'Iſle de Cyrne en Ethiopie, qu'il avoit trouvée inhabitée, quoique ſon circuit fut de plus de 130. lieuës, & ſon terrain très-fertile; qu'il en avoit pris poſſeſſion pour le Roi de France, le 29. d'Octobre de l'an 1721. y ayant fait célébrer la Meſſe, après l'avoir nommée l'Iſle de France. Que pour marque de l'union de cette Iſle à la Monarchie Françoiſe, il y avoit fait élever des Croix avec des Fleurs de lis, & fait faire pluſieurs Inſcriptions en divers endroits de cette Iſle, d'où il étoit parti, après y avoir ſéjourné plus d'un mois, ayant appareillé pour l'Iſle de Bourbon, où il avoit trouvé le Comte de Riceira l'un des Grands du Royaume de Portugal, & Viceroi des Indes pour ledit Royaume, dont le Vaiſſeau avoit été pris par des Forbans. Que ledit Sieur de Fougerai l'avoit recueilli dans le ſien avec ſa ſuite, & l'avoit ramené en France, ſervice auquel le Roi de Portugal avoit été ſi ſenſible, qu'il l'avoit honoré de l'Ordre de Chriſt, & qu'enfin, après une navigation de quinze mois, ledit Impétrant étoit arrivé au Port-Louis le 22. de Mars de l'an 1722. chargé de

Caſſe

Caffé & de Marchandiſes précieuſes pour la Compagnie des Indes. Ces Lettres adreſſées au Parlement de Rennes, à la Chambre des Comptes de Nantes, & au Bureau des Finances de Bretagne, pour y être regiſtrées.

Les Armes réglées pour ledit Sieur Garnier-de Fougerai, par le Juge d'Armes de France, ſont :

D'Or, parti d'Azur, le parti d'Or, chargé d'une Coquille d'Azur, poſée à la pointe, & le parti d'Azur, chargé d'une Coquille d'Or, placée en Chef, & une Epée d'Argent, poſée en Bande ſur le tout, la pointe en haut, la Garde & la Poignée d'Or. Cet Ecu timbré d'un Caſque de profil.

⁂

MICHEL GELLÉ-DE Ste MARIE, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, & Lieutenant Colonel du Régiment de Chépi Cavalerie, fut annobli par Lettres Patentes en forme de Charte, données à Paris, au mois de Mars de l'an 1720. ſignées LOUIS, & ſur le repli, par le Roi, le Duc d'Orléans, Régent, préſent, Phélypeaux, & ſcellées.

Les motifs de cet annobliſſement détaillés dans leſdites Lettres ſont les ſervices continuels dudit Sieur Gellé pendant 50 années, durant leſquelles il avoit paſſé ſucceſſivement à différens grades militaires, ayant été pendant les Guerres de Hollande, Aide Major, Major de Brigade & Capitaine Lieutenant de la Compagnie Meſtre de Camp du Regiment de Bligni, Que dans ces différens poſtes, il s'étoit trouvé à quantité de batailles, & notamment à celle de Seneff, aux Siéges de Charleroi, de Valenciennes & de S. Omer, & à la bataille de Caſſel gagnée par feu Monſieur, Duc d'Orléans; après quoi ayant été détaché avec vingt Eſcadrons pour aller joindre en Allemagne l'Armée du Maréchal de Créqui, il s'étoit trouvé à la priſe de Fribourg, où il avoit été bleſſé, & avoit eû ſon Cheval tué ſous lui. Enſuite à celle de Staffarde, gagnée par le Maréchal de Catinat, & à celle de Ramilli, où commandant le Régiment de Bar, il étoit reſté ſur le champ de bataille percé de coups, & avoit été fait priſonnier, de même qu'à celle de Malplaquet. Enfin que depuis quatorze années qu'il étoit Lieutenant Colonel du Régiment de Chépi, il avoit donné dans toutes les occaſions qui s'étoient préſentées, donné des preuves de la plus grande valeur & de l'expérience la plus conſommée, & que d'ailleurs s'étant marié avec Antoinette de CHARLUS, fille de Lazare de Charlus, Ecuyer, Seigneur de Foures, ancien Capitaine de Cavalerie, il en avoit eû trois fils qui étoient actuellement Lieutenans de Cavalerie. Ces Lettres adreſſées aux Cours de Parlement, des Comptes, Aides & Finances à Metz, & au Bureau des Finances de la même Ville, y ont apparemment été regiſtrées.

Les Armoiries réglées pour ledit Sieur Gellé-de Sainte Marie, par le Juge d'Armes de France, ſont :

De Sinople, à trois Etoiles d'Argent, poſées deux & une. Cet Ecu timbré d'un Caſque de profil.

⁂

Paul-Gaspard-François LE GENDRE, né le premier Février 1696. fut reçû Conſeiller au Parlement le 2. Juin 1718. puis Préſident en la Chambre des Comptes le 30. Août 1730. De ſon mariage acordé le 10. Mars 1734. avec Marie-Eliſabeth Roslin, fille d'Edme-Joſeph Roſlin, Ecuyer, Conſeiller-Secrétaire du Roi, l'un des Fermiers Généraux de Sa Majesté, & de Jeanne-Marthe de Beaufort; il a deux filles, ſavoir, Françoiſe-Jeanne le Gendre, née le 4. Juillet 1735. & Anne-Marie-Edmée le Gendre, née le 3. Juillet 1736.

M. le Préſident le Gendre, a pour frére, Léon-François le Gendre de Lormoi, Capitaine de Dragons dans le Régiment de Soumart, puis Meſtre de Camp, Lieutenant du Régiment Colonel général de la Cavalerie Légére, par Commiſſion du premier Septembre 1730. & ils ſont enfans de

Gaſpard-François le Gendre, Seigneur de Lormoi, ſucceſſivement Conſeiller au Châtelet, Conſeiller au Parlement l'an 1689. Maître des Requêtes, pourvû le 14. Mars 1693. Commiſſaire départi dans les Généralités de Montauban, d'Auch & de Tours, en 1699. 1716 & 1718. & de Marie Anne Pajot ſa premiére femme, mariée le 13 Mars 1695 fille de Léon Pajot, Ecuyer, Conſeiller du Roi, Contrôleur général des Poſtes de France, & de Marie Anne Rouillé. Ledit Gaſpard François le Gendre, lequel ſe remaria à Montauban le 5 Décembre 1713 avec Louiſe de Vieilleville, veuve de Pierre de Savignac, Conſeiller en la Cour des Aides & Finances de Montauban, eut pour frére & ſœurs, Claude le Gendre, Docteur en Théologie, & Abbé d'Aubenton, Françoiſe Anne le Gendre, qui épouſa le 23 Avril 1682 André Pierre Hébert, Seigneur de Buc, Maître des Requêtes, & Louiſe le Gendre, mariée le 30 Décembre 1688 avec Anne Pinon, Seigneur de Quincy, Maître des Requêtes, & ſucceſſivement Commiſſaire départi dans les Généralités de Pau, d'Alençon, de Poitiers & de Dijon, & ils eurent pour pére & mére,

Paul le Gendre, Seigneur de Lormoi, Secrétaire ordinaire du Cabinet du Roi, Conſeiller en ſes Conſeils d'Etat & Privé, Intendant de Police & Finances dans les Armées de Sa Majeſté, commandées par le Maréchal de Senneterre, en Champagne & au Pays de Luxembourg, puis Procureur général du Roi en ſa Cour de Parlement de Metz, ſéant à Toul l'an 1654. & enſuite Maître des Requêtes, & Françoiſe de Chaulnes, qu'il épouſa le 27 Juin 1655 fille de Jaques de Chaulnes, Seigneur d'Epinai, Maître des Requêtes, & d'Anne de Paris. Ledit Paul le Gendre, mourut Maître des Requêtes honoraire, le 3 Octobre 1713. âgé de 94 ans, & fut enterré à Saint Paul, ainſi que ſa veuve qui mourut le premier Mars 1716. Il eut pour fréres Jaques le Gendre, Conſeiller, Aumônier du Roi, Chanoine de l'Egliſe de Paris, lequel mourut honoraire le 15 Décembre 1705. âgé de 80 ans, & fut enterré dans ladite Egliſe, & Louis le Gendre, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils d'Etat & Privé, l'an 1665. & ils étoient enfans de

Jaques le Gendre, Seigneur de Lormoi, auſſi Conſeiller du Roi en ſes Conſeils d'Etat & Privé, par Brevet du 15 Janvier 1626. confirmé par Lettres du 10 Juillet 1654. & de Marguerite Ardier, niéce de Paul Ardier, Sieur de Beauregard, Tréſorier de l'Epargne, qui avoit épouſé Suzanne Phelypeaux-Herbaut. Ledit Jaques mourut le 21 Novembre 1655. & eut pour frére, Paul le Gendre, ci-après, qui a formé la Branche de S. Aubin.

SEIGNEURS DE S. AUBIN.

PAUL LE GENDRE, Ecuyer, Seigneur du Tillet & du Vergier, Conſeiller, Maître d'Hôtel ordinaire du Roi, par Lettres de retenue des 3 Février 1634 & 6 Février 1645, Intendant des Troupes de Sa Majeſté dans la Généralité de Bourbonnois, & Conſeiller au Conſeil d'Etat & Privé, par Lettres du 29 Mai 1654, puis Chevalier de l'Ordre de S. Michel, le 18 Janvier 1658, mourut le 26 Août ſuivant, & fut enterré le lendemain dans l'Egliſe de S. Pierre de Meneſtreaux de la Ville de Moulins. Il avoit épouſé Marguerite BOURGEOIS, laquelle ne vivoit plus l'an 1652, & dont il eut pour enfans, Charles le Gendre, ci-après, Paul le Gendre, Sieur de Lucenai-les Aix, Aumônier ordinaire du Roi, l'an 1652, Jean le Gendre, Ecuyer, Seigneur du Tillet, lequel a laiſſé des enfans de Marthe de Sery, ſa femme; Pierre le Gendre, Ecuyer, Seigneur de S. Martin & des Broſſes, l'an 1667, & N. le Gendre, femme de François DURAND, Ecuyer, Seigneur de Pérignac, Conſeiller en la Cour des Aides de Clermont-Ferrand, l'an 1652.

Charles le Gendre, I. du nom, Ecuyer, Seigneur de la Faye, & des Terres & Seigneuries de S. Aubin, de Charet & de Chavance, dont il fit l'acquiſition le 14 Septembre 1662 de Claude d'AMAS, Ecuyer, Sieur de Charnoi, fut prémiérement Conſeiller Maître d'Hôtel ordinaire du Roi, puis Ecuyer de quartier de Madame Henriette Anne d'Angleterre, Ducheſſe d'Orléans, par Lettres du 7 Juin 1662. Il fut maintenu dans ſa Nobleſſe avec Paul, Jean & Pierre le Gendre, ſes fréres, par Ordonnance de M. Tubeuf, Commiſſaire départi dans la Généralité de Moulins, du 11 Juillet 1669, & il fit ſon Teſtament le premier Juillet 1670. Il avoit épouſé le 25 Novembre 1652 Marie du BUISSON, Dame de Saligni, de Bagneux & de l'Epine, fille d'André du Buiſſon, Ecuyer, Seigneur de Beauregard, Préſident Tréſorier de France au Bureau des Finances à Moulins, & de Marguerite MILLET. De ce mariage il a eû quatre enfans, ſavoir Charles le Gendre, ci-après, Anne le Gendre, femme de Pierre des GALLES, Sieur de la Tour en Foreſts, Marie Angélique le Gendre, Religieuſe au Couvent de la Viſitation à Moulins, & Jeanne le Gendre, Religieuſe Urſuline à Bourbon Lanci.

Charles le Gendre, II. du nom, Seigneur de S. Aubin ſur Loire, de Charet, de Savigny, de Bagneux, &c. Conſeiller au Grand Conſeil, pourvû le 25 Avril 1687, & reçû le 17 Mai ſuivant, fut marié le 24 Juin de la même année, avec Marie Marguerite VIALLET, fille de Gilbert Viallet, Ecuyer, Seigneur de la Foreſt-de-Viri & des Noix, Préſident, Tréſorier de France audit Bureau des Finances à Moulins, & de Catherine BERGIER. Il mourut au commencement de l'année 1700, & par Sentence rendue au Châtelet de Paris le 29 Avril de la même année, ladite Marie-Marguerite Viallet fut nommée tutrice de Gilbert Charles le Gendre ſon fils, ci-après, du conſentement entr'autres de Charles FERRAND, Seigneur de Morville, & d'Henri Louis LE MAISTRE de Belleſjame, Conſeiller au Parlement, ſes couſins maternels.

Gilbert Charles le Gendre, Seigneur, puis Marquis de S. Aubin, né le 9 Avril 1688, fut reçû Conſeiller au Parlement le 26 Mars 1711, enſuite Maître des Requêtes ordinaire de l'Hôtel du Roi, le 19 Septembre 1714, & il obtint au mois d'Avril 1718 des Lettres Patentes en forme de Charte, par leſquelles Sa Majeſté déclare *qu'ayant en ſinguliére recommandation ledit Sieur de S. Aubin non ſeulement à cauſe de l'ancienne Nobleſſe de ſon extraction, étant iſſu de mâle en mâle des an-*

cieux Seigneurs de Villeral & d'Alincourt, & ſa Famille étoit alliée aux Seigneurs de Neuville-Villeroi, aux Princes de Lorraine-Armagnac, aux Seigneurs de Marillac, de la Tremoille, d'Hennequin, Nicolay, Longueuil, Rohan-Chabot, Châvines, Charrides Gostes, Damas, la Souche, le Maitre, & d'Aguesseau; mais auſſi à cauſe de ſon mérite perſonel, de ſes ſervices, & de ceux que ſes Ancêtres avoient rendus tant dans les Conſeils que dans les Armées & dans les Compagnies Supérieures; Elle crée, érige & décore en nom, titre & dignité de Marquiſat, ladite Terre de S. Aubin ſur Loire, mouvante de la Couronne à cauſe du Duché de Bourgogne, pour en jouir audit titre de Marquiſat, par ledit Sieur le Gendre, ſes enfans & poſtérité mâle, en légitime mariage. Ces Lettres ſignées LOUIS, ſur le repli, par le Roi, le Duc d'Orléans, Régent, préſent, Phélypeaux, *viſa*, d'Argenſon, & ſcellées, ont été regiſtrées au Parlement de Dijon le 5. Décembre 1719.

Les Armes que portent Mrs. le Gendre de Lormoi & de S. Aubin, & qui ont été reconnues telles par les Commiſſaires du Roi, ſur le fait des Armoiries, l'an 1697 ſont,

D'Azur, à une Faſce d'Argent, accompagnée de trois Têtes de filles de même chevelées d'or, & poſées de front, deux en chef, & l'autre à la pointe de l'Ecu.

* * *

JEAN-BAPTISTE **LE GENDRE**, natif de la Ville de Paris, & premier Chirurgien du Roi d'Eſpagne, fut annobli par Lettres Patentes en forme de Charte, données à Compiegne au mois de Mai de l'an 1730. ſignées LOUIS, & ſur le repli, par le Roi, Chauvelin, & ſcellées.

Les motifs de cet annobliſſement, ſont qu'après les longues expériences que ledit Sieur le Gendre avoit faites dans ce Royaume, & qui lui avoient acquis une habileté peu commune, ayant été envoyé par le feu Roi, il y avoit plus de 30. ans, pour ſervir près de la perſonne du Roi d'Eſpagne, il avoit conſacré ſes ſoins & ſes veilles à la conſervation de la ſanté de Sa Majeſté Catolique, & de ſa Famille Royale, & n'avoit rien négligé pour la guériſon & le ſoulagement des Officiers & Soldats François employés au Service d'Eſpagne. Ces Lettres adreſſées au Parlement, à la Chambre des Comptes, à la Cour des Aides, & au Bureau des Finances de Paris, y ont apparemment été regiſtrées.

Les Armoiries réglées pour le Sieur le Gendre, par le Juge d'Armes de France, ſont,

De Gueules, à deux Mains d'Or, apaumées, ſavoir, une droite & une gauche, chargées chacune d'un Oeil d'Argent, & un Chef auſſi d'Argent, chargé de deux Vipères d'Azur, entrelaſſées. Cet Ecu timbré d'un Caſque de profil.

Claude-François GEORGES, Ecuyer, Sieur de la Grange-aux Iſles, demeurant à Thionville, fut reçû Lieutenant d'Epée au Bailliage de ladite Ville, au mois de Février 1732, ſur la preuve de ſa Nobleſſe, qu'il fit alors devant le Juge d'Armes de France, certifiée au dos le 6 deſdits mois & an, en conſéquence des Titres de ſa Famille, leſquels juſtifient qu'il eut pour pére & mére, Noble

François Georges, Ecuyer, Seigneur de la Grange-aux Iſles, de Mellbourg & de Maquenon, auſſi Lieutenant général d'Epée audit Bailliage, & ancien Maire de Thionville, & Anne Vautrin, ſa femme, avec laquelle il étoit marié avant l'année 1675. Que ledit François Georges, fit hommage au Roi en ſa Cour de Parlement & Chambre des Comptes à Metz, le 24. Mai 1717, à cauſe de la moitié de la Seigneurie de Mellbourg, de la haute Juſtice de Maquenon, des Iſles de Vertelope & de Stolzelope, mouvantes de la Prevôté de Thionville, & qu'il mourut le 27 Aouſt 1731, fils de Noble

Philipes Georges & de Philipe Cheveau, ledit Philipes, annobli par Lettres de Charles III Duc de Lorraine, du 26 Mai 1608, en conſidération des ſervices que Pierre Georges, ſon pére, avoit rendus dans les Guerres de Straſbourg, en feu Duc Henri, pére de ce Prince. Ces Lettres ſignées Charles, & düement regiſtrées

*D'Azur, au Lion d'Or, à deux corps, langué & onglé de Gueules, coupé d'un bandé *d'Azur & d'Or* de ſix piéces, & une Faſce d'Argent, chargée ſur chacune de ſes extrémitez d'une Croix de Gueules ancrée*

◆

Jean Joseph GÉRIN, Chevalier, Commandeur des Ordres de Notre Dame de Mont-Carmel, & de Saint Lazare de Jéruſalem, reçû en 1724 demeurant à Marſeille, épouſa le 5 Janvier 1723 Madeléne Roux, fille de Jean Batiſte-Ignace Roux, Négociant, & de Thérèſe Vitte. De ce mariage il a eû entr'autres enfans, Thérèſe Gérin, née le 19 Octobre 1723 & reçûë à S. Cir le 13 Novembre 1732 ſur les Titres qui furent produits alors pour ſa réception, & qui juſtifient que ledit Jean-Joſeph Gérin eſt fils de

Jean Jaques Gérin, II du nom, Chevalier de l'Ordre du Roi, reçû l'an 1724 & Lieutenant Général, Civil & Criminel de l'Amirauté de France au Siége & Reſſort de Toulon, & de Claire de Pallas, mariée le 20 Mars 1700 fille de Jean-Joſeph de Pallas, Capitaine de Vaiſſeaux du Roi, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, & de Claire de Texas. Ledit Jean-Jaques, fils de

Jean Jaques Gérin, I du nom, Lieutenant Particulier, Civil & Criminel, & premier Conſeiller au reſſort de la Ville de Toulon, & de Claire Garnier, qu'il épouſa le 21 Juin 1668 fille de Paſcal Garnier, Bourgeois de ladite Ville, & de Marguerite Lagier. Que ledit Jean-Jaques fut inſtitué héritier par le Teſtament que firent conjointement le 3 Juillet 1658 ſes pére & mére, nommés

---

* Emaux Lions d'Or et d'Azur

François Gérin, Ecuyer, Lieutenant au Régiment de Picardie, & Isabeau Chantard mariée le 16. Novembre 1620. fille de Noble Louis Chautard, & d'Anne Aicard. Ledit François, fils de Noble

Pierre Gérin, Ecuyer, demeurant à Marseille, & de Marguerite Fabre, qu'il épousa le 2. Septembre 1568. fille de Noble Cosme Fabre, & de Barbe de Cabre. Que ledit Pierre Gérin eut pour père & mère, Noble

Jaques Gérin, Ecuyer, & Honorade Sicaloux, mariée dans ladite Ville de Marseille le 18. Juin 1541. & ledit Jaques, fils de Noble

Michel Gérin, & de Jeannette Carbonel, qu'il épousa le 5. Septembre 1519. fille de Noble Jean Carbonel de la Ville de Toulon. Que ledit Michel eut pour père & mère, Noble

Laurent Gérin, Ecuyer, & Claire Boniface, sa femme, & que ledit Laurent dans son Testament du 10. Octobre 1547. où il est qualifié Capitaine de cinquante hommes d'Armes des Ordonnances du Roi, est nommé fils de Noble

Jean Gérin, de la Cité de Florence.

De Gueules, à trois Chainettes d'Or, posées en Bande, & un Chef aussi d'Or, chargé d'un Cor de Chasse de Gueules.

* * *

Pierre-Hector de Gervain, Ecuyer, Seigneur des Landes & du Vigier, Capitaine de Cavalerie dans le Régiment de Cayeux depuis S. Agnan, en 1732 demeurant à Sainte Foi sur la Dordogne en Agénois, Diocèse & Election d'Agen, Généralité de Bourdeaux, épousa le 8. d'Octobre de l'an 1714. Jeanne Pénaud, fille du Sieur Jean Pénaud, Bourgeois de Port Sainte Foi, & de Marie Coustets. De ce mariage il a pour fils, Pierre-Charles de Gervain-des Landes, né le 24. Août 1717. reçu Page du Roi dans sa Grande Ecurie le 21. Mars 1732. sur les Titres qui furent produits alors pour sa réception, & qui justifient que ledit Pierre-Hector Gervain eut pour père & mère,

Pierre-Charles de Gervain, Ecuyer, Sieur du Vigier, & Esther Guibert, sa seconde femme, mariée le 6. Avril 1682. fille d'Henri Guibert, Ecuyer, Seigneur des Landes & de Coulongnes, & de Diane de Polignac. Que ledit Sieur du Vigier, épousa en premières noces le 27. Octobre 1673. Marie de Galard, fille de Charles de Galard-de Béarn, Ecuyer, Seigneur de Blanzaguet, & de Marie de la Grezille, & fit son Testament le 18. Octobre 1723. par lequel il institua son héritier ledit Pierre-Hector de Gervain, son fils aîné du second Lit. Que ledit Pierre-Charles eut pour frère & sœur, Pierre-Hector de Gervain, Ecuyer, Capitaine dans le Régiment de Médoc l'an 1693. & Anne de Gervain, femme de Pierre de Sazen, Ecuyer, Sieur de Montvert l'an 1714. & qu'ils étoient enfans de

François de Gervain, Ecuyer, Sieur du Basse & de Roquepiquant, & de Marguerite du Vigier, qu'il épousa le 26. Janvier 1640. fille de Jean du Vigier, Juge

Royal à Sainte Foi, & de Catherine PERREAU-DE FOCHALANTS. Que ledit François de Gervain, qui fit ſon Teſtament le 28. Janvier 1590. eut pour frère aîné, Gabriel de Gervain, Ecuyer, Seigneur de Roquepiquet, lequel de ſon mariage accordé le premier Avril 1624. avec Marie BERAUD, fille de Ruben Béraud, Seigneur de Montton, eut pour fils, Jean de Gervain, Ecuyer, Seigneur de Roquepiquet, qui épouſa le 23. Avril 1660. Marie FAURE DE BOUQUET, père & mère de Paul de Gervain, Ecuyer, Seigneur de Roquepiquet, marié le 30. Janvier 1696. avec Henriette DE DIGEON, fille d'Henri de Digeon, Ecuyer, Sieur de Peirières, & d'Elisabeth-Charlotte ESNET. Que leſdits Gabriel & François de Gervain, étoient enfans de

Jean de Gervain, Ecuyer, Seigneur de Roquepiquet & de Ribérolles, Gentilhomme ſervant du Roi de Navarre, l'an 1584. Capitaine d'une Compagnie de cent hommes de Guerre à pied François, dans le Régiment de Lauzun, & d'Anne DE VIVANT, mariée le 15. Décembre 1593. & à laquelle fut conſtituée pour ſa dote, la ſomme de 4000. écus, par Jean de Vivant, ſon frère, Seigneur de Vivant, de Cruon, de Caſtelneau & de la Veutte, Capitaine de cinquante hommes d'Armes des Ordonnances du Roi. Que ledit Jean Gervain eut un frère nommé le Seigneur de Roquepiquet, lequel fut tué dans la Ville de Reims le 12 Février 1575. étant lors Gentilhomme ordinaire de la Maiſon du même Roi de Navarre, & qu'ils eurent pour père & mère,

Gabriel Gervain, Ecuyer, Sieur de Roquepiquet, de Favoles & de Montclar en partie, & Caterine DE VINHALS, qu'il épouſa le 10 Février 1552. fille de Jean de Vinhels, & de Louiſe DE PUJOL. (*elle eut en mariage la ſomme de 1500. livres, avec une Robe de Satin à manches doublées de Velours, une Cotte & deux Chaperons de Velours, & autres accouſtrements convenables à Demoiſelle.*) Ledit Gabriel, fils de Noble homme

Bertrand Gervain, Seigneur de Roquepiquet, & de Noble Dlle. Françoiſe de MONTRATIER, mariée le 16. Février 1526. & fille de Noble Antoine de Montratier, Seigneur de la Maiſon Noble de Favoles, Juriſdiction de Pujols. Et ledit Bertrand, fils de Noble homme

Pierre Gervain, Seigneur de Roquepiquet, Juriſdiction de Verteuil en Agénois, Capitaine de la Ville de Montclar, l'an 1498. &c. & de Marie DE COURS, qu'il avoit épouſée avant le 10. Novembre 1491. fille de Noble Antoine de Cours.

Cette Famille a été maintenue dans ſon ancienne Nobleſſe, tant par un Arreſt de la Cour des Aides du 5 Juillet 1646. que par deux Ordonnances de Mrs Pelot & de la Bourdonnaie, Commiſſaires départis dans la Généralité de Bordeaux, des 7 Juillet 1667. & 16. Août 1703.

D'Azur, à un Chevron d'Or, accompagné de trois Roſes de même, poſées deux en Chef, & l'autre à la pointe de l'Ecu.

PIERRE-RENÉ GIBOT, Ecuyer, Seigneur de la Périniére, demeurant dans la Paroiſſe de Saint Pierre du lieu de Tigné, Dioceſe d'Angers, Election de Saumur, & Généralité de Tours, naquit le 23. Décembre 1684. & fut reçû Page du Roi dans ſa Grande Ecurie, le 10. Mai 1701. Il épouſa le 16 Juin 1711. Louiſe-Anne d'Aubigné, fille de Louis d'Aubigné, Ecuyer, Seigneur de Tigné, de Cernuſſon & de Loſſé en Anjou, & d'Eliſabeth Petit de la Guerche. De ce mariage il a eû pour fils, René-Louis Gibot de Moulinvieux-de la Périniére, né le 28. Mars 1712. & reçû auſſi Page du Roi dans ſa Grande Ecurie, le 19. Mai 1728. Les Titres produits tant pour la réception de ſon pére que pour la ſienne, juſtifient que ledit Pierre-René Gibot, étoit fils de

René-Luc Gibot, Ecuyer, Seigneur de Moulinvieux, de la Périniére & du Portaut, & de Marie le Baſclé, mariée le 21. Février 1677. fille de Philippe le Baſclé, Ecuyer, Seigneur de la Haïe, Conſeiller du Roi, Juge Magiſtrat au Siége Préſidial de Tours, & d'Eliſabeth Paris: Que ledit René-Luc Gibot, reçû Page du Roi dans ſa Grande Ecurie, l'an 1660. eut pour frére, Pierre-David Gibot, Chevalier de l'Ordre de S. Jean de Jéruſalem, dit de Malthe, Commandeur de Bourgneuf, puis du Temple de Mauléon, & dont les preuves avoient été admiſes au Grand Prieuré d'Aquitaine, le 28. Juin 1667. et qu'ils étoient enfans de

René Gibot, Ecuyer, Seigneur de Moulinvieux & de la Périniére, Capitaine d'une Compagnie de nouvelle levée, par Commiſſion du 25. Juin 1635. puis Capitaine d'une Compagnie de ſix vingt hommes pour le ſervice des Etats Généraux des Provinces Unies, par Commiſſion du 4. Avril 1640. & de Florence Dorin, qu'il épouſa le 28. Décembre 1648. fille de Pierre Dorin, Ecuyer, Seigneur de Ligné, & de Bonaventure Trevalis: Que ledit René Gibot, & Claude Gibot, ſon frére, auſſi Chevalier de Malthe, & dont les preuves furent admiſes au même Grand Prieuré d'Aquitaine, le 27 Juin 1631. eurent pour pére & mére,

Michel Gibot, Ecuyer, Seigneur de Moulinvieux, & Louiſe de Mandon, mariée le 15 Janvier 1614. fille de David de Mandon, Chevalier, Seigneur de Saint Ouen en Champagne, & de Germaine de Riants. Ladite Louiſe de Mandon, devint veuve l'an 1620. & ſe remaria le 2. Juillet 1630. avec Claude Gibot, Seigneur de la Périniére. Michel Gibot eut une ſœur, nommée Charlote Gibot, qui épouſa le 15. Octobre 1615. Julien Hereaus, Ecuyer, Sieur de la Raveliére, & ils étoient enfans de Noble homme

Léon Gibot, Ecuyer, Sieur de la Carreliére, & de Louiſe de Courtalvert, mariée le 9. d'Août 1583. fille de Noble Charles de Courtalvert, Sieur de Montcourtier, & de Mathurine de la Rouaudiere: Que ledit Sieur de la Carreliére, lequel fut aſſaſſiné au mois d'Octobre 1589. eut un frére, nommé Guillaume Gibot, Ecuyer, Sieur de la Buſſoniére, qui épouſa le 25. Avril 1588. Françoiſe de Courtalvert, ſœur de ladite Louiſe, & qu'ils eurent pour pére & mére

François Gibot, Ecuyer, Seigneur de la Périniére, de la Carreliére & de Moulinvieux au Maine, Ecuyer de Madame Diane Légitimée de France, Ducheſſe d'Angoulême, l'an 1583. & Marie de la Boiſſeliere, qu'il épouſa le 13 Juin 1558. veuve de Noble homme Louis Rabinard, Sieur de la Bizardiére, Ledit François, fils de

Google

Nicolas Gibot, Ecuyer, Seigneur de la Périnière, & de Catherine Urvoi, mariée le 20. Mars 1527. fille de Pierre Urvoi, Ecuyer, Sieur de la Touche-Berlaudière, de Poillé, &c. & de Philipe Gousseau: Que ledit Nicolas Gibot, donna son aveu & son dénombrement de l'Hôtel & Domaine de la Périnière, mouvant de la Chatellenie de Montfaucon en Anjou, le 25. Aoust 1544. qu'il comparut à l'Arriéreban, où il servit pour le Roi avec les autres Gentilshommes de la Senéchaussée d'Anjou, suivant un Certificat du 5. Octobre 1536. & qu'il étoit fils aîné & héritier principal de Noble personne

Alain Gibot, Sieur de la Périnière, l'an 1483. & de Guillemine [illegible]

On a produit aussi un Titre original du 25. Février 1459. par lequel Noble homme Jean Gibot, Seigneur de la Périnière, fonda pour le repos de son Ame, dans l'Eglise de S. Germain au Maine, un Service à perpetuité le premier Jeudi de Carême.

Cette Famille a été maintenue par Ordonnances de Mrs. Voysin de la Noiraie, Intendant à Tours, Bechameil, Intendant en Bretagne, & Chauvelin de Beausejour aussi Intendant à Tours, des 19. Mai 1667. 26. Fevrier 1697. & 31. Décembre 1714. & elle porte pour Armes

D'Argent, à un Léopard de Sable

* * *

CHARLES GIGAUT-DE BELLEFONDS, II. du nom, Seigneur du Chaffin & de Châteaulandon, Capitaine des Grenadiers du premier Bataillon du Regiment Royal Comtois, avant l'an 1696. puis Lieutenant des Maréchaux de France au Département de Loches, pourvû le 4. Avril 1702. naquit le 17. Fevrier 1670. & fut marié le 19. Février 1696. avec Marie-Catherine-Anne Brunet, fille de Victor Brunet, Seigneur de Montifray, & d'Anne-Monique Viton. De ce mariage il a eu sept enfans, sçavoir 1. Charles-Joseph-Bernardin Gigaut, reçu Page du Roi dans la petite Ecurie le 23. Mars 1715. & mort le 5. Octobre 1723. 2. Jaques-Bonne Gigaut, Chanoine & Prevôt de l'Eglise de Saint Martin de Tours, & Abbé de la Couldieu. 3. Julien-Victor-Claude Gigaut, né le 19. Mars 1703. Chevalier de Malthe, & Page du Grand Maître, fit ses preuves de Noblesse au Grand Prieuré d'Aquitaine, où elles furent admises le 4. Septembre 1724. 4. Armand-Louis-François Gigaut, né le 19. Décembre 1707. & reçu aussi Page du Roi dans sa Petite Ecurie, le premier Fevrier 1724. 5. Marie-Anne Gigaut, morte fille au mois de Mai 172. 6. Isabelle Gigaut, mariée le 3. Juillet 1723. avec François Sauson, Seigneur des Chastelliers en Vendômois, & 7. Eléonore Gigaut, née au mois de Mars 1706. & Religieuse Bénédictine à Beaumont les Tours.

Les Titres qui ont été produits pour les réceptions desdits Charles-Joseph-Bernardin & Armand-Louis-François Gigaut, justifient que ledit Charles Gigaut, leur pére, étoit fils de

Charles Gigaut, I. du nom, Ecuyer, Seigneur du Chaffin, & de Marie de Préville, qu'il épousa le 20. Juillet 1643. fille de Claude de Préville, Ecuyer, Seigneur de Châteaulandon, & de Gabrielle de Fesquillet, & que ledit Charles Gigaut eut entr'autres enfans, Louis Gigaut, Ecuyer, Seigneur de Marennes, mort au mois de Septembre 1686. commandant au Château de Vincennes, & laiſſant d'Agnès de Préville, ſa première femme, qu'il avoit épouſée le 16. Juin 1657. ſœur de ladite Marie de Préville, Jaques Gigaut, ci-après; Bernardin Gigaut, Exempt des Gardes du Corps du Roi; & Agnès-Gigaut-de Marenne, Dame & Chanoineſſe de Remiremont, reçûë le 11. Septembre 1687. &c.

Jaques Gigaut, Seigneur de Marenne & de Meſvres, Lieutenant de Cavalerie dans le Régiment de S. Aignan, puis Lieutenant des Maréchaux de France en Touraine, fut marié le 3. de Mai 1700. avec Suzanne de Planche, fille de Noble Mathieu de Planche, & de Suzanne Soubsmain, & il mourut le 19. Janvier 1709. Ils eurent pour enfans, Charles-Louis-Bernardin Gigaut; Bertrand Gigaut; Suzanne Gigaut; & Madeléne-Suzanne Gigaut-de Marenne, née le 19. Janvier 1701. & reçûë à S. Cir le 21. Février 1710.

Les filiations antérieures juſtifiées par Titres depuis Hélion Gigaut, qualifié du Titre d'Ecuyer l'an 1489. & qui épouſa Jeanne Grassemoine, fille de Jean Grassemoine, Ecuyer, Seigneur de Belleſonds en Berri, & de Jaquette du Bouez, ſont raportées à la page 594 du VII. Volume de l'Hiſtoire des Grands Officiers de la Couronne, ſous l'article de Bernardin Gigaut-de Belleſonds, Maréchal de France couſin iſſu de germain desdits Charles & Louis Gigaut, & iſſu comme eux du même Hélion Gigaut, leur quatriéme ayeul.

D'Azur, à un Chevron d'Or, accompagné de trois Lozanges d'Argent, poſées deux en Chef, & l'autre à la pointe de l'Ecu.

* * *

Just-Ignace GILLABOZ, Seigneur de Bandain, demeurant dans la Ville d'Arbois, au Comté de Bourgogne, fut marié dans l'Egliſe Paroiſſiale de la Ferté au mois d'Avril de l'an 1707. avec Claude Chevassu de Molambo, de laquelle il eut entr'autres enfans, Claude-François Gillaboz, né le 18. Janvier 1718. & reçû au nombre des Gentilshommes élevés dans le Collége Mazarin, dit des Quatre Nations, à Paris, ſur le Certificat du Juge d'Armes de France, en date du 2. Juin 1731. portant que ledit Juſt-Ignace Gillaboz avoit épouſé en premiéres noces le 30. Mars 1688. Anne-Caterine Galois, fille de Noble Sieur Jean-Simon Galois, Docteur ès Droits, & d'Antoinette Aubriet, duquel mariage il eut une fille, qu'il deshérita par ſon Teſtament du 27. Juin 1729. & qu'il eut pour pére & mére, Noble

Claude Gillaboz, Docteur ès Droits, & Jeanne Philiberte Daras, mariée le 2. Juillet 1651. fille de Noble Etienne Daras, Doyen & premier Profeſſeur du Droit Canon en l'Univerſité de Dole, & de Marguerite Froissard. Que ledit Claude fut nommé par délibération du Conſeil de la Ville d'Arbois le 5. Mars 1662. pour aſſiſter à l'Aſſemblée des trois Etats du Comté de Bourgogne, qui devoit ſe tenir le 31. du même mois dans ladite Ville de Dole, & qu'il étoit fils de Noble

Philipes Gillaboz, & de Claude Françoiſe Batelot, avec laquelle il fut marié dans l'Egliſe de Notre-Dame d'Arbois, le 25. Janvier 1625. & que par Lettres en forme de Charte, données à Vienne par l'Empereur Ferdinand II. le 7. Octobre tion, ce Prince anoblit Claude Gillabos, Pierre & Philipes Gillabos, ſes fréres, & leur permit de joüir, eux & leurs deſcendans, de tous les Priviléges dont joüiſſent les autres Nobles de l'Empire, en conſidération des ſervices importans que leurs Ancêtres avoient rendus, comme premiers Citoyens de la Ville d'Arbois, & dans l'eſpérance que leſdits Sieurs Gillabos, qui s'étoient toujours diſtingués par leurs ſervices Militaires, les continueroient encore pour les Auguſtes Maiſons d'Autriche & de Bourgogne. Ces Lettres ſignées FERDINAND, & ſcellées du grand ſceau de l'Empereur, en cire rouge, ſur lacs d'or.

D'Azur, à trois Colombes d'Argent, béquées & onglées de Gueules, poſées deux & une; Ecartelé de Gueules, à un Chêne d'Or, arraché.

◆

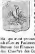

SIMON GILLI, député par les Etats de la Province de Languedoc, près de SA MAJESTÉ, pour les affaires du Commerce, fut anobli par Lettres Patentes en forme de Charte, données à Verſailles, au mois de Mai de l'an 1733. ſignées LOUIS, & ſur le repli, par le Roi, Phélypeaux, & ſcellées, en conſidération des ſervices efficaces qu'il rendoit depuis vingt années, tant en ladite qualité de Député, que dans les autres emplois qui lui avoient été confiés, ſa Famille faiſant depuis long-tems ſur Mer un Commerce conſidérable, qui avoit procuré de très-grands avantages au Public & à l'Etat. Ces Lettres adreſſées au Parlement, à la Chambre des Comptes, à la Cour des Aides, & au Bureau des Finances de Paris, n'ont point été juſqu'à préſent enregiſtrées en ladite Chambre des Comptes, pour joüir par l'Impétrant de l'effet & contenu en icelles.

Les Armes réglées par le Juge d'Armes de France, pour ledit Sieur Gilli, que SA MAJESTÉ a créé Chevalier de S. Michel en 1733, avec diſpenſe de deux dégrés de Nobleſſe, ſont:

D'Azur, à un Phénix d'Or, enflâmé de Gueules, ſur un Autel d'Argent, & un Soleil d'Or naiſſant, mouvant de l'angle droit du Chef de l'Ecu. Cet Ecu timbré d'un Caſque de profil.

◆

CLAUDE-CHARLES DE GIOVE, Gentilhomme Génois, demeurant à Paris, épouſa le 25 Avril 1715 Jeanne-Louiſe DU JARDIN, fille de Paul du Jardin, Conſeiller du Roi, Greffier en Chef des Affirmations du Parlement, & Tréſorier Payeur des Rentes ſur l'Hôtel de Ville de Paris, & de Caterine DE LANOIS. De ce mariage il a eu pour enfans, 1 Nicolas-Alexandre, 2 François-Marie Bonaventure, 3 Hélène-Catarine, 4 Caterine-Louiſe, 5 Marie-Madeléne, & 6 Marie-Martha Angélique DE GIOVE, celle-ci née le 17 Janvier 1721. & reçûe à S. Cir le 18 Mai 1731, ſur les Titres qui furent produits alors pour ſa réception, & qui juſtifient graduellement ſa filiation, depuis Nicolas de Givre, son septiéme ayeul, vivant avant l'an 1470. & que cette Famille étoit inferite de tout temps dans le Livre de la Nobleſſe de la République de Gênes, au nombre des Citoyens nobles, en qui réſidoit le ſoin, le gouvernement & l'adminiſtration de ladite République.

D'Azur, à une Muraille d'Or, poſée en Faſce, longée d'Argent; Et un Chef d'Or, chargé d'un Aigle de Sable.

Jaques-Louis DE GISLAIN, Ecuyer, Seigneur de Verron, ci-devant Capitaine dans le Régiment de Boufers, demeurant dans la Paroiſſe de Montacher en Champagne, Diocéſe & Election de Sens, Généralité de Paris, fut marié le 22. Octobre 1718. avec Anne-Dorothée de Merle-Blanchuisson, veuve de Charles de Quéribier, Ecuyer, Seigneur de Bois de Laval, & fille de Pierre du Merle, Ecuyer, Seigneur de Pleſſis-Blanchuiſſon, & de Marie-Gabrielle de Noue. De ce mariage il eut entr'autres enfans, Marie-Gabrielle de Giſlain-de Verron, née le 21. Janvier 1719. & reçûe à S. Cyr le 2 d'Août 1730. sur les Titres qui furent produits alors, & qui prouvent que ledit Jaques Louis de Giſlain eut pour freres & ſœurs 2 Jean Battiſte de Giſlain Ecuyer, Sieur de Rouvrai, Lieutenant au Régiment de Paris 3 Alexandre de Giſlain Ecuyer Sieur de la Broſſe, Lieutenant au même Régiment 4 François-Céſar de Giſlain Ecuyer Sieur des Chapelles 5 Marie Anne de Giſlain femme de Pierre Charles de Loui, Seigneur de Frozelou Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis Sous Brigadier de la premiere Compagnie des Mouſquetaires du Roi, & 6 Marthe & 7 Eliſabeth de Giſlain, & que tous sept eurent pour pere & mere

Louis de Giſlain Ecuyer Seigneur de Verron de la Broſſe Verron & de Montacher en partie, l'un des Gentilshommes ordinaires de Monſieur, Duc d'Orléans, & Barbe-Suzanne Soulet qu'il épouſa le 2 Novembre 1689. fille d'Alexandre Soulet Conſeiller du Roi Tréſorier Payeur des Rentes de l'Hôtel de Ville de Paris & de Marie de Lavois. Que ledit Louis Giſlain, lequel mourut le 4. Avril 1723 & fut enterré dans l'Egliſe de Montacher eut pour freres Jaques de Giſlain Ecuyer Conſeiller du Roi Lieutenant général au Bailliage de Montreuil & Roger de Giſlain Ecuyer Seigneur de Crouin l'un des deux cent Chevaux Légers de la Garde ordinaire de Sa Majeſté & que ſuivant un partage qu'ils firent le 26 Mai 1687 ils étoient enfans de

Nicolas de Giſlain, Ecuyer Sieur du Houſſet au Bailliage d'Alençon, & de Suzanne le Jai mariés le 6. Novembre 1662 fille de Jaques le Jai Ecuyer, Seigneur de la Fouche-Herſent & de Marie de S. Maxent, Ledit Nicolas fils de

Jean de Giſlain, Ecuyer, Seigneur de Houſſet & du Hal & de Marie le Ducrer qu'il épouſa le 20. Févr er 1594 fille de Jean le Ducrer Ecuyer Sieur d'Auglures de la Moſtiere &c & de Marie de Gaucestin & que ledit Jean de Giſlain lequel reçut ſon partage de Robert de Giſlain, ſon frére Ecuyer Sieur de Bonpallaume, le 6 Janvier 1589 étoit fils de

Charles de Giſlain, Ecuyer, Seigneur du Houſſai, de Carbera, de la Gaſtine, &c. & de Caterine Beno, Dame de la Barre.

Cette Famille a été maintenue & reconnue Noble, par Sentence des Elus de Mortagne, du 2 Aouſt 1634, par un Jugement de Mrs. Paris & Paſcal, Commiſſaires Généraux députés par le Roi ſur les Francsfiefs & nouveaux Aquets dans la Généralité de Rouen, du 9. Mai 1642. & par une Ordonnance de M. de Marle, Commiſſaire départi dans la Généralité d'Alençon, du 7. Juin 1666. dans leſquels Jugement & Ordonnance ſont énoncés les Titres, qui établiſſent l'ancienneté de la Nobleſſe de cette Famille, depuis Jean Giſlain, Ecuyer, Sieur du Boiſguillaume, & de S. Mars-de-Coulonge, vivant l'an 1490.

D'Azur, à un Cerf d'Or, paſſant.

* * *

JEAN-MEDARD GOBELET, demeurant à Varennes en Argone, & Auguſtin & Charles Gobelet, ſes frères, demeurans au lieu de Malancourt, tous trois Seigneurs par indivis des Terres & Seigneuries de Haucourt & de Malancourt, dont ils donnérent au Roi leur aveu & dénombrement, à cauſe de ſon Château de Sainte Menehould, le 18 Septembre 1733 (l'hommage en ayant été fait par eux à Sa MAJESTÉ, en ſon Bureau des Finances à Châlons, le 21 d'Avril précédent) ont produit des Titres qui juſtifient que attendu leur qualité de Noble, ils ont été déchargés du droit de Francsfiefs, par Ordonnance de M. le Pelletier-de Beaupré, Commiſſaire départi dans la Généralité de Champagne, du 8 Mars 1734. & que ledit Jean Médard Gobelet, marié le 17 Novembre 1726. avec Théréſe BUARD, fille de Charles Buard, Ecuyer, Seigneur de Chépi, & d'Anne BAILLY, étoit fils de

François Gobelet, Ecuyer, Seigneur d'Arche, de Warsfeuil, de Frasnoort, de Bretafon & de Beauffe au Comté de Namur, Avocat au Conſeil Provincial de Luxembourg, & de Marguerite STEARBIS, ſa femme. Lequel François Gobelet avoit été maintenu par l'Univerſité de Louvain, le 7 Octobre 1715, dans le droit & le Titre de Patron & Collateur des Bourſes du College de Sainte Anne en ladite Univerſité, comme étant l'arriére petit neveu & l'unique mâle du ſang de Nicolas Gobelet, Docteur & Profeſſeur ès Droits dans l'Univerſité de Louvain, Fondateur dudit College, ainſi que l'exprimoit une Généalogie atteſtée l'an 1682 par le Sieur Henri Rampen, Préſident du College de Louvain.

D'or, à trois Merlettes de Sable, poſées deux & une.

CHARLES GOURJAULT, III. du nom, Ecuyer, Seigneur de Cerné & de la Berlière, demeurant au lieu de Cerné, Election de Châtelleraut, Diocèse & Généralité de Poitiers, épousa le 7. Décembre 1705. Geneviéve SUIRET, fille de Pierre Suiret, Ecuyer, Seigneur d'Angle, & de Gabrielle LAUVERJAT. De ce mariage, il a eû entr'autres enfans, Pierre-Charles Gourjault de Cerné, né le 20. Septembre 1713. & reçû Page du Roi dans sa Grande Ecurie, le 20. Décembre 1731.

Les Titres qui furent produits alors pour sa réception, justifient que ledit Charles Gourjault, maintenu dans sa qualité de Noble & d'Ecuyer, avec Claude-Charles, Jean-Alexandre, & Pierre-Philipes Gourjault, ses fréres consanguins, par Ordonnance de M. Quentin-de Richebourg, Commissaire départi dans ladite Généralité de Poitiers, du 18. Mars 1715. étoit fils de

Charles Gourjault, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de la Berlière & de Cerné, Lieutenant de la Compagnie de Chevaux-Légers du Sieur de la Paillerie, l'an 1668. & de Charlote HELIE, mariée le 21. Octobre 1677. fille d'Henri Helie, Ecuyer, Seigneur du Bertroux, & de Marie SAUBERT. Que ledit Sieur de la Berlière épousa en secondes nôces, le 12. Aoust 1683. Claude-Perside GOURJAULT, sa cousine, dont il eut lesdits Claude Charles, Jean Alexandre & Pierre-Philipes Gourjault; & que lui & Jean Gourjault, son frere germain puisné, Ecuyer, Seigneur de Cerné, l'an 1669. étoient enfans de

Charles Gourjault, I. du nom, Ecuyer, Seigneur de la Berlière, Capitaine d'Infanterie dans le Regiment de Laval, par Commission du 4. Février 1640. & de Caterine DE LA BARRE, mariée le 6. d'Aoust 1646. fille de Pierre de la Barre, Ecuyer, Seigneur de la Barre, de Cerné, du Bois-de Luché, &c. & de Judith DE PILLARD. Ledit Charles, fils de

Jean Gourjault, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de la Berlière & de Villefort, & de Caterine DE VIVONE, qu'il épousa le 18. Octobre 1618. fille de haut & puissant Messire Jean de Vivone, Chevalier, Seigneur de Baugour, de Malleraud, &c. & de Louise DE LA CHAMBRE. Que ledit Jean Gourjault eut pour pére & mére, haut & puissant

Pierre Gourjault, Ecuyer, Seigneur de la Milliére, de Pessac, de Panévre, de la Grève, &c. Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, & de Marie Geoffroy, mariée le 3. de Septembre 1571. fille de Noble & puissant Charles Geoffroy, Ecuyer, Seigneur de Dampierre-les Nones, & de Damienne DE PARTENAI. & ledit Pierre, fils de Noble & puissant

Jean Gourjault, I. du nom, Ecuyer, Seigneur de la Berlière, de la Coubarde, de la Milliére, &c. & de Françoise TAVEAU, qu'il épousa le 12. Janvier 1538. fille de Noble & puissant René Taveau, Ecuyer, Seigneur & Baron de Mortemer, & de Marguerite DE BEAUVILLIERS. Et que ledit Jean Gourjault, donna le 3. Mai 1520. à Noble & puissant Seigneur Jean DE S. GELAIS, Ecuyer, Seigneur de S. Gelais & de la Vefvre, son aveu & sa déclaration des heritages qu'il tenoit au Fief de ladite Seigneurie de la Vefvre.

Cette Famille a aussi été maintenue dans sa Noblesse, par Ordonnance de Mr

Colbert & Barentin, Commiſſaires départis dans ladite Généralité, des 27 Février 1665 & 10 Décembre 1667. & elle porte pour Armes :

De Gueules, à un Croiſſant d'Argent.

ADRIEN-LOUIS DE GRAVERON, Ecuyer, Seigneur d'Heudreville-ſur Eure, & de la Haye-de Calleville, demeurant audit lieu d'Heudreville, Dioceſe & Election d'Evreux, Généralité de Rouen; fut baptiſé le 24. Juillet 1684. & comme Seigneur & Patron du Fief d'Heudreville, mouvant en plein Fief de Haubert, de la Baronie de la Boullaye, il en donna ſon aveu le 2. Novembre 1713. à Henri-Jaques Nompar-de Caumont, Duc de la Force; Pair de France, Seigneur & Baron de la Boullaye; Il épouſa le 10. Janvier 1716. Marie-Thérese-Louiſe Genevieve du Val, fille de Charles du Val, Ecuyer, Seigneur de Bonnemare, & de Marie de la Vigne, duquel mariage il a eû pour enfans, Jaques-Louis-Charles de Graveron, né le 13 Novembre 1716 reçû Page du Roi dans ſa petite Ecurie le 8 Décembre 1732 & Jaques-Adrien-Joſeph de Graveron, né le 22. Septembre 1719, reçû Chevalier de Malthe, puis Page de la Reine le 28 Décembre 1734 ſur les Titres certifiés à leurs Majeſtés par le Juge d'Armes de France, leſquels établiſſent que ledit Adrien-Louis de Graveron; eut pour pére & mére,

Charles de Graveron, Ecuyer Seigneur Chatelain de la Haie en Artois, Seigneur d'Heudreville en Normandie, & d'Anne de Livet, mariée le 27 Septembre 1682 fille d'Adrien de Livet, Ecuyer, Seigneur & Patron de Fiefs de Fay de Barville, &c. & d'Anne de Giffart. Que ledit Charles de Graveron maintenu dans ſa qualité de Noble & d'Ecuyer, par Ordonnance de M. de la Bourdonnaye Commiſſaire départi dans la Généralité de Rouen, du 22 Mars 1698 étoit fils d'

André de Graveron, Ecuyer, Seigneur Chatelain de la Haie en Artois, & de la Haie-Calleville, de Sainte-Colombe, &c. & de Louiſe-Marie de Change, qu'il épouſa l'onziéme de Janvier de l'an 1655 fille de René de Change, Seigneur de Villaine & de Vilers, & de Cécile de Fouqueres. Que ledit André de Graveron ſervoit avec équipage d'Armes & de Chevaux dans la Ville d'Evreux, ſous le Duc de Longueville l'an 1635 & qu'il eut pour pere & mere,

Jean de Graveron, II. du nom, Ecuyer, Seigneur et Chatelain de la Haie, & Geneviéve le Neveu, mariée le 28 Avril 1615, fille unique de Mathurin le Neveu, Ecuyer, Sieur de Fermetot, Sécretaire du Roi, & de Caterine Renet. Ledit Jean, fils de

Jean de Graveron, I. du nom, Ecuyer, Sieur de Gondreville, & de Claude le Fort, qu'il épouſa le 22 Avril 1587, fille d'Antoine le Fort, Ecuyer, Sieur de Bonnebosc, Procureur du Roi en la Vicomté du Pont Audou & du Pont Audemer, & de Madeleine Richer; (*elle eut en mariage la ſomme de 6666 Écus ; outre mile livres de rente aſſignée ſur la terre de Sainte Colombe*. Que ledit Jean de Graveron, par Arreſt du Parlement de Rouen rendu le 21 Mars 1594, fut maintenu dans la poſſeſſion des Terres & héritages qui lui avoient été cédés le 30. Juillet 1587. par Nicole de la Haye, ſa mère, veuve de

Robert de Graveron, II. du nom, Ecuyer, Sieur de Gondreville, homme d'Armes des Ordonnances du Roi ſous la charge de Jean d'Estouteville, ſon couſin iſſu de germain, Seigneur de Villebon. Que ledit Robert de Graveron, dont le Contrat de mariage fut accordé le 14. Mars 1557. avec ladite Nicole de la Haie, fille unique & héritière d'Achilles de la Haie, Ecuyer, Sieur de la Haie, homme d'Armes de ladite Compagnie, & de Marguerite Blondel, donna aux Officiers de la Châtellenie de Tournehem, le 19. Mai 15[illegible] ſon dénombrement de la Terre & Seigneurie de la Haie, mouvante en plein Fief Noble de Sa Majeſté Catholique, à cauſe de ſadite Châtellenie de Tournehem, & qu'il eut pour père & mère,

Robert de Graveron, I. du nom, Ecuyer, Sieur de Graveron, & de la Haie-de Caſſeville, l'an 1517. & Jeanne de Berneaucourt, ſa femme; & que ledit Robert fut préſent au Contrat de mariage de Renée de Graveron, ſa ſœur, accordée avec Michel de Franqueville, Sieur de Gondreville, le [illegible] de Mars de l'an 15[illegible]

De Gueules, à une Faſce d'Or, ſurmontée d'une branche d'Arbre de même, écotée & poſée en Faſce.

* * *

JAQUES-GEOFFROI GRIMOUARD, Ecuyer, Seigneur du Péré, de Vagnes, de la Liboretière, &c. demeurant audit lieu du Péré, Paroiſſe de Coulonges-les Royaux en Poitou, &

HENRI-MARIE GRIMOUARD, Ecuyer, Seigneur de la Loge, de S. Laurent-de la Salle, de Guignefolle, &c. demeurant audit lieu de la Loge, Paroiſſe de Saint Laurent-de la Salle auſſi en Poitou, ont déclaré, en attendant la preuve de leurs filiations, qu'ils portoient pour Armes

D'Argent, à un fretté de Gueules, de ſix pièces, & un franc quartier d'Azur.

* * *

CLAUDE GROS-DE BOZE, né à Lyon le 28. Novembre 1687. & ſucceſſivement Sécrétaire perpétuel de l'Académie Royale des Inſcriptions & Belles Lettres, l'an 1706. Intendant des Deviſes & Inſcriptions des Edifices Royaux, pourvû en la même année 1706. L'un des Quarante de l'Académie Françoiſe, reçû en 1715. en la place de M. de Salignac-de Fénelon, Archevêque de Cambrai; Commis à la Garde des Médailles & autres Raretés antiques du Cabinet du Roi; Académicien honoraire de l'Académie Royale de Peinture & Sculpture, & Conſeiller du Roi Tréſorier de France Général des Finances en la Généralité de Lyon, pourvû le 7. Juillet 1724. & reçû en la Chambre des Comptes de Paris le 14. Décembre ſuivant, épouſa le 16. Avril 1732. Charlotte-Philippine DE CHASTRE-DE CANGÉ, fille de Jean-Baptiſte-Pierre-Gilbert de Chaſtre, Ecuyer, Seigneur de Cangé, Commiſſaire ordinaire des Guerres, & de Philippine-Charlotte de Wendt, dont le pere Gaſpard-Sigiſmond de Wendt, Seigneur de Pepenhauſen, eſt Gouverneur des Ville & Château de Montargis; Ledit Sieur de Cangé, fils de Pierre-Imbert de Chaſtre, Conſeiller-Secrétaire du Roi, Maiſon, Couronne de France & de ſes Finances.

M. de Boze avoit publié pluſieurs Ouvrages particuliers avant que d'être reçû à l'Académie des Inſcriptions & Belles Lettres, & depuis qu'il en eſt Secrétaire, il a donné au Public ſix Volumes in 4°. de l'Hiſtoire & des Mémoires de cette Académie, où il eut l'honneur de recevoir & de complimenter le Roi en 1719, lorſque SA MAJESTÉ vint préſider à une de ſes Séances. Il avoit été chargé par le feu Roi de la réviſion & de la continuation de l'Hiſtoire Métallique de ſon Regne, qui fut achevée & préſentée à Louis XV. ſon Succeſſeur, le jour même de ſa Majorité. Il a de même eû l'inſpection de l'Hiſtoire du Sacre du Roi, laquelle parut en 1732 & de pluſieurs autres Ouvrages conſidérables.

D'Or, à un Chevron de Gueules, dentelé & accompagné de trois Merlettes de Sable, poſées deux en Chef, & l'autre à la pointe de l'Ecu.

* * *

THOMAS DE GROUCHI, Ecuyer, Seigneur de Grény de la Chauſſée ſur Longueville, &c. demeurant audit lieu de la Chauſſée, Dioceſe & Généralité de Rouen, épouſa le 4 Février 1681. Marie DE CLERCQ, fille de Jaques de Clercq, Ecuyer, Seigneur & Patron de Gonneville, & d'Antoinette DE LA RUE-BERNARDÉ. De ce mariage il eut entr'autres enfans, Marie Anne de Grouchi, née le 25 Novembre 1687. & reçûë à S. Cyr le 18. Mai 1696. Les Titres qui ont été produits pour la preuve de ſa Nobleſſe, juſtifient que ledit Thomas de Grouchi, auquel le Roi donna main levée de la Garde Noble de ſa perſonne, par Lettres Patentes du 9. Avril 1680. regiſtrées en la Chambre des Comptes de Normandie, le 26. Mai ſuivant, étoit fils d'

Adrien de Grouchi, Ecuyer, Sieur de Grény, Capitaine dans le Régiment d'Artois Infanterie l'an 1671. & d'Hélène DE DAMPIERRE, mariée le 15. Mai 1659. fille de Jaques de Dampierre, Ecuyer, Seigneur des Iſles de Brémoutier, &c. Gouverneur des Ville & Château de Gournay, & de Madelene de CHAUVET. Que ledit Adrien de Grouchi eut pour frère aîné, Thomas de Grouchi, Ecuyer, Sieur de Robertot, Lieutenant d'Infanterie dans le Régiment de Philipes DE TORCI, Seigneur de la Tour, l'an 1639. & pour fréres puînés, Jaques de Grouchi, qui a fait la branche des Seigneurs de la Motte-Gouvis mentionnés ci-après, & Mathieu de Grouchi, Ecuyer, Sieur de Breſſi, Cornette dans le Régiment de Mazarin Cavalerie, tous quatre maintenus dans leur ancienne Nobleſſe, par Ordonnance de M. Barin-de la Galiſſonnière, Commiſſaire départi dans la Généralité de Rouen, du 10. Août 1667. & qu'ils étoient enfans de

François de Grouchi, Ecuyer, Seigneur de Robertot, de la Chauſſée-de Grény, &c. Homme d'Armes de la Compagnie de la Reine, ſous la charge du Duc de Sully l'an 1609. & de Marie Toustain, qu'il épousa le 23. Avril 1608. fille d'Adrien Toustain, Ecuyer, Seigneur de Frontebosc, Conseiller au Parlement de Rouen, & de Françoise de Hanivel. Que ledit François, donna son aveu le 15. Janvier 1586. au Bailli de la Châtellenie de Cani & Caniel, à cause du Fief de Robertot, situé dans la Paroisse dudit lieu de Robertot, & mouvant pour un demi Fief Noble de Haubert & de Chevalier, de la haute Justice & Châtellenie de Cani & Caniel, & qu'il eut pour pére & mére, Noble homme

Jean de Grouchi, II. du nom, Sieur de la Chaussée-de Gréni, de Sorquentot, &c. & Françoise de Monstures, mariée le 26 Septembre 1560. fille de Pierre de Monstures, Ecuyer, Sieur d'Auvilliers, & de Jeanne de la Motte; Ledit Jean, fils aîné de

Christophe de Grouchi, Ecuyer, Seigneur de Gréni, & de Colette le Prevost, sa femme, fille de Thibaut le Prévost, Ecuyer. Que ledit Christophe fonda dans l'Eglise Collégiale de Charlemesnil, le 17 Janvier 1537. une Messe solemnelle de *Requiem*, le Lundi après le Dimanche *Judica*, & qu'il eut pour pére & mére, Nobles personnes

Jean de Grouchi, I. du nom, Seigneur de la Riviére, & Hebeou et Morand, qu'il épousa le 7. Mars 1505. fille de Jaques de Morand, Ecuyer, Seigneur de Gréni, Ledit Jean, fils aîné de

Colard de Grouchi, Ecuyer, Seigneur de la Chaussée, lequel fut déclaré Noble par Sentence des Elus de Rouen, du 17 Janvier 1479.

On a produit de plus un Titre original du 11. Octobre 1416. dans lequel est nommé Noble homme *Monseigneur* Jean de Grouchi, Chevalier, Seigneur de Monthérauller, & Noble Dame *Madame* Jeanne de Fontaine, sa femme.

SEIGNEURS DE LA MARRE-GOUVIS

Jaques DE GROUCHI, Ecuyer, Sieur de Robertot & de Breiti (troisiéme fils de François de Grouchi, & de Marie Toustain, ci-dessus), naquit le 24. Janvier 1616. fut marié le 23. Avril 1659. avec Jeanne le Roux, fille de Jaque le Roux, Ecuyer, Seigneur de Tresles, Maître d'Hôtel du Roi, & de Marie Puchot. & sur ce qu'il avoit exposé à Sa Majesté, conjointement avec lesdits Thomas, Adrien & Matthieu de Grouchi, ses fréres, que depuis environ 300. ans, Louis de Grouchi, Chevalier, avoit eu pour fils Louis & Jean de Grouchi. Que ledit Louis, comme aîné, avoit porté les Armes de son pére, qui étoient un *Ecu d'Or, fretté de six piéces d'Azur*, & que ledit Jean de Grouchi ayant épousé l'héritiére d'Escorcheveur & de la Chaussée, en avoit pris les Armes, qui étoient *d'Argent, à trois Trefles de Sinople*, mais que la Branche dudit Louis étant éteinte, & eux étant descendus directement dudit Jean de Grouchi, ils supplioient Sa Majesté de leur permettre de reprendre les Armes de leur Famille, & d'y ajoûter un Ecusson intérieur chargé de trois Trefles. Sa Majesté par Lettres Patentes en forme de Charte, données à S. Germain en Laie au mois de Décembre 1671. permet ausdits Thomas, Adrien, Jaques & Matthieu de Grouchi, de reprendre & porter dorénavant les Armes dudit Louis de Grouchi, savoir, un *Ecu d'Or, fretté de six piéces d'Azur*, & d'y ajoûter un Ecusson intérieur, *chargé de trois Trefles de Sinople, posés deux en Chef, & un en pointe*.

Du mariage dudit Jaques de Grouchi & de ladite Jeanne le Roux, naquirent

Digitized by Google

Jacques de Grouchi, Ecuyer, Seigneur de Breſſi, &

Nicolas de Grouchi, Seigneur & Patron de la Marre-Gouvis, dans la Vicomté de Rouen, ſucceſſivement Capitaine général Garde-Côte à Dieppe, Lieutenant de Vaiſſeaux du Roi, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, puis Capitaine de Vaiſſeaux de Sa Majeſté, par Commiſſion du 21. Avril 1728. Il épouſa le 16. Août 17[illegible] Nicole-Urſule-Eliſabeth Cousin, fille de Pierre Couſin, Ecuyer, Seigneur de Conteville, du Marais-Vernier, &c. Conſeiller-Secrétaire du Roi, Maiſon, Couronne de France & de ſes Finances, & de Marie Aubry.

François-Jaques de Grouchi de Robertot, leur fils, naquit le 7. Novembre 1715. & fut reçû Page du Roi dans ſa Grande Ecurie, le 21. Juin 1732. ſur les Titres en original détaillés ci-deſſus.

D'Or, fretté de ſix pièces d'Azur, & ſur le tout un Ecuſſon d'Argent, chargé de trois Treſles de Sinople, poſés deux & un.

* * *

CHARLES GUENANT, III. du nom, Ecuyer, Sieur de Chaubuſſon, demeurant dans la Paroiſſe de Lucé-le-Mâle en Berri, Election de Chateauroux, Diocèſe & Généralité de Bourges, épouſa le 19 Janvier 1712. Marie Pateufleau, fille de Jean Pateufleau, Ecuyer, Sieur de la Motte, & de Marie de Bonafaux. De ce mariage il a eû entr'autres enfans, Marguerite Guenant, née le 3. Février 1715.

Cette Famille a produit des Titres en original, qui juſtifient que ledit Charles Guenant eut pour pére & mére,

Charles Guenant, II. du nom, Ecuyer, Sieur de Chaubuſſon & de la Chelonerie, & Louiſe-Charlotte Simon, mariée le 14. Mai 1664. fille de Jacques Simon, Ecuyer, Sieur de Beuſſelas, & de Charlote de Bonafaux. Que ledit Charles, maintenu dans ſa Nobleſſe avec François Guenant, ſon couſin germain, Ecuyer, Sieur de la Volenére, par Ordonnance de M. Tubeuf, Maître des Requêtes, & Commiſſaire départi dans les Généralités de Bourges & de Moulins, eut pour frére François Guenant, Ecuyer, Sieur de la Courtauſiére, marié dans l'Egliſe de Lucé-le-Mâle, avec Anne-Françoiſe de Bailleu, fille de René de Bailleu, Ecuyer, Sieur des Cognets, & d'Anne de Preville, & qu'ils étoient enfans de

Michel Guenant, Ecuyer, Sieur du Breuil, & de Renée de Vanreger, qu'il épouſa le 27. Juillet 1637. fille d'André de Vanreger, Ecuyer, Sieur de la Courtauſiére, & de Charlote Aubert. Que ledit Michel eut pour frére aîné, Antoine Guenant, Seigneur de Vitré, qui a fait poſtérité (laquelle ſera rapportée dans la ſuite de cet Ouvrage, lorſqu'il aura été juſtifié de ſon exiſtence) & pour frére puîné René Guenant, Seigneur de S. Paul, mentionné ci-après. Leſdits Antoine, Michel & René Guenant, enfans de

Charles Guenant, I. du nom, Ecuyer, Sieur du Breuil, & d'Antoinette de Tranchelion, mariée le 28. Septembre 1587. fille de Gabriel de Tranchelion, Baron de Sénevières en Touraine, Chevalier de l'Ordre du Roi, Gentilhomme ordinaire de Sa Chambre, &c. & de Renée de Marat; Que ledit Charles Guenant, tranſigea le 18. Aouſt 1599. avec Anne Guenant, ſon frère, Chevalier, Seigneur de S. Ciran, ſur les diférens qu'ils avoient pour le partage des biens de leur père & mère, nommés

François Guenant, Chevalier, Seigneur de S. Ciran, & Anne de Villiers, ſa femme; Lequel François Guenant fit hommage au Roi entre les mains de Marc de Fortia, Tréſorier de France à Tours, le 17. Mai 1575. à cauſe de ſa Terre & Seigneurie de la Roche-aux Belins, ſituée dans la Paroiſſe de Luzillé & mouvante du Château d'Amboiſe, & étoit fils de

Pierre Guenant, Ecuyer, Seigneur de la Roche, & de Jeanne Chauveron, qu'il avoit épouſée avant le 28. Juillet 1503. fille de Meſſire Louis Chauveron, Seigneur de la Motte-Chauveron, & de Jeanne de Lentillac. Que ledit Pierre Guenant, fit un partage avec Méri Guenant, ſon frère aîné, Seigneur de S. Ciran, le 10. d'Aouſt de l'an 1505. des biens qui leur étoient échus par la mort de leur pere & mère, nommés

Louis Guenant, Ecuyer, Seigneur de la Roche-aux Belins, de Beauregard, de la Touche S. Ciran, &c. & Anne Chevalleau; & que Noble homme Jean Guenant, Ecuyer, vendit le 7. Octobre 1480. audit Louis Guenant, ſon frère (qualifié Noble & puiſſant dans un Acte de l'an 1503.) tous les biens qu'il pouvoit prétendre dans la ſucceſſion de Noble Dame Marie Isoré, leur mère, & dans celle de Noble homme Mathieu Guenant, leur frère.

SEIGNEURS DE S. PAUL ET DE LOURLIERE.

René GUENANT, Ecuyer, Seigneur de S. Paul (fils puiſné deſdits Charles Guenant & Antoinette de Tranchelion) épouſa le 10. Janvier 1640. Antoinette du Puy, fille de François du Puy, Ecuyer, Sieur de la Chevalerie, & de Jeanne de Baignoux. Ils eurent entr'autres enfans

François Guenant, Ecuyer, Sieur de Lourière, l'un des Chevaux Légers de la Garde du Roi, demeurant au lieu du Bouherpin, Paroiſſe de Luce-le-Mal, lequel fut marié le 27. Novembre 1670. avec Madelène du Breuil, fille de Claude du Breuil, Ecuyer, Sieur de Chevannay, & d'Hélène d'Auvergne-la Grossinière. De ce mariage il a eû pour enfans, 1. Robert Guenant, Capitaine de Cavalerie, tué au Siége de l'Iſle l'an 1667. 2. Marie Guenant, Dame de Chevannay. 3. Anne-Françoiſe Guenant, née le 22. Février 1681. 4. Françoiſe & 5. Madelène Guenant.

D'Or, à cinq Lozanges de Gueules, poſées en Faſce.

MAXIMILIEN-ROCH-LOUIS-ROBERT GUILLAUME, Ecuyer, Seigneur de Marſangi, de Buſſi-les-Simonots, &c. demeurant au lieu de Marſangi, Diocèſe de Sens & Généralité de Paris, fut batiſé le 17. de Mars 1713. & fut reçû Page du Roi dans ſa Petite Ecurie, le 5. Mai 1728. ſur les Titres qui furent produits alors pour ſa réception, & qui juſtifient que lui & Louis-Charles Guillaume, ſon frére, Ecuyer, batiſé le 17. Juillet 1715. ſont enfans de

Robert Guillaume, III. du nom, Ecuyer, Seigneur de Marſangi, & de Suzanne GAUTIER, qu'il épouſa le 19. Juin 1708. fille de Maximilien Gautier, lors qualifié Ecuyer, Seigneur de la Borgnette, Conſeiller du Roi, Préſident, Lieutenant Civil & Criminel, Commiſſaire Enquêteur & Examinateur au Bailliage & Siége Royal de Villeneuve-le Roi, & de Suzanne GREFFE. Ledit Robert, fils de

Maximilien Guillaume, Ecuyer, Seigneur de Marſangi, & de Claude-Marie VINCENT, mariés dans la Ville de Melun, le 23. Février 1684. fille de Claude Vincent, Secrétaire de la feue Reine Mere, Anne d'Autriche, Elû en l'Election de Bray-ſur-Seine, & Contrôleur au Grenier à Sel de Montereau-faut-Yonne, & de Marguerite PARENT. Que ledit Maximilien Guillaume, & Robert & Maximilien-Antoine Guillaume ſes enfans, furent maintenus dans la qualité de Noble & d'Ecuyer, par Ordonnance de M. Phelypeaux, Conſeiller d'Etat, & Commiſſaire départi dans ladite Généralité de Paris, du 6. Novembre 1700. & qu'il eut pour pere & mere

Robert Guillaume, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de Marſangi, de Buſſi, &c. Conſeiller Juge Magiſtrat au Bailliage & Siége Préſidial de Sens, & de Marie GAUTIER, qu'il épouſa le 7. Novembre 1639. fille de Noble homme Maximilien Gautier, Seigneur de la Borgnette, Conſeiller du Roi, Elu en l'Election de Joigni, & de Marie BEAUJEU. Que ledit Robert Guillaume obtint une Sentence du Bailliage & Siége Préſidial de Sens, le 11. Juillet 1660. qui lui permit de reprendre le nom de Guillaume, que ſon pére avoit quitté pour prendre celui de Marſangi. Que par Arreſt du Conſeil d'Etat du Roi du 24. Mars 1667. il fut maintenu avec Chriſtophe Guillaume, ſon frere, Sieur de Richebourg, dans la qualité de Noble & d'Ecuyer, dont ils avoient juſtifié la poſſeſſion depuis l'an 1561. & qu'ils étoient enfans de

Robert Guillaume, I. du nom, Ecuyer, Sieur de Marſangi, Prévoſt de la Ville de Sens, & de Jaqueline CANELLE, mariée le 13. Mai 1601. fille de Jaques Canelle, Ecuyer, Sieur de Bernard, Commiſſaire ordinaire des Guerres, & d'Anne LE MAIRE. Que ledit Robert Guillaume obtint des Lettres Patentes en forme de Charte, données à Blois au mois de Mai 1616. portant permiſſion de changer ſon ſurnom de GUILLAUME en celui de MARSANGI, & qu'il eut pour pére & mére

Chriſtophe Guillaume, Seigneur de Brei & de Marſangi, Bailli & Capitaine de la Ville de Sens, & Cecile HEMARD, qu'il épouſa le 29. Avril 1565. fille de Noble homme Robert Hémard, Conſeiller du Roi, Lieutenant Criminel au Bailliage & Siége Préſidial de ladite Ville de Sens, & de Marie LHUILLIER. Et que ledit Chriſtophe Guillaume, fut qualifié du Titre de Noble et d'Ecuyer, au mois d'Aouſt de l'an 1576.

D'Azur, à une Faſce d'Or, accompagnée en chef d'une Etoile de même, entre deux Roſes d'Or, & en pointe d'une Tête de Cerf auſſi d'Or, paſſée de front.

* * *

LOUIS-IGNACE DE GUISTELLE (autrement auſſi **GHISTELLE**), Ecuyer, Seigneur de Serni, d'Acquembronne, de Roclencourt, &c. demeurant dans la Paroiſſe de Serni en Artois, Dioceſe de Boulogne, donna au Roi le 15. Novembre 1685. ſon aveu & ſon dénombrement du Fief de la Franche-Garène, mouvant du Château de Bethune, & du ſon mariage accordé le 30. Octobre 1674. avec Anne-Françoiſe de Guernonval, fille de Philipes-Albert de Guernonval, Chevalier, Baron d'Eſclebec, Capitaine de Cuiraſſiers pour le Service du Roi d'Eſpagne, il eut entr'autres enfans, Marie-Anne de Guiſtelle, née le 11. d'Octobre 1684. & reçûe à S. Cir le 3. Avril 1694. ſur les Titres qui furent produits alors, & qui juſtifient que ledit Louis-Ignace de Guiſtelle, & Noble Louis-François de Guiſtelle, ſon frere puîné, étoient enfans de Noble Seigneur

Charles de Guiſtelle, II du nom, Chevalier, Seigneur de Roclencourt, d'Acquembronne, de la Franche-Garène, &c. & de Marie-Françoiſe de Coupigny, qu'il épouſa le 23. Novembre 1638. fille de Charles de Coupigny, Chevalier, Seigneur de Warlancourt, & de Suzanne des Watines, Dame du Bois-du-Rez. Que ledit Charles eut pour frere aîné, Maximilien de Guiſtelle, Religieux de la Compagnie de JESUS, lequel, avec la permiſſion du Provincial de cet Ordre, il reçût ſon partage le 2. Décembre 1636. conjointement avec Adrien-François de Guiſtelle, Seigneur de S. Floris, & Philipes de Guiſtelle, Seigneur des Marais, ſes freres: Et que par Lettres Patentes, en forme de Chartes, du mois de Decembre 1674. Sa Majeſté erigea en titre & dignité de Marquiſat, la Terre & Seigneurie de S. Floris en Artois, mouvante en arriere-fief de Sa Majeſté, à cauſe de la Gouvernance d'Arras, *en conſidération de ce que la Maiſon de Guiſtelle étoit une des plus anciennes & des plus illuſtres de la Province d'Artois, & connue dès l'an 1060 en la perſonne de Bertoult, Seigneur de Guiſtelle, Chevalier, couſin-germain de Baudouin, Comte de Flandres; Qu'elle étoit alliée à diverſes Maiſons Souveraines, & à la plûpart des Maiſons conſidérables de France & de Flandres, & que ceux de ce nom s'étoient ſignalés dans pluſieurs occaſions de Guerre, & avoient été honorés de grand nombre d'Emplois diſtingués, & de Charges principales qu'ils avoient remplies dans les Cours & dans les Guerres des Comtes de Flandres, & des Princes de la Maiſon de Bourgogne, & de la Maiſon d'Autriche.* Que leſdits Maximilien, Adrien-François, Charles & Philipes de Guiſtelle, étoient enfans de Noble Seigneur

Alexandre de Guiſtelle, Seigneur de S. Floris, des Marais, de Roclencourt, &c. & de Florence de Wissoc, mariés le 12. Février 1601. fille de Julien de Wiſſoc, Chevalier, Seigneur de Bomy, & de Marie de Flechin.

Ledit Alexandre, fils de

Charles de Guſtelle, I du nom, Seigneur de Proſtène, de Waſſenar, de la Motte, &c. Gouverneur de la Ville & du Pays de Malines, & Capitaine d'une Compagnie de cent Lances, par Commiſſion du 7. Octobre 15[illegible], & de Barbe de la Planque, qu'il épouſa le premier de Juillet 1570. fille de Noble homme Louis de la Planque, Seigneur de la Cornet, des Watines, &c. & de Noble Caterine de Gosson, Demoiſelle de S. Floris. Que ledit Charles de Guſtelle, pourvû par Sa Majeſté Catolique de l'Etat de Souverain Bailli de Flandres, le 23. Janvier 1574. eut pour ſœur, Madame Louiſe de Guſtelle, femme de Noble & puiſſant Seigneur, Meſſire Euſtache de Croï, Chevalier, Seigneur de Rumenghen, de la Motte, &c. Gouverneur, Grand Bailli, & Capitaine de S. Omer, l'an 1570. & qu'ils étoient enfans de Noble homme Meſſire

Louis de Guſtelle, Chevalier, Seigneur de la Motte, de Proſtène & de Merlin, Ecuyer de l'Empereur Charles Quint, & ſon Grand Bailli de Courtrai, l'an 1537. & d'Hélène de Baenst, fille de Joſſe de Baenſt, Ecuyer, Seigneur de Montigni, & de Charlotte de Thiant. Ledit Louis, fils de

Jean de Guſtelle, Ecuyer, Seigneur de la Motte, Conſeiller Chambellan du Roi Philipes de Caſtille, & Bailli de Courtrai, & d'Antoinette de la Barre, qu'il avoit épouſée avant le 9. Juillet 1519. Que ſuivant deux Epitaphes qui ſont dans l'Egliſe de Notre-Dame de Courtrai, ledit Jean de Guſtelle mourut le 28. Avril 1525. & ladite Antoinette de la Barre, le 18. Janvier 1518. l'un & l'autre enterrés dans ladite Egliſe. Que ledit Jean de Guſtelle, Guillaume de Guſtelle, ſon frére, Chevalier de Rhodes, & Commandeur de l'Oiſon, & Madeléne de Guſtelle, leur ſœur, femme de Féri de Marle, Chevalier, Seigneur de le Folie & d'Eſtrées, étoient enfans de

Jaques de Guſtelle, Chevalier, Seigneur de la Motte, Mayeur de S. Omer élû le 5. Janvier 1478. & Souverain Bailli de Flandres, & de Marie de Fontaines, ſa premiére femme. Que ledit Jaques de Guſtelle épouſa en ſecondes noces avant le 20. Octobre 1508. Claude de la Viefville, de laquelle il eut pour fille Agnès de Guſtelle, Chanoineſſe de Sainte Vaudrut à Mons, & mariée le 21* Octobre 1508. avec Antoine de Beerſmaer, Ecuyer, Seigneur de Raſſes.

Une ancienne Généalogie manuſcrite, remonte les degrés de cette Maiſon juſqu'à Wolfard, Seigneur de Guſtelle l'an 1050.

De Gueules à un Chevron d'Hermines.

*Erratum. Supprimez ces mots avant le 20 Octobre 1508. — * Liſez* le 20.

ELIE GUITON, Seigneur de Lanars, de S. Michel & de Florac, Diocèſe & Election d'Angoulême, Généralité de Limoges, &

FRANÇOIS GUITON, ſon frère, Seigneur du Tranchard & de la Touche, en attendant la preuve de leur filiation, ont déclaré porter pour Armes :

D'Or, à une Branche paraſite, apellée Gui, chargée d'un Taon de Sable, & un Chef d'Azur, chargé de trois Etoiles d'Argent.

H A

CHARLES-FRANÇOIS DE HACQUEVILLE, Ecuyer, Seigneur de Jamar, dans la Paroiſſe d'Ouzouër-le Vougis, Diocèſe de Sens & Généralité de Paris, épouſa en premières noces, le 12 Février 1688, Caterine ROBILLARD, ſœur de Georges Robillard, Seigneur de Coſnac en Saintonge, Conſeiller-Sécretaire du Roi, Maiſon, Couronne de France & de ſes Finances; & en ſecondes noces, le 19 Novembre 1713, Marie DAUCY, de laquelle il a laiſſé un fils & une fille, ſavoir, Pierre de Hacqueville, Ecuyer, né le 26 Juillet 1716, deſtiné à l'Egliſe, & Marie-Madelène de Hacqueville, née le [illegible] Août 1718, & reçûë à S. Cir le 12 Avril 1727, ſur les Titres qui ont été produits en Original, & qui juſtifient que ledit Charles-François de Hacqueville, maintenu dans ſa qualité de Noble & d'Ecuyer, par Ordonnance de M. Phelypeaux, Conſeiller d'Etat, & Commiſſaire départi dans ladite Généralité, du 17 Mars 1699, eut un frere nommé Luc de Hacqueville, Ecuyer, Sieur d'Aumont, lequel s'eſt marié à Strasbourg avec Marie-Salomé ROBERT, dont il a eu pour enfans, Louis, Philipes, Pierre, Charles & Marie-Madelène de Hacqueville. Que leſdits Charles François & Luc de Hacqueville, eurent pour père & mère

Luc de Hacqueville, Ecuyer, Seigneur de Garges, d'Aumont & de Jamar, Homme d'Armes de la Garde Ecoſſoiſe du Roi, & Marie LE MENAGER, qu'il épouſa le 3 Octobre 1630, fille de Louis le Ménager, Ecuyer, Conſeiller du Roi, Auditeur en ſa Chambre des Comptes à Rouen, & de Marguerite DE CASCARE. Ledit Luc fils d'

André de Hacqueville, Ecuyer, Sieur d'Aumont & de Garges, & de Jeanne CAPITAIN, fille de Claude Capitain, Marchand dans la Ville de Gray en Bourgogne. Que ledit André eut pour ſœur conſanguine Marie de Hacqueville, femme de Claude LOISEL, Préſident en la Cour des Aides à Paris, & pour frère & ſœurs germains, Pierre de Hacqueville, Conſeiller du Roi, Correcteur en ſa Chambre des Comptes, reçû le 31 Mars 1594, & Madelène de Hacqueville, femme de Nicolas AVELINE, Sieur de Champlaſtreux, Homme d'Armes de la Compagnie d'Henri Duc de Montmorenci, Connétable de France. Ladite Marie de Hacqueville, fille du premier Lit, & leſdits Pierre, André & Madelène de Hacqueville enfans du ſecond Lit de

Joſeph de Hacqueville, Ecuyer, Seigneur de Garges, d'Attichi & de Veex, Maître des Eaux & Forêts du Comté de Clermont en Beauvoiſis, puis Conſeiller du Roi, Correcteur en ſadite Chambre, reçû le 14 Octobre 1573, lequel épouſa en premières noces, le 12 Avril 1562, Simone BARTHELEMI, fille de Noble perſonne Jean Barthélemi, Sieur de Vérines & de Montmegueil, Avocat au Siège Préſidial de Senlis, & en ſecondes noces, le 12 Décembre 1574, Marguerite BOUETTE, ſœur de Noble perſonne M. Maître Robert Bouette, Seigneur de Blémer, Conſeiller au Parlement, & fille de Noble homme Felleche Bouette, Notaire & Sécretaire du Roi, & de Marie LE PICART. Que ledit Joſeph de Hacqueville, eut entre autres frères & ſœurs, Nicolas de Hacqueville, Seigneur d'Attichi, de Garges &

d'Ons-en Brai, Conſeiller au Parlement, l'an 1544. lequel fut marié avec Marie Courtin, Dame de Pompone & de la Villeneuve aux Aſnes, & Louiſe de Hacqueville, femme de Pierre de Ficte, Seigneur de Souci, Tréſorier de l'Epargne. Que leſdits Nicolas, Joſeph & Louiſe de Hacqueville, eurent pour pére & mére,

Nicolas de Hacqueville, Seigneur d'Attichi, de Gardevilliers, &c. & Marie Charmolue, ſa femme, fille de Nicolas Charmolue, Seigneur de Garges, Conſeiller du Roi, Lieutenant Civil au Châtelet de Paris, & de Géneviève de Ruzé ; Ledit Nicolas, fils de

Jean de Hacqueville, Seigneur d'Attichi, & d'Ons-en Brai, Conſeiller du Roi, Maître ordinaire en ſa Chambre des Comptes, reçû le 13. Juillet 1490. & de Nicole Papillon, fille de Pierre Papillon, Sieur du Parai, & de Claude Bizet. Que ledit 1 Jean de Hacqueville, eut pour fréres & pour ſœurs, 2 Raoul de Hacqueville, Seigneur d'Ons-en Brai, pére de Pierre de Hacqueville, Seigneur dudit lieu, Conſeiller au Parlement, puis préſident aux Requêtes du Palais, 3 Claude de Hacqueville, Conſeiller du Roi, Maître ordinaire en ladite Chambre, reçû le 12 Octobre 1520. & 4 Jaqueline de Hacqueville, femme de Jean Bochart, Seigneur de Noroi, Conſeiller au Parlement, duquel ſont iſſus M.rs Bochart de Champigni & de Sarron.

Jaques de Hacqueville, leur pére, avoit épouſé Gilette Hennequin, fille de Jean Hennequin, Sieur de Lantage, & de Guillemette de la Garnoise, & aprés la mort dudit Jaques de Hacqueville, Gilette Hennequin eut la Terre & Seigneurie d'Ons-en Brai, de Gaſpard de Montchevalier, & de Jeanne Constant

D'Argent à un Chevron de Sable, chargé de cinq Aiglons d'Or, & accompagné de trois Têtes de Paon d'Azur, poſées deux en Chef, & l'autre à la pointe de l'Ecu

* * *

Gaston Jean Batiste DES HAIES de Cric, Ecuyer, Seigneur de la Périne, demeurant dans la Paroiſſe d'Avaiſe en Anjou, Diocéſe du Mans & Généralité de Tours, naquit le 22 Juillet 1690. & fut reçû Page du Roi, dans ſa Grande Ecurie, le 19 Décembre 1707. Il épouſa le 30 Décembre 1711 Marie Anne Eliſabeth de Longueil, fille d'Antoine Hiacinthe de Longueil, Ecuyer, Seigneur des Chenets, dans la Paroiſſe de Beneſt au Maine, & de Marie-Anne Raoul. De ce mariage il n'a eû entr'autres enfans, Marie Anne-Eléonore des Haies-de Cric, née le 13 Juillet 1720. & reçûë à S. Cir le 31. Mai 1732. ſur les Titres qui ont été produits en Original, & qui juſtifient que ledit Sieur des Haies-de Cric, & Antoinette des Haies ſa ſœur mariée le 3 Janvier 1709 avec Claude de Serreau, Seigneur de Moulinvieux, près de Châteaugontier en Anjou, eurent pour pére & mére,

Henri des Haies, Ecuyer, Seigneur de Cric, de la Motte & de la Périne, & Marie Leshenaut, qu'il épouſa le 25 Juillet 1682. fille de Jean Leshénaut, Ecuyer, Seigneur de Bouillé-Thévalle, dans la Paroiſſe de Montguillon en Anjou, & de Marie le Convreux ; Que ledit Henri des Haies, lequel eut pour frére Philipes-

Digitized by Google

Léonor des Haies, Ecuyer, Capitaine dans le Régiment du Roi, l'an 168[illegible] & quinze autres, tant fréres que ſœurs, (dont il eſt inutile de donner ici le détail des noms), étoit fils aîné héritier principal & Noble de

Marc des Haies, Ecuyer, Seigneur de Cric, & de Jeanne le Cornu, mariée le 14. Juin 1647. fille de Pierre le Cornu, Ecuyer, Seigneur de Coſme, & de Madeléne du Bois-Berranger. Que ledit Marc des Haies, maintenu dans ſa Nobleſſe par Ordonnance de M. Voyſin de la Noiraie, Commiſſaire départi dans la Généralité de Tours, du 7. Février 1667. eut une ſœur nommée Marie des Haies, qui épouſa 1°. le 16. Décembre 1644. Pierre Eliſée de [illegible], Ecuyer, Sieur des [illegible]; 2°. le 12. Mai 1657. Chriſtophe Ferrand, Ecuyer, Sieur des Hayelles, Commiſſaire Provincial de l'Artillerie de France à Heſdin en Artois, & que leſdits Marc & Marie des Haies, étoient enfans d'

Urbain des Haies, Ecuyer, Sieur de Cric & de la Motte-Cormenant, & de Françoiſe du Grenier, qu'il épouſa le 22. Décembre 1613. fille de Charles du Grenier, Ecuyer, Sieur de la baſſe Fotaie, & d'Eliſabeth de Moncorvy. Que ledit Urbain des Haies, maintenu auſſi dans ſa Nobleſſe par Ordonnance de M. de Bragelogne, Conſeiller en la Cour des Aides & Commiſſaire départi pour le régalement des Tailles dans ladite Généralité de Tours, du 16. Juin 1635. eut pour pére & mére, Nobles perſonnes

Jean des Haies, II. du nom, Ecuyer, Sieur de la Sauſſaie & de Cric, & Michelle de Charnacé, mariée le 19. Décembre 1581. fille de Nobles perſonnes Mathieu de Charnacé, Sieur de Charnacé, & Françoiſe des Rotours, ſa femme. Que ledit Jean des Haies, maintenu auſſi dans ſa Nobleſſe par Ordonnance de Charles Bonchin, Sieur de Dampierre, Maître des Requêtes & Commiſſaire départi pour le régalement des Tailles dans la même Généralité de Tours, du 10. Octobre 1587. étoit fils de Noble homme

Jean des Haies, I. du nom, Ecuyer, Sieur de la Ferme, de la Foſſe, du Bois-Blanc, de la Véronniére, de la Boiſſiére, de la Motte, &c. & de Caterine d'Anez, qu'il épouſa le 12. Avril 1540. fille unique & héritiére de Noble perſonne Marquis d'Anez, Seigneur de la Tanche-Morean, & de Jeanne de Laval, Dame dudit lieu de Cric. Que le même Jean des Haies étoit frére puîné de François des Haies, Ecuyer, Seigneur de Fontenailles, lequel de ſon mariage avec Marie de Clinchamps, fille de Guion de Clinchamps, Seigneur de la Buzardiére, & de Jeanne d'Andigné, eut pour fille unique Claude des Haies, Dame de Fontenailles, mariée en premiéres noces avec René de Montécler, Seigneur de Bourgon, dont elle eut Madeléne de Montécler, femme d'Urbain de Laval, Seigneur de Boiſdauphin, Maréchal de France, & Caterine de Montécler, femme de Claude de Bueil-Sancerre, Seigneur de Courcillon, & que leſdits François & Jean des Haies, dont la ſœur nommée Françoiſe des Haies, épouſa le 21. Octobre 1524. Noble homme Hector de Chivré, Seigneur du Pleſſis-Chivré & de la Guénaudiére, mort l'an 1566. étoient enfans de Noble homme

Marin des Haies, Seigneur de Fontenailles, & Jeanne d'Illiers, laquelle étoit veuve avant le 21. Octobre 1524.

D'Argent, parti de Gueules, à trois Annelets de l'un en l'autre, poſés deux & un.

◆

Nicolas-Gedeon DE HALLOT, Ecuyer, Seigneur d'Aufreville, batisé dans l'Eglise de S. Etienne de Mantes-la Ville, Diocèse de Chartres, Election de Mantes, & Généralité de Paris, fut reçû Page du Roi dans sa Grande Ecurie, le 4 Janvier 1684 sur les Titres qui furent produits alors pour sa réception, & qui justifient qu'il eut pour pére & mére,

Gédéon de Hallot, Ecuyer, Seigneur d'Aufreville, & Marguerite Boucher, qu'il épousa le 7. Février 1667. fille de Pierre Boucher, Seigneur du Bouchet, Conseiller du Roi, Trésorier général de la Marine du Ponant. Que ledit Gédéon fit son homage au Roi en sa Chambre des Comptes à Paris, le 5. Avril 1675. à cause des Fiefs des Cautures, & de l'Isle qu'il possédoit dans la mouvance du comté de Mantes, & qu'il étoit fils d'

Antoine de Hallot, Ecuyer, Seigneur d'Aufreville, & d'Anne de Hazeville, mariée le 22. Décembre 1638. fille de Gédéon de Hazeville, Ecuyer, Seigneur des Essarts, & de Jeanne de Boullard; Que ledit Antoine de Hallot, & Robert de Hallot, son frére, Seigneur de la Manley, & en partie d'Aufreville, dont la postérité sera ci-aprés déduite étoient enfans de

Salomon de Hallot, Ecuyer, Seigneur de Hallot & de la Couture, & d'Anne de Valdavid, qu'il épousa le 8. Juillet 1597. fille & héritière de Guillaume du Valdavid, Ecuyer, Seigneur d'Aufreville, & de Louise de Tonneteau. Ledit Salomon, fils de

Jean de Hallot, Seigneur de Hallot & de Beaulieu & d'Isabeau de Baignard, mariée le 31. Mai 1557. fille de Noble homme Jean de Baignard, Ecuyer, Seigneur de la Couture, & de Jeanne de Salles. Que ledit Jean de Hallot, lequel comme héritier de Giles de Hallot, son frére ainé, Ecuyer Seigneur de Hallot, fit homage des Fiefs de Hallot & de Beaulieu, à Diane de Poitiers, Duchesse de Valentinois, & Dame de Bréval, le 31. Mars 1554. eut pour pére & mere Noble homme

Jaques de Hallot, Ecuyer, Seigneur de Hallot & de Beaulieu, & Anne de la Bruyére, qui étoit veuve le 26. Mars 1543. jour auquel Charles de Hallot, Prêtre Curé de Notre-Dame de Villiers au Diocèse d'Evreux lui fit une donation de tous ses biens tant pour elle que pour Giles & Jean de Hallot, ses enfans. Ledit Jaques, fils de Noble homme

Philipes de Hallot, Ecuyer, Seigneur de Hallot & de Beaulieu, & de Guillemine de la Porte, sa premiére femme. Que ledit Philipes fit homage des Fiefs de Hallot & de Beaulieu, mouvans de la Chatellenie de Bréval, le 23. Juillet 1491. & qu'il eut pour pére,

Charlot de Hallot, Ecuyer, Seigneur de Beaulieu, qualifié Veneur du Roi Charles VI. dans des Lettres de souffrance que ce Prince lui accorda le 8. Juillet 1417. pour lui faire son homage du Fief de Beaulieu qu'il possédoit dans la mouvance de la Chatellenie de Bréval. Le même Charlot de Hallot, par son Testament du 15. Octobre 1456. fonda dans l'Eglise Paroissiale de Villiers un Anniversaire qui devoit se célébrer dans la Chapelle des Seigneurs & héritiers de l'Hôtel & Seigneurie de Hallot, & chargea de l'exécution de cette fondation, Perrette Ragastiere, sa femme

SEIGNEURS DE LA MAIRIE ET DE LA CHARTRE.

RAOUL DE HALLOT, Ecuyer, Seigneur de la Mairie, & d'Auffreville en partie (ſecond fils de Salomon de Hallot, & d'Anne du Valdavid ci-deſſus) épouſa le 21. Octobre 1637. Nicole LE ROI, fille de Jean le Roi, Ecuyer, Sieur de Fréval, Capitaine Général du Charroi de l'Artillerie de France, & de Barbe RAINOST, & en eut pour enfans, Robert de Hallot, Seigneur de la Mairie, &

Charles de Hallot, Ecuyer, Seigneur de la Chartre dans la Paroiſſe de Juziers, Election de Mantes, & Généralité de Paris, Capitaine d'Infanterie dans le Régiment de Vendôme, en 1686, lequel de ſon mariage accordé le 21. Juin 1686. avec Caterine d'ABOS, fille de Lamour d'Abos, Ecuyer, Seigneur de Jaucourt, & de Caterine FAVIER, eut entr'autres enfans, Caterine de Hallot, née le premier Octobre 1691. & Marie-Gabrielle de Hallot, née le 6. Décembre 1694. reçûes toutes deux à S. Cir, l'une au mois de Juin 1698. & l'autre au mois de Janvier 1704. ſur les Titres originaux produits alors, & qui juſtifient les filiations détaillées ci-deſſus.

Cette Famille a été maintenue dans ſa Nobleſſe par Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi, rendu contradictoirement le 13. Octobre 1667.

Il y a encore pluſieurs Branches du même ſurnom dont on fera mention par la ſuite, lorſqu'il aura été juſtifié de leur exiſtence.

D'Argent à deux Faſces de Sable, & trois Annelets de même, poſés en Chef.

* * *

LUC DU HAMEL, Ecuyer, Seigneur et Patron de Cloües de Savigni, de Rochefort, de Cavelandes, & de S. Marcoul, Capitaine de Milice dans le Régiment de la Tour pour Premier Préſident, & Commiſſaire ſubdélégué en l'Election de S. Lo, demeurant au lieu de Rochefort, Paroiſſe de Cloües, Diocéſe & Election de Bayeux, Généralité de Caen, Province de Normandie, obtint le 7. Mai 1711. des Lettres Patentes, par leſquelles ſur ce qu'il avoit repréſenté à Sa Majeſté qu'il étoit fils de Thomas du Hamel, Ecuyer, Procureur du Roi au Bailliage de S. Lo, & qu'il étoit iſſu de Noble & ancienne race; mais que Nicolas du Hamel ſon grand pere, ayant pendant quelques années fait le Commerce de Draperie en gros dans la Province de Bretagne, il craignoit que ſous ce prétexte on ne voulût par la ſuite lui diſputer ſa naiſſance. Sa Majeſté manda aux Gens de ſa Cour des Aides à Rouen, que s'il leur apparoiſſoit par bons & valables Titres que l'Expoſant fut iſſu de Noble & ancienne race, ils euſſent à le faire jouir des privilèges & exemptions de Nobleſſe dont jouiſſent les autres Nobles du Royaume, nonobſtant ladite dérogeance dont elle le relevoit. Ces Lettres dûement regiſtrées en la Chambre des Comptes & la Cour des Aides à Rouen, le 5. Juillet 1712. pour jouïr par l'Impétrant de l'effet & contenu en icelles.

De Sinople à trois Roſes d'Argent poſées deux & une. Ecartelé d'Azur à une Faſce d'Or, acompagnée en Chef de deux Etoiles auſſi d'Or, & en pointe d'un Croiſſant de même.

* * *

PAUL D'HARAMBURE, Ecuyer, Seigneur de la Chèvrie, demeurant dans la Paroiſſe de Saint Pierre de Preuilli, Election de Loches, Diocèſe et Généralité de Tours, fut marié le 7. Novembre 1715. avec Marie-Anne de Mouſſi, fille de Claude de Mouſſi, Ecuyer, Sieur de la Grange, commandant un Bataillon du Régiment de Normandie, & de Madeléne de Montars. De ce mariage, il eut entr'autres enfans, Jean d'Harambure, III. du nom, batiſé le 16. Octobre 1716. & reçu Page de la Reine le 16. Juillet 1731; ſur les Titres produits alors devant le Juge d'Armes de France, leſquels juſtifient que ledit Paul d'Harambure, étoit fils unique de

Jean d'Harambure, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de Romefort & des Augeres, Capitaine dans le Régiment de la Couronne, l'an 1694. & d'Eliſabeth Pidoux, qu'il épouſa le 26. Avril 1684. fille de Noble Paul Pidoux, Sieur des Vignaux, & de Jeanne Pidoux. Que ledit Jean d'Harambure, eut pour fréres & ſœurs, Henri, François & Jean d'Harambure; Ecuyers, Jeanne d'Harambure, femme de Charles Gomberault, Ecuyer, Seigneur de Fief Meſliére, & Marie d'Harambure, femme de Paul Henri de Brion, Ecuyer, Sieur de la Courtandiére, & qu'ils eurent pour pére & mére,

Henri d'Harambure, Ecuyer, Seigneur de Romefort & de la Bouſſiére, Ecuyer de la Petite Ecurie du Roi, ſon Conſeiller Maître d'Hôtel ordinaire par Lettres du 31. Janvier 1638. & Chef du Vol pour les Champs de la Chambre de Sa Majeſté, ſous le Titre du Grand Giboyeur de la Maiſon du Roi, pourvû le 28. Janvier 1640. & Marguerite Hatte, fille de Nicolas Hatte, Ecuyer, Sieur de Bourgneuf, & de Marguerite Brachet. Que ledit Henri eut pour frére aîné, Jean d'Harambure, Ecuyer, Seigneur de Romefort, Capitaine d'une Compagnie entretenue en Hollande, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, Chef du Vol pour les Champs des Oiſeaux de la Chambre de Sa Majeſté, & Gouverneur d'Aiguemortes, pourvû le 12. Avril 1615. lequel fit conjointement entr'autres de Jeanne d'Harambure leur ſœur, femme de Charles de Pierrebuffiere, Seigneur de Chebenet, &c. fut marié le 18. Mars 1609. avec Marie Tallemant, fille de Noble homme Gédéon Tallemant, Conſeiller Notaire & Sécretaire du Roi, Tréſorier général des Finances & Domaines de Navarre, & d'Anne de Rambouillet. Que leſdits Henri, Jean & Jeanne d'Harambure, étoient enfans de Noble

Jean d'Harambure, I. du nom, Ecuyer, Seigneur de la Bouſſiére, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, Capitaine d'une Compagnie de cent Chevaux-Légers de Sa Majeſté, Gouverneur de Vendôme & du Pays Vendômois, puis Gouverneur d'Aiguemortes, & Capitaine d'une Compagnie de Gens de Guerre à pied François par Commiſſion du 12. Décembre 1609. & de Marie Secondat, Dame de Romefort, mariée le 30. Octobre 1595. fille de Jean Sécondat, Ecuyer, Sieur de Roques, Conſeiller du Roi, Maître d'Hôtel ordinaire de Sa Majeſté, & de Léonarde de Brenieu. Et que ladite Marie Sécondat au nom & comme ayant pouvoir dudit Sieur d'Harambure ſon mari, donna ſon aveu & ſon dénombrement le 8. Décembre 1595. à Jaques d'Aumont, Seigneur de Cors, à cauſe des Chateau & Châtellenie de Romefort, aſſis dans la Paroiſſe de Ciran, & qu'elle poſſédoit dans la mouvance de ladite Châtellenie de Cors.

Ce Jean d'Harambure qu'on préſume avec toute vrai-ſemblance, être le fils de Noble Bertrand d'Harambure Capitaine & Gouverneur de Mauléon-de Soule en Gascogne, marié l'an 1550 avec Florence de Belsunce, & dont on a fourni le Teſtament en original, du 23 Novembre 1560 étoit fort attaché au service du Roi Henri IV avec lequel il étoit venu en France & il paroît qu'il étoit honoré de la confiance de ce Prince, dont on raporte ici quelques Lettres entr'autres écrites de la main de Sa Majeſté.

Borgne prenés Carante ou Synquante Mettres & alés daner juſques dans les portes de Parys il faut an ſavoir des nouvelles car l'on tient que l'Armée des Ennemys revient-là Ce Porteur eſt brave & Gentilhomme d'honneur il ceſt tout le Pays Bonsoyr, borgne, menés trante Harquebuzyers Une meilleur mettre Henri

Borgne J'ai byen receu ce que Loménye m'a dyt de votre part & vos Excuſes, je dſyre que yncontinant que vous aurés mis quelque ordre an vos aferes (leſquelles je recommande à Byſouſe par une deſpeſche que je luy fet) que vous me venyez trouver au pluſtôt aſſuré que vous cerés touſjours le tres byen venu & veu de moy quy vous ayme Au demeurant vous ſaurés que ma metreſſe accoucha hyer d'une belle fylle venés me trouver car je ne veus pas crere que vous ſoyés jamés autre que mon ceruyteur A Dieu ce xiv Novembre à Rouan Henri

Harambure pendés vous de ne vous eſtre pas trouvé près de moy an un combat que nous avons eu contre les Annemys ou nous avons fet rage mes non pas tous ceux quy étoyent avec moi, Je vous an dyré les partycularytés quand je vous verray Loménye m'a fait antandre ce que vous aurez pryé Vycoſe de me dire ce qu'il n'a fet aſſurés vous que pers qu'an ce fet là yl y va de votre contentement je vous teſmoygneray que je l'afectyone & que je vous ayme repoſés vous de cet afere ſur moy quy n'y manqueray nullement, & vous an donne ma parolle & me venez trouver au pluſtot & vous haſtés, car j'ay besoyn de vous A Dieu borgne ce xiv Juyn à Dyjon Henri

Autre Lettre du Roi, écrite à Paris le 12 du mois de Mars de l'an 1604 à Monſ.r d'Harambure par laquelle *Sa Majeſté lui marque que cette Lettre lui ſeroit rendue par le Sieur de la Tuilerie ſon Maître d'Hôtel qu'elle envoyoit à Vendome pour y conduire le Corps de feue la Ducheſſe de Bar, ſœur de ſadite Majeſté lequel Sieur de la Tuilerie lui diroit comme il deſiroit que ce Corps fut mis auprès de celui de feue la Reine Mere de Sa Majeſté & qu'il eut à donner ſes ordres pour que ſon intention fut ſuivie & que ce Corps reçut en arrivant à Vendôme, tout l'honneur qui étoit dû à ſa qualité, & à la proximité du Sang qui les uniſſoit* Cette Lettre ſignée Henri & plus bas, *de Neufville* La ſuſcription eſt, *A Monſieur d'Harambure, Gouverneur de ma Ville de Vendôme*

D'Or, à un Arbre de Sinople arraché & un Ours de Sable, poſé au côté gauche de l'Ecu, apuyé contre la tige de l'Arbre, & une Bordure de Gueules chargée de huit Sautoirs d'Or, poſés trois deux & trois

LOUIS HARPAILLÉ DU PERRAT, l'un des deux cent Chevaux-Légers de la Garde ordinaire du Roi, fut anobli par Lettres Patentes en forme de Charte, données à Paris par SA MAJESTÉ à Verſailles, au mois de Décembre 1728, ſignées LOUIS, & ſur le repli, par le Roi, Bauyn, & ſcellées.

Les motifs de cet annobliſſement, détaillés dans leſdites Lettres, ſont, que ledit Sieur du Perrat, étant entré en 1698, en qualité de Lieutenant dans le Régiment de Champagne, y avoit ſervi avec diſtinction juſqu'en 1700, qu'il avoit été reçû dans ladite Compagnie de Chevaux-Légers, où il s'étoit toujours diſtingué par ſa ſageſſe & ſa valeur, s'étant trouvé à l'affaire de Nimégue; à celle de Peire; à la bataille de Ramilly; aux Siéges de Douai, de Bouchain & du Queſnoi; à ceux de Landau & de Fribourg; à l'affaire de Marchienne, & en différens détachemens, dans l'un deſquels il avoit reçû deux bleſſures, l'une d'un coup de Fuſil, & l'autre d'un coup de Sabre; Que Louis Harpaillé, ſon frére, avoit été Chevau-Léger de ladite Compagnie pendant 18 ans, & s'y étoit diſtingué, particuliérement au combat de Leuze où il avoit été bleſſé, aux batailles de Nerwinde & de Steenkerque, & au bombardement de Bruxelles. Et enfin que Louis Harpaillé, fils ainé dudit Sieur du Perrat, avoit été reçû depuis quelques mois dans ladite Compagnie des Chevaux-Légers. Ces Lettres adreſſées au Parlement, à la Chambre des Comptes, & à la Cour des Aides de Paris, & au Bureau des Finances de Tours, ont dû y être regiſtrées.

Les Armes réglées par le Juge d'Armes de France, pour ledit Sieur Harpaillé de Perrat, ſont

D'Azur, à un Chevron d'Or, acompagné en Chef de deux Croiſſans d'Argent, & en pointe d'une Etoile de même. Cet Ecu timbré d'un Casque de profil.

* * *

FRANÇOIS-PHILIPES DE HAUTECLAIRE, (anciennement du ſurnom DE COUILLAUD) Ecuyer, Seigneur de Fiſſac, de Geurville & de Bonneville, Capitaine dans le Régiment de Nivernois en 1706, demeurant audit lieu de Geurville, Diocèſe d'Angoulême, naquit le 25 Août 1685, & fut marié le 26 Juillet 1718 avec Hiacinthe-Julie CRASTE, fille de Sigiſmond-Jérôme Craſte, Gentilhomme Allemand, qualifié grand Foreſtier en Flandres, & de Barbe-Eliſabeth LE BACHELIER DE CALMONT. De ce mariage il a eu entr'autres enfans, Geneviéve-Victoire de Hauteclaire, née le 29 Septembre 1725, dont la Nobleſſe a été juſtifiée par Titres originaux, qui prouvent que ledit François-Philipes de Hauteclaire, eut pour pere & mere

François de Hauteclaire, Ecuyer, Seigneur de Fiſſac, dans la Paroiſſe de Reille en Angoumois, Généralité de Limoges, & Anne HERAUD, qu'il épouſa le 13 Avril 1676, ſœur de [illegible] Héraud, Seigneur de Geurville, Conſeiller au Parlement de Metz, & fille d'Elie Héraud, Ecuyer, Seigneur dudit lieu de Geurville, Conſeiller-Sécretaire du Roi, Maiſon, Couronne de France & de ſes Finances, &

d'Anne

Google

d'Anne Parvenaud. Que ledit François de Hauteclaire, lequel fut maintenu dans son ancienne Noblesse, par Ordonnance de M. d'Aguesseau, Commissaire départi dans ladite Généralité de Limoges, du 22. Décembre 1666. avoit épousé en premières noces, le 28. Mai 1656. Marie Pastoureau, fille de François Pastoureau, Ecuyer, Seigneur de Puinode, dont il eut pour fille unique, Gabrielle-Marie de Hauteclaire, qui épousa le 25. Juin 1687. Louis du Teil, Ecuyer, Seigneur de Bussière, & qu'il étoit fils de

René de Hauteclaire, Ecuyer, Seigneur de Fissac, & d'Anne de Lescours, mariée le 16. Juin 1633. fille de Louis de Lescours, Ecuyer, Seigneur de Roussillon, & de Marie du Chesne. Que ledit 1 René, eut pour frères & sœurs, 2 Charles de Hauteclaire, Ecuyer; 3 François de Hauteclaire, Ecuyer, Sieur de Lucé; 4 Louis de Hauteclaire, Ecuyer, Seigneur du Mesnil-Gaignaud, marié le 4. Juin 1645. avec Madelène de Lemerie, sa cousine, fille de Philippes de Lemerie, Seigneur du Breuil-au-Vigier, & de Jeanne Barbarin de Dignac; 5 Gabrielle de Hauteclaire, qui épousa le 27 Février 1609 Pierre du Mas, Ecuyer, Seigneur du Mas de Lessis & de la Roche, & 6 Henriette de Hauteclaire, femme en premières noces d'Isaac de Gignelle, Ecuyer, Sieur de la Madelène, Capitaine dans le Régiment de Picardie, & mariée en secondes noces ledit jour 16. Juin 1633 avec François de Lescours, Ecuyer, Sieur de Chassenet, frère germain de ladite Anne de Lescours. Que ledit Louis de Hauteclaire, tant en son nom que pour René de Hauteclaire, son frère, fit hommage au Roi en sa Chambre des Comptes à Paris le 8. Avril 1644. à cause des Fiefs & Seigneuries de Fissac, & de la Combe S. Jean, dit le Mesnil Gaignaud, mouvant du Château d'Angoulême, & qu'ils étoient enfans de

François de Hauteclaire, Ecuyer, Seigneur de Hauteclaire, du Mesnil-Gaignaud, de Fissac, &c. Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, & de Suzanne de S. Gelais, qu'il épousa le 18. Mai 1588. fille de haut & puissant Messire François de S. Gelais, Chevalier, Seigneur de Luré, & de Charlotte de Chamraigne. Ledit François, fils de Noble homme

Geoffroi de Hauteclaire, Seigneur de Hauteclaire, Conseiller au Parlement de Bourdeaux, pourvû le 22. Avril 1532. Conseiller au Grand Conseil, Maître des Requêtes de Charles Duc d'Orléans, pourvû le 12. Mai 1544. Maître des Requêtes ordinaire de l'Hôtel du Roi, pourvû le 5. & reçû le 16 Juin de la même année, & de Françoise de Feraigne sa femme, Dame de la Salmonie. Que ledit Geoffroi, ayant représenté à Sa Majesté *qu'il étoit fils aîné de Cibard de Couillaud, Lieutenant Général d'Angoumois, & Conseiller audit Parlement de Bourdeaux, & qu'ayant été pourvû des mêmes Offices, & ensuite de ceux de Conseiller au Grand Conseil, & Maître des Requêtes, il craignoit que ce surnom de COUILLAUD, ne fut pas agréable à Sa Majesté & aux Gens de son Conseil, il le supplioit de lui permettre de changer ledit surnom de Couillaud en celui de HAUTECLAIRE, qui étoit une des Terres & Seigneuries de l'ancien patrimoine de sa Maison. Sa Majesté par Lettres Patentes du mois de Juin de ladite année 1544, lui permet de faire cette commutation, & de s'appeller lui & ses descendans du surnom de Hauteclaire, l'une des Terres & Seigneuries de l'ancien patrimoine de sa Maison.* Que ledit Geoffroi eut pour frère & sœur, François Couillaud & Françoise Couillaud, mariée le 15. Août 1531. avec Jean de Calvimont, Seigneur du Cros, & qu'ils étoient enfans d'honorable homme, ledit

Cibard Couillaud, Ecuyer, Seigneur d'Hurtebize, du Mesnil-Gaignaud & du

Regent, Conſeiller au Parlement de Bourdeaux, puis Maître des Requêtes ordinaire de l'Hôtel du Roi, pourvû le 22. Septembre 1503. & de Jeanne Giraud, ſa femme, avec laquelle il vivoit encore l'an 1531.

D'Azur, à une Tour d'Argent.

* * *

LAURENT-JAQUES **HERBERT**, Ecuyer, Seigneur de Grandmont & de Pinguet, demeurant dans la Ville de Poitiers, fut fait Lieutenant dans le Régiment de la Reine Infanterie, le 26. Novembre 1709. Il épouſa le 15. Février 1712. Anne-Charlotte Curieux, fille de Jean Curieux, Conſeiller au Bailliage de Loudun, & de Marie Marchand. De ce mariage il a eû entr'autres enfans, Marie-Eliſabeth-Charlotte Herbert-de Grandmont, née le 21. Mars 1725. & dont la Nobleſſe a été juſtifiée par Titres originaux, qui prouvent que ledit Sieur de Grandmont, maintenu dans ſa qualité de Noble & d'Ecuyer, par deux Ordonnances, l'une de M. de Maupeou d'Ableiges, Commiſſaire départi dans la Généralité de Poitiers, du 9. Avril 1699. & l'autre de M. Chauvelin de Beauſéjour, Commiſſaire départi dans la Généralité de Tours, du 18. Février 1715. eut pour ſœur Marie-Eliſabeth Herbert, femme de Philipes Turbau, Ecuyer, Seigneur de la Marmière, demeurant dans la Ville de Saumur l'an 1716. & qu'ils eurent pour pére & mére,

Alexandre Herbert, Ecuyer, Seigneur de Grandmont, & Marguerite-Thérèſe Richeteau, mariée le 21. Avril 1687. fille de Louis Richeteau, Ecuyer, Seigneur de la Coudrie, & de Marie de la Ville de Ferolles. Que ledit Alexandre Herbert & Jaques Herbert, ſon frere aîné, furent maintenus auſſi dans leur qualité de Noble & d'Ecuyer par Ordonnance de M. Barentin, Commiſſaire départi dans ladite Généralité de Poitiers, du 24. Septembre 1667. & qu'ils firent un partage noble le 8. Juin 1688. des biens de leur pére & mére, nommés,

Laurent Herbert, Ecuyer, Seigneur Châtelain de Bellefonds, & de la Garenne en Poitou, & Eliſabeth Henri, qu'il épouſa le 30. Avril 1653. fille de Jaques Henri, Ecuyer, Seigneur de Cheuſſes en Aunis, & de Coudray, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils d'Etat & Privé, & de Marie Yvon. Que ledit Laurent Herbert & Jeanne Herbert, ſa ſœur, femme de Roch Chateigner, Ecuyer, Seigneur de Cramahe, *aliàs* Cromes, étoient enfans de

François Herbert, IV. du nom, Ecuyer, Seigneur de Bellefonds, de la Garenne & de Crué, Conſeiller du Roi, Juge Magiſtrat au Siége Préſidial de Poitiers, & de Jeanne de Mauras, mariée l'onziéme de Septembre 1628. fille de Jaques de Maulay, Ecuyer, Sieur de la Garenne, & de Jeanne Bezeau. Que ledit François eut une ſœur nommée Jeanne Herbert, mariée *comme fille Noble* avec Zenon de Brilhac, Chevalier, Seigneur du Pleſſis-Bellay, de Belleville en Touraine, &c. & avec laquelle il tranſigea le 10. Septembre 1628. ſur le partage Noble des biens de leur pere & mere, ſavoir,

François Herbert, III. du nom, Ecuyer, Seigneur de Bellefonds, Conſeiller-Magiſtrat audit Siége Préſidial de Poitiers, & Jeanne Baron, avec laquelle il étoit marié le premier Mai 1591. Ledit François, fils de Noble perſonne

Charles Herbert, Ecuyer, Seigneur de Bellefonds, & de Madeléne LE BASCLE; laquelle étant veuve fit une donation de tous ſes biens audit François Herbert, ſon fils le 26 Juin 1600. Que ledit Charles Herbert fit un partage Noble avec Jaques Herbert ſon oncle paternel, Ecuyer, Sieur de l'Iſle, le 10 Juillet 1557 & ce partage juſtifie que ledit Charles Herbert étoit fils aîné & héritier principal, de Noble

François Herbert, le jeune, II du nom, lequel étoit auſſi fils aîné & héritier principal, de Noble homme

François Herbert, l'aîné, I du nom, Ecuyer, Seigneur de Bellefonds, & de Bernardine VERNON.

De Gueules, à trois Herſes d'Argent, poſées deux & un, & un Chef de même, chargé d'une Hure de Sanglier de Sable, les défenſes d'Argent.

* * *

JEAN BATISTE DE HERCÉ, VI du nom, Ecuyer, Seigneur du Pleſſis, demeurant dans la Ville de Mayenne, Dioceſe du Mans & Généralité de Tours, épouſa le 6 Janvier 1715 Françoiſe TANQUEREL, fille de René Tanquerel, qualifié Conſeiller du Roi, Procureur général du Duché de Mayenne, Rapporteur du point d'honneur, devant les Maréchaux de France, & de Marie Urbaine LE PANNETIER, duquel mariage il a eû entr'autres enfans, Françoiſe Charlote de Hercé, née le 19 Juin 1723 & reçûë à S. Cyr le 23 Décembre 1732 ſur les Titres en original produits pour ſa réception; leſquels juſtifient que ledit Jean de Hercé, né le 15 Mai 1699, fit un partage noble le 19 Juillet 1723 avec Michel Céſar de Hercé ſon frére, Ecuyer & Jeanne de Hercé, ſa ſœur, femme de Charles GAUTIER, Ecuyer, Seigneur de la Motte-Tremblaie, des biens qui leur étoient échus, tant dans la Province de Normandie que dans celle du Maine, par la mort de leur pére & mére, nommés

Jean de Hercé, V du nom, Ecuyer, Seigneur du Pleſſis, & Françoiſe DES ORMES, mariée le 17 Mai 1698, fille de René des Ormes, Sieur de la Pouſſine, Conſeiller du Roi, Controlleur au Grenier à Sel d'Ernée, & de Marie Françoiſe ECASSE DU BONNAI. Que ledit Jean de Hercé, en faveur duquel Anne des Vaux ſa mére, fit une donation de tous ſes biens meubles le 17 Août 1691, étoit fils de

Jean de Hercé, IV du nom, Ecuyer, Sieur de Hercé, Capitaine d'une Compagnie dans le Régiment de Milice Infanterie de la Généralité de Tours, par Commiſſion du 19 Juin 1689 & dont le mariage fut accordé le 23 Juin 1678 avec ladite Anne DES VAUX, lors veuve de Pierre DES PORTES, Ecuyer, Sieur du Boullai, & fille & héritiére principale de Céſar des Vaux, Ecuyer, Sieur de la Souveraine, & de Renée DE CHAMBOIS; & que ledit Jean de Hercé, donna à Julien de Hercé ſon frére, Ecuyer, Sieur de Rubeſnard, le 3 Mai 1697 ſon partage dans les biens immeubles de leur pére & mére, nommés

Jean de Hercé, III. du nom, Ecuyer, Sieur de Hercé, & Jeanne Baslin, qu'il épouſa le 18. Janvier 1651. fille de Julien Baſlin, Sieur de Rubofnard, Conſeiller Avocat du Roi en l'Election de Domfront: Que ledit Jean de Hercé, ſuivant un Certificat du 19. Décembre 1665. donné par Céſar de Cotentin, Chevalier, Seigneur & Baron de Tourville, Capitaine d'une Compagnie de Chevaux-Légers pour le ſervice du Roi, s'étoit preſenté avec Chevaux, Armes et Bagages dans ladite Compagnie, pour y ſervir au nom de ſon père âgé & caduc, & qu'il avoit fait le ſervice bien & fidèlement, tant au Siège & réduction de la Ville & Château de S. Michel, que par tout ailleurs dans la Lorraine; Que lui & René de Hercé, ſon frère aîné, Ecuyer, Sieur de Landel, furent maintenus dans leur Nobleſſe, par Ordonnance de M. Voyſin de la Noiraie, Commiſſaire départi dans la Généralité de Tours, du 25. Septembre 1669. & qu'ils étoient enfans de

Céſar de Hercé, Ecuyer, Sieur de la Haie, *de condition Noble*, & de Marie Regnaut, mariée le 6. Avril 1606. fille de Jean Regnaut, Sieur de Louverie, & de Claudine Rose, *de condition Roturiere*: Que ledit Céſar de Hercé, René de Hercé, ſon frère aîné, Curé de S. Frambault, & Guillaume de Hercé, ſon frère puîné, Ecuyer, eurent pour père & mère, Noble homme

Jean de Hercé, II. du nom, Sieur de la Haie-Perudeloup, dans la Paroiſſe de Hercé au Maine, & Marguerite de Vanembras, qu'il épouſa le 8. Juin 1552. fille de Noble homme Jean de Vanembras, & de Jeanne de Rouvesnastre, Ledit Jean, fils aîné & héritier principal de Noble homme

François de Hercé, Seigneur de la Haie Perudeloup, & de Caterine Rabinard, mariée le 30. Janvier 1529. fille de Noble perſonne Pierre Rabuard, & de Guillemette de Courtavel, & que ledit François de Hercé, & Noble homme Guillaume de Hercé, ſon frère aîné, Ecuyer, Sieur de Hercé & des Loges, firent un partage Noble le 13. Août 1527. des biens qui leur étoient échus par la mort de Noble homme

Jean de Hercé, I. du nom, leur père, Ecuyer, Sieur deſdits lieux de Hercé & des Loges.

D'Azur, à trois Herces d'Or, poſées deux & une.

◆

Jean-Batiste HESSELIN, qualifié Ecuyer, Seigneur d'Outreval, près de Pierrefons en Picardie, Généralité de Soiſſons, a déclaré, en attendant la juſtification de ſes qualités, porter pour Armes:

Ecartelé d'Or & de Gueules, à un Lion Ecartelé de l'un en l'autre, & ſeize Fleurs de Lis poſées dans la Bordure, auſſi de l'un en l'autre.

◆

JACQUES D'HOMMEL, Gendarme de la Garde du Roi, & Chevalier de l'Ordre Militaire de Saint Louis, fut annobli par Lettres Patentes en forme de Charte, données à Verſailles, au mois de Novembre de l'an 1722. ſignées LOUIS, & ſur le repli, par le Roi, le Duc d'Orléans Régent, préſent, le Blanc, & ſcellées.

Les motifs de cet annobliſſement, détaillés dans leſdites Lettres, ſont que ledit Sieur d'Hommel étant entré dès l'âge de 15. ans, dans la Compagnie des Gendarmes de la Garde du Roi, y avoit ſervi continuellement, & dans toutes les occaſions, avoit donné des marques de toute la valeur, la fermeté, l'expérience & la conduite que l'on pouvoit déſirer dans un homme de Guerre, particuliérement à la bataille de Ramilli, où il avoit reçû huit bleſſures de fer & de feu, & à celle d'Oudenarde, où il avoit encore été bleſſé au viſage d'un coup de fuſil, dont il portoit les marques, en conſidération de quoi, le feu Roi l'avoit gratifié d'une penſion ſur le Tréſor Royal, & SA MAJESTÉ Regnante l'avoit honoré de la Croix de Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis. Que d'ailleurs ledit Sieur d'Hommel étoit iſſu d'une bonne & ancienne Famille de la Province de Normandie, où ſes Anceſtres avoient vécu noblement, faiſant la profeſſion des Armes. Que ſon frère cadet, Volontaire dans le Régiment de Grignan Cavalerie, avoit été tué à la bataille d'Ekeren, l'an 1703. Que leur pére, après avoir ſervi pendant vingt années dans la Compagnie des Gendarmes Ecoſſois, étoit mort des bleſſures qu'il avoit reçûes à la Guerre. Que Claude d'Hommel, ayeul de l'Expoſant, après avoir ſervi pendant 40. ans, tant dans la Compagnie des Chevaux Légers de la Garde, qu'en qualité de Maréchal des Logis de celle des Gendarmes de la Reine, étoit mort de ſes bleſſures à Lembourg. Que Robert d'Hommel, ſon biſayeul, avoit été tué Capitaine d'Infanterie au Siége de Montauban; & enfin qu'Antoine d'Hommel, ſon triſayeul, qui tenoit en Normandie le parti du feu Roi Henri IV. y avoit été tué par ceux de la Ligue, qui avoient brûlé ſa Maiſon. Ces Lettres adreſſées au Parlement, à la Chambre des Comptes & Cour des Aides à Rouen, & au Bureau des Finances à Alençon, y ont également été regiſtrées.

Les Armes réglées pour ledit Sieur d'Hommel, par le Juge d'Armes de France, ſont

D'Azur, à trois Bandes d'Argent, & ſur le tout deux Epées paſſées en Sautoir, les pointes en haut, les Lames de Gueules, les Gardes & les Poignées d'Or. L'Ecu timbré d'un Caſque de profil.

◆

FRANÇOIS DE LA HOUSSOIE, II. du nom, Seigneur de Maſicourt, de Neuvillette & de Gaux, Capitaine de Cavalerie dans le Régiment Dauphin, & Chevalier de l'Ordre Militaire de Saint Louis, né le 20. Janvier 1703. demeurant audit lieu de Maſicourt, Election de Doullens, Diocèſe et Généralité d'Amiens, fut inſtitué héritier par le Teſtament de Nicolas de la Houſſoie, ſon couſin germain, Ecuyer, Seigneur de Maſicourt, du 24. Septembre 1709. & mourut d'accident le premier Septembre 1714. laiſſant pour enfans de ſon mariage accordé le 20. d'Aouſt 1702. avec Françoiſe-Louiſe Chabot, fille de François Chabot, Ecuyer, Seigneur de Liméres, Capitaine des Chateaux de Tancarville & de Lucheux, & de Louiſe-Angélique le Fouquier, 1 Louis-François de la Houſſoie-de Neuvillette, né le 4. Juillet 1705. & reçû Page du Roi dans ſa Grande Ecurie, le 19. Juin 1720. 2 Nicolas-François de la Houſſoie, Ecuyer, né le 20. Juin 1706. 3 Louiſe-Françoiſe-Angélique de la Houſſoie, née le 22. Octobre 1703. & mariée le 26. Juin 1719. avec Antoine-François de la Houſſoie, Seigneur d'Avaux en Flandres, & 4 Françoiſe-Marie-Madelaine de la Houſſoie, née le 13. Février 1708.

Les Titres qui ont été produits pour la réception de Louis-François de la Houſſoie-de Neuvillette, en qualité de Page du Roi, juſtifient que ledit 1 François de la Houſſoie, ſon pére, eut pour fréres & ſœurs, 2 Charles de la Houſſoie, Ecuyer, Sieur de Lincourt, Major du Régiment de Querci, mort le 23. Septembre 1715. ſans avoir été marié; 3 François de la Houſſoie, Sieur du Cheſnoi, Lieutenant de Cavalerie dans le Régiment Dauphin, mort à Crémone le 8. Décembre 1702. 4 Géneviéve, 5 Barbe, & 6 Marie-Anne de la Houſſoie, celle-ci mariée l'an 1694. avec Claude Langlois, Seigneur de Beaufreſne & de Durmeville près d'Aumale, & que tous ſix étoient enfans d'

Antoine de la Houſſoie, Ecuyer, Seigneur de Neuvillette, Lieutenant d'Infanterie, & de Marie Françoiſe de Boubers, qu'il épouſa le 20. Juin 1643. fille de Louis de Boubers, Ecuyer, Seigneur du Gort, & d'Anne Vaſſeur-Deſſart. Que ledit Antoine eut pour frére aîné, Jean de la Houſſoie III. du nom, Ecuyer, Seigneur de Maſicourt, lequel fut maintenu dans ſa qualité de Noble & d'Ecuyer, par Ordonnance de M. Bignon, Conſeiller d'Etat, & Commiſſaire départi dans la Généralité d'Amiens, du 17. Décembre 1701. & de ſon mariage accordé le 18. Décembre 1649. avec Eliſabeth de Bacouel, fille de Céſar de Bacouel, Ecuyer, Seigneur de Seigneville, & d'Iſabeau de Fretin, eut trois fils & une fille; l'aîné tué à la bataille de Nerwinde, lors Capitaine de Carabiniers, le ſecond appellé Nicolas de la Houſſoie, mort ſans enfans, & le troiſiéme nommé Jean-Michel-Daniel de la Houſſoie, tué à la bataille d'Hochſtet, & Marie de la Houſſoie, premiére femme dudit Claude Langlois, Seigneur de Beaufreſne. Que leſdits Jean & Antoine de la Houſſoie, eurent pour pére & mére,

Jean de la Houſſoie II. du nom, Ecuyer, Seigneur de Maſicourt & de Neuvillette, & Marie de S. Blimont, mariée le 18. Mai 1615. fille d'Antoine de S. Blimont, Ecuyer, Seigneur de Souplicourt, de Vernéme, &c. & d'Anne de Louvencourt. Que ledit Jean de la Houſſoie, lequel étoit ſous la Garde Noble de Barbe de Bulles ſa mére, l'an 1602. fit ſon Teſtament le 3. Mai 1644. voulut être enterré auprès de ſes Prédéceſſeurs, dans l'Egliſe de Maſicourt, & étoit fils de

Louis de la Houſſoie, Ecuyer, Seigneur de Maſicourt, après la mort duquel ladite Barbe de Bulles, ſa femme, ſe remaria avec Daniel de la Chapelle, Ecuyer, Seigneur de Neuvillette. Ledit Louis, fils de

Jean de la Houſſoie, I. du nom, Ecuyer, Seigneur de Maſicourt, & de Marie de Boubers, qu'il épouſa le 26. Juin 1545. fille de Jean de Boubers, Ecuyer, Seigneur de Bernatre, & de Jeanne de Mauvoiſin. Et que ledit Jean de la Houſſoie eut pour pére, Noble homme

François de la Houſſoie, I. du nom, Ecuyer, Seigneur de Maſicourt, compris

Digitized by Google

au nombre des Gentilshommes de la Prévôté de Vimeu, dans un Rôle de l'Arrière-ban de Ponthieu, du 26. Aoust 1557.

D'Argent, coupé d'Azur, & sur le tout un Lion de Gueules, langué, onglé & couronné d'Or.

* * *

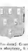

JOSEPH **HUCHET**, Ecuyer, Seigneur de Cintré, du Breuil, d'Iffendic, de la Roche & de Tréguil, demeurant dans la Paroisse d'Iffendic, Evêché de S. Malo & Province de Bretagne, épousa le 12. Novembre 1698 Caterine Crosnier, fille de Claude Crosnier, Ecuyer, Sieur de la Bertaudière, & de Marie Eon-de la Baronie. De ce mariage il a eu pour enfans, Louis-Marie Huchet-de Cintré, ondoyé le 31. Juillet 1699. & Claude-Joseph Huchet-de Tréguil, né le 23. Septembre 1700. reçûs tous deux Pages du Roi dans sa Grande Ecurie, le 4. Juillet 1719. sur les Titres produits alors pour leurs réceptions, & qui justifient que ledit Joseph Huchet, étoit fils aîné héritier principal & Noble d'

Isaac Huchet, Seigneur du Plessis-Cintré, de Kerbiquet, de la Hidouze, de la Roche, du Langouët, de Valone-Houle, de la Villeberre, &c. & d'Angélique de Sesmaisons, mariée le 2. Février 1666 fille de Claude de Sesmaisons, Ecuyer, Seigneur de Sesmaisons & de la Sauzinière, & de Barbe le Breton. Que ledit Isaac Huchet, eut pour frère germain Juveigneur, Jean Huchet-du Langouët, Chevalier de Malthe, dont les preuves furent admises au Grand Prieuré d'Aquitaine, le 3. Juillet 1646. & qu'il étoit fils aîné héritier principal & Noble de

Briand Huchet, Ecuyer, Sieur de Kerbiquet, du Langouët & du Plessis-Cintré, Chevalier de l'Ordre du Roi, créé au mois de Janvier 1648. & de Louise Rabouard, qu'il épousa le 26. Novembre 1623. fille de Guillaume Rabouard, Ecuyer, Sieur de la Fleuriaie, de la Roche, de la Malonere, &c. & de Judith Orieux. Que ledit Briand Huchet, par Arrest des Commissaires du Roi en Bretagne, du 3. Octobre 1668. fut maintenu avec Isaac Huchet, son fils, & André Huchet, leur cousin, Seigneur de la Bédoyère, Procureur Général du Roi en sa Cour de Parlement à Rennes, dans la possession de leur ancienne Noblesse, qu'ils avoient justifiée par Titres depuis l'an 1434. & qu'il étoit fils aîné héritier principal & Noble de

Charles Huchet, Ecuyer, Sieur de Réddiac, Conseiller audit Parlement, & de Mathurine de Kerbiquet, mariée le 2. Mai 1580. comme fille aînée de Nobles Hommes François de Kerbiquet, & de Renée de Coulnon. Que ledit Charles Huchet fut partagé noblement comme fils Juveigneur, le 22. Juin 1572. dans les biens nobles & de Gouvernement noble de Noble homme

Jean Huchet, son père, Sieur de la Bédoyère, dont le fils aîné Roland Huchet a formé la branche aînée des Seigneurs de la Bédoyère, qui seront employés dans la suite de cet Ouvrage, lorsqu'ils auront fourni leur descendance, & les anciens Titres qui sont en leur possession.

D'Azur, à six Billettes d'Argent, percées en rond, & posées trois, deux & une.

* * *

Antoine Huet, Seigneur d'Ambrun, demeurant à Paris, ſucceſſivement Cadet dans la Compagnie des Gentilshommes à Tournai, le 18 Juin 1690, Cornette de la Compagnie d'Aſfron dans le Régiment de Dragons de Maſſan, le 31 Janvier 1692, Lieutenant dans le même Régiment, le 25 Juillet 1692, Capitaine dans le Régiment du Chatelet, le 20 Août 1702, Major du Régiment de Cavalerie de Braque, le 12 Février 1708, Lieutenant Colonel du Régiment de Cavalerie de Maſſan, le 13 Août 1709, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, le 3 Février 1714, Meſtre de Camp réformé à la ſuite du Régiment de S. Aignan Cavalerie, le 8 Décembre 1715, & pourvû le 23 Janvier 1737 de la Charge de Lieutenant de Roi au Gouvernement d'Auvergne, dont il prêta ſerment de fidélité entre les mains de Sa Majesté, le 3 de Février ſuivant. Il s'eſt trouvé à tous les Siéges, batailles & actions où les Régimens dans leſquels il ſervoit, avoient été employés pendant les deux penultiémes Guerres, & ſuivant un Certificat de M. de Chamarande, Lieutenant Général des Armées du Roi du 9 Mars 1710, ledit Sieur d'Ambrun, en qualité de Capitaine dans le Régiment de la Billarderie, fut détaché en 1704 par M. le Maréchal de Marſin auprès d'Ulm, le lendemain de la bataille d'Hochſtet, « paſſa dix-huit heures de Pays au travers de tous les Poſtes des Ennemis, & par « ſon intelligence, ſa bonne conduite, & beaucoup de fortune, porta audit « Sieur de Chamarande, l'ordre de M. le Maréchal de Marſin, d'évacuer Auſ-« bourg, & que de tous ceux qui furent détachés, il fut le ſeul qui put pénétrer, « ſans quoi les Troupes du Roi euſſent été en grand danger, d'autant que l'Armée « Françoiſe étoit à vingt lieues dudit Sieur de Chamarande, lequel commandoit « alors à Auſbourg. »

Il fut marié en premières noces le 16 de Février de l'an 1719, avec Anne Froment, fille de Laurent Froment, Seigneur de Villeneuve, Ecuyer, Conſeiller Sécretaire du Roi, Maiſon, Couronne de France & de ſes Finances, & de Marguerite Bellee; & cette première femme étant morte ſans enfans, il épouſa en ſecondes noces, le 4 Septembre 1725, Marie Angélique Pecquot de S. Maurice, ſœur de Pierre-Claude Pecquot, Seigneur de S. Maurice, Conſeiller du Roi, Préſident en la Chambre des Comptes de Paris, & fille de Pierre Pecquot, Ecuyer, Seigneur de S. Maurice, Conſeiller honoraire en la Grand' Chambre du Parlement, & de Marie-Claude [illegible]. Du ſecond lit il a pour enfans, 1. Antoine-Pierre Huet d'Ambrun, Ecuyer, né le 6 Février 1728. 2. Angélique-Françoiſe, & 3. François-Guillaume Huet d'Ambrun, Ecuyers, nés Jumeaux, le 28 Avril 1733. 4. Angélique-Claude Huet d'Ambrun, née le 5 Décembre 1726. & 5. Eliſabeth Angélique Huet d'Ambrun, née le 25 Juin 1729. Ledit Sieur d'Ambrun a eû pour frère

Laurent Claude Huet, Sieur d'Arlet, ſucceſſivement Cadet dans le Régiment de Dragons de Maſſan, l'an 1690, Cornette le 25 Juillet 1692, puis Lieutenant dans le même Régiment, le 28 Février 1696, Capitaine & Major du Régiment de Biron, l'an 1705, Capitaine dans le Régiment Royal des Cravates, & Chevalier de l'Ordre Militaire de Saint Louis, créé le 18 Juin 1712. Pendant le cours de ſes ſervices, il ſe trouva au paſſage du Ther en Catalogne, où le Maréchal de Noailles défit entierement les Ennemis, & dans cette affaire, où il portoit l'Etendart, il eut un doigt coupé; aſſiſta aux Siéges de Roſe, de Gironne, de Palamos & à toutes les actions des Campagnes de 1691 juſqu'à celle de 1694, reçût une

bleſſure

bleſſure très-dangereuſe à la tête, en eſcortant le Sieur de Lapara Ingénieur, qui étoit venu de France pour joindre l'Armée, & ſe trouva auſſi au Siége de Valence en Italie, à celui d'Ath en Flandres, aux batailles d'Oudenarde & de Malplaquet, à l'affaire de Denain, aux Siéges de Douai, du Queſnoi, de Bouchain, de Landau & de Fribourg, & il mourut le premier Janvier 1721, laiſſant pour enfans, de ſon mariage accordé le 12 Janvier 1715, avec Eliſabeth-Madeléne LE PROUST, fille de Jaques le Prouſt, Conſeiller du Roi, Receveur des Tailles à Romorantin, & de Madeléne TAPPE, Antoine-Laurent-Claude Huet-d'Arlon, Ecuyer, Lieutenant dans le Régiment de Provence Infanterie, Nicolas-Zacarie Huet-d'Arlon, Ecuyer, Lieutenant en ſecond dans le même Régiment, & Jean-Baptiſte-Pierre Huet-d'Arlon, Clerc Tonſuré.

Leſdits Antoine Huet-d'Ambrun, & Laurent-Claude Huet-d'Arlon, obtinrent le 28 Juillet 1717 un Arrêt du Conſeil d'Etat, par lequel Sa Majeſté les maintint dans leur ancienne Nobleſſe, avec leurs enfans, deſcendans & poſtérité, née & à naître en légitime mariage, & ordonna qu'ils jouiroient de tous les droits & priviléges des autres Nobles du Royaume, en conſéquence des Titres qu'ils avoient produits, & qui juſtifioient qu'ils étoient enfans d'

Antoine Huet, Ecuyer, Seigneur d'Ambrun, & de Caterine LE ROUX, avec laquelle il fut marié le 6 de Septembre 1672. Que ledit 1 Antoine, eut pour frére aîné, & pour ſœurs, 2 Abraham Huet, III du nom, Ecuyer, Conſeiller du Roi, Général en ſa Cour des Aides de Normandie, lequel de ſon mariage accordé le premier Avril 1679, avec Marie-Madeléne HEBERT, fille de Nicolas Hébert, Ecuyer, Sieur de Grainville, & de Marie LE CERF, eut une fille, nommée Marie-Anne-Madeléne Huet de Grainville, qui épouſa le 29 Avril 1707 François-Joseph DE MARGUERIT, Ecuyer, Seigneur de Verſainville, Conſeiller au Parlement de Rouen; 3 Caterine Huet, mariée le 4 Mai 1662 avec Nicolas DE CAMPION, Ecuyer, Seigneur de Montpoignant, & 4 Marie Huet, qui épouſa le 12 Juillet 1664 Henri DE BETHENCOURT, Ecuyer, Seigneur de S. Samſon & de Tourville la Riviére. Leſdits Abraham, Antoine, Caterine & Marie Huet, enfans de Noble homme

Abraham Huet, II du nom, & de Claude LE JEUNE, mariée le 22 Février 1633, & ledit Abraham, fils de Noble homme

Abraham Huet, I du nom, & de Caterine LUCAS, laquelle étoit veuve, & demeurante dans la Ville de Rouen, l'an 1639.

Cette Famille a produit un Titre du premier Juillet 1633, dans lequel eſt énoncé un Arrêt du Parlement de Rouen, rendu contradictoirement le 4 Juillet 1618, ſur la Nobleſſe d'Ondard Huet, Ecuyer, Sieur du Bois, & par lequel il eſt ordonné que la ſucceſſion d'Iſabelle Huet, ſa ſœur, ſeroit partagée noblement.

D'Azur à un Cerf d'Or, ſortant à demi corps d'une Riviére d'Argent mouvante de la pointe de l'Ecu, & un Chef de Gueules, chargé de trois Molettes d'Eperon d'Argent.

◆

CLAUDE HUGON-du Prat, Ecuyer, Seigneur de Maſgonthière, du Pommeau & de Mazière, demeurant audit lieu de Maſgonthière, Paroiſſe de Soudennes, Election de Tulles, Diocèſe & Généralité de Limoges, épouſa le 3 Février 1701 Marie de Boisse, fille de Jaques de Boiſſe, Ecuyer, Seigneur de la Bachellerie, & de Marie Cheval. De ce mariage il eut entr'autres enfans, Françoiſe-Hugon-du Prat, née le 15 Avril 1714, & reçûe à S. Cir le 2. Septembre 1722. ſur les Titres en original, qui furent produits alors pour ſa réception, & qui juſtifient que ledit Claude Hugon-du Prat, & Anne Hugon-du Prat, ſa ſœur, mariée le 28 Janvier 1711 avec Jean-Jaques Grain-de S. Marsaut, Ecuyer, Seigneur du Verdier & de Vernejoux, étoient enfans de

François Hugon-du Prat, II du nom, Ecuyer, Seigneur du Maſgonthière, de Pommeau, de Mazières, &c. & de Louiſe Joffré-de Chabrignac, qu'il épouſa le 30. Novembre 1677, fille de Mercure Joffré de Chabrignac, Ecuyer, Seigneur de Traverſac & de Fontmartin, Conſeigneur de Sevillac & d'Anne de Soudeilles. Ledit François, fils de Noble homme

Antoine Hugon, Ecuyer, Seigneur du Prat, du Pommeau & de Mazières, & de Claudie Forest, mariée le 17 Février 1647, fille de Noble Pierre Foreſt, Juge Sénéchal de Bourganeuf, & de Françoiſe de Villemonteix. Que ledit Antoine, eut entr'autres frères, François Hugon, Chevalier de Malthe, & Claude Hugon, auſſi Chevalier de Malthe, dont les preuves furent admiſes au Grand Prieuré d'Auvergne, le 3 Juin 1644. Ce Claude Hugon, avant que de faire ſes vœux, fit ſon Teſtament le 6 Octobre 1654, & il étoit Commandeur de Carlat en Auvergne, & Chatelain de la Châtellenie de Malthe, le onzième de Décembre 1677. Que leſdits Antoine, François & Claude Hugon, étoient enfans de Noble

Annet Hugon, Ecuyer, Sieur du Prat & du Maſgonthière, Capitaine de Gens de pied dans le Régiment de Millars, & de Perronelle de Villelume, qu'il épouſa le 6. Octobre 1614, fille de puiſſant Seigneur Meſſire Jaques de Villelume, Chevalier, Seigneur de Barmontès, & de Madeléne de Vassel. Que ledit Annet, lequel fit ſon Teſtament le 2 Février 1618, eut pour ſœur Jeanne Hugon du Prat, mariée avant le 2 Avril 1603 avec Gabriel de Bonneval, Ecuyer, Seigneur du Tort, & qu'ils eurent pour pére & mere, Noble

François Hugon, I du nom, Ecuyer, Seigneur du Prat & de la Traquerie en Limouſin, Homme d'Armes de la Compagnie du Seigneur de Chazeron, l'an 1598, & Anne de Montagnac, mariée le 23 Mai 1581, fille de Noble homme Gaſpard de Montagnac, Ecuyer, Seigneur de Lorſeuillère, dans la Sénéchauſſée de la Haute-Marche, & d'Hélène Grain de S. Marsaut. Que ledit François Hugon, fut reconnu d'extraction Noble, depuis l'an 1456 par une Ordonnance des Commiſſaires députés par le Roi pour le réglement des Tailles dans la Généralité de Limoges, du 22 Avril 1599, fit ſon Teſtament le 2 Avril 1603, & eut pour pére & mére

Nicolas Hugon, Ecuyer, Seigneur du Prat, & Jeanne de Betollat, qu'il épouſa le 31 Janvier 1541, fille de Guillaume de Betollat, Ecuyer, Seigneur d'Arche. Ledit Nicolas, fils de Noble

Pierre Hugon, Ecuyer, Seigneur du Prat, & de Jeanne DE LA PORTE, dont le Contrat de mariage fut acordé le premier Mai 1507, du conſentement de Noble Raimond de la Porte, ſon frere, Ecuyer, Seigneur de la Porte. (Sur le *Recto* du ſecond feuillet de ce Contrat de mariage, ſont peints anciennement deux Ecuſſons, l'un *d'Azur, à deux Lions d'Or, poſés en pied, les Langues & les Griffes de Gueules,* qui eſt *de Hugon,* & l'autre *de Gueules, à un Chevron d'Or, accompagné en Chef de deux Etoiles de même. Coupé d'Azur, à une Tour d'Argent,* qui eſt *de la Porte.*) Ledit Pierre Hugon, par le même Contrat de mariage, fut inſtitué héritier par ſes pére & mére, nommés

Aubert Hugon, & Noble Antonie DE S. CLAS.

D'Azur, à deux Lions d'Or, poſés en pied, les Langues & les Griffes de Gueules.

* * *

CHARLES D'HUISSEL (ortographié auſſi dans les anciens Titres, VISSEL & HUISSEL) Chevalier, Seigneur de la Ferté, de Bauri & de Palleau, demeurant dans la Paroiſſe de S. Michel de Villebernin, Diocèſe de Bourges, Baillage de Châtillon ſur Indre, & Province de Berri, lequel le 26 Mai 1668 fut reçu Chevalier de Malthe, & Page du Grand Maître l'an 1681, ſes preuves admiſes au Grand Prieuré d'Auvergne le 25 Avril 1682. Il quitta l'Ordre, & fut marié le 12 d'Août 1715 avec Benigne DE LA CHATRE, fille de Louis de la Chatre, Seigneur de Paré, & de Bénigne DE LA BARRE. De ce mariage il eut entr'autres enfans, Etienne Bénigne d'Huiſſel-de la Ferté, née le 20 Novembre 1720, & reçue à S. Cir le 19 Mai 1732, ſur les Titres produits alors pour ſa réception, leſquels juſtifient que ledit Charles d'Huiſſel eut pour pere & mere,

François d'Huiſſel II. du nom, Ecuyer, Seigneur de la Ferté-Sainte Fauſte, & de la Charité en Brie, & Vincente FRANÇOIS, qu'il épouſa le 13 Janvier 1665, fille de Jean François, Ecuyer, Seigneur de Pingue, & d'Anne BERTHIER. Que ledit François d'Huiſſel fut maintenu dans ſa qualité d'Ecuyer par Ordonnance de M. Tubeuf, Commiſſaire départi dans les Généralités de Bourges & de Moulins, du premier Octobre 1668, & qu'il étoit fils de

Jean d'Huiſſel, Ecuyer, Seigneur du Chaillou, de Bauri & de Palleau, & de Chriſtine DE PATOUFLEAU, mariée le 9 Juillet 1636, fille de Philipes de Patouſleau, Ecuyer, Sieur de la Motte d'Iors, & de Marie DE LA TOUCHE. Ledit Jean fils de

François de Viſſel I. du nom, Ecuyer, Seigneur de Touzel, de Beauregard, du Chaillou, d'Arfeuil & de la Charité en Brie, Lieutenant des Toiles des Chaſſes du Roi, Capitaine & Maître des Eaux & Forêts des Baronies de Mellaude, de Chreteau, de Chaudeau & du Pondre, & de Claude DE BARBANÇON, qu'il épouſa le 8 Avril 1589, fille de Meſſire Pierre de Barbançon, Chevalier, Seigneur de Sarzai, Lieutenant de la Compagnie des Gendarmes du Seigneur de la Bourdaiſiere, & de Françoiſe DE LEZAI.

Les Titres énoncés dans l'Ordonnance de M. Tubeuf, remontent les degrés de cette Famille, jusqu'à Jean de Wissel, Ecuyer, vivant avant l'an 1554.

De Gueules, à un Lion d'Argent.

* * *

LOUIS-BENIGNE DE HUMES-DE CHERISI, Ecuyer, Seigneur de Villedieu, Capitaine de Cavalerie dans le Régiment de Turenne, demeurant dans la Paroisse de Villedieu, Diocèse de Langres, Election de Tonnerre, & Généralité de Paris, épousa le premier Avril 1719. Armande-Jeanne-Blanche Hue-de Miromesnil, fille de Thomas Hue-de Miromesnil, Maître des Requêtes, Président au Grand Conseil, & de Blanche de Bar-de S. Martin. De ce mariage il a eû pour enfans, Louis-Thomas, & Marie-Armande de Humes, dont la tutelle fut donnée après la mort de leur mère, audit Sieur de Villedieu, leur père, par Sentence du Présidial de Sens, du 12. Juin 1726. Ledit Louis-Thomas de Humes-de Chérisi, né le 26. d'Aoust 1722. fut reçû Page du Roi dans sa Grande Ecurie, le 13. Octobre 1735. sur les Titres qui furent produits pour sa réception, & qui justifient que ledit Louis-Benigne de Humes eut pour père & mère,

Louis de Humes, Ecuyer, Seigneur de Villedieu, Capitaine dans le Régiment de Bourbonnois, Gentilhomme ordinaire de Monsieur Duc d'Orléans, & Jeanne d'Orgny, mariée le 8. Janvier 1680. fille de Jean Battile d'Orgny, Ecuyer, Seigneur de S. Pars & des Minots, aussi Gentilhomme ordinaire de Monsieur Duc d'Orléans, & de Claude Bonneau. Que ledit Louis de Humes, lequel étoit sous la Garde noble de Marie de Savi, sa mère, l'an 1662. fut maintenu dans sa qualité de Noble & d'Ecuyer, par Ordonnance de M. Phelypeaux, Conseiller d'Etat, Commissaire départi dans la Généralité de Paris, du 17. Mai 1698. & qu'il étoit fils de

Charles-Antoine de Humes, Ecuyer, Seigneur de Chérisi & de Villedieu, Mestre de Camp du Régiment de Condé, Maréchal de Camp ès Armées du Roi, & de ladite Marie de Savi, qu'il épousa le 12 Février 1635. fille de Guy de Savi, Ecuyer, Seigneur de Villengis, & d'Antoinette de la Plume. Que ledit Charles-Antoine de Humes transigea avec ses trois sœurs, Marthe de Humes, femme de François du Pé, Ecuyer, Seigneur de Louesmes; Jeanne de Humes, femme d'Antoine du Perron, Ecuyer, Seigneur de Courcelles; & Marguerite de Humes, veuve de Lazare de Coiffy, Ecuyer, Seigneur d'Arsennes, sur les différens qu'ils avoient pour le partage des biens de leur père & mère, nommés

Jean de Humes, Ecuyer, Seigneur de Chérisi, de Savis, de Montomble, Gentilhomme ordinaire de la Maison du Roi, & Marthe de la Croix, mariée le 15. Juillet 1596. fille de Pierre de la Croix, Ecuyer, Seigneur de Panelle & de Villedieu, & de Marguerite Perrot. Que ledit Jean de Humes, institué héritier par le Testament de Martine Stuart, sa mère, du 3. Mai 1586. étoit fils d'

Antoine de Humes, Ecuyer, Seigneur de Chérisi, Homme d'Armes de la Compagnie du Comte de Harenc, l'an 15.., & de ladite Martine Stuart, qu'il épouſa le 31. d'Aouſt 1571. veuve d'Etienne d'Aubin, Ecuyer, Seigneur de Quinferot, & ſœur de Guillaume Stuart, Chevalier, Gentilhomme ordinaire de la Maiſon du Roi. Ledit Antoine, fils de

Georges de Humes, Ecuyer, Homme d'Armes des Ordonnances ſous la charge du Seigneur d'Aubigni, puis Archer de la Garde Ecoſſoiſe du Corps du Roi François I. & d'Anne de la Boissiere, mariée le .. Mars 1531. fille de Noble homme Pierre de la Boiſſiére, & d'Edmonde de Santigni. Cette Anne de la Boiſſiére, avoit épouſé en premiéres nôces, Georges de Rambert, Ecuyer; & en ſecondes nôces, Louis le Bobert, Ecuyer, Controlleur de Pannes.

Le même Georges de Humes ayant repréſenté au Roi qu'il étoit natif du Royaume d'Ecoſſe, & que depuis trente ans qu'il en étoit ſorti, il s'étoit continuellement appliqué au Service de Sa Majeſté dans ſes Armées; qu'il s'étoit marié au lieu de Chériſi ſous Montreal en Bourgogne, où ayant une Maiſon & quelques héritages, il étoit dans l'intention d'y finir ſes jours, Sa Majeſté par ſes Lettres Patentes en forme de Charte, données à Paris au mois de Juin 1534. lui permit de demeurer dans ſon Royaume, & de diſpoſer de tous les biens qu'il avoit acquis, & qu'il pourroit y acquerir ſans que ſa femme & ſes enfans puſſent être inquietés pour le droit d'Aubeine. Ces Lettres duement regiſtrées en la Chambre des Comptes de Dijon, le 13. Novembre de la même année 1534.

De Sinople, à un Lion d'Argent, la Langue & les Griffes de Gueules.

* * *

FLORIMOND HURAULT, Seigneur de Montigni, Capitaine de Vaiſſeaux du Roi, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis créé le 22. Septembre 1705. puis Gouverneur de l'Iſle de la Martinique, pourvû le 21. Aouſt 1719. fut marié dans la Ville de Blois le 21. Janvier 1711. avec Caterine-Claude Pissonet de Bellefonds, Dame de la Gendroniére, veuve d'Antoine Anne de Beauchesne, Sieur de la Bernerie, & ſœur de François-Alein Piſſonet-de Belfonds, lors Gentilhomme ordinaire de Madame la Ducheſſe de Bourgogne. De ce mariage il a eû trois enfans, ſavoir, Nicolas Florimond Hurault, né le 5. Mai 1716. Philipes-Ceſar Hurault, né le 2. Avril 1718. & Marie Caterine Hurault, née le 14. Mars 1712. & reçûë à S. Cir le 31. Janvier 1720. ſur les Titres qui furent produits alors, & qui juſtifient que ledit Florimond Hurault, eut pour pére & mére

Philipes Anne Hurault, Ecuyer, Seigneur de la Borde, & Françoiſe Daniel, qu'il épouſa auſſi dans la Ville de Blois, fille de Noble homme François Daniel, & de Marguerite le Comte. Ledit Sieur de la Borde, fils d'

Anne Hurault, Ecuyer, Seigneur de S. Denis, & de Claude Gallois, ſa ſeconde femme, mariée à Paris le 20. Décembre 1636. fille de Noble homme Enverte Gallois, Tréſorier de France au Bureau des Finances à Riom, & de Marie de Namur, Que ledit Anne Hurault, avoit épouſé en premiéres nôces, le 13. Février 1611. Marie Chauvel, fille de Nicolas Chauvel, Maître des Requêtes de

Madame la Duchesse de Bar, Tante du Roi, & de Caterine Guillart, duquel mariage il eut entr'autres enfans, Florimond Hurault, Ecuyer, Seigneur de Saint Denis, Grand Maître des Eaux & Forêts de France, au département de Touraine, &c. Lequel de Charlotte-Caterine Molwin-de la Vrardat, sa troisiéme femme, eut pour fille Françoise Hurault-de S. Denis, née le 4. Avril 1675. reçûe à S. Cir le 15. Octobre 1687. & mariée le 4. Octobre 1700. avec Aléxandre de S. Quentin, Baron de Blet. Les Titres qui furent fournis alors pour la récéption de ladite Dame de Blet, remontent graduellement sa filiation jusqu'à Jean Hurault, son cinquiéme ayeul, Ecuyer, Seigneur de S. Denis, dont la veuve Jeanne de Repas, avoit la Garde-noble de ses enfans l'an 1492.

La Généalogie de cette Maison, divisée dans les Branches de S. Denis, de Vibraie, de Cheverni, du Marais, de Chemigni, de Weil, de Belesbat, d'Auneux & de Boistaillé, est rapportée à l'article de Philipes Hurault-de Cheverni, Chancelier de France, l'an 1583. fol. 511. du VI. Volume de l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne, & elle y est remontée jusqu'à Philipes Hurault, vivant avant l'an 1392. VIII. ayeul de celui qui donne lieu à cet article.

D'Or, à une Croix d'Azur, Cantonnée de quatre Ombres de Soleil de Gueules.

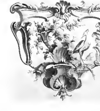

J A

ELIE DE JAMES, Ecuyer, Seigneur des Frénaudies, demeurant audit lieu, Paroiſſe de S. Laurent-de Séris, Election de Confolens en Poitou, Dioceſe d'Angoulême, & Généralité de Poitiers, épouſa le 8 Janvier 1715 Jeanne de Pons, fille de Salomon de Pons, Ecuyer, Sieur de Fillet, & de Jeanne Vezien. De ce mariage, il a deux enfans, ſçavoir, Antoine de James, Ecuyer, & Florence de James, née le 12 Avril 1721. reçûë à S. Cir, le 5 Juin 1731. ſur les Titres qui furent produits alors, & qui juſtifient que ledit Elie de James, maintenu dans ſa qualité de Noble & d'Ecuyer, par Ordonnance de M. Quentin-de Richebourg, Commiſſaire départi dans ladite Généralité de Poitiers, le 25 Mars 1715. eut pour pére & mére,

René de James, Ecuyer, Seigneur des Frénaudies, & Marie Prevost, mariée le 22 Septembre 1655. fille de François Prévoſt, Ecuyer, Sieur de Pulbetier, & de Madeleine Barbarin; Que ledit René de James, maintenu auſſi dans ſa qualité de Noble & d'Ecuyer, par Arreſt du Conſeil d'Etat du Roi du 21 Avril 1669. étoit fils unique de

Jean de James, Ecuyer, Seigneur de la Tour, & de Jeanne de Poyvre, ſa premiére femme, Dame de la Bouliére, dans la Paroiſſe d'Alloué en Poitou, & qu'il épouſa le 6 du Mois de Juin 1626. fille de Jaques de Poyvre, Ecuyer, Seigneur du Tuſſau, & de Judith de Barbezieres; Que ledit Jean de James, fut pareillement maintenu dans ſa Nobleſſe, par Sentence des Elus de Niort du 8 Juillet 1634. fut marié en ſecondes noces le 2 Novembre 1642 avec Marguerite de la Laurencie, & qu'il eut pour pére & mére

Louis de James, Ecuyer, Seigneur du Quinelle & de la Tour, & Jaquette Bonnin, qu'il épouſa le 25 Juin 1600. fille de Jean Bonnin, Seigneur du Monthomar, du Puyvenier, &c. Chevalier de l'Ordre du Roi, & de Jaquette de Aubusac. Que ledit Louis de James, dont la veuve Jaquette Bonnin ſe remaria le 19 Juin 1603 avec Iſaac de Lage, Ecuyer, Seigneur des Eſſers, eut pour frére Prégent de James, Ecuyer, Seigneur du Montifaut & de Baudédun, qui épouſa le 28 Septembre 1625 Catherine de Barbezant, dont il eut Arnaud de James, Ecuyer, Seigneur du Quinelle & des Forges en bas Poitou, lequel de ſon mariage accordé le 20 Novembre 1663 avec Françoiſe Mallet de Paillé, eut un fils & une fille, ſçavoir, 1 François de James, Ecuyer, Sieur du Boiſſon, qui épouſa le 22 Septembre 1697 Marie de Chergofant, & fut maintenu dans la qualité de Noble & d'Ecuyer, par la même Ordonnance de M. Quentin-de Richebourg, du 25 Mars 1715 & 2 Jeanne de James, Dame du Quinelle, mariée le 24 Décembre 1708 avec Gaſpard de Chantelot, Ecuyer, Seigneur de Duron, Cornette de Cavalerie dans le Régiment de Marſannes. Leſdits Louis & Prégent de James, enfans de

Gilbert de James, Ecuyer, Seigneur de Quinelle, du Montifaut, de la Tour en partie, &c. & de Robine Odin, ſa ſeconde femme, qu'il épouſa l'onziéme de Novembre 1568. fille de Jean Odin, Ecuyer, Seigneur de Bolleteres & de la

Motte. Que ledit 1 Gilbert de James, lequel avoit épousé en premieres noces, le 18. Mai 1561. Léonne de Meschatin, fille de Michel de Meschatin, Ecuyer, Seigneur de Larra, & de Caterine Fontet, eut pour fréres, 2 Louis de James, Ecuyer, Sieur de Therron, & 3 Henri de James, Ecuyer, Seigneur de Montcombroux, dont la postérité sera ci-après déduite, & qu'ils étoient enfans de

François de James, Ecuyer, Sieur de Quirielle dans la Paroisse de Barrois en Bourbonnois, Diocèse de Clermont, Homme d'Armes de la Compagnie du Maréchal de S. André, & de Perronelle de Montcombroux, mariée le 21. Avril 1528. fille de Girard de Montcombier, Ecuyer, Seigneur de Montifaut, & de Pierrefite. Ledit François, fils de

Pierre James, Ecuyer, Seigneur dudit lieu de Quirielle, lequel ne vivoit plus ledit jour 21. Avril 1528.

SEIGNEURS DE MONTCOMBROUX.

Henri DE JAMES, I. du nom, Ecuyer, Seigneur de Montcombroux en Bourbonnois, Capitaine Châtelain de Chaveroche (troisiéme fils de François de James, & de Perronelle de Montcombroux) épousa le 23. Février 1582. Louise de Balorre, dont il eut pour fils,

Jaques de James, Ecuyer, Seigneur de Montcombroux, lequel de son mariage, accordé le 21. Août 1615. avec Caterine Girard, veuve de Gaspard le Mareschal, Ecuyer, Sieur des Giraudes, & fille de François de Girard, Ecuyer, Sieur de Martingues, & de Madeléne Courtier, eut pour fils unique

Henri de James, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de Montcombroux, qui épousa le 2. Mars 1647. Louise de la Rame, fille de Claude de la Rame, Ecuyer, Sieur de Beaucontant, de l'Isle, du Pavillon, &c. & d'Antoinette de Bussy, & qui fut maintenu dans sa Noblesse, par Arrêt de la Cour des Aides du 4. Juin 1666. sur les Titres y énoncés, lesquels justifient les filiations de cette Branche.

Caterine de James, leur fille unique, fut mariée en premiéres noces avec Charles Mauene, Ecuyer, & en secondes, le 5. Janvier 1698. avec René Roland, Ecuyer, Sieur de Marchesiule, ancien Major & Commandant de la Ville & de la Citadelle de Saintes.

De Gueules, à un Dauphin d'Or, pâmé & couché.

◆

Antoine-Prosper JAQUOT, Ecuyer, Seigneur de Rosey d'Andelard, &c. demeurant audit lieu de Rosey, Diocèse & Généralité de Besançon, au Comté de Bourgogne, épousa le 24. Juillet 1707. Claude-Charlotte Rouhier, fille de Gérard Rouhier, Ecuyer, Seigneur de Charentenay, de Mont-S. Léger, &c. & de Marie Claude d'Amandre. De ce mariage il a eû entr'autres enfans, Claude-Antoine Jaquot, Ecuyer, né le 19. Décembre 1714. & François-Léonor Jaquot-de Rosey, né le 23. Mars 1718.

& reçû le 28. Juillet 1727. au nombre des Gentilshommes élevés dans le Collége Mazarin, dit des Quatre Nations, à Paris, ſur les Titres produits à cet effet devant le Juge d'Armes de France, leſquels juſtifient que ledit Antoine-Proſper Jaquot, eut pour fréres, Antoine Jaquot, Prêtre, Chanoine du Chapitre de S. Georges à Verdun, & Claude Jaquot, Capucin, & qu'ils étoient enfans d'

Antoine Jaquot, Ecuyer, Seigneur de Roſei, d'Audelord, d'Audelaret, &c. & de Suzanne Mairot, mariée le 18. Novembre 1658. fille de Claude-François Mairot, Seigneur de Mutigni, & de Jeanne Bisson; Ledit Antoine, fils de

Claude Jaquot, II. du nom, Lieutenant général au Bailliage d'Amont, & Conſeiller au Parlement de Dole, pourvû le 28. Février 1651. & reçû le 26. Mai ſuivant, & d'Etiennette-Louiſe Narmin, & que ledit Claude Jaquot, fut inſtitué héritier conjointement avec Antoine & Ignace Jaquot, ſes fréres, par le Teſtament que firent le 15. Février 1627. leur pére & mére, nommés

Claude Jaquot, I. du nom, Conſeiller au Parlement de Dole, pourvû le 15. Mars 1601. & reçû le 27. deſdits mois & an, & Etiennette Ormenez, ſa femme; & que ledit Claude Jaquot, par Lettres Patentes de l'Empereur Rodolphe II. données à Prague le 02. Octobre 1588. & duëment regiſtrées, fut anobli avec ſa poſtérité née & à naître en légitime mariage, avec permiſſion de continuer de porter les anciennes Armoiries de leur Famille, ſavoir :

D'Argent, à trois fleurs de Violette au naturel tigées & feuillées de Sinople & poſées deux & une.

⁂

François DE JARNAGE, III. du nom, Ecuyer, Sieur de la Fontaine & des Aubruns, demeurant dans la Paroiſſe de S. Georges de Vilentrois, Election de Châteauroux, Diocéſe & Généralité de Bourges, naquit le 05. Novembre 1696. & fut marié le 27. Mars 1720. avec Bonne de Quinemont, veuve de Gabriel Bouvillon, Ecuyer, Seigneur des Pegués, & fille de Benjamin-Jaques de Quinemont, Ecuyer, Seigneur de la Houlliere, & de Bonne de Marcé. De ce mariage, il a eû entr'autres enfans, Jeanne-Bonne de Jarnage, née le 21. Mars 1724. & reçûe à S. Cir le 14. d'Avril 1735. ſur les Titres produits pour ſa réception, & qui juſtifient que ledit François de Jarnage, eut pour ſœur, Marie de Jarnage, née le 22. Août 1688. reçûe auſſi à S. Cir, le 08. Janvier 1698. & qu'ils étoient enfans de

François de Jarnage, II. du nom, Ecuyer, Seigneur des Aubruns, l'un des deux cent Chevaux Légers de la Garde du Roi, & de Marguerite Renard, qu'il épouſa le 10. Février 1687. veuve d'Aſtremoine de Salleron, Ecuyer, Sieur de la Chelanére, & fille de Louis Renard, Ecuyer, Seigneur de Rilli, Gentilhomme ſervant de la Maiſon du Roi, & d'Anne André. Que ledit François de Jarnage, & François de Jarnage, ſon frére puîné, Ecuyer, furent déclarés Nobles et iſſus d'extraction Noble par Ordonnance de M. Foullé de Martangis, Maître des Requêtes, & Commiſſaire départi dans ladite Généralité de Bourges, du 15. Mai 1710. & qu'ils eurent pour pére & mére, Jaques de Jarnage, II du nom, Ecuyer, Seigneur des Aubrans, & Caterine Gaudrion, mariée le 24. Avril 1660. fille de Jean Gaudrion, Ecuyer, Sieur de Faveroles, & d'Hélène de Sarsavoir; Que ledit Jaques de Jarnage, qui avoit épouſé en premiéres noces, le 21. Avril 1637. Anne Sudre, fut auſſi déclaré Noble & iſſu de Noble race, par Ordonnance de M. Tubeuf, Commiſſaire départi dans la même Généralité de Bourges, du 6. Juillet 1669. & qu'il eut pour frère aîné, René de Jarnage, Ecuyer, Seigneur de la Rivière, de Laral & de la Rochecadon, lequel de ſon mariage accordé le 29. de Mai de l'an 1623. avec Anne Duret, fille de Claude Duret, Avocat au Parlement, & de Madeléne de la Bretonniere, eut pour fils, Claude de Jarnage, Ecuyer, Seigneur de la Rivière, qui épouſa Françoiſe Cottereau; Que leſdits René & Jaques de Jarnage, étoient enfans de

Jaques de Jarnage, I. du nom, Ecuyer, Seigneur de la Rivière, de la Rochecadon & des Aubrans, & de Louiſe de Carmaille, qu'il épouſa le 21. Décembre 1594. fille de René de Carmaille, Ecuyer, Seigneur de Laral, & de Jeanne de Forestier. Ledit Jaques, fils de Noble homme

François de Jarnage, I. du nom, Ecuyer, Seigneur de la Rivière, & d'Antoinette Soret, mariée le 16. Août 1563. fille de Noble homme Charles Soret, Ecuyer, Seigneur de la Rochecadon, & de Jeanne Acorset; & que ledit François de Jarnage fit un partage le 18. Février 1554. avec Laurent de Jarnage, Ecuyer, Seigneur des Cognées, Antoine & Giles de Jarnage, Ecuyers, ſes fréres, des biens qui leur étoient échus par la mort de leur pere & mére, nommés

Jean de Jarnage, II. du nom, Ecuyer, Seigneur des Cognées, de la Jaquelinière, &c. & de Caterine de la Tuille, qu'il épouſa le 2. Février 1513. fille de Noble homme Philipes de la Tuille, Ecuyer, Seigneur de la Banamière, & de Jeanne de S. Olivier. Que ledit Jean de Jarnage, comparut avec les autres Gentilshommes du Bailliage de Blois, au Ban & Arrière-ban convoqué pour le Service du Roi, le 16. Mai 1534. obtint le 18. Janvier 1540. de Noble & puiſſant Seigneur Christophe des Essarts, Seigneur de Lié, l'Erection en Fief, du lieu de la Moncontière, ſitué dans la Paroiſſe de Lié en Bloſois, & eut pour pére, Noble homme

Jean de Jarnage, I. du nom, Ecuyer, demeurant dans la Paroiſſe de Luçai en Berri, Election de Châteauroux, l'an 1513.

Il y a en Bretagne une Branche de cette Famille, qui a été maintenuë dans ſa Nobleſſe, par Arreſt des Commiſſaires du Roi du 13. Juin 1670. & dont on fera mention dans la ſuite, lorſque les filiations auront été juſtifiées.

De Gueules, à deux Chevrons d'Or, acompagnés en chef de deux Croiſſans de même, & en pointe d'un Scorpion d'Or.

Digitized by Google

PIERRE JAUNAI, Doyen des Conſeillers, de la Prevôté Royale de la Ville de Saumur, fut anobli par Lettres Patentes en forme de Charte, données à Verſailles au mois de Décembre de l'an 1726. ſignées LOUIS, & ſur le repli, par le Roi, le Blanc, & ſcellées.

Les motifs de cet anobliſſement, détaillés fort au long dans leſdites Lettres, ſont 1°. l'antiquité de la Famille de Jaunai, connue dès l'an 1364. en la perſonne d'Antoine Jaunai, Tréſorier Général des Finances de Louis I. Duc d'Anjou. 2°. les ſervices de l'Impétrant depuis plus de 50. années dans ladite Charge de Conſeiller, & ceux de ſes enfans dans différens emplois Militaires: Antoine Jaunai, l'un de ſes fils, reçû Chevalier Diacre dans l'Ordre de Malthe au Grand Prieuré d'Aquitaine, & Capitaine au Régiment de Cotentin Infanterie, ayant été tué en 1697. au Siége de Barcelonne; François Jaunai, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, Brigadier d'Infanterie, & Lieutenant d'Artillerie au Département de Dauphiné & de Provence, ſervant depuis trente-huit années avec autant de zéle que de valeur, dont il avoit donné des preuves dans toutes les occaſions, & ſingulièrement à la bataille de Staffarde en 1690. En 1691. aux Siéges des Places de Veillane, de Carmagnoles, de Côni, & de Montmelian. En 1692. & 1693. au Siége de Rinsfeldt, & à l'Armée commandée ſur la Frontière du Dauphiné par le Maréchal de Catinat, après quoi ayant eu ordre de repaſſer dans l'Armée de Piémont, il s'étoit trouvé à la bataille de la Marſaille, & avoit ſervi dans l'Armée d'Allemagne en 1694. En 1695. dans celle de Piémont. En 1696. au Siége de Valence en Milanois. Et en 1697. à la priſe de la Place d'Ath. Qu'en 1702. la Guerre qui avoit été terminée par la Paix de Riſwick, ayant recommencé, il avoit eu ordre de ſe jetter dans Keyſerſwert, & y ayant commandé l'Artillerie, il avoit ſi bien défendu cette Place, que le feu Roi l'avoit honoré du titre de Commiſſaire Provincial d'Artillerie; après quoi, ayant joint l'Armée du Rhin, il s'étoit trouvé à la bataille de Fridelinghen en 1702. En 1703. aux Siéges & priſes de Briſac & de Landau, & à la bataille de Spire. En 1704. à celle d'Hochſtet, & en 1706. au Siége d'Haguenau, où il avoit commandé l'Artillerie; de laquelle en 1707. ayant été fait Lieutenant Provincial, il avoit eu ordre de paſſer en Eſpagne pour y commander ladite Artillerie, & avoit ſervi pendant la Campagne de la même année aux Siéges & priſes des Places de Cerva, de Morella, & d'Alcyra. En 1708. au Siége de Tortoſe ſous les ordres du Duc d'Orléans, & aux Siéges de Denia & d'Alicante, faits par le Marquis d'Asfeld. Que pendant la Campagne de 1709. il avoit commandé en chef l'Artillerie de France & d'Eſpagne en Arragon, dans l'Armée des deux Couronnes, commandée par le Maréchal de Beſons. Qu'en 1710. ayant eu ordre de repaſſer en France, il avoit ſervi dans l'Armée de Flandres & dans celle d'Allemagne pendant les Campagnes de 1711. 1712. & 1713. dans la derniere deſquelles il avoit ſervi ſeulement aux Siéges de Landau & de Fribourg; de maniere qu'en 1719. il avoit été honoré du titre de Brigadier d'Infanterie, & avoit ſervi ſur la Frontière d'Eſpagne, aux Siéges de Fontarabie & de S. Sébaſtien, où il commandoit en ſecond l'Artillerie qu'il commanda enſuite en chef aux expéditions de Béobie & du Port du Paſſage. Et que la Paix entre la France & l'Eſpagne ayant été concluë en 1720. le Roi lui avoit confié la direction de ſon Ecole d'Artillerie à Straſbourg, où il s'étoit appliqué à rendre utiles ſes talens, ſon génie & ſa capacité en formant des Officiers capables de ſervir SA MAJESTÉ dans toutes les parties de la Guerre. Ces Lettres adreſſées au Parlement, à la Chambre des Comptes & à la Cour des Aides de Paris, & au Bureau des Finances établi à Tours, ont dû y être regiſtrées.

Les Armes réglées pour ledit Sieur Jaunai, par le Juge d'Armes de France, ſont :

D'Azur, à deux Canettes d'Argent, nageantes ſur une rivière de Sinople, & cinq Etoiles d'Argent, poſées en chef, trois & deux. Cet Ecu timbré d'un Caſque de profil.

RENÉ-CHARLES **IMBAUT**, Seigneur de Marigni, Commiſſaire ordinaire de l'Artillerie de France, par Lettres du 18. Auguſt 1682. Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, créé le 18. Février 1694. puis Commiſſaire Provincial, par Lettres du 5. Novembre 1695. épouſa au lieu de la Soudraie, Juriſdiction d'Hennebond en Bretagne, le 9. Mars 1692. Jeanne du Bois, fille de René du Bois, Sieur de la Fontaine, Marchand au Port Louis, & de Marie Lescomel. De ce mariage, il eut 1 Jean-Baptiſte-Hervé Imbaut, Ecuyer; 2 Pélage Imbaut, & 3 Marie-Jeanne Imbaut-de Marigni, née le 17 Octobre 1692. reçûe à S. Cir le 26. Avril 1701. ſur les Titres qui furent produits alors pour ſa réception, & qui juſtifient que ledit René-Charles Imbaut eut pour pére & mére,

Mélaine Imbaut, Ecuyer, Sieur de la Cherbotière, Lieutenant de Cavalerie dans le Regiment de Monſeigneur le Dauphin, puis l'un des Chevaux-Légers de ſa Garde, & Renée MOCENRAUX, mariée le 29. Novembre 1660. lors veuve de Jaques LE PANNETIER, Sieur de la Planche. Que ledit Mélaine Imbaut maintenu dans ſa qualité de Noble, (*comme étant d'extraction Noble*) par Arreſt de la Chambre établie par le Roi pour la réformation de la Nobleſſe en Bretagne, du premier Octobre 1668. étoit fils d'

Olivier Imbaut, ſon IV. ayeul, Ecuyer, Seigneur de la Penquernie & de Plourhan en Bretagne, & de Madeléne FAVEREAU, ſa femme, dont le fils Pierre Imbaut, Ecuyer, Seigneur de la Motte & du Meſnil-le Fétus, Capitaine d'une Compagnie de Chevaux-Lanciers, fut marié à Abbeville le 11. de Mai 1448. avec Michelle FASTEL, fille de Noble homme Vulfran Pollel, Ecuyer, Sieur du Petit Chemin, & d'Antoinette DE FONTAINES.

De Gueules, à cinq Cotices d'Argent.

PAUL JOUFFREI, Seigneur de la Vallée-de Bardonnenche, Inſpecteur général & Lieutenant Colonel du Régiment de l'Auxerrois, puis Lieutenant de Roi à Montdauphin en Dauphiné, par Proviſions du 24. Avril 1696. & Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, créé le 2. Janvier 1703. naquit à Siſteron en Provence, & fut marié le 3. Février 1693. dans l'Egliſe de S. Jean-Batiſte de la Ville de Salins, avec Louiſe-Marguerite CABASSOLLE, fille d'Antoine Cabaſſole, Seigneur de Charbourg en Provence, Major pour le Roi de la Garniſon de ladite Ville de Salins, & de Madeléne POITEVIN-DE VALIERE. De ce mariage il eut pour enfans, 1 Joſeph-Paul-François Jouffrei, Ecuyer; 2 Pierre Jouffrei, Ecuyer, & 3 Louiſe-Madeléne Jouffrei, née le 29. Aouſt 1697. & reçûë à S. Cir le 2. d'Aouſt 1706. ſur les Titres produits alors pour ſa réception, & qui juſtifient que ledit Paul Jouffrei, eut pour frére aîné conſanguin, Pierre-Antoine Jouffrei, Ecuyer, Seigneur de Ste. Cécile, Conſeiller au Parlement d'Aix, lequel de ſon mariage avec Claire Henrici, eut pour fils Pierre Jouffrei, Seigneur de Sainte Cécile, & que leſdits Pierre Antoine & Paul Jouffrei, reconnus Nobles & iſſus de Noble race par Arreſt des Commiſſaires du Roi en Provence, du 15. Mars 1668. étoient enfans de

Pierre Jouffrei, Ecuyer, Seigneur de la Vallée-de Bardonnenche, Avocat au Parlement, & Procureur du Roi en la Ville & Viguerie de Siſteron, marié en premiéres nôces le premier Aouſt 1626. avec Anne LOMBARD (mére dudit Pierre Antoine Jouffrei) fille de Scipion Lombard, Sieur de Sainte Cécile, & de Louiſe LAURENT, & en ſecondes nôces le 15. Décembre 1637. avec Louiſe DE VENDONNET (mére dudit Paul Jouffrei) fille de Noble Etienne de Vendonnet, Seigneur de Villeneuve la More, & de Marie GIRARD. Ledit Pierre Jouffrei, fils de Noble

Antoine Jouffrei, III. du nom, Ecuyer, & de Marguerite GARRET, qu'il épouſa le 18. Janvier 1602. fille de Noble Claude Garret, habitant du lieu de Volonne au Diocéſe de Gap, & de Catherine BRESSAN. Que ledit Antoine Jouffrei, lequel fit ſon Teſtament dans la Ville de Siſteron le 4. Janvier 1611. eut pour pére & mére, Noble

Antoine Jouffrei, II. du nom, Lieutenant particulier au Bailliage de Briançon, pourvû le 12. Janvier 1584. & Barbe EMÉ DE S. JULIEN, ſa ſeconde femme, à laquelle par ſon Teſtament du 10. Janvier 1601. il laiſſa l'uſufruit de tous les meubles qu'il avoit dans ſa Maiſon de S. CHAFFRE. Que ledit Antoine ayant repréſenté au Roi Henri IV. que Guillaume & Pierre Jouffrei, ſes pére & ayeul, iſſus de race Noble, s'étoient appliqués à la Juriſprudence, & en qualité de Docteurs en Droits & d'Avocats, avoient négligé de prendre la qualité de Noble, Sa Majeſté par ſes Lettres Patentes du 12. Février 1596. le releva de cette omiſſion de qualité, nonobſtant la preſcription de ſoixante années & plus. Qu'en conſéquence de ces Lettres, ledit Antoine Jouffrei, par Arreſt du Parlement de Grenoble, rendu contradictoirement avec les Conſuls de Briançon & de S. CHAFFRE, le 28. Juillet 1603. fut déclaré Noble & iſſu de Noble & ancienne Famille, & maintenu avec ſa poſtérité dans tous les priviléges de ſa Nobleſſe, qu'il avoit juſtifiée depuis l'an 1359. enſemble dans la poſſeſſion de ſes Armoiries, ſçavoir *trois Etoiles de ſable, dans un Champ d'Or, & un Croiſſant d'Argent au-deſſous en Champ d'Azur, l'Ecuſſon tenu de deux Lions d'or, ainſi qu'elles étoient figurées au-deſſus d'une inſcription qui ſe trouve ſur la porte de l'Auditoire de Juſtice du Chateau Dauphin*, conçûë en ces termes

Arma Dñi Johannis Joffredi Militis Dñi de Lithrayo Consiliarij et Cambellarij Christianissimi Francorum Regis Dalphini, Capitanei Castri Dalphini, Exiliarum et Briançonij.

Que ledit Pierre Jouffrei ayeul d'Antoine Jouffrei, II du nom, fut substitué avec Nobles Hugues & Armand Jouffrei à Antoine Jouffrei, leur frére, par le Testament que fit le 6 Mai 1447 Noble

Guillaume Jouffrei leur pere, lequel voulut etre enterré auprès de ses Prédécesseurs, dans le Cimetière de l'Eglise Paroissiale de S. Chaffre, & se trouve compris au rang des Nobles, dans une révision des feux de la meme Paroisse de Saint Chaffre, faite à Briançon le 15 Septembre 1434, & produite par Extrait des Registres de la Chambre des Comptes de Dauphiné.

Il y a d'autres Branches de cette Famille, qui n'ont point encore justifié ici de leur existence.

D'Azur, à un Croissant d'Argent, & un Chef d'Or, chargé de trois Etoiles de Sable.

* * *

ACHILES JOURDAIN, II du nom, Ecuyer, Seigneur de Bosfillé, Capitaine dans le Régiment de Nanincourt, demeurant au Chateau de Bosfillé, Paroisse de Trisé en Poitou, fut marié le 4 Février 1700 avec Marie AUBINEAU, fille de Nicolas Aubineau, Ecuyer, Seigneur de Rigné, de Mondbrun, de la Grignonière, &c. & de Marie PINEAU DE VIENNAI; duquel mariage il eut pour fils Achiles Nicolas Jourdain de Bosfillé, né le 11 de Mai 1702, maintenu dans sa qualité de Noble & d'Ecuyer, par Ordonnance de M. des Galois-de la Tour, Maitre des Requetes, & Commissaire départi dans la Généralité de Poitiers, du 13 Octobre 1717, & reçû Page du Roi, dans sa Petite Ecurie, le 18 Juin 1718, sur les Titres qui furent produits alors pour sa réception, & qui justifient que ledit Achiles Jourdain étoit fils ainé & héritier principal d'

Achiles Jourdain, I du nom, Ecuyer, Seigneur de Bosfillé & de Moifonnis, & de Marie FOUCAULT, qu'il épousa le 26 Décembre 1671, fille de Raimond Foucault, Ecuyer, Seigneur de Monthaveux, & de Françoise AUBERT. Que ledit Achiles Jourdain, & Emanuel Jourdain, son frère, Ecuyer, Seigneur de Crissé, furent maintenus dans la possession de leur Noblesse, par Ordonnance de M. de Maupeou, Maitre des Requetes, & Commissaire départi dans ladite Généralité du 18 Mars 1699, & qu'ils étoient enfans de

Pierre Jourdain, II du nom, Ecuyer, Seigneur de Bosfillé & de Moifonnis, & de Françoise Rousseau, mariée le 13 Juillet 1644, fille de Pierre Rousseau, Ecuyer, Sieur de Faugneau, & d'Eleonore DE BEAUMONT. Que ledit Pierre Jourdain, maintenu aussi dans sa Noblesse, par Ordonnance de M. Barentin, Commissaire départi dans ladite Généralité, du 7 Septembre 1667, en conséquence des Titres représentés alors devant lui depuis l'an 1483, eut pour père & mère,

Gabriel Jourdain, II du nom, Ecuyer, Seigneur de Traslebost, élevé Page du

Roi dans ſa Grande Ecurie, & Florence de Brillac, qu'il épouſa le 17. Février 1608, fille de Jean de Brillac, Ecuyer, Seigneur de Baillé, Gentilhomme ordinaire de la Maiſon du Roi, & de Renée de Parthenai. Louis Gabriel, fils de

Jean Jourdain, III. du nom, Ecuyer, Seigneur de Traſſeboſt, & de Marguerite de la Rochefoucaud, qu'il épouſa le 27. Mars 1576. fille de haut & puiſſant Seigneur François de la Rochefoucaud, Seigneur de Bayers & de la Bergerie, & d'Iſabeau de Lages-Rochechalais; Que ladite Marguerite de la Rochefoucaud, étant veuve de lui, ſe remaria le 2. Janvier 1592. avec ledit Jean de Brillac, Ecuyer, Seigneur de Baillé, (père de Florence de Brillac, mentionnée ci-deſſus), & que ledit Jean Jourdain, eut pour père & mère,

Gabriel Jourdain, I. du nom, Ecuyer, Seigneur de Traſſeboſt, dans la Paroiſſe de Chaſſeing en Poitou, & Jeanne Guiot-d'Aſnières, ſa femme, qu'il avoit épouſée le 14. Février 1552. fille de Clément Guiot, Ecuyer, Seigneur d'Aſnières, & de Jeanne Vasselot, Ledit Gabriel, fils de

Jean Jourdain II. du nom, Ecuyer, Seigneur de Traſſeboſt, & de Jeanne de Montviant, mariée le 14. Juin 1519. fille de Simon de Montviant, Ecuyer, Seigneur du Treuil, & de Caterine de Montviant. Et ledit Jean, fils de

Pierre Jourdain, I. du nom, Ecuyer, Seigneur de Traſſeboſt, lequel étoit ſous la ſauvegarde de Sa Majeſté, ſuivant une Sentence rendue le 10. Septembre 1481. par Philippes de Comines, Chevalier, Seigneur d'Argenton, Conſeiller Chambellan du Roi, & ſon Sénéchal en Poitou.

On a produit de plus pluſieurs Actes en original, qui prouvent que Noble homme Jean Jourdain, I. du nom, Ecuyer, Seigneur de Traſſeboſt, & Noble Demoiſelle Deniſe Bonnin, étoient mariés avant le 16. Février 1459.

Il y a actuellement une branche du même nom, qui ſubſiſte en la perſonne de Philippes JOURDAIN, Ecuyer, Seigneur de la Pierre au Pays du Maine, demeurant dans la Paroiſſe d'Auvers, Diocèſe du Mans, & Généralité de Tours.

De Gueules, à un Tau, ou Croix de S. Antoine, d'Argent.

* * *

FRANÇOIS-AIMÉ JOUSSINEAU-DE FAYAT, Ecuyer, Seigneur du Beſſou & de la Valade, demeurant dans la Paroiſſe de S. Martin-Sepiers en haut Limouſin, Diocèſe, Election & Généralité de Limoges, fut marié le 9. de Mai de l'an 1702. avec Caterine de Verie, fille de François de Verie, Ecuyer, Seigneur de Merſillac, & de Marie Henriette de S. Martial de Conros. De ce mariage, il a eû entr'autres enfans, Léonarde Jouſſineau-de Fayat, née le 15. Avril 1722. & reçûe à S. Cir le 10. Novembre 1733. ſur les Titres qui ont été produits pour ſa réception, & qui juſtifient que ledit François Aimé Jouſſineau, eut pour frere conſanguin, autre François Aimé Jouſſineau, Seigneur de Fayat, reçû Page du Roi dans ſa petite Ecurie, le 6. Septembre 1692. & que tous deux ils eurent pour père

Philbert Jouſſineau, Ecuyer, Seigneur de Fayat, marié 1°. le 25. Mai 1660, avec Claude de Gain-de Linars (mére dudit Sieur de Beſſou) & fille de haut & puiſſant Seigneur Jean-François de Gain, Seigneur de Linars, Maréchal de Camp ès Armées du Roi, & de Jeanne de la Vergne; 2°. le 2. Septembre 1672, avec Anne-Iſabelle de Bonneval, (mére dudit Sieur de Fayat) & fille d'Henri de Bonneval, Seigneur de Bonneval & de Blanchefort, & de Marguerite-Françoiſe Chabot; Que ledit Philbert Jouſſineau, maintenu dans ſa Nobleſſe, par Ordonnance de M. d'Agueſſeau, Commiſſaire départi dans la Généralité de Limoges, du 11. Juin 1667. eut pour pére & mére,

Jaques Jouſſineau, Ecuyer, Seigneur de Fayat & de la Vergne, & Marguerite Chantois, qu'il épouſa le 29. Novembre 1618. fille de Jean Chantois, Ecuyer, Seigneur de l'Aumonerie, & de Marguerite de la Foucaudie; Que ledit Jaques Jouſſineau, lequel par ſon Teſtament du 15. Août 1640. voulut être enterré dans l'Egliſe de Fayat, auprès de ſes pére & mére, eut pour frére aîné conſanguin du premier Lit, Jean-Roland Jouſſineau, & entr'autres fréres puînés du ſecond Lit, Pierre Jouſſineau, Chevalier de Malthe l'an 1617. & qu'ils étoient tous enfans de

Roland Jouſſineau, Ecuyer, Seigneur de Fayat & de Ballac, marié en premiéres nôces avec Gaſparde de la Vergne, (mére dudit Jean Roland Jouſſineau), & en ſecondes nôces le 14. Juin 1587. avec Iſabeau de la Foucaudie, (mére deſdits Jaques & Pierre Jouſſineau) & fille de Jaques de la Foucaudie, Ecuyer, Seigneur de la Foucaudie, & de Marguerite de Rancounet; Ledit Roland, fils de Noble

Pierre Jouſſineau, Ecuyer, Seigneur de Fraiſſinet, de Tourdonnet en Limouſin, &c. & d'Héléne de Badefol, mariée le 17. Mars 1539. fille de Gauthier de Badefol, Chevalier, Seigneur de Badefol & de S. Rabier en Périgord, & de Françoiſe Flamenc; Que ledit Pierre Jouſſineau, par ſon Teſtament du 24. Août 1540. voulut être enterré en l'Egliſe de Fraiſſinet, dans la Chapelle où étoit la Sépulture de ſes Prédéceſſeurs, & ordonna que ſes funérailles fuſſent faites *bien & honorablement ſelon ſon état & celui de ſa Maiſon*; Qu'il eut pour ſœur Marie Jouſſinelle, mariée le 14. Juin 1492. avec Noble homme Blaiſe de Meſclajoc, Seigneur des Chazauleurs, & qu'ils étoient enfans de Noble homme

Hugues Jouſſineau, Chevalier, Seigneur de Fraiſſinet, auquel Noble Elize Jouſſinelle ſa ſœur, veuve de Noble Seigneur Géraud de Peruſſac, Chevalier, Seigneur de Peruſſac, donna une quittance le 2. Septembre 1494. de la dote qui lui avoit été promiſe en faveur de ſon mariage, par Noble

Guinot Jouſſineau, leur pére commun.

De Gueules à un Chef d'Or.

Digitized by Google

ABRAHAM ISLE, Ecuyer, Seigneur de Beaucheſne & du Breuil, demeurant dans la Ville de Pons en Saintonge, Diocéſe & Election de Saintes, Généralité de la Rochelle, fut marié le 7. Décembre 1706. avec Marie de la Chapelle, fille de Jean de la Chapelle, Ecuyer, Seigneur de la Maltériére, & de Marguerite Masseau de Tourenac. De ce mariage il a eu entr'autres enfans, Anne-Madeléne Iſle, née le premier Juin 1709. & Marie-Anne-Angélique Iſle de Beaucheſne, née le 16. Août 1713. reçûes toutes deux à S. Cir, l'une le 23. Mars 1720. & l'autre le 30. Juin 1724. ſur les Titres produits alors pour leurs réceptions, & qui juſtifient que ledit Sieur de Beaucheſne, leur pére, Henri Iſle, ſon frére, Ecuyer, & Anne Iſle, ſa ſœur, femme de Jean Gros, Ecuyer, Seigneur de Ville, Lieutenant de Vaiſſeau du Roi, l'an 1724. étoient enfans de

Paul Iſle, Ecuyer, Seigneur du Breuil dans la Paroiſſe de Villars en Saintonge, & de Madeléne Esneau, qu'il épouſa le 24. Novembre 1664. fille de Guillaume Esneau, Seigneur de la Gaille, Conſeiller du Roi, Magiſtrat au Siége Préſidial de Saintes, & de Madeléne Chauloux. Que ledit Paul Iſle, & Henri Iſle, ſon frére, Ecuyer, Seigneur de la Touche, furent maintenus dans leurs qualités de Noble & d'Ecuyer, par Ordonnance de M. Bégon, Intendant à Rochefort, du 18. Juillet 1698. & qu'ils eurent pour pére & mére,

Jean Iſle III. du nom, Ecuyer, Seigneur de Beaucheſne & du Breuil, Capitaine d'Infanterie dans le Régiment du Duc de Candale, pour le Service du Roi dans les Pays bas, & Léa de Bessat, mariés le 11. Janvier 1639. lors veuve de Zacarie de Sallebert, Seigneur de Soulignone. Que ledit Jean Iſle, & Daniel Iſle, ſon frere aîné, Ecuyer, Seigneur de la Cave, étoient enfans de

Jean Iſle, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de la Mataſſiére, dans la Paroiſſe de S. Savinien du Port en Saintonge, & de Marie Guichard, qu'il épouſa le 16. Mars 1591. fille de Jean Guichard, Ecuyer, Seigneur du Breuil en Villars, Commandant dans la Ville de Pons, & de Marguerite de Mortagne. Ledit Jean Iſle, fils de

François Iſle, Ecuyer, Sieur de la Mataſſiére & de Lalleau, & de Marguerite du Chesne, mariés le 2. Janvier 1556. fille de Louis du Cheſne, Ecuyer, Sieur de Forgst du Cluzeau, &c. & de Jeanne Germain. Que ledit François Iſle, par ſon Teſtament du 29. Septembre 1567. laiſſa l'uſufruit de tous ſes biens à ladite Marguerite du Cheſne, & inſtitua ſes héritiers Pierre, Jean & Daniel Iſle, ſes enfans; & eut pour pére & mére,

Jean Iſle, I. du nom, Ecuyer, Seigneur dudit lieu de la Mataſſiére, l'an 1557. & Bonaventure de Mortagne, ſa femme, laquelle ne vivoit plus alors.

Il y a pluſieurs autres branches de cette Famille, dont on fera mention par la ſuite, lorſqu'elles auront fourni la preuve de leur exiſtence.

D'Argent, à trois Roſes de Gueules, feuillées & boutonnées de ſinople, & poſées deux & une.

JEAN JULLIENNE, Entrepreneur des Manufactures Royales des Draps fins & Teintures en hautes Couleurs, façon d'Angleterre & de Hollande, fut anobli par Lettres Patentes en forme de Charte, données à Verſailles, au mois de Septembre de l'an 1736 ſignées LOUIS, & ſur le repli, par le Roi, Phelypeaux, & ſcellées.

Les motifs de cet anobliſſement, ſont le haut degré de perfection où ledit Sieur Jullienne avoit porté leſdites Manufactures établies par ſes ſoins, les avantages qu'elles produiſoient dans l'Intérieur du Royaume & chés l'Etranger, le zéle & la probité avec leſquelles il les conduiſoit, & qui avoient même engagé Sa Majesté non-ſeulement à réünir en une ſeule Manufacture les deux établiſſemens faits ci-devant, l'un pour la façon des Draps fins, façon d'Angleterre & de Hollande, & l'autre pour les Teintures en hautes couleurs, mais encore à permettre audit Sieur Jullienne de s'aſſocier telles perſonnes qu'il jugeroit à propos, ſans que ſous prétexte de ce Commerce elles puiſſent être cenſées avoir dérogé à la Nobleſſe. Ces Lettres adreſſées au Parlement, à la Chambre des Comptes, & à la Cour des Aides de Paris, où elles ont été regiſtrées.

Ledit Jean Jullienne, que Sa Majesté, pour les mêmes conſidérations, a créé Chevalier de l'Ordre de S. Michel, par Lettres du 16 Décembre 1736 avec diſpenſe des deux degrés de la Nobleſſe requiſe par les Statuts, a pour enfans de ſon mariage, accordé le 9 Mai 1720 avec Marie Louiſe de Brecey, fille de Marin de Brecey, Ecuyer, Sieur de la Sepmondière, & de Françoiſe Rouſſeau, 1 François Jullienne, Ecuyer, né le 23 Juillet 1722 & 2 Marie Françoiſe Jullienne, née le 29 Janvier 1727.

Les Armes réglées pour ledit Sieur Jullienne, par le Juge d'Armes de France ſont

D'Azur, à un Chevron d'Or, acompagné de trois Tiges de Jullienne d'Argent, fleuries de même, les tiges & les feuilles de ſinople. & l'Ecu timbré d'un Caſque de profil.

Google

K A

FRANÇOIS-RENÉ DE KAERBOUT, (anciennement D'ESCARBOT,) Ecuyer, Seigneur de Teillé, de la Cruche, du Boiſmauclerc, &c. demeurant dans la Ville du Mans, Généralité de Tours, fut marié le 8. Janvier 1719. avec Marie-Madeléne-Charlote du Bois, fille de Jean-Charles du Bois, Ecuyer, Sieur du Bois-Teſſé, & de Marie-Charlote des Rotours. De ce mariage il a entr'autres enfans, Marie-Madeléne de Kaerbout, née le 16. Janvier 1724. & dont la Nobleſſe a été juſtifiée par Titres, leſquels établiſſent que ledit Sieur de Teillé, ſon pére, étoit fils aîné & héritier principal de

Jaques de Kaerbout, Ecuyer, Seigneur de Teillé & de la Cruche, & de Marie de Fontenai, qu'il épouſa le 12. Avril 1687. fille de René de Fontenai, Ecuyer, Seigneur de S. Hilaire, & de Marguerite Richomme; Que ledit Jaques de Kaerbout, maintenu dans ſa qualité de Noble & d'Ecuyer, par Ordonnance de M. Hue de Miromenil, Maître des Requêtes, & Commiſſaire départi dans la Généralité de Tours, du 8. Juillet 1698. fut enterré le 15. Décembre 1718. dans l'Egliſe dudit lieu de Teillé, & qu'il eut pour pére & mére

Louis de Kaerbout, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de Teillé & de la Cruche, & Marie de Vallée, mariée le 28. Octobre 1642. fille de Louis de Vallée, Ecuyer, Seigneur de S. Hilaire-le-Lierre, & de Gabrielle de la Voye; Que ledit 1. Louis de Kaerbout eut pour fréres & ſœurs 2. François de Kaerbout, Ecuyer, Sieur de la Broſſe, mort à l'Armée, 3. Jean de Kaerbout, Ecuyer, Sieur de la Harangère, 4. Gilles de Kaerbout, Ecuyer, Sieur de la Goudinière, en 1667. & 5. Anne de Kaerbout, dont le Contrat de mariage fut accordé le 25. Février 1657. avec Jaques du Bois, Ecuyer, Sieur du Bois-Motté en Normandie, & qu'ils étoient enfans de

Louis de Kaerbout, I. du nom, Ecuyer, Sieur de la Cruche, & de Judith des Loges, qu'il épouſa le 5. Juillet 1609. fille unique de Louis des Loges, Ecuyer, Seigneur de Lenye, & de Renée des Rousseraies; Que ledit Louis de Kaerbout fit un partage le 22. Mai 1608. avec Lancelot de Kaerbout, ſon frére aîné, Ecuyer, Seigneur de Gémaſſes, tant de la ſucceſſion future de Lucréce de Houdon, leur mére, que des biens qui leur apportenoient comme héritiers de leur pére, nommé

Lancelot de Kaerbout, Ecuyer, Seigneur de Gémaſſes, de Coulſon, de Boiſmauclerc, de la Cruche, de la Beſnière, des Aunais, &c. après la mort duquel ladite Lucréce de Houdon, ſa veuve, tranſigea le 19. Décembre 1607. pour ſes conventions matrimoniales, avec leſdits Lancelot & Louis de Kaerbout, ſes enfans; Que ledit 1. Lancelot de Kaerbout (nommé dans d'autres Actes, d'Eſcarbot) fit un partage le 12. Janvier 1575. avec 2. Philipes d'Eſcarbot, ſon frére, Ecuyer, 3. Claude d'Eſcarbot, femme de Noble Seigneur Adam de Houdon, Baron de Verrière, Seigneur Châtelain de Cravant & de Bettie, Chevalier de l'Ordre du Roi, 4. Françoiſe d'Eſcarbot, femme de Claude de Valdirauly, Ecuyer, Sieur de la Guérinière en Anjou, ſes ſœurs, & Noble Adrienne de Blavette, leur mére, des biens qui leur étoient échus par la mort de Noble homme

Antoine d'Efcarbot leur pére, Seigneur de Gémaffes, de Conlion, de Lau. sus &c. au nom duquel Jaqueline de Rossi sa mére, & sa Gardienne noble veuve de Noble homme

Jean d'Efcarbot II du nom, Seigneur de Gémaffes fit un partage le 28. Mars 1527. avec Jeanne d'Efcarbot sa fille femme de Louis de S. Berthevin, Chevalier, Seigneur de Ponthus, & avec leurs autres cohéritiers, des biens de la fucceffion de Jeanne de la Taillade, leur ayeule paternelle, femme de Noble homme

Jean D'ESCARBOT, Seigneur de Gémaffes, defquels ledit Jean d'Efcarbot, II. du nom, étoit fils aîné & héritier principal.

De Gueules, à trois Boucles d'Argent, posées deux & une.

◆

Pierre DE KATER, Négociant & Jurat de la Ville de Bourdeaux, fut annobli par Lettres Patentes en forme de Charte, données à Verfailles par Sa Majesté, au mois d'Aouft de l'an 1733. fignées LOUIS, & fur le repli, par le Roi, Chauvelin, & fcellées.

Les motifs de cet annobliffement, font l'eftime & la confiance que ledit Sieur Kater s'étoit attirées de la part du Public, foit dans le Commerce, foit dans les places & les adminiftrations qui lui avoient été déférées, en marchant uniformement fur les traces de Pierre de Kater, fon pére, natif de la Ville d'Amfterdam, lequel après avoir été naturalifé François, avoit toute fa vie fait un Commerce confidérable avec les Anglois, les Hollandois & le Pays du Nord, & avoit été choifi pour etre l'un des Officiers de Milice Bourgeoife de la Ville de Bourdeaux, où ledit Sieur Impétrant avoit rempli avec diftinction les places de Conful de la Bourfe & d'Adminiftrateur de l'Hôpital S. André, étant meme encore (lors de ces Lettres) Jurat de ladite Ville, l'une des plus grandes & des plus floriffantes du Royaume. Ces Lettres adreffées au Parlement, & au Bureau des Finances de Bourdeaux, doivent y avoir été regiftrées, ainfi qu'en la Chambre des Comptes de Paris.

Les Armes réglées pour ledit Sieur Kater, par le Juge d'Armes de France, font:

De Gueules, à un Vaiffeau d'Or, voguant fur une Mer de Sinople, & un Chef d'Argent, chargé de trois Têtes de Négre de Sable, bandées d'Argent, & pofées de front, Cet Ecu timbré d'un Cafque de profil.

Erratum. Lisez dans les places.

JEAN-MARIE DE KERBOUDEL, Ecuyer, Seigneur de la Courpéan, dans la Paroiſſe d'Erbrai, Evêché de Nantes, naquit à Rennes le 22. Aouſt 1719. & fut reçû Page du Roi dans ſa Petite Ecurie, le 20. Septembre 1734. ſur les Titres qu'il produiſit alors pour ſa réception, & qui juſtifient qu'il eut pour pére & mére,

Jaques-Sébaſtien de Kerboudel, Ecuyer, Seigneur de la Courpéan, & Jaquette Garnier, qu'il avoit épouſée le 15. Mai 1708. veuve de Nicolas de S. Genis, Seigneur des Hermeaux, & fille de Julien Garnier, qualifié Ecuyer, Seigneur de la Glétière & de la Bourdonaie, Conſeiller du Roi, Lieutenant général en la Maréchauſſée de Bretagne, & de Renée Bertin: Que ledit Jaques-Sébaſtien, eut pour ſœur, Marie-Françoiſe de Kerboudel, dont le mariage fut acordé le 17. Juillet 1683. avec Jean-Baptiſte-François Marot, Ecuyer, Seigneur de Rançon, & qu'il étoit fils aîné & héritier principal & Noble d'

Anne de Kerboudel, Ecuyer, Seigneur de la Courpéan, de la Morinière & de la Motte au Chancelier, demeurant dans ſa Maiſon de la Morinière, Paroiſſe d'Erbrai, & de Jeanne Colobel, qu'il épouſa le 27. Janvier 1665. fille de Jean Colobel, Ecuyer, Seigneur du Bot, de Kervalle, de Roche, &c. & de Françoiſe de Berasson: Que ledit Anne de Kerboudel, fut déclaré Noble, iſſu d'extraction Noble, & maintenu dans ſa qualité d'Ecuyer, & dans le droit de porter des Armoiries timbrées, ainſi que les autres Gentilshommes du Royaume, par Arreſt des Commiſſaires du Roi en Bretagne, du 31. Octobre 1668. Que par ſon Teſtament du 6. Mars 1687. il fit une fondation dans la Chapelle de ſa Maiſon de la Motte au Chancelier, mouvante du Roi, à cauſe de ſon domaine de la Ville de Rennes, & qu'il étoit fils aîné & héritier principal & Noble de Meſſire

Jean de Kerboudel, Seigneur de la Courpéan, Chevalier de l'Ordre du Roi, créé le 17. Septembre 1644. & d'Anne de Carheuc, dont le Contrat de mariage avoit été acordé le 31. Juillet 1625. & laquelle après la mort de ſon mari, au nom & comme tutrice de ſes enfans, fournit ſon aveu du Manoir Noble de la Courpéan, le 19. Decembre 1646. à Henri de Bourbon, Prince de Condé, à cauſe de ſa Baronie de Chateaubriant. Et que par Sentence du Préſidial de Rennes, rendue le 19. Septembre 1624. il avoit été ordonné que partage ſeroit fait en noble comme en noble, & en partable comme en partable, entre ledit Jean de Kerboudel, & Pierre de Kerboudel, ſon frére aîné, héritier principal & Noble des biens de Louiſe des Ridelières, leur ayeule paternelle, & de ceux de leur pére & mére, nommés

Claude de Kerboudel, Ecuyer, Seigneur de la Courpéan & de la Lande, & Julienne de Quelen, qu'il avoit épouſée le 11. Septembre 1604. fille de Jean de Quêlen, Ecuyer, Sieur du Clos, & de Gilette Bouteiller. Ledit Claude, fils aîné de

Jaques de Kerboudel, Ecuyer, Seigneur de la Courpéan, Prévôt des Maréchaux de Bretagne, & commandant en l'abſence du Duc de Mercœur dans les Ville & Château de Châteaubriant, où il fut enſuite aſſaſſiné, & de ladite Louiſe des Ridelières, mariée le 28. Octobre 1579. fille de Noble & puiſſant Chriſtophe des Ridelières, Sieur des Ridelières, de la Roche & de la Noë, Chevalier de l'Ordre du Roi, & de Jeanne Paillac. Que pour la réception dudit Jaques de Kerboudel dans l'Office de Prevôt des Maréchaux de Bretagne, fut faite préalablement une information sur sa Noblesse, devant Adrien Jaquelot, Conseiller au Parlement de Rennes, le 28 Février 1590, & les témoins qui furent alors entendus, déposérent unanimement, *qu'il étoit Noble, & issu de Noble & ancienne Famille, & reconnu pour Gentilhomme d'honneur, & bon Catholique*. Ledit Jaques, fils aîné & héritier principal & Noble de Nobles Gens

René de Kerboudel, Seigneur de la Courpéan, de Port-de-Roche, &c. & de Jeanne de la Grée, mariée le 11 Octobre 1546, fille de Julien de la Grée, Ecuyer, Sieur de la Grée, & de Suzanne Barbe. Que ledit René, étoit frére puîné de Noble homme Robert de Kerboudel, & tous deux enfans de Noble homme

Yves de Kerboudel, Seigneur de la Ville-au-Voyer & de Lesperan, & de Jaquette Bonnet, laquelle étoit veuve l'an 1559, & que ledit Yves, dit Yvon, reçut comme Juveigneur, le 6 Juin 1528, son partage en noble comme en noble, & en partable comme en partable, de Jean de Kerboudel, son frére aîné, héritier principal & Noble dans les biens de leur pére & mére, nommés

Thomas de Kerboudel, & Jeanne de Chateautro, Seigneur & Dame de la Villeguénal & de la Vallée

De Sable, à deux Epées d'Argent, passées en Sautoir, les pointes en bas

* * *

François Toussaint DE KERHOENT, (anciennement **KERCOENT**), Seigneur de Coëtenfao, de Kérantret, de Mesconin, &c. Lieutenant Général des Armées du Roi, & Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, ci-devant Sous-Lieutenant de la Compagnie des Chevaux Légers de la Garde ordinaire du Roi, & Chevalier d'honneur de feuë Madame la Duchesse de Berri, pourvû le 12 Décembre 1710, épousa le 24 Juin 1696, Marie Françoise Bertault, fille de François Bertault, Ecuyer, Seigneur de Fréauville & de Courcelles, Conseiller au Parlement de Paris, & de Marie de la Garde. Il a eû pour fréres Roland François de Kerhoent, mort Evêque d'Avranches, le 2 Octobre 1719, Maurice-Sébastien de Kerhoent, reçu Page du Roi dans sa grande Ecurie, le 30 Décembre 1690, lequel fut tué à la bataille de Ramillis, étant lors Capitaine de Cavalerie dans le Regiment de Toulouse, & Jean-Sébastien de Kerhoent-de-Coëtanfao, reçu aussi Page du Roi dans sa Grande Ecurie, le 30 Mai 1690. Celui-ci est actuellement Brigadier des Armées du Roi, & Gouverneur des Ville & Château de Morlaix, & il a épousé dès le 16 Avril 1729, Innocente Caterine de Rougé, fille de Jean Gilles de Rougé, Seigneur du Plessis-Bellière, Colonel du Régiment d'Angoumois, & de Florimonde-Renée de Lanrivinon Croco

Les Titres qui ont été produits en Original pour les réceptions desdits Sieurs de Kerhoent-de Coëtanfao, justifient qu'ils étoient enfans de Noble & puissant

Sébastien de Kerhoent, Seigneur de Coëtanfao, de Kérautret, de Crechqué rant, de Meſcouëz, &c. & de Marie-Renée de Kergoet, mariée le [illegible] Mars 1654, fille aînée & héritiére principale & Noble de François de Kergoet, Seigneur du Guilly, de Coetgallou & de Kérézerec, Préſident au Siége Préſidial de Quimper-corentin, & de Marguerite de Lohéac; Que ledit Sébaſtien, comme aîné & héritier principal & Noble, donna à Touſſaint, René, & Joſeph de Kerhoent, ſes fréres puiſnés, & à Renée de Kerhoent, ſa ſœur, femme de Roland de Calloet, Seigneur de Lanidy, leur partage Noble & en Juvigneurie dans les biens de leur pére & mére, nommés.

François de Kerhoent, Seigneur de Coetanfao & de Kérautret, Chevalier de l'Ordre du Roi, & Anne de Kerecœré, fille aînée & héritiére principale & Noble de Vincent de Kérecœré, Seigneur de Kérandraon, de Kérſquer, de Meriaur, de Chef-du-Bois, &c. & de Claude de Penfeunteniou; Que ledit François, eut pour fréres puiſnés, Hervé de Kerhoent, Seigneur de Kérautret, & Claude de Kerhoent, Seigneur de Locmaria (dont la poſtérité eſt ci-aprés déduite), & qu'il tranſigea avec eux le premier Septembre 1594 ſur le partage Noble des ſucceſſions Nobles & de gouvernement noble & avantageux de leur pére & mére, qualifiés hauts & puiſſans.

Charles de Kerhoent, (nommé auſſi dans d'autres Actes, KERCOENT) Seigneur de Coetanfao, & Iſabelle de Crechquerault, fille de François, Seigneur de Crechquerault, & de Marie de Penchoat; Que ledit Charles eut pour frére aîné François de Kercoent, Seigneur de Kergournadec & de Coetquelfen, Chevalier de l'Ordre du Roi, & Lieutenant de cinquante hommes d'Armes de ſes Ordonnances, dont la fille aînée Renée de Kercoent, Dame de Kergournadec, fut mariée le 30 Avril 1616 avec Sébaſtien de Rosmadec, Baron de Molac; Que leſdits François & Charles de Kercoent, & Marie de Kercoent, leur ſœur, femme de François de Coetanlem, Seigneur de Rosambault, Chevalier de l'Ordre du Roi, eurent pour pére & mére Nobles homs.

Olivier de Kercoent, Seigneur de Kergournadec, de Trohéon & de Coetquelfen, & Marie de Ploeuc, fille de Nobles gens Pierre de Ploeuc, & de Jeanne de Quelennec, Seigneur & Dame du Kergoëgant, laquelle Marie de Ploeuc avoit été mariée en conſéquence du décret jugé en la Cour de Carhaix le 7 Octobre 1559; Que ledit Olivier Kercoent, qualifié Noble & puiſſant, Sire de Kergournadec, de Trohéon & de Coetquelfen, tranſigea le 24 Octobre 1576 avec Françoiſe Kercoent, ſa ſœur, femme de Nobles homs René Penancoet, Seigneur de Kerouaſle, ſur le partage Noble qu'elle lui demandoit, comme fils aîné, héritier principal & Noble dans les ſucceſſions nobles, de gouvernement noble & d'antique Chevalerie de leur pére & mére, nommés Nobles & puiſſans.

Alain Kercoent, Seigneur de Trohéon & Jeanne de Kergournadec, qu'il avoit épouſée le 13 Février 1530, fille aînée de Noble & puiſſant François de Kergournadec, Seigneur de Kergournadec & de Coetquelfen, & de Françoiſe de Kersauzon, Dame de Lanvinoc; Et que ledit Alain Kercoent fut compris comme perſonne Noble, & poſſédant la Maiſon Noble de Kergournadec, dans la réformation des Nobles de l'Evêché de Léon, qui fut faite le premier Mai 1536.

SEIGNEURS DE LOCMARIA.

CLAUDE DE KERHOENT, Seigneur de Locmaria, (fils puiſné deſdits Charles de Kerhoent, & Iſabeau de Crechqueront) fut marié au mois de Novembre 1644 dans la Chapelle du Château de Moriſin avec Marie Carman de laquelle il eut pour fils

Bertrand-René de Kerhoent, Ecuyer, Seigneur de Locmaria, qui fut déclaré Noble iſſu d'extraction Noble, & maintenu dans ſa qualité d'Ecuyer, par Arreſt des Commiſſaires du Roi en Bretagne, du 21 Mai 1670 & de ſon mariage qui fut célébré avec Marie Geutra, dans l'Egliſe du Laſcoet, le 28 Octobre 1681 il eut pour fils aîné & héritier principal & Noble

Louis-René de Kerhoent, Seigneur de Locmaria, Capitaine de Dragons dans le Régiment du Chevalier de Rohan, & qui épouſa le 30 Avril 1717 Marie-Théréſe de Rameru, fille d'Antoine de Rameru, Ecuyer, Sieur du Cheſnot, & de Louiſe Chauvel.

Joſeph-Marie de Kerhoent-de-Locmaria, leur fils, né le 6. Février 1718 fut reçû Page du Roi dans ſa Petite Ecurie, le 26 Février 1734.

Loſange d'Argent & de Sable

YVES-PIERRE-LOUIS DE KERMEL, Ecuyer, Seigneur de Kerménen, demeurant dans la Paroiſſe de Tréglamus, Evêché de Tréguier, Province de Bretagne, épouſa le 6. Juin 1712 Marie de Coetrieu, fille de François de Coetrieu, Ecuyer, Seigneur de Coetrieu & de Kergad, Lieutenant des Maréchaux de France en Bretagne, & de Jeanne Françoiſe d'Acigné. De ce mariage il a eû pour fils Olivier-Jean-Marie de Kermel, né le 17. Avril 1716 reçû Page du Roi dans ſa Grande Ecurie le 18. Février 1734 ſur les Titres qui ont été produits pour ſa réception, & qui juſtifient que ledit Yves-Pierre-Louis de Kermel eſt fils aîné héritier principal & Noble de

Louis de Kermel, Ecuyer, Seigneur de Kerménen dans la Paroiſſe de Pommerit-Jaudi, Evêché de Tréguier, & d'Eliſabeth de Kermel, Dame de Kermel, mariée le 11 Janvier 1694 comme fille aînée d'Yves de Kermel, Ecuyer, Sieur de Kergomo, & de Louiſe du Tertre. Que ledit Louis de Kermel, par Arreſt des Commiſſaires du Roi en Bretagne, du 22 Juin 1669 fut déclaré Noble, iſſu d'extraction Noble, & maintenu dans ſa qualité d'Ecuyer, dont il avoit juſtifié la poſſeſſion devant leſdits Sieurs Commiſſaires depuis l'an 1467. Qu'il eut pour frére puiſné Jaques de Kermel, Ecuyer, Sieur de Kervégan, auquel le 10 Octobre 1685 il donna ſon partage Noble, dans les biens nobles & de gouvernement noble & avantageux de leur pére & mere qualifiés Nobles homs.

Louis de Kermel, Sieur de Kervégan, de Kerménen, &c. & de Madeléne de Kergadaren, Dame de Kerléau, qu'il épouſa le 24 Janvier 1643 fille unique & héritiére de Nobles homs François de Kergaderan, Sieur de Kergadarn, & de Marguerite de Kerléau. Que ledit Louis de Kermel donna à Guillaume de Kermel, ſon frére puiſné, Ecuyer, Sieur de Kermadec, le 3 Septembre 1658 ſon partage en Juveigneurie, à condition de le tenir de lui en parage & en ramage comme Juvigneur, & qu'il étoit fils aîné héritier principal & Noble, de Nobles homs

Henri de Kermel, Ecuyer, Seigneur de Kermézen & de Kernégan, & de Françoiſe de la Noë, Dame de Kerthépaut, mariée le 21. Janvier 1619. fille de Nobles homs Jean de la Noë, Seigneur de Crapeur, de Coatnevénet, &c. & de Marguerite le Vert; Ledit Henri, fils aîné héritier principal & Noble de Nobles homs

Louis de Kermel, Sieur de Tuoulan, & de Louiſe de Botloi, qu'il épouſa le 2. Octobre 1584. fille de Guillaume de Botloi, Ecuyer, Sieur du Val & du Biſſlou, & d'Anne de Launay; Que ledit Louis de Kermel, fit un acord le 13. Septembre 1586. avec Pierre de Kermel, ſon frére aîné, Ecuyer, Sieur de Coatguiſlen, ſur les diférens qu'ils avoient pour le partage des biens de Jeanne de Rosmar, leur mére, & qu'il étoit fils Juvigneur de Nobles gens

Giles de Kermel, Ecuyer, Sieur de Kermézen, & de ladite Jeanne de Rosmar, mariée le 21. Aouſt 1544. fille de Jean de Roſmar, & de Beatrix de Cadoalan, & que ledit Giles de Kermel, comme fils aîné de

Prigent de Kermel, & de Marguerite de Kerraveas ſa femme, donna à Olivier de Kermel, ſon frére Juvigneur, le 10. Novembre 1553. ſon partage Noble dans les biens de Nobles gens,

Jean de Kermel & Marie de Coatnevenoi, leur ayeul & ayeule, Sieur & Dame de Kérnumeſſen, dont ledit Giles de Kermel étoit héritier principal & Noble

De Gueules, à une Faſce d'Argent, acompagnée de deux Léopards d'Or, poſés un en Chef, & l'autre à la pointe de l'Ecu

◆

Jean-Gilbert **DE KLASTEN**, Ecuyer, Seigneur de Cohon & de Lugnerette, demeurant dans la Ville d'Alençon, Diocèſe de Séez, Province de Normandie, épouſa le 21. d'Aouſt 1705. Madeléne Daret, fille de Pierre Daret, Ecuyer, Sieur de Clermont, & de Madeléne Freselat. De ce mariage il a huit enfans, ſavoir, 1 Gaſpard-Jean de Klaſten, Ecuyer, âgé de 28. ans; 2 Jaques-Caſimir de Klaſten, Ecuyer, âgé de 22. ans; 3 Pierre Michel de Klaſten, Ecuyer, âgé de 21. ans; 4 Madeléne de Klaſten, âgée de 30. ans; 5 Caterine de Klaſten, née le 9. Mars 1711. 6 Marie Madeléne de Klaſten, âgée de 23. ans; 7 Marie-Geneviéve de Klaſten, née le 2. Janvier 1721. & 8 Anne Sophie de Klaſten, née le 20. Mars 1724. Ladite Marie Geneviéve de Klaſten, reçûe à S. Cir le 4. d'Aouſt 1728. ſur les Titres qui furent produits alors pour ſa réception, & qui juſtifient que ledit Jean Gilbert de Klaſten, eut pour pére & mére

Jaques-Caſimir de Klaſten, Comte de Klaſten, natif de la Ville de Schlops en Pologne, & Marguerite Landier, mariée le 19. Novembre 1672. fille de Guillaume Landier, Ecuyer, Sieur de la Crochardiére, Conſeiller du Roi, ancien Préſident en l'Election d'Alençon, & de Marguerite de la Fougnaut; Que ledit

Jaques-Casimir, naturalisé par Lettres du Roi Louis XIV. du mois d'Avril 1672 dûement regiſtrées, obtint au mois de Novembre de la même année, d'autres Lettres Patentes, auſſi dûement regiſtrées, par leſquelles Sa Majeſté le reconnoît Noble & Gentilhomme ancien, de nom & d'Armes, en conſéquence des Titres qu'il avoit repréſentés depuis l'an 1449. pour juſtifier ſon extraction Noble. Que ledit Jaques-Caſimir, étoit fils de haut & puiſſant Seigneur

Jaques de Klaſſen, Comte de l'Empire, Seigneur de Falkembourg, de Wolfenfels, & d'Arensheim, & d'Urſule de Czarnekow, qu'il épouſa dans ladite Ville de Schlope, le 4. Février 1616. fille de haut & puiſſant Seigneur Martin de Czarnekow, Seigneur de Czarnekow, de Schlope, de Dramow, &c. & de Madame Marie de Dormor. Que ledit Jaques de Klaſſen, eut pour père et mère, haut & puiſſant Seigneur

Henri de Klaſſen, Comte de l'Empire, Seigneur de Falkembourg, de Ruckenwald, &c. & Caterine-Eliſabeth de Mezrack, mariée le 8. Novembre 1579. fille de haut & puiſſant Seigneur Thomas Seigneur de Mirbach. Ledit Henri, fils de haut & puiſſant Seigneur

Jean de Klaſſen, Comte de l'Empire, Seigneur de Falkembourg, d'Iterſtorf, de Liebenthal, &c. & d'Anne Marie de Wedel, qu'il épouſa le 5. Août 1498. fille de Has-Adam de Wedel, Seigneur de Newent, d'Ozembach, d'Altenwedel, &c. & de Sophie de Puswers, & ledit Jean, fils de haut & puiſſant Seigneur

Erneſt de Klaſſen, Seigneur de Falkembourg, d'Iterſtorf & de Liebenthal, & de Caterine de Felden, mariée le 18. Mars 1433. fille de Jean de Felden, Seigneur de Felden, d'Arenſwalde, & de Jochterſdahl, & que ledit Erneſt de Klaſſen, fut créé Comte de l'Empire, par Lettres de l'Empereur Frederic III du 4. Février 1449. avec permiſſion d'orner ſes Armes de l'Aigle de l'Empire, & de la Couronne de Comte.

De Gueules, à un Lion d'Or, couronné de même, Ecartelé de Pourpre, à une Licorne d'Argent, ſortant à demi corps d'une Riviere de même, & ſur le tout d'Or, à un Aigle de Sable à deux têtes, les Aîles étendues.

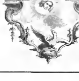

FRANÇOIS DE LAIZER-DE BRION, Lieutenant dans le Régiment de Lyonnois, l'an 1681. puis Capitaine dans le même Régiment, l'an 1685. Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, créé le 17. Octobre 1711. & Commandant le ſecond Bataillon dudit Régiment, l'an 1712. demeurant dans la Paroiſſe de Chidrac, Election d'Iſſoire, Diocéſe de Clermont, & Généralité d'Auvergne, épouſa dans la Ville d'Aire, le 11. Juillet 1700. Théréſe-Philipine Bequet, fille de Paul-Philipes Bequet, Ecuyer, Sieur de la Comté & du Rietz, Capitaine d'une Compagnie pour le ſervice de Sa Majeſté Catholique, & d'Adrienne Thierri. De ce mariage il a eû entr'autres enfans, Gilberte de Laizer-de Brion, née le 29. Décembre 1709. & Louiſe de Laizer, née l'onziéme d'Octobre 1711. reçûës toutes deux à S. Cyr, l'une l'onze Mars 1719. & l'autre le 5. Aouſt 1721. ſur les Titres qui furent produits alors pour leurs réceptions, & qui juſtifient que ledit François de Laizer, eut pour pére & mére,

Jean de Laizer, Ecuyer, Seigneur de Brion, de Compains & de Sieugeac, Ecuyer de la Grande Ecurie du Roi, par Lettres de retenuë du 22. Janvier 1643. & Jeanne de Bellenais, mariée le 29. Juillet 1648. fille de François de Bellenaux, Ecuyer, Seigneur de Bellenaux, de la Peyre, d'Alarces, de Beſſe, &c. & d'Anne de Pelamorgue. Que ledit Jean de Laizer, maintenu dans ſa Nobleſſe par Ordonnance de M. Fortia, Commiſſaire départi dans ladite Généralité d'Auvergne, du 12. Septembre 1667. eut pour frére François de Laizer, Sieur de Sieugeac, Lieutenant Colonel du Régiment d'Effiat, par Commiſſion du 4. Février 1635. puis Ecuyer de la Grande Ecurie du Roi, par Lettres de retenuë du 8. Janvier 1641. & tué au Siége de Gravelines l'an 1644. & qu'ils étoient enfans de

Julien de Laizer, Ecuyer, Seigneur de Sieugeac & de Châteaugay, & de Charlotte de Chambon, qu'il épouſa le 15. Novembre 1604. fille de Noble Jean de Chambon, & d'Anne de Brouzat. Ledit Julien fils de

Martin de Laizer, Ecuyer, Seigneur de Laizer & de Chidrac, Gentilhomme ſervant de la Reine Caterine de Médicis, par Lettres de retenuë du 10. Octobre 1570. & d'Anne de Docq, ſa ſeconde femme, mariée le 27. Aouſt 1578. laquelle étoit veuve alors de Noble Jaques de Bovazar, & ſœur de Noble Jérôme de Docq, Seigneur de Marſac. Que ledit Martin de Laizer, avoit épouſé en premiéres nôces, le 4. Aouſt 1572. Claude du Montel, fille de Noble Gabriel du Montel, Seigneur du Monteil en Gevaudan, & qu'il eut pour frére & ſœurs, 2. Jaques de Laizer, Sieur de Chidrac, Gentilhomme ſervant, puis Maître d'Hôtel de Madame, ſœur du Roi, l'an 1567. 3. Antoinette de Laizer, mariée le 13. Mai 1566. avec Noble Michel de Baron, Ecuyer, Seigneur de la Martre, & 4. Madeléne de Laizer, femme de Noble Gabriel du Montel, Seigneur de Montel, & que tous quatre ils eurent pour pére & mére,

Jaques de Laizer, II. du nom, Ecuyer, Sieur de Chidrac, & Hipolite d'Oradour, qu'il épouſa le 28. Décembre 1530. fille de Jaques d'Oradour, Ecuyer, Seigneur d'Oradour, de S. Gervazi, de Beteil, &c. & d'Antonie de Tourniac

Ledit Jaques de Laizer, & Martin de Laizer, son frére aîné, Prêtre, Curé de Serri en Bourgogne, enfans de

Fauconnet de Laizer, Ecuyer, demeurant au lieu de Chidrac, & de Jeanne de la Guesle, mariée le 10 Mars 1494, fille de Jean de la Guesle, Ecuyer, Seigneur de la Guesle, & d'Isabelle de Neyroux. Que ledit Fauconnet, eut pour frére, François de Laizer, de Cidrac, Ecuyer, qui épousa le 5 Novembre 1494, Héléne de Saulx, fille de Noble homme Regnaud de Saulx, Ecuyer, & à laquelle haut & puissant Seigneur Messire Jean de Baudricourt, Chevalier de l'Ordre du Roi, Maréchal de France, & Gouverneur de Bourgogne, fit une donation de la somme de 300 livres, s'obligeant en outre de la vêtir suivant son état, & que lesdits Fauconnet & François de Laizer, eurent pour pére & mére

Jaques de Laizer, II du nom, Ecuyer, Bailli du Comté d'Auvergne, & Antoinette de la Tour, mariée le premier d'Août 1460, fille de Noble Pierre de la Tour, Seigneur du Gripel-lez-Olliergues, & de Jeanne du Vernet, sa femme. Que ladite Antoinette de la Tour, par son Testament du 3. Mai 1498, voulut être enterrée dans l'Eglise de Chidrac, & qu'à ses Funerailles fussent appellés trente Prêtres, à chacun desquels seroit distribué la somme de deux sols six deniers. Que ledit Jaques de Laizer, & François de Laizer, son frére, homme d'Armes des Ordonnances du Roi, étoient enfans de Noble

Georges de Laizer, Ecuyer, & de Marguerite de Landouze, laquelle étant veuve, fit une donation le 13 Janvier 1479, auxdits Jaques & François de Laizer, ses enfans, de la somme de 300 Réaux d'Or, & de 10 liv. de rente, qui lui avoient été constitués pour sa dot le 5 Août 1444, par Louis de Landouze, son frére, & que ledit Georges, lequel vendit la Seigneurie de la Montagne de Vaisséras, à haut & puissant Seigneur Messire Dragonet de Lastic, Chevalier, Seigneur de Lastic, eut pour pére & mére,

Bertrand de Laizer, Ecuyer, & Marguerite de Vaisseras, Dame de la Montagne de Vaisséras, dans la Paroisse de Compains & Brion, Diocése de Clermont, aux successions desquels Antoinette de Laizer, leur fille, veuve de Pierre (*dit Jean*) Aurenx, Ecuyer, renonça le 23 Août 1471, au profit de Jaques de Laizer, son neveu.

De Sable, à une Bande d'Argent, acompagnée en Chef d'une Etoile & d'une Rose de même, & en pointe d'une Rose & d'une Etoile aussi d'Argent.

* * *

MARC-ANTOINE DE LANCRAU, Ecuyer, Seigneur de Chanteil, dans la Paroisse de Méral, Election de Châteaugontier, Diocése d'Angers, & Généralité de Tours, naquit l'onziéme de Novembre 1698, & fut marié le 6 d'Avril 1714, avec Louise-Sophie le Chat, fille d'Henri le Chat, Seigneur de Verné, Conseiller au Parlement de Rennes, & de Louise Renée du Verdier de Genouillac. De ce mariage il a eû pour fils, Aléxis-Marc Antoine de Lancrau-de Chanteil, né le 24. Mai 1715, & reçû Page du Roi dans sa Grande Ecurie, le 30 Août 1730, sur les Titres produits alors pour sa réception, & qui justifient que ledit Marc-Antoine de Lancrau, eut pour pére & mére,

Alexis de Lancrau, Ecuyer, Seigneur de Chanteil, de la Motte-S. Péan, de la Motte-Boisfroyer, de la Grand-Maison, &c. & Françoise-Marie de BRION, qu'il épousa le 14. Octobre 1686. fille de Marc de Brion, Ecuyer, Seigneur de Brion, & de Françoise LE PICARD. Que ledit Alexis de Lancrau, fut maintenu avec Henri de Lancrau, son frére, dans la possession de leur Noblesse, par Ordonnance de M. Voysin-de la Noiraie, Commissaire départi dans ladite Généralité de Tours, du 22 Mars 1667, & qu'ils étoient enfans de

Jaques de Lancrau, Ecuyer, Seigneur de Chanteil, du Tertre, de la Saudraie, de la Haute-Bergére, &c. & de Renée DE MENON, sa seconde femme, mariée le 21. Décembre 1649, fille d'Urbain de Menon, Ecuyer, Seigneur de Bouesse, Grand Maître des Eaux & Forêts de France au Département de Touraine, & d'Anne AMELON. Que ledit Jaques de Lancrau, épousa en premiéres noces, le 13. Avril 1622. Claude DE SALLES, fille de Claude de Salles, Chevalier, Seigneur de Lescoubiere au Moine de Malign, de la Belloniére, &c. & de Lucrece TEVEAU, & qu'il eut pour pére & mére,

Jean de Lancrau, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de la Saudraie, du Tertre, de la Haute-Porée, de la Prevôté, &c. & Caterine LE VOYER, mariée le 5. Mai 1598. fille de Jaques le Voyer, Ecuyer, Seigneur de la Haute-Bergére & de la Bréchére, & de Caterine DU CHATELET DE LA PEZELIERE. Que ledit Jean de Lancrau, maintenu dans sa Noblesse avec Jaques de Lancrau, son fils, par Ordonnance de Mrs d'Etampes & de Bragelongne, Commissaires départis pour le réglement des Tailles dans la Généralité de Tours, du 30. Avril 1635. eut pour frére & sœur consanguins du second Lit, Lancelot de Lancrau, Ecuyer, Sieur de Pirard, & Marie de Lancrau, femme de Giles GARNON, Ecuyer, Sieur de la Bizolière, avec lesquels il transigea le 7. Juillet 1617. pour le partage d'une somme de 3000. liv. qui avoit été léguée à Jean de Lancrau, leur pére, Ecuyer, par le Testament de Pierre de Lancrau, Evêque de Lombez, du 10. Avril 1598. & qu'ils étoient enfans dudit

Jean de Lancrau, I. du nom, Ecuyer, Seigneur de la Saudraie, qui épousa en premiéres noces, le 3. d'Août 1563. Françoise DE LA BOESSIERE (mére dudit Jean de Lancrau, II. du nom) & veuve de Maurice DE FARQUERAZAU, Seigneur de la Collentère, & en secondes noces, Caterine DU CHATELET, veuve de Jaques LE VOYER, Ecuyer, Seigneur de la Haute-Bergére, mentionné ci-dessus. Que ledit Jean de Lancrau, I. du nom, & Marguerite de Lancrau, sa sœur, femme de Noble homme Claude du Pé, Sieur de la Mabilière, l'an 1575. eurent pour pére & mére, Noble homme

André de Lancrau, Seigneur de la Saudraie, & Françoise DE PONTAL, mariée le 14. Novembre 1531. comme fille unique de Nobles personnes Philipes de Parsil, Sieur de la Porée, & Françoise HULIN. Ledit André, fils aîné de Noble personne

Mathurin de Lancrau, Seigneur de la Saudraie, & d'Ambroise BOUTIER, qu'il épousa le 8. de Mars 1504. fille de Jaques Boutier, Ecuyer, Seigneur du Tertre, Paroisse de Montbizot dans le Maine, & de Madeléne LE CLERC. Que ledit Mathurin eut pour pére & mére

Antoine de Lancrau, Ecuyer, Seigneur de la Saudraie, & Caterine RIBOUET, dont le mariage fut accordé le 31 Octobre 1479 du consentement de Guillaume Ridonet, son frère, Ecuyer Seigneur de Souce. Ledit Antoine, fils de Noble personne

Yvonet de Laneron, Sieur de la Saudraie, & de Caterine Chemmart, qu'il épousa le 31 Janvier 1459, fille de Jean Chemmart, Ecuyer, Seigneur de la Porcherie, & de Bertrane de Terrie; & que ledit Yvonet de Laneron, & Jean de Laneau, son frère aîné, Ecuyer, Seigneur de Laneau, dans la Paroisse de Chantocé en Anjou, étoient enfans de

Girard de Laneau, & de Mathurine de Baif, sa femme.

D'Argent, à un Chevron de Sable, accompagné de trois Roses de Gueules boutonnées d'Or, & posées deux en Chef, & l'autre à la pointe de l'Ecu.

* * *

JEAN DE LANEAU, II du nom, Ecuyer, Sieur de Marei, demeurant dans la Paroisse de Moutier-S. Jean, Diocèse de Langres, Bailliage de Semur en Auxois, & Généralité de Dijon, épousa le 7 de Janvier de l'an 1716 Anne Gayot, fille de François Gayot, Ecuyer, Sieur de la Motte, & de Françoise Billard. De ce mariage il a eû entr'autres enfans, Marie-Anne-Louise de Laneau de Marei, batisée le 8. Janvier 1722, reçûe le prémier Octobre 1733 au nombre des Filles Demoiselles, élevées sous la protection de le Reine, & par les soins de M. Languet de Gergi, Curé de S. Sulpice, dans la Maison de l'Enfant JESUS, à Paris, sur les Titres représentés en Original au Juge d'Armes de France, lesquels justifient que ledit Jean de Laneau eut pour père & mère,

Jean de Laneau, I du nom, Ecuyer, Sieur de Marei, & Seigneur de Bard en partie, & Reine Mouhard, dont le Contrat de mariage fut acordé le 10 Septembre 1670; & que ledit Jean de Laneau partagea le 7 Septembre 1680 avec Marguerite de Laneau, sa sœur, femme de François de Moreau, Ecuyer, Sieur de Marei, & leurs cohéritiers, les biens de leur père & mère, nommés

Louis de Laneau, Ecuyer, Seigneur de Bard & de Marei, & Françoise de Damoiseau, qu'il épousa le 25 Janvier 1626, fille de François de Demoiseau, Ecuyer, Sieur de la Motte, & de Marguerite de Hieresse. Ledit Louis, fils de

Jaques de Laneau, Ecuyer, Sieur de Marei, Capitaine d'une Compagnie de cinquante Carabins, pour le service du Roi l'an 1616, & de Philberte de Vaussin, mariée le 28 Août 1595, fille de Noble Jean de Vaussin, Seigneur de Corpsons, & d'Elisabeth de Machecot. Que ledit Jaques de Laneau donna l'onze Avril 1614 son aveu & son dénombrement de sa Maison, appellée le Château de Bard, mouvant en Fief de l'Abbaye du Moutier-S. Jean, & qu'il eut pour père & mère,

Henri de Laneau, Ecuyer, Sieur de Marei & de Montfort, Homme d'Armes de la Compagnie du Duc de Nivernois, & Capitaine de cinquante Arquebusiers à pied François, sous la charge de Claude de Saux, Seigneur de Ventoux, l'an 1569, puis Capitaine de deux cens hommes de Guerre, Gouverneur de la Ville de Noyers,

Digitized by Google

l'an 1570. & Maréchal des Logis de la Compagnie du Seigneur de Mandelot, l'an 1589. & Eugene Gillet, ſa ſeconde femme. Que ledit Henri de Laneau avoit épouſé en prémiéres nôces, le 7. Novembre 1545. Jeanne de Chaugi, fille de Chriſtophe de Chaugi, Ecuyer, & de Jeanne de Ragny, duquel mariage il eut trois enfans, Hubert, Jaques & Philipes de Laneau, vivans l'an 1589. & dont on ne connoît point la poſtérité.

D'Azur, à un Barbeau d'Argent, poſé en Faſce, & un Chef d'Azur, chargé de trois Bezans d'Or.

* * *

ALBERT-LOUIS **LARDENOIS**-DE VILLE, Ecuyer, Baron de Bolandre, Seigneur de Beuteville & d'Aſpremont, demeurant au lieu de Dohan, Paroiſſe de S. Lambert de Belvaux, Doyenné de Grai, Duché de Bouillon, & Diocéſe de Liége, fit hommage du Fief du Charme, ſitué dans la Seigneurie de Noirefontaine, & mouvant dudit Duché de Bouillon, le 3. Mars 1693. Il fut marié le 26. Janvier 1715. avec Marie-Marguerite de Neverlée, fille de Jean de Neverlée, Seigneur de Baulet, & de Marie-Marguerite de Wal. De ce mariage il a eu pour fils, Philipes-Godefroi-Antoine-Joſeph Lardenois-de Ville, batiſé le 11. Octobre 1716. & reçû Page du Roi dans ſa Petite Ecurie, le 22. Octobre 1732. ſur la repréſentation qu'il fit de ſes Titres de Nobleſſe, leſquels juſtifient que ledit Albert-Louis Lardenois-de Ville, & Chriſtophe Lardenois, ſon frére, Chevalier de Malthe, dont les preuves furent admiſes au Grand Prieuré de France, le 16. Juin 1664. eurent pour pére & mére,

Guillaume Lardenois-de Ville, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de Dohan & de Harnoise, & Louiſe de Orey, qu'il épouſa le 19. Septembre 1639. fille de Charles de Orey, Ecuyer, Seigneur de la Neuville, de Pouilli, de Luzi, &c. & de Françoiſe d'Allamont, Barone de Bolandre. Que ledit Guillaume donna à Louis Duc de Bourbon, Prince de Condé, Comte de Clermont & de Stenai, le premier Septembre 1663. ſon aveu & ſon dénombrement des héritages qu'il poſſédoit dans la mouvance du Comté de Stenai, comme héritier de ſes pére & mére, nommés

Florent Lardenois-de Ville, Ecuyer, Seigneur de Dohan, de Lavaux, de Chavenes, &c. Capitaine du Château d'Herbemont, & Marguerite de Mouzai, mariée le 9. Septembre 1600. fille de Claude de Mouzai, Sieur de Mouzai, & de Jeanne de Orey. Ledit Florent, fils de Noble

Guillaume Lardenois-de Ville, I. du nom, Ecuyer, Sieur de Habronval, auſſi Capitaine dudit Château d'Herbemont, par Commiſſion du 7. Septembre 1555. & de Nicole de Lienneux, avec laquelle il étoit marié avant le 6. Novembre 1562. Que ledit Guillaume Lardenois, & Lambert Lardenois-de Ville, ſon frére, Capitaine de Gens de Guerre à cheval & à pied, tenant Garniſon au Château d'Herbemont, étoient enfans de Noble Seigneur

Thomas Lardenois-de Ville, & de Marie de Creoux, ſa femme, leſquels conjointement firent leur Teſtament le 11. Avril 1543.

D'Azur, à une Faſce d'Argent cablée.

* * *

Claude François LAVECHEF du Parc, Ecuyer, Conſeiller Sécrétaire du Roi, Maiſon, Couronne de France & de ſes Finances, pourvû le 27 Août 1733 et Sécrétaire de M. le Cardinal de Fleuri, Miniſtre d'Etat, demeurant à Verſailles, épouſa le 6 Septembre 1731 Marie Madeleine Mercier, fille de Simon Mercier, Ecuyer, Conſeiller du Roi, Contrôleur général de la Maiſon de la Reine, & de Marie Madeléne Bocquet, qui a eû l'honneur d'être Nourrice de feu Monſeigneur le Dauphin, Duc de Bretagne, & de Sa Majesté Régnante.

D'Azur, à un Cygne d'Argent, nageant ſur une Riviére de Sinople, ſa tête plongée dans l'Eau. Et trois Etoiles d'Or, poſées en Chef. Cet Ecu timbré d'un Caſque de profil.

◆

Claude LAURENS, Conſeiller du Roi, Maître ordinaire en ſa Chambre des Comptes, Aides & Finances de Normandie, établie à Rouen; & l'un des prémiers Commis de M. le Blanc, Sécrétaire d'Etat ayant le Département de la Guerre, fut anobli par Lettres Patentes en forme de Charte, données à Verſailles au mois de Janvier de l'an 1723. ſignées LOUIS, & ſur le repli, par le Roi, le Duc d'Orléans, Régent, préſent, le Blanc, & ſcellées.

Les motifs de cet anobliſſement, détaillés dans leſd. tes Lettres, ſont, que ledit Sieur Laurens étant entré dès l'année 1688. en qualité de Commis dans les Bureaux de la Guerre, y avoit ſervi ſans diſcontinuation ſous M.rs de Louvois, de Barbezieux, Chamillart & Voyſin, juſqu'au commencement de l'année 1712. qu'ayant été chargé en chef par ledit Sieur Voyſin, du Bureau dans lequel il avoit toujours travaillé, il s'y étoit employé tant ſous lui, que ſous les ordres du Conſeil de la Guerre, avec une exactitude, une probité & une capacité également reconnues; que d'ailleurs, ledit Sieur Laurens étoit iſſu d'une bonne & ancienne Famille de la Ville de Sens; Jean Laurens ſon pére, Avocat en Parlement, Bailli de Chantilli, & Lieutenant des Chaſſes de la Forêt Royale d'Halate, ayant rendu des ſervices importans au feu Roi, &c. Ces Lettres adreſſées au Parlement, à la Chambre des Comptes, Cour des Aides, & Bureau des Finances de la Ville de Rouen, ont dû y etre regîtrées.

Les Armes réglées pour ledit Sieur Laurens, par le Juge d'Armes de France, ſont:

De Gueules, à trois Croiſettes d'Argent, poſées deux en Chef & une en pointe. l'Ecu timbré d'un Caſque de profil.

◆

Philipes

PHILIPES DE LAUZON, Ecuyer, Seigneur de la Pouppardière, demeurant à Poitiers, fut maintenu dans ſa qualité de Noble & d'Ecuyer, avec Jaques de Lauzon, ſon couſin germain, Sieur de la Roullière, par Ordonnance de M. Quentin-de Richebourg, Maître des Requêtes, & Commiſſaire départi dans la Généralité de Poitiers, du 13. Mars 1715. & de ſon mariage accordé le 13. Juin 1697. avec Anne-Louiſe d'Escoubleau, fille de Jaques d'Eſcoubleau-de Sourdis, Chef d'Eſcadre des Armées Navales de Sa Majesté, & de Renée Robin; Il eut pour enfans, 1 François-Joſeph de Lauzon, né au mois de Juin 1709. 2 François-Anne de Lauzon, né le 6. Février 1712. 3 François-Anne-Séraphin de Lauzon, né le 6. Janvier 1718. 4 Anne de Lauzon, Religieuſe dans le Couvent des Filles de Notre-Dame à Poitiers; 5 Marie-Anne de Lauzon, & 6 Anne-Catherine de Lauzon, née le 4. Janvier 1713. reçûe à S. Cir le 16. Septembre 1721. ſur les Titres produits alors pour ſa réception, leſquels juſtifient que ledit Philipes de Lauzon, eut pour pére & mére,

Pierre de Lauzon, Ecuyer, Seigneur de Pouppardière, & Marie Guesdon qu'il épouſa le 21. Juillet 1670. fille de Noble homme Louis Guesdon, Sieur du Doiſſut, & d'Antoinette Potier. Que ledit 1 Pierre de Lauzon eut pour fréres 2 François de Lauzon, Ecuyer, Seigneur de Chaumoil, & 3 Louis-Jaques-Auguſte de Lauzon, Ecuyer, Seigneur de Chaziaux; & qu'ils étoient enfans de

Jean de Lauzon, II du nom, Seigneur de Prémilli, de la Pouppardière & de la Roullière, Conſeiller Clerc au Préſidial de Poitiers, l'an 1627. puis Tréſorier de France au Bureau des Finances de ladite Ville, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils d'Etat & Privé, Chevalier de l'Ordre de S. Michel, par Lettres du 28. Novembre 1651. & de Suzanne Garnier, mariée le 10. Janvier 1629. fille de Pierre Garnier, Ecuyer, Sieur de Vieuxvire, du Palais, &c. Baili de Gaſtines en Poitou, & de Suzanne Gouffier. Que ledit Jean de Lauzon eut pour frére aîné, François de Lauzon, Ecuyer, Seigneur de Baignaux, auſſi Tréſorier de France à Poitiers; & pour frére & ſœurs puînés, Philipes de Lauzon, Ecuyer, Seigneur de la Moſſuerie & de la Gorelliére, Louiſe de Lauzon, mariée en premiéres nôces avant le trois Février 1627. avec Joſeph Jousseaum, Ecuyer, Sieur d'Airon, Grand Maître des Eaux & Forêts de France, & en ſecondes nôces avant l'an 1679. avec Charles Prevost, Ecuyer, Sieur de Pulier; & Anne de Lauzon, femme de Charles de Laur, Ecuyer, Sieur du Rivault; & que tous cinq ils eurent pour pére & mére,

Jean de Lauzon, I du nom, Ecuyer, Sieur de Lirec, de la Roullière & de la Pouppardière, Conſeiller du Roi, Conſervateur des Privilèges Royaux de l'Univerſité de Poitiers, Tréſorier de France, & Général des Finances en Poitou, & Marguerite de Cujac, qu'il épouſa le 31. Décembre 1584. fille d'André de Cujac, Sieur du Puy & de Begneux, & d'Anne Denis. Ledit Jean de Lauzon, fils de Noble homme

François de Lauzon, Sieur de Lirec, Docteur ès Droits, Conſeiller du Roi, Conſervateur des Privilèges Royaux de ladite Univerſité, & d'Hilaire Boyer, mariée le 13. Février 1558. fille de Pierre Boyer, Ecuyer, Sieur de la Frémaudière, & de Marie Gervais. Que ledit François de Lauzon, en conſidération de *ſon mérite, de ſa vertu, de ſon intégrité & de ſon ſavoir*, fut prié d'accepter la Charge de Maire de la Ville de Poitiers, & y fut reçû le 26. Juin 1573. Qu'il eut pour frére aîné René de Lauzon, Prieur de S. Juſt, & Chanoine de l'Egliſe de S. Hilaire de ladite Ville, lequel par un accord du 31 Juillet 1559 renonça en ſa faveur aux ſucceſſions de leur pére & mére, nommés

Jaques de Lauzon, Sieur de Lirec, Avocat du Roi à Poitiers, & Andrée Lambert, ſa femme. Et que ledit Jaques de Lauzon, fut Echevin de la même Ville, depuis le 28 Juin 1532 juſqu'en 1541, qu'il en fut créé Maire & Capitaine, mourut au mois d'Octobre 1545.

D'Azur, à trois Serpens d'Argent, arrondis & poſés deux & un.

* * *

RENÉ LOUIS **LÉGIER**, Ecuyer, Seigneur de la Sauvegère & de la Barre, demeurant audit lieu de la Barre, Paroiſſe de Ménigouſte, près de S. Maixent en Poitou, Diocéſe, Election & Généralité de Poitiers, naquit l'onziéme d'Août 1716. & fut reçû Page du Roi, dans ſa Grande Ecurie le 15 Mars 1734. ſur les Titres qui furent produits alors pour ſa réception, leſquels juſtifient qu'il eut pour pére & mére,

Pierre-Louis Léger, Ecuyer, Seigneur de la Barre & de la Sauvagére, & Eliſabeth Bugneau, qu'il épouſa le 28 Juin 1706, fille de Pierre Bugneau, Ecuyer, Seigneur de Belleſes, Conſeiller du Roi au Siége Préſidial de Poitiers, & de Caterine de la Lande. Que ledit Pierre Louis Léger maintenu dans ſa qualité de Noble & d'Ecuyer, par Ordonnance de M. Quentin-de Richebourg, Maître des Requêtes, & Commiſſaire départi dans ladite Généralité, du 12 Janvier 1715. étoit fils de

René Léger, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de la Creſſonière, de la Barre-Pouvreau, de Fontverine, &c. & de Marie Poitevin, mariés le 11 Février 1665. fille d'Olivier Poitevin, Ecuyer, Sieur de la Dartière, & de Philotée Gervier. Que ledit René Léger & Henri Léger, ſon frére, Seigneur de la Sauvagére, firent entr'eux le 27 Février 1684. un partage des biens de Renée Poitevin, leur mére, & qu'ils étoient enfans de

Louis Léger, Seigneur de la Sauvagére & de la Barre Pouvreau, Chevalier de l'Ordre du Roi, créé le 16 Mars 1661. & confirmé le 28 Avril 1665. Que le Contrat de ſon mariage fut accordé le 5 Mai 1626. avec ladite Renée Poitevin, fille d'Antoine Poitevin, Chevalier, Seigneur du Pleſſis Landri, de la Gourderie, &c. & de Renée Robert, ſa premiére femme, & qu'il eut pour pére & mére,

René Léger, I. du nom, Ecuyer, Seigneur de la Sauvagére, & de la Barre-Pouvreau, & Louiſe Goulard, qu'il épouſa le 24. Janvier 1607. fille de haut & puiſſant Anne Goulard, Ecuyer, Seigneur de Beauvois & de Bois-Pouvreau, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, & de Jeanne Levesque de Marconnai. Que ledit René eut pour frére Pierre Léger, Chevalier de l'Ordre de S. Jean de Jéruſalem, dit de Malthe, dont les preuves furent admiſes au Grand Prieuré d'Aquitaine le 4. Mai 1580. & qu'ils étoient enfans de

Philipes Léger, Ecuyer, Seigneur de la Sauvagére, & de Renée Claveurier,

Digitized by Google

Dame de la Barre-Pouvreau, mariée le 30. Mai 1557. fille de Jean Chevallier, Ecuyer, Elu en Poitou, & de Louiſe Bonneau. Que ledit Philipes Légier, partagea le 23. Janvier 1582. avec Françoiſe Légier, veuve de Claude Cathus, Ecuyer, Seigneur du Pleſſis Veraiſe, & avec Marguerite Légier, femme de Mathurin de la Chateigne, Ecuyer, Seigneur de la Rouſſiére, la ſucceſſion de Marie de Mauléon, leur mére, & qu'ils eurent pour pére.

Noel Légier, Seigneur de la Sauvagére, Chevalier de l'Ordre du Roi, lequel tant en ſon nom que pour ladite Marie de Mauléon, ſa femme, & Joachim Légier, ſon frére, Ecuyer, donna ſa declaration au Sénéchal de Poitou, le 19. Septembre 1540. des Fiefs & arriéres-Fiefs qu'ils poſſédoient dans le Comté de Poitou, & dans les Pays & Duché d'Anjou. Ledit Noel Légier, fils de Noble perſonne

Jaques Légier, Ecuyer, Seigneur de la Sauvagére, & de Jeanne de la Chapelaine, auſquels le Pape Léon X. accorda l'an 1516. la permiſſion d'avoir un Autel portatif, ſur lequel ils puſſent faire célébrer journellement les Saints Meſſes, à l'exception du tems de Paques.

D'Argent à trois Roſes de Gueules, feuillées de Sinople, & poſées deux & une.

⁂

Jean de LEIMARIE II du nom, Ecuyer, Seigneur de la Roche, demeurant dans la Paroiſſe de Razac en Périgord, Dioceſe & Election de Périgueux, Généralité de Bourdeaux, épouſa le 18. Décembre 1708. Marguerite de Sauzillon, fille d'Armand de Sauzillon, Ecuyer, Seigneur de Montignac, & de Jeanne de Brie; & il obtint des Lettres Patentes du 12. Aouſt 1726. qui lui permirent de faire au Bureau des Finances de ladite Généralité, l'homage qu'il devoit au Roi, pour le droit de Juſtice haute moyenne & baſſe, qu'il a ſur le Village & Chateau de la Roche, mouvant de Sa Majeſté, à cauſe de ſon Comté de Périgord. De ſon mariage avec ladite Marguerite de Sauzillon, il a eû dix enfans, & entr'autres Jean de Leimarie, né le 14. Janvier 1712. reçu Page du Roi dans ſa Grande Ecurie le 23. Juin 1728. ſur les Titres produits alors pour ſa réception, leſquels juſtifient que ledit Jean de Leimarie, & Reimond de Leimarie, ſon frére, Garde du Corps du Roi en 1729. étoient enfans de Noble

Jean de Leimarie I du nom, Ecuyer, Seigneur de la Roche, & de Marie Andrieu, qu'il épouſa le 27. Février 1686. fille de Jean Andrieu, Sieur de la Plante, & de Marie Roi. Que ledit Jean de Leimarie fut maintenu dans ſa Nobleſſe avec Léon de Leimarie, ſon frére puîné, Ecuyer, Sieur de Beſſigrue, par Ordonnance de M. Bazin de Bezons, Maître des Requêtes & Commiſſaire départi dans ladite Généralité, du 15. Janvier 1700. Qu'ils eurent pour ſœurs, Françoiſe de Leimarie, mariée le 20. Février 1680. avec Jean du Chillaud des Fieux, Ecuyer, Sieur de Charenzac, & Gabrielle de Leimarie, femme de Reimond de Roques, Ecuyer, Sieur de Bonaguet, & qu'ils eurent pour pére & mére,

François (dit Fronton) de Leimarie, Ecuyer, Sieur de la Roche, dans la Paroiſſe de Razac, & Jeanne du Chillaud, mariée le 21. Mai 1651. fille de Bertrand du Chillaud, Ecuyer, Sieur de la Chapelle, & d'Iſabeau de Fayolle. Que ledit Fronton de Leimarie, maintenu auſſi dans ſa Nobleſſe par Ordonnance de M. Pellot, Commiſſaire départi dans la même Généralité, du 5. Mai 1668. étoit fils de

Guillaume de Leimarie, III. du nom, Ecuyer, Sieur de la Roche, & de Jeanne de la Crapte, qu'il épouſa le 15. Juillet 1599. fille de François de la Crapte, Ecuyer, Sieur de la Meinardie, de la Motte-de-Siorac, &c. & de Jaquette de Montferrand. Que ledit Guillaume de Leimarie, tranſigea l'onziéme d'Aouſt 1600. avec Poncet de Leimarie, ſon frére, lors Chanoine de l'Egliſe Collégiale de S. Front de Périgueux, (puis Chartreux à Toulouſe l'an 1604.) ſur les diférends qu'ils avoient pour le partage des biens de leur pére & mére, nommés

Guillaume de Leimarie, II. du nom, Ecuyer, Seigneur du Ret, & Barbe de S. Astier, mariée le 31. Janvier 1570. fille de Fronton de S. Aſtier, Ecuyer, Seigneur du Lieudieu, & de Philipe du Pui, & ſœur de Geoffroi de S. Aſtier, Seigneur de Lieudieu, Chevalier de l'Ordre du Roi, Gouverneur pour Sa Majeſté de la Ville de Verdun & du Pays Verdunois. Ce Guillaume de Leimarie fut reçû au Siége de la Ville de Périgueux, le 4. Juin 1578. ainſi que Jean de Leimarie, ſon frére, Ecuyer, Sieur de l'Eſpinaſſe: & ils étoient enfans de

François de Leimarie, Ecuyer, Seigneur du Ret, & de Marguerite de Lambert, qu'il épouſa le 17. Février 1540. fille de Noble Elie de Landric, Seigneur de Lauterie, & de Marguerite Foucaud. Ledit François, fils de

Guillaume de Leimarie, I. du nom, auſſi Ecuyer, Seigneur du Ret, en Périgord, & d'Antoinette Arnaud.

D'Or, à trois Roſes de Gueules, poſées deux & une.

⁂

Baltazar DE LERETTE, Ecuyer, Seigneur du Poet, de Rifs, &c. ci-devant Capitaine dans le Régiment de Chartres Infanterie, & demeurant dans la Ville de Blois, Généralité de Tours, naquit le 15. Juin 1684. fut maintenu dans ſa qualité d'Ecuyer par Ordonnance de M. Chauvelin de Beauſéjour, Commiſſaire départi dans ladite Généralité, du prémier Septembre 1716. & de ſon mariage accordé le 7. Janvier 1714. avec Louiſe-Urſule Boutault, il a eû pour fils Nicolas de Lérette, Ecuyer, né le 28. Avril 1716. Les Titres qui ont été produits pour la preuve de la Nobleſſe de Baltazar de Lérette, & pour celle de Françoiſe-Charlotte de Lérette, ſa ſœur, née le 25. Mars 1686. & reçûë à S. Cir le 20. Avril 1697. juſtifient qu'ils ſont enfans de

Joſeph de Lérette, Ecuyer, Seigneur du Poet, Ecuyer Commandant les Ecuries de Monſieur, Duc d'Orléans, l'an 1672. & Lieutenant des Chaſſes d'Amboiſe & de Montrichart, l'an 1679. & de Françoiſe Robain, qu'il épouſa le 30. Aouſt 1682. fille de Louis Regné, Ecuyer, Sieur de Rifs, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, & d'Anne Amat. Que ledit Joseph de Lérette, eut pour frére, Marc-Antoine de Lérette, Commiſſaire ordinaire de l'Artillerie, Ingenieur en Chef des Fortifications de Philippeville, & Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, & qu'ils eurent pour pére & mére,

Gilbert de Lérette, II. du nom, Ecuyer, Seigneur du Puet, dans la Paroiſſe de Brouſſe en Auvergne, & Matheline du Croc, ſa ſeconde femme, mariée le 22. Avril 1646. fille de Pierre du Croc, Ecuyer, Sieur de Neuville, & de Jaqueline de Rochefort. Que ledit Gilbert de Lérette, maintenu dans ſa Nobleſſe, par Ordonnance de M. de Fortia, Commiſſaire départi dans la Généralité d'Auvergne, du 13. Août 1668. avoit épouſé en premiéres noces, le 3. Février 1640. Caterine Tonnelier, fille d'Antoine Tonnelier, Notaire Royal & Châtelain du Bourg d'Auzelle, Diocéſe de Clermont, & qu'il étoit fils de Noble

Gilbert de Lérette, I. du nom, Seigneur en partie de Lérette, & de Marie de Bards, Dame de Puet, mariée le 4. Septembre 1616. fille de Noble Gilbert de Bards, Ecuyer, Sieur de Cruant, & d'Anne de Miers. Qu'il eut pour frére, Hugues de Lérette, Ecuyer, dont le mariage fut accordé le 20. Avril 1618. avec Anne de Vaux, fille de Noble Gabriel de Vaux, Ecuyer, Sieur de Vaux & de la Vicomté, & que tous deux ils étoient enfans de Noble

Guillaume de Lérette, Seigneur de Lérette, & de Marguerite de Bournat, qu'il épouſa le 31. Juillet 1583. fille de Noble Pierre de Bournat, Seigneur de la Faye, & de Jeanne de Pirou. Ledit Guillaume, fils de Noble

Michel de Lérette, Ecuyer, Seigneur de Lérette, dans la Paroiſſe de S. Pierre en Auvergne, Homme d'Armes de la Compagnie du Seigneur de la Barge, & d'Anne de Hallebert, mariée le 13. Octobre 1560. fille de Raimond de Hallebert, & de Renée Fontaine. Que ledit Michel de Lérette, eut pour frére aîné, François de Lérette, Ecuyer, & pour frére puîné, Guillaume de Lérette, Ecuyer, Seigneur dudit lieu de Lérette, Capitaine de Gens de pied pour le ſervice du Roi, lequel a fait une poſtérité, & que tous trois ils eurent pour pére & mére, Noble

Jean de Lérette, Ecuyer, Seigneur de Lérette, & Marguerite de Quinquenpoix, vivans avant l'an 1535.

D'Argent, à trois Grués de Sable, becquées & onglées de Gueules, ayant les extrémités des Aîles auſſi de Gueules, & poſées deux & une.

* * *

RENÉ-YVES LESQUEN, Ecuyer, Seigneur de Langrotais, Lieutenant des Maréchaux de France, demeurant dans la Paroiſſe de S. Lormel, Evêché de S. Brieuc en Bretagne, naquit le 8. Mars 1687. fut marié le 7. Février 1720. avec Marguerite Françoiſe-Agnès de la Chapelle, Dame de la Villefolou, fille de François de la Chapelle, Ecuyer, Seigneur de la Villefolou, Lieutenant Colonel de la Nobleſſe dudit Evêché de S. Brieuc, & de Renée-Agnès Tranchant, & il obtint de Jean-Sévère, Comte de Rieux, comme Seigneur Baron de Plancoet, le 22. Mai 1718. la permiſſion de faire conſ truire un Pont-Levis dans la Maiſon & Manoir noble de Largentais, mouvans noblement de ladite Baronie de Plancoet. De ſon mariage avec ladite Dame de Villeſalou, il eut pour fils, Conſtance-François-René Leſquen-de Largentais, né le 10. Mai 1711, & reçû Page du Roi dans ſa Grande Ecurie, le 13. Mai 1728. ſur les Titres qu'il produiſit alors en original, & qui prouvent que ledit René-Yves Leſquen eut pour frère & ſœurs puiſnés, Conſtance-René Leſquen, Ecuyer, & Marie-Françoiſe Leſquen, femme ſéparée de corps & de biens de N... de Boutier, Ecuyer, Seigneur de Raiſſon, auſquels il donna leur partage noble le 7. Août 1714. comme fils aîné héritier principal & noble de

René-Maurice Leſquen, Ecuyer, Seigneur de Largentais, de la Ménardais & de Keruhan, & de Noble Geneviève Bouan, ſa femme, qu'il épouſa le 15. Juin 1686. fille de Jean Bouan, Seigneur de la Garde, de la Villehatte, de la Hazaie, &c. & de Geneviève Potier. Que ledit 1 René-Maurice Leſquen, eut pour frères & ſœurs 2 François Leſquen, Ecuyer, Major des Milices entre les Rivières de Rance & d'Arguenon; 3 Alain-Joſeph Leſquen, Ecuyer, Lieutenant d'Infanterie dans le Régiment d'Humières; 4 Louis-Jean Leſquen, Ecuyer, Sous-Lieutenant dans le même Régiment; 5 Etienne Leſquen, Sieur de la Villeville, Cadet dans la Flotte du Roi; 6 Jeanne Renée & 7 Marguerite-Roſe Leſquen, auſquels comme fils aîné & héritier principal & Noble il donna le 4. Février 1695 leur partage Noble dans les biens nobles, & de gouvernement noble, de leur père & mère, nommés

François Leſquen, Ecuyer, Sieur de Largentais, & Mauricette-Renée de Gourenff, mariés le 12. Juillet 1656, nommée fille aînée de Louis de Gourenff, Ecuyer, Seigneur de Tronjolec, de Kerdaner, de Kerhorn, du Penmaguer, &c. & de Mauricette Poence. (*Elle eut en mariage la ſomme de 3000 liv. & elle reçût pour préſent de noces de la part des père & mère dudit Sieur de Largentais un ſervice d'argent conſiſtant en un Baſſin, une Eguière, deux Flambeaux, douze Aſſiètes, douze Cuillères, douze Fourchettes & une Salière, outre un Collier & un Bracelet de Perles, & un Diamant.*) Que ledit François Leſquen, étoit fils aîné & héritier principal & Noble de

René Leſquen, Ecuyer, Sieur de la Ménardais, des Salles & de la Marre, Conſeiller du Roi, Lieutenant général de la Marine & Sénéchal de la Cour de S. Malo, & de Jeanne Anvais, Dame des Millières, qu'il épouſa l'onzième de Mai 1639, fille de Noble homme Etienne Artur, Sieur de la Motte, & de Françoiſe Roſſignol. Que ledit 1 René Leſquen, déclaré Noble, iſſu d'extraction Noble, & maintenu dans ſa qualité d'Ecuyer, par Arrêt des Commiſſaires du Roi en Bretagne, du 14. Décembre 1668, eut pour frères, 2 Julien Leſquen, Ecuyer, Sieur de la Rougerais, & 3 Yves Leſquen, Ecuyer, Seigneur des Salles, Avocat au Parlement de Rennes, puis Prêtre & Chanoine de l'Egliſe Cathédrale de S. Malo, avec leſquels il fit un accord le 13. Octobre 1647, ſur les différends qu'ils avoient pour le partage Noble des biens de leur père & mère, nommés

Jean Leſquen, Ecuyer, Sieur des Salles, de la Marre, de la Ménardais & de Jeunebosc, Capitaine & Lieutenant du Château du Guildo, Commandant la Compagnie de la Paroiſſe de Créhen pour la Garde de la Côte, & Jeanne Lavocat, Dame du Beau, dont le mariage fut décrété en la Cour de Villemenon, attendu qu'elle étoit *de bonne race & Famille, de bon gouvernement & Religion*, & fille puiſnée de Noble Jean-Ambroiſe Lavocat, Ecuyer, & de Georgine du Han, ſa femme, Seigneur & Dame du Frot. Ledit Jean Leſquen, fils aîné de Nobles Gens

Digitized by Google

Georges Leſquen, Ecuyer, Sieur de Jeuneboſe, dans la Paroiſſe de S. Lormel, Evêché de S. Brieuc, & de Françoiſe de la Bouëxiere, ſœur de Jean de la Bouëxiere, Ecuyer, Sieur du Tertre, avec lequel, du conſentement de ſon mari, elle partagea en noble comme en noble, & en partable comme en partable, le 13. Janvier 1600. les ſucceſſions Nobles & de gouvernement noble & avantageux, de Nobles gens Jean de la Bouëxiere, & Jaquemine de S. Malon, leur pére & mére, Seigneur & Dame du Tertre: Que ledit Georges Leſquen, lequel mourut de la peſte, ainſi que ladite Françoiſe de la Bouëxiere, ſa femme, étoit fils aîné & héritier principal & Noble de Noble homme

Olivier Leſquen, Seigneur de Jeuneboſe, & d'Anne Chapin, fille de Gilles Chapin, Ecuyer, Sieur de S. Loyal, du Boiſrieu, &c. & avec laquelle il étoit marié avant le 21. Mai 1564. Que ledit Olivier Leſquen, donna à Noble homme Claude de Montbourcher, Chevalier, Seigneur de Largentais, le 28. Avril 1545. ſon aveu des héritages qu'il poſſedoit noblement au lieu de Champglain, comme fils aîné & héritier principal & Noble de Noble homme

Thomas Leſquen, Sieur de Jeuneboſe, & de Jeanne de Brehant, qu'il épouſa avant le 9. Mai 1516. fille de Rolland de Brehant, Ecuyer, Sieur de la Villeon, & de Marguerite Auvray. Que ledit Thomas comparut aux Montres de l'Evêché de S. Malo, au nom de Pierre Leſquen, ſon pére en 1477. 1481. & 1483. fut fait priſonnier de Guerres par les François, devant le lieu de S. Aubin du Cormier, & fut racheté moyennant quatorze piéces de bon or, qui furent payées pour ſa rançon le 12. Aouſt 1488. par Dom Jean Leſquen, ſon frére, à Giles Hingant, Seigneur du Boueſnue. Que ce même Thomas Leſquen *faiſant réflexion qu'il étoit preſque ſourd, décrépit, fragile de petit eſprit, de peu de ſens & entendement, & facile à ſeduire, à cauſe de ſon grand âge de 80. ans, & que par ſeductions, faux rapports, & par la haine qu'on lui avoit été ſuſcitée, tant envers ladite Jeanne de Brehant que pour ledit Olivier Leſquen, ſon fils aîné, & ſes autres enfans, il avoit vendu & aliéné, ſans néceſſité, une grande partie de ſes héritages*, fit un aveu de ſes fautes, & pour en prévenir de nouvelles, remit l'adminiſtration totale de ſes biens auſdits Jeanne de Brehant, & Olivier Leſquen, par un Acte du 29. Mai 1540.

Pierre Leſquen (pére dudit Thomas) Ecuyer, Sieur de Lévinne, compris dans pluſieurs Rôles des Montres générales des Nobles de l'Evêché de S. Malo, des années 1467. 1477. &c. étoit fils de

Louis Leſquen, demeurant dans la Paroiſſe de Corſeul, même Diocéſe de S. Malo, lequel fut reconnu Noble & iſſu de Nobles Ancêtres qui s'étoient gouvernés noblement, & fut déclaré exempt de tous ſubſides, par une Enquête qui fut faite le 23. Janvier 1400. devant Charles de Barri, & Robin Berart, Sécrétaires de Jean VI. Duc de Bretagne.

De Gueules, à un Epervier d'Argent, le bec, les pattes, les longes & les grillots d'Or, la tête contournée & ſurmontée d'un Croiſſant auſſi d'Or, ayant les pointes tournées du côté droit de l'Ecu, Et trois Molettes d'Eperons de même, poſées deux en Chef, & l'autre en pointe.

* * *

CHARLES-DOMINIQUE **LESTENDART**, Seigneur de Verchoc & de Pipemont, demeurant dans la Paroiſſe de S. Martin en Verchoc, Diocèſe de Boulogne ſur Mer, fut reçû Chevalier de Malthe au grand Prieuré de France, ſuivant le Procès verbal des preuves de ſa Nobleſſe, qui furent admiſes par les Commiſſaires nommés à cet effet, le 21. Octobre 1699, quitta l'Ordre, & fut marié le 17. Novembre 1711. avec Marie-Maximilienne-Claire DE CARNIN, fille de Charles-François de Carnin, Ecuyer, Seigneur de S. Léger & de Fontaines, & de Marie-Marguerite-Reine DE FRANCE. De ce mariage, il a pour fils, Charles-Alexandre Leſtendart de S. Léger, né le 23. Mars 1717. & reçû Page du Roi dans ſa Petite Ecurie, le 18. Décembre 1731 ſur les Titres qui furent produits alors pour ſa réception, & qui juſtifient que ledit Charles-Dominique Leſtendart, & François-Claude Leſtendart-d'Angerville, ſon frère aîné, reçûs tous deux auſſi Pages du Roi dans ſa Petite Ecurie, le 10. Novembre 1699 étoient enfans de Noble homme

Henri Leſtendart, Seigneur d'Angerville, Capitaine dans le Régiment Dauphin, & de Marguerite DE PIPEMONT, qu'il épouſa le 25 Septembre 1677 fille de François de Pipemont, Ecuyer, Seigneur de Croix, de Pipemont, de Verchoc, &c. & d'Anne D'HAVRECH. Que ledit Henri Leſtendart, & Alexandre Leſtendart ſon frère, Capitaine dans le même Régiment Dauphin, avoient pour père & mère, Noble Seigneur

Charles Leſtendart, Seigneur de S. Martin, d'Angerville, de Seres, de Chateldri, &c. Colonel d'un Régiment d'Infanterie, & Claude DE PIPEMONT, mariée le 20 Septembre 1640 fille de Philippes de Pipemont, Ecuyer, Seigneur de Convron, & d'Anne DE VIEUXPONT. Que ledit Charles Leſtendart obtint des Lettres Patentes en forme de Charte, du mois d'Avril 1655 (dont on n'a point juſtifié l'enregiſtrement) portant érection en Titre de Baronie, de la Terre d'Angerville, ſituée dans le reſſort du Bailliage de Rouen, & qu'il eut pour frère aîné Jean Leſtendart, Seigneur de Bulli, qui n'eut poſtérité, & pour frère & ſœur puînés, Anne Leſtendart, Chevalier de Malthe, dont les preuves furent admiſes au même Grand Prieuré de France, le 7 Juin 1629 & Marguerite Leſtendart, femme de Nicolas DE CAULET, Ecuyer, Seigneur de Tangry en Picardie, Que tous quatre étoient enfans de Noble Seigneur

Anne Leſtendart, Seigneur de Bulli, & de Catherine DE CROUY, qu'il épouſa le 18 Février 1602 fille de haut & puiſſant Seigneur Meſſire Claude de Crouy, Chevalier, Seigneur de Hémont, & de *Madame* Anne DE BOURBON-LIGNY. Que ledit Anne Leſtendart fit hommage au Roi en ſa Chambre des Comptes de Normandie le 16 Août 1599 à cauſe de ſa Seigneurie de Bulli, mouvante en plein Fief de Haubert du Vicomté de Neufchâtel, & qu'il étoit fils de Noble & puiſſant Seigneur

Louis Leſtendart, Ecuyer, Seigneur de Bulli, & de Marguerite LE ROUX, ſa ſeconde femme, Dame d'Angerville, fille de Guillaume le Roux, Seigneur d'Ouville la Rivière, & de Nicole DE VIEUXPONT. Que ledit Louis Leſtendart (lequel avoit épouſé en premières noces Louiſe D'HUMIÈRES, fille d'Adrien d'Humières, Seigneur de Watermont, & de Jeanne D'AILLY, dont deux filles, l'une nommée Marie Leſtendart, femme de Louis TOUCHET, Seigneur de Bénéauville, & l'autre, Marguerite Leſtendart, mariée en premières noces avec Adrien DU BOIS, Seigneur de Belhotel, & en ſecondes, avec Jean de la Motte, Seigneur du Boisguérard), eut entr'autres fréres & ſœurs, Noble homme René Leſtendart, Ecuyer, Seigneur de S. Martin & de Roncherolles, qui a formé la branche des Seigneurs de Quênouville, ci-après; & que leſdits Louis & René Leſtendart, eurent pour pére & mére, Noble & puiſſant Seigneur, Meſſire

Gui l'Eſtendart, Seigneur de Bulli, & Caterine Poiret, mariée le 30 Janvier 1540, fille de Noble & puiſſant Seigneur Meſſire Jacques Poiret, Chevalier, Seigneur de Taillebois, & de Jeanne de Pernes. Ledit Gui, fils puîné de

Jean Leſtendart, qualifié Chevalier, Seigneur & Baron d'Gulli, de Bulli près le Neufchâtel en Caux, &c. & de Marie de la Haie-Hotot.

SEIGNEURS DE QUÊNOUVILLE.

René LESTENDART, Seigneur de S. Martin, de Roncherolles, &c. Homme d'Armes de la Compagnie du Seigneur de Leſtrées (ſecond fils de Gui Leſtendart, & de Caterine Poiret), épouſa le 24 Mai 1573. Marguerite du Mesnil, fille & héritiére de Noble homme Giles du Meſnil, Sieur du Hazai, & de Noble Barbe de Bauquemare, Dame du Vaudreuil. Il fournit au Roi en la Chambre des Comptes de Normandie, le prémier Novembre 1583 ſon aveu de deux huitièmes de Fief, de la Terre & Seigneurie de Roncherolles en Brai mouvante de Sa Majeſté, pour un quart de Fief de Haubert, *à pleines armes*, à cauſe de ſa Vicomté de Rouen. De ce mariage il eut pour enfans, Guillaume Leſtendart, Sieur de Roncherolles, Homme d'Armes des Ordonnances du Roi ſous la charge du Comte de S. Pol, l'an 1606 marié le 2 Novembre 1610 avec Jeanne de Sevestre, fille de François de Séveſtre, Ecuyer, Sieur de Beauchesne, & de Louiſe d'Esselde, dont il y a une poſtérité, &

Charles Leſtendart, Sieur de Quênouville, des Hayons, &c. auſſi Homme d'Armes de la même Compagnie, l'an 1606. lequel de ſon mariage accordé le prémier Février 1617 avec Renée de Féret, fille de Florimond de Féret, Ecuyer, Sieur de Guenocourt, d'Eſtrées, &c. & de Claude d'Avel, eut entr'autres enfans

François Leſtendart, Ecuyer, Seigneur de Quênouville, qui fut marié en prémiéres noces le 27 Mai 1666 avec Caterine Tardieu, fille de Charles Tardieu, Ecuyer, Seigneur de la Poterie, de Melleville, &c. & d'Anne de Bezu, & en ſecondes noces, le 25 Novembre 1672 avec Françoiſe Rouillet, fille de Regnaut Rouillet, Seigneur de Beauchamp, Bailli de la Ville de la Ferté-Bernard, & de Françoiſe Joubert. Ladite Françoiſe Rouillet, étoit veuve alors de Nicolas Mithon, Ecuyer, Seigneur de Froideville, Conſeiller du Roi, Correcteur en ſa Chambre des Comptes à Paris, & de Charles Leſtendart, Ecuyer, Seigneur de Mony, ſes deux prémiers maris. Ce François Leſtendart eut de ſa prémiére femme deux filles, nommées Jeanne-Françoiſe Leſtendart, femme de Charles de Grainville, & Madeléne Leſtendart, femme d'Etienne Trevet, Seigneur du Valmaurice. Du ſecond Lit il laiſſa pour fils Louis François Leſtendart, Ecuyer, Seigneur de Quênouville, Capitaine d'une Compagnie d'Infanterie dans le Régiment de Soiſſonois, par Commiſſion du prémier Novembre 1702 lequel de ſon mariage accordé le 6 Mai 1710 avec Marguerite-Madeléne Claude de Melcastel, fille aînée de Claude de Melcastel, Ecuyer, Seigneur de Montfort, & de Marguerite Leſtendart, a eû onze enfans, ſavoir 1 Charles-Antoine Leſtendart, Ecuyer, né en 1716. 2 Armand-Jean Leſendart, Ecuyer, né en 1720. 3 Jean Leſendart, Ecuyer, né en 1722. 4 Louis-François Leſendart, Ecuyer, 5 Caterine. 6 Françoiſe. 7 Suzanne. 8 Marguerite. 9 Angelique. 10 Thérèſe & 11 N. Leſendart. Ladite Suzanne née le 9 Octobre 1718 & reçûe à S. Cyr le 21 d'Aouſt 1730 ſur les Titres qui juſtifient les degrés détaillés ci-deſſus.

Il y a pluſieurs autres branches de cette Famille, dont on fera mention par la ſuite, lorſqu'on aura fourni la preuve de leurs filiations.

D'Argent, à un Lion de Sable, la Langue & les Griffes de Gueules, chargé ſur l'épaule d'un Ecuſſon bandé d'Argent & de Gueules, de ſix pieces.

* * *

POMPONE DE LIANDRAS, Ecuyer, Seigneur de Bouy, Diocèſe de Troyes, demeurant à Nogent ſur Seine, fut maintenu dans ſa qualité de Noble et d'Ecuyer par Arrêt de la Cour des Aides, du 3 Aouſt 1703. Il avoit épouſé 1° le 10 Novembre 1694 Madelene de Launay, veuve de Jean Champagne de Loire, & fille de Charles de Launay, Ecuyer, & d'Henriette de Beauve, 2° le 27 Novembre 1710 Henriette de Valmorane, dont il eut Marie-Françoiſe de Liandras, née à Paris le 13 Janvier 1717 & baptiſée le lendemain dans l'Egliſe de Ste. Marguerite au Fauxbourg S. Antoine. Les Titres produits pour la preuve de la Nobleſſe de ladite Marie-Françoiſe de Liandras, préſentée en 1725 pour être admiſe dans la Maiſon Royale de S. Louis à S. Cyr, juſtifient que ledit Pompone de Liandras étoit fils d'

Antoine-Samuel de Liandras, Ecuyer, Seigneur de Bouy, Gentilhomme ſervant de la Bouche de Sa Majeſté, & d'Anne de Stavayé, ſa ſeconde femme, qu'il avoit épouſée le 18 Mai 1651, fille de Noble Seigneur Antoine de Stavayé, Ecuyer, Seigneur de Mollerans au Diocèſe de Sens, & d'Anne Geslain. Que ledit Antoine-Samuel de Liandras avoit épouſé en premières noces, le 3 Octobre 1649, Caterine Marguerite de Pinesfe, fille de Jaques de Pinesfe, Ecuyer, Sieur de S. Mards, & de Caterine de Chevry. Qu'il eut pour ſœur de même Lit, Anne de Liandres, mariée le 9 Septembre 1636 avec Robert de Soumonnet, Ecuyer, Seigneur de Laſcherelles; & qu'il étoit fils d'

Henri de Liandras, Ecuyer, Seigneur de Bouy, Capitaine du Château de Treſnel en 1594, Gentilhomme ſervant du Roi & Capitaine entretenu pour le ſervice de Sa Majeſté en 1619, & d'Eliſabeth Granger, mariée le 27 Novembre 1619, fille de Nicolas Granger, Ecuyer, Seigneur de Belleſme en Bourbonnois, l'un des Cent Gentilshommes de la Maiſon du Roi, & de Claude Gillet. Qu'il avoit épouſé en premières noces, le 2 Juillet 1591, Diane de Chassenay, veuve de Jean de Melun, Ecuyer, Seigneur de Courtit & de la Louptière. Qu'il fit hommage de ſa Terre & Seigneurie de Bouy à François Juvenal-des Urſins, Marquis de Treſnel, le 15 Février 1597. Que par délibération de la Nobleſſe de Champagne aſſemblée dans la Ville de Troyes le 16 Aouſt 1614, ledit Henri de Liandras fut député pour aſſiſter aux Etats Généraux qui devoient ſe tenir à Paris au mois de Septembre de la même année, & qu'il mourut le 28 Février 1635, âgé de

82 ans. Les Actes ci-deſſus rapportés, juſtifient qu'il eut pour frère, Jean de Landrau, Ecuyer, Capitaine & Gruyer de la Châtellenie de Gondelus, l'an 1600 & que tous deux ils étoient enfans d'

Antoine de Landrau, Ecuyer, demeurant au lieu de Monchi Humières, Diocèſe de Beauvais, & vivant avant l'an 1561.

Les Armes de cette Famille telles qu'on les voit gravées dans le Chœur de l'Egliſe de Bouy, ſur la tombe dudit Henri de Landrau, mort en 1635, ſont

D'Argent, à trois Merlettes de Sable, poſées deux en chef & une en pointe.

* * *

CHARLES-ADRIEN DE LIGNI, Ecuyer, Seigneur du Charmel, demeurant dans la Paroiſſe du Pleſſis-Huleux, Diocèſe & Généralité de Soiſſons, naquit le 29 Avril 1715, & fut reçû Page du Roi dans ſa Grande Ecurie le 21 de Février de l'an 1733, ſur les Titres qu'il produiſit alors, & qui juſtifient qu'il eſt fils de

François-Emmanuel de Ligni, Chevalier, Seigneur du Pleſſis, du Charmel & de Billi, Enſeigne des Gendarmes d'Orléans, Meſtre de Camp de Cavalerie, & de Louiſe-Lucie DE BASSOMPIERRE, qu'il épouſa le 10. Mars 1713, fille d'Anne François-Joseph de Baſſompierre, Chevalier, Baron du Châtelet, & de Catherine de Beauvau. Que ledit François-Emmanuel de Ligni, né le 28. Juillet 1682, & reçû d'abord Chevalier de Malthe au Grand Prieuré de France, où ſes preuves furent admiſes le 29. Mars 1694, eut pour frère aîné, Charles-Eugène de Ligni, né le 29. Avril 1681, reçû Page du Roi dans ſa Petite Ecurie, le 9. Mars 1698, & qu'ils étoient enfans d'

Antoine de Ligni, Chevalier, Seigneur du Pleſſis, de Billi & de Huleux, Capitaine dans le Régiment de Piémont, par Commiſſion du premier Avril 1668, & de Marie-Anne DE CAPENDU, mariée le 24. Août 1679, fille de Meſſire Charles de Capendu, Chevalier, Seigneur & Patron d'Hennezis, Vicomte de Bourſonne, & de Renée-Madeléne DE VASSAN. Que le 4. Décembre 1670, ledit Antoine de Ligni avoit fait hommage au Roi & à Monſieur, Duc d'Orléans & de Valois, à cauſe de la Terre de Billi ſur Ourc, mouvante de la Groſſe Tour d'Ouchies le Chatel, & qui lui étoit échuë par la mort de François de Ligni, ſon frère, Seigneur dudit lieu, & que leſdits Antoine & François de Ligni, & Emmanuel de Ligni, leur frère, dont les preuves furent faites le 12. Septembre 1651, pour être reçû Chevalier de l'Ordre de S. Jean de Jéruſalem, au Grand Prieuré de France, eurent pour père & mère

Charles de Ligni, II. du nom, Chevalier, Seigneur de Billi, du Pleſſis, &c. Gentilhomme ordinaire de la Maiſon du Roi, & Françoiſe DE VAUDETART, qu'il épouſa le 6. Juillet 1631, fille de Jean de Vaudetart, Chevalier, Seigneur de Condé, auſſi Gentilhomme ordinaire de la Maiſon du Roi, & de Françoiſe DE PERSAN. Que ledit Charles de Ligni partagea le 22. Juin 1638, avec François de Ligni, ſon frère, qualifié Chevalier, Vicomte de Charmel, près de Château-Thierri, les biens de leur père & mère, nommés

Charles de Ligni, I. du nom, Chevalier, Seigneur du Pleſſis, de Charmel, de Billi, &c. Gentilhomme ordinaire de la Maiſon du Roi, & Caterine de Fleurigni, mariée le 28. Août 1601. fille de Louis de Fleurigni, Chevalier, Seigneur de Fleurigni, de Sarjine & de la Chapelle-ſur Orauſe, & de Guillemette de Lenoncourt, ſa femme, qualifiée Comteſſe en partie de Vignori, Baronne de la Roque, & Dame de Paſſi & de S. Léger. Que ledit Charles de Ligni fit hommage au Roi le 10. Mars 1603. à cauſe de ſa Terre & Seigneurie de Huleux, mouvante du Château de Creſpi en Valois, & partagea noblement avec Antoine de Ligni, Vicomte de Charmel, Conſeiller & prémier Maître d'Hôtel de la Reine Marie de Médicis, du conſentement de Claude de S. Blaise, leur mére, la ſucceſſion de Noble Seigneur

Philipes de Ligni, leur pére, Chevalier, Seigneur du Pleſſis, de Huleux, de Billi & de Charmel, lequel avoit épouſé le 18. Avril 1578, ladite Claude de S. Blaiſe, l'une des filles d'Honneur de la Reine, & fille de Noble Seigneur Jaques de S. Blaiſe, Baron de Treſſi, de Changi, de Beſme & de Changeat, & de Catherine de Dampierre. Que ladite Claude de S. Blaiſe, qui étoit remariée en 1601 avec Jean de Suzanne, Baron de Cardaillac, Vicomte de Villers, Chevalier de l'Ordre du Roi, avoit tranſigé au nom dudit Philipes de Ligni, le 4. de Mars 1584, avec Henri de Capendu, ſon neveu, Ecuyer, Seigneur & Vicomte de Bourſonne, fils de Charles de Capendu, Vicomte de Bourſonne, & d'Antoinette de Ligni, ſur les diférends qu'ils avoient pour un partage qui avoit été fait dès le mois de Juin 1569, entre leſdits Philipes & Antoinette de Ligni, & François & Charlote de Ligni, fréres & ſœurs, enfans de Noble perſonne

Pierre de Ligni, Chevalier, Seigneur de Huleux & de Billi ſur Oure, & de Marguerite de S. Vincent, Dame de Charmel en Tardenois, mariée le 16. Novembre 1506. fille de Noble perſonne Nicolas de S. Vincent, Ecuyer, Sieur du Pleſſier, dans la Prevôté d'Ouchies-le Châtel, & de Caterine Fretel, ſa femme. Ledit Pierre de Ligni, fils de

Jean de Ligni, Ecuyer, Sieur de Rumi, de Lalea & du Pleſſis, & de Deniſe de la Fontaine.

De Gueules, à une Faſce d'Or, & un Chef échiqueté d'Argent, & d'Azur de trois traits.

* * *

Pierre Gaston DU LION, demeurant dans la Paroiſſe de Campet en Gaſcogne, Diocéſe d'Aire, Généralité d'Auch, naquit le 8. d'Août de l'an 1717. & fut reçû Page du Roi dans ſa Grande Ecurie, le 8. d'Août de l'an 1731. ſur les Titres qu'il produiſit alors, & qui juſtifient qu'il eſt fils d'

Alexandre du Lion, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de Gareins, de Géloux & de Campet, Lieutenant dans le Régiment de Coetquen, l'an 1703. & de Marie Conſende de Lons, qu'il épouſa le 9. d'Avril 1714. fille d'Antoine de Lons, Ecuyer, Seigneur de Lons, de Sonſon & des Angles, Lieutenant pour le Roi dans les Provinces de Navarre & de Béarn, & d'Angélique de Miossens. Que ledit Alexandre du Lion, fit hommage au Roi, en son Bureau des Finances à Auch, l'onziéme d'Aoust 1724. à cause des Terres & Seigneuries de Campet & de Géloux, qu'il possédoit dans la mouvance du Duché de Guienne: & qu'il eut pour pére et mére.

Pierre du Lion, Ecuyer, Seigneur de Campet, de Géloux & de Gareins, & Ursule de la Salle, mariée le 22. Novembre 1682. fille de François de la Salle, Ecuyer, Seigneur de Cantaux, de Castelmerle, de S. Go, &c. & de Jeanne de Tartet; Que ledit Pierre du Lion, institué héritier avec Marie-Joseph du Lion, sa sœur, de Noble Henri du Lion, leur frére, Ecuyer, Capitaine dans le Régiment de la Marine, suivant son Testament du 17. Septembre 1689. fut maintenu dans sa qualité d'Ecuyer, par Ordonnance de M. Bazin-de Bezons, Commissaire départi dans la Généralité de Guienne, du 9. Décembre 1699. & qu'il étoit fils de Noble

Aléxandre du Lion, I. du nom, Seigneur de Campet & de Géloux, & de Jeanne de Mesmes, qu'il épousa le 13. de Février 1653. fille de Noble Jean-Pierre de Mesmes, Sieur de Gareins, & de Jeanne-Louise de la Lanne. Ledit Aléxandre, fils de Noble

Jaques du Lion, Ecuyer, Seigneur de Campet & de Géloux, & de Caterine Sacriste de Malibrade, mariée le 21. Aoust 1638. fille de Noble Gabriel Sacriste, Seigneur de Malibrade & du Greffet, & de Catherine de la Lanne; Que par une transaction du 13. du même mois, ledit Jaques du Lion s'obligea de payer à Clémence & à Suzanne du Lion, ses sœurs, la somme de 5000. livres à chacune, moyennant quoi Caterine de Ségur, sa mére, lui remit tous les biens dont la disposition lui avoit été laissée par son mari, nommé

Jean du Lion II. du nom, Ecuyer, Seigneur de Campet & de Géloux, duquel le mariage avoit été accordé le 12. Mai 1604. avec ladite Caterine de Ségur, fille d'Etienne de Ségur, Seigneur de Frans, & de Clémence Françoise Boucher, Que ledit Jean du Lion, pour récompense de ses services, fut gratifié par le Roi Henri IV. le 31. Mai 1608. d'une somme de 1500 liv. à prendre sur les biens saisis des Rebelles d'Armagnac, du Bazadois & du Condomois; & qu'il étoit fils aîné de Noble

Gaston du Lion, Sieur de Campet, & de Marguerite de Pelati, mariée le 15. Septembre 1573. Que ledit Gaston du Lion eut pour sœur du premier Lit, Marguerite du Lion, femme de Bertrand de Lane, Seigneur de Montolieu; & pour fréres & sœurs du second Lit, Bernard, Domenge, Jaquou, Isabeau, Marie & Létice du Lion, & qu'ils étoient enfans de Noble

David du Lion, Ecuyer, Seigneur de Campet, de Géloux & de Cazaux, Conseiller-Chambellan des Roi & Reine de Navarre, & leur Senéchal de Morsan, de Tursan, de Gévaudan, & de la Baronie de Capsieux, lequel en cette qualité, le 12. Juin 1557. fit la vérification des Privilèges & Réglemens du Béarn. Il épousa en prémiéres noces le 20. Avril 1526. Eléonore de Barbes, (mére de ladite Marguerite du Lion) fille de Noble homme Guillaume de Bailens, Seigneur de Poyanne, de Gamarde & de Nossé, dont elle reçut pour dote la somme de 3000. francs Bourdelois, *outre ses habillemens & accoûtremens tels qu'il appartenoit à la Maison dont elle étoit, & à celle où elle entroit.* Il fut marié en secondes noces, le 26. Juin 1531. avec Alixe de Beschignan, (mére desdits Bernard, Gaston, Domenge & Jaquou du Lion, &c.) & fit son Testament le 5. d'Aoust 1551. Il eut pour frére aîné, Noble Jean-Brun du Lion, Seigneur de Campet, qui mourut sans postérité, de Noble

Jaquis de Bearn, sa femme, mariée le 15. Avril 1515 *lors Demoiselle de la Sérénissime Régine, Signoresse de Béarn*; & ils étoient enfans de Noble & puissant *Mossen*

Jean du Lion, I. du nom, Chevalier, Seigneur de Campet, Conseiller-Chambellan du Roi Louis XI. l'an 1468. Ecuyer d'Ecurie de Sa Majesté l'an 1475. & Capitaine de cent Lances de la Grande Ordonnance, l'an 1482. & de Noble Marguerite de Lexe, Dame de Géloux, qu'il épousa le 5. Septembre 1476, veuve de *Mossen*, Giles de Labret (*id est*, Albret) Chevalier, Seigneur d'Usa, & fille de *Noble & prépotent Senhor en Juan Senhor de Luexsa*. Que ledit I. Jean du Lion, eut pour fréres & sœurs, 2 Pierre du Lion, Archevêque de Toulouse; 3 Gaston du Lion, Chevalier, Seigneur de Besaudun, Vicomte de l'Isle & de Campet, Sénéchal de Saintonge, pourvû le 12. Aoust 1461. puis Sénéchal de Guienne, des Lannes & de Bazadois, par Lettres du 27. Avril 1462. 4 Anne du Lion, Dame d'Ausfamont, de Podenas, &c. femme d'Etienne de Tolresse, Chevalier, Sénéchal de Carcassonne, & 5 Beatrix du Lion, mariée avant l'onziéme Mars 1468. avec Noble Jean de Bearn, Seigneur de S. Maurice. Que lesdits Gaston & Jean du Lion qualifiés *Gens de grande Noblesse*, dans une Transaction qu'eux & ledit Pierre du Lion, Archevêque de Toulouse, firent le 29. Mars 1488. avec Anne du Lion leur sœur, lors veuve dudit Etienne de Tolresse, eurent pour pére, Noble *Mossen*

Spain du Lion, III. du nom, Chevalier, Seigneur de Vielle-Ségure & de Viannes, Abbé d'Orthez, l'an 1406. fils de

Spain du Lion, II. du nom, dont le pére qualifié Noble & puissant homme

Spain du Lion, I. du nom, Chevalier, Gouverneur du Comté de Foix & du Château d'Orthez, passa une obligation de la somme de 300. Ecus d'or, de 33. sols tournois chacun, le 4. Mars 1386. sous la Caution de *Monseigneur* Vital du Lion son fils, Evêque de Rieux, au profit du Seigneur de Gamoss, pour pareille somme qu'il lui avoit prêtée, afin de fournir aux dépenses qu'il avoit faites pendant qu'il commandoit pour le Comte de Foix, au neuf Mont-de-Marsan, & que ledit Spain du Lion, donna son aveu le 21. Juin 1390. à Gaston, Vicomte de Bearn, Comte de Foix, à cause de la Terre du Lon & de l'Abbaye d'Orthez, & de tout ce que lui & Spain du Lion, son fils, possédoient dans le Bearnois, du chef d'Antoinette de Navailles, sa femme, mére dudit Spain du Lion, II. du nom, & sœur de Ménaud, Seigneur de Navailles.

D'Or, à un Lion d'Azur, la Langue & les Griffes de même.

⁂

Simon de Livron, Ecuyer, ci-devant Capitaine dans le Régiment de Beauvoisis, fut marié dans la Paroisse de Chadarie, Diocése & Election d'Angoulême, Généralité de Limoges, avec Jeanne Sarrazin, fille de François Sarrazin, & de Jeanne de la Planche. De ce mariage il eut entr'autres enfans, Marie de Livron, née le 3. Janvier 1707. & reçûe à S. Cir le 25. Janvier 1716. sur les Titres produits alors pour sa réception, & qui justifient que ledit Simon de Livron, lequel mourut âgé de 78. ans, le 21 d'Avril de l'an 1712. avoit fait un accord le premier Février 1698. avec François de Livron, Ecuyer, Capitaine dans le Régiment de Tournefis; autre François de Livron, Ecuyer, Sieur de Vandeuil, & Perronne de Livron, femme de Jaques Sauquereux, Sieur de la Touche, ſes fréres & ſœur, ſur les diférens qu'ils avoient pour le partage des biens de leur pére & mére, nommés

Iſaac de Livron, Ecuyer, Sieur du Maine-Gruyer, Capitaine d'Infanterie dans le Régiment d'Aubeterre, par Commiſſion du 8. Mai 1643. & Eſther Fort, dont le mariage fut accordé le 11. Octobre 1620. Que ledit Iſaac, fut maintenu dans la poſſeſſion de ſa Nobleſſe, par Ordonnance de M. d'Agueſſeau, Commiſſaire départi dans ladite Généralité de Limoges, du 29. Janvier 1667. & qu'il étoit fils puîné de

Joſias de Livron, Ecuyer, Sieur du Maine-Gruyer, & d'Eſther Pattoureau, qu'il épouſa le prémier Août 1594. fille de Jean Pattoureau, Ecuyer, Sieur d'Ordières, & de Jeanne Travers; Qu'il fit un partage le même jour avec Adrien de Livron, ſon frére aîné, Ecuyer, Sieur de Beaumont, de la ſucceſſion de Charlotte Hervé, leur mére, du conſentement de leur pére, nommé

Adrien de Livron, Ecuyer, Sieur de Beaumont, dont le mariage fut accordé le 9. Mai 1556. avec ladite Charlotte Hervé, fille de Jean Hervé, Ecuyer, Sieur du Maine-Gruyer. Ledit Adrien, fils de

Charles de Livron, Ecuyer, Sieur de Beaumont, & de Caterine Chaperon, leſquels tranſigérent le 7. Octobre 1528. avec Meſſire Louis Chaperon, Chevalier, Seigneur de la Roche, pour le payement de la dote qu'il avoit conſtituée à ladite Caterine Chaperon ſa fille, & d'Antoinette des Aars, ſa femme.

D'Argent, à trois Faſces de Gueules & un franc Quartier d'Argent, chargé d'un Roc d'Echiquier de Gueules.

* * *

CLAUDE-NESTOR DE LONGUEIL, Ecuyer, Seigneur de Brouverger, né le 31. Octobre 1705. & batiſé le même jour dans l'Egliſe de S. Louis en l'Iſle à Paris, fut reçû Page du Roi dans ſa Grande Ecurie, le 15. Octobre 1725. ſur les Titres qu'il produiſit alors pour ſa réception, & qui juſtifient qu'il eut pour pére & mére

Jean-Gilbert de Longueil, Ecuyer, Seigneur de Brouverger, & Anne-Louiſe le Vasseur, qu'il épouſa le 10. Janvier 1693. fille d'Alexandre-François le Vaſſeur, Conſeiller du Roi, Tréſorier des Gardes du Corps de Sa Majeſté. Que ledit Jean-Gilbert de Longueil, fut maintenu dans ſa qualité de Noble & d'Ecuyer, par Jugement des Commiſſaires Généraux du Conſeil du 23. Mai 1699. & qu'il étoit fils de

Jean de Longueil, IV. du nom, Ecuyer, Seigneur d'Ozoi en partie, Conſeiller en la Cour des Aides, puis Conſeiller au Parlement, & Commiſſaire aux Requêtes du Palais, & de Caterine de la Ville, mariée le 12. Juillet 1654. fille de

Gilbert de la Ville, Conſeiller du Roi, Contrôleur des Rentes aſſignées ſur les Gabelles, & Garde du Scel de la Prévôté de Cuſſet en Auvergne, & de Caterine Monerot. Que ledit Jean de Longueil, eut pour ſœur, Caterine de Longueil, qui épouſa le 21. Février 1656. Paul du Val, Ecuyer, Seigneur de Beaumontel, Capitaine de Cavalerie dans le Régiment de Folleville, & qu'ils étoient enfans de

Charles de Longueil, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de Sévre, Conſeiller-Secrétaire du Roi, Maiſon, Couronne de France, & d'Eliſabeth de Montrouge, qu'il épouſa le 24. Novembre 1625. fille de Noble homme Jaques de Montrouge, Sieur de Courgoulins, ci-devant Echevin de la Ville de Paris, & de Claude Poulain; Que ledit Charles de Longueil, en qualité d'héritier de Jean de Longueil, ſon frére aîné, qualifié Chevalier, Seigneur de Sévre, & de Louis de Longueil, Chevalier de Malthe, dont les preuves furent admiſes au Grand Prieuré de France, le 12. Juin 1627. tranſigea le 9. Février 1634. avec Nicolas de Longueil, ſon frére puîné, Ecuyer, ci-devant Grand Prévôt de Champagne & de Brie, ſur le partage des biens de leur pére & mére, nommés

Charles de Longueil, I. du nom, Ecuyer, Seigneur de Sévre & de la Vaudoire, & Louiſe Seguier, mariée le 6. Mai 1595. fille de M. Maître Pierre Séguier, Seigneur de S. Cir, Conſeiller au Parlement, & de Charlote Janvier. Que ledit Charles de Longueil, eut pour ſœurs Deniſe de Longueil, femme de Noble homme Lazare de Selve, Sieur de Mergues, & Angélique de Longueil, femme de Noble homme M. Maître Nicolas Quelain, Sieur du Pleſſis, Conſeiller au Parlement; & qu'ils eurent pour pére & mére,

Jaques de Longueil, Chevalier, Seigneur en partie de Sévre, & de Maiſons ſur Seine, & Caterine de Montmiral, qu'il épouſa le 14. Août 1568. fille de Noble homme Thierri de Montmiral, Seigneur d'Aulnai, de la Riviére, de la Vaudoire, de Chambourci, &c. & d'Antoinette Lami. Que ledit Jaques de Longueil, eut entr'autres fréres, Noble homme & ſage M. Maître Jean de Longueil, Seigneur de Maiſons & de Sévre, Conſeiller du Roi en ſes Cours de Parlement de Paris & de Rouen, qui fut marié le 18. Janvier 1551. avec Marthe le Maître, fille de Noble homme & ſage *Monſeigneur* Meſſire Giles le Maître, Chevalier, Seigneur de S. Géhour & de Moutelon, Conſeiller du Roi, Premier Préſident du Parlement de Paris, & de Marie Sapin, duquel mariage étoit iſſue la Branche de Longueil Maiſons; & qu'ils étoient enfans de Noble homme & ſage M. Maître

Jean de Longueil, III. du nom, Seigneur de Maiſons, Conſeiller au Parlement, & Préſident aux Enquêtes, & de Marie de Dormans, mariée le 31. Janvier 1521. fille de Guillaume de Dormans, lors Conſeiller au Parlement de Dijon, & de Marie de Freneuse. Ledit Jean, fils de Noble perſonne

Jean de Longueil, II. du nom, Seigneur de Maiſons & du Rancher, & de Marie Clutin, qu'il épouſa le 21. Septembre 1496. fille de Noble homme Henri Clutin, Conſeiller au Parlement, & de Caterine de Louviers, & ledit Jean, fils de

Jean de Longueil, I. du nom, Conſeiller au Parlement, & de Marie de Macle, laquelle étoit remariée en ladite année 1496. avec Noble homme Jaques Louet, Conſeiller du Roi, & Général ſur le fait de la Juſtice des Aides.

Outre

Outre les degrés ci-deſſus prouvés, on peut voir la Généalogie de Mr. de Longueil, au fol. 455. de l'éloge des Préſidens du Parlement, par François Blanchard, imprimé à Paris en 1645.

D'Azur, à trois Roſes d'Argent, & un Chef d'Or, chargé de trois Roſes de Gueules.

◆

ANTOINE-GABRIEL DE LOPIS, Seigneur de S. Privat & de la Loupière, Commandant les Grenadiers du Régiment de la Fére, & Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, épouſa dans la Ville d'Avignon, le 31 Decembre 1719. Jeanne-Catreine TONDUTI DE MALIJAC, fille de Pierre-François Tonduti, Ecuyer, Seigneur de Malijac, & de Jeanne BARONCELLI-DE JAVON. De ce mariage, il a eû entr'autres enfans, 1 Louis-Siffren-Benoit de Lopis, né le 19. Avril 1721. reçû Chevalier de Malthe, & dont les preuves furent admiſes au Grand Prieuré de S. Giles, le 28. Juillet 1725. 2 Marie-Marcelle-Siffréne-Françoiſe de Lopis, née le 9. Juin 1722. & Louiſe-Eliſabeth de Lopis-la Fare, née le 24. Mars 1725. reçûes toutes deux à S. Cir, l'une le 2. Novembre 1730. & l'autre le 7. Aoust 1734. ſur les Titres qui ont été produits pour leurs receptions, & qui juſtifient que ledit 1 Antoine Gabriel de Lopis a pour frere & ſœur 2 Louis-Françoiſe de Lopis la Fare, Abbé de Saint Pére en Vallée, ci-devant Prévôt & Chanoine de l'Egliſe de Rheims, 3 Marcel de Lopis, Chevalier de Malthe, Capitaine de Galere, & 4 Marguerite Therèſe de Lopis, femme de Jaques D'AIMAR, précédemment Conſeiller au Parlement d'Orange, & qu'ils ſont enfans de Noble

Jean-Joſeph de Lopis, Ecuyer, Seigneur de S. Privat, & de Gabrielle DE LAURENS, mariée le 17. Juillet 1672. fille de Philipes-Guillaume de Laurens, Seigneur de Beauregard, Maréchal de Camp ès Armées du Roi, & de Marguerite DE BARONCELLI ROCHEGUDE. Que ledit Jean Joſeph de Lopis, lequel fit ſon Teſtament le 4. Avril 1717. étoit fils de Noble

Georges de Lopis, Sieur de S. Privat, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, l'un des deux cens Chevaux Légers de la Garde du Corps de Sa Majeſté, & de Marie DE VERD, qu'il épouſa le 5. Juin 1639. fille de Noble François de Verd, & d'Iſabeau DE BUS. Que ledit Georges de Lopis & Pierre de Lopis, ſon frére aîné, étoient enfans de Noble

François de Lopis, Citoyen d'Avignon, Capitaine d'une Compagnie de cent Chevaux-Legers & de cinquante Arquebuſiers à Cheval, par Commiſſion de l'an 1592. & de Madeléne BLANQUI, dont le mariage fut accordé le premier Juin 1591. Ledit François, fils de Noble

Jean de Lopis, Citoyen d'Avignon, & d'Anne DE RUEDA, qu'il épouſa le premier Avril 1559. fille de Noble Bernardin de Rueda, & de Jeanne DE TOLEDE, qui lui conſtituerent pour dot la ſomme de mil Ecus d'or. Ledit Jean de Lopis, étoit fils de Noble

Michel Lopis de Villeneuve, & d'Anne DE POMIER, à laquelle par ſon Teſtament du premier Novembre 1558. il fit un legs de la ſomme de 1500. Ecus. Que ledit Michel de Lopis eut pour fréres, 2 Jean de Lopis, qui a fait la branche des Seigneurs de la Fare, mentionnés ci-après; 3 Jérôme de Lopis, dont ſont iſſus les Seigneurs de Montlevergues, qui ſeront raportés dans la ſuite de cet Ouvrage, lorſqu'on aura fourni la preuve de leur exiſtence, & 4 François de Lopis, dont le petit fils Antoine de Lopis, Seigneur de Montmirail, fit ſon Teſtament le 5. Septembre 1638. & inſtitua héritier des grands biens qu'il poſſédoit, l'Hôpital de S. Bernard à Avignon, en ſubſtituant à l'infini, ſeulement une penſion de 150. liv. à ceux de ſa Famille, pour en jouir toujours par celui qui en ſeroit le plus ancien, & que ſuivant une Tranſaction en Original du 15. Juin 1685. faite à l'occaſion du Teſtament dudit Seigneur de Montmirail, il eſt expliqué que ces quatre fréres étoient enfans de Noble

Giles de Lopes, & de Noble Eléonore de Lopis, ſa femme, de la Ville de Toulouſe. Ledit Giles, fils de Noble

Garcias de Lopés-de Villanova, & de Noble Eléonore Perez, née en Eſpagne, d'où ledit Garcias de Lopes étoit ſorti environ l'an 1490. pour ſe réfugier dans le Comtat Venaiſſin. Il fit ſa demeure ordinaire à Avignon, & fut enterré dans l'Egliſe Collegiale de ladite Ville, où l'on voit ſon Epitaphe, conçûë en ces termes:

DEO OPT. MAX.

Et memoriæ ſempiternæ Nobiliſſimi Conjugis majorumque ſuorum Garcias Lopes-de Villanova & Eleonora de Perez, quod ille ampliſſimo jam Terræ in Hiſpania genere Gallias auxerit, feliciter poſita hic peregrinationis clara meta anno M CCCC LXXXIX. Iſta nobili prole fœcunda fœcundior virtutibus, poſteris facem ſanctitudinis alluxerit, ambo Patriam illuſtraverunt. Monumentum hoc vetuſtate collapſum nobiliſſimi Conjuges ejuſque nepotes, Petrus de Lopis-de Blanqui, & Ludovica de Felix-de la Ferratiere reparando ornaverunt anno reparatæ ſalutis M D C VI.

Traduction.

A LA GLOIRE DE DIEU

Et pour conſerver éternellement la mémoire de très-Noble perſonne Garcias Lopès-de Villanova, & d'Eléonore de Peréz leurs Auteurs, qui tous deux ont été l'ornement de la France, l'un en donnant à ce Royaume, où il finit heureuſement ſa carrière l'an 1489. une Famille qui étoit dès lors l'une des plus conſidérables de l'Eſpagne, l'autre en fourniſſant à la poſterité un modèle parfait de ſainteté, Mére féconde d'une illuſtre Race, mais plus féconde en vertus. Très-Nobles Perſonnes Pierre de Lopis-de Blanqui, l'un de leurs deſcendans, & Louiſe de Félix de la Ferratiére ſa femme, ont fait en la préſente année 1606. relever & décorer ce Monument que le tems avoit détruit.

SEIGNEURS DE LA FARE

JEAN DE LOPIS, ſecond fils de Giles de Lopis, & d'Eléonore de Lopis, fut Vice Recteur du Comtat Venaiſſin, par Proviſions du 19. Septembre 1533. & fut marié le 13. Juillet 1534. avec Françoiſe DE LA SALLE, Dame de la Seigneurie de la Fare, dont elle fit l'acquiſition le 9. Novembre 1560.

Jérôme de Lopis, leur fils, Seigneur de la Fare, épouſa en premiéres nôces, le premier Décembre 1568. LUCRECE GAUTHIER, fille de Noble François Gauthier, Seigneur de Lérin, & de Jeanne ROCCLENE; & en ſecondes nôces, Eliſabeth DE GUIRAMAND. Du premier Lit, il eut entr'autres enfans, François de Lopis, ci après; & du ſecond Lit, François de Lopis, Religieux Minime à Avignon, célé

Google

cre Prédicateur, lequel fut élû Provincial, puis Général de ſon Ordre, & mourut Evêque de Riez, l'an 1608. Son éloge eſt rapporté dans le *Gallia Chriſtiana*, à l'article des Evêques de Riez.

François de Lopis, Seigneur de la Fare, ſervit à la Guerre ſous le Conétable de Montmorenci, fut enſuite élu de la Nobleſſe du Comtat Venaiſſin, & fit ſon Teſtament le 12. Juin 1646. De ſon mariage accordé le 22. Mars 1602. avec Françoiſe Rabasse, fille de Noble Henri Rabaſſe, Docteur ès Droits, & de Diane des Isnards, il eut trois enfans, Jérôme de Lopis, mort d'accident, après avoir ſervi en Hollande; Antoine de Lopis, ci-après; & Diane de Lopis, femme de Noble Eſprit de Thezan-Venasque, Ecuyer, demeurant à Carpentras.

Antoine de Lopis, Seigneur de la Fare, Elu de la Nobleſſe du Comtat, épouſa le 6. Septembre 1633. Françoiſe de Galiens, fille de Georges de Galiens, Seigneur de Védène, Chevalier de l'Ordre du Roi, & de Louiſe de Galiane. Il fit ſon Teſtament le 25. Septembre 1683. par lequel il voulut etre enterré dans l'Egliſe Cathédrale de S. Siffred de la Ville de Carpentras, en la Chapelle de Notre-Dame de la Conception, comme le lieu de la Sépulture de ſes pére, grand pere & prédéceſſeurs. Leſdits Antoine de Lopis, et Françoiſe de Galiens, furent les pére & mére de dix huit enfans, & entr'autres, de Charles de Lopis, Chevalier de Malthe, de Guillaume de Lopis, auſſi Chevalier de Malthe, dont les preuves furent admiſes au Grand Prieuré de S. Giles, le 14. Octobre 1660. (celui-ci mourut Lieutenant Général des Armées du Roi, & Gouverneur de Scheleſtat, l'an 1699.) de Pierre-Joſeph de Lopis, Chevalier du même Ordre, & de

Gaſpard de Lopis, Seigneur de la Fare, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, lequel fut marié le 20. Novembre 1706. avec Eliſabeth Astier de Soberas, fille de Noble Paul Aſtier de Soberas, & de Marie Anne Ancelme, & fit ſon Teſtament le 13. Septembre 1707.

Jean Paul François Lopis-de la Fare, leur fils, né le 10. Septembre 1707. fut reçû Page du Roi dans ſa Grande Ecurie, le 25. Juin 1723. ſur les Titres qu'il produiſit alors pour juſtifier les dégrés de ſa branche.

De Gueules, à un Château de deux Tours d'Argent, rondes & crénelées, & un Loup de Sable paſſant, & appuyé au pied du Château.

◆

SCIPION DE LORAS, Ecuyer, Seigneur de Sellonas, épouſa le 3. Janvier 1662. au lieu de Bourgoin, Bailliage de Vienne en Dauphiné, Henriette de Favrès, fille de Noble Claude de Favrès, & de Marguerite Mouri, Dame de Gones. De ce mariage il eut entr'autres enfans, Marie-Françoiſe de Loras, née le 24. Décembre 1681. & reçûë à S. Cir le 15. Janvier 1689. ſur les Titres de ſa Nobleſſe produits alors, leſquels juſtifient que ledit Scipion de Loras & Jean Batiſte de Loras, ſon frére aîné, Prêtre de l'Oratoire, eurent pour pére & mére, Noble

Gaſpard de Loras, III. du nom, Sieur de Merſas, & Florie de Buraud, mariée le 7. Novembre 1606. fille de Noble François de Buraud, Seigneur de la Maiſon-

Forte de S. Gblas en Vannois; Ledit Gaſpard, fils de Noble

Annibal de Loras, Seigneur de Marſas, & d'Antoinette de Bellefin, qu'il épouſa le 21. Septembre 1598. fille de Noble Jaques de Bellefin, Seigneur de Jaillans, & laquelle étant veuve, fit ſon Teſtament le 27. Janvier 1653. Que ledit Annibal de Loras, eut pour frére aîné, Noble Philbert de Loras, & pour frére puîné, Renaud de Loras, tous trois enfans de Noble

Gaſpard de Loras, II. du nom, Seigneur de Loras, de Marſas, &c. & de Caterine du Train, fille de Noble Vincent du Train, & dont le mariage fut acordé le 2. Septembre 155[illegible]. Que ledit Gaſpard de Loras, lequel fit ſon Teſtament le 19. Novembre 1612. eut pour frére, Noble Abel de Loras, qui a formé la branche des Seigneurs de Montplaiſant, ci-après, & qu'ils étoient enfans de Noble homme

Gaſpard de Loras, I. du nom, Seigneur de la Maiſon-Forte de Loras, & de S. Marcel-de-Milieu, & de Louiſe de Buffevant, qu'il épouſa le 18. Octobre 1518. fille de Noble Jean de Buffevant. Ledit Gaſpard eut pour frére, Claude de Loras, dédié à l'Ordre de S. Jean de Jeruſalem; & ils eurent pour pere Noble homme

Guigues de Loras, Seigneur de la Maiſon-Forte de Loras, lequel par ſon Teſtament du 7. Mars 1504. reconnut avoir reçû pour la dot de Noble Claudine Bovet, ſa femme, la ſomme de 400. Ecus, par les mains des héritiers de Noble Jean Bovet de Cremieu, ordonna que ſon Corps fut enterré auprès de ſes prédeceſſeurs, dans l'Egliſe dudit lieu de S. Marcel; & fit un legs à cette Egliſe, pour l'augmentation de la fondation qui avoit été faite par Noble

Antoine de Loras, ſon pére.

SEIGNEURS DE MONTPLAISANT

Abel de Loras, I. du nom, (ſecond fils de Gaſpard de Loras, I. du nom, & de Louiſe de Buffevant) fut Seigneur de Montplaiſant & de Belecnel, Chevalier de l'Ordre du Roi, ainſi qu'il eſt juſtifié par ſon Teſtament du 3. Novembre 1605. il épouſa le 2. Novembre 1560. Mirande Rabot, fille de Laurent Rabot, Seigneur d'Ilins, de Vaſſolieu, &c. & de Mermide d'Orlliac. Et de ce mariage il eut entr'autres enfans, Noble

Abel de Loras, II. du nom, Seigneur de Montplaiſant, lequel fut marié avec Marguerite du Pré, fille de Noble François du Pré, Seigneur de Chamagnieux, & par le Teſtament qu'ils firent conjointement le 18. Septembre 1622. ils ordonnérent le rétabliſſement d'une Chapelle fondée dans l'Egliſe de S. Paul à Lion; & inſtituérent leurs héritiers univerſels leurs enfans males, ſavoir 1. Artus de Loras, ci-après, pour les Terres de Chamagnieux & de Montplaiſant; 2. Abel de Loras, pour la Terre & Seigneurie de Sart en Breſſe; & 3. Louis-François de Loras, pour celle de Genas, avec la Maiſon Forte de Vernas; les ſubſtituans les uns aux autres, & à leur défaut les enfans males de 4. Jeanne de Loras, leur ſœur, femme de Noble Gaſpard Alleman, Seigneur de Montmartin, ſous la condition de porter le nom & les Armes de Loras du Pré, avec les leurs.

Artus de Loras, Seigneur de Montplaiſant & de Chamagnieux, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, épouſa le 21. Octobre 1625. Claire DE VILLARS, fille de Balthazar de Villars, Seigneur du Roquet, Premier Préſident du Parlement de Dombes, & de Louiſe DE LANGE, Dame de Laval; Ladite Claire de Villars fut inſtituée héritière univerſelle par le Teſtament de ſon mari, du 28. Septembre 1650. & elle eut entr'autres enfans,

Pierre-Gaſpard de Loras, Seigneur de Montpliſſant & de Chamagnieux, lequel de ſon mariage accordé le 24. Janvier 1655. avec Marie-Anne DE LA POYPE, fille de Melchior de la Poype, Ecuyer, Seigneur de S. Julin, de Montagnieu, de Crémieu, &c. & d'Anne DE GRANDY, eut pour fils

Louis de Loras, Ecuyer, Seigneur de Montpliſſant & de Chamagnieux, reçû Page du Roi dans ſa Grande Ecurie, le 28. Décembre 1682. ſur les Titres qu'il produiſit alors pour juſtifier les degrés ci-deſſus.

Cette Famille a été maintenuë dans ſa Nobleſſe, par Ordonnance de M. du Gué, Commiſſaire départi dans la Province de Dauphiné, du 8. Juillet 1668. & elle porte pour Armes :

De Gueules, à une Faſce Lozangée d'Or & d'Azur.

* * *

LOUIS DE LORDAT, Seigneur de Bram, demeurant dans la Paroiſſe dudit lieu, Dioceſe de S. Papoul, Généralité de Montpellier, Province de Languedoc, fut reçû Page du Roi dans ſa Petite Ecurie, le 3. Décembre 1687. puis Sous-Lieutenant des Gendarmes de la Reine, Meſtre de Camp de Cavalerie, & Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis. Il a eû pour fréres, Joſeph de Lordat, Prêtre & Docteur en l'Univerſité de Toulouſe, & Louis & Paul-Jaques de Lordat, Chevaliers de Malthe, Enſeignes de Vaiſſeau.

Les Titres qui furent produits pour la réception dudit Louis de Lordat, en qualité de Page du Roi, juſtifient qu'il eut pour père & mére,

Jaques de Lordat, reçû d'abord Chevalier de Malthe au Grand Prieuré de Toulouſe, le 4. Décembre 1643. puis Seigneur de Bram, de Villarſans, &c. Sergent Mayor de la Cité de Carcaſſonne, pourvû le 6. Septembre 1653. & Anne Marguerite DE ROUX, qu'il épouſa le 27. Janvier 1663. fille de Chriſtophe de Roux, Ecuyer, Seigneur d'Alzonne, & de Caterine-Françoiſe DE FRESALS. Que ledit Jaques de Lordat, fut déclaré Noble & iſſu de Noble & illuſtre race, par Ordonnance de M. Bazin de Bezons, Commiſſaire départi dans ladite Généralité de Montpellier, du 5. Décembre 1668. & qu'il étoit fils de Noble

Jean de Lordat, Seigneur de Bram & de Villarſans, Gentilhomme de la Chambre, & Chambellan de Monſieur Gaſton, Duc d'Orléans, Gouverneur des Ville & Château de Carcaſſonne, & Maréchal de Camp ès Armées du Roi, par Brevet du 10. Mars 1641. & de Claire POTIER, mariés le 30. Mars 1621. fille de Jean Potier, Ecuyer, Seigneur de la Terraſſe, Préſident du Parlement de Toulouſe, & de Françoiſe DE LA BOURGADE; Que ledit Jean de Lordat, fut employé en diverſes négociations en Hollande, pour le ſervice du Roi, & qu'il eut pour pére et mére, Noble

Paul-Jaques de Lordat, Seigneur de Prunet & de Bram, Capitaine Commandant une Compagnie de Carabins, l'an 1616. & Jeanne de S. Jean-d'Herboux, qu'il épouſa le 7. Juillet 1591. veuve de Noble Jean de Voisins, Seigneur de Peſans; Que ledit Paul-Jaques de Lordat, tranſigea le même jour avec Jean-Paul de Lordat, ſon frère aîné, Ecuyer, Seigneur & Baron de Cazenove, ſur les diferens qu'ils avoient pour le partage des biens de leur père & mère, nommés Noble & puiſſant Seigneur

Corbeiran de Lordat, Ecuyer, Seigneur & Baron de Cazenove, au Comté de Foix, & Anne de Mazencome, mariée le 21. Juin 1551. fille de Noble François (*de Monteſquiou*), Seigneur de Mazencome; Que ledit Corbeiran de Lordat, lequel fit ſon Teſtament le 9. Octobre 1562. étoit fils de Noble

Hugues de Lordat, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de Cazenove, Gentilhomme de la Chambre du Roi Charles VIII. & de Marguerite Isalguier, qu'il épouſa le 16. Juin 1492. fille de Noble & puiſſant Meſſire Barthelemi Isalguier, Chevalier, Seigneur de Breſſoc. Qu'en conſidération des ſervices dudit Hugues de Lordat, le même Roi Charles VIII. par Lettres du 18. Juillet 1490. anoblit en tout droit de Haut Ber, & en toute Juſtice, haute moyenne & baſſe, les Terres & Seigneuries qu'il poſſédoit dans la Province de Languedoc, & qu'il avoit été inſtitué le 9. Mai 1482. héritier du Chateau & de la Seigneurie de Cazenove, ainſi que de pluſieurs autres biens ſitués dans le Comté de Foix, par le Teſtament de ſon pére, nommé Noble homme

Hugues de Lordat, I. du nom, Seigneur de Cazenove & de Prunet, Conſeigneur de la Baſtide, dont le mariage fut accordé le 6. Mai 1448. dans la Ville de Carmaing, avec Marguerite de Severac, fille de Noble & puiſſant Seigneur Fortanier de Serres, Seigneur de Maure en Béarn, Sénéchal de Nebouzan.

Il y a encore une branche de cette Famille, qui ſera *rapportée* dans la ſuite de cet Ouvrage, lorſqu'elle aura *juſtifié* ſa filiation.

D'Or, à une Croix de Gueules.

* * *

JAQUES DE LORME-DE PAGNAT, Ecuyer, Seigneur de Pérgières, de Mons & de Lamons, demeurant dans la Paroiſſe de Mons, Election de Gannat en Bourbonnois, & Diocéſe de Clermont en Auvergne, épouſa le 8. Décembre 1708. Suzanne de Douhet, fille de Jaques de Douhet, Ecuyer, Seigneur de Puſinolmier, Lieutenant Criminel en la Sénéchauſſée & Siége Préſidial de Limoges, & de Suzanne de Rochignac, & de ce mariage il a eu pour fils, Jean-Jaques de Lorme-de Pagnat, né le 9. Octobre 1710. reçû Page du Roi dans ſa Grande Ecurie le 21 Mars 1726. ſur les Titres qui furent produits alors pour ſa réception, leſquels juſtifient que ledit Jaques de Lorme, eut pour pére & mére.

Jean-Louis-Gabriel de Lorme-de Pagnat, Ecuyer, Seigneur de Périgères, premier Capitaine dans le Regiment de la Marine, & Iſabelle de Bellevezé-de Jonchères, mariée le 20. Novembre 1674. fille de François de Bellevezé-de Jonchères, Seigneur de Pradelles & d'Orcheur, & d'Anne-Marie du Quesnel-de S. Just; Que ledit Jean-Louis-Gabriel de Lorme, maintenu dans ſa qualité d'Ecuyer, par Ordonnance de M. le Vayer, Maître des Requêtes, & Commiſſaire député dans la Généralité de Moulins, du 21. Avril 1698. eut pour fréres Jaques, & autre Jaques de Lorme, tous deux Chevaliers de Malthe, dont les preuves furent admiſes au Grand Prieuré d'Auvergne, le 13. Novembre 1652. & qu'ils étoient enfans de

François de Lorme, Ecuyer, Seigneur de Pagnat, de Périgères, &c. & de Marie de Beaulieu, qu'il épouſa le 21. Novembre 1632. lors veuve de Jean de Rillac, Ecuyer, Sieur du Bodinet; Que ledit François de Lorme, lequel fit hommage le 1. Octobre 1605. à Henri de Bourbon, Duc de Montpenſier, à cauſe de ſa Maiſon de la Motte-de Lorme, mouvante du Château de Montpenſier, eut pour pére & mére Noble

Jean de Lorme, III. du nom, Ecuyer, Seigneur de Pagnat, & Anne de la Souchère, mariée le 15. Aouſt 1592. fille de Noble Louis de la Souchère, Ecuyer, Seigneur de Périgères, & de Marguerite de la Corne; Que ledit Jean de Lorme eut pour ſœur, Marie de Lorme, qui épouſa le 23. Février 1591. Jean de Bonnevie, & qu'ils étoient enfans de Noble

Gilbert de Lorme, Ecuyer, Seigneur de la Motte-de Lorme & de Pagnat, Homme d'Armes de la Compagnie du Comte de Vilars l'an 1556. & de Perronelle de Mézières, mariée le 23. Novembre 1549. fille de Noble Gilbert de Mézières, Ecuyer, Seigneur de Mézières, & de Gabrielle du Mas. Que ledit Gilbert de Lorme, & Anne de Lorme, ſa ſœur, dont le mariage fut accordé le 14. Septembre 1551. avec Noble homme Jean de Lambe, Ecuyer, Seigneur de Limoux, eurent pour pére & mére Noble

Jean de Lorme, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de la Motte-de Lorme & de Pagnat, & de Marguerite d'Aubiac, leſquels ne vivoient plus l'an 1550. Ledit Jean, fils de Noble homme

Annet de Lorme, Seigneur de Pagnat, & de Louiſe des Ages, qu'il épouſa le 16. Décembre 1497. fille de Noble homme Guillaume des Ages, & de Jeanne Radigue; Que ledit Annet de Lorme, étoit fils aîné de Noble homme

Durand de Lorme, Demoiſeau, demeurant au lieu de Charmes, Diocèſe de Clermont, & de Florette Escarré, à laquelle il fit préſent d'un Chapeau de Perles, par le Contrat de leur mariage, accordé le 8. Octobre 1441. & que ledit Durand de Lorme, & Jean de Lorme, ſon frére, Damoiſeau, eurent pour pére & mére

Jean de Lorme, I. du nom, Damoiſeau, & Bagnette de Montmieu, vivans avant l'an 1403. & demeurans audit lieu de Charmes en Bourbonnois.

D'Argent, à trois Merlettes de Sable, poſées deux & une, & accompagnées de neuf Etoiles de même, rangées trois en Chef, trois en Faſce, & trois en pointe.

Pierre de Louan, III. du nom, Ecuyer, Seigneur de Perſac & du Plaix, batiſé le 19. Novembre 1692. dans la Paroiſſe de S. Pierre d'Izeure à Moulins en Bourbonnois, Diocèſe d'Autun, fut reçû Page du Roi dans ſa Grande Ecurie, le 18. Mars 1711. ſur les Titres qu'il produiſit alors, & qui juſtifient qu'il eut pour père & mère,

Pierre-Gilbert de Louan, Ecuyer, Seigneur du Plaix & de Perſac, & Anne-Antoinette Aumaitre, mariée le 25. Février 1691. fille de Pierre Aumaitre, Seigneur de Chérat, & de Marie Rapine; Que ledit Pierre-Gilbert de Louan eut entr'autres frères, André de Louan, Ecuyer, Sieur de Fontarioles, lequel de ſon mariage acordé le 23. Juin 1709. avec Marguerite Renaut, fille de Michel Renaut, Sieur des Bretz, Conſeiller du Roi, Garde des Sceaux en l'Election de Moulins, & de Marguerite Sallinges, eut une fille, nommée Eliſabeth-Marguerite de Louan de Fontarioles, née le premier Juin 1714. & reçûe à S. Cir le 27. Juillet 1722. Que leſdits Pierre-Gilbert & André de Louan, furent maintenus dans la qualité de Noble & d'Ecuyer, par Ordonnance de M. le Vayer, Commiſſaire départi dans la Généralité de Moulins, du 18. Janvier 1698. & qu'ils étoient enfans de

Pierre de Louan, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de la Jolivette & du Plaix, & de Geneviève Heuillard, mariée le 22. Février 1666. fille de Pierre Heuillard, Sieur des Bordes, Receveur des Epices des Officiers du Bailliage de Moulins, & de Marie Drouet; Que ledit Pierre de Louan, qui avoit épouſé en premières noces, le 20. Aouſt 1655. Marie des Fosses, de laquelle il eut plusieurs enfans, fut maintenu auſſi dans la qualité d'Ecuyer, avec Denis de Louan, ſon frère, Sieur de la Foreſt-Mauvoiſin, par Ordonnance de M. Lambert d'Herbigny, Commiſſaire départi dans la même Généralité de Moulins, du 19. Juillet 1667. & que ces deux frères eurent pour père & mère,

Pierre de Louan, I. du nom, Ecuyer, Seigneur de Vouſſac, de la Jolivette, de la Motte-Verger, &c. & Gervaiſe Boué, mariée le 8. Aouſt 1617. fille de Pierre Boué, Ecuyer, Sieur du Vernet, & de Jeanne du Broc. Ledit Pierre fils de

Gilbert de Louan, II. du nom, Ecuyer, Seigneur d'Arfeuille, du Rondet, de la Motte-Verger, &c. & d'Iſabeau du Buiſſon, veuve de Noble Gilbert Fourier, Sieur des Pruges, & dont le mariage fut accordé avec ledit Sieur de Louan, le 20. Juin 1592. Que ledit Gilbert de Louan, maintenu dans ſa Nobleſſe, par Sentence des Elus de Gannat, du 22. Mai 1613. eut pour père & mère

Gilbert de Louan, I. du nom, Ecuyer, Seigneur d'Arfeuille, Homme d'Armes de la Compagnie du Maréchal de S. André, l'an 1559. & Blanche de Chapettes, qu'il épouſa le 4. Février 1558. fille de Gilbert de Chapettes, Ecuyer, Seigneur de Chapettes, & de Claude de Beaucaire. Ledit Gilbert, fils de

Jean de Louan, Ecuyer, Seigneur d'Arfeuille, l'an 1538.

D'Azur, à un Chevron d'Or, accompagné de trois Croiſſans de même, poſés deux en Chef, & l'autre à la pointe de l'Ecu.

ADRIEN-ALEXANDRE DE LOUBERT, Seigneur d'Ardée, du Breuil & de Moillouet, Capitaine dans le Régiment Royal des Vaiſſeaux, par Commiſſion du 3. Février 1695. Lieutenant de Roi des Ville & Château de Caën, par Lettres du 21. Aouſt 1714. & Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, demeurant dans la Paroiſſe de Cailli, Dioceſe & Election d'Evreux, Généralité de Rouen, épouſa en premieres noces, le 10. Février 1698. Anne-Marguerite DE NORMANVILLE, fille de Pierre de Normanville, Ecuyer, Seigneur des Héberts, de S. Arnoul, des Bordes, &c. & d'Anne-Marguerite LE RIOU MAR, & en ſecondes noces le 14. Mars 1714. Marguerite DES PIAS, fille de Pierre des Pias, Ecuyer, Seigneur de Carriel, & de Françoiſe COUTURE, duquel ſecond mariage, il eut deux filles, nommées Marie-Louiſe-Olimpe de Loubert, née le 24. Aouſt 1715. & Anne-Françoiſe-Marie de Loubert, née le 19. Novembre 1719. reçûës toutes deux à S. Cir, l'une le 9. Juillet 1727. & l'autre le 9. Septembre 1731. ſur les Titres qui ont été produits en Original, & qui juſtifient que ledit Adrien-Alexandre de Loubert eut pour freres & ſœurs, 2 François de Loubert, Ecuyer, Capitaine dans le Régiment du Roi, 3 Gabriel de Loubert, Lieutenant dans le Régiment Royal des Vaiſſeaux, 4 N. de Loubert, Dame de Cormers, & 5 Marie-Anne de Loubert, qui a été Supérieure de ladite Maiſon Royale de S. Louis à S. Cir, & que tous cinq étoient enfans de

François de Loubert, II. du nom, Ecuyer, Seigneur d'Ardée, du Breuil, &c. & d'Anne DE MAILLOC, mariée le 2. Octobre 1652. fille d'Abraham de Mailloc, Ecuyer, Seigneur de Mailloc, & de Charlote DE BAUDRE PHONCOEUR. Que ledit François eut pour frere & ſœur, Alexandre de Loubert, Seigneur d'Eſpier, & Gabrielle de Loubert, femme d'Edouard LARCHER, Conſeiller au Grand Conſeil, l'an 1643. & qu'ils étoient pour pere & mere,

Claude de Loubert, Ecuyer, Seigneur de Neuilli, du Breuil, d'Ardée, d'Eſpier, de la Follentiere, &c. & Hélene LE SENS, qu'il épouſa le 7. Novembre 1614. fille de Philémon le Sens, Ecuyer, Seigneur de Morſan, & de Louiſe DE NOLLENT. Ledit Claude, fils de

François de Loubert, I. du nom, Ecuyer, Seigneur de Neuilli & de la Follentiere, & de Claude LE MASSON, mariés le 9. Novembre 1582. fille de Claude le Maſſon, Seigneur d'Hericourt, Lieutenant de Roi en Beauge, & d'Adrienne BOUHELIER. Que ledit François eut pour frere & ſœur, Jean de Loubert, lequel a fait la branche des Seigneurs de Nantilli, rapportée ci-après, & Marie de Loubert, femme de Noble homme Giles DOUBLET, Sieur de la Haie, l'an 1553. tous trois enfans de

Girard Loubert, Seigneur de Neuilli, l'an 1553. frere de Jean Loubert (dont ſont iſſus les Seigneurs de Martainville.) Leſquels deux freres partagérent le 12. Février 1535. les biens de Jeanne DUBOIS, leur mere, avec

Binet Loubert, leur pere, Seigneur de Neuilli, de Martainville & de Longue-Haie, qualifié du titre de Noble, par Lettres du mois de Juin 1544.

SEIGNEURS DE NANTILLI.

JEAN DE LOUBERT, I. du nom, Ecuyer, Seigneur de Chagnes, (ſecond fils de Girard Loubert) étoit marié l'an 1571. avec Marguerite de Soutcaire, fille de Giles de Soutcaire, Seigneur de Nantilli, & ils eurent pour fils,

Jean de Loubert, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de Nantilli & de Cinqpas, qui épouſa le 10. Mai 1595. Louiſe de Nancelles, fille d'Urbain de Nancelles, Seigneur de Marmouſſe & des Broſſes, Chevalier de l'Ordre du Roi, & de Jaqueline de Fontaines. Il fut maintenu dans ſa Nobleſſe (qu'il prouva alors depuis l'an 155[illegible]) par Sentence des Elus de Dreux, du [illegible] Février 1599. Ladite Louiſe de Nancelles fit ſon Teſtament le 16 Avril 163[illegible] & laiſſa pour enfans, 1 Jean de Loubert, Seigneur de Nantilli, Capitaine dans le Régiment de Boiſſi l'an 1629. & Gentilhomme ordinaire de Monſieur Gaſton, Duc d'Orléans, par Lettres de retenue du premier Juillet 1633. 2 Urbain de Loubert, ci-après, & 3 Jaqueline de Loubert, femme de Félix le Cornu, Seigneur de la Goulafrière & de la Blotière, l'an 163[illegible]

Urbain de Loubert, Ecuyer, Seigneur de Nantilli, de Bérengeville & de Rayel, fut marié le premier Mai 1642. avec Marguerite Vialart, fille de Noble Seigneur Louis Vialart, Ecuyer, Seigneur de la Ville-l'Evêque, & de Sara Bartonne, & ils eurent pour enfans, 1 Jean de Loubert, III. du nom, ci-après, 2 Charles de Loubert, Curé de S. Pierre de Nantilli, 3 Eliſabeth de Loubert, dont le mariage fut accordé le 9. Janvier 1672. avec François Hozard, Ecuyer, Seigneur de la Poterie en Blaiſois, Capitaine d'Infanterie dans le Régiment de la Reine, & 4 Louiſe Gabrielle de Loubert, femme de Jaques Noinville, Sieur des Marais.

Jean de Loubert, III. du nom, Ecuyer, Seigneur de Nantilli, Garde de la Marine, l'an 1668. épouſa le 21. Décembre 1677. Madelène Louiſe Noinville, ſœur de Martin Noinville, qualifié Architecte des Batimens du Roi. De ce mariage, il eut une fille nommée

Louiſe-Michelle de Loubert-de Nantilli, reçûë à S. Cyr le 7. Novembre 1695.

SEIGNEURS DE MARTAINVILLE.

Jean Loubert, Ecuyer, Seigneur de Martainville, (ſecond fils de Blaiſe Loubert, & de Jeanne Dubois) donna ſon aveu de la Seigneurie de Martainville mouvante de la Baronie d'Ivri, à Diane de Poitiers, Ducheſſe de Valentinois, Baron d'Ivri, le premier Avril 1554. De ſon mariage avec Florence Anquetin, il eut entr'autres enfans, Pierre de Loubert qui ſuit, & Marguerite de Loubert, dont le Mariage fut accordé le 13. Février 1563. avec Noble homme Pierre Dezert, Seigneur de Goudes.

Pierre de Loubert, Ecuyer, Seigneur de Martainville, épouſa le 30. Janvier 1563. Françoiſe Dezert, fille de Noble homme Louis Dezert, Sieur de Bouffei, de la Chapelle-Oxerie, &c. & de Jeanne de Routes. Il obtint une Sentence du Bailliage d'Evreux le 8. Mai 1596. par laquelle il fut déclaré exemt du ſervice perſonel qu'il devoit au Roi, en conſidération de ce qu'il entretenoit un de ſes fils à la Guerre, ſous la charge du Seigneur de S. Leu en Brouage, & de ce que les témoins entendus avoient affirmé qu'il étoit plus que ſexagénaire, & dans l'impoſſibilité de monter à Cheval, à cauſe de ſa cécité, & de pluſieurs autres accidens qui lui étoient ſurvenus.

Louis de Loubert, ſon fils, I. du nom, Ecuyer, Seigneur de Martainville, fut marié le 13. Janvier 1602. avec Marie DU CHESNE, fille de Bertrand du Cheſne, Ecuyer, Seigneur de Préaux, Capitaine Exemt des Gardes du Corps du Roi, Gouverneur des Ville & Château de Chinon, & de Jeanne DU VAL. Il fit hommage au Duc d'Aumale, Baron d'Ivri, le 14. Juin 1614. à cauſe de la Seigneurie de Martainville, mouvante en plein Fief de Hautber, de ladite Baronie d'Ivri, & il fut élu par la Nobleſſe du Bailliage d'Evreux, le 31. Août 1651. pour aſſiſter à l'Aſſemblée des Etats Généraux du Royaume. De ſon mariage avec ladite Marie du Cheſne, laquelle mourut le premier Juin 1622. il eut pour fils

Louis de Loubert, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de Martainville, de Longue-Haie & de Rochefort, qui épouſa le 28. Juin 1637. Claude DE TILLI, fille de Jean de Tilli, Ecuyer, Sieur de Frémont, & de Françoiſe AUBERT.

Marthe de Loubert, leur fille, fut mariée le 11. Juin 1677. avec Alexandre de Loubert, Ecuyer, Seigneur d'Eſpiez, & eut pour enfans, Alexandre de Loubert, Chevalier de Malthe, dont les preuves furent admiſes au Grand Prieuré de France à Paris le 2. Octobre 1700. & Jeanne de Loubert de Martainville, reçûë à S. Cir le 3. Mai 1690.

D'Azur, à cinq Epis d'Orge, d'Or, poſés trois & deux.

* * *

FRANÇOIS-EMANUEL DE LOUPIAC-DE LA DEVEZE, né le 8. Avril 1723. & baptiſé l'onzième du même mois, dans l'Egliſe de S. Saturnin du lieu de Loupiac au Dioceſe de Rhodès, fut reçû Page du Roi dans ſa Petite Ecurie le 12. Mai 1735. ſur les Titres qu'il produiſit alors pour ſa réception, leſquels juſtifient qu'il eſt fils de

Jean de Loupiac, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de Loupiac, & de Marie D'ESPINASSE DE LA BEGONIE, qu'il épouſa le 26. Avril 1718. Que ledit Jean de Loupiac, né le 22. Juin 1675. fit hommage au Roi le premier de Septembre 1714. à cauſe de ladite Terre & Seigneurie de Loupiac, mouvante du Comté de Rouergue, & qu'il eut pour père & mère,

Charles de Loupiac, Ecuyer, Seigneur de Loupiac & de la Garrigue, & Caterine DE MONTESQUIOU DE Ste COLOMBE, mariée le 28. Janvier 1673. fille de Jaques de Monteſquiou-de Ste Colombe, Baron de Feges, & de Marie DU BUISSON BOURNAZEL. Que ledit Charles de Loupiac, & François-Gaſpard de Loupiac, ſon frère, Ecuyer, Seigneur du Boſc, furent maintenus dans leur Nobleſſe le 31. d'Octobre 1666. par François de la Broüe, Subdélégué de M. Pellot, Commiſſaire départi dans la Généralité de Guienne, & qu'ils étoient enfans de Noble

Jean de Loupiac, I. du nom, Sieur de Loupiac & de la Garrigue, & de Madeléne DE MURAT, qu'il épouſa le 15. Février 1640. fille de Noble Vincent de Murat, Conſeigneur de Loupiac, & de Marguerite DE TURENNE. Ledit Jean de Loupiac, fils de Noble

Robert de Loupiac, Ecuyer, Conſeigneur de Loupiac, Seigneur de la Garrigue, &c. & d'Anne DE VASSAL, mariée le 15. Février 1611. fille de François de

Vassal, Ecuyer, Sieur de la Borde en Périgord, & d'Anne des Tours-de la Fourestier: Que ledit Robert de Loupiac fit hommage au Roi le 4. Avril 1634 à cause de ses Château, Terre & Seigneurie de Loupiac, mouvans en Justice haute, moyenne & basse du Comté de Rouergue; Qu'il fut maintenu Noble depuis l'an 1560 par Ordonnance des Commissaires députés par Sa Majesté pour le réglement des Tailles en Guienne, du 15. Mai 1635. & qu'il eut pour pére & mére, Noble

François de Loupiac, Seigneur en partie de Loupiac, & Philipe de S. Geri, qu'il épousa le 1. Novembre 1578. fille de Noble Robert de S. Géri, Seigneur de Salvagnac, & d'Hélène de Thezeas: Que ledit François de Loupiac, eut pour fréres, Nobles Gaspard & Gabriel de Loupiac, ausquels le 7. Septembre 1583. il donna leur légitime dans les biens de leur pére & mére nommés, Noble

Pierre de Loupiac, (ortografié aussi LOPIAC) Conseigneur de Lopiac, & Seigneur de la Garrigue, & Noble Jeanne de Veillan, sa femme, à laquelle il laissa l'administration de ses biens, par le Testament qu'il fit le 13. Octobre 1567 avant son départ pour le service du Roi, qui l'avoit mandé à l'occasion de la Guerre survenue pour le fait de la Religion, & que ledit Pierre de Lopiac étoit fils de Noble

Domenge de Lopiac, Seigneur en partie de Lopiac, & de Noble Jeanne de Lopire, laquelle étant veuve fit une donation universelle de ses biens audit Pierre de Lopiac, son fils, le 20 Avril 1549

D'Argent, à trois Fasces d'Azur, un Chesne de Sinople arraché, brochant sur le tout, à un Loup de Sable passant au pied du Chesne

◆

LOUIS LE LOUTEREL, Ecuyer, Seigneur des Hauts Chefsuns, & Patron de S. Aubin sur Rille, Diocése d'Evreux, Election de Bernai, & Généralité d'Alençon, épousa le 24. Octobre 1698. Barbe de Malleville, fille d'André de Malleville, Ecuyer, Seigneur de Malleville, & d'Antoinette de Marais. Il en eut plusieurs enfans, savoir, 1 Charles, 2 Marie-Catrine, 3 Charlote, 4 Henriette, 5 Marie, & 6 Barbe-Charlote le Louterel, celle-ci née le 19 Avril 1714. & reçûe à S. Cir le 21. Avril 1721. sur les Titres qui furent produits alors pour sa réception, & qui justifient que ledit Louis le Louterel, & Marthe le Louterel sa sœur, mariée le 24. Octobre 1698. avec Nicolas de Malleville, Seigneur du Plessis prés de Bernai (frére de ladite Barbe de Malleville) étoient enfans de

Nicolas le Louterel II. du nom, Ecuyer, Seigneur & Patron de S. Aubin sur Rille, dont il donna son aveu au Duc de Bouillon, Comte d'Evreux, le 2. Novembre 1682. & de Marie Prudhomme, qu'il épousa le 11. Mai 1668. fille de Noble homme Claude Prudhomme, qualifié Valet de Chambre ordinaire du Roi, & de Madeléne Lucas: Que ledit Nicolas le Louterel eut pour frére puîné, Jacques le Louterel, dont la postérité sera ci-après rapportée, & qu'ils eurent pour pére & mére,

Robert le Louterel, Ecuyer, Seigneur de S. Aubin sur Rille, des Hauts-Chefres, de la Hermerie, &c. & Géneviéve de Beton, mariée le 18. Juin 1638. fille de Pierre de Beton, Ecuyer, Sieur de Fontaine-le Sorel, & de Caterine le Bouleveque; Que ledit Robert le Louterel, maintenu dans sa qualité de Noble, par Ordonnance de M. de Marle, Commissaire départi dans ladite Généralité d'Alençon, du 29. Juin 1666. étoit fils de Noble homme

Nicolas le Louterel, I. du nom, Ecuyer, Seigneur de S. Aubin-sur Rille & des Jardins, Commandant la Compagnie de Carabins du Seigneur de Moulruisson, l'an 1631. & d'Esther d'Erneville, qu'il épousa le 13. Avril 1607. comme fille aînée de Noble homme Philipes d'Erneville, Sieur de Launai, & de Débora de Telli. Ledit Nicolas le Louterel fit hommage au Roi en sa Chambre des Comptes de Normandie, le 27. Janvier 1606, à cause de la Terre & Seigneurie de S. Aubin-sur Rille, & du Fief des Jardins, mouvans du Vicomté de Beaumont-le Roger, l'un pour un quart de fief de Hauther, & l'autre pour un huitiéme de Fief aussi de Hauther, & il acquit de Gabriel de Mocquerel, Ecuyer, Sieur du Brollai, le Fief Noble des Hauts Chesnes, situé dans ladite Paroisse de S. Aubin-sur Rille, le premier Juin 1627. Ledit Nicolas, fils de

Jean le Louterel, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de S. Aubin-sur Rille & de Marguerite des Chateaux. Que ledit Jean le Louterel, âgé de 15. ans, l'an 1560 eut pour père & mère

Adrien le Louterel, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de S. Aubin-sur Rille & des Jardins, & Marie d'Ansanne, laquelle après la mort de son mari, fut élue tutrice de ses enfans, le 21. Juin 1560. Ledit Adrien, fils de Noble homme

Adrien le Louterel, I. de nom, Ecuyer, Seigneur de S. Aubin-sur Rille, des Jardins, &c. & d'Eugénie des Moulins-neufs, avec laquelle il étoit marié avant le 16. Avril 1517. Que ledit Adrien, & Pierre & Guillaume le Louterel, ses freres, étoient enfans de

Christophe le Louterel, Ecuyer, Sieur des Jardins & de S. Aubin-sur Rille, dont il fit hommage au Roi en sa Chambre des Comptes à Paris, le 19. Février 1510. Ledit Christophe, fils de

Jean le Louterel, I. de nom, Ecuyer, Seigneur des Jardins l'an 1463.

SEIGNEURS DES JARDINS.

JAQUES LE LOUTEREL, Ecuyer, Seigneur des Jardins, (fils puîné de Robert le Louterel & de Géneviéve de Beton,) épousa le 27. Mars 1674. Caterine d'Erneville, fille de Jaques d'Erneville, Ecuyer, Seigneur de Gregueuseville, & de Jeanne de Beaumaitre. De ce mariage il eut entr'autres enfans, Nicolas le Louterel, ci-après, & Giles le Louterel, l'un des Chevaux-Légers de la Garde du Roi.

Nicolas le Louterel, II. du nom, Ecuyer, Seigneur des Jardins, demeurant dans la Paroisse de Beauche, Diocèse de Chartres, & Généralité d'Alençon, fut marié le 21. Janvier 1703. avec Louise Marguerite, fille de François Marguerite, Sieur de la Rénauderie, & de Marguerite Roger, & ils ont pour fille

Marie-Léonore le Louterel-des Jardins, née le 12. Juin 1724. & reçûë à S. Cir le 17. Septembre 1734.

D'Azur, à deux Loups Cerviers d'Or, passans l'un au dessus de l'autre.

Annibal-François LUILLIER, Sieur de Préci, Lieutenant de Cavalerie, & Chevalier des Ordres de Notre-Dame de Mont-Carmel, & de S. Lazare de Jéruſalem, épouſa le 24. Octobre 1727. Charlotte-Alexandrine du Puis, fille de Jean du Puis, Secrétaire de l'Ambaſſade à la Paix de Riſwick; De ce mariage il a eû deux filles, ſçavoir, Thérèſe & Françoiſe Luillier. Les Titres qui ont été produits pour juſtifier la Nobleſſe de cette Famille, établiſſent que ledit Sieur de Préci eut pour pére & mére,

Alexandre Luillier, Ecuyer, Sieur de Préci & des Quiers, & Anne-Marie de Maliverné, mariée le onziéme Avril 1687. fille d'Urbain de Maliverné, Ecuyer, Seigneur de la Vignole, & de Marie Jobert; Que ledit 1 Alexandre Luillier, maintenu dans la qualité de Noble & d'Ecuyer, par Jugement des Commiſſaires Généraux du Conſeil, du 15. Juillet 1701. eut pour fréres, 2 Charles Luillier, qui ſe fit Procureur au Parlement, & eut pluſieurs enfans de Madelène Bouquet, ſa femme, & 3 Chriſtophe Luillier, Ecuyer; tous trois enfans de

Charles Luillier, Ecuyer, Sieur de S. Hubert, Conſeiller du Roi au Siége particulier & ancien reſſort de Villeneuve le Roi, & de Marguerite Robert, dont le mariage fut accordé le 22. Novembre 1603. Que ledit Charles eut une ſœur nommée Marie Luillier, qui épouſa en premiéres noces, le 29. Avril 1638. Jacques Hebert, Contrôleur au Grenier à Sel de Provins & Lieutenant en l'Election de Bray ſur Seine, & en ſecondes noces, le 3. Août 1643. Thomas Maillet, Gendarme de la Garde du Roi; & qu'ils étoient enfans de Noble

Ambroiſe Luillier II. du nom, Conſeiller au Siége Royal de Villeneuve le Roi, & de Marie Perreau. Que ledit Ambroiſe Luillier, maintenu dans ſa Nobleſſe par Sentence des Elus de Sens, du 25. Juin 1640. étoit fils de

Pierre Luillier, Ecuyer, Lieutenant de la Prevôté de Sens, l'an 1558. puis Procureur du Roi audit Siége de Villeneuve le Roi, l'an 1578. & de Charlotte Volant, qu'il avoit épouſée avant le 19. Décembre 1573. Que ledit 1 Pierre Luillier, maintenu auſſi dans ſa Nobleſſe par Sentence des Elus de Sens, du 15. Décembre 1560. eut entr'autres ſœurs, 2 Cécile Luillier, femme d'Edme Brene, Seigneur du Chesnay, 3 Marie Luillier, femme de Robert Hemard, Juge Magiſtrat & Lieutenant Criminel au Siége Préſidial & Bailliage de Sens, lequel avoit la Garde-noble de ſes enfans l'an 1558. 4 Paule Luillier, femme de Jean Chastell, Sieur de Mandelin, & 5 Marguerite Luillier, femme de Triſtan d'Alsai, Conſeiller Magiſtrat au Siége Préſidial de Provins, & qu'ils étoient enfans de Noble homme

Ambroiſe Luillier, I. du nom, Sieur de la Mazure, de Broſſeron & des Loges de Quiers, Lieutenant Criminel & Particulier audit Bailliage de Sens, & de Madelène Ferrand, laquelle avoit la Garde Noble de ſes enfans le 8. Juin 1552.

Les Armes de cette Famille telles qu'elles ont été reglées par Ordonnance des Commiſſaires du Roi du 17. Janvier 1698. pour ledit Charles Luillier, frére d'Alexandre Luillier, Sieur de Préci, ſont

D'Azur, à une Faſce d'Or, accompagnée en chef de trois Croiſſans d'Argent.

* * *

ANNE-CLAUDE-CESARION LUTHIER, Seigneur d'Abin & d'Armançai, demeurant dans la Paroiſſe de Thurageau, Diocèſe de Poitiers, Election de Richelieu, & Généralité de Tours, fut maintenu dans ſa qualité de Noble & d'Ecuyer, par Ordonnance de M. Chauvelin de Beauſéjour, Commiſſaire départi dans ladite Généralité, du 13. Août 1715. en conſéquence des Titres qu'il produiſit alors, & qui juſtifient qu'il eut pour père & mère,

Claude Luthier, II. du nom, Ecuyer, Seigneur d'Armançai, Lieutenant des Gardes du Corps de Monſieur, Duc d'Orléans, & Marie-Lucie SABATIER, dont le mariage fut accordé le 27. Mai 1683. Que ledit Claude Luthier, eut un frère nommé Michel Luthier, Ecuyer, Sieur de Montourin, dont le fils Michel Luthier, auſſi Ecuyer, Sieur de Montourin, fut Aide-Major d'un Régiment de Dragons, & Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, & qu'ils étoient enfans d'

Adrien Luthier, Ecuyer, Sieur d'Armançai, du Chaſtelet, &c. & de Claude SAUVAGE qu'il épouſa le 5. Février 1655. fille de Noble homme Nicolas Sauvage, Maître des Requêtes de la Reine Mère du Roi, & d'Anne DEABREAU. Que ledit 1 Adrien Luthier, maintenu dans ſa qualité d'Ecuyer par Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi du 10. Novembre 1671. eut pour frères, 2 Gaillard-Claude Luthier, Ecuyer, Sieur de la Richerie, lequel de ſon mariage avec Françoiſe GAUTIER, laiſſa pour fils unique, Claude-Pierre Luthier, Ecuyer, Sieur de la Richerie, Gendarme de la Garde du Roi, & Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, & 3 René Luthier, mort Enſeigne dans le Régiment de Piémont, & que tous trois eurent pour père & mère,

Claude Luthier, I. du nom, Ecuyer, Sieur de la Richerie & d'Armançai, Conſeiller du Roi, Lieutenant Général au Siège Royal de Loches, & Etiennette DE LA CHAIZE, mariée le 20. Septembre 1606. comme fille unique de Noble homme Jean de la Chaize, Secrétaire ordinaire de la Reine Douairière, & de Marguerite BLONDEL. Que ledit Claude Luthier, & René Luthier, ſon frère, qui a fait la branche des Seigneurs de S. Martin, étoient enfans de

Daniel Luthier, Ecuyer, Seigneur de Bardeau & du Pleſſis, Lieutenant en l'Election de Loches, Maître des Requêtes ordinaire de la feue Reine, Conſeiller Notaire & Secrétaire du Roi, Maiſon, Couronne de France, par Proviſions du 9. Novembre 1623. & d'Iſabeau LUNES, dont la ſucceſſion fut partagée entre ſes enfans, le 9. Octobre 1612. & que ledit Daniel Luthier fut enterré au mois de Septembre 1630. en l'Egliſe des Cordeliers à Loches, dans la Chapelle de Notre-Dame, lieu de la Sépulture de ſes Ancêtres.

SEIGNEURS DE S. MARTIN

RENÉ LUTHIER, I. du nom, Ecuyer, Sieur de S. Martin, (ſecond fils de Daniel Luthier, & d'Iſabeau LUNES) fut pourvû le 22. Août 1609. d'un Office de Conſeiller du Roi Auditeur en ſa Chambre des Comptes à Paris, dont lequel il fut reçû le 14. Octobre ſuivant. Il obtint des Lettres de retenue en l'Etat & Charge de Secrétaire ordinaire de la Chambre du Roi, le 18. Août 1617. puis de Conſeiller Auditeur honoraire en ladite Chambre des Comptes, le 8. Novembre

1629. Il épouſa le 30. Janvier 1611. Marie Caille, fille de Noble perſonne Jean Caille, Conſeiller du Roi, Auditeur en ladite Chambre, & de Géneviéve Danes, duquel mariage il laiſſa entr'autres enfans, 1 Claude Luthier, Ecuyer, Sieur de S. Martin, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, l'an 1659, mort ſans alliance; 2 René Luthier, ci-après, & 3 Madeleine Luthier, dont le mariage fut accordé le [illegible] Novembre 1649. avec François de Vonnes, Ecuyer, Seigneur Vicomte de Fontenay & d'Azay, fils de Jean de Vonnes, Seigneur & Vicomte deſdits lieux, Chevalier de l'Ordre du Roi, & Gentilhomme ordinaire de ſa Chambre.

René Luthier, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de S. Martin & de Mortilles, Conſeiller du Roi, Auditeur en ladite Chambre des Comptes, pourvû le 24. Décembre 1655. & reçû le 15. Janvier ſuivant, puis Conſeiller du Roi en ſes Conſeils d'Etat, Privé & des Finances, par Lettres du 12. Mai 1659. & Auditeur honoraire, par autres Lettres du premier Février 1690. fut maintenu dans ſa Nobleſſe par Jugement des Commiſſaires Généraux du Conſeil, du 8. Octobre 1699. Il avoit épouſé en premiéres noces, le 9. Juillet 1656. Françoiſe Langlois, fille de Noble homme Etienne Langlois, Contrôleur des Décimes en Normandie, & d'Etiennette Perdreau, dont un fils unique nommé Jean Baptiſte René Luthier, Sieur de S. Martin, Commiſſaire de l'Artillerie de la Marine, tué au ſervice; & en ſecondes noces, le 10. Avril 1663. Anne de la Ferté, fille d'Edme de la Ferté, Ecuyer, Seigneur d'Eguilly, Conſeiller du Roi, Préſident, Tréſorier de France, & Général de ſes Finances en Champagne, & d'Anne Parent. De ce ſecond mariage, il a laiſſé pour enfans, 1 Edme-Charles Luthier, Seigneur de S. Martin, de Ville le Maréchal, d'Aſſenai & de Ronecent en Champagne, Commiſſaire Ordonnateur des Guerres à Lille, qui épouſa le 27. Novembre 1720. Marie Marguerite Joſeph Imbert, fille d'Hiacinthe Imbert, Ecuyer, Sieur de Fromez, & de Marie Marguerite Bataer; 2 Michel Guillaume Luthier de S. Martin, Ecuyer, Conſeiller du Roi, Maître ordinaire en ſa Chambre des Comptes, pourvû le 13 Juin 1706. & reçû le 19. du même mois, lequel de ſon mariage accordé le 3. Juillet 1726. avec Marie Caterine Moreau, fille de Nicolas-Guillaume Moreau, Ecuyer, Conſeiller, Procureur & Avocat du Roi en l'Hôtel de Ville de Paris, & de Marie-Caterine Beillon, a pour fille unique Anne-Caterine Luthier de S. Martin, née le 23. Février 1727. 3 Simon Luthier de S. Martin, Ecuyer, Commiſſaire Ordonnateur de l'Artillerie de la Marine du Ponant; 4 Philipes-Jérôme Luthier, Chanoine de la Cathédrale d'Evreux, & Abbé de Notre-Dame de Bugnon; 5 Jérôme Luthier de S. Martin, Ecuyer, Receveur du Convoi de Bourdeaux, marié le 22. Décembre 1713. avec Eliſabeth Gregoire, fille de Jean Grégoire, Avocat au Parlement, & Citoyen de ladite Ville, & de Marie Chauvet; 6 Marie Anne Luthier, veuve de Jérôme de Montholon, Ecuyer, Sieur de la Paliſſe, & mére de Marie Anne de Montholon, veuve de Joſeph de Nagu, Marquis de Varennes, Capitaine des Gardes Suiſſes de la Reine, ſeconde Douairiere d'Eſpagne; & 7 Marguerite-Charlotte Luthier de S. Martin.

D'Argent, à un Lion de Sable, ayant dans ſa Gueule un Serpent de ſinople, langué de Gueules, poſé de Faſce.

M A

Emanuel de Macon, Ecuyer, Sieur de la Martre, dans la Paroiſſe de Ste Croix du lieu de Champeix, Dioceſe & Election de Clermont, Généralité d'Auvergne, épouſa le 19. de Juillet de l'an 1693. Marguerite de la Salle, fille de François de la Salle, Ecuyer, Sieur du Bourgnon, & de Madeléne de Mongicard. De ce mariage il a eu pour enfans, 1 Joſeph de Macon, Ecuyer, Sieur de la Martre, Garde du Corps du Roi, Compagnie d'Harcourt; 2 Charles de Macon, Ecuyer, auſſi Garde du Corps du Roi, 3 François; autre 4 François de Macon, & 5 Jean de Macon, Ecuyers; 6 Iſabelle; 7 Marie; 8 Anne, & 9 Anne-Emanuële de Macon, celle-ci née le 5. Février 1711. & reçûe à St Cir le 17. de Janvier de l'an 1720. ſur les Titres qui furent produits alors pour la preuve de ſa Nobleſſe, & qui juſtifient que ledit Emanuel de Macon fit un partage le 16. Janvier 1692. avec Charles de Macon, ſon frére, Ecuyer, Sieur du Sauzet, lequel comme aîné avoit été inſtitué heritier dès le 12. Novembre 1668. par leur pére & mére communs.

Louis de Macon, III du nom, Ecuyer, Sieur de la Martre, & Caterine de Prades, qu'il avoit épouſée le 20. Octobre 1633. fille d'Aunet de Prades, Ecuyer, Sieur de Neubius, & de Charlote de la Salle; & que ledit Louis de Macon & François de Macon ſon frére, Ecuyer, Sieur du Frariet, Capitaine d'une Compagnie de Chevaux Légers l'an 1640. furent maintenus par Ordonnance de M. de Fortia, Commiſſaire départi en la Généralité de Riom, du 2. Decembre 1666. dans la poſſeſſion de leur Nobleſſe, qu'ils avoient juſtifiée alors depuis l'an 1538. & qu'ils étoient enfans de

Jean de Macon, Ecuyer, Seigneur du Sauzet, & de Madeléne Becasse, mariée le 8. Février 1597. fille de Noble Etienne Becasse, Sieur de la Pere, & de Françoiſe de la Chevrerie. Que ledit Jean de Macon par ſon Teſtament du 25. Juin 1619. voulut être enterré auprès de ſes predeceſſeurs dans ladite Egliſe de Ste Croix de Champeix & qu'il eut pour pére & mére Noble

Louis de Macon, II du nom, Seigneur du Sauzet, & Marguerite de Baron, qu'il épouſa le 15. Février 1579. fille de Noble Jean de Baron, Seigneur de la Martre lès Champeix, & de Caterine de Rochefort. Que ledit 1 Louis de Macon, & 2 Antoine de Macon, 3 Madeléne, 4 Antoinette, & 5 Gilberte de Macon ſes fréres & ſœurs étoient enfans de

Gabriel de Macon, Ecuyer, Seigneur du Sauzet, & de Caterine de la Bettandière dite de Serre, mariée le 2. Février 1546. fille d'Iteron de la Bette, dit de Serre, Ecuyer, Seigneur de Longuerade, & d'Anne de Tuerene; & que ledit Gabriel de Macon lequel fit ſon Teſtament le 5. Juillet 1572. étoit fils de

Louis de Macon, I du nom, Ecuyer, Seigneur du Sauzet, Dioceſe de Clermont en Auvergne, vivant avant l'an 1546.

D'Azur, à une Bande d'Or, acompagnée de trois Etoiles de même, poſées deux en Chef, & une en pointe.

ANTOINE MACQUART-de Ruaire, Receveur des Tailles en l'Election de Coutances, fut batisé dans la Paroiſſe de Notre-Dame de Bar-le-Duc, le 3 Octobre 1677. & il épouſa le 2 Mai 1712, Marie Hébert, veuve de Joſeph Michel, Ecuyer, Sieur de Tréville, & fille de Jaques-Michel-Hébert, Sieur de Langronne, demeurant en ladite Ville de Coutances, & de Françoiſe Bauquet; ledit Antoine Macquart a pour frére, Henri Macquart, Lieutenant d'Infanterie dans le Régiment d'Aplincourt, demeurant dans la Paroiſſe de Gondrecourt, au Duché de Bar, Diocèſe de Toul, lequel fut batiſé dans la même Egliſe de Notre-Dame de Bar-le-Duc, le 17 Octobre 1689. Ils furent tous les deux anoblis par Lettres en forme de Charte, données à Lunéville le 22 Octobre 1723, par Léopold I. Duc de Lorraine & de Bar, Signées Leopold, & plus bas, par ſon Alteſſe Royale, Olivier, & ſcellées.

Les motifs de cet anobliſſement détaillés dans leſdites Lettres, ſont que leſdits Antoine & Henri Macquart, étant nés dans la Ville de Bar, ont l'avantage d'etre Sujets naturels du Duc de Lorraine, & enfans de Georges Macquart, Commiſſaire de Police de ladite Ville, & de Noble Anne Haldat, fille d'Antoine Haldat, Sieur de Bouet, lequel deſcendoit de George Haldat, Capitaine d'Infanterie pour le ſervice du Roi, & de Catherine de Lis, fille de Pierre d'Arc dit de Lis, frére de Jeanne d'Arc, connue ſous le nom de la Pucelle d'Orléans. Que ledit Georges Haldat vivant en 1544 étoit qualifié Ecuyer, & que ſa poſtérité avoit toujours été reputée Noble; au moyen de quoi la Nobleſſe maternelle desdits Antoine & Henri Macquart étant prouvée, ils auroient pû, conformément à l'article I du Titre VI de la Coutume de Bar, eſperer des Lettres de repriſe de Nobleſſe, ou de moins d'anobliſſement en tant que de beſoin.

Les Armes acordées auſdits Sieurs Macquart par leſdites Lettres, ſont :

D'Argent, à une Epée d'Azur, poſée en Pal, la pointe en haut, couronnée d'une couronne auſſi d'Azur, & acompagnée de deux Fleurs de lis de même, & un Chef d'Azur, chargé de deux Etoiles d'Argent.

◆

FRANÇOIS MAGUEUX, Avocat au Parlement, Maître Particulier des Eaux & Forêts de S. Germain en Laie, & Inſpecteur général du Domaine de la Couronne, fut anobli par Lettres Patentes en forme de Charte, données à Marli au mois de Février de l'an 1731, ſignées LOUIS, & ſur le repli, par le Roi, Phelypeaux, & ſcellées.

Les motifs de cet anobliſſement détaillés dans leſdites Lettres, ſont les ſervices rendus par ledit Sieur Magueux dans l'exercice de ſes différens emplois, après s'être diſtingué dans le Bareau & avoir occupé une place dans le Conſeil de M. le Duc de Berri. Que ſon pére fut Avocat aux Conſeils, & Echevin de la ville de Paris. Qu'il eut un oncle paternel, lequel après avoir été pendant quinze ans Lieutenant Colonel du Régiment d'Orléans Infanterie, mourut Lieutenant de Roi de Fernes. Que l'un de ſes deux oncles maternels ſervit le feu Roi, & enſuite SA MAJESTÉ Regnante, avec beaucoup d'attachement & de fidélité pendant ſoixante-dix ans; d'abord en qualité de Contrôleur ordinaire de la Maiſon de la feue Reine, & enſuite de Commiſſaire de la Marine, de Grand Maître des Eaux & Foreſts de Champagne & du Comté de Bourgogne, puis de Sécretaire général de l'Artillerie, & enfin de Maître des Eaux & Foreſts de S. Germain en Laie; Et que l'autre de ſeſdits oncles maternels avoit été pendant vingt-cinq ans Conſeiller au Chatelet, & pendant dix ans Lieutenant général du Bailliage du Palais. Ces Lettres adreſſées au Parlement, à la Chambre des Comptes, & à la Cour des Aides de Paris, y ont apparemment été regiſtrées.

Les Armoiries réglées pour ledit Sieur Magueux, par le Juge d'Armes de France, ſont :

D'Argent, à trois Coquilles de Sable, poſées deux & une; l'Ecu timbré d'un Caſque de profil.

* * *

GASPARD DE MAI, Ecuyer, Sieur de Termont, Chevalier de l'Ordre de S. Louis, premier Capitaine de Grenadiers dans le Régiment de la Marche, demeurant au Château de la Villederie, Paroiſſe de Ste Radegonde en Combrailles, Dioceſe de Limoges & Généralité de Moulins, épouſa le 16. Avril 1710. Marie-Suzanne DE LA ROCHE-AIMON, fille d'Antoine de la Roche-Aimon, Seigneur de Lavau-S. Maiſant, de la Farge, &c. & de Marie D'AUBUSSON. De ce mariage il eut pour enfans, 1. Gilbert, 2. Paul, 3. Antoine, 4. Hugues, 5. Elie, & 6. Marie-Suzanne de Mai, celle-ci née le 6. Avril 1713. & les Titres qui ont été produits par ledit Gaſpard de Mai, juſtifient que lui & Hugues de Mai, ſon frère, Ecuyer, Sieur de Marmagne & du Boucheroux en Berri, furent maintenus dans leur Nobleſſe, comme iſſus de Noble race, depuis l'an 1508. par Ordonnance de M. Foullé de Martangis, Commiſſaire départi dans la Généralité de Bourges, du 9. de Janvier 1715. Qu'ils eurent pour ſœur Gilberte de Mai, femme d'Antoine-Joſeph DE LA CHAPELLE, Seigneur de Levau en Bourbonnois, Sous-Brigadier des Gardes du Corps du Roi, & qu'ils étoient enfans de

Jean de Mai, II. du nom, Ecuyer, Sieur de la Védellerie, & de Marie LOTZ qu'il avoit épouſée le 12. Octobre 1666. fille de Gilbert Lotz, Ecuyer, Sieur de Palière, & de Catherine D'AUBUSSON. Ledit Jean, fils de

Blaiſe de Mai, Ecuyer, Seigneur de la Védellerie, Homme d'Armes de la Compagnie du Maréchal de Cadenet, & l'un des cent Gentilshommes de l'ancienne Bande, en 1617. & d'Anne LE GROING, mariée le 5. Juin 1620. fille de Jean le Groing, Ecuyer, Seigneur de Villebouche, & d'Anne CHEVRIER. & que ledit 1. Blaiſe de Mai, & 2. Gilbert, 3. Louis, & 4. Jean de Mai, ſes frères, étoient enfans de

Jean de Mai, I. du nom, Ecuyer, Sieur de la Védellerie, & de Gilberte DE CHAUSSECOURTE, mariée le premier Aouſt 1574. fille de Jaques de Chauſſecourte, Ecuyer, Sieur de la Lande-Chevrier, & d'Anne DE MOUSSI. Que ledit Jean de Mai épouſa en ſecondes noces, Louiſe DE LA MAISONNEUVE, laquelle après la mort de ſon mari, le 14. Janvier 1594 s'obligea d'executer la Fondation qu'il avoit faite par augmentation de celle de ſes prédéceſſeurs dans l'Egliſe de S. Pierre d'Eſvaux ; & qu'il étoit fils de

Gilbert de Mai, Ecuyer, Seigneur de la Védellerie, & de Marguerite Pelin, mariée le 29. d'Avril 1536, fille de Noble homme Gabriel Pelin, Sieur de Châteauvieux, Avocat au Parlement, & de Catherine Geaulet ; ledit Gilbert de Mai, fils aîné & héritier principal d'

Antoine de Mai, Ecuyer, Seigneur de Salvert, près de Montluçon, & de Marguerite de Soultrait, demeurant dans ladite Ville d'Eſvaux, au Pays de Combrailles.

D'Azur, à une Faſce d'Or, accompagnée de trois Roſes d'Argent, poſées deux en Chef & une en pointe.

* * *

JEAN-BATISTE MAIGNOL, Avocat au Parlement de Bourdeaux, ancien Jurat & Procureur Sindic de ladite Ville, fut annobli par Lettres Patentes en forme de Charte données à Verſailles par SA MAJESTÉ au mois d'Avril de l'an 1733 ſignées LOUIS, & ſur le repli, par le Roi, Chauvelin ; & ſcellées.

Les motifs de cet annobliſſement détaillés dans leſdites Lettres, ſont les ſervices, l'honneur & l'habileté par leſquels ledit Sieur Maignol s'étoit rendu recommandable à l'imitation de ſes Ancêtres. Le Sieur François Maignol ſon ayeul, iſſu de parens qui avoient toujours vécu noblement, ayant rempli pendant plus de 30 ans, & juſqu'à ſon decès, un Office de Conſeiller au Préſidial de Perigueux, dans lequel il avoit mérité l'eſtime & la confiance du Public, de façon que les Perſonnes les plus diſtinguées de la Province recouroient ſans ceſſe à ſes lumières & à ſes conſeils pour régler leurs differens, & prevenir ceux qui pouvoient arriver ; ſon ayeul maternel, dont le fils rempliſſoit, lors deſdites Lettres, la Charge de premier Avocat Général de la Cour des Aides de Bourdeaux, ayant été élu Jurat de ladite Ville en l'année 1680 ; & que le Sieur Etienne Maignol, père de l'Impétrant, après avoir exercé pendant plus de 50 ans la profeſſion d'Avocat au Parlement de Bourdeaux, & s'être acquis au Barreau tout l'honneur & toute la réputation que meritoient ſes rares talens & ſes vertus, avoit été élu Jurat de ladite Ville en 1701 & ſe trouvoit Sous-Doyen des Avocats dudit Parlement. Que ledit Jean-Batiſte Maignol, formé par un père ſi éclairé & ſi recommandable, étant entré au Barreau, & ayant commencé de plaider dès l'âge de dix-ſept ans, avoit été nommé l'année ſuivante ſecond Syndic de la Compagnie deſdits Avocats ; & à l'âge de 33 ans avoit été élu Jurat de ladite Ville ; s'étoit trouvé chargé de toutes les Cauſes les plus grandes & des affaires les plus importantes ; & enfin avoit été pourvû de la Charge de Procureur-Sindic qu'il rempliſſoit avec le zele & la vigilance que demandoit une place qui avoit pour objet le bien du ſervice du Roi, la tranquilité publique, le bon ordre & la défenſe des intérêts & des droits d'une des plus grandes et des plus floriſſantes Villes du Royaume. Ces Lettres adreſſées au Parlement & au Bureau des Finances de Bourdeaux, y ont apparemment été regiſtrées.

Les Armoiries réglées pour ledit Sieur Maignol, par le Juge d'Armes de France, sont

D'Azur, à un Griffon d'Or, l'Ecu timbré d'un Casque de profil.

❦

HENRI FRANÇOIS MAILLI, Seigneur de Viéville, du Rocourt, du Bernay, de Clermont & d'Aillancourt, Chevalier des Ordres de Notre-Dame du Mont-Carmel & de S. Lazare de Jérusalem, ci-devant Mousquetaire du Roi, puis Capitaine de Cavalerie dans le Régiment de Lorraine, & demeurant à Paris, épousa le 13. Août 1728. Marie-Renée LEZINEAU, fille de René Lezineau, Ecuyer, Seigneur de Fromont, & de Marie de Commerson. De ce mariage il a un fils, nommé Louis-Henri-René Mailli-de Viéville, né le 30. Mai 1729. & il a justifié par Titres, que lui & Jean-Armand Mailli, son frère, Ecuyer, & Marie-Simonne Mailli, leur sœur, sont enfans de

Maurice Mailli, Ecuyer, Seigneur de Viéville, d'Aigremont & du Rocourt, & de Simonne-Edmée HENRION, mariés le 29. Décembre 1691. fille de Claude Henrion, Officier dans la Maison de la Reine, & de Simonne Guérin. Que ledit Maurice Mailli, maintenu dans sa Noblesse par Ordonnance de M. Larcher, Commissaire départi dans la Généralité de Chaalons, du 23. Novembre 1699. étoit fils de

Jean Mailli, Ecuyer, Sieur de Lignol, lequel par Ordonnance de M. le Févre de Caumartin, Commissaire départi dans la même Généralité de Chaalons, du premier Avril 1671. fut maintenu aussi dans la qualité de Noble et d'Ecuyer, qu'il avoit justifiée alors depuis Pierre Mailli, son bisayeul, Ecuyer, Seigneur de Viéville, vivant avant l'an 1564.

De Gueules, à un Chevron d'Argent, accompagné de trois Etoiles d'Or, posées deux en Chef & une en pointe, & un Chef de Gueules, chargé de trois Etoiles d'Or, & soutenu d'une Traverse du même.

❦

JOSEPH DE MALHERBE, Ecuyer, Seigneur du Poislé en Touraine, Paroisse de Marçon sur Loire, Diocèse du Mans & Généralité de Tours, ci-devant Lieutenant de Dragons dans le Régiment de Senneterre, épousa le 8. de Juin de l'an 1712. Marie-Louise PELLOT DE LA GARDE, fille de François Pellot-de la Garde, Capitaine de Cavalerie, & Gentilhomme de feu Monsieur Duc d'Orléans, & de Caterine FERRAND, fut maintenu dans la qualité de Noble & d'Ecuyer, par Ordonnance de M. Chauvelin-de Beauséjour, du 7. Décembre 1715. & le 12. Août 1723. il fournit au Roi, en son Bureau des Finances à Orléans, son aveu de la Terre & Seigneurie de la Pierre, mouvante de

Sa Majeſté, à cauſe de ſes Château & Domaine de Vendôme. De ſon mariage avec ladite Marie-Louiſe Pellot, il a eû entr'autres enfans, Anne-Marie-Louiſe de Malherbe, née le 24. Juillet 1721. Les Titres qu'il a repréſentés en original pour juſtifier ſon ancienne Nobleſſe, établiſſent qu'il eut pour pére & mére,

François de Malherbe, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de Poillé & d'Huchigni, Commandant la Nobleſſe du Vendômois, l'an 1674. & Géneviéve DE VANÇAI, Dame de Bouis, mariée le 12. Décembre 1654. fille de Charles de Vançai, Ecuyer, Seigneur de Breſſel, & de Géneviéve DE FRETAI. Que ledit François de Malherbe, maintenu auſſi dans ſa Nobleſſe par Ordonnance de M. de Machault, Commiſſaire départi dans la Généralité d'Orléans, du 29. Mars 1667. étoit fils de

Jaques de Malherbe, Seigneur d'Huchigni, de Châteauguibert & de Poillé, Chevalier de l'Ordre du Roi, & de Marie DE BEAUXONCLES, ſa premiére femme, qu'il avoit épouſée le 10. Juin 1631. fille de Charles de Beauxoncles, Ecuyer, Seigneur de Vaſſé, & de Marie DE SAVRE. Que ledit Jaques de Malherbe, lequel fut marié en ſecondes nôces, le 3. Octobre 1641. avec Eléonore DE VACHEZ, fille d'Antoine de Vachez, Seigneur de la Chaiſe, & d'Eléonore DE LA BARRE, eut pour ſœur Jaqueline de Malherbe, femme de feu DE CHAPLISET, Ecuyer, Seigneur de Montreuil & de la Foſſe, & qu'ils étoient enfans de Noble & puiſſant

Pierre de Malherbe, Chevalier, Seigneur de Poillé, Gentilhomme ordinaire du Roi de Navarre, l'an 1588. puis ſucceſſivement Enſeigne & Lieutenant de 50. Hommes d'Armes des Ordonnances du Roi, ſous la charge du Seigneur de la Frete, & de Madeléne DE MONTAUZIER, qu'il avoit épouſée le 22. Juillet 1598. fille de haut & puiſſant Seigneur Meſſire Jean de Montauzier, Seigneur de la Charoullére, Chevalier de l'Ordre du Roi, & de Madeléne CHASTEIGNIER. Que ledit Pierre de Malherbe eut pour frére & ſœurs, Antoine de Malherbe, Ecuyer, Anne de Malherbe, femme de Gabriel D'ELBÉE, Ecuyer, Sieur de Bellean, & Renée de Malherbe, avec leſquels il fit un partage Noble le 20. Novembre 1599. des biens qui leur étoient échus par la mort de leur pére & mére ſuſnommés.

René de Malherbe, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de Poillé & d'Huchigni, & Charlote GRUEL, mariée le 27. Décembre 1563. fille de Jean Gruel, Chevalier, Seigneur de la Frete, & de Charlote MONNEY. Que ledit René de Malherbe, fut ſucceſſivement Maître d'Hôtel ordinaire de la Reine de Navarre, par Lettres du premier Décembre 1548. Maître d'Hôtel du Duc de Vendôme, le 10. Décembre 1552. Capitaine & Gouverneur des Ville, Château & Duché de Vendôme, le 14. Juin 1562. & Commandant 50. Arquebuſiers à Cheval, deſtinés à la Garde de la dite Ville de Vendôme, le 13. Août ſuivant. Qu'il fut commis dans la même année pour faire la Montre des Vaſſaux Nobles de ce Duché & autres ſujets à l'Arriéreban, & qu'il étoit fils de Noble homme

René de Malherbe, I. du nom, Chevalier, Seigneur de Poillé, d'Huchigni & de Pierre, Gouverneur des Pays & Duché de Vendômois, & de Jaquette HENAULT, qu'il épouſa le 8. Août 1541. fille de Noble homme Denis Henault, Seigneur de S. Denis ſur Loire, Capitaine de la Ville de Blois, & de Louiſe BOUDET. Que ledit René de Malherbe fit un partage le 19. Février 1542. avec Jaques de Malherbe, Ecuyer, Marguerite de Malherbe, femme de Noble homme Gabriel DE LA GOUBERTIERE, & Renée de Malherbe, femme de Noble homme Louis

Digitized by Google

Hautemerle, Ecuyer, ſes frère & ſœurs, des biens qui leur étoient échus par la mort de Noble homme

François de Malherbe, I du nom, leur pére, Ecuyer, Seigneur de Poiſſé, de la Roche-de Pierre & de Villeneuve, dont le mariage avoit été accordé avant le 17. Decembre 1522, avec Marguerite de Garguesalle, fille de Noble homme Jean de Garguesalle, Chevalier, & d'Anne de Pétun, qui lui avoient conſtitué pour dot la ſomme de 2600. liv. ledit François, fils aîné & héritier principal de Noble perſonne

Guillaume de Malherbe, Ecuyer & de Jeanne des Touches, qu'il épouſa le 7. Janvier 1463. fille de Pierre des Touches, Ecuyer, Seigneur des Haies, & de Perrine de Vançai. Que ledit Guillaume de Malherbe, lequel fut commis le 27. Août 1491. pour conduire au Siége de la Ville de Rennes, les Nobles & autres ſujets au Ban & Arrièreban des Pays & Duché de Touraine, fit un partage ſolide avec Jean de Malherbe, ſon frère puîné, Ecuyer, des biens de leur pére & mére, nommés

Jean de Malherbe, Ecuyer, & Jaquine de Poisay, ſa femme, Dame de Poiſſé, au nom de laquelle il fit un hommage de la Métairie de la Borde, le 12. Mars 1469. à Noble & puiſſant Seigneur Jean de Fromentières, Chevalier, Seigneur de Marçon

** D'Or à trois Jumelles de Gueules, poſées en Faſce l'une au-deſſus de l'autre, & deux Leopards* auſſi de Gueules, affrontés & poſés au Chef de l'Ecu*

⁂

Louis MARANDON, Ecuyer, Seigneur & Baron de la Maiſonfort en Berri, mouvante du Roi à cauſe de ſa Groſſe Tour d'Iſſoudun, & dont il fit hommage à Sa Majesté en ſa Chambre des Comptes à Paris le 24. Octobre 1721. a été ſucceſſivement pourvû des Offices de Tréſorier de Madame la Ducheſſe de Berri, le 2. Novembre 1715. de Receveur général des Finances de ladite Province de Berri, le 8. Mars 1719. & de Conſeiller Secrétaire du Roi, Maiſon, Couronne de France & de ſes Finances, le 3. Juillet 1721. Il épouſa 1° le 23. Juillet 1711. Marie Françoiſe Doucet, fille de Nicolas-Louis Doucet, Receveur général des Fermes à Sedan, & de Marie Mabille. 2° le 25. Juillet 1724. Marie Anne Louiſe Guillois, fille de Claude Guillois, Payeur des Rentes de l'Hôtel de Ville de Paris, & de Marie Françoiſe Houalet. 3° le 11. Janvier 1735. Geneviève Catherine Poupin, fille de Pierre Poupin-de Nomion, Ecuyer, Conſeiller Secrétaire du Roi, Maiſon, Couronne de France & de ſes Finances, auſſi Receveur général des Finances de Berri, & de Jeanne Gautier de Vaux. De ſon premier mariage, il a un fils nommé Louis-François Marandon-de la Maiſonfort, Ecuyer, né à Paris le 28. Novembre 1715.

Les Armes qui ont été réglées par le Juge d'Armes de France, pour ledit Sieur Marandon de la Maiſonfort, en qualité de Sécretaire du Roi, ſont

De Gueules à un Chevron d'Or, accompagné de trois Têtes de Héron d'Argent, arrachées, & poſées deux en Chef, & l'autre ſous le Chevron. L'Ecu timbré d'un Caſque de profil.

---

* Ecartelé: Louis: d'Or à deux Jumelles ... et deux Lions passans

ANTOINE-JOSEPH-EMANUEL MARCHAND, Seigneur de la Châtelaine, Chevalier d'Honneur en la Cour des Comptes, Domaines, Aides & Finances du Comté de Bourgogne, ſéante à Dole, pourvû en 1731, ſur les preuves de ſa Nobleſſe, certifiées au Roi par le Juge d'Armes de France; & qui juſtifient que ledit Antoine-Joſeph-Emanuel Marchand, né & batiſé le 20 Décembre 1711, & Claudine-Céſarine, & Jeanne-Batiſte-Anne-Henriette Marchand, ſes ſœurs, ſont enfans de

Charles-Antoine Marchand, Ecuyer, Seigneur de Bannans, & d'Henriette du SAIX, ſa femme, fille de Pierre-Joſeph du Saix, Seigneur de Chateillac & de Virechâtel, & que ledit Charles-Antoine Marchand, eut pour pére & mére,

Simon Marchand, Ecuyer, Sieur des Planches, Capitaine de 200 hommes de pied, pour le ſervice de Sa Majeſté Catholique dans les Païs-bas, & Claudine JUNET, mariée le 2 de Septembre 1634, fille de Philbert Junet, qualifié Ecuyer Capitaine de la Riviere, & de Marguerite FRANCHET. Ledit Simon fils de

Philipes Marchand, II du nom, Ecuyer, Sieur de la Châtelaine, Gentilhomme de la Maiſon de l'Archiduc Albert d'Autriche, & de Marguerite GAGNEPAIN, qu'il avoit épouſée le 13 du mois d'Août 1592, fille de Simon Gagnepain, Ecuyer & de Nicole TOURNIER. Que ledit Philipes Marchand, batiſé le 29 Mai 1570 fit homage le 6 Octobre 1600 de ladite Terre & Seigneurie de Châtelaine, mouvante du Comté de Bourgogne, & qu'il étoit fils de

Philipes Marchand, I du nom, Ecuyer, Receveur général des Domaines & Confiſcations au Comté de Bourgogne, & de Demelle MOUCHET, ſa femme. Que ledit Philipes Marchand, qui étoit l'an 1555 Châtelain de la Terre & Seigneurie de la Châtelaine, en acquit enſuite la propriété par l'échange qu'en firent avec lui le 22 Juin 1569 les Archiducs d'Autriche, contre un droit d'Eminage qu'il avoit dans la Ville d'Arbois, & que ladite Demelle Mouchet, fit ſon Teſtament le 9 Février 1572.

D'Or, à trois Têtes de Paon d'Azur, poſées deux & un.*

* * *

FRANÇOIS CLAUDE DE MARMANDE, Seigneur de Tourville & du Grand-Hameau de Romain en Champagne, Diocèſe & Election de Rheims, Généralité de Chaalons, & Gendarme de la Garde du Roi, épouſa le 28 Décembre 1714 Marie HOUDAN DE LA CRESSONIERE, fille de Jacques-Nicolas Houdan, Ecuyer, Seigneur de la Creſſoniere, & de Marie JOURDAIN. Il a de ce mariage ſix enfans, ſavoir, 1 Marie Antoine de Marmande, né le 24 Novembre 1715. 2 Charles François de Marmande-de Tourville, né le 20 Octobre 1721. 3 Frédéric Jérôme de Marmande-de Tourville, né le 21 Octobre 1723. 4 Marie-Anne de Marmande, née le 25 Janvier 1717. 5 Thérèſe-Joſeph de Marmande, née le 29 Juillet 1719. & 6 Marie Anne Eliſabeth de Marmande, née le 4 Août 1720. Ledit François-Claude de Mar-

---

* ERRATUM. Liſez parti d'or et azur.

Google

mande a juſtifié par Titres, qu'il eſt fils de

Claude de Marmande, Seigneur de Tourville, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, & ancien Maréchal des Logis des Gendarmes de la Garde de Sa Majeſté, & de Marie-Liſſe d'Avennes, mariée le 21. Mai 1686. veuve d'Alexandre de la Bruyere, Ecuyer, Seigneur des Grands Hameaux de Romain, & fille de Louis d'Avennes, Ecuyer, Seigneur d'Harcanville, de Treſſicourt*, des Hameaux-de-Romain, &c. & de Madelène de Combrat, & que ledit Claude de Marmande, batiſé dans l'Egliſe de S. Paul, à Paris, le 28. Novembre 1643. eut pour pére & mére,

Martin de Marmande, Ecuyer, ſucceſſivement Valet de Chambre du Roi Louis XIII. l'an 1625. Huiſſier de la Chambre de Sa Majeſté, par Lettres de retenue du 8. Aouſt 1629. & Maître d'Hôtel ordinaire du Roi Louis XIV. par Lettres du 20. Décembre 1648. & Ambroiſe Chapuis, ſa femme, qu'il avoit épouſée le 3. Novembre 1625. fille de Noble homme Gabriel Chapuis, vivant Sécretaire Interpréte pour le Roi des Langues Etrangéres, & d'Ambroiſe Abaria, ſa femme.

Les Armes qui ont été réglées par les Commiſſaires du Roi, ſur le fait des Armoiries, le 18. Janvier 1698. pour ledit Claude de Marmande, & dont ledit François Claude de Marmande, ſon fils, eſt en droit de joüir par ſes priviléges, ſont :

D'Or, à un Cheſne de Sinople, poſé ſur une Terraſſe de même, mouvante de la pointe de l'Ecu, & un Lion de Sable paſſant au pied du Cheſne.

⁂

LÉON-RAIMOND DE LA MARTONIE, Ecuyer, Seigneur du Gagnon & de Rouffillon en partie, demeurant dans ſa Maiſon noble du Gagnon, Paroiſſe de S. Germain du Seudre en Saintonge, Dioceſe & Election de Saintes, Parlement de Bourdeaux, Généralité de la Rochelle, épouſa le 13. Février 1714. Suſanne Galateau, fille de Jaques Galateau, qualifié Ecuyer, Seigneur du Gail, & de Marie Garnier. De ce mariage il a eû entr'autres enfans, 1. Julie de la Martonie, née le 30. Juillet 1715. & 2. Suſanne de la Martonie, née le 31. Juillet 1716. reçûe dans la Maiſon Royale de S. Louis à S. Cir, le 9. Juillet 1728. ſur les preuves de ſa Nobleſſe, qui furent alors certifiées au Roi, & qui juſtifient que ledit Léon Raimond de la Martonie, étoit fils de

Raimond de la Martonie, Ecuyer, Seigneur du Gagnon, & de Jeanne de Guip, mariée le 15. de Janvier 1684. fille de Jean de Guip, Ecuyer, Seigneur de Porcherelle & de la Parée, & de Jeanne du Gravier. Que ledit Raimond de la Martonie, eut pour frére aîné, Gaſton de la Martonie, Seigneur de la Martonie, de Bouzac**, de Puimer & de Puibrand, lequel de ſon mariage avec Jeanne Guiton de Maulevrier, Dame du Gagnon, eut un fils nommé Jean de la Martonie, Seigneur de Bruzac, qui épouſa le 14. Février 1667. Marie Chapelle, fille de François Chapelle, Marquis de Jumillac, & de Marie Davis. & que leſdits Gaſton & Raimond de la Martonie, eurent pour pére & mére.

---

* Erratum. Lisez [illegible]. — ** Lisez de Bruzac.

Jaques de la Martonie, Ecuyer, Seigneur de la Martonie, de Bas, de Bruzac, de Puibérand & de Farges, demeurant dans son Château de la Martonie, près de S. Jean d'Ecole en Périgord, & Isabeau de Montagrier, qu'il épousa le 30. Janvier 1607, fille de Noble Antoine de Montagrier, & d'Isabeau d'Abzac-de la Douze, Seigneur & Dame de Marnuates, de Gresignac, de Lage, de Bressac & de Montagrier: Que ledit Jaques de la Martonie, & Raimond de la Martonie, son frère, élu Evêque de Limoges, après Henri de la Martonie, leur oncle, dont il avoit été Coadjuteur en qualité d'Evêque de Calcédoine, étoient enfans de

Gaston de la Martonie, Seigneur de la Martonie, de Bruzac, de la Roche près de Thiviers, de Milhac & du Chastard S. Paul, Chevalier de l'Ordre du Roi, & de Françoise de la Bastide, mariée le 17 Mai 1573, veuve de François de Carbonnier, Seigneur de Chamberri, & fille d'Annet de la Bastide, Seigneur de Cognac, Baron de Chateaumorand, Chevalier de l'Ordre du Roi, & de Marguerite de Pompadour. Que ledit Gaston de la Martonie avoit pour frères & sœurs, savoir 2 Henri de la Martonie, Evêque de Limoges, en 1587 & Abbé de S. Just en Beauvoisis, mort le premier Octobre 1618. 3 Géofroi de la Martonie, Conseiller au Parlement de Bourdeaux, Archidiacre & Chanoine de S. André de ladite Ville, sacré Evêque d'Amiens le 15 Aoust 1577 & mort le 17 Décembre 1617. 4 Jaques de la Martonie, Seigneur de Puiguilhem, marié avec Françoise de Hauteclaire, & mort en 1615. 5 Claude de la Martonie, femme de N de Cervant, Seigneur de Bauche. 6 Anne de la Martonie, laquelle étant veuve de François d'Abzac, épousa en secondes noces le 16 Décembre 1559 François d'Alone, Seigneur des Ayets & de la Tiboudière. 7 Isabeau de la Martonie, mariée le 17 Décembre 1559 avec Jaques Goumard, Seigneur de Beaufrut en Saintonge. & 8 Françoise de la Martonie, femme de François de Javerlhac, Seigneur de Grospuis. Et que ledit Gaston de la Martonie & sesdits frères & sœurs avoient pour père & mère

Géofroi de la Martonie, Ecuyer, Seigneur de S. Jean d'Ecole, de Thiviers, de Condat, de Puiguilhem & de Milhac, & Marguerite de Mareuil-de Villebois, laquelle il avoit épousée le 21 Mars 1533, fille de Jean de Mareuil, Baron de Montmoreau, & de Louise du Fou du Vigean, & sœur de Madelène de Mareuil mariée le 18 Juin 1522 avec Louis de Montberon, Seigneur d'Auzances. Que ledit Géofroi de la Martonie, & Françoise de la Martonie, sa sœur, femme de François de Beinac, Baron de Beinac & de Comargue en Perigord, qu'elle épousa le 21 Juin 1523, étant alors agée de 19 ans, étoient enfans de

Mondot de la Martonie, Chevalier, Seigneur de S. Jean d'Ecole, de Thiviers, de Condat, de Puiguilhem & de Milhac, Prémier Président du Parlement de Bourdeaux, puis Prémier Président du Parlement de Paris l'an 1514 & de Jeanne de Vernon, mariée le 8 Aoust 1502, fille de Raoul Vernon, Seigneur de Montberon & du Chatelier. Que ledit Mondot de la Martonie, suivant l'Histoire de Blois, par Bernier (page xxxiij des Preuves) fut un des Juges de la dissolution du mariage de Louis XII avec Jeanne de France l'an 1498 fit son Testament le 27 Septembre 1516 mourut à Blois l'an 1517 & eut pour frères, 2 Jean de la Martonie, Abbé de Peiruse, puis Evêque d'Acqs en 1516 3 Gaston de la Martonie, Conseiller au Parlement de Bourdeaux, puis Evêque d'Acqs, après son frère, l'an 1519 4 Robert de la Martonie, Chevalier, Seigneur de Bonnes, Maître d'Hôtel ordinaire du Roi, & 5 N de la Martonie, Chanoine & Archidiacre de Bourdeaux, Conseiller au Conseil Privé: Que lesdits Jean, Gaston, Mondot, Robert & N de la Martonie, eurent pour pére & mére,

Etienne de la Martonie, Seigneur de la Martonie, Conſeiller au Parlement de Bourdeaux, & Iſabeau de Pompadour, mariée l'onziéme Septembre 1465, fille d'Elie, Seigneur de Pompadour; Ledit Etienne de la Martonie vivant encore l'an 1486.

De Gueules, à un Lion d'Or, la langue & les ongles de Sable.

❧

CHARLES DE MASCUREAU, Ecuyer, Seigneur de Plainbeau, ci-devant Capitaine dans le Régiment de Beauce, Infanterie, demeurant au lieu de la Garde, Paroiſſe de Genouillac, Election d'Angoulême, Diocéſe & Généralité de Limoges, épouſa le 26 Février 1713. Marie de Couhé, fille de René de Couhé, Ecuyer, Sieur de la Garde, & de Jeanne Sanio. De ce mariage il a eû entr'autres enfans, Françoiſe de Maſcureau-de Plainbeau, née le 21. Septembre 1723. & reçûë à S. Cir le 12 Juin 1733. ſur les Titres qui furent produits alors pour ſa reception, & qui juſtifient que ledit Charles de Maſcureau, & Marie de Maſcureau ſa ſœur, femme de François Barbarin, Ecuyer, Sieur de Laupaie, étoient enfans de

Jean de Maſcureau, III. du nom, Ecuyer, Sieur de la Chapelle, & de Jaquette Dalphin, ſa ſeconde femme, mariée le 11 Juin 1680, fille d'Elie Dauphin, Ecuyer, Sieur de la Faurie, & d'Avice Dauphin. Que ledit Sieur de la Chapelle, maintenu dans ſa Nobleſſe par Ordonnance de M. d'Agueſſeau, Commiſſaire départi dans ladite Généralité de Limoges, du 26 Avril 1667, avoit épouſé en premiéres nôces le 26 Aouſt 1663 Marguerite des Planches, fille de René des Planches, Notaire, & de Marie Bariolin, dont une fille unique, nommée Marie de Maſcureau, vivante en 1683. Qu'il eut pour fréres, 2 Louis de Maſcureau, Ecuyer, Sieur de Moret, marié le 14 Mai 1671 avec Eliſabeth Rampion de Villoutier, dont poſtérité, & 3 Jacob de Maſcureau, Ecuyer, Sieur de Maillac, qui épouſa le 13 Juin 1655 Marie-Marthe de Chamborant, fille de Joachim de Chamborant, Ecuyer, Seigneur de Droux, & de Caterine Des Vaux, & que ces trois fréres étoient enfans de

Louis de Maſcureau, Ecuyer, Sieur des Vergnes, & de Françoiſe de Chevrier, mariée le 9 Aouſt 1620, fille de Jacob de Chévrie, Ecuyer, Sieur du Petit Moulin, & de Marie Goudon. Que ledit Louis de Maſcureau étoit frére aîné de 2 Jean de Maſcureau, qui a fait la branche des Seigneurs de Ste Tére, ci-aprés, de 3 Louis de Maſcureau, Ecuyer, Sieur de Maillac & de la Chapelle, qui fut marié le 24 Juin 1630, avec Jeanne du Cimetiere, fille de Pierre du Cimetiére, Ecuyer, Sieur de Villemorin, & de Marie du Coucert, & de 4 Jaques de Maſcureau, Ecuyer. Que ces quatre fréres eurent pour pére & mére

Jean de Maſcureau, II. du nom, Ecuyer, Sieur des Vergnes, & Jaquette des Champs, dont le mariage fut accordé le 15 Juillet 1582. Que ledit Jean de Maſcureau eut pour frére Léonard de Maſcureau, Ecuyer, Seigneur de Puyrenou, lequel épouſa le 11 Mai 1564 Marguerite de Montcocueur, fille de Jean de Mon-

Aaa iij

ſrebeuf, Ecuyer, & de Marguerite CORTET, & qui fut déclaré Noble & de Noble race, comme fils de Martial de Maſcureau, ſon Biſayeul, Ecuyer, Sieur de la Peſcherie, par Jugement des Commiſſaires députés par le Roi pour le réglement des Tailles en l'Election d'Angoumois, du 17 Février 1599; & qu'ils étoient enfans de Noble homme

Jean de Maſcureau I du nom, Ecuyer, Seigneur de Puiraveau, & d'Anne DE ROUSSE, avec laquelle il fut marié le 16 Août 1541; & que ledit Jean de Maſcureau, qualifié Ecuyer dès l'an 1511, fournit ſon aveu du Village de Puiraveau, le 26 Septembre 1544, au Connétable Anne de Montmorenci, comme Seigneur & Baron de Montberon.

SEIGNEURS DE Sᵗᵉ TERE.

JEAN DE MASCUREAU III du nom, Ecuyer, Sieur de la Gandime (fils puîné de Jean de Maſcureau II du nom, & de Jaquette DES CHAMPS) partagea avec ſes freres, la ſucceſſion de leur pere & mere le 6 Juin 1617, & de ſon mariage accordé le 17 Février 1623 avec Marguerite DU CIMETIERE, ſœur de ladite Jeanne du Cimetiere, Dame de Meſſac, il eut pour fils

Gabriel de Maſcureau, Ecuyer, Seigneur de Villars & de la Gandinie, qui épouſa le 22 Novembre 1661 Marie CAILLOU, fille de Jean Caillou, Ecuyer, Seigneur de Sᵗᵉ Tère, & de Marie VIVANT DE LA CORBIERE, & qui fut maintenu dans ſa Nobleſſe par deux Ordonnances des 20 Avril 1667 & 21 Février 1669, l'une de M. d'Agueſſeau, Commiſſaire départi dans la Généralité de Limoges, & l'autre de M. Barentin, Commiſſaire départi dans celle de Poitiers. Gabriel de Maſcureau & Marie Caillou furent les pere & mere de Jaques de Maſcureau ci-après, & de Marie de Maſcureau, femme de Joseph DE LA ROUFFIE, Seigneur de la Rouffie en Périgord.

Jaques de Maſcureau, Ecuyer, Seigneur de Sᵗᵉ Tère, demeurant dans la Paroiſſe de Béneſt ſur Charente, Dioceſe & Généralité de Poitiers, épouſa le 9 Février 1699 Marie-Anne AUGRON, fille d'Adrien Augron, Seigneur de la Barre, l'un des 75 anciens Bourgeois de la Maiſon Commune de Poitiers, & de Marie DE MONTENAI; & il fut maintenu dans ſa qualité de Noble & d'Ecuyer, par deux Ordonnances des 14 Juillet 1701 & 4 Avril 1715, l'une de M. Bégon, Commiſſaire départi dans la Généralité de la Rochelle, & l'autre de M. Quentin-de Richebourg, Commiſſaire départi dans celle de Poitiers. De ladite Marie-Anne Augron, il eut pour enfans, François de Maſcureau, qui ſuit, & Marie de Maſcureau, mariée le 14 Septembre 1720 avec René THOREAU, Seigneur de S. Chartre & du Breuil, près de Mirebeau, Juge Conſervateur à Poitiers.

François de Maſcureau, Ecuyer, Seigneur de Sᵗᵉ Tère, batiſé le 9 Mars 1707, fut reçû Page du Roi dans ſa Grande Ecurie, le 25 Septembre 1723 ſur les Titres qu'il produiſit alors pour juſtifier ſa filiation.

Faſcé d'Argent & de Gueules de ſix pieces; Coupé d'Argent, à trois Fioles de Gueules, poſées deux & une.

Digitized by Google

Antoine de MAUSSABRÉ, Ecuyer, Seigneur des Genets, Mouſquetaire du Roi, demeurant dans la Paroiſſe de S. Ours à Loches, épouſa le 14. Janvier 1731. Henriette Cotherel, fille de Joſeph-Paſcal Catherel, Seigneur de Grandchamp, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, & Maréchal des Logis de la ſeconde Compagnie des Mouſquetaires du Roi, & d'Antoinette Passavant; Il a juſtifié par le Contrat de ce mariage, qu'il eſt fils de

René de Mauſſabré, Ecuyer, Seigneur de Buſſière, de la Sabardière, des Genets & de Chambrelain, Capitaine dans le Régiment de Piémont, & de Marie de Preaux, ſa femme; & que ledit René de Mauſſabré, fut maintenu dans ſa qualité de Noble & d'Ecuyer, par Ordonnance de M. Chauvelin de Beauſejour, Commiſſaire départi dans la Généralité de Tours, du 30. Octobre 1715. Les Titres énoncés dans cette Ordonnance, remontent juſqu'à Claude de Mauſſabré, Ecuyer, Sieur de la Sabardière, l'an 1583, dont le petit-fils Gaſpard-Charles de Mauſſabré, biſayeul de celui qui donne lieu à cet article, étoit frère aîné de Louis de Mauſſabré, Ecuyer, Sieur de Bordebure, dont il ſera fait mention dans l'article ſuivant.

SEIGNEURS DE GASTESOURIS.

Jean de MAUSSABRÉ, Ecuyer, Seigneur de Gaſteſouris & de Badecon, demeurant dans la Paroiſſe de Cluis deſſus, Election d'Iſſoudun, Dioceſe & Généralité de Bourges, épouſa le 8 Novembre 1706. Agnès-Angelique de Douheut, fille de Léon de Douheut, Ecuyer, Seigneur du Bois-Douheut, de Chamouſſeau, &c. & de Catherine de Preville. De ce mariage il a eû entr'autres enfans Marie-Roſe de Mauſſabré, née le 23 Mars 1708, reçûe à S. Cir le 28 Mars 1717, ſur les Titres qui furent produits alors pour ſa réception, & qui juſtifient que ledit Jean de Mauſſabré eut pour père & mère,

Claude de Mauſſabré, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de Gaſteſouris, & de Gabrielle de Merigot, mariée le 20 Aouſt 1674. fille de Gabriel de Merigot, Seigneur de S. Fére, Chevalier de l'Ordre du Roi, Gentilhomme ordinaire de ſa Chambre, & Sénéchal de la Marche, & de Marie du Rieu. Que ledit Claude de Mauſſabré, maintenu dans ſa Nobleſſe depuis l'an 1526. par Ordonnance de M. Lambert d'Herbigny, Commiſſaire départi dans ladite Généralité de Bourges, du 30 Septembre 1667. eut pour frère & ſoeur Louis de Mauſſabré, Ecuyer, Seigneur de la Sabardière, & Charlote de Mauſſabré, femme de Jean de Dueil de Pontis, Ecuyer, Seigneur de la Cellette, Baili de Combrailles, & qu'ils étoient enfans de

Louis de Mauſſabré, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de Bordebure, des Bourdins, de Badecon, &c. & de Marie de Razes, qu'il épouſa le 21 Aouſt 1646. fille de Pierre de Razes, Ecuyer, Sieur de Muret, de Gaſteſouris, &c. & d'Isabelle Girault de Bellefonds. Que ledit Louis de Mauſſabré, & Gaſpard-Charles de Mauſſabré, ſon frère aîné, dont il a été fait mention à l'article précedent, étoient enfans de

Gilbert de Mauſſabré, Ecuyer, Sieur de la Sabardière, & de Gilberte de S. Ines, mariée le 6 Mars 1583. fille de Gilbert de S. Ines, Seigneur de Lavan,

& de Jeanne de Jarrie. Ledit Gilbert fils de

Claude de Mauſſabré I du nom, Ecuyer, Sieur de la Sabardière & de Badecon, & de Marguerite de Barrançon, qu'il épouſa le 15 Octobre 1554 fille de Jean de Barbonçon, Chevalier, Seigneur de Cherron, & de Bertrande de Certs, & que ledit Claude, eut pour pére & mére.

Louis de Mauſſabré, I du nom auſſi Ecuyer, Seigneur de la Sabradière, & de Jeanne de Balen.

D'Azur, à un Lambel d'Or, de trois pendans.

* * *

PIERRE DE MAYES, Ecuyer, Seigneur de la Vilatelle, Lieutenant des Maréchaux de France dans la Province d'Auvergne, demeurant dans la Ville de Riom, Diocèſe de Clermont, naquit le 13 Mai 1693. & fut reçu Page du Roi dans ſa Grande Ecurie, le 30 Mars 1710. puis Mousquetaire de Sa Majeſté dans ſa ſeconde Compagnie l'an 1714. Les Titres qui furent produits alors pour ſa réception, juſtifient qu'il eut pour pére & mére, Noble

Joſeph Marien de Mayes, Ecuyer, Seigneur de la Villatelle, & de Louiſe Bourdeix, qu'il avoit épouſée le 8. Mai 1683 fille de Gilbert Bourdeix, Sieur de la Sicaune, & de Marie Lami. Que ledit Joſeph Marien de Mayes, né le 17 Janvier 1663 fit hommage au Roi en ſon Bureau des Finances à Riom le 24 Janvier 1684. pour ſa Terre de la Vilatelle ſituée dans le Paroiſſe de S. Gervais Election de Gannat en Bourbonnois, mouvant en Fief du Roi, à cauſe de ſon Duché d'Auvergne & qu'il étoit fils de

François de Mayes, Ecuyer, Seigneur de la Vilatelle, & d'Hauteroche, & de Marie Barthomivat, mariée le 17 Août 1659 fille de Noble homme François Barthomivat, Sieur du Colombier, & d'Anne du Fresne. Que ledit François de Mayes, & Pierre de Mayes, ſon frére, Ecuyer, Sieur de la Faye, étoient enfans de

Jean-Gilbert de Mayes, Ecuyer, Seigneur de la Vilatelle, & de Françoiſe Pelisson, qu'il épouſa le 29 Avril 1629. fille de Paul Péliſſon, Ecuyer, Sieur de Rodon, & de Philipe de la Roche. Que ledit Jean-Gilbert de Mayes, héritier inſtitué par le Teſtament de Gabrielle de Macon ſa mére, du 5 Octobre 1621. avec ſubſtitution en faveur de Gilbert & de Gui de Mayes, ſes fréres, étoit fils de Noble

Pierre de Mayes, Ecuyer, Seigneur de Vilatelle, dont le mariage fut accordé le 3 Février 1598 avec ladite Gabrielle de Macon, fille de Noble Guillaume de Macon, Sieur du Chier, & de Marie du Cann. Ledit Pierre, fils de Noble

Jaques de Mayes, Ecuyer, Seigneur de la Vilatelle, & de Marie de Prompsat, fille de Pierre de Prompsat, Sieur du Puis-S. Bonnet. Que ledit Jaques de Mayes, lequel par ſon Teſtament du 31. Octobre 1574. voulut être enterré dans ladite Egliſe de S. Gervais, lieu de la Sépulture de ſes prédéceſſeurs, eut pour ſoeur Jaquette de Mayes, femme de Bertrand de Beclaines, Seigneur de Réclaines, Ecuyer de la Grande Ecurie du Roi, & qu'ils étoient enfans de

Bertrand Mayes, Ecuyer, Seigneur de la Vilatelle, qui épouſa le 28 Mai 1475 Anne ASTORG, fille de Noble homme Hugues Astorg, Ecuyer, Seigneur de Montires. Ledit Bertrand, fils de Noble homme

Antoine Mayes, Damoiſeau, Seigneur de la Vilatelle, & de Florette DE BONNEFONT, & ledit Antoine, fils de Noble homme

Grégoire Mayes, Damoiſeau, & de Michelle BIOLET, laquelle étoit remariée l'an 1454 avec Noble perſonne Hugues DE BONNEFONT, Damoiſeau, & que ledit Grégoire & Guillaume Mayes, ſon frére, Religieux à la Chaiſe-Dieu, eurent pour pére Noble

Jean Mayes, vivant avant l'an 1400.

D'Or, à deux Chevrons de Gueules, poſés l'un au-deſſus de l'autre, & accompagnés en chef de deux demi vols d'Aigle d'Azur, abaiſſés.

◆

ARMAND DE MEAUNE, Ecuyer, Seigneur d'Hunon, demeurant dans la Paroiſſe de Noyant, Dioceſe d'Angers, Election de Baugé, & Généralité de Tours, épouſa le 7 Mai 1681 Gabrielle LE JUMEAU, fille de Touſſaint le Jumeau, Ecuyer, Seigneur des Perrières, & de Gilberte DE VILLIERS. De ce mariage il eut entr'autres enfans, Renée de Meaune d'Hunon, née le 3 Octobre 1685, & reçûë à S. Cir le 20 Août 1694 ſur les Titres qui furent produits alors pour ſa réception, & qui juſtifient que ledit 1 Armand de Meaune, frére de 2 Marie de Meaune, qui fut mariée avec Charles DE MONDION, Ecuyer, Seigneur de la Roche, & de 3 Jaquine Gabrielle de Meaune, femme de Jaques DE VILLIERS, Ecuyer, Seigneur du Teil, eut pour pére & mére,

Gabriel de Meaune, Ecuyer, Seigneur de la Métairie & d'Hunon, dans ladite Paroiſſe de Noyant, & Marie DE L'ETANG, ſa ſeconde femme, qu'il avoit épouſée le 21 Juin 1650, fille de Louis de l'Etang, Ecuyer, Sieur des Granges, Gentilhomme ſervant de la Reine Marguerite, & d'Anne LE GOUX. Que ledit Gabriel de Meaune, avoit été marié en prémiéres noces le 9 Juin 1643 avec Marie DE LA COUR, fille de Chriſtophe de la Cour, Ecuyer, Sieur du Freſnay, & de Diane DE JARZÉ DE MILLÉ, & qu'il tranſigea le 23 Février 1654 avec Gérard de Meaune, ſon frére puîné, Ecuyer, Seigneur de Beauvais, ſur les diférends qu'ils avoient à cauſe du ſupplément de partage que celui-ci demandoit dans les ſucceſſions de leur pére & mére, nommés

Jean de Meaune, Ecuyer, Seigneur de la Métairie, & Claude DE CHAMPAGNE, qu'il épouſa le 11 Juillet 1598, veuve de Noble Germain DES VAUX, Seigneur de la Barbotinière. Ledit Jean, fils de Noble homme

René de Meaune, Seigneur de la Métairie & de la Cheſnelérie, & d'Anne LE BIGOT, mariée le prémier Février 1570, lors veuve de Noble homme Boein Menoit, Sieur du Mortier au Loup. Que ledit René de Meaune, eut pour frère aîné Noble homme Antoine de Meaune, Ecuyer, Seigneur des Fourneaux, Archer de la Compagnie du Comte du Lude, l'an 1570. & qu'il reçut de lui ſon partage Noble dans les ſucceſſions de leur père & mère, nommés Noble homme

Nicolas de Meaune, Ecuyer, Seigneur des Fourneaux, & Claude Ricealdeau ſa femme, qu'il avoit épouſée avant le premier Octobre 1535. Que ledit Nicolas eut pour ſœur Caterine de Meaune, femme de Noble homme Jean Robert, Ecuyer, Seigneur de la Vallée, Archer de la Garde du Roi, l'an 1528. & qu'ils étoient enfans de Noble homme

Gérard de Meaune, Ecuyer, Seigneur des Fourneaux, & de Claire de Gasnans. Ledit Gérard, fils de Noble homme

Noel de Meaune, Ecuyer, Seigneur des Fourneaux, Archer de la Garde du Roi, l'an 1477. & lequel fut marié dans la Paroiſſe de Brain, Dioceſe d'Angers, le 3 Avril 1469. avec Caterine le Jai, fille de Noble homme Jean le Jai, Ecuyer.

Cette Famille portoit anciennement pour Armes, d'Argent, à une Bande loſangée de Gueules, accompagnée de quatre Fleurs de Lis de Sable, poſées en Bande, deux en chef, & deux en pointe, & elle porte actuellement

D'Argent, à une Bande fuſelée de Gueules, accompagnée de ſix Fleurs de Lis de Sable, poſées en Bande, trois en chef & trois en pointe.

* * *

PIERRE DE MELET, IV du nom, Ecuyer, Seigneur de la Maiſon Noble de la Salle de Caſtelvieil, Gendarme de la Garde du Roi, puis Brigadier de ladite Compagnie, & Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, demeurant dans la Paroiſſe de Notre-Dame dudit lieu de Caſtelvieil, au Comté de Benauges, Dioceſe de Bazas, & Généralité de Bourdeaux, obtint du Roi au mois de Juin 1736. une penſion de 600 liv. pour ſa retraite, en conſidération de ſes ſervices. De ſon mariage accordé le 11 Septembre 1697. avec Marie-Roſe Fortassis, fille de Pierre Fortaſſis, & d'Iſabeau Breuer, habitans de la Paroiſſe de S. Léger, dans la Juriſdiction de Sauveterre, il a eû pour enfans 1 Pierre de Melet, Ecuyer, né le 29. Mai 1698. & élevé Page du Prince Ragotzi; 2 Barthelemi de Melet; & 3 Caterine de Melet, née le 14. Octobre 1702. reçûe à S. Cir le 9. Octobre 1714. ſur les Titres qui furent produits alors, & qui prouvent que ledit Pierre de Melet, eut pour père & mère Noble

Pierre de Melet, III du nom, Ecuyer, Seigneur de Caſtelvieil, de Hauteroque, &c. & de Barthelemie Pascal, qu'il épouſa le 17 Août 1676. fille de Jean Paſcal, Avocat au Parlement de Bourdeaux, & de Marie la Taste. Que ledit Pierre de Melet, maintenu dans ſa Nobleſſe par Ordonnance de M. Bazin-de Bezons, Commiſſaire départi dans ladite Généralité de Bourdeaux, du 16 Août 1697. mourut au mois de Janvier 1713. & qu'il étoit fils de Noble

Iſaac de Melet, Ecuyer, Seigneur de Caſtelvieil, de l'Iſebeique, de Maiſon

neuve,

Digitized by Google

neuve, &c. & de Marguerite de Borie, ſa ſeconde femme, mariée le 24. Aouſt 1633. fille de Jean de Borie, Ecuyer, Sieur de la Maiſon noble de Roquenégre, & d'Anne de SEGUR; Que ledit Iſaac de Melet avoit épouſé en premieres nôces, le 17. Octobre 1621. Caterine DE BACALAN, fille de Noble Thomas de Bacalan, Ecuyer, Sieur de la Motte, de la Hidle, &c. & de Jeanne BOUVEAU, (duquel premier mariage il eut pluſieurs enfans, dont on n'a point encore juſtifié ici la poſtérité) fut maintenu auſſi dans ſa Nobleſſe depuis l'an 1487. par Ordonnance de M. Pelot, Commiſſaire departi dans la même Généralité, du 5. Mai 1668. & eut pour père & mère, Noble & puiſſant

Pierre de Melet, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de Maiſonneuve, de Laubeſque & de Caſtelvieil, & Eliſabeth ARNOUL-DE S. SIMON, mariée le 15. Avril 1596. fille de Noble & puiſſant André Arnoul-de S. Simon, Seigneur de S. Simon en Saintonge, de Brie en Archiac, de Vaumondois, &c. & de Lucrèce ESCHALLARD, leſquels contribuerent pour la dote de ladite Dlle. de S. Simon, ſa femme de 8000 écus. Ledit Pierre de Melet, fils de Noble & puiſſant

Bernard de Melet, Seigneur de Laubeſque, de la Salle-de Caſtelvieil, de la Maiſon noble de Gontaut, &c. & de Jacobée D'ABZAC, qu'il épouſa le 23. Décembre 1559. fille de Bertrand d'Abzac, Ecuyer, Seigneur de Bellegarde, & de Marguerite THIBAUD. Que ledit Bernard de Melet eut pour père & mère, Noble

Pierre de Melet, I. du nom, Ecuyer, demeurant au lieu de Gontaut en Agénois, & Marguerite DE PUIMAGHAN, mariée le 18. Juillet 1519. comme fille puiſnée de Noble François de Puimaghan, Ecuyer, Seigneur de la Salle de Caſtelvieil, & ſœur de Marguerite de Puimaghan, l'aînée, lors femme de Noble Jean DE MADAILLAN, Ecuyer, Seigneur de Madaillan.

Il y a pluſieurs autres branches de cette Famille, qui ſeront rapportées dans les Regiſtres ſuivans, lorſqu'on aura fourni les preuves de leurs exiſtences.

D'Azur, à un Cerf d'Or, paſſant.

◆

EDMOND DE MENOU, II. du nom, Seigneur du Mez de Pellevoiſin, &c. Lieutenant Colonel d'Infanterie, & Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, demeurant dans la Paroiſſe dudit lieu de Pellevoiſin, Election de Châteauroux, Dioceſe & Généralité de Bourges, épouſa le 28. Avril 1716. Marie DE BONVOUST, fille de Jean Marin de Bonvouſt, Ecuyer, Seigneur de la Touche, & de Marie COURTIN. De ce mariage il a eû pour fils François de Menou-du Mez, né le 30. Décembre 1720. & reçû Page du Roi dans ſa Petite Ecurie, le 16. Mars 1734. ſur les Titres qui furent produits alors pour ſa réception, & qui juſtifient que ledit Edmond, (apellé auſſi Edme) de Menou, eut pour ſœur Marguerite de Menou, née le 9. Octobre 1691. reçûë à S. Cir le 13. Juin 1702. & qu'ils étoient enfans de

François de Menou, Ecuyer, Seigneur du Mez de Pellevoiſin, du Pleſſis, &c.

& de Jeanne d'Assi, mariée le 8. Novembre 1659. fille de François d'Assi, Ecuyer, Seigneur de Rochefolle, & de Marie-Madelène Lambault. Que ledit François de Menou, fit un partage le 26. Février 1690. avec Edmond, Louis & Claude de Menou, ses fréres puînés, des biens qui leur étoient échus par la mort de leur pére et mere, nommés

Louis de Menou, Ecuyer, Seigneur du Mez, de Pellevoisin, & Claude Barandin, qu'il épousa le 23. Novembre 16[illegible]. fille d'Honorat Barandin, Ecuyer, Sieur du Verger, de Mauviéres, de la Jallaie, &c. & de Marie de Cerizières. Que par une Ordonnance de M. Tubeuf, Commissaire départi dans les Généralités de Moulins & de Bourges, du 26. Juin 1669. ledit Louis de Menou, fut maintenu dans la possession de sa Noblesse, qu'il avoit justifiée alors depuis l'an 1496. & qu'il étoit fils de

Jaques de Menou, Chevalier, Seigneur du Mez & de Pellevoisin, & de Louise de Rochefort, sa premiére femme, qu'il avoit épousée le 13. Novembre 1602. fille de haut & puissant Seigneur Claude de Rochefort, Seigneur de Sigi & de Luçai en partie, Chevalier de l'Ordre du Roi, & de Claude de la Riviere. Que ledit Jaques de Menou, lequel fit hommage au Roi le 18. Août 1606. à cause de ses Fiefs du Plessis & de Pellevoisin, mouvans de la Tour de Châtillon sur Indre, avoit fait un partage le 6. Mai de la même année, avec Edmond de Menou, son frére puîné, Ecuyer, des biens qui leur étoient échus par la mort de leur pére & mére, nommés

Jean de Menou, Ecuyer, Seigneur du Mez, & Caterine Guenaut, sa femme. Ledit Jean de Menou fils aîné d'

Edmond de Menou I. du nom, Ecuyer, Seigneur de Menou, du Mez, de Pellevoisin, de Bourdellaie, &c. dont les biens furent partagés entre ses enfans le 15. Juin 1548. Que ledit Edmond de Menou, & Jean de Menou, son frére, étoient sous la tutelle de Caterine Guenaud, leur mére, le 23. Décembre 1510. & qu'ils étoient enfans de Noble homme

Antoine de Menou, Ecuyer, Sieur du Mez & de Menou, dont le mariage fut acordé dans la ville de Tours, le 25. Juillet 1496. avec ladite Caterine Guenaud, fille de Noble homme Louis Guenaud, Ecuyer, Sieur de S. Cirez, & d'Anne Chevaleau.

Les autres branches existantes du même surnom de Menou, seront rapportées par la suite, lorsque les Titres justificatifs de leur filiation auront été fournis.

De Gueules, à une bande d'Or.

LOUIS LE MERCIER-DE MAISONCELLE, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, & Commandant pour le Roi dans l'Iſle de la grande Terre de la Guadeloupe, fut anobli par Lettres Patentes en forme de Charte, données à Verſailles au mois d'Avril de l'an 1734, ſignées LOUIS, & ſur le repli, par le Roi, Phelypeaux, & ſcellées.

Les motifs de cet anobliſſement détaillés dans leſdites Lettres, ſont que ledit Sieur le Mercier, né de parens qui dans tous les temps s'étoient fait honneur de ſacrifier leur vie pour la gloire de l'Etat, avoit dès ſa plus tendre jeuneſſe été deſtiné pour ſon ſervice; Qu'en l'année 1689. il avoit été fait Sous-Lieutenant dans le Régiment de Dauphiné, & dès l'année ſuivante, Lieutenant dans le même Régiment, s'étant trouvé en cette qualité au bombardement de Liége, où il avoit donné des marques de ſa valeur; Qu'en 1691. étant ſorti de ce Régiment, il étoit entré dans la premiére Compagnie des Mouſquetaires, & s'étoit trouvé au Siége de Namur; Qu'en 1692. le feu Roi l'ayant deſtiné pour remplir une Lieutenance dans les Troupes de la Marine détachées aux Iſles de l'Amérique, il y avoit mérité en 1695. le Commandement d'une Compagnie, avec laquelle en 1697. il avoit été détaché pour commander au Fort Louis de la Grande Terre, où il avoit eû bientôt des occaſions de ſe diſtinguer, & principalement en 1703. au Siége que les Anglois avoient formé de l'Iſle de la Gardeloupe, au ſecours de laquelle il étoit paſſé avec ſa Compagnie & les Milices de la Grande Terre, & y avoit fait les fonctions de Major; Que peu de temps après ayant été détaché pour s'embarquer dans l'Eſcadre commandée par le Sieur de Chavagnac, & aller faire le Siége de l'Iſle de Niéve & de celle de S. Chriſtophe, il y avoit ſervi en qualité de premier Capitaine de Grenadiers; Que ſur les témoignages avantageux qui avoient été rendus de ſa conduite, le feu Roi l'avoit honoré en 1708. du Commandement de l'Iſle de la Grande Terre; Et qu'en 1723. ayant été choiſi pour commander un détachement de 500. hommes envoyés de la Gardeloupe au ſecours de l'Iſle de Ste Lucie, où les Anglois avoient entrepris de faire un établiſſement, ſa conduite dans cette occaſion, lui avoit mérité d'être admis l'an 1724. dans l'Ordre Militaire de S. Louis. Ces Lettres adreſſées au Parlement de Paris, à toutes les Chambres des Comptes & Cours des Aides, & à tous les Bureaux des Finances, ont aparemment été regiſtrées, tant audit Parlement que dans les autres Cours néceſſaires.

Les Armes réglées pour ledit Sieur de Maiſoncelle, par le Juge d'Armes de France, ſont:

D'Azur, à un Chevron d'Argent, accompagné en chef de deux Etoiles d'Or, & en pointe d'un Cœur auſſi d'Or. Cet Ecu timbré d'un Caſque de profil.

HENRI-PHILIPES-EMANUEL DES MERLIERS, Ecuyer, Seigneur de la Longueville & de Beauregard, demeurant dans la Paroisse de Mois, Evêché de Nantes, & Généralité de Bretagne, épousa le 12. Novembre 1721. YVONNE GAUTIER, fille de Noble homme Antoine Gautier, Sieur de Lauzerais, & de Françoise SABOT. De ce mariage il a eu six enfans, & entr'autres Henrie-Marie des Merliers, née le 18. Octobre 1723. & reçûe à S. Cir le 24. Janvier 1733. sur les Titres qui ont été produits pour sa réception, & qui justifient que ledit Sieur de la Longueville, né le 2. Aoust 1681. eut pour père & mère,

Philipes-Emanuel des Merliers, Ecuyer, Seigneur de la Longueville, & Jeanne MICHEL, mariée le 7. Aoust 1668. fille de Jean Michel, Ecuyer, Sieur de la Courbe, & de Françoise DE LOSME. Que ledit Philipes-Emanuel des Merliers, fut declaré Noble issu d'extraction Noble, & maintenu dans la qualité d'Ecuyer, ainsi que dans le droit de porter des Armoiries timbrées, par Arrest des Commissaires du Roi en Bretagne, du 6. Mars 1671. & qu'il étoit fils unique & héritier principal & Noble de

Julien des Merliers, Ecuyer, Seigneur de la Longueville & de Beauregard, & de Suzanne THOMAS, sa femme, dont le mariage fut célébré dans la Chapelle du Prieuré de S. Honoré, Paroisse de Hérie, Evêché de Nantes, le 25. Novembre 1639. Que ledit Julien des Merliers transigea avec Charles des Merliers, son frère aîné, Ecuyer, Seigneur de la Longueville, sur les diférends qu'ils avoient pour le partage Noble des biens de leur pére & mére, nommés

Jaques des Merliers, Ecuyer, Seigneur de la Longueville & de Boisvert, & Françoise DU FRESNE, Dame de la Mallorate, dont la célébration du mariage fut faite dans l'Eglise de S. Aubin des Châteaux, même Evêché de Nantes, le 7. Septembre 1605. Ledit Jaques, fils de Noble homme

Claude des Merliers, Sieur de la Longueville, & de Jeanne DU PORCEAU, dont le Contrat de mariage fut passé aprés sa célébration, le 11. Septembre 1566. Et ledit Claude, fils de Nobles Gens

Guion des Merliers, Sieur de Boisvert, & de Marie DE LORIER, sa femme.

D'Argent, à trois Merlettes de Sable, posées deux & une.

❧

FRANÇOIS DE MESGRIGNI, Ecuyer, Seigneur de Sonleux & de S. Parenge, Vicomte héréditaire de Troyes, & Ingénieur ordinaire du Roi, demeurant à Troyes en 1699. épousa le 20. Avril 1693. Madeléne-Denise NEVELET, veuve de Charles LE COMTE, Ecuyer, Seigneur de Russeau, Tresorier de France à Chalons, & fille de Pierre Nevelet, Ecuyer, Seigneur de Dosche, Trésorier de France au même Bureau des Finances, & de Marie LE MAIRE, & il fit deux homages au Roi en sa Chambre des Comptes à Paris, le 17. Janvier 1695. & le 28. Novembre 1699 tant de la Terre & Seigneurie de S. Pouange, que du Vicomté héréditaire de Troyes, mouvans du Roi à cauſe de ſa Groſſe Tour de Troyes. De ſon mariage avec ladite Madelaine-Deniſe Nevelet, il a eû pour enfans, Antoine de Meſgrigni, Ecuyer, & Marie-Madeleine de Meſgrigni, née le 2. Novembre 1696. reçûe à S. Cir le 29. Avril 1708. ſur les Titres qui furent produits alors, & qui juſtifient que ledit 1 François de Meſgrigni eut entr'autres fréres, 2 Jaques-Louis de Meſgrigni, Ecuyer, Seigneur de Villebertin, qui épouſa le 15. Novembre 1679. Charlotte le Prestre, fille de Sébaſtien le Preſtre, Seigneur de Vauban, Maréchal de France, dont pluſieurs enfans, & 3 Jean-Nicolas de Meſgrigni, Ecuyer, Seigneur de Savoie, dont il ſera fait mention ci-après. Que ces trois fréres étoient enfans de

Nicolas de Meſgrigni, Ecuyer, Seigneur de Villebertin, Maréchal de Camp, & Enſeigne des Gendarmes de la Reine, & d'Edmée Georgette du Regnier, qu'il épouſa le 15. Février 1656 fille de Jaques du Regnier, Ecuyer Seigneur d'Aunis, & de Marguerite Stivane. Que ledit Nicolas de Meſgrigni maintenu dans la poſſeſſion de ſa Nobleſſe depuis l'an 1470 par Ordonnance de M. le Févre de Caumartin, Commiſſaire député dans la Généralité de Champagne, du 21. Janvier 1668 eut pour frére et ſœur Jean de Meſgrigni Seigneur de Soulenux, Capitaine dans le Régiment de Navarre, & Gouverneur de la Citadelle de Tournai, l'an 1680 & Simone de Meſgrigni femme de Claude Molé, Seigneur de Ville le Maréchal, & qu'ils eurent pour pere & mére,

Jérôme de Meſgrigni Ecuyer Seigneur de Villebertin Lieutenant de la Compagnie des Gardes d'Henri de Bourbon Prince de Condé, pourvû le 2 Décembre 1619 Conſeiller d'Etat l'an 1625 Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi l'an 1633 & Meſtre de Camp d'Infanterie l'an 1636. & Marguerite Coiffart mariée le 17 Février 1620 fille d'Edme Coiffart Ecuyer Sieur de Marcilli le Hayer, & d'Edmée le Gras. Ledit Jérôme fils de Noble homme

Euſtache de Meſgrigni Seigneur de Moeſlin de la Loge-aux Chévres, de Villebertin, &c Préſident & Lieutenant général au Bailliage & Siége Préſidial de Troyes, & de Simone le Marat, qu'il épouſa le 8 Novembre 1571 fille de Noble homme Louis le Marat, Seigneur de Droup, & de Marie Molé de Ville le Maréchal. Que ledit Euſtache de Meſgrigni eut pour frére aîné Jean de Meſgrigni Seigneur de la Villeneuve-aux Cheſnes, Conſeiller du Roi Général en ſa Cour des Aides à Paris, puis Maître ordinaire en ſa Chambre des Comptes (duquel étoit iſſu au quatriéme degré feu Charles Hebert de Meſgrigni Conſeiller au Parlement, mort le 20 Juin 1732 ſans enfans, d'Eſpérance Fontaine des Montées ſa femme) & que leſdits Jean & Euſtache de Meſgrigni eurent pour pére & mére Noble homme

Jean de Meſgrigni III du nom, Seigneur de la Villeneuve-aux Cheſnes Prévôt de Troyes, puis Préſident aux Bailliage & Siége Préſidial de ladite Ville, & Marie de Pleurre, fille d'Euſtache de Pleure, Seigneur de Prées, & de Louiſe Riche, Et que par un Arreſt du Parlement rendu à Paris le 20 Mars 1556 contre Antoine & François de la Rochefoucaud Ecuyers, ledit Jean de Meſgrigni fut maintenu dans le droit de poſſéder des Terres & Fiefs Nobles, & ſpécialement la Terre & Seigneurie de Vendeuvre qui lui avoit été vendue par Antoinette d'Amboiſe, mére deſdits Sieurs de la Rochefoucaud, attendu qu'il étoit Noble perſonne né & extrait de Noble lignée par ſes ayeux paternels & maternels, de maniere que laſte Marie de Pleure, ſa femme, & cet Arreſt énonce : » Que ledit Jean de » Meſgrigni étoit fils de

» Jean de Meſgrigni, II. du nom, Lieutenant général au Bailliage de Chaumont » en Baſſigni, & de Jeanne Dorei, ſa femme, fille de Jean Dorei, demeurant à » Troyes, & de Caterine Griveau, dont le père Odart Griveau, Lieutenant » général au Bailliage de Troyes, avoit épouſé Jeanne Pericard, fille de Nicolas » (dit Colin) Pericard, anobli par le Roi Charles VII. l'an 1433. & duquel on » dit encore à Troyes en parlant d'un riche homme : *C'eſt la Chevance Péricard* : » & que ledit Jean de Meſgrigni eut pour père & mère,

» Jean de Meſgrigni, I. du nom, déclaré Noble par Sentence du Bailliage de » Troyes, du 28. Décembre 1487. & Gilette de Vitel.

SEIGNEURS DE SAVOYE en Champagne et DE VILLEBERTIN en partie

Jean-Nicolas DE MESGRIGNI (fils puîné de Nicolas de Meſgrigni, & d'Edmée-Georgette de Remond) étoit Chevalier de Malthe en 1693, puis Seigneur de Savoie en Champagne, & marié le 7 Octobre 1693 avec Caterine Fradel, fille de Charles Fradel, Ecuyer, Sieur de Louzes, & d'Anne Pyrots.

Pierre François de Meſgrigni, leur fils, Ecuyer, Seigneur de Chevillelle & de Villebertin en partie, naquit le 20 Octobre 1704, épouſa le 9. Novembre 1732 Louiſe le Courtois, fille de Louis le Courtois, Ecuyer, Seigneur de Blignicourt, & d'Anne le Moine, & fut pourvû au mois de Janvier 1734 de l'Office de Lieutenant général d'Epée au Bailliage de Troyes, ſur les preuves de ſa Nobleſſe certifiées au Roi par le Juge d'Armes de France, le 10 dudit mois de Janvier, conſéquemment aux Titres qui établiſſent les degrés ci-deſſus.

D'Argent, à un Lion de Sable.

⁂

François Louis MICHEL de Camberon, Ecuyer, demeurant dans la Paroiſſe de Camberon, Diocèſe & Election de Coutances, Généralité de Caen, & Province de Normandie, naquit le 23 de Mai de l'an 1711 & fut reçû Page du Roi dans ſa Petite Ecurie, le 19 d'Avril 1727. Il fut les Titres qui furent produits pour ſa réception, et qui juſtifient que lui & Jean Charles Michel, Ecuyer, Seigneur de Camberon, & Nicolas-Jaques Michel de la Vieuville, Ecuyer, né le 26 Juillet 1704, & Mouſquetaire du Roi en 1721, ſont enfans de

Charles Michel, Ecuyer, Seigneur de Camberon, d'Iſigni, de Camprond, de Marivaux, &c. Gouverneur de ladite Ville de Coutances, & d'Eliſabeth de la Vieuville, qu'il avoit épouſée le 30 Mars 1702, comme fille aînée héritière principale & Noble de Jean de la Vieuville, Ecuyer, Seigneur du Châtelier & de Ponez, & d'Eliſabeth de Montgomeri. Que ledit Charles Michel, né le 23 Sep-

Google

tembre 1678. & reçû Page du Roi dans ſa Grande Ecurie, le 29. Décembre 1694. puis Cornette de la Compagnie Meſtre de Camp du Regiment du Commiſſaire général de la Cavalerie, par Brevet du 31. Mai 1698. mourut en 1712. Qu'il eut pour freres, Jaques Michel, Ecuyer, Sieur d'Iſigni, Capitaine de Dragons, & Louis Michel, Ecuyer, Sieur de Campeaux, Capitaine de Cavalerie, & qu'ils eurent pour pére & mére.

Jaques Michel, Ecuyer, Seigneur de Bélouze, Seigneur et Patron de Cambernon, d'Iſigni & de Marivaux, Lieutenant de Cavalerie dans la Compagnie de la Cheſnelaie, puis Gouverneur de la Ville de Coutances, & Marie-Anne LE TRESOR, qu'il épouſa le 20. de Mai 1673. fille de Nicolas le Treſor, Ecuyer, Seigneur de la Bellerie, & de Judith LE POUPINEL. Ledit Jaques, fils unique de

Louis Michel, Seigneur & Patron de Cambernon, Seigneur de Bélouze, Capitaine dans le Régiment de Caniſi, Chevalier de l'Ordre du Roi, & de Charlote LE POUPINEL, mariée le 18. Mai 1641. lors veuve de Noble homme Charles NICOLLE, Receveur des Tailles en l'Election de Coutances, & fille de Noble homme Melchior le Poupinel, Sieur de la Bernardiére, Conſeiller au Bailliage & Siége Préſidial de la même Ville, & de Guillemette BELIN. Que ledit Louis Michel, & Jaques Michel, ſon frére puîné, Ecuyer, Sieur du Hamel, étoient enfans de Noble homme

Adrien Michel, Ecuyer, Sieur de Bélouze, Conſeiller du Roi au Siége Préſidial du Cotentin, & de Charlote DE GUESNON, qu'il épouſa le 18. Septembre 1610. fille de Noble homme Louis de Guesnon, Seigneur de Rupalley, & de Marguerite du Bois. Que ledit Adrien Michel, & Noble homme Guillaume Michel ſon frére aîné, Conſeiller en la Cour des Aides de Normandie, qui eurent pour mére Françoiſe ADAM, partagérent le 26. Octobre 1607. la ſucceſſion de leur pere nommé Noble homme

Artus Michel, Seigneur de Belouze, de Cremilli, du Chatel, &c. dont le mariage fut accordé devant les Officiers du Bailliage de Coutances, & du conſentement de l'Avocat du Roi audit Siege, le 21. Novembre 1560. avec ladite Françoiſe Adam, fille de Noble homme Olivier Adam, Seigneur de la Malherbiére, & d'Yvonne ESCOULANT. (Le Contrat qui en fut paſſé porte, *que le Lieutenant dudit Bailliage ayant demandé à ladite Yvonne Eſcoulant, ſi elle conſentoit à ce mariage, elle avoit répondu qu'elle le vouloit bien, que ſa fille étoit âgée de 15. ans, qu'elle connoiſſoit ledit Sieur de Bélouze pour Gentilhomme de bien & de biens, qu'il feroit honneur à ſa fille s'il la prenoit en mariage, & qu'elle ne ſeroit deparagée en aucune maniere.*) Que ledit Artus Michel, & Pierre Michel, ſon frére, Seigneur de la Cheſnaie, étoient enfans de Noble homme

Guillaume Michel, Ecuyer, Seigneur de Bélouze, Lieutenant général au Bailliage de S. Sauveur Landelin, qui épouſa le 20. Septembre 1521. Marguerite HERVIEU, fille de Noble homme Jean Hervieu, Seigneur de Sénoville & de Lanquetot. Que ledit Guillaume Michel paya le 18. Janvier 1529. à Jean DE CAMBERNON, Seigneur de Montpinſon, & à Jean DU SALSAI, Seigneur de Maillecourt, Elûs de la Nobleſſe du Vicomté de Coutances, la dixiéme partie du revenu de ſes Fiefs, ainſi que l'avoient fait les autres Nobles, & noblement vivans dans ledit Vicomté, pour ſubvenir à la rançon du Roi François I. & au recouvrement de Meſſeigneurs le Dauphin & Duc d'Orléans, enfans de Sa Majeſté, detenus en ôtage en Eſpagne, & que le 11. d'Aouſt 1530. il partagea avec Pierre & Marin

Michel, ſes frères, les biens de leur père & mère, nommés Noble homme

Pierre Michel, Ecuyer, Seigneur de Velli, de la Michelière, &c. & Marie de la Mare, ſa première femme, qu'il avoit épouſée avant l'an 1496, fille de Guillaume de la Mare, Seigneur de la Mare & de Cavigni, & que ledit Pierre Michel, marié en ſecondes noces le 5. Mars 1505 avec Gilette Meurdrac, ſœur de Noble homme Jean Meurdrac, Seigneur de Cantrière, étoit fils de

Guillaume Michel, Ecuyer, Seigneur de Velli, lequel fut maintenu dans l'exemption des Tailles & autres impoſitions, par Jugement du Sieur Ferrand le Gaſcoing, Lieutenant en l'Election de Coutances, du 28. Septembre 1496 en conſéquence de ce qu'il avoit juſtifié, « qu'il étoit anciennement Noble, & extrait » de Noble lignée, & qu'il s'étoit allié noblement avec Alliette Adam, fille de » Thomas Adam, Ecuyer, Seigneur de Monsboſc, iſſu des Seigneurs de Cambernon, & de laquelle il avoit un fils apellé Pierre Michel: Que lui Guillaume Michel, avoit eû pour père & mère,

» Pierre Michel, & Avice de Vilaine, fille de Michel de Vilaine, Chevalier, » Seigneur de Vilaine et de Savigni: Ledit Pierre, fils de

» Jean Michel, homme Noble vivant noblement, & qui avoit bien ſervi le » Roi à la Journée d'Azincourt, où il étoit monté de trois Chevaux: & Que ledit Jean qui avoit épouſé Perrine Monce, fille de Jean Monre, Ecuyer, étoit » fils de

» Thomas Michel, Ecuyer, Sieur de la Michelière, Homme d'Armes des Ordonnances du Roi, & de Jeanne le Coroeur, fille du Seigneur du Rouſſi.

D'Azur à une Croix d'Or, Cantonnée de quatre Coquilles de même, une dans chaque Canton.

* * *

Jean Marie LE MINTIER, Ecuyer, Seigneur de le Hellec, dans la Paroiſſe de Bégannè, Evêché de Vannes, naquit le onzième Octobre 1701. & fut reçû Page du Roi dans ſa Grande Ecurie le 17 Juin 1718 ſur les Titres qu'il produiſit alors & qui juſtifient qu'il a pour père & mère

François le Mintier II du nom, Ecuyer, Seigneur de le Hellec, & Vincente Françoiſe de Carheil, mariée le 21. Novembre 1699 comme fille aînée de Nicolas de Cradenc, Seigneur de la Bellangerie, & de Marie du Boisné la Salle: Ledit François, fils aîné & héritier principal & Noble de

Jean le Mintier, Ecuyer, Seigneur de le Hellec, l'un des cent Gentilshommes de la Maiſon du Roi, pourvû le 30 Mai 1644 & d'Olive Pasquier, qu'il épouſa le 20. de Novembre 1656 fille de Nobles gens Jean Peſquier & Françoiſe Martin, Seigneur & Dame de Bois-Julien: Que ledit Jean le Mintier déclaré Noble & iſſu d'ancienne extraction Noble depuis l'an 1460 par Arreſt des Commiſſaires du Roi en Bretagne, du 17 Novembre 1668. avoit en qualité d'héritier principal & Noble, tranſigé le 6 Aouſt 1655 avec Jaques le Mintier, Seigneur du Bigaren,

&

Digitized by Google

& Françoiſe le Mintier, ſes frère & ſœur puînés, ſur le partage Noble & de gouvernement noble & avantageux des biens de leur père & mère, nommés

Pierre le Mintier, Ecuyer, Seigneur de le Hellee, Homme d'Armes de la Compagnie du Seigneur de Goulaines, l'an 1622, & Françoiſe DE LA HAÏE, mariée le onzième Février 1616, fille de Jean de la Haïe, Ecuyer, Sieur de Launai, & de Renée DE LAUNAY. Ledit Pierre, fils aîné & héritier principal & Noble de Nobles Gens

François le Mintier, I. du nom, Ecuyer, Seigneur de le Hellee, de la Villeſlein, &c. & d'Iſabeau JOUAN, ſa première femme, qu'il avoit épouſée le 4. Octobre 1594, comme fille aînée de Pierre Jouan, Ecuyer, Seigneur de Kercaſſier, & d'Anne DE VASSAULT. Que ledit François le Mintier, marié en ſecondes noces le 29. Mai 1596, avec Jaquemine DE BODPAN, veuve de Pierre d'AUVERGNE, Ecuyer, Sieur des Foſſés, avoit tranſigé le 28. Juin 1575, avec Jean de Mintier, Ecuyer, Sieur de la Motte, ſon frère aîné, héritier principal & Noble, ſur le partage des biens Nobles & de gouvernement Noble & avantageux de leur père & mère, nommés

Antoine le Mintier, Ecuyer, Sieur de la Villeſlein, & Marguerite LE MINTIER, ſa femme, fille de Jean le Mintier, Ecuyer, Sieur des Granges, & de Marie LE MOINE.

De Gueules, à une Croix d'Argent, engreſlée.

* * *

ANTOINE DE LA MIRE, Ecuyer, Seigneur de la Motte, de Hengeſt, de Davénéſcourt, &c. Capitaine dans le Régiment du Roi, par Commiſſion du 25 Novembre 1695, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, par Lettres du 3. Décembre 1704, & Lieutenant de Roi en Picardie au département de Perronne, Montdidier & Roye, pourvû ſur la démiſſion volontaire du Duc de Chaulnes, du 21 Janvier 1714, & demeurant dans la Paroiſſe de S. Martin de Davénéſcourt, Election de Montdidier, Diocèſe & Généralité d'Amiens, épouſa le 3 Avril 1705, Marie-Anne MARC DE LA FERTÉ, fille de Charles Marc de la Ferté, Ecuyer, Seigneur Châtelain de Rens, de la Salle & de Canonville, Conſeiller au Grand Conſeil, & de Marie-Françoiſe AMIOT. Il fut maintenu dans la qualité de Noble & d'Ecuyer, par Ordonnance de M. de Bernage, Commiſſaire départi dans ladite Généralité, du 28 Janvier 1715. De ſon mariage avec ladite Dlle de la Ferté, il a pour fils, François-Luc de la Mire-de Mont-d'Henninguem, né le 13 Février 1715, & ſubſtitué audit ſurnom DE MONT-D'HENNINGUEM, par le Codicile de Philipes-Dominique de Mont, Ecuyer, Seigneur d'Hennainguem, fait à Cambrai le prémier Septembre 1703, à condition de porter ſon nom & ſes Armes. Les Titres qui ont été produits pour juſtifier la Nobleſſe de cette Famille, prouvent que ledit Antoine de la Mire, eut pour ſœur conſanguine, Lucie de la Mire, femme de Pierre François DE CAMONSAQUE, Ecuyer, Seigneur de Goui, & pour frère & ſœur germains, François-Gaſpard de la Mire, Capitaine dans le Régiment du Roi, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, & Marie-Lucrèce de la Mire, femme d'Etienne-François

BONNET, Ecuyer, Seigneur du Pin, & qu'ils étoient enfans de

Gabriel de la Mire, Ecuyer, Seigneur de la Motte-Séguier, d'Esserpigneul & d'Ermain, Seigneur Châtelain d'Hangest & de Davénescourt, successivement Mousquetaire du Roi, Capitaine dans le Régiment de Rambures, & dans le Régiment Dauphin, Ingénieur du Roi au département de Picardie, Sergent Major, puis Lieutenant pour Sa Majesté au Gouvernement de la Citadelle de Pignerolles; Que suivant un Certificat du Prince Eugene de Savoie, Comte de Soissons, ledit Gabriel de la Mire avoit donné des preuves d'une grande valeur à la Tranchée qui fut ouverte le 21. Août 1667. devant la Ville de Lille, où faisant alors la fonction d'Ingénieur, il avoit reçû des blessures considérables; Qu'il avoit épousé en premieres noces, le 17. Septembre 1669. Marie DE FOLLEVILLE, (mere de ladite Marie-Lucie de la Mire, & fille de Paul de Folleville, Ecuyer, Seigneur de Beaumartin, & de Marie DE WARLUZEL; et en secondes noces, le 22. Mars 1675. Elisabeth Marie [illegible] (mere desdits Antoine, François-Gaspard & Marie Lucrece de la Mire), & fille de Jean Largentier, Secrétaire du Conseil de la Reine Anne d'Autriche, & d'Anne BEAUVAIS; & que ledit Gabriel de la Mire par Arrest du Conseil d'Etat, rendu contradictoirement à S. Germain en Laie le 30 Juillet 1668. fut maintenu dans la qualité de Noble & d'Ecuyer, sur les Titres qu'il représenta alors depuis Robert la Mire, son quatrième ayeul, vivant l'an 1526.

D'Azur, à trois Aigles d'Or, béqués, membrés & diadémés de Gueules, posés deux & un, ceux du chef afrontés.

* * *

LÉONOR-THÉODOSE DE MOGES, Ecuyer, Seigneur des Terres & Seigneuries de S. Georges, de Champin, de Rondefougère, d'Ardène, de Moges & de Buron, dont il obtint la réunion & l'érection en titre & dignité de Marquisat, pour ne composer qu'une seule & même Terre sous la dénomination du Marquisat de Moges-Buron. Les Lettres Patentes en furent expédiées à Marly au mois de Mars 1725 & elles ont été registrées, tant au Parlement qu'en la Cour des Comptes, Aides & Finances à Rouen, les 16 & 26 Novembre de la même année. De son mariage accordé au Bourg de S. Georges, dans la Vicomté de Caen, le premier Mai 1695. avec Marie Charlotte DE MOGES, fille de Charles de Moges, Ecuyer, Seigneur de Buron, Conseiller du Roi Général de ses Monnoies en Normandie, & de Charlotte BAUDRY, il a eu entr'autres enfans, Léonor de Moges, Ecuyer, né en 1701, & Charles-Adrien Joseph de Moges, né le 25 Janvier 1718 & reçû Page de la Chambre du Roi, le premier Janvier 1735. sur les Titres qui furent produits alors pour sa réception, suivant le nouveau Réglement de Sa Majesté ci devant raporté, lesquels Titres prouvent que ledit Sieur Marquis de Moges, eut pour pere & mere,

Alexandre de Moges, Ecuyer, Seigneur & Patron de S. Georges, de Rondefougère & de la Bacaille, Conseiller au Parlement, & Commissaire aux Requetes du Palais à Rouen, pourvû le 8. Octobre 1654. & Marie MAHIAS, mariée le 27 Janvier 1665. lors veuve d'Etienne BLANCHARD, Ecuyer, Sieur d'Angerville, &

Google

fille de Jaques de Mabéas, Ecuyer, Sieur de Vauvreci, & de Madelène Carrey; Que ledit Alexandre de Moges, eut pour frère puîné du ſecond lit, Charles de Moges, Ecuyer, Seigneur de Buron, lequel de ſon mariage acordé le 11. Septembre 1676, avec Charlote Baudri, fille de Nicolas Baudri, Ecuyer, Seigneur & Patron d'Imbleville, Conſeiller en la Grand' Chambre du Parlement de Rouen, & de Charlote de Joas, eut pour enfans, 1 Charles-Nicolas de Moges de S. Georges, reçû Page du Roi dans ſa grande Ecurie, le 21. Avril 1698. puis Mouſquetaire de Sa Majeſté, & mort ſans alliance au mois de Janvier 1709 & ladite 2 Marie-Charlote de Moges, femme de Leonor-Theodoſe de Moges, mentionné ci-deſſus. Leſdits Alexandre & Charles de Moges, enfans de

Lanfranc de Moges, Ecuyer, Seigneur de Moges, de S. Georges le Benerai, Conſeiller audit Parlement de Rouen, & Commiſſaire aux Requêtes du Palais, pourvû au mois de Juillet 1620 & reçû au mois d'Aouſt ſuivant, puis Conſeiller honoraire par Lettres du 7. Octobre 1654. Que ledit Lanfranc de Moges avoit épouſé en premières noces le 13 Juin 1621 Françoiſe de Bervin, (mère dudit Alexandre de Moges) & fille de Noble homme M. Maître Jaques de Bervin, Sieur de Bonnerie, Conſeiller du Roi Maître ordinaire en ſa Chambre des Comptes à Rouen & de Jeanne du Jarris qui lui conſtituerent en dot la ſomme de 45000 liv. & en ſecondes noces le 28 Janvier 1633 Geneviève Morand, (mère dudit Charles de Moges) & fille de Noble homme Guillaume Morand, & d'Anne de Carrey. Que le même Lanfranc de Moges, lequel fit hommage au Roi en ladite Chambre des Comptes, le 23 Juin 1627 à cauſe de ſes Fief, Terre & Seigneurie de Moges, mouvans du Vicomté de Caen, & de la Châtellenie d'Evreci, eut pour frère puîné, François de Moges, qui a fait la branche de Préaux ci-après, & qu'ils étoient enfans de Noble homme

Scipion de Moges, Sieur de S. Georges, Conſeiller au même Parlement, & de Marie Baudouin, mariée le 12 Octobre 1595 fille de Noble homme Gaſton Baudouin, Sieur de Preaux, Conſeiller au Grand Conſeil, & de Jeanne Bigot. Que ledit Scipion de Moges, auquel Anne de S. Germain, fille & héritière de Noble homme Louis de S. Germain, Seigneur & Patron de S. Georges-d'Aunai, vendit ladite Terre & Seigneurie de S. Georges le 28 Septembre 1592 avoit fait un partage le 25 Octobre 1577 avec Nobles hommes Pierre de Moges, Conſeiller au Parlement de Rouen, & Pierre & Jaques de Moges, Hommes d'Armes de la Compagnie de Monſieur Frere du Roi, & Gentilshommes ſervans de ce Prince, en préſence & du conſentement d'Anne de Prétonville, leur mère, des biens qui leur étoient échus par la mort de leur père, nommé Noble homme

Nicolas de Moges, Ecuyer, Seigneur de Buron, du Breuil, de la Haie, d'Efronville &c. dont le mariage fut acordé le 20 Avril 1529 avec ladite Anne de Prétonville, fille unique & héritière de Jean de Prétonville, Ecuyer, Seigneur d'Il & de Marie du Val, leſquels s'obligèrent *d'acouſtrer leurdite fille, ſelon le lieu d'où elle partoit, & le lieu où elle alloit*. Que ledit Nicolas de Moges fut commis le 17 Juin 1557 pour faire le Montre des habitans de la Ville de Caen, viſiter leurs équipages de Guerre, & les conduire dans les ocaſions où leur ſervice ſeroit néceſſaire, & qu'il eut pour père & mère,

Pierre de Moges, Ecuyer, Seigneur de la Terre de Buron, mouvante du Roi pour un quart de Fief de Chevalier, en celle du Vicomté de Caen, & Catherine de Bequerre, ſa femme, vivans avant l'an 1500.

SEIGNEURS DE PRÉAUX.

François DE MOGES, Ecuyer, Seigneur & Patron de Préaux, Conſeiller du Roi, Maître ordinaire en ſa Chambre des Comptes à Rouen (ſecond fils de Scipion de Moges, & de Marie Baudouin,) épouſa le 25. Septembre 1646. Marie de Verdelai, fille de René de Verdelai, Ecuyer, Seigneur de Calonges, & de Marie Jaucart: Et de ce mariage il eut pour fils,

René de Moges, Ecuyer, Seigneur de Préaux & de Benerai, Conſeiller au Grand Conſeil, lequel fournit au Roi en ſadite Chambre des Comptes, le 11. Décembre 1676. ſon aveu & ſon dénombrement des Fief, Terre & Seigneurie de Benerai, mouvans du Vicomté d'Orbec, & fut marié le 17. Février 1677. avec Eliſabeth-Agnès Marsolier, fille d'Aléxandre Marſolier, Conſeiller Maître d'Hôtel ordinaire du Roi, & d'Eliſabeth de Faverolles, ſœur de Laurent de Faverolles, Auditeur en la Chambre des Comptes de Paris.

Aléxandre-René de Moges, leur fils, Ecuyer, Seigneur de Préaux & de Calonges, naquit le 5. Mai 1679. & fut reçu Page du Roi dans ſa Petite Ecurie, le 20. Janvier 1693.

De Gueules, à trois Aigles à deux Têtes d'Argent, poſés deux & un.

◆

Joseph Henri DE MONSPEI, Seigneur de Valhéres, de Brameloup & de Bonnai, Capitaine de Dragons, dans le Régiment de Beauffremont, & Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, demeurant dans la Paroiſſe de S. Georges de Regnains en Beaujolois, Election de Villefranche, Diocéſe & Généralité de Lion, naquit le 6. Novembre 1695. & fut marié le 13. Mars 1726. avec Marie Anne Livie de Pontevez-d'Agoult, fille de Jean François-Elzéar de Pontevez, Seigneur de S. Martin, de Caſtillon, &c. Lieutenant de Roi en Provence, & de Louiſe-Aléxandrine Cornélie du Puy Montbrun. De ce mariage il a pour fils, Louis Aléxandre Elzéar de Monſpei, né le 10. Août 1733. Les Titres qui ont été produits, juſtifient que ledit Joſeph Henri de Monſpei, eut pour père & mère,

Antoine de Monſpei, Ecuyer, Seigneur de Valhéres & de Brameloup, Aide de Camp des Armées du Roi en Allemagne, l'an 1689. & Jeanne Charlotte de Champier, mariée le 2. Février 1678. fille de Philipes Charles de Champier, Ecuyer, Seigneur de Chip, de Lanbepin, de Bionai, &c. Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, Bailli de Beaujolois, & d'Antoinette Louiſe de Rabutin, & que ledit Antoine, dont la tutelle fut donnée le 9. Mars 1672. à Lucréce David, ſa mère, étoit fils de

Louis de Monſpei, Ecuyer, Seigneur deſdits lieux de Valhéres & de Brameloup, maintenu dans ſa Nobleſſe, par Ordonnances, tant de M. du Gué, Commiſſaire départi dans la Généralité de Lion, du 10. Juin 1667. que de M. Bouchu,

Google

Commissaire départi dans celle de Bourgogne, du 21. Juillet 1696.

D'Argent, à deux Chevrons de Sable, posés l'un au-dessus de l'autre, & un Chef d'Azur.

* * *

ROLAND-CLAUDE-HONORÉ DU MONT, Ecuyer, Sieur de Croix, demeurant dans la Paroisse d'Armentiéres, au Diocèse de Tournai, naquit le 22. Mars 1706. & fut reçû Chevalier d'honneur au Bailliage Royal & Siége Présidial de Bailleul en Flandres, au mois de Janvier 1735 sur les Titres certifiés au Roi à cet effet par le Juge d'Armes de France, lesquels justifient que ledit Sieur de Croix partagea avec François-Louis-Joseph du Mont, son frére aîné, Ecuyer, Seigneur du Mont, de Beaulieu, du Quesnel, de Beaufort, &c. les 3 Septembre 1730. & 8 Octobre 1731. la succession de Catherine-Thérése DE LA MOTTE-BARAFLE, leur mére, & celle de leur pére, nommé

Philipes-Ernest du Mont, Ecuyer, Sieur du Mont, de Croix, de Beaulieu & de la Salliére, Grand Bailli des Villes & Paroisses d'Armentiéres & de S. Simon, dont le mariage fut accordé le 2. Décembre 1684. avec ladite Catherine-Thérése de la Motte-Baraffe, fille de Noble Sieur Philipes-Albert de la Motte-Baraffe, Ecuyer, Sieur de Nukerhoutte & d'Isabelle STALINS. Ledit Philipes-Ernest, fils de Noble

Claude du Mont, Ecuyer, Seigneur du Mont, Lieutenant Gouverneur, Grand Bailli & Capitaine des Villes, Chateaux & Chatellenies de Tournehem, d'Andrewick, & du Pays de Brédenarde, Bailli des Ville & Pays de Chièvres, & de Catherine DE LA MOTTE, qu'il épousa dans la Ville de Malines, le 24. Novembre 1650. fille de Noble François de la Motte, Ecuyer, Sieur de Croix, de Beaulieu, de Fretin, du Quesnel, &c. & de Marie DE HAINECOURT, & que ledit Claude du Mont obtint des Lettres Patentes du Roi d'Espagne, données à Madrid le 11. Novembre 1672. par lesquelles sur ce qu'il avoit exposé, « qu'il étoit natif de
la Ville de Pontarlier au Comté de Bourgogne, & issu tant du côté paternel que «
du maternel, de Familles des plus qualifiées & des plus anciennes de ladite Vil- «
le, Que Pierre du Mont, son pére, à l'imitation de ses ancestres qui y avoient «
occupé les premiéres Charges, avoit été pendant plus de vingt cinq ans Magis- «
trat de la même Ville. Que lui, Exposant, avoit dès l'année 1636. pris le parti «
des Armes dans l'Armée destinée au secours de la Ville de Dole assiégée par les «
François, & qu'après la levée du Siége il s'étoit transporté dans les Pays-bas «
pour y continuer ses services, & avoit épousé Catherine DE LA MOTTE, fille uni- «
que & héritiére de François de la Motte, Ecuyer, Sieur de Croix & de Beau- «
lieu, Capitaine d'une Compagnie de 200. Wallons, Lieutenant Gouverneur de «
Béthune, & de Marie DE HAINECOURT, Que par ces raisons, il supplioit Sa «
MAJESTÉ de décorer d'une Couronne, au lieu d'un Bourlet, ses Armoiries qui «
étoient d'Azur, à un Sautoir d'Or, accompagné de trois Molettes de même, «
posées une en Chef & une à chaque Flanc. Ecartelé d'Argent, à un Lion de «
Sable, langué, onglé & couronné d'Or, & deux Jumelles de Gueules, bro- «
chantes sur le tout du deuxiéme & troisiéme quartier. Cet Ecu ayant pour Ci- «
mier un Lion à demi-corps de Sable tenant entre ses pattes une Molette d'Or «

à quoi ſa Majeſté Catholique ayant eû égard, Elle permit audit Claude du Mont & à ſes deſcendans, de décorer leurs Armoiries d'une Couronne au lieu d'un Bourlet. Ces Lettres délivrées le 14. Aouſt 1697. ſur le Regiſtre de l'Office Heraldique de Brabant; par le Sieur Berckel, Chevalier de l'Ordre de Chriſt, Seigneur d'Erembodeghem, Gentilhomme ordinaire de la Maiſon du Roi Catholique, & ſon premier Roi d'Armes des Pays-bas au titre de Brabant, & légaliſé.

D'Azur, à un Sautoir d'Or, accompagné de trois Molettes d'Eperon de même, poſées une en Chef, & une dans chaque Flanc; Ecartelé d'Argent, à un Lion de Sable, lampassé, onglé & couronné d'Or, & deux Jumelles de Gueules, brochantes en Bandes, ſur le tout du troiſiéme & quatriéme quartier. Cet Ecu timbré d'un Caſque, ſurmonté d'une Couronne d'Or.

◆

MARIE-JOSEPH-FRANÇOIS-CLAUDE DE MONTAGU, Ecuyer, Seigneur & Marquis d'O, demeurant dans la Paroiſſe de S. Martin dudit lieu d'O, Diocéſe de Seez, Election d'Argentan, & Generalité d'Alençon, naquit le 22. Février 1713. & fut reçu Page du Roi dans ſa Petite Ecurie le 17. Mars 1728. ſur les Titres qu'il produiſit alors pour ſa réception, & qui juſtifient qu'il eſt fils de

Claude-Hugues de Montagu, Ecuyer, Seigneur & Marquis d'O, Baron d'Aunou le Faucon, &c. Capitaine de Vaiſſeaux du Roi, & de Marie-Camille Bruslé des Jouis, qu'il épouſa le 11. Février 1705. fille de Charles Bruslé-des Jouis, Ecuyer, Seigneur de la Baudrouëre, Gentilhomme de la Chambre de feu Monſieur Duc d'Orléans, & de Marie-Marguerite Foucault. Que ledit Claude-Hugues de Montagu, fit hommage au Roi entre les mains de M. Phelypeaux de Pontchartrain, Chancelier de France, le 16. Décembre 1711. à cauſe de ſon Marquiſat d'O, mouvant de la Vicomté d'Argentan et d'Exmes, & qu'il eut pour pére & mére,

Pierre de Montagu, II. du nom, Ecuyer, Seigneur & Marquis d'O, &c. Baron d'Aunou le Faucon, Conſeiller au Parlement de Rouen, & Caterine Romero, ſa première femme, mariée le 13. Aouſt 1637, fille de Fernand Lopès Romero, & d'Agnès Chalon. Que ledit Pierre de Montagu, maintenu dans ſa Nobleſſe par Ordonnance de M. de Marle, Commiſſaire départi dans ladite Generalité d'Alençon, du 18. Janvier 1670. avoit été marié en premières nôces le 2. Juin 1659. avec Claude des Barres, veuve d'Antoine du Prat, Seigneur de Viteaux. Qu'il eut pour frére Philipes de Montagu, Chevalier de Malthe, dont les preuves furent admiſes au Grand Prieuré de France, le 20. Mai 1631. & qu'ils étoient enfans de M. Maître.

Pierre de Montagu, I. du nom, Ecuyer, Sieur de la Brière & de Montagu, Conſeiller audit Parlement de Rouen, & de Marie Chalon, fille de Pierre Chalon, Ecuyer, & de Caterine de Palme de Carville. Ledit Pierre, fils de Noble homme M. Maître.

Philipes de Montagu, Ecuyer, Sieur de Montagu, de la Brière & de la Pallu, Conſeiller au même Parlement, & de Nicole des Buats, qu'il épouſa le 8. Juin 1561. veuve de Noble homme Jaques le Tessier, Sieur de Meuteville, & fille de Noble homme Nicolas des Buats, Sieur du Menier, des Loges, &c. Qu'en ledit Philippes de Montagu eut pour pére Noble homme

Galois de Montagu, Sieur de Montagu & d'Annet, dont le mariage fut accordé le 14. Aouſt 1519. avec Marguerite le Conteleux, fille d'Innocent le Conteleux, Ecuyer, Sieur de Bourſe, & de Péronne Patrie; & ledit Galois fils de Noble homme

Colas de Montagu, Ecuyer, Seigneur de Montagu, & de Roberte le Valois ſa femme, vivans l'an 1496.

De Sable, à trois Mains droites d'Argent, poſées deux & une.

* * *

CHARLES-EMANUEL DE MONTFAUCON, Ecuyer, Sieur de Rogles, demeurant dans la Paroiſſe d'Arfons, Dioceſe de Lavaur, Généralité de Toulouſe, & Province de Languedoc, épouſa le 21. Février 1717. Anne **COUTTÉ**, fille de Jean-Pierre Coutté, Maire dudit lieu d'Arfons, & de Jeanne Sabatier. De ce mariage il a pour enfans 1. Jean François de Montfaucon, Ecuyer, né le 20. Novembre 1726. 2. Pierre-François de Montfaucon, Ecuyer, né le 6. Juin 1729. 3. Marie de Montfaucon, née le 31. Juillet 1724. reçûe dans la Maiſon de l'Enfant JESUS, à Paris, le premier Octobre 1735. & 4. Antoine Marie de Montfaucon de Rogles, née le 17. Janvier 1728. reçûe à S. Cyr le 3. Octobre 1736. ſur les Titres qui ont été produits pour la réception deſdites Dlles. & qui juſtifient que ledit Charles Emanuel de Montfaucon, & Pierre-Joſeph-François de Montfaucon, ſon frére aîné, Ecuyer, Seigneur d'Hauteville, marié le 10. Octobre 1716. avec Jeanne de Cassagnan-de S. Felix, fille de Jean Octavien de Caſſagnan de S. Félix, Seigneur de Sauſſans, & de Jeanne de Ferrier, ſont enfans de

François de Montfaucon, Ecuyer, Seigneur d'Auteville*, de Belloc, &c. actuellement Lieutenant de Roi de la Ville de Revel dans le haut Languedoc, & d'Anne-Marie Pingon, qu'il épouſa le 17. Février 1678. fille de Noble Victor-Amé Pingon, & de Barbe Saluces. Que ledit François de Montfaucon, & Gabriel de Montfaucon, Seigneur d'Alzau, Capitaine de Cavalerie dans le Regiment d'Heudicourt, l'an 1684. furent maintenus dans la poſſeſſion de leur Nobleſſe, comme Nobles & iſſus de Noble race & lignée, par Ordonnance de M. Bazin-de Beſons, Commiſſaire départi dans la Province de Languedoc, du 2. Novembre 1668. & qu'ils avoient pour pére & mére

Pierre de Montfaucon, Ecuyer, Seigneur de Belloc, du Péreu, &c. & Claire Françoiſe de Grolée, Dame d'Hauteville, mariés le 3. Décembre 1632. fille de Jubert de Grolée-de Châteaufort, Seigneur de Valdegère, & d'Anne de Clermont. Ledit Pierre, fils de Noble

Gabriel de Montfaucon, Seigneur de Rogles, de Caran & de Montegu, Gentilhomme de la Chambre du Roi l'an 1606. Gouverneur de l'Ecluſe ſur le Rhône, Ecuyer de la Grande Ecurie de ſa Majeſté l'an 1621. Capitaine de 150 hommes de pied dans le Regiment de Piémont, par Commiſſion du 25. Septembre 1629.

[illegible] *Lisez* de Hauteville.

Maréchal de Bataille ès Armées du Roi, ſon Lieutenant en la Ville de Péronne, & Lieutenant de l'Artillerie de France, l'an 1644. & Iſabeau de Belliſſend, ſa premiére femme, qu'il épouſa le 2. Janvier 1606. fille de Noble Philipes de Belliſſend, Seigneur de Fontauriol, & de Louiſe de Mandes-de Belloc: Que le ſuſdit Gabriel de Montfaucon, (lequel de ſon mariage accordé en ſecondes nôces le 29. Janvier 1616. avec Jeanne de Chateauverdun, fille de Sébaſtien de Châteauverdun, Sieur de la Razière, eut une fille nommée Marie de Montfaucon, qui épouſa le 13. Septembre 1644. Noble Jean Durand, Sieur des Voutes,) étoit fils de Noble

Jean de Montfaucon, Seigneur de Rogles, & d'Iſabeau de S. Jean, dont le mariage fut accordé le 22. Décembre 1556. du conſentement de Noble Antoine de S. Jean, ſon pére, Ecuyer, Seigneur d'Honnoux. Ledit Jean, fils de Noble

Charles de Montfaucon, Seigneur de Rogles, au Diocéſe de Pamiers, & de Roſe de la Baille, qu'il épouſa le 21. Octobre 1526. fille de Noble Hugues de la Baille, Ecuyer, Seigneur de Rouvres, au Diocéſe de Toulouſe. Que leſdits Charles de Montfaucon, & Jaques de Montfaucon, ſon frére, dont il fut donataire univerſel, le 27. Novembre 1528. en conſidération de ce qu'il l'avoit ſecouru de grandes ſommes de deniers dans les voyages qu'il avoit faits de-là les Monts pour le ſervice du Roi, étoient enfans de Noble Seigneur

Jaques de Montfaucon, Damoiſeau, Seigneur de Roquetaillade, & d'Iſabeau de Bruyeres, qu'il avoit épouſée avant le 24. Septembre 1480. fille de Noble Jean de Bruéres, Seigneur de Rogles, de Ros, de Vinets, &c. & de Bruniſſend Marquier.

De Gueules, à un Faucon d'Argent, poſé ſur une Montagne de même. Ecartelé de Gueules, à trois Chevrons d'Or, poſés l'un au-deſſus de l'autre.

* * *

Hector-Antoine-Saladin DE MONTMORILLON, Ecuyer, Seigneur de Charoles, Capitaine Aide-Major du Régiment de Dragons de S. Hermine, demeurant dans la Paroiſſe de Dézize, au Diocéſe de Nevers, épouſa le 20. Décembre 1701. Françoiſe des Gentils, fille de Paul-Léonor des Gentils, Ecuyer, Seigneur de Larnaux, & de Catherine Roland. De ce mariage il a entr'autres enfans, François-Saladin de Montmorillon, ci-devant Lieutenant de Cavalerie dans le Régiment de Vendôme, & Laurent François de Montmorillon, batiſé le 12. Aouſt 1710. & reçû Page de la Reine, le 15. Aouſt 1725. ſur les Titres qui furent produits alors à cet effet devant le Juge d'Armes de France, & qui juſtifient que ledit Hector-Antoine-Saladin de Montmorillon, & Antoine de Montmorillon, ſon frére, Chanoine & Comte de S. Jean de Lion, avoient pour pére & mére,

François-Saladin de Montmorillon, Ecuyer, Seigneur & Baron d'Effiniat, & Marguerite d'Apchon, mariés le 27. Juin 1673. fille de Jaques d'Apchon, Ecuyer, Seigneur & Baron de S. Germain-des-Foſſés, & de Claude-Marie d'Asselot.

Ledit François-Saladin de Montmorillon, fils de

Claude-Saladin de Montmorillon, Ecuyer, Seigneur & Baron d'Effanlai, & d'Anne Camus, qu'il épouſa le 6. Janvier 1629. fille d'Antoine Camus, Seigneur d'Argini, Chevalier de l'Ordre du Roi, Gentilhomme ordinaire de ſa Chambre, & de Françoiſe de S. Georges; Que ledit Claude-Saladin de Montmorillon, & François de Montmorillon, ſon frère, Ecuyer, Sieur de Lucenet, étoient enfans de haut & puiſſant Seigneur, Noble

Anthoine de Montmorillon, Chevalier, Baron d'Effanlai, Seigneur de Rochefort, de Lucenet, de la Garde, de la Touche, &c. & d'Eléonore de Fay, mariée le 8. Juillet 1607. lors veuve de Noble André de Barges-de Tremolet, Sieur de Marbeu; Que ledit Anthoine de Montmorillon, & Madeleine de Montmorillon, ſa ſœur, dont le mariage fut acordé le 15. Janvier 1593. avec Noble Sieur Philipes Bouton, Sieur de Chamilli, eurent pour père & mère, Noble

Jean de Montmorillon, Baron de Villers, Seigneur d'Effanlai, (ortografié auſſi Effanlez) & Jeanne de S. Trivier, qu'il épouſa le 2. Août 1556. fille de Noble Philipes de S. Trivier, Ecuyer, Seigneur de Gouze, dans la Paroiſſe de Mercilli au Diocèſe de Lion; Que ledit Jean étoit fils de Noble homme

Claude de Montmorillon, Ecuyer, Seigneur d'Effanlez, dans la Paroiſſe de Gueugnon au Diocèſe d'Autun, & de Claude de Fougeres, ſa ſeconde femme; Et que ledit Claude de Montmorillon avoit épouſé en premières noces le 18. Février 1508. Claude de la Cour, fille de Noble homme Jean de la Cour, Ecuyer, Seigneur de Tezet.

D'Or, à un Aigle de Gueules, les Ailes étenduës

* * *

JAQUES DE MONTREUIL, Sieur de Chemenières, l'un des Maréchaux des Logis de la Compagnie des Gendarmes de la Garde ordinaire de Sa Majesté, Meſtre de Camp de Cavalerie, & Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, fut anobli par Lettres Patentes en forme de Chartes données à Fontainebleau au mois de Novembre de l'an 1726. ſignées LOUIS, & ſur le repli, par le Roi, le Blanc; & ſcellées.

Les motifs de cet annobliſſement, détaillés dans leſdites Lettres, ſont les ſervices dudit Sieur de Montreuil pendant 36. années dans ladite Compagnie, où il étoit entré en qualité de Gendarme l'an 1690. & où, après avoir paſſé par tous les grades, il étoit parvenu à celui de l'un des Maréchaux des Logis de ladite Compagnie, avec laquelle il s'étoit trouvé en 1691. au Siége de Mons, & au combat de Leuze; En 1692. au Siége de Namur, & à la bataille de Steinkerque, où il avoit été dangereuſement bleſſé d'un coup de Fuſil à la cuiſſe; En 1693. à la bataille de Nerwinde, où il avoit eu deux Chevaux tués ſous lui, & avoit été bleſſé de deux coups de Sabre à la tête; Après quoi, il s'étoit encore trouvé aux Siéges de Charleroi & d'Ath en 1697. Qu'en 1702. la Guerre ayant recommencé, il avoit ſervi avec ladite Compagnie, & s'étoit trouvé à la bataille de Ramilli en 1706. au combat d'Oudenarde en 1708. à la bataille de Malplaquet en 1709. au combat de Denain en 1712. aux Siéges & priſes des Places de Douai, du Queſnoi & de Bouchain dans la même Campagne, & enfin à ceux de Landau & de Fribourg en 1713. Que ledit Sieur de Montreuil-le Chamnaliéres, étoit iſſu d'une bonne Famille de la Province de Normandie, laquelle avoit toujours vecu noblement, & fait profeſſion des Armes; Iſaïe de Montreuil, frére dudit Impétrant, étant Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, & Lieutenant Colonel réformé d'Infanterie; Anne de Montreuil, leur frére, Cornette du Régiment Royal de Rouſſillon Cavalerie, ayant été tué en 1707. au combat de Turin, & Guillaume de Montreuil, leur pére, ayant ſervi très long-temps dans la Compagnie des Gendarmes de la Reine. Ces Lettres adreſſées aux Parlement, Chambre des Comptes, Cour des Aides & Bureau des Finances de Paris, y ont aparemment été regiſtrées.

Les Armoiries réglées pour ledit Sieur de Montreuil, par le Juge d'Armes de France, ſont:

D'Or à trois Coqs de Sable, crêtés & barbés de Gueules, 2 poſés deux & un. L'Ecu timbré d'un Caſque de profil.

* * *

FRANÇOIS DU MOSNARD, Ecuyer, Seigneur de Villefavard & de S. Martial en Poitou, Capitaine d'Infanterie dans le Régiment de Normandie, puis Major des Iſle, Ville & Citadelle d'Oleron, fut marié au lieu de la Maretiére en Saintonge le 4 Août 1716. avec Marie-Louiſe GUILLOTIN, fille de Louis Guillotin, Seigneur dudit lieu de la Maretiére, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, ancien Capitaine de Frégate au Port de Rochefort, & ancien Capitaine général Garde-Côte de la même Iſle d'Oleron, & de Marie-Madelene ALLAIRE. De ce mariage il a laiſſé entr'autres enfans: Jean-François du Moſnard de Villefavard, né le 16 Octobre 1723. & reçû Page de la Reine le 15 Mai 1737. Marie-Marguerite du Moſnard, née le 8 Octobre 1722. & Jeanne-Françoiſe du Moſnard-de Villefavard, née le 14 Décembre 1724. & reçûe à S. Cir le 15 Décembre 1735. Les Titres qui ont été produits, tant pour ſa reception que pour celle de ſon frére, juſtifient que ledit François du Moſnard, leur pére, né le 6 Septembre 1674. tranſigea le 16 Mars 1715. tant en ſon nom que pour Jean du Moſnard, Ecuyer, Sieur de Beaulieu, Lieutenant dans ledit Régiment de Normandie, avec Charles du Moſnard, Ecuyer, Capitaine réformé dans le même Régiment, & Jeanne du Moſnard, ſes frére & ſœur, ſur le partage qu'ils avoient à faire des biens de leur pére & mére, nommés

Gilbert du Moſnard, Ecuyer, Seigneur de Beaulieu, demeurant dans la Paroiſſe de S. Martial, au Diocéſe de Limoges, & Marie DE SAUZET, qu'il épouſa le 13 Novembre 1673. fille de Baltazar de Sauzet, Ecuyer, & de Charlote DU PIN. Ledit Gilbert, fils de

Jean du Moſnard, Ecuyer, Sieur de la Rie, & de Jeanne DE FEICON, mariée le 15 Novembre 1638. lors veuve de Bernard DE LECHART, Ecuyer, Sieur de

Meſſire; Que ledit Jean du Moſnard, eut pour frére aîné, Gédéon du Moſnard, Ecuyer, Sieur de Villemonteix & de Villefavard, maintenu dans ſa Nobleſſe par Ordonnance de M. d'Agueſſeau, Commiſſaire départi dans la Généralité de Limoges, du 12. Mars 1667. & qu'ils étoient enfans d

Antoine du Moſnard, Ecuyer, Sieur de Villemonteix dans la Haute-Marche, & de Caterine PASTOUREAU, qu'il épouſa le 14. Février 1599. fille de François Paſtoureau, Ecuyer, Sieur de la Rochette, & de Philipe DE LA RIE, Dame de la Rie; Que ledit Antoine du Moſnard eut pour frére, Jaques du Moſnard, Chevalier de Malthe, dont les preuves furent admiſes au Grand Prieuré d'Auvergne, le 5. Mars 1600. & qu'ils eurent pour pére & mére,

François du Moſnard, Ecuyer, Seigneur de Villefavard, & Anne DE BURGES, mariez le 15. Février 1571. fille de Gabriel de Burges, Ecuyer, Seigneur de Villemonteix, d'Autri, &c. & de Françoiſe DE MALAIN. Ledit François, fils de

Jaques du Moſnard, Ecuyer, Seigneur de Villefavard, & de Paule DE RAVENET, ſa femme, qu'il avoit épouſée avant le 26. Mars 1549. & laquelle, en qualité de tutrice de François & de Charles du Moſnard, ſes enfans, fit hommage de la Seigneurie de Villefavard au Baron de Magnat, le 10. Janvier 1561.

D'Argent, à une Faſce de Gueules, acompagnée de trois Aigles d'Azur, les Ailes étenduës, poſés deux en chef, & l'autre à la pointe de l'Ecu.

⁂

CLAUDE PHILIBERT MOUCHET, Ecuyer, Sieur de Beaumont, Garde du Corps du Roi, puis Lieutenant de Dragons dans le Régiment de la Reine, demeurant dans la Paroiſſe de Notre Dame de Genidon, Diocéſe de Chalons ſur Saône, fut maintenu dans ſa Nobleſſe par Ordonnance de M. Ferrand, Maître des Requêtes, & Commiſſaire départi dans la Généralité de Dijon, du 21. Mars 1698. De ſon mariage acordé le 31. Janvier 1685. avec Marie THOMASSIN, fille de Philbert Thomaſſin, Ecuyer, Sieur de Celle, Bailli du Mont S. Vincent, & d'Adrienne DE THIARD, il eut huit enfans, 1 l'aîné tué au Siége d'Oudenarde, étant lors Cornette dans le Régiment d'Eſtlanvilliers, & les autres nommés 2 Claude Amable Mouchet, né le 11. Mai 1701. 3 Marie, 4 Colombe, 5 Lucrece, 6 Françoiſe, 7 Marie Charlote, & 8 Louiſe Mouchet, Ladite Marie-Charlote, née le 6. Septembre 1703. & reçûë à S. Cir le premier Juillet 1715. ſur les Titres produits alors pour ſa réception, leſquels juſtifient que ledit 1 Claude-Philbert Mouchet, eut pour fréres, 2 Gaſpard Mouchet, Ecuyer, Sieur d'Azu, Capitaine dans le Régiment de Bourgogne, mort au voyage de Candie. 3 Jean-Joſeph Mouchet, Sieur de Comigni, Garde du Corps du Roi, puis Lieutenant de Cavalerie dans le Régiment de Bartillac, 4 Joſeph Mouchet, ſervant dans la Meſtre de Camp des Cuiraſſiers du Roi l'an 1667. & 5 Henri Mouchet, tué au Siége de Courtrai, & que tous cinq étoient enfans de

Claude Mouchet, Ecuyer, Seigneur de Comigni & d'Azu, Guidon de la Compagnie de Gendarmes du Seigneur de Tavannes, l'an 1640. & Elu de la Nobleſſe du Charolois l'an 1648. & de Marie DE S. CLEMENT, qu'il épouſa le 23. Décembre

1638. fille de Pétrarque de S. Clément, Ecuyer, Seigneur de Coyangeure, & de Melchione de Cuegny: Que ledit Claude Mouchet, maintenu dans la qualité de Noble & d'Ecuyer, tant par Arreſt du Conſeil d'Etat & Lettres Patentes du 5. Avril 1668. que par Ordonnance de M. Bouchu, Commiſſaire départi dans ladite Généralité de Dijon, du 31. Mai 1669. eut pour pére & mére,

Adrien Mouchet, Ecuyer, Sieur de Sérigni & du Pont, Capitaine d'Infanterie dans le Régiment de Tavannes, & Claude Berthot, qu'il avoit épouſée avant le 15. Mars 1601. Que ledit Adrien eut pour fréres, Daniel Mouchet qui a fait la branche des Seigneurs de Vauzelle, & Claude Mouchet, Seigneur d'Azu, Gouverneur du Fort S. Jean de Loſne, & qu'ils étoient enfans de Noble

Guion Mouchet, Chevalier, Seigneur de Château-Roland, Bailli & Juge Enquêteur au Pays de Charolois, lequel fut inſtitué dans cet Office le 21. Octobre 1559.

SEIGNEURS DE VAUZELLE.

Daniel MOUCHET, I. du nom, Sieur de la Béluze, (ſecond fils de Guion Mouchet, Seigneur de Château-Roland, & d'Antoinette Perrault) épouſa le 8. Décembre 1566. Antoinette de Carrouge, fille de Claude de Carrouge, Avocat à Charoles, & d'Antoinette du Vernier. Il fut tué d'un coup de Fauconeau au Siége de Paris l'an 1589. ſervant alors en qualité de Capitaine d'une Compagnie de gens de pied, & laiſſa pour enfans, Antoine Mouchet, ci-après, & Pierre Mouchet, Homme d'Armes de la Compagnie du Sieur de Vaugrenant.

Antoine Mouchet, Ecuyer, Sieur de la Béluze, épouſa le 17. Janvier 1608. Perrette Bernot, fille de Noble Olivier Bernot, Sieur de la Vallée, & de Claude Mercier.

Daniel Mouchet II. du nom, leur fils, Ecuyer, Sieur de Vauzelle, de S. Martin & de Lotinghen, Capitaine dans le Régiment d'Aumont, Commandant au Fort de Mont Hulin en Boulonois, Chevalier de l'Ordre du Roi l'an 1657. & Maréchal de Camp, par Brevet du 25. Février 1658. fut marié le 25. Novembre 1652. avec Antoinette Gaultier, veuve de Jean Moret, Ecuyer, Sieur de Bulot, & fille de François Gaultier, Bailli de Boulogne ſur Mer, & de Jeanne le Roi. Lui & ſa femme, firent un Teſtament commun le 20. Juin 1689. & laiſſérent deux enfans ſçavoir, Louis-Marie Mouchet, Sieur de Vauzelle, ſucceſſivement Capitaine d'Infanterie dans le Régiment de Carignan, l'an 1676. Major du Régiment d'Aumont Cavalerie, l'an 1688. & Sergent Major du Régiment du Perche, &c. lequel mourut à Mantoue d'une bleſſure qu'il avoit reçuë à la cuiſſe dans une rencontre ſur la Secchia; Et

Daniel-François Mouchet, Seigneur de Vauzelle, de S. Martin & de Lotinghen, Major du Régiment de Cavalerie d'Aumont, l'an 1685. puis du Régiment de la Valliére, l'an 1695. & du nom de Fontaines l'an 1705. Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, &c. Il fut maintenu dans la qualité de Noble & d'Ecuyer, par Ordonnance de M. Bignon, Commiſſaire départi dans la Généralité d'Amiens, du 4. Avril 1705. & de ſon premier mariage accordé le 17. Mars 1695. avec Angélique Françoiſe d'Audegant, fille d'Antoine d'Audegant, Seigneur d'Huberſon, Meſtre de Camp & Lieutenant Colonel du Régiment de Cavalerie de Roquépine, & de Louiſe de Maulac, il eut une fille nommée Louiſe Angélique Mouchet, née le 16. Février 1696. Il épouſa en ſecondes nôces, le 22. Janvier 1700. Anne-Caterine Eude, fille de Charles Eude, Ecuyer, Seigneur d'Aunel, & de Marie-Charlote de S. Vincent, & il mourut le 13. Février 1712. laiſſant pour enfans de cette ſeconde femme, 1 Jean-François: & 2 Alexis Mouchet, Ecuyers, 3 Jeanne-Clémence, & 4 Marie-Barbe-Antoinette-Louiſe-Françoiſe Mouchet, celle-ci née le 12. Novembre 1707. & reçûë à S. Cir le premier Septembre 1716. ſur les Titres qui furent produits alors pour ſa réception, & qui juſtifient les dégrés ci-deſſus.

De Gueules, à trois Emouchets d'Argent, poſés deux & un.

* * *

CHARLES-ALEXANDRE DE MUNG-DE LA FERTÉ, Ecuyer, Seigneur de Sichamp, demeurant dans la Paroiſſe de S. Pierre de Toucy, au Diocèſe d'Auxerre, naquit le 25 Juillet 1691. & fut marié le 3. Mars 1715, avec Anne-Caterine le Grand, fille d'Alexandre le Grand, Avocat au Parlement, Bailli & Maire perpétuel de la Ville de Toucy, & d'Etiennette Tissandier; Il en a eû entr'autres enfans, Anne-Cécile-Victoire de Mung-de la Ferté, née le 14. Mars 1717. & Charlote-Françoiſe-Caterine de Mung-de la Ferté, née le premier Septembre 1721. reçûës toutes deux à S. Cir l'une le 29. Avril 1724. & l'autre le 9. Septembre 1731. ſur les Titres qui ont été produits, & qui juſtifient que ledit Charles Alexandre, & Michel de Mung de la Ferté, ſon frère aîné, Seigneur de Fouronne, eurent pour père & mère,

Jean-François de Mung de la Ferté, Ecuyer, Seigneur de Fouronne, de Villiers & de Chaumont, & Cécile de Chéri, qu'il épouſa le 2. Mars 1668. & par une Ordonnance de M. Ferrand, Maître des Requêtes, Commiſſaire départi dans la Généralité de Dijon, ladite Cécile de Chéri, au nom & comme ayant la Garde noble de ſes enfans, fut maintenue avec eux dans la poſſeſſion des privilèges attribués à l'ancienne Nobleſſe du Royaume, en conſéquence des Titres qu'elle avoit repréſentés depuis l'an 1480. Que ledit Jean-François, étoit fils de

Louis de Mung-de la Ferté, Ecuyer, Sieur de Villiers le Sec, & de Charlote de S. Quentin, mariée le 18. Octobre 1639. fille d'Olivier de S. Quentin, Ecuyer, Sieur de Fouronne, & de Charlote de Rabutin, Ledit Louis, fils unique de Noble Seigneur

François de Mung, dit de la Ferté, Ecuyer, Sieur de Vilaines, & de Gabrielle du Port, qu'il épouſa le 16. Juin 1597. fille de Noble Sieur Sulpice du Port, Ecuyer, Sieur de Villiers le Sec, & de Françoiſe de Laverne, Que ledit François, eut pour frère aîné, Jean de Mung, dit de la Ferté, Ecuyer, Seigneur de Dochois, marié le 20 Février 1583 avec Marie de Grossouvre, fille de Noble Seigneur Guillaume de Grossouvre, Seigneur de Pellehire, & de Marie des Champs, & qu'ils étoient enfans de Noble & puiſſant Seigneur, Meſſire

Charles de Mung, dit de la Ferté, Seigneur de Dochois, de Savigny & de S. Germain-des-Bois, créé Chevalier de l'Ordre du Roi le 4. Mars 1572. Comman dant pour Sa Majesté dans la Ville de la Charité sur Loire, l'an 1575. & de Marie Belin, mariée le 4 Novembre 1549. fille de Noble homme Pierre Belin, Seigneur de Chéri. Que ledit Charles de Mung, lequel par son Testament du 24. Février 1585. en confia l'exécution à Jeanne de Cleves, sa seconde femme, eut pour frére & sœur, Jean de Mung-de la Ferté, Ecuyer, Seigneur des Miniéres, l'an 1552. & Françoise de Mung-de la Ferté, Dame de S. Martin, Gouvernante des Filles Demoiselles de la suite de la Reine, l'an 1581. & qu'ils eurent pour pére & mére Noble Seigneur

René de Mung, dit de la Ferté, Ecuyer, Seigneur de Douhaix, de Boisjardin, des Miniéres, &c. & Anne de Trousseaux, laquelle étoit veuve, & avoit la Garde-noble de ses enfans, le 9. Mai 1536. Qu'en ledit René eut entr'autres fréres, Barthelemi de Mung-de la Ferté, Ecuyer, Seigneur de la Ferté-Auran en Beauce, qui a laissé une postérité; Et que ces deux fréres étoient enfans de

Jean de la Ferté, II. du nom, Ecuyer, Seigneur d'Alouze, & d'Anne de la Riviere, qu'il épousa le 3o. Avril 1480. fille de Noble Seigneur Messire Jean de la Riviére, Chevalier, Seigneur de la Riviere & de Champlemi, & de Marguerite de Damas. Ce Contrat porte *que Noble homme Jean de Mung, Seigneur de la Ferté-Auran, & Noble Jaquette* Garreau, *sa femme, en considération de la bonne amitié qu'ils avoient tant pour ledit Jean de la Ferté parent dudit Jean de Mung que pour ladite Anne de la Riviére, parente de ladite Jaquette Garreau, & autant que ledit Jean de la Ferté avoit toujours demeuré même dès son jeune âge avec ledit Jean de Mung, qu'il l'avoit suivi continuellement au fait de la Guerre, & lui avoit obéi comme son enfant. Que d'ailleurs feu Messire Jean* de la Riviere, *ledit Messire Jean de la Riviére son fils, & ladite Marguerite de Damas leur avoient fait, & leur faisoient encore de jour en jour plusieurs plaisirs, &c. ils donnent en faveur dudit mariage, & à condition que ledit Sieur de la Ferté & ses hoirs porteront le surnom & les Armes dudit Jean de Mung, savoir ledit Jean de Mung audit Jean de la Ferté, la Maison & Seigneurie de la Ferté avec l'Etang de Pontbertau, ayant droit de patronages & collations de Benefices, entre plusieurs autres héritages (sous la réserve de l'usufruit pour lesdits Sieur & Dame de la Ferté leur vie durant seulement) & pour en jouir perpétuellement & successivement par ledit Jean de Mung & ses descendans de ligne en ligne, substituant néanmoins lesdits biens au defaut d'enfans dudit Jean de la Ferté, à Claude* de la Chatre, *& à ses enfans, & par les mêmes considérations ladite Jaquette Garreau donne à ladite Anne de la Riviére, la Maison Terre, Chevance & Seigneurie de Douhaix, la Maison Terre, Chevance & Seigneurie de Boisjardin, la dixme de Pelus, le Village, Terre & Seigneurie de Villegenera, ce qu'elle possédoit au Village d'Auri*[1] *la Terre & Seigneurie de Neufvis, la Terre & Seigneurie de Vauvilles, la Terre & Seigneurie de Hurers, ce qui lui appartenoit dans les Paroisses de S. Pourç & de S. Marceau, avec la quatriéme partie de la dixme d'Entrain en Nivernois, & plusieurs autres héritages, dont elle se réserve l'usufruit pendant sa vie, & celle dudit Jean de Mung, de même que l'usufruit de la Terre & Seigneurie du Chassin & de Chaumau, qu'elle avoit donnés à Claude* de la Riviere *son cousin, & cousin germain dudit Messire Jean de la Riviere, à l'effet de quoi lesdits Sieur & Dame de la Ferté, constituent leurs Procureurs généraux honorables hommes & sages Maîtres Renaud* le Barton, *Conseiller & Maître des Comptes de Monseigneur le Duc de Brabant, Comte de Nevers, Pierre* Basin, *Sécretaire de ce Prince, &c.* Ce même Contrat justifie, que ledit Jean de la Ferté eut pour pére & mére

Jean de la Ferté, I. du nom, Ecuyer, Seigneur d'Alouze, & Pantaleonne des Vaisses, sa veuve, lors remariée avec Noble homme Maître Simon Ozeri, Sei-

---

[1] Entrain Auri. Le contrat de ce mariage

Digitized by Google

gneur de Beſſes, & de Villiers-les-Gats.

Et pour prouver l'ancienneté du nom de la Ferté, on a repréſenté un aveu & dénombrement en original, donné le 30 Mai 1377 à *Monſeigneur* Pierre DE MOS-SAL, Chevalier, Seigneur de la Ferté-Nabert, par *Monſeigneur* Pierre DE LA FERTÉ, Chevalier, Sire du Breuil, de tout ce qu'il tenoit en Fief & en Arriére-fief dans la mouvance de ladite Chatellenie de la Ferté-Nabert, ſavoir entr'autres choſes l'hébergement du Breuil, & l'hébergement d'Alouze, tenu de lui en Arriére-fief par Pierre de la Ferté, ſon couſin, & l'hébergement de la Pelletorie, tenu auſſi dudit Sire du Breuil, par les enfans de Guillaume de la Ferté, & de Dame Mahaud LA TOCSINE.

Ecartelé au premier & quatriéme d'Hermines, à un Sautoir de Gueules, qui eſt de la Ferté, au deux & troiſiéme, Ecartelé d'Argent, & de Gueules, qui eſt de Mung.

* * *

OLIVIER-PIERRE-CESAR DE MUSSET, Capitaine dans le Régiment d'Eſtampes, & Chevalier des Ordres de Notre-Dame de Mont-Carmel & de S. Lazare de Jeruſalem, demeurant dans la Ville de Châteaudun en Beauce, Dioceſe de Chartres, & Généralité d'Orléans, naquit le 2 Mars 1692 & fut marié le 3 Janvier 1722 avec Marie-Jeanne Baudry PELSAIRE, fille de Jean-Jaques Pelſaire, qualifié Ecuyer, ancien Commiſſaire de Marine, & de Florentine DARGUIN. Il en a eû entr'autres enfans, Louiſe de Muſſet, née le 23 Octobre 1725 & reçûe à S. Cir le 9 Aouſt 1734 ſur les Titres qui ont été produits, & qui juſtifient que ledit Sieur de Muſſet était frére de Marie-Madeléne de Muſſet de la Bonaventure, née le 30 Mars 1693 & reçûe pareillement à S. Cir le 26 Juillet 1701. Qu'ils eurent pour pere & mere

Charles de Muſſet III du nom, Ecuyer, Seigneur de la Bonaventure, & Marie-Jeanne DE PATAI, qu'il épouſa le 6 Janvier 1676, fille d'Henri de Patai, Ecuyer, Seigneur de Clereau, & de Marie DU VAL. Que ledit Charles de Muſſet, maintenu dans la poſſeſſion de ſa Nobleſſe depuis l'an 1510 par Ordonnance de M. de Machault, Commiſſaire départi dans la Généralité d'Orléans, du 9 Juin 1667, était fils de

Charles de Muſſet II du nom, Ecuyer, Seigneur de la Bonaventure, & d'Anne MOREAU, mariée le 20 Novembre 1639 * fille de Noble Noé Moreau, Sieur de la Boiſſiére, Receveur général et Payeur des Rentes de la Généralité de Tours, & d'Anne GAUDAIS. Ledit Charles fils de

Charles Muſſet I du nom, Ecuyer, Seigneur de la Bonaventure, & de Madeleine BAZIE, qu'il épouſa le 12 Novembre 1616 fille de Noble homme Iſaac Bruin, Seigneur de Cormet, Avocat au Parlement, demeurant à Blois, & de Madeléne PETREAU. Que ledit Charles Muſſet eut pour frére aîné François Muſſet, Ecuyer, Sieur de Pré, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, Capitaine de Cavalerie, Lieutenant pour Sa Majeſté à Philiſbourg, où il fut tué, laiſſant trois enfans de Marie ARNAULT, ſa femme, qu'il avoit épouſée le 22 Juillet 1611, fille d'Iſaac Arnaud, Seigneur de Corbeville, Intendant des Finances,

---

* [illegible] 1639

& de Marie Perrin, & qu'ils étoient enfans de

Guillaume Muffet Ecuyer, Sieur du Lude, & de Caſſandre de Peigné, mariée le 9 Novembre 1580 fille & héritiere de Jean de Pegué, Ecuyer, Sieur de Pré, & de Caſſandre Salviati Ledit Guillaume, fils de

Claude Muffet Ecuyer, Seigneur de la Courtoiſie, Lieutenant général au Bailliage de Blois & de Marie Girard, *dite* de Salmet, qu'il épouſa le 8 Février 1537 fille de Noble homme Nicolas Girard, *dit* de Salmet Ecuyer, Sieur de la Bonaventure, & de Claude de Saule, Ladite Marie-Girard de Salmet épouſa en ſecondes noces Claude de Bombelles, Ecuyer Sieur de Lavau

D'Azur, à un Epervier d'Or, Chaperonné, longé & perché de Gueules

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION

L'*Armorial général de France* est publié en 24 livraisons d'environ 300 pages de format petit in-folio, dont le prix est désormais fixé à 15 francs chacune pour les nouveaux Souscripteurs.

Ce prix, par suite de l'épuisement prochain de l'édition, sera porté à 20 fr. à partir du 1er février 1868.

Les Souscripteurs ont droit à une Annotation généalogique dont 50 lignes sont gratuites. Elle est destinée à établir leur filiation ou à la continuer depuis l'époque de la publication originale des d'Hozier (1738-68) jusqu'à nos jours, et à la gravure de leur blason. Cette faveur n'est accordée, bien entendu, qu'aux familles citées dans l'un des Registres des d'Hozier, ou dans l'*Indicateur Nobiliaire* (*), ou qui justifieraient de Notices manuscrites signées de l'un des Juges d'Armes de France. Les filiations, insertions ou rectifications paraîtront dans le septième Registre, qui fait suite aux anciens Registres de 1738-68, auxquels il n'a été apporté aucune espèce de modifications.

(*) Cet Index, sur Recueil officiel dressé par Ch. d'Hozier, Juge d'Armes, en vertu de l'Édit de 1696, contenant la Table alphabétique de toutes les Maisons dont les armoiries ont été portées, peintes et blasonnées aux *Registres* [illegible] dont se compose l'*Armorial général de France* conservé au Cabinet des titres à la Bibliothèque impériale de Paris, est publié sous la direction de M. Louis Paris, en un vol. in-8. On le trouve à notre Librairie et à la Librairie Bachelin-Deflorenne, quai Malaquais, n° 3. — Prix: 30 francs.

AVIS IMPORTANT

MM. les Souscripteurs sont instamment priés de nous faire parvenir par un mandat-poste le montant des livraisons qu'ils auront reçues; autrement nous serions dans l'impossibilité de continuer nos envois.

Ceux de MM. les Souscripteurs qui ont droit à une Notice supplémentaire, et qui ne nous l'auraient pas encore adressée, sont priés de vouloir bien nous envoyer cette pièce dans le plus bref délai possible.

Pour les personnes dont le nom patronymique (nom de famille) commence par l'une des lettres A, B, C, le délai de rigueur est le 1er janvier prochain; pour les autres le 1er février. La liste sera définitivement close le 15 février.

Une épreuve de leur notice leur sera soumise avant l'impression.

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES, FILS ET Cie, RUE JACOB, 56.

99 4558H

Digitized by Google

Digitized by Google